BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE
RACCOLTA NENCINI
D
2
17

Ex Libris Joannis Nencini
1874

D.2.

LES COMMENTAIRES DE CÉSAR,

NOUVELLE ÉDITION,

Revue & retouchée avec soin.

TOME PREMIER.

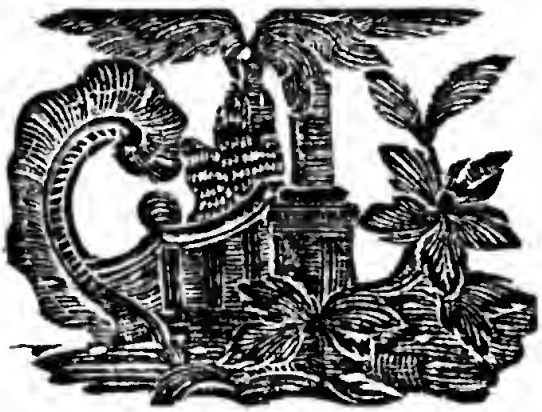

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE

A PARIS,

Chez J. BARBOU, Imprimeur-Libraire,
rue des Mathurins.

M. DCC. LXXVI.

PRÉFACE.

LEs Commentaires de Céſar ſont trop connus pour que nous nous arrêtions à en faire l'éloge ; ils eurent une approbation ſi générale lorſqu'ils parurent, que les perſonnes les plus habiles ne firent pas difficulté de dire que ce grand homme feroit tomber la plume des mains à tous ceux qui entreprendroient après lui d'écrire la même hiſtoire. Voyez Cicéron *in Bruto Cap. 75, & Hirtius in proœmio lib. 8, de Bello Gallico.*

Nous avons en notre langue pluſieurs traductions de ces Commentaires : l'une eſt de Robert Gaguin qui vivoit en 1500 ; la ſeconde eſt de Blaiſe Vigenere dans le ſeizieme ſiecle. Nicolas Perrot d'Ablancourt en donna une troiſieme vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. Les deux premieres ſont tout-à-fait oubliées.

Celle de d'Ablancourt a eu autrefois beaucoup de vogue; & je n'ai garde, dit un auteur, de m'ériger en cenſeur de cet écrivain eſtimé de ſon temps, & certainement eſtimable par beaucoup d'endroits : j'oſe cependant avancer que ſon langage commence à paroître un peu ſuranné ; que ſon ſtyle n'eſt pas toujours pur & exact, que ſa traduction fourmille de contreſens, qu'en beaucoup d'endroits elle eſt moins une traduction qu'un extrait de l'Auteur qu'il a traduit, dont il s'eſt contenté de préſenter le ſens en gros & en général, ſans s'attacher à rendre ſes idées en détail & par parties.

C'eſt ſans doute le jugement qu'en a porté l'écrivain qui en 1743 nous donna à la Haye une traduction de ces Commentaires, qu'il intitula TOUTE NOUVELLE, mais qui n'eſt qu'une nouvelle édition du travail de M. d'Ablancourt : il s'eſt contenté de corriger quelques tours & quelques expreſſions ; & ſelon l'Auteur de la Préface de l'édition donnée en 1755, il y a copié tous les contreſens & toutes les fautes de d'Ablancourt : il ne ſavoit ni le françois ni

le latin, il manquoit de goût, &c. Quoi qu'il en ſoit cet homme de lettres donna à Paris en 1755 une édition latine & françoiſe de Céſar; elle eſt certainement plus exacte que celles qui l'avoient précédée juſqu'alors, le françois en eſt plus châtié & plus coulant; les noms de peuples & de lieux, de rivieres & de montagnes y ſont rendus avec plus d'exactitude, &c. Auſſi ceux qui nous ont donné l'édition françoiſe d'Amſterdam en 1763, après avoir confronté la traduction de d'Ablancourt, celle de la Haye en 1743 & celle de Paris en 1755, ſe ſont-ils déterminés à ſuivre entiérement & mot à mot cette derniere comme la meilleure.

C'eſt cette édition de 1755 que nous redonnons aujourd'hui; mais nous l'avons revue d'un bout à l'autre; nous nous ſommes ſur-tout appliqués à la rendre plus littérale & plus exacte. Nous avons eu attention de ſuivre pas à pas le recit de Céſar; & tant que le génie de notre langue l'a permis, nous n'avons rien changé à l'ordre de ſa narration: une traduction placée vis-à-vis de l'Original nous paroît demander cette

exactitude. D'Ablancourt, l'Editeur de 1743 & même celui de 1755 en ont ſouvent uſé autrement ; ils ont réuni dans leur traduction des choſes qui dans le latin ſe trouvent ſéparées par pluſieurs phraſes. Nous allons mettre ſous les yeux du Lecteur quelques endroits du texte ; nous y joindrons la traduction de d'Ablancourt, celle de l'édition de 1755 & les changemens que nous avons faits

---

TEXTE.

Plurimum inter eos Bellovacos & virtute, & auctoritate, & hominum numero valere : hos posse conficere armata millia centum ; pollicitos ex eo numero lecta millia LX, *totiusque belli imperium sibi postulare. Suessiones suos esse finitimos ; latissimos, feracissimosque agros possidere : apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliæ potentissimum ; qui cum magna partis harum regionum, tum etiam Britanniæ, imperium obtinuerit : nunc esse regem Galbam ; ad hunc, propter justitiam prudentiamque, summam totius belli, omnium voluntate, deferri : oppida habere numero* XII, *polliceri millia armata quinquaginta, &c.*

D'ABLANCOURT.

Que ceux de Beauvais qui étoient les plus belliqueux & les plus puiſſants avoient offert ſoixante mille hommes, & en pouvoient bien mettre ſur pied cent mille. Ils prétendoient donc au Généralat ; mais on l'avoit donné à Galba roi de Soiſſons, à cauſe de ſa prudence & de ſon équité, outre qu'il étoit maître de douze villes & d'un pays grand & fertile, où avoit regné de notre temps Divitiac, qui étoit le plus puiſſant Prince des Gaules, & tenoit avec une partie des Etats voiſins la couronne d'Angleterre. Que ceux de Soiſſons fourniſſoient cinquante mille hommes, &c.

à cette derniere ; on ſera par ce moyen à portée de voir la différence qu'il y a entre les deux premieres traductions, & comment nous avons revu celle de 1755.

Dans l'endroit ſuivant Céſar raconte que les habitans de Reims après lui avoir dit quelle étoit l'origine des Belges, continuent de lui apprendre :

TRAD. DE 1755.

Que les peuples du Beauvoiſis qui étoient les plus guetriers, les plus nombreux & les plus puiſſants étoient en état de contribuer cent mille hommes, & qu'ils en avoient offert 60 mille d'élite, demandant le commandement de toute l'atmée ; mais que d'un commun accotd on l'avoit donné à Galba alors roi de Soiſſons, dont l'équité, la prudence & la capacité étoient connues ; qu'il étoit maître de 12 villes & d'un pays fort étendu & fort fertile, où de notre temps avoit tegné Divitiacus, Prince le plus puiſſant des Gaules, qui avec la plus grande partie de ce pays poſſédoit encore le toyaume d'Angleterte ; que ceux de Soiſſons promettoient cinquante mille hommes, &c.

TRAD. ACTUELLE.

Que les peuples du Beauvoiſis qui étoient les plus guerriers, les plus nombreux & les plus puiſſants étoient en état de contribuer cent mille hommes, & qu'ils en avoient offert 60 mille d'élite, demandant le commandement de toute l'atmée ; que ceux de Soiſſons leurs voiſins poſſédoient un pays très-étendu & très-fertile, où de notre temps avoit regné Divitiacus, Prince le plus puiſſant des Gaules, qui avec la plus grande partie de ces pays poſſédoit encore le royaume d'Angleterre ; qu'aujourd'hui ils avoient pour roi Galba, & que pour ſon équité & ſa prudence on lui avoit déféré d'un commun accord le commandement de toutes les troupes ; qu'il étoit maître de 12 villes, & qu'il promettoit de fournir 50 mille hommes, &c.

Dans le texte qui va ſuivre il eſt queſtion d'une deſcente en Angleterre : les Romains chargés du poids de leurs armes s'étant jettés dans l'eau pour abor-

TEXTE.

Noſtri perterriti, atque hujus omnino generis pugnæ imperiti, non omnes eadem alacritate ac ſtudio, quo in pedeſtribus uti prœliis conſueverant, utebantur.

Quod ubi Cæſar animadvertit, naves longas, quarum & ſpecies erat barbaris inuſitatior, & motus ad uſum expeditior, paululum removeri ab onerariis navibus, & remis incitari, & ad latus apertum hoſtium conſtitui; atque inde fundis, tormentis, ſagittis, hoſtes propelli, ac ſubmoveri juſſit: quæ res magno uſui noſtris fuit; nam & navium figura, & remorum motu, & inuſitato genere tormentorum permoti barbari, conſtiterunt, ac paulum modo pedem retulerunt.

D'ABLANCOURT.

Céſar voyant que ſes ſoldats ne témoignoient pas en cette occaſion leur ardeur & leur allégreſſe ordinaire, commanda aux galeres plus légeres & plus redoutées des Barbares, de raſer la côte & de prendre l'ennemi en flanc, d'où ils le contraignirent de reculer à coups de traits & de machines.

Quod cum animadvertiſſet Cæſar, ſcaphas longarum navium, item ſpeculatoria navigia militibus compleri juſſit; &, quos laborantes conſpexerat, iis ſubſidia ſummittebat. Noſtri, ſimul in

Céſar l'ayant apperçu envoya à leur ſecours les pataches & les chalou-

der, l'ennemi qui étoit ſur la côte lançoit contre eux ſes traits, & les fouloit aux pieds des chevaux.

TRAD. DE 1755.

Céſar qui s'apperçut que ſes gens peu faits à ce genre de combats paroiſſoient étonnés & ne marquoient ni la même ardeur ni la même vivacité que ſur terre, fit avancer ſes galeres dont la forme & l'uſage étoient peu connus des Barbares, & leur ordonna de raſer la côte, de prendre l'ennemi en flanc & de le charger à coups de frondes, de machines & de traits; ce qui réuſſit ſi bien que l'ennemi ſurpris de la figure de nos galeres, de leur mouvement, & de la nature de nos machines qui leur étoient inconnues s'arrêta d'abord & commença enſuite à reculer.

Céſar s'en étant apperçu envoya à leur ſecours toutes les chaloupes de ſes galeres avec pluſieurs pataches qu'il avoit fait remplir de ſoldats. Dès que les Romains ſe virent en

TRAD. ACTUELLE.

Nos troupes effrayées, & qui ignoroient entiérement ce genre de combat, n'agiſſoient ni avec la même ardeur ni avec la même vivacité qu'elles le faiſoient ſur terre.

Dès que Céſar s'en fut apperçu, il fit un peu éloigner des vaiſſeaux de charge ſes galeres dont la forme étoit peu connue des Barbares, & avec leſquelles on pouvoit manœuvrer plus facilement : il leur ordonna de s'avancer & de ſe placer vers le flanc des ennemis, de les charger à coups de frondes, de machines & de traits, & de les forcer à quitter la place; ce qui réuſſit ſi bien, que l'ennemi ſurpris de la figure de nos galeres, de leur mouvement, & de la nature de nos machines qui leur étoient inconnues, s'arrêta d'abord, & commença enſuite à reculer.

Céſar s'en étant apperçu fit remplir de ſoldats les chaloupes des galeres, avec pluſieurs pataches, & envoya du ſecours à ceux qu'il remarquoit en avoir beſoin. Dès que nos

TEXTE.

arido conſtiterunt, ſuis omnibus conſecutis, in hoſtes impetum fecerunt, atque eos in fugam dederunt.

Paucis diebus intermiſſis, referunt: Suevos omnes, poſteaquam certiores nuncii de exercitu Romanorum venerant, cum omnibus ſuis ſociorumque copiis, quas coëgiſſent, penitus ad extremos fines ſeſe recepiſſe: ſilvam eſſe ibi infinitæ magnitudinis, quæ appellatur Bacenis: hanc longe introrſus pertinere; & pro nativo muro objectam, Cheruſcos a Suevis, Suevoſque a Cheruſcis, injuriis incurſionibuſque prohibere: ad ejus initium ſilvæ Suevos adventum Romanorum expectare conſtituiſſe.

His rebus perfectis, regiones ſecutus quam potuit aquiſſimas, pro loci natura, quatuordecim millia paſſuum complexus, pares ejuſdem generis munitiones, diverſas ab his, contra exteriorem hoſtem perfecit; ut ne magna quidem multitudine, ſi ita accidat, ejus diſceſſu,

D'ABLANCOURT.

pes pleines de ſoldats, ce qui rétablit le combat.

Ayant reçu avis, que ſur la nouvelle de ſon paſſage, ils s'étoient retirés dans le fond du pays avec toutes leurs troupes, réſolus de l'attendre à l'entrée d'une grande forêt qui les ſépare des Chéruſces.

Voilà quelle étoit la circonvallation intérieure de la place, outre laquelle Céſar en fit tirer une autre contre le ſecours, de la même ſorte que la premiere, hormis qu'elle étoit tournée en dehors avec un foſſé perdu, & des ouvrages entre-deux, tout de même, afin que ſi par haſard on venoit attaquer ſes lignes en ſon abſence, on ne les pût inveſtir en même-temps de

TRAD. DE 1755.

état de combattre de pied ferme, ils chargerent les Barbares, & les mirent en fuite.

Peu de jours après on lui rapporta que ſur l'avis de l'arrivée de l'armée Romaine, les Sueves & leurs alliés s'étoient retirés preſque à l'extrêmité de leur pays avec toutes leurs troupes, réſolus de l'attendre à l'entrée d'une forêt immenſe, appellée la forêt noire, qui s'étendant fort avant dans le pays ſépare les Chéruſques des Sueves, les défendant des incurſions des uns & des autres, & ſervant comme d'un mur naturel entre ces deux nations.

Quand tout ce travail fut fini qui ne regardoit que la circonvallation de la place, il ſongea à ſe précautionner contre le ſecours qui pouvoit venir du dehors. Pour cela il fit tirer une ſeconde ligne de contrevallation pareille à la premiere : elle avoit près de cinq lieues de circuit, paſſoit par les terreins les plus unis qu'on avoit pu trouver, & étoit fortifiée ſuivant la diſpoſi-

TRAD. ACTUELLE.

ſoldats eurent pris terre & ſe furent vus en état de combattre, ils chargerent les Barbares, & les mirent en fuite.

Peu de jours après on lui rapporta, que ſur l'avis de l'arrivée des Légions Romaines, les Sueves s'éroient retirés tout à l'extrêmité de leur pays avec toutes leurs troupes, & celles de leurs Alliés : que dans cet endroit il y avoit une forêt immenſe, appellée la Forêt noire, qui s'étend fort avant dans le pays, & ſépare les Chéruſques des Sueves, les défendant des incurſions les uns des autres, & ſervant comme d'un mur naturel entre ces deux Nations : que c'étoit à l'entrée de cette forêt que les Sueves avoient réſolu d'attendre les Romains.

Ce travail fini, il fit tirer dans les terreins les plus unis qu'on pût trouver, & dans l'eſpace d'environ cinq lieues de circuit une pareille ligne de contrevallation, qui pût mettre à l'abri des Ennemis du dehors, afin que ſi en ſon abſence ils venoient attaquer ſes lignes, ils ne puſſent, même avec

TEXTE.

munitionum præſidia circumfundi poſſent.

Compluribus diebus iiſdem in caſtris conſumptis, cum propius acceſſiſſe legiones, & Caium Trebonium legatum, cognoviſſent; duces Bellovacorum, veriti ſimilem obſeſſionem Aleſiæ, noctu dimittunt eos quos aut ætate, aut viribus inferiores, aut inermes habebant; unaque reliqua impedimenta.

D'ABLANCOURT.

tous côtés, avec une grande multitude. Cette derniere circonvallation avoit quelque trois lieues & demie de circuit & étoit tirée par les lieux les plus unis qu'on avoit pu.

Après avoir demeuré pluſieurs jours campés en cet endroit, à la fin ſur la nouvelle de l'approche de Trébonius & de ſes Légions, ils craignirent d'être aſſiégés comme à Alexie, & firent filer de nuit leur bagage avec tous ceux qui n'etoient pas en état de combattre.

Par les morceaux que nous venons de citer on peut juger de la différence qu'il y a entre la traduction de d'Ablancourt & celle de 1755. Cette derniere eſt ſans contredit plus françoiſe que l'autre. M. d'Ablancourt, comme on l'a pu voir, ne traduit qu'en gros ſon Auteur, & laiſſe preſque toujours pluſieurs choſes de côté. Dans l'édition de 1755 on a corrigé la plus grande partie de ces défauts, mais il s'en falloit qu'on les eût tous retranchés; & nous-mêmes qui

TRAD. DE 1755.

tions des lieux, afin *qu'en cas qu'en* ſon abſence on vînt attaquer ſes lignes, on ne put les inveſtir en même-temps de tous côtés, même avec les forces les plus nombreuſes.

Après avoir paſſé pluſieurs jours dans ce camp, les Gaulois ayant appris que C. Trébonius approchoit avec ſes Légions, la crainte d'être aſſiégés comme à Aliſe, engagea les Généraux ennemis à les congédier & à les faire partir de nuit avec le bagage & avec ceux que leur âge, leurs infirmités, ou le défaut d'armes rendoient peu propres à la guerre.

TRAD. ACTUELLE.

les plus grandes forces, les inveſtir de tous côtés.

Après avoir paſſé pluſieurs jours dans ce camp, ayant appris que C. Trébonius approchoit avec ſes Légions, les Généraux ennemis, dans la crainte d'être aſſiégés comme à Aliſe, firent partir de nuit avec le bagage ceux que leur âge, leurs infirmités ou le défaut d'armes, rendoient peu propres à la guerre.

---

avons retouché cette édition en plus de trois mille endroits, nous n'oſons nous flatter de les avoir fait tous diſparoître. Les morceaux que nous avons rapportés prouvent auſſi, à ce qu'il nous ſemble, que les traducteurs n'ont pas ſuivi aſſez fidelement la marche de leur original. La traduction d'un Auteur claſſique, faite pour être placée vis-à-vis de l'original, ne ſauroit ſelon nous être trop fidele; il faut alors que le traducteur ſuive pas à pas la marche de ſon modele, au-

tant que le génie de ſa langue la permet.

Et nous efforçant de rendre cette traduction plus exacte & plus littérale, nous n'avons pas négligé la correction du ſtyle, quand nous avons cru qu'elle méritoit d'être retouchée à cet égard. Par exemple à cet arrangement.

Les Romains ſans aucune perte & avec fort peu de bleſſés, ſortis avantageuſement d'une guerre ſi redoutable; car on comptoit 430 mille ames parmi les Barbares, rentrerent dans leur camp :

Nous avons ſubſtitué celui-ci,

Les Romains ſortis avantageuſement d'une guerre ſi redoutable; car on comptoit 430 mille ames parmi les Barbares, rentrerent dans leur camp ſans aucune perte, & avec fort peu de bleſſés.

Au lieu de mettre comme dans l'édition de 1755.

Vertiſcus chef de la Nation & Général de la Cavalerie, qui à peine pouvoit ſe tenir à cheval à cauſe de ſon grand âge, & qui ſelon la mode Gauloiſe, n'avoit pas voulu malgré ſa vieilleſſe ſe diſpenſer d'accepter le commandement ni de ſe trouver à l'action, fut tué en cette occaſion :

Nous avons mis, Les Rémois perdirent en cette occaſion Vertiſcus chef de la Nation & Général de la Cavalerie, qui pouvoit à peine ſe tenir à cheval à cauſe de ſon grand âge, &c. & cet arrangement quadre bien avec le latin qui commence par, *Amiſſo Vertiſco, principe civitatis, præfecto equitum*, &c.

La phraſe ſuivante, *Utrimque clamore ſublato, excipit rurſus ex vallo atque omnibus munitionibus clamor*, a été ainſi rendue par l'Editeur de 1755. » Il s'é-» leve de toutes *parts* un grand cri qui » *part* tant du *rempart*, que de tous » nos autres ouvrages.

Ce françois rempli de mauvaiſes conſonnances ne nous a point paru rendre le latin; nous y avons ſubſtitué cette traduction: Un grand cri qui s'éleve des deux côtés, ſe repete ſur le rempart & dans tous nos ouvrages.

Nous avons auſſi eu l'attention de rectifier les contreſens échappés à l'Editeur de 1755. En voici quelques exemples.

Céſar raconte que les habitants du Beauvoiſis après leur défaite, envoyerent des Députés pour lui demander la

paix, rejettant la faute de leur révolte ſur Corréus qui avoit péri dans le combat, & aſſurant que lui ſeul avoit ſouffle le feu de la rébellion dans le cœur du peuple. Céſar leur répond que rien n'eſt plus aiſé que de rejetter les fautes ſur les morts, & il ajoute

Neminem vero tantum pollere, ut invitis principibus, reſiſtente ſenatu, omnibus bonis repugnantibus, infirma manu plebis bellum concitare & gerere poſſet.

L'Editeur de 1755 traduit ainſi : Mais qu'une populace ne *pouvoit* jamais être aſſez *puiſſant pour pouvoir* engager une Nation dans une guerre contre l'avis de ſes chefs, de ſon Sénat, des gens de bien & de la plus ſaine partie d'un Etat.

Outre que ces mots *une populace ne pouvoit jamais être aſſez puiſſante pour pouvoir*, forment un mauvais françois, pour ne rien dire de plus; le mot *neminem* fait voir qu'il eſt ici queſtion de Corréus & non de la populace. En conſéquence nous avons traduit :

Mais que jamais un particulier ne pouvoit, contre la volonté des chefs, l'oppoſition du Sénat & de tous les gens de bien, engager une Nation à faire la

guerre, quand il n'avoit pour lui qu'une foible populace.

Autre exemple. *Repente ex loco cum copiis recedit : nec ſe ſatis tutum fore arbitratur, niſi flumen Ligerim, quod erat ponte propter magnitudinem tranſeundum, copias tranſduxiſſet.*

Edition de 1755. Damnacus abandonna ſur le champ la place, & ne ſe crut en ſûreté que quand il eut fait paſſer la Loire à ſes troupes; ce qui l'obligea à chercher pour cela un pont à cauſe de la largeur de cette riviere.

Selon nous il falloit traduire : Damnacus abandonna ſur le champ la place, & crut qu'il ne ſeroit en ſûreté, que quand il auroit fait paſſer à ſes troupes la riviere de Loire, qu'il falloit paſſer ſur un pont à cauſe de ſa largeur.

Les mots *fore, erat tranſeundum*, & ce qui ſuit, marquent bien que la choſe n'étoit pas faite.

Troiſieme exemple. *In reliquas provincias prætores mittuntur; neque exſpectant, quod ſuperioribus annis acciderat, ut de eorum imperio ad populum referatur, paludatique, votis nuncupatis, exeant.*

Edition de 1755. On envoya des Préteurs dans les autres Provinces, & ſans attendre que le peuple eût ratifié leur élection, comme cela s'étoit fait les années précédentes, ils partent en habit de guerre après les vœux accoutumés.

Comme *exeant* eſt ici régi par *ut* auſſi-bien que *referatur*, & qu'il y eſt queſtion de choſes faites contre toutes les regles: nous avons cru devoir traduire,

On envoya des Préteurs dans les autres Provinces; & ils partirent ſans attendre, comme cela s'étoit fait les années précédentes, que le peuple eût ratifié leur élection, ſans être revêtus de leur habit de guerre, & ſans avoir fait les vœux accoutumés.

Quand les phraſes nous ont paru trop longues, nous les avons coupées. Ainſi au lieu de

Cette affaire étant ainſi terminée, Céſar qui marchoit ſur les pas de ſes troupes victorieuſes, croyant que les ennemis conſternés d'une perte ſi conſidérable abandonneroient leur camp & ſe retireroient, dès qu'ils en auroient appris la nouvelle, d'autant qu'ils n'étoient plus éloignés que d'environ qua-

tre lieues de l'endroit où l'action s'étoit passée, quoiqu'arrêté par la riviere qui étoit profonde, il la traversa avec son armée & marcha en avant.

Nous avons mis :

Cette affaire étant ainsi terminée, César qui marchoit sur les pas de ses troupes victorieuses, crut que les ennemis consternés d'une perte si considérable abandonneroient leur camp & se retireroient dès qu'ils en auroient appris la nouvelle, d'autant plus qu'ils n'étoient éloignés que d'environ quatre lieues de l'endroit où l'action s'étoit passée ; ainsi quoiqu'arrêté par la riviere qui étoit profonde, il la traversa avec son armée & marcha en avant.

Si en retouchant cette traduction nous l'avons rendu plus fidele, plus exacte, en un mot meilleure en tout sens; si elle peut être plus utile aux jeunes maîtres qui font expliquer César, si elle met nos jeunes Officiers à portée de lire avec fruit ces admirables Commentaires, qui doivent être le *veni mecum* de tout Militaire qui aime sa patrie & sa noble profession, nous aurons rempli notre objet, & nous nous trouverons bien dédommagés de notre travail.

Les principales Meſures Itinéraires des Romains & la lieue Gauloiſe réduites en toiſes du Châtelet de Paris.

Mille Romain ancien, 755 toiſes, 3 pieds.
Mille Romain Moderne, 764 toiſes.
Stade Grec ordinaire faiſant la huitieme partie du Mille Romain ancien, 94 toiſes, 2 pieds, 8 pouces.
Stade ſur le pied de dix pour un Mille, 75 toiſes, 3 pieds, 4 pouces.
Autre Stade Grec ou Macédonien, 54 toiſes, 2 pieds, 5 pouces.
Lieue Gauloiſe évaluée 1500 Pas Romains ou Mille commun d'Angleterre, 1133 toiſes, 1 pied & demi.
Mille employé par les Romains dans la Grande-Bretagne renouvellé par Henri VII, Roi d'Angleterre, 826 toiſes.
Mille de Turquie, & Werſt commun de Ruſſie ſur le pied de 7 ſtades, 661 toiſes.
Raſte Germanique, ou Lieue commune de France, compoſée de deux lieues Gauloiſes, 2266 toiſes, 3 pieds.
Lieue Germanique ou de Scandinavie, compoſée de deux Raſtes, 4533 toiſes.
Lieue Françoiſe ſur le pied de 3000 Pas Géométrique, 2500 toiſes.
Mille ou Lieue d'Allemagne de 2000 Roues ou Verges du Rhin, 3865 toiſes, 4 pieds & demi.
Lieue d'Eſpagne, compoſée de 4 Milles Romains, ou de 3 Milles Arabiques, & dont l'étendue convient à la grande Lieue de France, 3022 toiſes.
Grande Lieue d'Eſpagne évaluée 5 Milles Romains, 3777 toiſes & demie.

LES
COMMENTAIRES
DE CÉSAR.

C. Jo. CÆSARIS COMMENTARII DE BELLO GALLICO.

LIBER PRIMUS.

Galliarum descriptio : Bellum adversus Helvetios : Prælium contra Ariovistum.

GALLIA est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur. Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Marrona & Sequana dividit. Horum omnium fortissimi sunt Belgæ, proprerea quod a cultu atque humanitate Provinciæ longissime absunt; minimeque ad eos mercatores sæpe commeant, atque ea, quæ ad effeminandos animos pertinent, important: proximique sunt Germanis, qui trans Rhenum incolunt,

COMMENTAIRES
DE CÉSAR,
DE LA
GUERRE DES GAULES.

LIVRE PREMIER.

Description des Gaules : Guerre contre les Suisses : Combat contre Arioviſte.

ON diviſe toute la Gaule en trois parties ; l'une eſt habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains ; la troiſieme par ceux qui dans leur langue s'appellent Celtes, & dans la nôtre Gaulois. Tous ces Peuples différent entre eux de langage, de mœurs & de loix. Les Celtes ou Gaulois ſont ſéparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne & la Seine. Les Belges ſont les plus vaillans de ces Peuples, parce qu'ils ont une très grande averſion pour le luxe & la molleſſe qui regnent dans la Province Romaine, & que les marchands étrangers n'allant pas ſouvent chez eux,

quibuſcum continenter bellum getunt. Qua de cauſa Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt; quod fere quotidianis præliis cum Germanis contendunt, cum aut ſuis finibus eos prohibent, aut ipſi in eorum finibus bellum gerunt. Eorum una pars, quam Gallos obtinere dictum eſt, initium capit a flumine Rhodano; continetur Garumna flumine, Oceano, finibus Belgarum: attingit etiam à Sequanis & Helvetiis flumen Rhenum; vergit ad Septemtriones. Belgæ ab extremis Galliæ finibus oriuntur: pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni; ſpectant in Septemtriones, & orientem Solem. Aquitania a Garumna flumine ad Pyrenæos montes, & eam partem Oceani, quæ eſt ad Hiſpaniam, pertinet; ſpectat inter occaſum Solis & Septemtriones.

Apud Helvetios longe nobiliſſimus & ditiſſimus fuit Orgetorix. Is, Meſſala & Piſone Conſulibus regni cupiditate inductus, conjurationem nobilitatis fecit; & civitati perſuaſit, ut de finibus ſuis cum omnibus copiis exirent: perfacile eſſe, cum virtute omnibus præstarent, totius Galliæ imperio potiri. Id hoc facilius eis perſuaſit, quod undique loci natura Helvetii continentur; una ex parte, flumine Rheno latiſſimo, qui agrum Helvetium a Germanis dividit; altera ex parte, monte Jura altiſſimo, qui eſt inter Sequanos & Helvetios; tertia, lacu Lemano, & flumine Rhodano, qui Provinciam noſtram ab Helvetiis dividit. His rebus fiebat, ut & minus late vagarentur, & minus facile finitimis bellum inferre poſſent: qua de cauſa homines bellandi cupidi magno dolore afficiebantur. Pro multitudine autem hominum, & pro gloria belli atque fortitudinis, angustos ſe fines habere arbitrabantur: qui in longitudinem millia paſſuum CCXL, in latitudinem CLXXX patebant.

ne leur portent pas ce qui amollit le courage. D'ailleurs voiſins des Allemands qui habitent au delà du Rhin, ils ſont continuellement en guerre avec eux. C'eſt pour la même raiſon que le Suiſſe l'emporte auſſi en valeur ſur les autres Gaulois; car il ſe bat preſque tous les jours contre les Allemands, ſoit pour les éloigner de ſes frontieres, ſoit en portant chez eux la guerre. La partie des Gaules habitée, comme nous l'avons dit, par les Gaulois, commence au Rhône, & elle eſt bornée par la Garonne, l'Océan & la frontiere des Belges; du côté des Francs-comtois & des Suiſſes, elle va juſqu'au Rhin, & tourne vers le Nord. Les Belges commencent aux frontieres des Celtes ou Gaulois, s'avancent juſqu'à l'embouchure du Rhin, & regardent le Nord & l'Orient. La Gaule Aquitanique s'étend de la Garonne aux Pirénées & à cette partie de l'Océan qui baigne l'Eſpagne: elle eſt entre le Couchant & le Nord.

Orgétorix étoit le plus diſtingué d'entre les Suiſſes par ſa naiſſance & par ſes richeſſes. Ce Seigneur, ſous le Conſulat de Meſſala & de Piſon, voulant ſe faire Roi, conjura avec la Nobleſſe, & conſeilla à ces Peuples de ſortir du Pays avec toutes leurs forces; il leur dit qu'étant plus belliqueux que les autres, il leur ſeroit très-facile de ſe rendre les maîtres de toute la Gaule; & il le leur perſuada d'autant plus aiſément que leur état eſt reſſerré de toutes parts; d'un côté par le Rhin, fleuve très large, qui les ſépare de l'Allemagne; d'un autre par le mont Jura qui eſt fort haut & qui ſe trouve entre eux & les Francs-comtois; d'un troiſieme enfin par le Lac de Geneve & le Rhône, qui ſeparent notre Province de la leur. Ces bornes les empêchoient de s'étendre & de porter aiſément la guerre chez leurs voiſins; ce qui affligeoit beaucoup ce Peuple guerrier. Ils croyoient que leur terrein étoit trop reſſerré pour une Nation ſi nombreuſe, & pour la gloire qu'ils s'étoient acquiſe à la guerre par leur bravoure. En effet leur pays n'a que 60 lieues de long & 45 de large.

His rebus adducti, & auctoritate Orgetorigis permoti, constituerunt ea, quæ ad proficiscendum pertinerent, comparare, jumentorum & carrorum quam maximum numerum coëmere, sementes quam maximas facere, ut in itinere copia frumenti suppeteret, cum proximis civitatibus pacem & amicitiam confirmare. Ad eas res conficiendas biennium sibi satis esse duxerunt; in tertium annum profectionem lege confirmant. Ad eas res conficiendas Orgetorix deligitur: is sibi legationem ad civitates suscepit. In eo itinere persuader Castico Catamantaledis filio, Sequano, cujus pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat, & a S. P. Q. R. amicus appellatus erat, ut regnum in civitate sua occuparet, quod pater ante habuerat: itemque Dumnorigi, Æduo, fratri Divitiaci, qui eo tempore principatum in civitate sua obtinebat, ac maxime plebi acceptus erat, ut idem conaretur, persuadet; eique filiam suam in matrimonium dat. Perfacile factu esse illis probat, conata perficere; propterea quod ipse suæ civitatis imperium obtenturus esset: non esse dubium quin totius Galliæ plurium Helvetii possent; se suis copiis, suoque exercitu, illis regna conciliaturum, confirmat. Hac oratione adducti, inter se fidem & jusjurandum dant, & regno occupato, per tres potentissimos ac firmissimos populos, totius Galliæ sese potiri posse sperant.

Ea res ut est Helvetiis per indicium enunciata, moribus suis Orgetorigem ex vinculis causam dicere coëgerunt: damnatum pœnam sequi oportebat, ut igni cremaretur. Die constituta causæ dictionis, Orgetorix ad judicium omnem suam familiam, ad hominum millia decem, undique coëgit; & omnes clientes, obæratosque suos, quorum magnum numerum habebat, conduxit: per eos, ne causam diceret, se eripuit. Cum civitas, ob eam rem incitata, armis jus suum exsequi conaretur, multitudinemque

Touchés de ces raiſons, & entraînés par l'autorité d'Orgetorix, ils donnent ordre à tout ce qui eſt néceſſaire pour leur départ; font grande proviſion de chariots & de bêtes de ſomme; enſemencent toutes leurs terres, pour ne pas manquer de vivres dans leur voyage; & renouvellent la paix & les alliances avec leurs voiſins. Ils deſtinent deux ans à ces préparatifs, & reglent leur départ pour le troiſieme. Orgetorix eſt deſtiné à tenir la main à l'exécution d'un ſi grand deſſein. Celui-ci s'étant fait députer vers les Etats voiſins, perſuade à Caſticus fils de Catamantalede Franc-Comtois, qui avoit gouverné ſon pays pendant long-temps, & qui avoit été honoré du titre d'Ami du Peuple Romain, de s'en faire Roi, comme ſon Pere l'avoit été. Il donne le même conſeil à Dumnorix d'Autun, frere de Divitiacus, qui tenoit alors le premier rang dans ſa Province, & étoit fort aimé du Peuple, & il lui donne ſa Fille en mariage. Il leur repréſente la facilité du ſuccès de leur entrepriſe, puiſque lorſqu'il ſeroit maître des Suiſſes qui étoient les Peuples les plus puiſſans de toute la Gaule Celtique, il les aideroit de ſes troupes & de ſon credit. Ils font donc enſemble une ligue, perſuadés qu'après avoir uſurpé chacun la domination de leur pays, il leur ſera facile d'envahir enſuite l'Empire des Gaules avec les forces réunies de trois Nations ſi puiſſantes.

Les Suiſſes avertis du deſſein d'Orgetorix, ſe ſaiſiſſent de lui, & l'obligent, ſelon leurs coutumes, d'entrer en priſon pour ſe juſtifier. Le feu devoit être la peine de ſon crime. Le jour venu qu'il devoit rendre raiſon de ſa conduite, il aſſemble juſqu'à dix mille des ſiens, ſans compter un grand nombre des Vaſſaux & de gens qui lui étoient attachés, parce qu'ils étoient ſes débiteurs; ſe voyant ainſi ſoutenu, il refuſe de répondre. Les Suiſſes ſe mettent en devoir de le forcer à obéir, & pour cela,

hominum ex agris Magiſtratus cogerent, Orgetorix mortuus eſt : neque abeſt ſuſpicio, ut Helvetii arbitrantur, quin ipſe ſibi mortem conſciverit.

Poſt ejus mortem nihilo minus Helvetii id, quod conſtituerant, facere conantur, ut e finibus ſuis exeant. Ubi jam ſe ad eam rem paratos eſſe arbitrati ſunt, oppida ſua omnia, numero ad duodecim, vicos ad quadringentos, reliqua privata ædificia incendunt; frumentum omne, præter quod ſecum portaturi erant, comburunt : ut, domum reditionis ſpe ſublata, paratiores ad omnia pericula ſubeunda eſſent : trium menſium molita cibaria ſibi quemque domo efferre jubent. Perſuadent Rauracis, & Tulingis, & Latobrigis finitimis, uti eodem uſi conſilio, oppidis ſuis viciſque exuſtis, una cum iis proficiſcantur : Bojoſque, qui trans Rhenum incoluerant, & in agrum Noricum tranſierant, Noreiamque oppugnarant, receptos ad ſe ſocios ſibi adſciſcunt.

Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire poſſent : unum per Sequanos, anguſtum & difficile, inter montem Juram, & flumen Rhodanum, quo vix ſinguli carri ducerentur; mons autem altiſſimus impendebat, ut facile perpauci prohibere poſſent : alterum per Provinciam noſtram, multo facilius, atque expeditius; propterea quod Helvetiorum inter fines. & Allobrogum, qui nuper pacati erant, Rhodanus fluit, iſque nonnullis locis vado tranſitur. Extremum oppidum Allobrogum eſt, proximumque Helvetiorum finibus Geneva : ex eo oppido pons ad Helvetios pertinet. Allobrogibus ſeſe vel perſuaſuros, quod nondum bono animo in populum Romanum viderentur, exiſtimabant, vel vi coacturos, ut per ſuos fines eos ire paterentur. Omnibus rebus ad profectionem comparatis, diem dicunt, qua die ad ripam Rhodani omnes conveniant : is dies erat, a. d. v. k. Apr. L. Piſone, A. Gabinio Coſſ.

le Magiſtrat leve des troupes de tous côtés, lorſque ſur ces entrefaites Orgetorix meurt, non ſans ſoupçon de s'être lui-même donné la mort.

Cet événement ne détourna point les Suiſſes du projet qu'ils avoient formé de ſortir de leur Pays; & dès qu'ils ſe crurent en état de partir, pour s'ôter tout eſpoir de retour, & pour être plus diſpoſés à ſurmonter toutes les difficultés qui pourroient ſe rencontrer dans leur voyage, après avoir pris chacun des vivres pour trois mois, ils mettent le feu partout, brûlent juſqu'à douze villes, quatre cents villages, toutes leurs maiſons, & le bled qu'ils ne peuvent emporter. Ils engagent ceux de Bâle, de Dutlingen & du Briſgau leurs voiſins à ſuivre leur exemple, après avoir pris les mêmes précautions, & font entrer dans leur complot les Boiens qui avoient paſſé le Rhin, & s'étoient établis dans la Baviere, après s'être rendus maîtres de ſa Capitale.

Pour ſortir de leur Pays il n'y avoit que deux chemins, l'un par la Franche-Comté; & celui-là étoit étroit & difficile, parce qu'il étoit entre le Rhône & le Mont Jura, où à peine un chariot pouvoit paſſer, & il étoit commandé d'ailleurs par cette haute montagne, de ſorte que peu de monde pouvoit arrêter une Armée dans ces défilés. L'autre chemin par notre Province, étoit beaucoup plus aiſé & plus court, parce que le Rhône qui paſſe entre la Suiſſe & la Savoie, eſt guéable en quelques endroits, & que Geneve, derniere Ville de la Savoie, a un pont ſitué du côté de la Suiſſe. Comme les Savoyards n'étoient pas encore trop bien ſoumis aux Romains, les Suiſſes ſe flattoient de les engager à leur livrer paſſage, ou qu'en tout cas ils pourroient les y contraindre. Tout étant prêt, ils marquerent leur rendez vous général ſur le bord du Rhône pour le vingt huit Mars, ſous le Conſulat de L. Piſon & d'Aulus Gabinius.

Cæsari cum id nunciatum esset, eos per Provinciam nostram iter facere conari, maturat ab urbe proficisci & quam maximis itineribus potest, in Galliam ulteriorem contendit & ad Genevam pervenit. Provinciæ toti quam maximum militum numerum imperat; erat omnino in Gallia ulteriore legio una: pontem, qui erat ad Genevam, jubet rescindi. Ubi de ejus adventu Helvetii certiores facti sunt, legatos ad eum mittunt, nobilissimos civitatis; cujus legationis Numejus & Veroductius principem locum obtinebant; qui dicerent, sibi esse in animo, sine ullo maleficio iter per Provinciam facere, propterea quod aliud iter haberent nullum: rogare, ut ejus voluntate id sibi facere liceat. Cæsar, quod memoria tenebat, L. Cassium Consulem occisum, exercitumque ejus ab Helveiiis pulsum & sub jugum missum, concedendum non putabat: neque homines inimico animo, data facultate per Provinciam itineris faciundi, temperaturos ab injuria & maleficio existimabat. Tamen, ut spatium intercedere posset, dum milites, quos imperaverat, convenirent, legatis respondit, diem se ad deliberandum sumpturum; si quid vellent, a. d. idus Apr. reverterentur.

Interea ea legione, quam secum habebat, militibusque, qui ex Provincia convenerant, a lacu Lemano, quem flumen Rhodanum influit, ad montem Juram, qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit, millia passuum decem novem, murum, in altitudinem pedum sexdecim, fossamque perducit. Eo opere perfecto, præsidio disponit, castella communir; quo facilius, si se invito transire conarentur, prohiberi possent. Ubi ea dies, quam constituerat cum legatis, venit, & legati ad eum reverterunt; negat se more & exemplo populi Romani posse iter ulli per Provinciam dare, & si vim facere conentur, prohibiturum ostendit. Helvetii ea spe dejecti, navibus junctis, ratibusque compluribus factis, alii vadis Rhodani, qua minima altitudo fluminis erat, nonnunquam

Ceci ayant été rapporté à Céſar, & qu'ils comptoient paſſer par ſon Gouvernement, il part de Rome en diligence, ſe rend à grandes journées dans la Gaule Ultérieure, & arrive à Geneve. Il en fait rompre le pont, & ordonne des levées par toute la Province où il n'y avoit alors qu'une Légion. Les Suiſſes avertis de ſon arrivée, lui envoient en ambaſſade ce qu'il y avoit de plus diſtingué parmi eux, entre autres Numeius & Veroductius, pour le prier de leur accorder le paſſage par notte Province, parce qu'ils n'en avoient point d'autre, promettant de ne faire aucun dégât. Céſar qui ſe ſouvenoit que du temps de nos Peres ils avoient défait l'Armée Romaine commandée par le Conſul L. Caſſius qui fut tué en cette occaſion, & qu'ils avoient fait paſſer les ſoldats ſous le joug, ne crut pas devoir leur accorder leur demande, outre que le paſſage d'une Armée étrangere au travers de la Province, ne lui paroiſſoit pas pouvoir ſe faire ſans déſordre. Cependant pour avoir le temps de délibéter & d'aſſembler des troupes, il les remit au treize d'Avril pour avoir ſa réponſe.

En même-temps avec la Légion qu'il avoit, & les troupes de la Province, il fit tirer depuis le Lac de Geneve, au travers duquel paſſe le Rhône, juſqu'au Mont Jura, un retranchement de dix-neuf mille pas, avec un mur de ſeize pieds de haut, garni de forts, afin d'empêcher le paſſage ſi on vouloit le forcer. Les Députés s'étant préſentés au jour marqué, il leur répondit, que les Romains n'avoient pas accoutumé de donnet aucun paſſage ſur leurs terres, & que s'ils vouloient l'emporter de force, il étoit réſolu de l'empêcher. Les Suiſſes déchus de cette eſpétance, eſſayerent de paſſer, les uns ſur des radeaux ou ſur des bateaux attachés enſemble, d'autres à gué, tantôt de jour, plus ſouvent de nuit; mais repouſſés par-tout, tant par-

interdiu, ſæpius noctu, ſi perrumpere poſſent, conati, operis munitione, & militum concurſu & telis repulſi, hoc conatu deſtiterunt.

Relinquebatur una per Sequanos via, qua, Sequanis invitis, propter anguſtias ire non poterant. His cum ſua ſponte perſuadere non poſſent, legatos ad Dumnorigem Æduum mittunt, ut eo deprecatore a Sequanis hoc impetrarent. Dumnorix gratia & largitione apud Sequanos plurimum poterat, & Helvetiis erat amicus, quod ex ea civitate Orgetorigis filiam in matrimonium duxerat; & cupiditate regni adductus novis rebus ſtudebat, & quam plurimas civitates ſuo ſibi beneficio habere obſtrictas volebat. Itaque rem ſuſcipit; & a Sequanis impetrat, ut per fines ſuos Helvetios ire patiantur, obſideſque uti inter ſeſe dent, perficit: Sequani, ne itinere Helvetios prohibeant; Helvetii, ut ſine maleficio & injuria tranſeant.

Cæſari nunciatur, Helvetiis eſſe in animo per agrum Sequanorum & Æduorum iter in Santonum fines facere, qui non longe a Toloſatium finibus abſunt; quæ civitas eſt in Provincia. Id ſi fieret, intelligebat magno cum Provinciæ periculo futurum, ut homines bellicoſos, populi Romani inimicos, locis patentibus maximeque frumentariis finitimos habetet. Ob eas cauſas ei munitioni, quam fecerat, T. Labienum legatum præfecit: ipſe in Italiam magnis itineribus contendit, duaſque ibi legiones conſcribit; & tres, quæ circum Aquilejam hiemabant, ex hibernis educit: &, qua proximum iter in ulteriorem Galliam per Alpes erat, cum his quinque legionibus ire contendit. Ibi Centrones, & Garoceli, & Caturiges, locis ſuperioribus occupatis, itinere exercitum prohibere conantur. Compluribus his prælis pulſis, ab Ocelo, quod eſt citerioris Provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris Provinciæ die ſeptimo pervenit: inde in Allobrogum fines; ab Allobrogibus in Segu-

les troupes que par les forts, ils abandonnerent ce deſſein.

Il ne leur reſtoit que le paſſage par la Franche-Comté; mais ce paſſage étoit ſi étroit, qu'il étoit impratieable ſans le conſentement de cette Nation. Ils députerent donc vers Dumnorix d'Autun, qui par ſon caractere obligeant & ſes libéralités, s'étoit acquis un grand crédit en ce Pays-là: d'ailleurs il étoit leur ami depuis qu'il avoit épouſé la fille d'Orgetorix, Seigneur de cette Nation, & il étoit bien aiſe de les obliger, dans l'envie qu'il avoit de s'élever à la Royauté. Celui-ci appuie l'affaire, & en vient à bout; on promet de livrer paſſage à condition de ne cauſer aucun dommage; & pour ſûreté, de part & d'autre on ſe donne des ôtages.

Céſar informé que leur deſſein étoit de paſſer par la Franche-Comté, & ſur la frontiere du pays d'Autun, pour aller s'établir dans la Saintonge, pays voiſin des Toulouſains qui ſont de la Province Romaine, ſentit d'abord le riſque que couroit cette Province d'avoir à ſa porte, dans un pays fertile & découvert, un Peuple belliqueux, ennemi des Romains. Il laiſſe donc T. Labienus, l'un de ſes Lieutenans, pour garder le nouveau retranchement qu'il avoit fait, & s'en va à grandes journées en Lombardie, où il leve à la hâte deux Légions, & en tire trois autres des quartiers d'hiver où elles étoient proche d'Aquilée; & avec ces cinq Légions il repaſſe au plus vîte les Alpes par le plus court chemin. Les Peuples de la Tarantaiſe, de Briançon, d'Embrun & de Gap avertis de ſa marche, ſe ſaiſiſſent des paſſages; mais il les force, & après pluſieurs combats il ſe rend en ſept jours, d'Exilles derniere place de la Province citérieure, dans le Dioceſe de Vaiſon qui eſt de celle

ſianos exercitum ducit: hi ſunt extra Provinciam trans Rhodanum primi.

Helvetii jam per anguſtias, & fines Sequanorum ſuas copias tranſduxerant, & in Æduorum fines pervenerant, eorumque agros populabantur. Ædui cum ſe, ſuaque ab his defendere non poſſent, legatos ad Cæſarem mittunt rogatum auxilium. Ita ſe omni tempore de populo Romano meritos eſſe, ut, pæne in conſpectu exercitus noſtri, agri vaſtari, liberi eorum in ſervitutem abduci, oppida expugnari non debuerint. Eodem tempore, quo Ædui, Ambarri quoque neceſſarii & conſanguinei Æduorum, Cæſarem certiorem faciunt, ſe ſe, depopulatis agris, non facile ab oppidis vim hoſtium prohibere. Item Allobroges, qui trans Rhodanum vicos poſſeſſioneſque habebant, fuga ſe ad Cæſarem recipiunt, & demonſtrant, ſibi, præter agri ſolum, nihil eſſe reliqui. Quibus rebus adductus Cæſar non expectandum ſibi ſtatuit, dum, omnibus fortunis ſociorum conſumptis, in Santones Helvetii pervenirent.

Flumen eſt Arar, quod per fines Æduorum & Sequanorum in Rhodanum influit, incredibili lenitate, ita ut oculis, in utram partem fluat, judicari non poſſit: id Helvetii ratibus ac lintribus junctis tranſibant. Ubi per exploratores Cæſar certior factus eſt, tres jam copiarum partes Helvetios id flumen traduxiſſe, quartam vero partem citra flumen Ararim reliquam eſſe; de tertia vigilia cum legionibus tribus è caſtris profectus, ad eam partem pervenit, quæ nondum flumen tranſierat. Eos impeditos, & inopinantes aggreſſus, magnam partem eorum concidit: reliqui ſeſe fugæ mandarunt, atque in proximas ſilvas abdiderunt. Is pagus appellabatur Tigurinus: nam omnis civitas Helvetia in quatuor pagos diviſa eſt. Hic pagus unus, cum

d'au delà, d'où il arrive avec ſon armée ſur les frontieres de la Savoie, & delà dans le Lyonnois, qui eſt le premier pays qu'on rencontre au delà du Rhône au ſortir de notre Province.

Cependant les Suiſſes étoient déja paſſés en Franche-Comté, & delà ſur les terres d'Autun qu'ils ravageoient. Les Autunois trop foibles pour leur réſiſter, députent vers Céſar, & lui repréſentent qu'ayant toujours été affectionnés au ſervice du Peuple Romain, il étoit honteux de ſouffrir qu'on ſaccageât leurs terres, qu'on emmenât leurs enfans en eſclavage, & qu'on ſe rendit maître de leurs villes preſque à la vue d'une armée Romaine. Ceux de Châlons-ſur-Saone leurs amis & alliés font la même plainte, & diſent que dans le triſte état où ils ſont réduits, tout ce qu'ils peuvent faire eſt de défendre leurs villes. Enfin ceux du Dauphiné qui demeuroient au delà du Rhône, s'enfuient vers lui, & lui remontrent qu'il ne leur eſt reſté que la campagne toute nue. Céſar touché de ces malheurs, ne crut pas devoir attendre que tous les pays des alliés fuſſent déſolés, & que l'ennemi fût arrivé dans la Saintonge pour l'attaquer.

A travers le pays d'Autun & la Franche-Comté paſſe la Saone, riviere ſi peu rapide, qu'à peine peut-on voir de quel côté elle coule; elle ſe décharge dans le Rhône. Céſar averti par ſes Coureurs que les trois quarts des troupes Suiſſes avoient déja traverſé ce fleuve ſur des radeaux, ou ſur un pont de bateaux, & que l'autre quart étoit encore de l'autre côté, part à trois heures après minuit avec trois Légions, & vient charger en queue ce qui reſtoit à paſſer : il en tue une grande partie embarraſſée de bagage ; & le reſte ſe ſauve dans les bois voiſins. C'étoit le Canton de Zurich : car la Suiſſe eſt partagée en quatre Cantons. Et ce qu'il y a de remarquable, eſt que ce fut ce même Canton,

domo exiſſet, patrum noſtrorum memoria L. Caſſium Conſulem interfecerat, & ejus exercitum ſub jugum miſerat. Ita, ſive caſu, ſive conſilio Deorum immortalium, quæ pars civitatis Helvetiæ inſignem calamitatem populo Romano intulerat, ea princeps pœnas perſolvit. Qua in re Cæſar non ſolum publicas, ſed etiam privatas injurias ultus eſt, quod ejus ſoceri L. Piſonis avum L. Piſonem legatum, Tigurini eodem prælio, quo Caſſium, interfecerant.

Hoc prælio facto, reliquas copias Helvetiorum ut conſequi poſſet, pontem in Arare faciendum curat, atque ita exercitum tranſducit. Helvetii, repentino ejus adventu commoti, cum id, quod ipſi diebus xx ægerrime confecerant, ut flumen tranſirent, illum uno die feciſſe intelligerent, legatos ad eum mittunt: cujus legationis Divico princeps fuit, qui bello Caſſiano dux Helvetiorum fuerat. Is ita cum Cæſare egit: ſi pacem Populus Romanus cum Helvetiis faceret, in eam partem ituros, atque ibi futuros Helvetios, ubi Cæſar conſtituiſſet, atque eſſe voluiſſet: ſin bello perſequi perſeveraret, reminiſceretur, & veteris incommodi Populi Romani, & priſtinæ virtutis Helvetiorum. Quod improviſo unum pagum adortus eſſet, cum ii, qui flumen tranſiſſent, ſuis auxilium ferre non poſſent; ne, ob eam rem, aut ſuæ magnopere virtuti tribueret, aut ipſos deſpiceret. Se ita à patribus majoribuſque ſuis didiciſſe, ut magis virtute, quam dolo, contenderent, aut inſidiis niterentur. Quare, ne committeret, ut is locus, ubi conſtitiſſent, ex calamitate Populi Romani & internecione exercitus nomen caperet, ac memoriam proderet.

His Cæſar ita reſpondit: eo ſibi minus dubitationis dari, quod eas res, quas legati Helvetii commemoraſſent, memoria teneret; atque eo graviùs ferre, quo minus merito populi Romani accidiſſet,

qui du temps de nos Peres étant ſorti ſeul de ſon pays, défit Caſſius, & fit paſſer ſes ſoldats ſous le joug : ainſi par la Providence des Dieux, ou par hazard, la partie des Suiſſes qui la premiere avoit griévement offenſé les Romains, fut auſſi la premiere à en porter la peine. Céſar trouva même ſa ſatisfaction particuliere dans la vengeance publique : car L. Piſon aïeul de ſon Beau-Pere, qui dans cette occaſion étoit Lieutenant de Caſſius, avoit été tué avec lui.

Après ce ſuccès, il fit jetter un pont ſur la Saône, & marcha à la pourſuite du reſte des ennemis, qui ſurpris de ce qu'il avoit paſſé en un jour une riviere, qu'ils avoient eu bien de la peine à traverſer en vingt, lui envoyerent des Députés, à la tête deſquels étoit ce même Divicon qui commandoit leur armée à la défaite de Caſſius. Il dit à Céſar que s'il vouloit les recevoir dans ſon alliance, ils s'établiroient où il lui plairoit : ſinon, qu'ils ſe ſouvînt de leur victoire & de leur ancienne valeur : qu'il ne s'enorgueillît pas pour quelque avantage qu'il avoit eu par ſurpriſe ſur un de leurs Cantons dans le temps que ceux qui avoient paſſé le fleuve, ne pouvoient aller à ſon ſecours ; qu'ils avoient appris de leurs Ancêtres à mépriſer l'artifice & la ruſe, & à ne ſe fier qu'en leur valeur : qu'il prît garde ſeulement, que le lieu où ils étoient ne devînt célébre un jour par les malheurs du Peuple Romain & par la défaite de ſon armée.

Céſar répartit, qu'il n'avoit point oublié ce dont ils ſe ſouvenoient ſi bien ; qu'il en étoit d'autant plus indigné, que les Romains ne s'étoient point attiré ces diſgraces ; que s'ils ſe fuſſent ſen-

qui ſi alicujus injuriæ ſibi conſcius fuiſſet, non fuiſſe difficile cavere ; ſed eo deceptum, quod neque commiſſum a ſe intelligeret, quare timeret, neque ſine cauſa rimendum putaret. Quod ſi veteris contumeliæ obliviſci vellet ; num etiam recentium injuriarum ; quod, eo invito, iter per Provinciam per vim tentaſſent, quod Æduos, quod Ambarros, quod Allobroges vexaſſent, memoriam deponere poſſe ? Quod ſua victoria tam inſolenter gloriarentur, quodque tam diu ſe impune tuliſſe injurias admirarentur, eodem pertinere. Conſueſſe enim Deos immortales, quo gravius homines ex commutatione rerum doleant, quos pro ſcelere eorum ulciſci velint, his ſeeundiores interdum res, & diuturniorem impunitarem concedere. Cum ea ita ſint, tamen ſi obſides ab iis ſibi dentur, uti ea, quæ polliceanrur, facturos intelligat ; & ſi Æduis de injuriis, quas ipſis ſociisque eorum intulerint, item ſi Allobrogibus ſatisfaciant, ſeſe cum iis pacem eſſe facturum. Divico reſpondit : Ita Helvetios a majoribus ſuis inſtitutos eſſe, uti obſides accipere, non dare, conſueverint : ejus rei populum Rom. eſſe teſtem. Hoc reſponſo dato, diſceſſit.

Poſtero die caſtra ex eo loco movent. Idem Cæſar facit, equitatumque omnem, ad numerum quatuor millium, quem ex omni Provincia, & Æduis, atque eorum ſociis coactum habebat, præmittit, qui videant, quas in partes iter faciant. Qui cupidius noviſſimum agmen inſecuti, alieno loco, cum equitatu Helvetiorum prælium committunt ; & pauci de noſtris cadunt. Quo prælio ſublati Helvetii, quod quingentis equitibus tantam multitudinem equitum populerant, audacius ſubſiſtere, nonnunquam ex noviſſimo agmine prælio noſtros laceſſere cœperunt. Cæſar ſuos a prælio continebat, ac ſatis habebat in præſentia hoſtem rapinis, pabularionibus, populationibuſque prohibere. Ita dies circiter quindecim iter fecerunt, uti inter noviſſimum hoſtium agmen,

tis coupables, il leur eût été aiſé de ſe tenir ſur leurs gardes; & que comme ils n'avoient rien fait qui pût leur donner ſujet de craindre, il avoit été facile de les ſurprendre. Que s'il pouvoit conſentir à oublier les anciennes injures, il ne pourroit avoir la même indulgence pour les nouvelles: qu'ils avoient eſſayé de paſſer magré lui, & à force ouverte par ſa Province, & ravagé les terres de ceux d'Autun, de Châlons, de la Savoie & du Dauphiné: du reſte qu'ils ne devoient point parler ſi haut de leur victoire, ni ſe glorifier de n'avoir point été punis de leur inſolence: que les Dieux pour châtier plus ſéverement les coupables, avoient coutume de les laiſſer quelque temps triompher, afin qu'enſuite ils fuſſent plus touchés de leurs diſgraces: qu'il étoit pourtant diſpoſé à traiter avec eux, pourvu qu'ils lui donnaſſent des ôtages qui demeuraſſent garans de l'exécution de leurs promeſſes, & qu'ils réparaſſent le tort fait à ſes Alliés. Divicon répondit que leur coutume n'étoit pas de donner des ôtages, mais d'en recevoir, comme les Romains le ſavoient aſſez; après quoi il ſe retira.

Le lendemain ils décampèrent. Céſar en fit autant, & envoya après eux toute la Cavalerie qu'il avoit tirée tant de ſa Province que de chez les Autunois & leurs Alliés, montant à quatre mille chevaux, pour découvrir le chemin qu'ils prendroient. Mais pour avoir pourſuivi leur arriere garde avec trop d'ardeur, cette Cavalerie fut contrainte de combattre dans un lieu déſavantageux, où elle fit quelque perte. Les Suiſſes enflés d'un avantage, qu'ils avoient remporté avec 500 chevaux ſeulement, commencerent depuis à faire alte plus hardiment, & à eſcarmoucher quelquefois contre nous avec leur arriere-garde. Céſar, au lieu de permettre d'en venir aux mains avec l'ennemi, ſe contentoit alors d'empêcher ſes courſes & ſes pillages. Ainſi ſe paſſerent environ quinze jours de

& noſtrum primum, non amplius quinis aut ſenis millibus paſſuum intereſſet.

Interim quotidie Cæſar Æduos frumentum, quod eſſent publice polliciti, flagitare: nam propter frigora, quod Gallia, ſub Septemtrionibus, ut ante dictum eſt, poſita eſt, non modo frumenta in agris matura non erant, ſed ne pabuli quidem ſatis magna copia ſuppetebat; eo autem frumento, quod flumine Arare navibus ſubvexerat, propterea minus uti poterat, quod iter ab Arare, Helvetii avetterant, a quibus diſcedere nolebat. Diem ex die ducere Ædui; conferri, comportari, adeſſe dicere. Ubi ſe diutius duci intellexit, & diem inſtare, quo die frumentum militibus metiri oporteret; convocatis eorum principibus, quorum magnam copiam in caſtris habebat, in his Diviſiaco, & Liſco, qui ſummo magiſtratui præerat (quem Vergobretum appellant Ædui, qui creatur annuus, & vitæ neciſque in ſuos habet poteſtatem,) graviter eos accuſat, quod, cum neque emi, neque ex agris ſumi poſſet, tam neceſſario tempore, tam propinquis hoſtibus, ab iis non ſublevetur; præſertim cum magna ex parte eorum precibus adductus bellum ſuſceperit: multo etiam gravius, quod ſit deſtitutus, queritur.

Tum demum Liſcus oratione Cæſaris adductus, quod antea tacuerat, proponit: eſſe nonnullos, quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat, qui privati plus poſſint, quam ipſi magiſtratus: hos ſeditioſa atque improba oratione multitudinem deterrere, ne frumentum conferant; quod præſtare dicant, ſi jam principatum Galliæ obtinere non poſſint, Gallorum, quam Romanorum, imperia perferre: neque dubitare debeant, quin, ſi Helvetios ſuperaverint Romani, una cum reliqua Gallia Æduis libertatem ſint erepturi. Ab

marche de deux armées ennemies, de ſorte que l'arrière garde de l'une n'étoit qu'à cinq ou ſix milles de l'avant garde de l'autre.

Cependant Céſar ne ceſſoit de preſſer les Autunois de fournir le bled qu'ils avoient ſi ſolemnellement promis : car la Gaule Celtique étant au Septentrion, comme nous l'avons dit plus haut, & par conſéquent dans un climat froid, la moiſſon n'étoit pas encore prête, & même le fourage n'étoit pas aſſez abondant. Et il pouvoit d'autant moins ſe ſervir des bleds qu'il faiſoit voiturer par la Saone, que l'ennemi dont il ne vouloit pas s'écarter, s'étoit éloigné des bords de cette riviere. Les Autunois le remettoient d'un jour à l'autre, diſant qu'on l'amaſſoit, qu'il étoit en chemin, & qu'il arriveroit bientôt au camp. Voyant que cela tardoit trop, & que le temps de le diſtribuer aux troupes approchoit, Céſar aſſemble les principaux d'Autun qui étoient en grand nombre dans ſon Armée, entr'autres Divitiacus & Liſcus, qui occupoit alors dans ſa ville la charge de Vergobrete ou de Souverain Magiſtrat, dont l'élection ſe fait tous les ans, & qui a droit de vie & de mort. Il ſe plaint fortement à eux, de ce qu'ils lui manquoient au beſoin dans une guerre entrepriſe en partie à leur ſollicitation, où d'un côté le temps preſſoit, l'ennemi de l'autre, ſans qu'il pût recouvrer des vivres d'ailleurs, pas même pour de l'argent.

Liſcus touché de ces plaintes, déclare ce qu'il avoit tû juſques-là ; que chez eux il y avoit certains particuliers, qui avoient plus de crédit & d'autorité ſur le Peuple que le Magiſtrat même ; que c'étoient eux qui par des diſcours ſéditieux détournoient le peuple de fournir les vivres qu'on avoit promis ; qu'ils diſoient qu'au cas qu'ils ne puſſent venir à bout de ſe rendre les maîtres dans les Gaules, il valoit encore mieux pour eux obéir aux gens du pays qu'aux Romains, qui après avoir ſoumis les Suiſſes, ne man-

iiſdem noſtra conſilia, quæque in caſtris gerantur, hoſtibus enunciari: hos a ſe coërceri non poſſe. Quin etiam, quod neceſſario rem Cæſari enunciarit, intelligere ſeſe, quanto id cum periculo fecerit, & ob eam cauſam, quamdiu potuerit, tacuiſſe.

Cæſar hac oratione Liſci Dumnorigem Divitiaci fratrem deſignari ſentiebat: ſed, quod pluribus præſentibus eas res jactari nolebat, celeriter concilium dimittit; Liſcum retinet. Quærit ex ſolo ea, quæ in conventu dixerat; dicit liberius, atque audacius: eadem ſecreto ab aliis quærit; reperit eſſe vera: ipſum eſſe Dumnorigem, ſumma audacia, magna apud plebem propter liberalitatem gratia, cupidum rerum novarum: complures annos portoria, reliquaque omnia Æduorum vectigalia parvo pretio redempta habere; propterea quod illo licente, contra liceri audeat nemo. His rebus, & ſuam rem familiarem auxiſſe, & facultates ad largiendum magnas comparaſſe: magnum numerum equitatus ſuo ſumptu ſemper alere; & circum ſe habere. Neque ſolum domi, ſed etiam apud finitimas civitates largiter poſſe; atque hujus potentiæ cauſa, matrem in Biturigibus, homini illic nobiliſſimo, ac potentiſſimo, collocaſſe: ipſum ex Helvetiis uxorem habere; ſororem ex matre & propinquas ſuas nuptum in alias civitates collocaſſe. Favere, & cupere Helveriis, propter eam affinitatem: odiſſe etiam ſuo nomine Cæſarem, & Romanos; quod eorum adventu potentia ejus deminuta, & Divitiacus frater in antiquum locum gratiæ atque honoris ſit reſtitutus. Si quid accidat Romanis, ſummam in ſpem regni per Helvetios obtinendi venire: imperio Populi Romani non modo de regno, ſed etiam de ea, quam habeat, gratia deſperare. Reperiebat etiam Cæſar, inquirendo, quod prælium

queroient pas de les dépouiller eux mêmes de leur liberté ; que c'étoient eux qui inſtruiſoient les Ennemis de tout ce qui ſe paſſoit dans le camp, & des réſolutions les plus ſecretes ; qu'il n'avoit pas le pouvoir de les châtier ; qu'il ſavoit même le danger auquel il s'expoſoit en découvrant tout ce manége, quoiqu'il ne le fît qu'à l'extrêmité ; & que c'étoit pour ces raiſons qu'il avoit juſqu'alors gardé le ſilence.

Céſar ſentit d'abord que c'étoit de Dumnorix frere de Diviſiacus qu'il vouloit parler ; mais ne voulant pas éventer l'affaire devant tant de témoins, il rompit l'aſſemblée, & ne retint que Liſcus. Quand ils furent en particulier, il lui demanda de s'expliquer ſur ce qu'il avoit dit. Liſcus le fit ſans détour ; & par les informations ſecretes, Céſar trouva qu'il diſoit vrai ; que Dumnorix étoit un homme hardi & entreprenant, en grand crédit auprès du Peuple par ſes libéralités ; & qu'il ſouhaitoit quelque révolution dans l'Etat : que depuis pluſieurs années il tenoit toutes les fermes du pays à vil prix, parce qu'on n'oſoit enchérir ſur lui ; que par là il avoit acquis de grandes richeſſes qui le mettoient en état d'être libéral ; qu'il entretenoit un corps de Cavalerie qu'il avoit toujours à ſa ſuite : qu'il étoit auſſi puiſſant chez les Peuples voiſins que dans ſon Pays ; que c'étoit dans cette vue d'augmenter ſon pouvoir au-dehors qu'il avoit fait épouſer ſa Mere à un des plus puiſſans Seigneurs du Berry ; que lui-même s'étoit marié chez les Suiſſes, & qu'il avoit établi ſon crédit en divers endroits par le mariage de ſa Sœur & de ſes Parentes : qu'il favoriſoit les Suiſſes à cauſe de ſa Femme, & qu'il haïſſoit perſonnellement Céſar & les Romains, parce qu'ils avoient diminué ſon autorité & augmenté celle de ſon Frere ; qu'il ſe flattoit que ſi les Romains avoient du deſſous, il pourroit ſe faire Roi à la faveur des Suiſſes ; au lieu que par leur victoire il perdoit non-ſeulement

equeſtre adverſum paucis ante diebus eſſet factum; initium ejus fugæ a Dumnorige, atque ejus equitibus factum eſſe; (nam equitarui, quem auxilio Cæſari Ædui miſerant, Dumnorix præerat) eorumque fuga reliquum eſſe equitatum perterritum.

Quibus rebus cognitis, cum ad has ſuſpiciones certiſſimæ res accederent; quod per fines Sequanorum Helvetios traduxiſſet; quod obſides inter eos dandos curaſſet; quod ea omnia non modo injuſſu ſuo & civitatis, ſed etiam inſcientibus ipſis feciſſet; quod a magiſtratu Æduorum accuſaretur; ſatis eſſe cauſæ arbitrabatur, quare in eum aut ipſe animadverteret, aut civitatem animadvertere juberet. His omnibus rebus unum repugnabat, quod Divitiaci fratris ſummum in populum Rom. ſtudium, ſummam in ſe voluntatem, egregiam fidem, juſtitiam, temperantiam cognoverat: nam, ne ejus ſupplicio Divitiaci animum offenderet, verebatur. Itaque prius quam quidquam conaretur, Divitiacum ad ſe vocari jubet, &, quotidianis interpretibus remotis, per C. Valerium Procillum, principem Galliæ provinciæ, familiarem ſuum, cui ſummam rerum omnium fidem habebat, cum eo colloquitur: ſimul commonefacit, quæ ipſo præſente in concilio Gallorum de Dumnorige ſint dicta, & oſtendit quæ ſeparatim quiſque de eo apud ſe dixerit. Petit, atque hortatur, ut ſine ejus offenſione animi, vel ipſe de eo, cauſa cognita, ſtatuat, vel civitatem ſtatuere jubeat.

Divitiacus multis cum lacrymis Cæſarem complexus obſecrare cœpit, ne quid gravius in fratrem ſtatueret: ſcire ſe illa eſſe vera, nec quemquam ex eo plus, quam ſe, doloris capere; propterea quod, cum ipſe gratia plurimum domi, atque in reliqua Gallia, ille minimum propter adoleſcentiam poſſet,

l'eſperance

l'eſpérance de s'aggrandir, mais encore celle de ſe conſerver. Par ſes informations, Ceſar apprit encore que le mauvais ſuccès du combat de ſa Cavalerie, arrivé il n'y avoit que peu de jours, venoit de la fuite de Dumnorix qui avoit donné lieu à celle des autres, parce qu'il commandoit les troupes de ſa Nation.

Ces ſoupçons étoient appuyés de preuves certaines, que c'étoit lui qui avoit ouvert aux Suiſſes un paſſage par la Franche-Comté, qu'il s'etoit fait donner des ôtages, & qu'il avoit fait tout cela, non-ſeulement ſans ordre de ſa Republique ni de Céſar, mais à leur inſu. Céſar crut donc qu'il y en avoit aſſez pour être en droit de le châtier lui-même, ou de le renvoyer en ſon pays pour y être puni, d'autant plus qu'il étoit accuſé par le Magiſtrat. Mais il étoit retenu par la crainte d'offenſer Divitiacus ſon frere, dont il connoiſſoit les bonnes qualités, & qui étoit très-attaché, tant à lui qu'au Peuple Romain. Avant donc de paſſer outre, il le fait venir; & ſans autre interprête que Valérius Procillus, l'homme le plus diſtingué de toute la Gaule Narbonnoiſe, & en qui il ſe fioit entiérement, il le fait ſouvenir de ce qu'on avoit dit de ſon frere dans l'aſſemblée & en ſa préſence, l'inſtruit de ce qu'on en avoit dit en particulier, & le prie de trouver bon que ſa ville ou lui en faſſent juſtice.

Divitiacus tout en larmes l'embraſſa, & le pria de pardonner à ſon Frere; ajoutant qu'il ſavoit bien que tout ce qu'on lui avoit dit de Dumnorix étoit vrai; mais qu'il conſiderât que c'étoit ſon Frere, & que s'il le faiſoit mourir, on le croiroit complice de ſa mort, à cauſe de la bienveillance dont il l'honoroit,

per ſe creviſſet. Quibus opibus ac nervis, non ſolum ad minuendam gratiam, ſed pæne ad petniciem ſuam uteretur : ſeſe tamen & amote fratetno, & exiſtimatione vulgi commoveri. Quod ſi quid ei à Cæſare gravius accidiſſet, cum ipſe eum locum amicitiæ apud eum teneret, neminem exiſtimaturum non ſua voluntate factum, uti totius Galliæ animi à ſe averterentur. Hæc cum pluribus verbis flens à Cæſare peteret, Cæſar ejus dexteram prehendit : conſolatus rogat finem orandi faciat ; tanti ejus apud ſe gratiam eſſe oſtendit, uti & Reipublicæ injuriam, & ſuum dolorem ejus voluntati ac precibus condonet. Dumnorigem ad ſe vocat, fratrem adhibet : quæ in eo reprehendat, oſtendit ; quæ ipſe intelligat, quæ civitas queratur, proponit : monet, ut in reliquum tempus omnes ſuſpiciones vitet ; præterita ſe Divitiaco fratri condonare dicit. Dumnorigi cuſtodes ponit ; ut, quæ agat, quibuſcum loquatur, ſcire poſſit.

Eodem die ab exploratoribus certior factus hoſtes ſub montem conſediſſe, millia paſſuum ab ipſius caſtris octo ; qualis eſſet natura montis, & qualis in circuitu adſcenſus, qui cognoſcerent, miſit. Renunciatum eſt, facilem eſſe. De tertia vigilia T. Labienum legatum pro Prætore cum duabus legionibus, & iis ducibus, qui iter cognoverant, ſummum jugum montis adſcendere jubet : quid ſui conſilii ſit, oſtendit : ipſe de quarta vigilia eodem itinere, quo hoſtes ierant, ad eos contendit ; equitatumque omnem ante ſe mittit. P. Conſidius, qui rei militaris peritiſſimus habebatur, & in exercitu L. Sullæ, & poſtea in M. Craſſi fuerat, cum exploratoribus præmittitur.

Prima luce, cum ſummus mons à T. Labieno teneretur, ipſe ab hoſtium caſtris non longius mille & quingentis paſſibus abeſſet ; neque, ut poſtea ex captivis comperit. aut ipſius adventus, aut Labieni cognitus eſſet ; Conſidius, equo admiſſo, ad eum accurrit : dicit, montem quem a Labieno occupati voluerit, ab

& que cela lui aliéneroit les eſprits de la Province : que perſonne ne pouvoit être plus affligé qu'il l'étoit de la faute d'un homme qui lui appartenoit de ſi près, qui lui devoit ſa fortune, & qui ruinoit la ſienne ; mais que malgré cela il ne pouvoit l'abandonner, ni renoncer à l'eſtime du Public. Céſar touché de ſes raiſons & de ſes larmes, lui prend la main & le raſſure, en lui diſant qu'il fait tant de cas de ſon amitié, qu'en ſa faveur il pardonne à ſon Frere, non-ſeulement ſes propres injures, mais encore celles qu'il avoit faites à la République. Sur cela il fait venir Dumnorix, & en préſence de ſon Frere lui déclare les ſujets de plainte qu'il avoit donnés, tant aux Romains, qu'à ſes propres Citoyens, & l'exhorte à ſe conduire de maniere qu'il ne laiſſe à l'avenir aucun ſoupçon : il lui dit qu'il lui pardonne le paſſé en conſidération de Divitiacus, après quoi il le renvoie ; mais il fait pourtant épier ſes diſcours & ſes actions.

Le même jour il fut averti que l'Ennemi étoit campé à huit milles de lui au pied d'une montagne ; il la fit reconnoître, & on lui rapporta que la pente en étoit douce & aiſée : ſur cela, après minuit il détache T. Labiénus avec deux Légions, lui donne pour guides ceux qui avoient été la reconnoître, l'inſtruit de ſon deſſein, & le charge de ſe poſter ſur le haut de cette montagne. Deux heures après il marche aux Ennemis par le même chemin qu'ils avoient ſuivi, & envoie devant toute ſa Cavalerie. P. Conſidius qui avoit fait la guerre ſous Sylla & enſuite ſous Craſſus, & qui pour cette raiſon paſſoit pour très-habile Officier, eut la conduite des Coureurs.

Au point du jour, lorſque Labiénus s'étoit rendu maître du haut de la montagne, & que Cæſar n'étoit qu'à quinze cents pas des Ennemis, ſans qu'ils euſſent connoiſſance ni de ſon arrivée ni de celle de Labiénus, comme on l'apprit enſuite des priſonniers, Conſidius vient à toute bride lui dire que les Ennemis

hoſtibus teneri; id ſe a Gallicis armis atque inſignibus cognoviſſe. Cæſar ſuas copias in proximum collem ſubducit; aciem inſtruit. Labienus, ut erat ei præceptum a Cæſare, ne prælium committeret, niſi ipſius copiæ prope hoſtium caſtra viſæ eſſent, ut undique uno tempore in hoſtes impetus fieret, monte occupato, noſtros exſpectabat, prælioque abſtinebat. Multo denique die per exploratores Cæſar cognovit, & montem a ſuis teneri, & hoſtes caſtra moviſſe, & Conſidium timore perterritum, quod non vidiſſet, pro viſo ſibi renunciaſſe. Eo die, quo conſuerat intervallo, hoſtes ſequitur, & millia paſſuum tria ab eorum caſtris caſtra ponit.

Poſtridie ejus diei, quod omnino biduum ſupererat, cum exercitui frumentum metiri oporteret, & quod a Bibracte oppido Æduorum longe maximo ac copioſiſſimo, non amplius millibus paſſuum XVIII aberat, rei frumentariæ proſpiciendum exiſtimavit, & iter ab Helveriis avertit, ac Bibracte ire contendit. Ea res per fugitivos L. Æmilii, Decurionis equitum Gallorum, hoſtibus nunciatur. Helvetii, ſeu quod timore perterritos Romanos diſcedere exiſtimarent, eo magis, quod pridie, ſuperioribus locis occupatis, prælium non commiſiſſent; ſive quod re frumentaria intercludi poſſe confiderent, commutato conſilio, atque itinere converſo, noſtros e noviſſimo agmine inſequi ac laceſſere cœperunt.

Poſtquam id animum advertit, copias ſuas Cæſar in proximum collem ſubducit; equitatumque, qui ſuſtineret hoſtium impetum, miſit. Ipſe interim in colle medio triplicem aciem inſtruxit legionum quatuor veteranarum, ita uti ſupra ſe in ſummo jugo duas legiones, quas in Gallia citeriore proxime conſcripſerat, & omnia auxilia, collocaret, ac totum montem hominibus compleret. Interea ſarcinas in unum locum conferri, & eum ab iis, qui in ſuperiore acie conſtiterant, muniri juſſit. Helvetii cum omnibus ſuis carris

étoient maîtres de la montagne, qu'il l'avoit aiſément reconnu à leurs drapeaux & à leurs armes. Sur cet avis, Céſar ſe retire ſur une éminence, & y range ſon armée en bataille. Labiénus qui avoit ordre de ne point donner, qu'il ne le vit proche, afin de tomber tous deux en même temps ſur l'Ennemi, ſe tenoit tranquille en l'attendant. Mais lorſqu'il fit grand jour, ſes Coureurs lui apprirent la vérité; que Labienus étoit dans le poſte qu'il lui avoit marqué; que l'Ennemi avoit décampé, & que Conſidius aveuglé par la peur avoit fait un faux rapport. Céſar les ſuit à quelque diſtance, ſelon ſa coutume, & campe à trois milles de leur armée.

Le lendemain, comme on devoit diſtribuer du bled aux troupes deux jours après, & qu'il n'etoit qu'à dix huit milles d'Autun, Capitale des Autunois, il quitta l'Ennemi, & s'y en alla pour donner ordre aux vivres. Les Suiſſes l'ayant appris des déſerteurs de L. Æmilius, Officier de Cavalerie Gauloiſe, qui s'allerent rendre à eux, tournerent tout court ſur ſon arriere-garde, croyant ou que la crainte le faiſoit retirer, parce que la veille il avoit manqué à les attaquer, après s'être emparé des hauteurs, ou ſe flattant au moins de lui couper les vivres.

Céſar voyant ce mouvement, ſe range en bataille ſur une hauteur voiſine, & envoie ſa Cavalerie ſoutenir leur effort. Il poſte ſes quatre vieilles Légions ſur trois lignes vers le milieu de la colline, & ſur le haut les deux qu'il avoit nouvellement levées dans la Lombardie, & couvre ainſi toute la colline, tant de ſes troupes que de celles de ſes Alliés; en même-temps il fait mettre le bagage dans un endroit qu'il fait fortifier, & charge les Légions qui etoient au haut du côteau de le garder. Les Suiſſes qui l'avoient

ſecuti, impedimenta in unum locum contulerunt: ipſi confertiſſima acie, rejecto noſtro equitatu, phalange facta, ſub primam noſtram aciem ſucceſſerunt.

Cæſar, primum ſuo, deinde omnium e conſpectu remotis equis, ut æquato periculo, ſpem fugæ tolleret, cohortatus ſuos, prælium commiſit. Milites, e loco ſuperiore pilis miſſis, facile hoſtium phalangem perfregerunt: ea disjecta, gladiis diſtrictis, in eos impetum fecerunt. Gallis magno ad pugnam erat impedimento, quod, pluribus eorum ſcutis uno ictu pilorum transfixis & colligatis, cum ferrum ſe inflexiſſet, neque evellere, neque, ſiniſtra impedita, ſatis commode pugnare poterant; multi ut, diu jactato brachio, præoptarent ſcutum manu emittere, & nudo corpore pugnare. Tandem, vulneribus defeſſi, & pedem referre, &, quod mons ſuberat circiter M. paſſuum, eo ſe recipere cœperunt. Capto monte, & ſuccedentibus noſtris, Boji, & Tulingi, qui hominum millibus circiter xv agmen hoſtium claudebant, & noviſſimis præſidio erant, ex itinere noſtros latere aperto aggreſſi, circumvenere: & id conſpicati Helvetii, qui in montem ſeſe receperant, rurſus inſtare, & prælium redintegrare cœperunt. Romani converſa ſigna tripartito intulerunt: prima, ac ſecunda acies, ut victis, ac ſubmotis, reſiſteret; tertia, ut venientes exciperet.

Ita, ancipiti prælio, diu atque acriter pugnatum eſt. Diutius cum noſtrorum impetum ſuſtinere non poſſent, alteri ſe, ut cœperant, in montem receperunt, alteri ad impedimenta & carros ſuos ſe contulerunt: nam hoc toto prælio, cum ab hora ſeptima, ad veſperam, pugnatum ſit, averſum hoſtem videre nemo potuit. Ad multam noctem etiam ad impedimenta pugnatum

ſuivi avec tous leurs chariots, prennent la même précaution par rapport à leur bagage, & après avoir repouſſé ſa Cavalerie, montent ſerrés à l'attaque de ſa premiere ligne.

Céſar, pour ôter aux ſiens toute eſpéranee de retraite, & pour rendre le péril égal entre lui & eux, renvoie tous les chevaux ſans en excepter le ſien, les exhorte à faire leur devoir, & commence l'attaque. Les troupes qu'il avoit placées ſur la hauteur, ayant facilement éclairci les rangs des Ennemis avec leurs javelots, fondent auſſi tôt ſur eux l'épée à la main. Les Suiſſes, dont les boucliers étoient percés de traits, & eomme cloués enſemble par ces traits, paree que la pointe s'en étoit repliée ſans qu'on pût les arracher, ſecouent le bras pour ſe débarraſſer de leur bouclier, & aiment mieux combattre découverts, qu'avec cette incommodité. Mais enfin couverts de bleſſures, ils lâchent le pied, & teculent vers une montagne qui étoit environ à un quart de lieue delà. Les Romains les ſuivent, & pendant qu'ils montent avec eux, un eorps de Boïens & de Stulingiens faiſant environ quinze mille hommes, & ſervant de Corps de réſerve aux Ennemis, les prend en flanc, & vient les envelopper. Les Suiſſes qui s'en apperçoivent du haut de la montagne où ils s'étoient retirés, reviennent à la charge; de ſorte que les Romains ſont obligés de faire front des deux côtés, par les deux premieres lignes contre ceux qui pourſuivoient ſur la montagne, & par l'autre eontre ceux qui les avoient enveloppés.

Ainſi le combat fut long-temps opiniâtre & douteux. Enfin les Ennemis ne pouvant plus ſoutenir notre attaque, ſe retirerent, les uns ſur la montagne qu'ils avoient commencé de monter, & les autres vers leur bagage & leurs chariots; car pendant toute la bataille qui dura depuis une heure après-midi juſqu'au ſoir, on ne vit jamais tourner le dos à l'Ennemi. On eombattit

eſt : propterea quod pro vallo carros objecerant, & e loco ſuperiore in noſtros venientes tela conjiciebant, & nonnulli inter carros rotaſque, mataras ac tragulas ſubjiciebant, noſtroſque vulnerabant. Diu cum eſſet pugnatum, impedimentis caſtriſque noſtri potiti ſunt : ibi Orgetorigis filia, atque unus e filiis captus eſt. Ex eo prælio circiter millia hominum cxxx ſuperſuerunt ; eaque tota nocte continenter ierunt : nullam partem noctis itinere intermiſſo, in fines Lingonum die iv pervenerunt, cum & propter vulnera militum, & propter ſepulturam occiſorum, noſtri triduum morati, eos ſequi non potuiſſent. Cæſar ad Lingones litteras, nuncioſque miſit, ne eos frumento, neve alia re, juvarent : qui ſi juviſſent, ſe eodem loco illos, quo Helvetios, habiturum. Ipſe, triduo intermiſſo, cum omnibus copiis eos ſequi cœpit.

Helvetii omnium rerum inopia adducti, legatos de deditione ad eum miſerunt : qui cum eum in itinere conveniſſent, ſeque ad pedes projeciſſent, ſuppliciterque locuti, flentes pacem petiſſent, atque eos in eo loco, quo tum eſſent, ſuum adventum exſpectare juſſiſſet, paruerunt. Eo poſtquam Cæſar pervenit, obſides, arma, ſervos, qui ad eos perfugiſſent, poposcit. Dum ea conquiruntur, & conferuntur, nocte intermiſſa, circiter hominum millia vr ejus pagi, qui Urbigenus appellatur, ſive timore perterriti, ne, armis traditis, ſupplicio afficerentur, ſive ſpe ſaluis inducti, quod, in tanta multitudine deditiorum, ſuam fugam aut occultari, aut omnino ignorari poſſe exiſtimarent ; prima nocte, ex caſtris Helvetiorum egreſſi, ad Rhenum fineſque Germanorum contenderunt.

Quod ubi Cæſar reſcivit, quorum per fines ierant ; his, uti conquiterent, & reducerent : ſi ſibi purgati eſſe vellent, imperavit ; reductos in hoſtium numero habuit : reliquos omnes, obſidibus, armis, perfugis traditis, in

même aux bagages jusque bien avant dans la nuit, parce que les Suisses s'étant fait un rempart de leurs chariots, lançoient des dards sur les nôtres du haut de ces chariots, ou les blessoient à travers les roues à coups de piques & de hallebardes. Enfin, après une longue résistance, tout leur bagage fut pris, & leur camp forcé; la fille d'Orgetorix & un de ses fils y furent faits prisonniers. Les Ennemis, dont il restoit environ cent trente mille, marcherent toute la nuit sans s'arrêter; & le quatrieme jour ils arriverent dans le territoire de Langres; les nôtres n'ayant pû les suivre, parce qu'ils resterent trois jours dans cet endroit, tant à cause des blessés, qu'à cause des morts qu'il falloit enterrer. Pendant ce temps Cesar écrivit à ceux de Langres de n'accorder ni vivres ni aucun autre secours aux Ennemis; ajoutant que s'ils les aidoient, il les traiteroit comme les Suisses. Trois jours après, Cesar suivit les Ennemis avec toutes ses troupes.

Les Suisses réduits à l'extrémité, lui envoient des Députés, qui l'ayant rencontré en chemain, se jettent à ses pieds, & lui demandent la paix avec larmes. Il les renvoya dire de sa part à leurs Gens qu'ils l'attendissent dans l'endroit où ils etoient actuellement; ce qui fut fait. Quand il y fut arrivé, il leur ordonna de lui remettre leurs armes, les esclaves qui s'etoient retirés parmi eux, & de lui donner des ôtages. Pendant que tout cela s'executoit, environ six mille d'entr'eux, qui etoient du Canton de Berne, craignant qu'il ne les fit mourir après les avoir désarmés, ou espérant qu'on ne s'appercevroit pas de six mille hommes de moins dans une si grande multitude, se dérobérent au commencement de la nuit, & se retirerent vers le Rhin, auprès des Allemands.

César l'ayant su, ordonne à ceux qui étoient sur le chemin de les ramener incessamment; s'ils vouloient se justifier de leur fuite; ce qui fut fait: Cesar traita en ennemis ces six mille fugitifs. Les autres ayant

deditionem accepit. Helvetios, Tulingos, Latobrigos in fines ſuos, unde erant profecti, reverti juſſit; &, quod omnibus frugibus amiſſis, domi nihil erat, quo famem tolerarent, Allobrogibus imperavit, ut iis frumenti copiam facerent: ipſos, oppida, vicoſque, quos incenderant, reſtituere juſſit. Id ea maxime ratione fecit, quod noluit eum locum, unde Helvetii diſceſſerant, vacare; ne propter bonitatem agrorum, Germani, qui trans Rhenum incolunt, e ſuis finibus in Helvetiorum fines tranſirent, & finitimi Galliæ provinciæ, Allobrogibuſque eſſent. Bojos, petentibus Æduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus ſuis collocarent, conceſſit: quibus illi agros dederunt, quoſque poſtea in parem juris libertatiſque conditionem, atque ipſi erant, receperunt.

In caſtris Helvetiorum tabulæ repertæ ſunt litteris Græcis confectæ, & ad Cæſarem perlatæ; quibus in tabulis nominatim ratio confecta erat, qui numerus domo exiſſet eorum, qui arma ferre poſſent, & item ſeparatim pueri, ſenes, mulieresque. Quarum omnium rerum ſumma erat, capitum Helvetiorum millia CCLXIII, Tulingorum millia XXXVI, Latobrigorum XIV, Rauracorum XXIII, Bojorum XXXII, ex his, qui arma ferre poſſent, ad millia XCII. Summa omnium fuerunt ad millia CCCLXVIII. Eorum, qui domum redierunt, cenſu habito, ut Cæſar imperaverat, repertus eſt numerus milliuni c & x.

Bello Helvetiorum confecto, totius fere Galliæ legati, principes civitatum, ad Cæſarem gratulatum convenerunt. Intelligere ſeſe, tametſi pro veteribus Helvetiorum injuriis populi R. ab iis pœnas bello repetiſſet, tamen eam rem non minus ex uſu terræ Galliæ, quam populi R. accidiſſe: propterea quod eo conſilio, florentiſſimis rebus, domos ſuas Helvetii reliquiſſent, uti toti Galliæ bellum inferrent, imperioque potirentur, locumque domicilio ex magna copia deligerent, quem ex omni Gallia opportuniſſimum

donné des ôtages, rendu leurs armes & les transfuges, il leur pardonna & leur ordonna de retourner chacun chez eux: & comme ils n'avoient plus de vivres, il chargea les habitants de la Savoie & du Dauphiné de leur en fournir; & enjoignit aux Suiſſes de rebâtir leurs villes & leurs bourgades. Il ne vouloit pas que ce pays demeurât déſert, de peur que la bonté du terroir n'engageât les Allemands d'au delà du Rhin à s'en emparer, & que par-là ils ne devinſſent trop voiſins de notre Province & de la Savoie. Les Autunois lui demanderent de leur laiſſer les Boïens, peuple en grande réputation de valeur, pour les placer ſur leurs frontieres; & il y conſentit. Ils leur donnerent des terres, & dans la ſuite ils leur firent part des mêmes droits & des mêmes privileges dont ils jouiſſoient.

On trouva dans le camp des Suiſſes un état écrit en lettres Grecques de ceux qui étoient ſortis en âge de porter les armes, des femmes, des enfans & des vieillards. On y comptoit deux cent ſoixante-trois mille Suiſſes, trente-ſix mille Stulingiens, trente-deux mille Boïens, quatorze mille hommes du Briſgau, vingt-trois mille du pays de Bâle, & trente-ſix mille des environs de Dutlingen; & dans toute cette troupe qui montoit en tout à trois cent ſoixante-huit mille hommes, il y avoit quatre-vingt douze mille combattans. Céſar ayant fait faire le dénombrement de ceux qui retournerent, il ne s'en trouva que cent dix mille.

Cette guerre des Suiſſes étant ainſi terminée, les Principaux de preſque toute la Gaule Celtique vinrent en féliciter Céſar. Ils lui dirent que quoiqu'il n'eût pas entrepris cette guerre pour leur vengeance particuliere, mais pour celle du Peuple Romain, la défaite de ces Peuples leur étoit pourtant auſſi avantageuſe qu'à lui; que les Suiſſes, quoique leurs affaires fuſſent dans un état floriſſant, n'avoient quitté leur pays que pour venir s'emparer du leur, & après avoir pris le meilleur, rendre le reſte tributaire. Ils lui demanderent permiſ-

ac fructuosissimum judicassent, reliquasque civitates stipendiarias haberent. Petierunt, uti sibi concilium totius Galliæ in diem certam indicere, idque Cæsaris voluntate facere, liceret : sese habere quasdam res, quas e communi consensu ab eo petere vellent. Ea re permissa, diem concilio, constituerunt, & jurejurando, ne quis enunciaret, nisi quibus communi consilio mandatum esset, inter se sanxerunt.

Eo concilio dimisso, iidem principes civitatum, qui ante fuerant ad Cæsarem, reverterunt, petieruntque, uti sibi secreto de sua omniumque salute cum eo agere liceret. Ea re impetrata, sese omnes flentes Cæsari ad pedes projecerunt : non minus se id contendere, & laborare, ne ea, quæ dixissent, enunciarentur, quam, uti ea, quæ vellent, impetrarent ; propterea quod, si enunciatum esset, summum in cruciatum se venturos viderent. Locutus est pro his Divitiacus Æduus : Galliæ totius factiones esse duas ; harum alterius principatum tenere Æduos, alterius Arvernos. Hi cum tantopere de potentatu inter se multos annos contenderent, factum esse, uti ab Arvernis, Sequanisque Germani mercede accerserentur. Horum primo circiter millia xv Rhenum transisse : posteaquam agros, & cultum, & copias Gallorum homines feri ac barbari adamassent, transductos plures : nunc esse in Gallia ad c & xx millium numerum : cum his Æduos, eorumque clientes semel atque iterum armis contendisse : magnam calamitatem pulsos accepisse, omnem nobilitatem, omnem Senatum, omnem equitatum amisisse. Quibus prœliis calamitatibusque fractos, qui & sua virtute, & populi R. hospitio atque amicitia plurimum ante in Gallia potuissent, coactos esse Sequanis obsides dare nobilissimos civitatis, & jurejurando civitatem obstringere, sese neque obsides repetituros, neque auxilium a populo R. imploraturos, neque recusaturos, quo minus perpetuo sub illorum ditione atque imperio essent : unum se esse, ex omni civitate Æduo-

ſion d'aſſembler les Etats de toute la Gaule, parce que d'un commun accord ils avoient une priere à lui faire. Ceſar y ayant conſenti, ils prirent entr'eux jour pour s'aſſembler, & jurerent de n'en parler à perſonne que du conſentement de tous.

Après la clôture de leur aſſemblée, les mêmes Députés revinrent lui demander une audience particuliere, parce qu'il avoient, diſoient ils, à lui propoſer des choſes qui intéreſſoient le bien général, & qui requéroient un fort grand ſecret. L'ayant obtenue, ils ſe jettent à ſes pieds en pleurant, & lui diſent que dans cette occaſion ſon ſecret leur étoit auſſi neceſſaire que ſon ſecours, parce que ſi ce qu'ils avoient à lui communiquer étoit découvert, ils courroient riſque d'être perdus. Divitiacus qui portoit la parole, lui repréſenta que la Gaule Celtique étoit diviſée en deux factions; que les Auvergnats étoient à la tête de l'une, & les Autunois de l'autre; qu'après s'être long-temps diſputé la Souveraineté, les Auvergnats unis aux Francs Comtois avoient fait venir les Allemands à leur ſecours; que d'abord il en avoit paſſé dans la Gaule environ quinze mille, qui ayant reconnu la bonte du pays, y en avoient attiré tant d'autres, qu'ils etoient bien à préſent cent vingt mille; que ceux d'Autun & leurs Alliés dans deux batailles contre eux avoient perdu leur Cavalerie, leur Nobleſſe & leur Sénat; qu'accablés de tant de pertes, ils avoient été obligés de donner les principaux d'entr'eux en ôtage aux Francs-Comtois, avec ferment de ne les jamais redemander, & de ne jamais recourir au Peuple Romain pour ſe ſouſtraire à leur domination; que du rang qu'ils tenoit auparavant dans les Gaules par leur valeur & leur alliance avec les Romains, il ne leur reſtoit qu'une ſoumiſſion à un

rum, qui adduci non potuerit, ut jutaret, aut ſuos liberos obſides daret; ob eam rem ſe ex civitate profugiſſe, & Romam ad Senatum veniſſe, auxilium poſtularum, quod ſolus neque jurejurando, neque obſidibus teneretur. Sed pejus victoribus Sequanis, quam Æduis victis accidiſſe, propterea quod Arioviſtus rex Germanorum in eorum finibus conſediſſet, tertiamque partem agri Sequani, qui eſſet optimus totius Galliæ, occupaviſſet, & nunc de altera parte tertia Sequanos decedere juberet, propterea quod, paucis menſibus ante, Harudum millia hominum XXIV ad eum veniſſent, quibus locus ac ſedes pararentut: futurum eſſe paucis annis, uti omnes è Galliæ finibus pellerentur, atque omnes Germani Rhenum tranſirent: neque enim conferendum eſſe Gallicum cum Germanorum agro, neque hanc conſuetudinem victus cum illa comparandam. Arioviſtum autem, ut ſemel Gallorum copias prælio vicerit, quod prælium factum ſit Amagetobriæ, ſuperbe & crudeliter imperare, obſides nobiliſſimi cujuſque liberos poſcere, & in eos omnia exempla cruciatus edere, ſi qua res non ad nutum, aut ad voluntatem ejus facta ſit: hominem eſſe barbarum, iracundum, temerarium: non poſſe ejus imperia diutius ſuſtineri: niſi quid in Cæſare populoque R. ſit auxilii, omnibus Gallis idem eſſe faciendum, quod Helvetii fecerunt, ut domo emigtent; aliud domicilium, alias ſedes, remotas a Germanis, petant, fortunamque, quæcumque accidat, experiantur. Hæc ſi enunciata Arioviſto ſint, non dubitare, quin de omnibus obſidibus, qui apud eum ſint, graviſſimum ſupplicium ſumat: Cæſarem vel auctoritate ſua atque exercitus, vel recenti victoria, vel nomine populi Romani deterrere poſſe, ne major multitudo Germanorum Rhenum tranſducatur, Galliamque omnem ab Arioviſti injuria poſſe defendete.

Hac oratione a Divitiaco habita, omnes, qui aderant, magno fletu auxilium a Cæſare petere cœpe-

dur eſclavage ; qu'il étoit le ſeul qui n'eût pu ſe réſoudre à prêter ce ſerment, & à donner ſes enfans en ôtage, & que pour cette raiſon il avoit été contraint d'abandonner le pays, pour venir implorer le ſecours du Sénat, parce qu'il ne s'étoit pas lié comme les autres. Mais que l'état des Francs-Comtois étoit à préſent plus triſte que celui des Autunois, puiſque Arioviſte, Roi des Allemands, s'étoit établi dans la Franche-Comté, le meilleur Canton de la Gaule Celtique, dont il tenoit le tiers, & en vouloit encore avoir un autre tiers pour ceux de Conſtance, qui depuis peu étoient venus le joindre au nombre de deux mille quatre cents ; que ſi l'on n'y donnoit ordre, bientôt tous les Allemands paſſeroient le Rhin, inonderoient la Gaule, & en chaſſeroient les habitans, parce que le terrein en étoit bien meilleur que le leur, & la façon de vivre beaucoup plus polie ; qu'Arioviſte étoit devenu ſi inſolent & ſi fier depuis la bataille qu'il avoit gagnée ſur les Gaulois à Magſtat, qu'il vouloit avoir en ôtage les enfans des meilleures maiſons, & qu'il les traitoit cruellement, quand tout n'alloit pas à ſa fantaiſie ; que c'étoit un homme féroce, emporté, furieux, dont la tyrannie étoit inſupportable ; & que ſi Rome leur refuſoit ſon ſecours, ils étoient réſolus de quitter le pays, comme avoient fait les Suiſſes, & d'aller loin des Allemands chercher ailleurs une demeure paiſible, quelque choſe qu'il leur en pût arriver ; que ſi ce Tyran ſavoit qu'ils fuſſent venus ſe plaindre à lui, il feroit périr leurs ôtages dans les tourmens, & qu'il n'y avoit que ſon autorité, ſes armes victorieuſes, & le nom du Peuple Romain qui puſſent le tenir en reſpect, empêcher le reſte des Allemands de paſſer le Rhin & défendre les Gaules de la violence d'Arioviſte.

Divitiacus ayant ceſſé de parler, tous ceux qui étoient préſens implorerent avec larmes le ſecours de

runt. Animadvertit Cæſar, unos ex omnibus Sequanos nihil earum rerum facere, quas cæteri facerent; ſed triſtes, capite demiſſo, terram intueri. Ejus rei quæ cauſa eſſet, miratus, ex ipſis quæſivit. Nihil Sequani reſpondere, ſed in eadem triſtitia taciti permanere. Cum ab iis ſæpius quæreret, neque ullam omnino vocem exprimere poſſet, idem Divitiacus Æduus reſpondit: Hoc eſſe miſeriorem, gravioremque fortunam Sequanorum, quam reliquorum, quod ſoli nec in occulto quidem queri, nec auxilium implorare, auderent, abſentiſque Arioviſti crudelitatem, velut ſi coram adeſſet, horrerent: propterea quod reliquis tamen fugæ facultas daretur; Sequanis vero, qui intra fines ſuos Arioviſtum recepiſſent, quorum oppida omnia in poteſtate ejus eſſent, omnes cruciatus eſſent perferendi.

His rebus cognitis, Cæſar Gallorum animos verbis confirmavit, pollicituſque eſt ſibi eam rem curæ futuram: magnam ſe habere ſpem, & beneficio ſuo, & auctoritate adductum Arioviſtum, finem injuriis facturum. Hac oratione habita, concilium dimiſit. Et ſecundum ea multæ res eum hortabantur, quare ſibi eam rem cogitandam & ſuſcipiendam putaret: in primis, quod Æduos fratres conſanguineoſque ſæpe numero ab Senatu appellatos, in ſervitute atque in ditione videbat Germanorum teneri; eorumque obſides eſſe apud Arioviſtum ac Sequanos intelligebat; quod in tanto imperio populi Romani turpiſſimum ſibi & Reipublicæ eſſe arbitrabatur. Paulatim autem Germanos conſueſcere Rhenum tranſire, & in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano periculoſum videbat; neque ſibi homines feros ac barbaros temperaturos exiſtimabat, quin, cum omnem Galliam occupaſſent, ut ante Cimbri, Teutonique feciſſent in Provinciam exirent, atque inde in Italiam contenderent: præſertim cum Sequanos a Provincia noſtra Rhodanus divideret; quibus rebus quam maturrime occurrendum putabat. Ipſe autem Arioviſtus

Céſar; les ſeuls Députés des Francs-Comtois triſtes, abattus, les yeux baiſſés, demeuroient dans le ſilence. Ceſar ſurpris leur en demanda pluſieurs fois la cauſe, ſans en pouvoir tirer de réponſe, & ſans voir diminuer leur accablement. Alors Divitiacus répondit pour eux, qu'ils éroient d'autant plus miſérables, qu'ils n'oſoient pas même ſe plaindre, ni recourir à quelqu'un qui adoucît leurs maux; qu'ils trembloient au ſeul nom d'Arioviſte préſent ou abſent; qu'au moins les autres pouvoient ſe garantir de ſa barbarie par la fuite; mais qu'eux dont il tenoit tout le pays, étoient aux fers, & en proie à tous ſes mauvais traitemens.

Céſar ainſi inſtruit, les raſſure tous, & leur promet de faire attention à leurs demandes : il leur dit qu'il eſpéroit qu'Arioviſte, à la conſidération du peuple Romain & à la ſienne, les traiteroit mieux à l'avenir; après quoi il les congédia. Pluſieurs raiſons l'engageoint à penſer ſérieuſement à cette affaire; car d'abord il étoit honteux pour lui & pour le peuple Romain, que dans le temps le plus floriſſant de la République, les Autunois à qui le Sénat avoit donné par pluſieurs décrets le titre de Freres & d'Alliés, fuſſent réduits en eſclavage par les Allemands, & obligés de donner des ôtages à Arioviſte & aux Francs-Comtois. D'ailleurs il croyoit que Rome avoit intérêt d'empêcher les Allemands de s'établir dans les Gaules, de crainte que lorſqu'ils en ſeroient maîtres, il ne leur prit envie de ſe jetter ſur notre Province & delà ſur l'Italie, comme avoient fait les Cimbres & les Teutons; d'autant plus que les Francs-Comtois n'étoient ſépares de la Province Romaine que par le Rhône; & il étoit perſuadé qu'il falloit s'oppoſer de bonne heure à une pareille invaſion. Ajoûtez à cela qu'Arioviſte

tantos ſibi ſpiritus, tantam arrogantiam ſumpſerat, ut ferendus non videretur.

Quamobrem placuit ei, ut ad Arioviſtum legatos mitteret, qui ab eo poſtularent, ut aliquem locum medium utriuſque colloquio deligeret: velle ſeſe de Republica & ſummis utriuſque rebus cum eo agere. Ei legationi Arioviſtus reſpondit: Si quid ipſi a Cæſare opus eſſet, ſeſe ad eum venturum fuiſſe; ſi quid ille ſe velit, illum ad ſe venire oportere. Præterea ſe neque ſine exercitu in eas partes Galliæ venire audere, quas Cæſar poſſideret; neque exercitum ſine magno commeatu atque emolumento in unum locum contrahere poſſe: ſibi autem mirum videri, quid in ſua Gallia, quam bello viciſſet, aut Cæſari, aut omnino populo Romano negotii eſſet.

His reſponſis ad Cæſarem relatis, iterum ad eum Cæſar legatos cum his mandatis mittit: Quoniam tanto ſuo populique Romani beneficio affectus, cum in conſulatu ſuo rex atque amicus a Senatu appellatus eſſet, hanc ſibi populoque Romano gratiam referret, ut in colloquium venire invitatus gravaretur, neque de communi re dicendum ſibi & cognoſcendum putaret; hæc eſſe, quæ ab eo poſtularet: primum, ne quam multitudinem hominum amplius trans Rhenum in Galliam tranſduceret; deinde obſides, quos haberet ab Æduis, redderet, Sequaniſque permitteret, ut, quos illi haberent, voluntate ejus reddere illis liceret: neve Æduos injuria laceſſeret, neve his ſociiſve eorum bellum inferret. Si id feciſſet, ſibi populoque Romano perpetuam gratiam atque amicitiam cum eo futuram: ſi non impetraret, quoniam M. Meſſala, M. Piſone COSS. Senatus cenſuiſſet, uti, quicumque Galliam provinciam obtineret, quod commodo Reipublicæ facere poſſet, Æduos ceteroſque amicos populi Romani defenderet, ſe Æduorum injurias non neglecturum.

Ad hæc Arioviſtus reſpondit: Jus eſſe belli, ut,

s'étoit rendu insupportable par son orgueuil & son insolence.

Sur ces considérations, César jugea à propos de lui envoyer demandet une entrevue, pour traiter avec lui d'affaires importantes qui concernoient le bien commun. Arioviste répondit aux Députés, que s'il avoit besoin de César, il l'iroit trouver, mais que puisque César vouloit lui parler, c'étoit à lui de venir le chercher; qu'outre cela il ne pouvoit sans armée entrer sûrement sur les terres des Romains, & qu'une atmée ne pouvoit s'assembler sans beaucoup de dépense & d'embarras; qu'au reste il ne comprenoit pas ce que César & les Romains pouvoient avoir à démêler avec lui touchant ses conquêtes.

Sur cette réponse, César renvoie lui dire que puisque sans égard pour le Peuple Romain & pour lui, sous le Consulat duquel il avoit été nommé roi & ami de la République, il refusoit l'entrevue qu'il lui proposoit, & ne se mettoit point en peine de ce qu'il avoit à lui dire pour le bien commun, voici ce qu'il exigeoit de lui: qu'il ne fit plus passer d'Allemands dans les Gaules; qu'il rendit aux Autunois leurs ôtages; qu'il permit aux Francs-Comtois d'en faire autant; qu'il ne tourmentât plus les Autunois, & qu'il ne fit plus la guerre à leurs Alliés; moyennant quoi le Peuple Romain & lui seroient toujours de ses amis: sinon que puisque sous le Consulat de M. Messala & de M. Pison, le Sénat avoit réglé, que celui qui auroit le Gouvernement des Gaules, protégeroit les Autunois & leurs Alliés, autant que la chose seroit possible sans faire tort à la République, il ne souffriroit pas qu'on les maltraitât.

Arioviste répondit, que les loix de la guerre lais-

qui viciſſent, iis, quos viciſſent, quemadmodum vellent, imperarent : item populum Romanum victis non ad alterius præſcriptum, ſed ad ſuum arbitrium imperare conſueſſe. Si ipſe populo Romano non præſcriberet, quemadmodum ſuo jure uteretur, non oportere ſe a populo Romano in ſuo jure impediri. Æduos ſibi, quoniam belli fortunam tentaſſent, & armis congreſſi, ac ſuperati eſſent, ſtipendiarios eſſe factos. Magnam Cæſarem injuriam facere, qui ſuo adventu vectigalia ſibi deteriora faceret. Æduis ſe obſides redditurum non eſſe ; neque iis, neque eorum ſociis, injuria bellum illaturum, ſi in eo manerent, quod conveniſſet, ſtipendiumque quotannis penderent : ſi id non feciſſent, longe ab his fraternum nomen populi Romani abfuturum. Quod ſibi Cæſar denunciaret, ſe Æduorum injurias non neglecturum, neminem ſecum ſine ſua pernicie contendiſſe. Cum vellet, congrederetur : intellecturum, quid invicti Germani, exercitatiſſimi in armis, qui intra annos XIV. tectum non ſubiſſent, virtute poſſent.

Hæc eodem tempore Cæſari mandata referebantur ; & legati ab Æduis & Treviris veniebant : Ædui, queſtum, quod Harudes, qui nuper in Galliam tranſportati eſſent, fines eorum popularentur ; ſeſe ne obſidibus quidem datis pacem Arioviſti redimere potuiſſe : Treviri autem, pagos centum Suevorum ad ripam Rheni conſediſſe, qui Rhenum tranſire conarentur ; iis præeſſe Naſuam, & Cimberium fratres. Quibus rebus Cæſar vehementer commotus, maturandum ſibi exiſtimavit, ne ſi novâ manus Suevorum cum veteribus copiis Arioviſti ſeſe conjunxiſſet minus facile reſiſti poſſet Itaque, re frumentaria quam celerrime potuit comparata, magnis itineribus ad Arioviſtum contendit.

Cum tridui viam proceſſiſſet, nunciatum eſt ei, Arioviſtum cum ſuis omnibus copiis ad occupandum

ſoient au Vainqueur la liberté de traiter les vaincus à ſa fantaiſie; que les Romains dans leurs conquêtes ne ſe régloient par ſur la volonté d'autrui, mais ſur la leur; & que comme il ne prétendoit pas leur rien preſcrire à cet égard; ils ne devoient pas non plus le gêner dans la jouiſſance de ſes droits; qu'il n'avoit impoſé un tribut aux Autunois, qu'après les avoir vaincus; & que Ceſar lui faiſoit tort de vouloir par ſon arrivée diminuer ſes revenus; qu'il ne rendroit point les ôtages, mais qu'il ne feroit la guerre ni à eux ni à leurs Alliés, pourû qu'ils demeuraſſent dans les termes du traité, en lui payant ponctuellement tribut; qu'autrement le titre d'Amis & d'Alliés du Peuple Romain ne leur ſerviroit de rien. Quant à ce que Ceſar lui avoit fait dire, qu'il ne ſouffriroit pas qu'on leur fit injure, qu'il pouvoit venir quand il lui plairoit; que perſonne ne l'avoit attaqué qu'il ne s'en fût mal trouvé; qu'il apprendroit à ſes dépens de quoi étoit capable une Nation invincible, verſée dans l'art de la guerre, & qui depuis quatorze ans n'avoit pas couché ſous un toit.

Au moment que l'on rapportoit cette réponſe à Céſar, ceux d'Autun & de Trèves viennent ſe plaindre, les uns, que ceux de Conſtance, qui depuis peu avoient paſſé dans les Gaules, faiſoient des courſes dans leur pays, malgré les ôtages qu'ils avoient donnés à Arioviſte; les autres, que les cent Cantons des Suéves étoient campés ſur le bord du Rhin, prêts à le paſſer ſous la conduite des deux Freres Naſua & Cimbérius. Ceſar vivement touché de ces nouvelles, jugea qu'il falloit ſe hâter de combattre Arioviſte, avant que ces nouvelles forces l'euſſent joint: ayant donc ramaſſé le plus promptement qu'il lui fut poſſible, les vivres dont il avoit beſoin, il marche à grandes journées contre lui.

Après trois jours de marche, il apprit qu'Arioviſte dirigeoit ſes pas depuis trois jours vers Be-

Veſontionem, quod eſt oppidum maximum Sequanorum contendere, triduique viam a ſuis finibus proceſſiſſe. Id ne accideret, magnopere præcavendum ſibi Cæſar exiſtimabat. Namque omnium rerum, quæ ad bellum uſui erant, ſumma erat in eo oppido facultas; idque natura loci ſic muniebatur, ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem: proprerea quod flumen Dubis, ut circino circumductum, pæne totum oppidum cingit; reliquum ſpatium, quod eſt non amplius pedum cxx, qua flumen intermittit, mons continet magna altitudine, ita ut radices ejus montis ex utraque parte ripæ fluminis contingant. Hunc murus circumdatus arcem efficit, & cum oppido conjungit. Huc Cæſar magnis diurnis nocturniſque itineribus contendit; occupatoque oppido, ibi præſidium collocat.

Dum paucos dies ad Veſontionem, rei frumentariæ commeatuſque cauſa, morarur, ex percunctatione noſtrorum, vocibuſque Gallorum, ac mercatorum, qui ingenti magnitudine corporum Germanos, incredibili virtute, atque exercitatione in armis eſſe prædicabant, ſæpenumero ſeſe cum iis congreſſos ne vultum quidem, atque aciem oculorum ferre potuiſſe, tantus ſubito timor omnem exercitum occupavit, ut non mediocriter omnium mentes animoſque perturbaret. Hic primum ortus eſt a tribunis militum, ac præfectis, reliquiſque, qui ex urbe, amicitiæ cauſa, Cæſarem ſecuti, magnum periculum miſerabantur, quod non magnum in re militari uſum habebant. Quorum alius, alia cauſa illata, quam ſibi ad proficiſcendum neceſſariam eſſe diceret, petebat, ut ejus voluntate diſcedere liceret; nonnulli pudore adducti, ut timoris ſuſpicionem vitarent, remanebant. Hi neque vultum fingere, neque interdum lacrymas renere poterant: abditi in tabernaculis, aut ſuum fatum querebantur, aut cum familiaribus ſuis commune periculum miſerabantur. Vulgo totis caſtris teſtamenta obſignabantur. Horum vocibus, ac timore paulatim etiam ii,

ſançon, capitale de la Franche Comté, à deſſein de s'en ſaiſir. Céſar crut qu'il falloit mettre tout en œuvre pour le prévenir, parce que c'étoit une place forte, bien munie, & qui par ſa ſituation étoit très-commode pour tirer la guerre en longueur : car la riviere du Doux l'environne preſque toute, & le reſte qui n'eſt guère que de cent vingt pas, eſt fermé par une montagne fort haute, dont le pied touche des deux côtés à la riviere, & qui eſt ceinte avec la ville par un mur qui l'environne ; de ſorte qu'elle ſert comme de citadelle. Il y marche jour & nuit, s'en rend maître, & y met garniſon.

Il y paſſa quelques jours pour amaſſer des vivres, pendant leſquels ſes troupes s'étant entretenues avec les Gaulois touchant les Allemands, ceux-ci leur en exagérerent tellement la haute taille, la valeur, l'expérience dans la guerre, le regard terrible qu'on ne pouvoit ſoutenir, que la frayeur les ſaiſit. Ce mal commença par les principaux Officiers, & par ceux qui par amitié pour Céſar l'avoient ſuivi de Rome, mais qui n'entendant que peu ou point le métier de la guerre, croyoient le danger beaucoup plus grand qu'il n'étoit en effet. Les uns, ſous différens prétextes, lui demandoient permiſſion de ſe retirer ; les autres étoient retenus par la honte, mais leur peur étoit peinte ſur leurs viſages, & ſeuls ou retirés dans leurs tentes avec leurs Amis, ils déploroient leur triſte ſort, & ne pouvoient retenir leurs larmes ; par tout on faiſoit ſon teſtament. Ceux mêmes qui avoient plus d'expérience, tant Officiers que Soldats, ſe laiſſoient peu à peu entraîner par la frayeur des autres. Pour la cacher, ce n'étoit pas, diſoient-ils, l'Ennemi qu'ils craignoient, c'étoient la difficulté des chemins, la profondeur des forêts, qui s'oppoſeroient

qui magnum in caſtris uſum habebant, milites, centurioneſque, quique equitatui præerant, perturbabantur. Quia ſe ex his minus timidos exiſtimari volebant, non ſe hoſtem vereri, ſed anguſtias itineris, & magnitudinem ſilvarum, quæ inter eos atque Arioviſtum intercederent; aut rem frumentariam, ut ſatis commode ſupportari poſſet, timere dicebant. Nonnulli etiam Cæſari renunciabant, cum caſtra moveri, ac ſigna ferri juſſiſſet, non fore dicto audientes milites, neque propter timorem ſigna laturos.

Hæc cum animadverriſſet Cæſar, convocato concilio, omniumque ordinum ad id concilium adhibitis centurionibus, vehementer eos incuſavit: Primum, quod aut quam in partem, aut quo conſilio ducerentur, ſibi quærendum aut cogitandum putarent. Arioviſtum, ſe conſule, cupidiſſime populi Romani amicitiam appetiſſe. Cur hunc tam temere quiſquam ab officio diſceſſurum judicaret? Sibi quidem perſuaderi cognitis ſuis poſtulatis, atque æquitate conditionum perſpecta, eum neque ſuam, neque populi Romani gratiam repudiaturum. Quod ſi furore atque amentia impulſus bellum inuliſſet, quid tandem vererentur? aut cur de ſua virtute, aut de ipſius diligentia deſperarent? Factum ejus hoſtis periculum patrum noſtrorum memoria, cum Cimbris & Teutonis a C. Mario pulſis, non minorem laudem exercitus, quam ipſe imperator, meritus videbatur. Factum etiam nuper in Italia, ſervili tumultu; quos tamen aliquid uſus ac diſciplina, quam a nobis accepiſſent, ſublevarent: ex quo judicari poſſet, quantum haberet in ſe boni conſtantia; propterea quod, quos aliquandiu inermes ſine cauſa timuiſſent, poſtea armatos, ac victores ſuperaſſent. Denique hos eſſe Germanos, quibuſcum ſæpenumero Helvetii congreſſi, non ſolum in ſuis, ſed etiam in illorum finibus plerumque ſuperarint, qui tamen pares eſſe noſtro exercitui non potuerint. Si quos adverſum prælium, & fuga Gallo-

au

au tranſport des vivres, par où l'armée couroit riſque de mourir de faim. Quelques-uns allerent juſqu'à dire à Céſar que lorſqu'il feroit donner le ſignal de la marche, le Soldat effrayé n'obéiroit pas, & refuſeroit de décamper.

A la vue d'une conſternation ſi générale, Céſar aſſembla tous les Officiers, juſqu'aux derniers Centurions, & ſe plaignit vivement de ce qu'ils vouloient pénétrer ſes deſſeins, & contrôler ſes actions; que ſous ſon Conſulat, Arioviſte avoit recherché avec le dernier empreſſement l'amitié des Romains, & qu'on ne pouvoit ſe mettre dans l'eſprit qu'à préſent il y voulût renoncer ſans raiſon; qu'il étoit perſuadé que lorſqu'il auroit fait attention à la nature de ſes demandes & à leur équité, il faiſoit aſſez de cas de ſon amitié & de celle du Peuple Romain, pour ne vouloir pas la perdre ſans ſujet; que s'il étoit aſſez inſenſé & aſſez furieux pour vouloir lui faire la guerre, qu'avoient-ils tant à craindre, & pourquoi déſeſpéroient-ils de leur valeur & de ſa conduite? Que cet Ennemi étoit déja connu par les grandes victoires qu'on avoit remportées ſur lui, lors de la défaite des Cimbres & des Teutons par C. Marius, victoires qui n'avoient pas moins acquis de gloire aux Soldats, qu'à leur Général; que l'Italie avoit encore depuis peu appris à le connoître dans la guerre des eſclaves, qu'on avoit heureuſement terminée, quoiqu'ils euſſent appris quelque choſe de notre maniere de faire la guerre & de notre diſcipline militaire; que l'on pouvoit juger par-là quel avantage il y avoit à marquer du courage & de la réſolution, puiſque ceux que l'on craignoit déſarmés, avoient été vaincus victorieux,

rum commoveret, hos, si quærerent, reperire posse, diuturnitate belli defatigatis Gallis, Arioviſtum, cum multos menſes caſtris ac paludibus ſe continuiſſet, neque ſui poteſtatem feciſſet, deſperantes jam de pugna, & diſperſos ſubito adortum, magis ratione ac conſilio, quam virtute, viciſſe. Cui rationi contrà homines barbaros atque imperitos locus fuiſſet, hac ne ipſum quidem ſperare noſtros exercitus capi poſſe. Qui ſuum timorem in rei frumentariæ ſimulationem, anguſtiaſque itinerum conferrent, facere arroganter, cum aut de officio Imperatoris deſperare, aut ei præſcribere viderentur. Hæc ſibi eſſe curæ : frumentum Sequanos, Leucos Lingones ſubminiſtrare; jamque eſſe in agris frumenta matura : de itinere ipſos brevi tempore judicaturos. Quod non fore dicto audientes milites, neque ſigna laturi dicantur, nihil ſe ea re commoveri : ſcire enim, quibuſcumque exercitus dicto audiens non fuerit, aut male re geſta fortunam defuiſſe, aut aliquo facinore comperto avaritiam eſſe convictam : ſuam innocentiam perpetua vita, felicitatem Helvetiorum bello eſſe perſpectam. Itaque ſe, quod in longiorem diem collaturus eſſet, repræſentaturum, & proxima nocte de quarta vigilia caſtra moturum, ut quamprimum intelligere poſſet, utrum apud eos pudor atque officium, an timor valeret. Quod ſi præterea nemo ſequatur, tamen ſe cum ſola decima legione iturum, de qua non dubitaret; ſibique eam Prætoriam cohortem futuram. Huic legioni Cæſar & indulſerat præcipue, & propter virtutem confidebat maxime,

& les armes à la main ; que ces mêmes Suiſſes dont on venoit de triompher, les avoient pluſieurs fois battus, tant en Gaule qu'en Allemagne ; que s'ils avoient remporté quelque avantage ſur ſes Gaulois, outre que les armes ſont journalieres, il y avoit eu de la ſurpriſe ; qu'après s'être tenus long-temps enfermés dans les bois & dans les marais, ils les avoient attaqués dans le temps qu'ils ne ſe doutoient de rien, & qu'ils étoient diſperſés ; qu'ainſi ils étoient venus à bout d'eux par habileté & par adreſſe, plutôt que par leur valeur ; mais que les Romains n'étoient pas gens à ſe laiſſer ſurprendre par la ruſe, comme des Barbares ignorans ; que ceux qui couvroient leur crainte de la difficulté des chemis & du manque de vivres, ne s'attendoient pas à lui voir faire une telle faute ; qu'ils avoient tort de vouloir lui preſcrire ce qui étoit de ſon devoir, & d'avoir mauvaiſe opinion de ſa conduite ; qu'il avoit pourvu aux vivres ; que les Francs-Comtois, les Lorrains & ceux de Langres lui en fourniroient, outre que la moiſſon étoit toute prête ; que bientôt ils jugeroient eux-mêmes ſi les chemins étoient ſi difficiles ; qu'à l'égard de la menace de n'être par obéi lorſqu'il commanderoit de marcher, il ne s'en inquiétoit pas, parce qu'aucun Général n'avoit eu ce malheur qu'après la perte de quelque bataille, ou pour quelque tache d'avarice ; que pour lui, ſon innocence, & le bonheur de ſes armes dans ſa derniere expédition contre les Suiſſes, le mettoient à couvert de cette diſgrace ; qu'ainſi quoiqu'il eût projetté de différer encore ſon départ, il étoit réſolu de partir le lendemain avant le jour, & qu'il verroit ſi la crainte l'emporteroit chez eux ſur leur devoir ; que ſi perſonne ne vouloit le ſuivre, il étoit aſſuré que la dixieme Légion ne l'abandonneroit pas, & qu'il en feroit ſa cohorte Prétorienne ; c'étoit en effet celle qu'il affectionnoit le plus, & ſur la valeur de laquelle il faiſoit le plus de fond.

Hac oratione habita, mirum in modum converſæ ſunt omnium mentes, ſummaque alacritas & cupiditas belli gerendi innata eſt; princepſque decima legio per tribunos militum ei gratias egit, quod de ſe optimum judicium feciſſet; ſeque eſſe ad bellum gerendum paratiſſimam confirmavit. Inde reliquæ legiones per tribunos militum & primorum ordinum centuriones egerunt, uti Cæſari ſatisfacerent: ſe neque unquam dubitaſſe, neque timuiſſe, neque de ſumma belli ſuum judicium, ſed imperatoris eſſe, exiſtimaviſſe. Eorum ſatisfactione accepta, & itinere exquiſito per Divitiacum, quod ex aliis ei maximam fidem habebat, ut millium amplius quadraginta circuitu locis apertis exercitum duceret, de quarta vigilia, uti dixerat, profectus eſt. Septimo die, cum iter non intermitteret, ab exploratoribus certior factus eſt, Arioviſti copias a noſtris millibus paſſuum IV & XX abeſſe.

Cognito Cæſaris adventu, Arioviſtus legatos ad eum mittit: quod antea de colloquio poſtulaſſet, id per ſe fieri licere, quoniam propius acceſſiſſet, ſeque id ſine periculo facere poſſe exiſtimaret. Non reſpuit conditionem Cæſar; jamque eum ad ſanitatem reverti arbitrabatur, cum id, quod antea petenti denegaſſet, ultro polliceretur: magnamque in ſpem veniebat, pro ſuis tantis, populique Romani in eum beneficiis, cognitis ſuis poſtulatis, fore, uti pertinacia deſiſteret. Dies colloquio dictus eſt ex eo die quintus. Interim, cum ſæpe ultro citroque legati inter eos mitterentur, Arioviſtus poſtulavit, ne quem peditem ad colloquium Cæſar adduceret: vereri ſe, ne per inſidias ab eo circumveniretur: uterque cum equitatu veniret: alia ratione ſe non eſſe venturum. Cæſar, quod nec colloquium interpoſita cauſa, tolli volebat, neque ſalutem ſuam Gallorum equitatui com-

Ce diſcours fit un changment ſurprenant dans les eſprits ; on vit renaître la joie parmi tous les ſoldats, & ils ne reſpiroient plus que la guerre. La dixieme Légion le fit remercier par ſes Officiers de la bonne opinion qu'il avoit d'elle, & l'aſſura qu'elle le ſuivroit par tout. Les autres ſuivent ſon exemple, lui font ſatisfaction par l'entremiſe de leurs principaux Officiers, l'aſſurent qu'elles n'ont jamais douté de ſon habileté, ni rien appréhendé ſous ſon commandement ; qu'enfin elles étoient perſuadées que c'étoit à elles à recevoir les ordres, & non pas à les donner. Après avoir reçu leurs excuſes, & s'être informé des chemins par le moyen de Divitiacus, qui de tout les Gaulois étoit celui en qui il ſe fioit le plus, il réſolut pour mener ſon armée par un pays découverr, de prendre un détour de douze ou treize lieues, & partit le lendemain avant le jour, comme il l'avoit dit. Au bout de ſix jours de marche, le ſeptieme il apprit par ſes Coureurs qu'il n'étoit plus qu'à vingt-quatre milles de l'Ennemi.

Arioviſte informé de ſon arrivée, lui envoya dire qu'il acceproit l'entrevue, à préſent qu'il s'étoit avancé au devant de lui, & qu'elle pouvoit ſe faire ſans riſque. Sur cette propoſition qu'il faiſoit volonrairemenr, après l'avoir refuſée, Céſar qui crut qu'il ſe metroit à la raiſon, & que le ſouvenir des obligations qu'il lui avoit ainſi qu'au peuple Romain le rendroit trairable, ne rejeita point ſon offre, & fixa l'entrevue à cinq jours delà. Cependant par les Couriers qu'ils s'envoyoient ſouvent de part & d'autre, Arioviſte demanda, que de peur de ſurpriſe, ils ne ſe fiſſent accompagner que de la Cavalerie, proteſtant qu'il ne viendroit qu'à cette condition. Céſar qui ne vouloit pas rompre pour un ſi mince ſujet, & qui d'ailleurs ne ſe fioit pas trop à la Cavalerie Gauloiſe, fit monter ſur leurs chevaux la dixieme Légion ſur laquelle il comptoit le plus, afin d'avoir un ſecours aſſuré en cas.

mittere audebat, commodiſſimum eſſe ſtatuit, omnibus equis Gallis equitibus detractis, legionarios eo milites legionis decimæ, cui quam maxime confidebat, imponere; ut præſidium quam amiciſſimum, ſi quid opus facto eſſet, haberet. Quod cum fieret, non irridicule quidam ex militibus decimæ legionis dixit, Plus, quam pollicitus eſſet, Cæſarem facere: pollicitum in cohortis prætoriæ loco decimam legionem habiturum, nunc ad equum reſcribere.

Planicies erat magna, & in ea tumulus terreus ſatis grandis. Hic locus æquo fere ſpatio ab caſtris utriſque aberat. Eo, ut erat dictum, ad colloquium venerunt. Legionem Cæſar, quam equis devexerat, paſſibus cc ab eo tumulo conſtituit: item equites Arioviſti pari intervallo conſtiterunt. Arioviſtus, ut ex equis colloquerentur, & præter ſe, denos ut ad colloquium adducerent, poſtulavit. Ubi eo ventum eſt, Cæſar initio orationis ſua Senatuſque in eum beneficia commemoravit: quod rex appellatus eſſet a Senatu, quod amicus, quod munera ampliſſima miſſa; quam rem & paucis contigiſſe, & a Romanis pro maximis hominum officiis conſueviſſe tribui docebat: illum, cum neque aditum, neque cauſam poſtulandi juſtam haberet, beneficio ac liberalitate ſua ac Senatus ea præmia conſecutum. Docebat etiam, quam veteres, quamque juſtæ cauſæ neceſſitudinis ipſis cum Æduis intercederent; quæ Senatus conſulta, quoties, quamque honorifica in eos facta eſſent; ut omni tempore totius Galliæ principatum Ædui tenuiſſent, prius etiam, quam noſtram amicitiam appetiſſent. Populi Romani hanc eſſe conſuetudinem, ut ſocios, atque amicos non modo nihil ſui deperdere, ſed gratia, dignitate, honore auctos velit eſſe. Quod vero ad amicitiam populi Romani attuliſſent, id iis eripi, quis pati poſſet? Poſtulavit deinde eadem, quæ legatis in mandatis dederat, ne aut Æduis, aut eorum ſociis bellum inferret; obſides redderet; ſi nullam partem

de beſoin ; ce qui fit dire aſſez plaiſamment à un Soldat de cette Légion, qu'il leur tenoit plus qu'il ne leur avoit promis, puiſqu'au lieu de les faire Prétoriens, il les faiſoit Chevaliers.

L'entrevue ſe fit ſur une hauteur aſſez grande, ſituée dans une plaine ſpacieuſe également eloignée des deux camps. Quand Céſar en fut à deux cents pas, lui & ſa Cavalerie firent alte ; Arioviſte en fit autant avec la ſienne. Arioviſte demanda que la conférence ſe tint à cheval, & qu'ils ne fuſſent accompagnés que de dix cavaliers chacun. Etant tous deux au rendez-vous, Céſar commença par lui rappeller le ſouvenir des faveurs qu'il avoit reçues du Sénat ; il lui dit qu'il l'avoit déclaré roi & ami du Peuple Romain, & qu'il lui avoit envoyé de très-grands préſens, honneur qu'il faiſoit à peu de perſonnes, & qu'il n'accordoit qu'après de grands ſervices ; qu'il n'en avoit pourtant rendu aucun, & qu'il n'avoit rien fait qui pût le mettre en droit d'y prétendre ; qu'il n'en avoit été redevable qu'à la généroſité du Sénat, & à ſa propre ſollicitation. Enſuite il lui repréſenta la juſte & ancienne alliance qui étoit entre les Romains & les Autunois, les fréquens & honorables décrets du Sénat en leur faveur ; qu'avant même leur liaiſon avec le Peuple Romain, ils avoient toujours tenu le premier rang dans les Gaules, & que les Romains n'entendoient pas que leurs Amis & leurs Alliés perdiſſent rien par leur alliance ; qu'au contraire leur intention étoit qu'elle leur fût avantageuſe en tout, & qu'ils ne pouvoient en aucune maniere conſentir à les voir déchoir de leur premiere grandeur. Céſar finit par lui réitérer les mêmes propoſitions.

Germanorum domum remittere posset, et ne quos amplius Rhenum transire pateretur.

Arioviſtus ad poſtulata Cæſaris pauca reſpondit; de ſuis virtutibus multa prædicavit : Tranſiſſe Rhenum ſeſe non ſua ſponte, ſed rogatum & accerſitum a Gallis; non ſine magna ſpe, magniſque præmiis, domum propinquoſque reliquiſſe : ſedes habere in Gallia ab ipſis conceſſas; obſides ipſorum voluntate datos; ſtipendium capere jure belli, quod victores victis imponere conſueverint : non ſeſe Gallis, ſed Gallos ſibi bellum intuliſſe : omnes Galliæ civitates ad ſe oppugnandum veniſſe, ac contra ſe caſtra habuiſſe; eas omnes copias uno abs ſe prælio fuſas ac ſuperatas eſſe : ſi iterum experiri velint, paratum ſe decertare; ſin pace uti malint, iniquum eſſe de ſtipendio recuſare, quod ſua voluntate ad id tempus pependerint : amicitiam populi Romani ſibi ornamento, & præſidio, non detrimento eſſe oportere; idque ſe ea ſpe petiſſe : ſi per populum Romanum ſtipendium remittatur, & dedititii ſubtrahantur, non minus libenter ſeſe recuſaturum populi Romani amicitiam, quam appetierit. Quod multitudinem Germanorum in Galliam tranſducat, id ſe ſui muniendi, non Galliæ impugnandæ, cauſa facere : ejus rei teſtimonium eſſe, quod, niſi rogatus, non venerit, & quod bellum non intulerit, ſed defenderit. Se prius in Galliam veniſſe, quam populum Romanum; nunquam ante hoc tempus exercitum populi Romani Galliæ Provinciæ fines egreſſum. Quid ſibi vellet? cur in ſuas poſſeſſiones veniret? Provinciam ſuam eſſe hanc Galliam, ſicuti illam noſtram. Ut ſibi concedi non oporteret, ſi in noſtros fines impetum faceret; ſic iterum non eſſe iniquos, quod in ſuo jure ſe interpellaremus. Quod ex S. C. Æduos appellatos amicos diceret, non ſe

qu'il lui avoit faites par ſes Députés, de laiſſer en paix les Autunois & leurs Alliés, de leur rendre leurs ôtages, & que s'il ne pouvoit renvoyer chez-eux les Allemands qui avoient paſſé le Rhin, au moins il n'en fit plus paſſer d'autres.

A tout cela Arioviſte répondit peu de choſe; mais il s'étendit beaucoup ſur ſes louanges : il dit qu'il n'auroit jamais ſongé à paſſer le Rhin, ſi les Gaulois ne l'en avoient prié, & ne l'avoient appellé à leur ſecours; qu'il avoit quitté ſon pays & ſes proches ſur les grandes eſpérances & les récompenſes dont on l'avoit flatté; que les terres qu'il occupoit dans la Gaule, & les ôtages qu'il avoit entre ſes mains, lui avoient été accordés volontairement, & que les impôts qu'il levoit étoient le fruit de ſa victoire; que ce n'étoit pas lui qui avoit commencé la guerre; que tous les Gaulois réunis étoient venus fondre ſur lui; qu'il les avoit tous défaits dans une ſeule bataille, & que s'ils avoient envie de tenter une ſeconde fois la fortune des armes, il étoit tout prêt à recommencer; que s'ils préféroient la paix, ils ne devoient pas lui refuſer le tribut qu'ils lui avoient payé juſqu'alors de leur bon gré; que l'alliance avec les Romains, bien loin de lui être déſavantageuſe, devoit au contraire lui être utile & honorable; qu'autrement il y renonceroit d'auſſi bon cœur qu'il l'avoit recherchée; que s'il faiſoit paſſer tant d'Allemands dans la Gaule, ce n'étoit que pour ſa ſûreté, & non pour attaquer perſonne; & pour preuve de l'innocence de ſes intentions, il alléguoit qu'il n'étoit point venu de lui-même, qu'il y avoit été ſollicité, & qu'au lieu d'attaquer, il s'étoit toujours tenu ſur la défenſive. A qui donc en vouloient les Romains? Qu'il étoit dans la Gaule avant eux; qu'avant ceci ils n'étoient point ſortis de leur Province; que cette Gaule lui appartenoit, comme à eux celle qu'ils poſſédoient; & que s'il n'étoit pas juſte qu'il entreprit

tam barbarum, neque tam imperitum esse rerum, ut non sciret, neque bello Allobrogum proximo Æduos Romanis auxilium tulisse, neque ipsos in his contentionibus, quas Ædui secum & cum Sequanis habuissent, auxilio populi Romani usos esse. Debere se suspicari, simulata Cæsarem amicitia, quod exercitum in Gallia habeat, sui opprimendi causa habere. Qui nisi decedat, aut exercitum deducat ex his regionibus, sese illum non pro amico, sed pro hoste habiturum; quod si eum interfecerit, multis sese nobilibus, principibusque populi Romani gratum esse facturum. Id se ab ipsis per eorum nuncios compertum habere; quorum omnium gratiam atque amicitiam ejus morte redimere posset. Quod si discessisset, ac liberam sibi possessionem Galliæ tradidisset, magno se illum præmio remuneraturum, & quæcumque bella geri vellet, sine ullo ejus labore & periculo confecturum.

Multa a Cæsare in eam sententiam dicta sunt, quare negotio desistere non posset, & neque suam, neque populi Romani consuetudinem pati, uti optime meritos socios desereret; neque se judicare Galliam potius esse Ariovisti, quam populi Romani. Bello superatos esse Arvernos, & Rutenos a Q. Fabio Maximo, quibus populus Romanus ignovisset, neque in provinciam redegisset, neque stipendium imposuisset. Quod si antiquissimum quodque tempus spectari oportet, populi Romani justissimum esse in Gallia imperium: si judicium Senatus servari oporteret, liberam debere esse Galliam, quam bello victam suis legibus uti voluisset.

Dum hæc in colloquio geruntur, Cæsari nunciatum est, equites Ariovisti propius tumulum accedere,

tien sur ce qui étoit à eux, il y avoit la même injustice à eux d'entreprendre quoi que ce soit sur ce qui étoit à lui; qu'à l'égard de leur alliance avec les Autunois, qu'il n'étoit pas si ignorant des affaires du monde, qu'il ne sût fort bien qu'ils ne leur avoient donné aucun secours dans leur derniere guerre contre les Peuples de la Savoie & du Dauphiné; & qu'ils n'avoient point eu recours à ces mêmes Romains dans les démêlés qu'ils avoient eus avec lui & avec les Francs-Comtois; qu'il soupçonnoit fort César de n'avoir amené une armée dans la Gaule sous prétexte d'amitié, qu'à dessein de l'opprimer; que s'il ne se retiroit, il le traiteroit en Ennemi; que s'il étoit assez heureux pour le faire périr, il savoit qu'il feroit plaisir aux plus grands de Rome, qui lui avoient découvert leurs sentimens par des couriers exprès, & que par-là il pourroit regagner leurs bonnes graces; qu'au contraire s'il se retiroit, & le laissoit tranquille possesseur des Gaules, en récompense il le servitoit, & porteroit ses armes victorieuses par-tout où il voudroit.

A cela César répondit plusieurs choses, pour prouver qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'abandonner son entreprise, & qu'il n'étoit ni de son honneur, ni de celui de la République, de négliger la protection de Peuples alliés qui l'avoient bien servie. Il ajouta qu'il ne voyoit pas de quel droit les Gaules appartenoient plutôt à Arioviste qu'au Peuple Romain: que Fabius avoit défait les Peuples de l'Auvergne & du Rouergue; & que pouvant les réduire en Province, & leur imposer tribut, il leur avoit fait grace; qu'à remonter plus haut, on trouveroit que les Romains avoient sur les Gaules de plus justes prétentions que lui; mais que pour s'en tenir à la délibération du Sénat, il falloit leur laisser la liberté qu'il leur avoit conservée après sa victoire.

Pendant ces débats, on vint dire à César que la Cavalerie ennemie s'avançoit peu à peu vers la hau-

& ad noſtros adequitare; lapides telaque in noſtros conjicere. Cæſar loquendi finem fecit, ſeque ad ſuos recepit; ſuiſque imperavit, ne quod omnino telum in hoſtes rejicerent: nam etſi ſine ullo periculo legionis delectæ cum equitatu prælium fore videbat; tamen committendum non putabat, ut, pulſis hoſtibus, dici poſſet, eos a ſe per fidem in colloquio circumventos. Poſteaquam in vulgus militum elatum eſt, qua arrogantia in colloquio Arioviſtus uſus, omni Gallia Romanis interdixiſſet, impetumque in noſtros ejus equites feciſſent, eaque res colloquium ut diremiſſet; multo major alacritas, ſtudiumque pugnandi majus exercitui injectum eſt.

Biduo poſt Arioviſtus legatos ad Cæſarem mittit, velle ſe de his rebus, quæ inter eos agi cœptæ, neque perfectæ eſſent, agere cum eo: uti aut iterum colloquio diem conſtitueret, aut ſi id minus vellet, ex ſuis legatis aliquem ad ſe mitteret. Colloquendi Cæſari cauſa viſa non eſt, & eo magis, quod pridie ejus diei Germani retineri non potuerant, quin in noſtros tela conjicerent. Legatum ex ſuis ſeſe magno cum periculo ad eum miſſurum, & hominibus feris objecturum exiſtimabat. Commodiſſimum viſum eſt, C. Valerium Procillum C. Valerii Caburi filium, ſumma virtute & humanitate adoleſcentem (cujus pater a C. Valerio Flacco civitate donatus erat) & propter fidem, & propter linguæ Gallicæ ſcientiam, qua multa jam Arioviſtus, longinqua conſuetudine, utebatur, & quod in eo peccandi Germanis cauſa non eſſet, ad eum mittere; & M. Mettium, qui hoſpitio Arioviſti uſus erat. His mandavit, ut quæ diceret Arioviſtus, cognoſcerent, & ad ſe referrent. Quos cum apud ſe in caſtris Arioviſtus conſpexiſſet, exercitu ſuo præſente, conclamavit: Quid ad ſe venirent? An ſpeculandi cauſa? Conantes dicere prohibuit; & in catenas conjecit.

Eodem die caſtra promovit, & millibus paſſuum VI a Cæſaris caſtris ſub monte conſedit. Poſtridie ejus

teur, & commençoit déja à lancer ſur nos troupes des pierres & des dards : ſur cet avis, Céſar rompt l'entretien & ſe retire vers les ſiens, à qui il défend de lancer le javelot. Il ne vouloit pas qu'on eût à lui reprocher d'avoir uſé de ſupercherie dans une entrevue : du teſte il n'avoit rien à craindre avec ſa Légion favorite. L'armée ayant appris avec quelle hauteur Arioviſte avoit parlé dans cette entrevue, qu'il prétendoit chaſſer les Romains de toutes les Gaules, & que ſa Cavalerie avoit contre la foi donnée, inſulté la nôtre, ce qui avoit rompu la conférence, tout le camp indigné ne reſpira plus que le combat.

Deux jours après, Arioviſte dépêcha vers Céſar pour obtenir une ſeconde entrevue, ou avec lui, ou avec un de ſes Lieutenans, afin de terminer, diſoit-il, les choſes dont il avoit été queſtion entr'eux ; mais Céſar ne jugea pas devoir s'y trouver, ni expoſer ſes Officiers à la perfidie d'un Barbare, après ce qui s'étoit paſſé dans la premiere : il ſe contenta de lui envoyer C. Valérius Procillus, fils de C. Valérius Caburius fait citoyen Romain par Valérius Flaccus, jeune homme plein d'honneur & de vertu, en qui il avoit confiance, & en qui le Barbare n'avoit aucun ſujet de violer la foi, qui de plus entendoit la langue Gauloiſe qu'Arioviſte avoit appriſe depuis qu'il étoit dans les Gaules, & qui par ce moyen pouvoit plus aiſément traiter avec lui. Il lui donna pour compagnon M. Mettius, qui avoit droit d'hoſpitalité avec Arioviſte, & les chargea de lui rapporter exactement tout ce qu'Arioviſte leur auroit dit. Quand ils furent en ſa préſence, il leur demanda à haute voix devant toute ſon armée, ce qu'ils étoient venus faire dans ſon camp ? s'ils n'étoient pas des eſpions ? & ſans attendre leur réponſe, il les fit mettre aux fers.

Il partit le même jour, & vint camper à ſix milles de Céſar, au pied d'une montagne : le lendemain ſon

diei, præter caſtra Cæſaris ſuas copias tranſduxit, & millibus paſſuum 11 ultra eum caſtra fecit; eo conſilio, uti frumento, commeatuque, qui ex Sequanis & Æduis ſupportaretur, Cæſarem intercluderet. Ex eo dies continuos v Cæſar pro caſtris ſuas copias produxit, & aciem inſtructam habuit; ut ſi vellet Arioviſtus prælio contendere, ei poteſtas non deeſſet. Arioviſtus his omnibus diebus exercitum caſtris continuit: equeſtri prælio quotidie contendit. Genus hoc erat pugnæ, quo ſe Germani exercuerant. Equitum millia erant VI; totidem numero pedites velociſſimi, ac fortiſſimi, quos ex omni copia ſinguli ſingulos, ſuæ ſalutis cauſa, delegerant: cum his in præliis verſabantur: ad hos ſe equites recipiebant: hi, ſi quid erat durius, concurrebant: ſi qui, graviore vulnere accepto, equo decideiant, circumſiſtebant: ſi qua erat longius prodeundum, aut celerius recipiendum, tanta erat horum exercitatione celeritas, ut jubis equorum ſublevati, curſum adæquarent.

Ubi eum caſtris ſeſe tenere Cæſar intellexit, ne diutius commeatu prohiberetur, ultra eum locum, quo in loco Germani conſederant, circiter paſſus DC ab his caſtris idoneum locum delegit; acieque triplici inſtructa, ad eum locum venit. Primam & ſecundam aciem in armis eſſe, tertiam caſtra munire juſſit. Hic locus ab hoſte circiter paſſus ſexcentos uti dictum eſt, aberat: eo circiter hominum numerum XVI millia expedita cum omni equitatu Arioviſtus miſit; quæ copiæ noſtros perterrerent, & munitione prohiberent. Nihilo ſecius Cæſar, ut ante conſtituerat, duas acies hoſtem propulſare, tertiam opus perficere juſſit. Munitis caſtris, duas ibi legiones reliquit, & partem auxiliorum: quatuor reliquas in caſtra majora reduxit.

Proximo die, inſtituto ſuo Cæſar ex caſtris utriſque

armée passa à la vue de celle des Romains, & vint prendre poste à deux milles plus loin à dessein de lui couper les vivres qui lui venoient de la Franche-Comté & du pays d'Autun. Le jour suivant, César rangea ses troupes en bataille à la tête de son camp, & fit la même chose cinq jours de suite, pour donner à Arioviste le moyen de livrer bataille, s'il en avoit envie. Mais pendant tout ce temps-là, celui-ci se tint renfermé dans son camp, se contentant d'escarmoucher tous les jours avec sa Cavalerie. Les Allemands entendent fort bien cette maniere de combattre. Ils avoient un corps de six mille chevaux avec autant de fantassins choisis sur toutes les troupes pour leur sûreté. Dans cet état ils marchent au combat, & si cette Cavalerie est repoussée, elle se retire dans l'Infanterie; si l'Infanterie se trouve pressée, la Cavalerie vient à son secours. Que si un Cavalier blessé tombe de cheval, ils l'environnent aussi-tôt pour le secourir; & tout cela se fait avec tant d'habileté & de vîtesse, que soit qu'il faille avancer ou reculer, ces gens de pied vont aussi vîte que les chevaux, parce qu'ils les saisissent par le crin.

César qui vit que l'Ennemi se tenoit renfermé dans son camp & lui coupoit les vivres, choisir un poste environ six cents pas plus loin que lui, & y marcha sur trois lignes. Là il fit rester les deux premieres en batailles, & la troisieme fut employée aux retranchemens. Ce camp, comme il a été dit, étoit éloigné de l'Ennemi d'environ six cents pas. Arioviste détacha contre lui sa Cavalerie avec environ seize mille hommes de pied pour intimider les Romains & interrompre le travail. Mais César leur opposa deux lignes, & fit continuer le retranchement par la troisieme. Ce nouveau camp étant en état, il y laissa deux Légions avec une partie des troupes auxiliaires, & ramena les quatre autres à l'ancien camp.

Le lendemain il fit sortir à son ordinaire toutes ses

copias ſuas eduxit; paulumque a majoribus progreſſus aciem inſtruxit, hoſtibuſque pugnandi poteſtatem fecit : ubi ne tum quidem eos prodire intellexit, circiter meridiem exercitum in caſtra reduxit. Tum demum Arioviſtus partem ſuarum copiarum, quæ caſtra minora oppugnaret, miſit. Acriter utrimque uſque ad veſperum pugnatum eſt : ſolis occaſu ſuas copias Arioviſtus, multis & illatis & acceptis vulneribus, in caſtra reduxit. Cum ex captivis, quæreret Cæſar, quamobrem Arioviſtus prælio non decertaret, hanc reperiebat cauſam : quod apud Germanos ea conſuetudo eſſet, ut matres familias eorum ſortibus & vaticinationibus declaratent, utrum prælium committi ex uſu eſſet, nec ne : eas ita dicere, non eſſe fas Germanos ſuperare, ſi ante novam Lunam prælio contendiſſent.

Poſtridie ejus diei Cæſar præſidio utriſque caſtris, quod ſatis eſſe viſum eſt, relicto, omnes alarios in conſpectu hoſtium pro caſtris minoribus conſtituit, quod minus multitudine militum legionariorum pro hoſtium numero valebat, ut ad ſpeciem alariis uteretur. Ipſe triplici inſtructa acie, uſque ad caſtra hoſtium acceſſit. Tum demum neceſſario Germani ſuas copias e caſtris eduxerunt, generatimque conſtituerunt; paribuſque intervallis Harudes, Marcomannos, Triboccos, Vangiones, Nemetes, Seduſios, Suevos, omnemque aciem ſuam rhedis & carris circumdederunt, ne qua ſpes in fuga relinqueretur. Eo mulieres impoſuerunt, quæ in prælium proficiſcentes milites paſſis crinibus flentes implorabant, ne ſe in ſervitutem Romanis traderent.

Cæſar ſingulis legionibus ſingulos legatos, & quæſtorem præfecit; uti eos teſtes ſuæ quiſque virtutis haberet. Ipſe a dextro cornu, quod eam partem minime firmam hoſtium eſſe, animadverterat, prælium commiſit. Ita noſtri acriter in hoſtes, ſigno dato, im-

troupes de leurs retranchemens, & s'étant avancé à quelque diſtance de l'ancien camp, il préſenta bataille à Arioviſte. Comme Céſar vit qu'il n'acceptoit point le combat il fit rentrer toutes ſes troupes vers midi. Alors Arioviſte détacha une partie des ſiens contre le nouveau camp, où le combat fut opiniâtre juſqu'au ſoleil couché, que l'Ennemi ſe retira, avec perte de part & d'autre. Céſar s'étant informé des priſonniers pourquoi Arioviſte refuſoit le combat, il apprit que chez les Germains c'étoient les Meres de famille qui par des charmes & des ſortileges régloient le temps des batailles ; & qu'elles lui avoient dit, qu'il ne pouvoit ſe flatter de vaincre, s'il combattoit avant la nouvelle lune.

Le lendemain Céſar, après avoir laiſſé dans ſes deux camps ce qu'il falloit pour les garder, fit ranger toutes ſes troupes auxiliaires à la tête du nouveau pour faire montre, parce qu'ayant peu de Légions à oppoſer à l'Ennemi qui étoit en grand nombre, il vouloit que les troupes auxiliaires lui ſerviſſent à paroître plus fort ; enſuite avec ſes Légions il marcha ſur trois lignes droit au camp d'Arioviſte. Les Allemands obligés par-là de ſortir de leur camp, ſe rangent par Nations à égale diſtance l'une de l'autre, & pour s'ôter tout moyen de fuir, s'enferment avec leurs chariots, d'où leurs femmes leur tendoient les bras en paſſant, & toute échévelées les exhortoient à ne pas les livrer aux Romains. Ces Nations Allemandes étoient les Peuples de Conſtance, de la Bohême, de Strasbourg, de Mayence & de Vormes, de Spire & de Souabe.

Ceſar après avoir mis un de ſes Lieutenans & ſon Queſteur à la tête de chaque Légion pour être témoins de la valeur de chacun, commença l'attaque par l'aîle droite où l'ennemi paroiſſoit plus foible. Ses troupes qui n'attendoient que le ſignal pour donner,

petum fecerunt ; itaque hoſtes repente celeriterque procurrerunt, ut ſpatium pilæ in hoſtes conjiciendi non daretur. Rejectis pilis, cominus gladiis pugnatum eſt. At Germani celeriter, ex conſuetudine ſua, phalange facta, impetus gladiorum exceperunt. Reperti ſunt complures noſtri milites, qui in phalangas inſilirent, & ſcuta manibus revellerent, & deſuper vulnerarent. Cum hoſtium acies a ſiniſtro cornu pulſa, atque in fugam converſa eſſet, a dextro cornu vehementer multitudine ſuorum noſtram aciem premebant. Id cum animadvertiſſet. P. Craſſus adoleſcens, qui equitatui præerat, quod expeditior erat, quam hi, qui inter aciem verſabantur, tertiam aciem laborantibus noſtris ſubſidio miſit.

Ita prælium reſtitutum eſt, atque omnes hoſtes terga verterunt ; neque prius fugere deſtiterunt, quam ad flumen Rhenum millia paſſuum ex eo loco circiter quinquaginta pervenerunt. Ibi perpauci, aut viribus confiſi tranſnatare contenderunt ; aut lintribus inventis, ſalutem ſibi petierunt. In his fuit Arioviſtus, qui naviculam deligatam ad ripam nactus, ea profugit : reliquos omnes equites conſecuti noſtri interfecerunt. Duæ fuerunt Arioviſti uxores ; una Sueva natione, quam domo ſecum adduxerat ; altera Norica, regis Vocionis ſoror, quam in Gallia duxerat, a fratre miſſam. Utraque in ea fuga periit. Duæ filiæ harum ; altera occiſa, altera capta eſt. C. Valerius Procillus, cum a cuſtodibus in fuga trinis catenis vinctus traheretur, in ipſum Cæſarem hoſtium equitatum perſequentem incidit : quæ quidem res Cæſari non minorem, quam ipſa victoria, voluptatem attulit ; quod hominem honeſtiſſimum provinciæ Galliæ, ſuum familiarem & hoſpitem, ereptum e manibus hoſtium, ſibi reſtitutum videbat, neque ejus calamitate de tanta voluptate & gratulatione quidquam fortuna deminuerat. Is, ſe præſente, de ſe ter ſortibus conſulcum dicebat, utrum igni ſtatim necaretur, an in aliud tempus

matcherent auſſi-tôt aux Ennemis, qui de leur côté en vinrent aux mains ſi promptement, qu'on n'eut pas le temps de lancer le javelot ; en ſorte qu'on s'en déchargea pour mettre l'épée à la main. Les Allemands, ſelon leur coutume, ſe ſerrerent en un gros bataillon pour ſoutenir notre attaque ; & en cet état il ſe trouva quantité de nos gens qui ſe lancerent ſur eux, leur arracherent leurs boucliers, & les bleſſerent d'en haut. Leur aile gauche fut rompue & miſe en déroute ; mais la droite preſſoit vivement nos gens par ſon grand nombre. Le jeune P. Craſſus, qui commandoit la Cavalerie, & qui n'étoit pas engagé dans la mêlée, s'en étant apperçu, fit avancer la troiſième ligne au ſecours de nos gens.

Le combat ayant été rétabli par ce moyen, l'Ennemi tourna le dos de tous côtés, & ne s'arrêta qu'au Rhin qui éroit environ à cinquante milles du champ de bataille. Les uns ſe ſauverent à la nage, d'autres ſur de petits bateaux : Arioviſte fut de ce nombre, en ayant trouvé un tout à propos qui étoit attaché au rivage ; le reſte fut taillé en pieces par notre Cavalerie qui étoit à leur pourſuite. Ses deux femmes y périrent : l'une qu'il avoit amenée avec lui, étoit de Souabe ; l'autre qu'il avoit épouſée dans les Gaules où ſon frere l'avoit envoyée, étoit Bavaroiſe, & ſœur du roi Vocion : de ſes deux filles, l'une fut priſe, l'autre tuée. Céſar qui pourſuivoit la Cavalerie ennemie, rencontra C. Valérius Procillus qu'on emmenoit lié de trois chaînes ; & il n'eut pas moins de joie de délivrer lui-même le plus honnête homme de la Gaule Narbonnoiſe, ſon ami & ſon hôte, que d'avoir battu l'Ennemi. Sa ſatisfaction fut entiere : car Procillus lui apprit qu'on avoit tiré trois fois au ſort en ſa préſence, pour ſavoir ſi on le feroit brûler ſur le champ, ou ſi on remettroit à un autre temps, &

reſervaretur ; ſortium beneficio ſe eſſe incolumem. Item M. Mettius repertus, & ad eum reductus eſt.

Hoc prælio trans Rhenum nunciato, Suevi, qui ad ripas Rheni venerant, domum reverti cœperunt ; quos Ubii, qui proxime Rhenum incolunt, perterritos inſecuti, magnum ex his numerum occiderunt. Cæſar una æſtate duobus maximis bellis confectis, maturius paulo, quam tempus anni poſtulabat, in hiberna in Sequanos exercitum deduxit : hibernis Labienum præpoſuit ; ipſe in citeriorem Galliam ad conventus agendos profectus eſt.

qu'il devoit la vie à ſa bonne fortune. On trouva auſſi M. Mettius, & on le ramena.

A la nouvelle de la défaite d'Arioviſte, les peuples de Souable abandonnerent le Rhin pour retourner chez eux; & les Ubiens qui demeurent dans le voiſinage de ce fleuve, les voyant effrayés les pourſuivirent, & en tuerent une grande quantité. Ces deux grandes guerres ayant été ainſi terminées dans une ſeule campagne, Céſar mit ſes troupes en quartier d'hiver dans la Franche-Comté un peu plutôt qu'à l'ordinaire, ſous les ordres de Labiénus, & alla tenir les Etats dans la Lombardie.

LIBER SECUNDUS.

I. Bellum contra Belgas. II. Sueſſionum, Bellovacorum & Ambianorum deditio. III. Nerviorum clades. IV. Atuaticorum rebellio & calamitas.

CUM eſſet Cæſar in citeriore Gallia in hibernis, (1) ita uti ſupra demonſtravimus, crebri ad eum rumores afferebantur, litteriſque item Labieni certior fiebat, omnes Belgas, quam tertiam eſſe Galliæ partem dixeramus, contra Populum Romanum conjurare; obſideſque inter ſe dare. Conjurandi has eſſe cauſas: primum, quod vererentur, ne, omni pacata Gallia, ad eos exercitus noſter adduceretur: deinde, quod ab nonnullis Gallis ſollicitarentur, partim qui ut Germanos diutius in Gallia verſari noluerant, ita Populi Romani exercitum hiemare atque inveteraſcere in Gallia moleſte ferebant; partim qui mobilitate & levitate animi, novis imperiis ſtudebant: ab nonnullis etiam, quod in Gallia a potentioribus, atque iis, qui ad conducendos homines facultates habebant, vulgo regna occupabantur; qui minus facile eam rem imperio noſtro conſequi poterant.

Iis nunciis litteriſque commotus Cæſar, duas legiones in citeriore Gallia novas conſcripſit, & inita æſtate, in interiorem Galliam qui deduceret, Q. Pedium legatum miſit. Ipſe, cum primum pabuli copia eſſe inciperet, ad exercitum venit. Dat negotium Senonibus, reliquiſque Gallis, qui finitimi Belgis erant, uti ea, quæ apud eos gerantur, cognoſcant; ſeque de his

(1) L'an de Rome 697, ſous le Conſulat de P. Cornelius Lentulus & de Cécilius Metellus.

LIVRE SECOND.

I. Guerre des Belges. II. Soumiſſion du Soiſſonnois, du Beauvoiſis & de l'Amiénois. III. Défaite de ceux du Hainault. IV. Ruine entiere de ceux de Namur.

TANDIS que Céſar paſſoit l'hiver dans la Lombardie, comme on l'a dit, il lui venoit ſouvent des avis, & Labiénus lui confirmoit par ſes lettres, que les Belges qui, comme on l'a vu, font la troiſieme partie de la Gaule, tramoient quelque choſe de concert contre le Peuple Romain, & ſe donnoient réciproquement des ôtages. Ils craignoient qu'après avoir pacifié la Gaule, Céſar ne vint les attaquer. D'ailleurs ils étoient ſollicités par quelques Gaulois, dont les uns ne s'accommodant pas de voir les Allemands demeurer dans la Gaule, étoient également fâchés de voir que l'armée Romaine y prenoit ſes quartiers d'hiver & y reſtoit ſi long-temps; les autres par légéreté & par inconſtance ſouhaitoient quelque changement. D'ailleurs quelques uns de ceux qui étoient les plus puiſſans dans la Gaule, & qui avoient le moyen de lever des troupes, vouloient ſe rendre maîtres de leur Etat; ce qu'ils ne pourroient plus faire ſi facilement ſous la domination des Romains.

Céſar aſſuré de la vérité de ces bruits, leve deux nouvelles Légions dans la Lombardie, & au commencement de l'été il leur fait paſſer les Alpes ſous les ordres de Q. Pédius, l'un de ſes Lieutenans. Dès que la campagne put fournir du fourage, il ſe rendit lui-même à l'armée. A ſon arrivée, il charge ceux de Sens & les autres Gaulois qui demeuroient ſur la frontiere des Belges, de s'informer de ce qui ſe paſſoit chez ce peuple, & de lui en donner des avis certains. Tous

rebus certiorem faciant. Hi constanter omnes nunciaverunt, manus cogi exercitum in unum locum conduci. Tum vero dubitandum non existimavit, quin ad eos duodecimo die proficiscereturt. Re frumentaria provisa, castra movet, diebusque circiter xv ad fines Belgarum pervenit.

Eo cum de improviso, celeriusque omnium opinione venisset, Rhemi, qui proximi Galliæ ex Belgis sunt, ad eum legatos Iccium & Antebrogium primos civitatis suæ misetunt, qui dicerent, se suaque omnia in fidem atque potestatem populi Romani permittere; neque se cum reliquis Belgis consensisse, neque contra populum Romanum omnino conjurasse; paratosque esse & obsides dare, & imperata facere, & frumento ceteriisque rebus juvare: reliquos omnes Belgas in armis esse; Germanosque, qui cis Rhenum incolunt, sese cum his conjunxisse: tantumque esse eorum omnium furorem, ut ne Suessiones quidem, fratres consanguineosque suos, qui eodem jure, iisdem legibus utantur, unum imperium, unumque magistratum cum ipsis habeant, deterrere potuerint, quin cum his consentirent.

Cum ab his quæreret, quæ civitates, quantæque in armis essent, & quid in bello possent; sic reperiebat: plerosque Belgas esse ortos a Germanis, Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse; Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse; solosque esse, qui patrum nostrorum memoria, omni Gallia vexata, Teutones Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint: qua ex re fieri, uti earum rerum memoria magnam sibi auctoritatem, magnosque spiritus in re militari sumerent. De numero eorum se habere explorata Rhemi dicebant; propterea quod propinquitatibus affinitatibusque conjuncti, quantam quisque multitudinem in communi Belgarum concilio ad id bellum pollicitus sit, cognoverint. Plurimum inter eos Bellovacos & virtute, & auctoritate, & ho-

uniformément

uniformément lui menderent qu'ils levoient des troupes, & marchoient déja au rendez-vous. Sur cela il ſe détermina d'aller à eux dans douze jours. Après s'être pourvu de vivres, il décampe, & environ en quinze jours il ſe rend ſur cette frontiere, où il n'étoit pas ſi-tôt attendu.

Les Rhémois qui étoient les plus proches d'entre les Belges, ſupris de ſa diligence, lui dépêchent Iccius & Antébrogius, deux des plus conſidérables d'entr'eux, pour ſe mettre eux & leurs biens ſous ſa protection & ſous celle du Peuple Romain ; lui repréſentant qu'ils n'avoient aucune part aux complots du reſte des Belges ; qu'ils étoient prêts à lui fournir des vivres & des ôtages, à le recevoir dans leurs villes, & à lui obéir ; qu'à la vérité les autres Belges étoient en armes, & avoient attiré dans leur parti les Allemands d'en deçà le Rhin ; qu'ils étoient tous ſi animés, qu'ils n'avoient pu détourner ceux de Soiſſons leurs freres, qui vivoient ſous les mêmes loix, & qui ne faiſoient avec eux qu'un même corps d'Etat, de prendre leur parti.

S'étant enſuite informé du nom, du nombre & des forces des Peuples qui étoient en armes, il apprit que les Belges deſcendoient pour la plupart de ces Allemands qui avoient autrefois paſſé le Rhin, & qui s'étoient fixés dans ces quartiers-là, à cauſe de la bonté du pays, d'où ils avoient chaſſé les habitans ; qu'ils étoient les ſeuls, que les Cimbres & les Teutons, après avoir ravagé toute la Gaule, n'avoient oſé attaquer, ce qui les rendoit très-fiers, & leur donnoit une fort haute opinion de leurs forces & de leur capacité dans le métier de la guerre ; que leur nombre & leurs forces leur étoient d'autant mieux connues, qu'étant joints à eux d'alliance & de parenté, ils ſavoient ce que dans leur aſſemblée chacun s'étoit engagé de fournir pour cette guerre. Que les Peuples du Beauvoiſis, qui

minum numeto valere : hos posse conficere armata millia centum ; pollicitos ex eo numero lecta millia LX, totiusque belli imperium sibi postulare. Suessiones suos esse finitimos ; latissimos, feracissimosque agros possidere : apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliæ potentissimum ; qui cum magnæ partis harum regionum, tum etiam Britanniæ, imperium obtinuerit : nunc esse regem Galbam ; ad hunc, propter justitiam prudentiamque, summam totius belli omnium voluntate deferri : oppida habere numero XII, polliceri millia atmata quinquaginta : totidem Nervios, qui maxime feri inter ipsos habeantur, longissimeque absint : XV millia Attebates : Ambianos X millia : Morinos XXV millia : Menapios IX millia : Caletes X millia : Velocasses & Veromanduos totidem : Atuaticos XXIX millia : Condrusos, Eburones, Cæræsos, Pæmanos, qui uno nomine Germani appellantur, atbitrari ad XL millia.

Cæsar Rhemos cohortatus, liberalitetque oratione prosecutus, omnem senatum ad se convenire, principumque liberos obsides ad se adduci jussit : quæ omnia ab his diligenter ad diem facta sunt. Ipse Divitiacum Æduum magnopere cohortatus, docet quantopere Reipublicæ communisque salutis interssit, manus hostium distineri, ne cum tanta multitudine uno tempore confligendum sit. Id fieri posse, si suas copias Ædui in fines Bellovacorum introduxerint, & eorum agtos populari cœperint. His mandatis, eum ab se dimittit. Postquam omnes Belgarum copias in unum coactas ad se venire, neque jam longe abesse, ab his quos miserat exploratoribus & ab Rhemis cognovit ; flumen Axonam, quod est in extremis Rhemorum finibus, exercitum transducere maturavit, atque ibi cas-

étoient les plus guerriers, les plus nombreux & les plus puiſſans, étoient en état de contribuer cent mille hommes ; & qu'ils en avoient offert ſoixante mille d'élite, demandant le commandement de toute l'armée ; que ceux de Soiſſons leurs voiſins poſſédoient un pays très-étendu & très-fertile, où de notre temps avoit regné Divitiacus, prince le plus puiſſant des Gaules, qui avec la plus grande partie de ces pays poſſédoit encore le royaume d'Angleterre ; qu'aujourd'hui ils avoient pour roi Galba, & que pour ſon équité & ſa prudence on lui avoit déféré d'un commun accord le commandement de toutes ſes troupes, qu'il étoit maître de douze villes, & qu'il promettoit de fournir cinquante mille hommes ; ceux du Hainaut qui ſont les plus éloignés & les plus barbares, autant ; les Artéſiens, quinze mille ; les Amiénois, dix mille ; ceux de S. Omer, vingt-cinq mille ; ceux du Brabant, neuf mille ; ceux de Caux, dix mille ; ceux du Vexin & du Vermandois, dix mille ; ceux de Namur, vingt-neuf mille ; ceux de Cologne, de Liege, de Bouillon & du Luxembourg, que l'on appelle en général Allemands, quarante mille.

Céſar après avoir reçu obligeamment ce que les Rhémois lui apprenoient, les exhorta à la fermeté dans leur alliance avec les Romains, & exigea d'eux de lui remettre leur Sénat, & les enfans des principaux de leur pays en ôtages ; ce qui fut exécuté ſur le champ. Il repréſenta enſuite à Divitiacus de quelle importance il étoit pour la cauſe commune de faire diverſion, afin de n'avoir pas à réſiſter à la fois à tant d'ennemis ; qu'il falloit pour cela qu'avec les forces des Autunois il entrât dans le Beauvoiſis ; & après lui avoir donné cet ordre, il le congédia. Ces meſures priſes, ſes Coureurs & les Rhémois lui donnerent avis que toute l'armée ennemie en corps venoit à lui, & qu'elle n'étoit pas éloignée ; ſur quoi il ſe hâta de traverſer la riviere d'Aiſne qui borne le pays

tra posuit : quæ res, & latus unum castrorum ripis fluminis muniebat, & post eum quæ erant, tuta ab hostibus reddebat; &, commeatus ab Rhemis, reliquisque civitatibus, ut sine periculo ad eum portari posset, efficiebat. In eo flumine pons erat : ibi præsidium ponit; & in altera parte fluminis Q. Titurium Sabinum legatum cum VI cohortibus relinquit. Castra in altitudinem pedum XII vallo, fossaque duodeviginti pedum munire jubet.

Ab ipsis castris oppidum Rhemorum, nomine Bibrax, aberat millia passuum VIII. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cœperunt. Ægre eo die sustentatum est. Gallorum eadem, atque Belgarum oppugnatio est. Hi, ubi circumjecta multitudine hominum totis mœnibus, undique in murum lapides jaci cœpti sunt, muruſque defensoribus nudatus est, testudine facta, portis succedunt, murumque subruunt. Quod tum facile fiebat : nam tanta multitudo lapides ac tela conjiciebant, ut in muro consistendi potestas esset nulli. Cum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Rhemus, summa nobilitate & gratia inter suos, qui tum oppido præerat, unus ex iis, qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuncios ad eum mittit, nisi subsidium sibi mittatur, se diutius sustinere non posse.

Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuncii ab Iccio venerant, Numidas & Cretas sagittarios, & funditores Baleares subsidio oppidanis mittit : quorum adventu, & Rhemis cum spe defensionis studium propugnandi accessit, & hostibus eadem de causa spes potiundi oppidi decessit. Itaque, pauliſper apud oppidum morati, agroſque Rhemorum depopulati, omnibus vicis ædificiisque, quo adire poterant, incensis, ad castra Cæsaris cum omnibus copiis contenderunt; & a millibus passuum minus II, castra posuerunt : quæ castra, ut fumo, atque ignibus significabatur, amplius millibus passuum VIII in latitudinem patebant.

des Rhémois, & campa au delà sur le bord de cette riviere, qui par cette position couvroit une partie de son camp & ses derrieres, ainsi que toutes les villes des Rhémois & les autres, d'où il tiroit ses vivres. Il laissa de l'autre côté Q. Titutius Sabinus, l'un de ses Lieutenans, avec six cohortes pour la garde du pont, & fit faire autour de son camp un rempart de douze pieds de haut, avec un fossé de dix-huit de profondeur.

Les Belges attaquerent en passant Fismes, ville appartenante aux Rhémois, située à huit milles du camp de César, qu'on défendit avec beaucoup de peine. Les Belges ont la même maniere d'attaquer les places que les Celtes : ils les environnent d'abord avec toutes leurs troupes ; lancent de toutes parts des pierres contre les murailles pour chasser ceux qui les défendent : puis se couvrant la tête de leurs boucliers, ils rompent les portes, & sappent le mur ; ce qui étoit alors fort aisé, parce qu'il étoit impossible de résister sur une muraille à tant de pierres & de javelots lancés de tous côtés. La nuit ayant fait cesser l'assaut, Iccius, homme de naissance parmi les Rhémois, qui commandoit dans la ville, & un de ceux qui avoient été députés vers César pour lui demander la paix, lui envoie dire qu'il ne pouvoit plus tenir s'il n'étoit promptement secouru.

Sur cet avis, César vers minuit fait partir ses archers Numides & Crétois, avec les frondeurs des isles Baléares, sous la conduite des députés d'Iccius. Ce secours releva le courage des assiégés, & ôta aux assiégeans l'espérance de prendre la ville. Ils resterent pourtant encore quelque temps autour de la place ; & après avoir saccagé les terres, & brûlé tous les villages & toutes les maisons des environs, ils marcherent droit à César, & vinrent camper à environ deux milles de son camp, occupant près de trois lieues de terrein, comme on en pouvoit juger par les feux & par la fumée.

Cæſar primo, & propter multitudinem hoſtium, & propter eximiam opinionem virtutis, prælio ſuperſedere ſtatuit. Quotidie tamen equeſtribus præliis, quid hoſtis virtute poſſet, & quid noſtri auderent, periclitabatur. Ubi noſtros non eſſe inferiores intellexit, loco pro caſtris ad aciem inſtruendam natura opportuno atque idoneo, quod is collis, ubi caſtra poſita erant, paululum ex planicie editus, tantum adverſus in latitudinem patebat, quantum loci acies inſtructa occupare poterat, atque ex utraque parte lateris dejectus habebat ; & in fronte leniter faſtigiatus paulatim ad planiciem redibat ; ab utroque latere ejus collis tranſverſam foſſam obduxit circiter paſſuum CD, & ad extremas foſſas caſtella conſtituit, ibique tormenta collocavit ; ne cum aciem inſtruxiſſet, hoſtes (quod tantum multitudine poterant) a latetibus ſuos pugnantes circumvenire poſſent. Hoc facto, duabus legionibus, quas proxime conſcripſerat, in caſtris relictis, ut, ſi quid opus eſſet, ſubſidio duci poſſent, reliquas ſex legiones pro caſtris in acie conſtituit. Hoſtes item ſuas copias ex caſtris eductas inſtruxetant.

Palus erat non magna inter noſtrum atque hoſtium exercitum : hanc ſi noſtri tranſirent, hoſtes exſpectabant ; noſtri autem, ſi ab illis initium tranſeundi fieret, ut impeditos aggrederentur, parati in armis erant. Interim prælio equeſtri inter duas acies contendebatur. Ubi neutri tranſeundi initium faciunt, ſecundiore equitum noſtrorum prælio, Cæſar ſuos in caſtra reduxit. Hoſtes protinus ex eo loco ad flumen Axonam contenderunt, quod eſſe poſt noſtra caſtra demonſtratum eſt: ibi vadis repertis, partem ſuatum copiarum tranſducere conati ſunt ; eo conſilio, ut, ſi poſſent, caſtellum, cui præerat Q. Titurius legatus, expugnarent, pontemque interſcinderent : ſin minus, agros Rhemorum populatentur, qui magno nobis uſui ad bellum gerendum erant, commeatuſque noſtros ſuſtinebant.

D'abord Céſar réſolut de ne point combattre tant à cauſe de leur grand nombre, que de la bonne opinion qu'il avoit de leur valeur. Il ſe contentoit de les tâter tous les jours en riſquant de petits combats de Cavalerie, ſoit pour eſſayer de quoi ils étoient capables, ſoit pour éprouver ſes propres troupes. Lorſqu'il vit que les ſiens ne leur cédoient en rien, il rangea ſon armée en baraille à la tête de ſon camp, parce que le lieu étoit très-propre & très-commode pour cela. C'étoit une colline qui s'élevoit inſenſiblement dans la plaine, & qui étoit auſſi large ſur le devant qu'il étoit néceſſaire pour tenir ſon monde, s'abaiſſant des deux côtés, & ſe preſentant en boſſe ſur le devant : ſur la droite & ſur la gauche de cette colline, il fit faire un grand retranchement d'environ quatre cents pas, qu'il garnit de Forts à chaque bout, où il mit des machines pour empêcher la multitude des Ennemis de l'envelopper, lorſqu'il ſeroit engagé dans l'action. Ces précautions priſes, il laiſſa dans ſon camp ſes deux nouvelles Légions pour s'en ſervir en cas de beſoin, & il rangea les ſix autres en bataille. De ſon côté, l'Ennemi en fit autant.

Il y avoit un petit marais entre les deux armées, & chacun attendoit que l'autre le paſſât, pour l'attaquer à ſon avantage ; la Cavalerie eſcarmouchoit en attendant. Aucun ne voulant hazarder le paſſage, Céſar content du léger avantage que ſa Cavalerie avoit eu, fit rentrer ſon armée dans le camp. Sur cela l'Ennemi tira auſſi-tôt vers la riviere d'Aiſne qui étoit derriere nous, comme il a été dit, & tâcha de la faire paſſer à gué par une partie de ſes gens, à deſſein d'attaquer le Fort qui étoit à la tête du pont gardé par Q. Titurius Sabinus, & de rompre le pont. Que s'ils ne pouvoient y réuſſir, ils ravageroient les terres des Rhémois, qui nous étoient fort utiles dans cette guerre, & nous fourniſſoient des vivres.

Cæſar certior factus a Tutirio, omnem equitatum, & levis armaturæ Numidas, funditores, ſagittarioſque pontem tranſduxit, atque ad eos contendit. Acriter in eo loco pugnatum eſt. Hoſtes impeditos noſtri in flumine agreſſi, magnum eorum numerum occiderunt, per eorum corpora reliquos audaciſſime tranſire conantes, multitudine telorum repulerunt: primos, qui tranſierunt, equitatu circumventos interfecerunt. Hoſtes, ubi & de expugnando oppido, & de flumine tranſeundo ſpem ſe fefelliſſe intellexerunt, neque noſtros in locum iniquiorem progredi pugnandi cauſa viderunt, atque eos res frumentaria deficere cœpit; concilio convocato, conſtituerunt optimum eſſe domum ſuam quemque reverti; & quorum in fines primum Romani exercitum introduxiſſent, ad eos defendendos undique convenire; ut potius in ſuis, quam alienis finibus decertarent, & domeſticis copiis rei frumentariæ uterentur. Ad eam ſententiam, cum reliquis cauſis hæc quoque ratio eos deduxit; quod Divitiacum atque Æduos finibus Bellovacorum appropinquare cognoverant. His perſuaderi, ut diutius morarentur, neque ſuis auxilium ferrent, non poterat.

Ea re conſtituta, ſecunda vigilia magno cum ſtrepitu ac tumultu caſtris egreſſi, nullo certo ordine neque imperio, cum ſibi quiſque primum itineris locum peteret, & domum pervenire properaret, fecerunt, ut conſimilis fugæ profectio videretur. Hac re ſtatim Cæſar per ſpeculatores cognita, inſidias veritus, quod, qua de cauſa diſcederent, nondum perſpexerat, exercitum equitatumque caſtris continuit. Prima luce, comfirmata re ab exploratoribus, omnem equitatum, qui noviſſimum agmen moraretur, præmiſit, eique Q. Pedium, & L. Autunculeium Cottam, legatos præfecit. T. Labienum legatum cum legionibus tribus ſubſequi juſſit. Hi noviſſimos adorti, & multa millia

Titurius en avertit auſſi tôt Ceſar, qui paſſa le pont avec toute ſa Cavalerie, ſes frondeurs & ſes gens de trait, & vint les attaquer. L'action fut vive dans cet endroit : car les nôtres les attaquerent pendant qu'ils étoient embarraſſés dans le paſſage, & en firent un grand carnage ; ceux qui eurent le courage de paſſer par-deſſus les corps morts de leurs compagnons, furent repouſſés à coups de traits. Les premiers paſſés furent enveloppés par la Cavalerie, & taillés en piéces. Les Ennemis ſe voyant déchus de l'eſpérance de prendre Fiſmes, de paſſer l'Aiſne, & de nous attirer au combat dans un lieu deſavantageux, & s'appercevant que les vivres commençoient à leur manquer, tinrent conſeil, & réſolurent que ce qu'ils pouvoient faire de mieux, étoit de ſe retirer chacun chez eux, en s'engageant d'accourir de toutes parts au ſecours du premier attaqué : qu'il leur ſeroit plus avantageux de faire la guerre chez eux, où ils avoient leurs troupes & des vivres à commandement, que chez autrui où tout leur manquoit. Une autre raiſon qui les détermina à prendre ce parti, fut la nouvelle de l'arrivée de Divitiacus & des Aeduens ſur la frontiere de ceux Beauvais, auxquels on ne put perſuader d'attendre plus long-temps à ſecourir leur pays.

Cette réſolution étant priſe, ils partirent tous vers les neuf heures du ſoir, mais avec grand bruit & grand tumulte, ſans garder aucun ordre, ſans écouter aucun commandement, s'empreſſant à qui partiroit le premier, & arriveroit le plutôt chez ſoi, de ſorte que leur retraite reſſembloit plus à une fuite qu'à la marche d'une armée. Céſar inſtruit par ſes Coureurs de ce départ précipité, dont il ignoroit la cauſe, retint toutes ſes troupes dans ſon camp, de peur de quelque ſurpriſe. Au point du jour, mieux informé de tout, il mit à leurs trouſſes toute ſa Cavalerie ſous le commandement de Q. Pedius & de L. Arunculeius Cotta, ſes Lieutenans, pour retarder leur marche, & les fit

paſſuum proſecuti, magnam multitudinem eorum fugientium conciderunt, cum ab extremo agmine hi, ad quos ventum erat, conſiſterent, fortiterque impetum noſtrorum militum ſuſtinerent. Priores, quod abeſſe a periculo viderentur, neque ulla neceſſitate, neque imperio continerentur, exaudito clamore, perturbatis ordinibus, omnes in fuga ſibi ſubſidium poſuerunt. Ita ſine ullo periculo tantam eorum multitudinem noſtri interfecerunt, quantum fuit diei ſpatium; ſub occaſumque Solis ſequi deſtiterunt, ſeque in caſtra, uti erat imperatum, receperunt.

Poſtridie ejus diei Cæſar, prius quam ſe hoſtes ex terrore ac fuga reciperent, in fines Sueſſionum, qui proximi Rhemis erant, exercitum duxit; & magno itinere confecto, ad oppidum Noviodunum contendit. Id ex itinere oppugnare conatus, quod vacuum ab defenſoribus eſſe audiebat, propter latitudinem foſſæ, murique altitudinem, paucis defendentibus, expugnare non potuit. Caſtris munitis, vineas agere, quæque ad oppugnandum uſui erant, comparare cœpit. Interim omnis ex fuga Sueſſionum multitudo in oppidum proxima nocte convenit. Celeriter vineis ad oppidum actis, aggere jacto, turribuſque conſtitutis, magnitudine operum, quæ neque viderant ante Galli, neque audierant, & celeritate Romanorum permoti, legatos ad Cæſarem de deditione mittunt, &, petentibus Rhemis, ut conſervarentur, impetrant.

Cæſar obſidibus acceptis, primis civitatis, atque ipſius Galbæ regis duobus filiis, armiſque omnibus ex oppido traditis, in deditionem Sueſſiones accepit, exercitumque in Bellovacos duxit: qui cum ſe, ſuaque omnia in oppidum Bratuſpantium contuliſſent, atque ab eo oppido Cæſar cum exercitu circiter millia paſſuum v abeſſet, omnes majores natu ex oppido egreſſi,

ſuivre par T. Labiénus avec trois Légions. Ceux ci tomberent ſur l'arriere-garde, qu'ils pourſuivirent long-temps, & tuerent beaucoup de ces fuyards; & tandis que les uns ſe défendoient vigoureuſement, les autres prenoient la fuite, même ſans néceſſité, ſans pouvoir être arrêtés par aucun ordre ni remontrance. Ainſi les nôtres ne firent que tuer ſans riſque, tant que le jour dura; vers le coucher du ſoleil, ils s'arrêterent, & ſe retirerent dans le camp, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu.

Le lendemain, avant que l'Ennemi fût revenu de ſon étonnement & ſe fût rallié, Céſar marcha contre ceux de Soiſſons, qui étoient les plus voiſins des Rhémois: & après une longue traite il arriva à Soiſſons, qu'il ne pût emporter d'emblée à cauſe de la largeur des foſſés & de la hauteur des murailles, quoiqu'il y eût peu de monde pour la défendre. Ce coup manqué, il ſe retrancha, fit faire des mantelets & tout ce qui étoit néceſſaire pour aſſiéger la place. Pendant qu'il faiſoit ſes préparatifs, pluſieurs des habitans de cette ville qui revenoient de l'armée entrerent de nuit dans la place. Tout étant prêt pour l'aſſaut, ſes mantelets dreſſés, ſa terraſſe garnie de tours, les Ennemis auſſi étonnés de la grandeur de ces ouvrages qui leur étoient auparavant inconnus, & dont ils n'avoient jamais entendu parler, que de la promptitude avec laquelle ils avoient été achevés, députent vers Ceſar pour ſe rendre, & à la priere des Rhémois, il leur conſerve la vie.

Après avoir reçu en ôtages les principaux des Soiſſonois, entr'autres deux fils de Galba leur roi, & leur avoit fait apporter leurs armes, il les reçut à compoſition, & marcha enſuite contre ceux de Beauvais. Ceux-ci avoient tranſporté dans Beauvais tout ce qu'ils avoient, & s'y étoient enfermés. Ceſar en étant environ à cinq mille, tous les vieillards ſortirent au-

manus ad Cæſarem tendere, & voce ſignificare cœperunt, ſeſe in ejus fidem ac poteſtatem venire; neque contra populum Romanum armis contendere: item cum ad oppidum acceſſiſſet, caſtraque ibi poneret, pueri mulieresque ex muro paſſis manibus, ſuo more, pacem a Romanis petierunt.

Pro his Divitiacus (nam poſt diſceſſum Belgarum, dimiſſis Æduorum copiis, ad eum reverterat,) fecit verba: Bellovacos omni tempore in fide atque amicitia civitatis Æduæ fuiſſe: impulſos a ſuis principibus, qui dicerent Æduos a Cæſare in ſervitutem redactos, omnes indignitates contumeliaſque perferre, & ab Æduis defeciſſe, & populo Romano bellum intuliſſe: qui hujus conſilii principes fuiſſent, quod intelligerent, quantam calamitatem civitati intuliſſent, in Britanniam profugiſſe. Perere non ſolum Bellovacos, ſed etiam pro his Æduos, ut ſua clementia ac manſuetudine in eos utatur: quod ſi fecerit, Æduorum auctoritatem apud omnes Belgas amplificaturum; quorum auxiliis atque opibus, ſi qua bella inciderint, ſuſtentare conſueverint.

Cæſar, honoris Divitiaci atque Æduorum cauſa, ſeſe eos in fidem recepturum, & conſervaturum, dixit; &, quod erat civitas magna, & inter Belgas auctoritate ac hominum multitudine præſtabat, DC obſides popoſcit. His traditis, omnibuſque armis ex oppido collatis, ab eo loco in fines Ambianorum pervenit, qui ſe, ſuaque omnia, ſine mora dediderunt. Eorum fines Nervii attingebant; quorum de natura moribuſque Cæſar cum quæreret, ſic reperiebat: Nullum aditum eſſe ad eos mercatoribus: nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium, inferri; quod his rebus relangueſcere animos, eorumque re-

devant de lui en poſture de ſupplians, criant qu'ils venoient ſe rendre, & qu'ils n'avoient nul deſſein de faire la guerre au Peuple Romain. Quand il eut campé devant la ville, les femmes & les enfans lui rendirent les mains de deſſus les murailles, & lui demanderent la paix.

Divitiacus qui depuis la retraite des Belges avoit renvoyé les Autunois, & s'étoit rendu auprès de lui, parle en leur faveur, & lui repréſente que de tout temps les Peuples du Beauvoiſis avoient été alliés & ſous la protection de ceux d'Autun; qu'ils avoient été pouſſes à prendre les armes par les Grands, qui leur faiſoient accroire que Céſar tenoit les Autunois dans un dur eſclavage, où ils ſouffroient toutes ſortes d'indignités & de mauvais traitemens; que par-là ils les avoient détachés de ceux d'Autun, & engagés à faire la guerre aux Romains; que déſeſpérés des malheurs qu'ils avoient attirés à leur patrie, les auteurs de ces pernicieux conſeils s'étoient retirés en Angleterre; que non ſeulement ceux de Beauvais, mais encore pour eux ceux d'Autun, le prioient de les traiter avec ſa clémence ordinaire; que par-là il augmenteroit le crédit des Autunois chez les Belges, du ſecours deſquels ils avoient coutume de ſe ſervir dans le beſoin.

Céſar promit de les conſerver, en conſidération de Divitiacus & des Autunois; mais comme c'étoit un grand Etat, puiſſant en hommes & en autorité chez les Belges, il en exigea ſix cents ôtages, qui lui furent auſſi-tôt livrés avec leurs armes. Delà il marcha enſuite contre ceux d'Amiens, qui ſe rendirent ſur le champ. Ceux du Hainaut étoient leurs voiſins; & Céſar s'étant informé du naturel & des mœurs de ce peuple, on lui apprit que c'étoit une Nation ſauvage & belliqueuſe, qui ne ſouffroit chez elle aucun commerce des choſes qui pouvoient amollir le courage & abatardir la vertu, comme le vin, & qui avoient dé-

mitti virtutem existimarent : esse homines feros, magnæque virtutis : increpitare atque incusare reliquos Belgas, qui se populo Romano dedissent : confirmare sese, neque legatos missuros, neque ullam conditionem pacis accepturos.

Cum per eorum fines triduo iter fecisset, inveniebat ex captivis, Sabin flumen ab castris suis non amplius millia passuum x abesse : trans id flumen omnes Nervios consedisse ; adventumque ibi Romanorum exspectare, una cum Atrebatibus & Veromanduis finitimis suis, nam his utrisque persuasetant ut eamdem belli fortunam experirentur : exspectari etiam ab his Atuaticorum copias, atque esse in itinere : mulieres, quique per ætatem ad pugnam inutiles viderentur, in eum locum conjeciſſe, quo propter paludes exercitui aditus non esset.

Cæsar, his rebus cognitis, exploratores Centurionesque præmittit, qui locum castris idoneum deligant. Cumque ex deditiis Belgis, reliquisque Gallis, complures Cæsarem secuti una iter facerent ; quidam ex his, ut postea ex captivis cognitum est, eorum dierum consuetudine itineris nostri exercitus perspecta, nocte ad Nervios pervenerunt, atque his demonstrarunt, inter singulas legiones impedimentorum magnum numerum intercedere, neque esse quidquam negotii, cum prima legio in castra veniſſet, reliquæque legiones magnum spatium abessent, hanc sub sarcinis adoriri : qua pulsa, impedimentisque direptis, futurum ut reliquæ contra consistere non auderent. Adjuvabat etiam eorum consilium, qui rem deferebant, quod Nervii antiquitus, cum equitatu nihil possent, (neque enim ad hoc tempus ei rei student, sed, quidquid possunt, pedestribus valent copiis :) quo facilius finitimorum equitatum, si prædandi causa ad eos veniſſet, impedirent, teneris arboribus incisis atque inflexis, crebrisque in latitudinem ramis enatis, & rubis sentibusque inter-

fendu l'entrée de leur pays à tous marchands de pareilles marchandiſes; qu'ils inſultoient au reſte des Belges qui s'étoient ſoumis aux Romains, comme ſi par-là ils avoient dégénéré de la valeur de leurs ancêtres; qu'ils ne ſe réſoudroient jamais à lui envoyer des Députés, ni à accepter aucune condition de paix.

Céſar après trois jours de marche au travers de leur pays, apprit par des priſonniers qu'il fit, qu'ils n'étoient campés qu'à dix milles de lui ſur la Sambre, avec ceux d'Arras & du Vermandois leurs voiſins, pour lui diſputer le paſſage de cette riviere; que ceux de Namur étoient en chemin pour les venir joindre, & qu'ils avoient perſuadé à ces trois peuples d'éprouver avec eux le ſort de la guerre; enfin qu'ils avoient renfermé leurs femmes, leurs enfans & les vieillards dans une place que des marais rendoient inacceſſible à une armée.

Sur ces avis il détache quelques Officiers avec des Coureurs pour aller choiſir un lieu propre à camper. Il y avoit parmi ſes troupes de ces Belges & de ces Gaulois qu'il avoit nouvellement ſoumis : quelques-uns d'entr'eux, comme on l'apprit depuis par des priſonniers, ayant pris garde à l'ordre dans lequel ſes troupes marchoient chaque jour, ſe rendirent de nuit au camp des Ennemis, & les avertirent d'attaquer la premiere Légion à ſon arrivée, parce qu'elles marchoient l'une après l'autre, ſéparées par quantité de bagage, les aſſurant que celle-là battue, le reſte ne donneroit pas beaucoup de peine. L'avis fut trouvé d'autant meilleur, que de tout temps la force des Peuples du Hainaut n'étoit pas en Cavalerie, mais en Infanterie, parce que tout leur pays eſt coupé de haies, de ronces & d'arbres entrelacés, qui forment comme un mur, & qui empêchent non-ſeulement de

jectis, effecerant, ut, instar muri hæ sapes munimenta præberent: quo non intrari, sed ne perspici quidem posset. Iis rebus cum iter agminis nostri impediretur, non omittendum sibi consilium Nervii existimaverunt.

Loci natura erat hæc, quem nostri castris delegerant: collis ab summo æqualiter declivis ad flumen Sabin, quod supra nominavimus, vergebat; ab eo flumine pari acclivitate collis nascebatur adversus huic, & contrarius, passus circiter cc: infimus, apertus; ab superiore parte silvestris, ut non facile introrsus perspici posset. Intra eas silvas hostes in occulto sese continebant: in aperto loco, secundum flumen, paucæ stationes equitum videbantur. Fluminis erat altitudo circiter pedum III.

Cæsar equitatu præmisso, subsequebatur omnibus copiis: sed ratio ordoque agminis aliter se habebat, ac Belgæ ad Nervios detulerant; nam, quod hostis appropinquabat, consuetudine sua Cæsar VI legiones expeditas ducebat: post eas totius exercitus impedimenta collocabat; inde duæ legiones, quæ proxime conscriptæ erant, totum agmen claudebant, præsidioque impedimentis erant. Equites nostri cum funditoribus sagittariisque flumen transgressi, cum hostium equitatu prælium committunt. Cum se illi identidem in silvas ad suos reciperent, ac rursus e silva in nostros impetum facerent; neque nostri longius, quam quem ad finem porrecta ac aperta loca pertinebant, cedentes insequi auderent; interim legiones sex, quæ primæ venerant, opere dimenso, castra munire cœperunt. Ubi prima impedimenta nostri exercitus ab iis, qui in silvis abditi latebant, visa sunt, quod tempus inter eos committendi prælii convenerat, ut intra silvam aciem ordinesque constituerant, atque ipsi sese confirmaverant, subito omnibus copiis provolaverunt, impetumque in nostros equites fecerunt. His facile pulsis ac proturbatis, incredibili celeritate ad flumen decucur-

paſſer, mais même de ſe voir. Comme ce terrein arrêtoit les courſes de notre Cavalerie, les Ennemis crurent devoit profiter de l'avis.

Le lieu où les nôtres camperent, étoient une montagne qui deſcendoit doucement vers la Sambre : vis-à-vis de celle-ci, & environ à deux cents pas au delà de cette riviere, il y avoir une autre montagne d'une pente toute pareille, mais plus baſſe que la premiere : découverte preſque juſqu'au haut, elle étoit couverte au ſommet d'arbres épais, au travers deſquels on ne pouvoit pas aiſément voir. C'étoit là que les Ennemis étoient cachés : il paroiſſoit ſeulement quelques gardes de Cavalerie dans un endroit découvert, le long de la riviere profonde en cet endroit d'environ trois pieds.

Céſar s'étoit fait précéder par ſa Cavalerie, & ſuivoit avec toutes ſes troupes, mais dans un ordre différent de celui dont les Belges avoient donné avis à ceux du Hainaut : car parce que l'Ennemi n'étoit pas éloigné, il faiſoit, ſuivant ſa coutume, marcher enſemble ſix Légions : le bagage de toute l'armée les ſuivoit ; puis les deux Légions nouvellement levées fermoient la marche, & étoient pour la garde du bagage. Dans cette diſpoſition, notre Cavalerie avec les frondeurs & les gens de trait paſſent la riviere, & attaquent la Cavalerie ennemie poſtée au pied de la montagne, ſans pourtant oſer la pourſuivre au delà de ce qui étoit découvert, parce que dès qu'elle ſe trouvoit preſſée, elle ſe retiroit dans le bois, d'où elle revenoit à la charge. Cependant les ſix Légions qui étoient arrivées les premieres, ayant partagé le travail entre elles, ſe mirent à fortifier le camp. L'Ennemi caché dans le bois où il étoit rangé en bataille, ayant apperçu la tête de notre bagage, ce qui étoit le ſignal auquel ils étoient convenus entre eux d'entrer en action, vint tout d'un coup fondre ſur notre Cavalerie, & l'ayant pouſſée au delà de la riviere, il la traverſa

rerunt ; ut pene uno tempore & ad ſilvas, & in flumine, & jam in manibus noſtris hoſtes viderentur. Eadem autem celeritate adverſo colle ad noſtra caſtra, atque eos, qui in opere occupati erant, contenderunt.

Cæſari omnia uno tempore erant agenda : vexillum proponendum, quod erat inſigne, cum ad arma concurri oporteret : ſignum tuba dandum : ab opere revocandi milites : qui paulo longius, aggeris petendi cauſa, proceſſerant, accerſendi : acies inſtruenda : milites cohortandi : ſignum dandum ; quarum rerum magnam partem temporis brevitas, & incurſus hoſtium impediebat. Iis difficultatibus duæ res erant ſubſidio, ſcientia atque uſus militum, quod ſuperioribus præliis exercitai, quid fieri oporteret, non minus commode ipſi ſibi præſcribere, quam ab aliis doceri, poterant ; & quod ab opere ſinguliſque legionibus ſingulos legatos Cæſar diſcedere, niſi munitis caſtris vetuerat. Hi propter celeritatem & propinquitatem hoſtium, nihil jam Cæſaris imperium ſpectabant ; ſed per ſe, quæ videbantur, adminiſtrabant.

Cæſar neceſſariis rebus impetatis, ad cohortandos milites, quam in partem fors obtulit, decurrit ; & ad legionem decimam devenit. Milites non longiore oratione eſt cohortatus, quam uti ſuæ priſtinæ virtutis memoriam retinerent, neu perturbarentur animo, hoſtiumque impetum fortiter ſuſtinerent. Et, quod non longius hoſtes aberant, quam quo telum adjici poſſet, prælii committendi ſignum dedit. Atque item in alteram partem cohortandi cauſa profectus, pugnantibus occurrit. Temporis tanta fuit exiguitas, hoſtiumque tam paratus ad dimicandum animus, ut, non modo ad inſignia accommodanda, ſed etiam ad galeas induendas, ſcutiſque tegmenta detrahenda, tempus defuerit. Quam quiſque in partem ob opere caſu devenit, quæque prima ſigna conſpexit, ad hæc conſtitit ; ne in quærendis ſuis, pugnandi tempus dimitteret.

avec une vîteſſe incroyable ; de ſorte qu'il ſembloit être en même temps dans les bois, au-delà de la riviere & ſur nous. Il paſſa avec la même promptitude du pied de la colline dans notre camp, où il tomba ſur ceux qui étoient occupés à le fortifier.

Céſar ſe trouva alors avoir tout à faire en même temps : il lui falloit planter l'étendard, qui étoit le ſignal du combat, faire ſonner la charge, retirer les ſoldats du travail, rappeller ceux qui s'étoient écartés pour chercher du bois, ranger l'armée en bataille, l'encoutager, donner le mot, toutes choſes que la briéveté du temps ne lui permettoit pas de faire pendant qu'il avoit l'ennemi actuellement ſur les bras. L'expérience que le ſoldat avoit acquiſe par les batailles précédentes, & l'ordre que Céſar avoit donné à ſes Lieutenans de ne point abandonner chacun ſa Légion que le camp ne fût retranché, pourvut à tout, ſans qu'on eût beſoin de ſon commandement ; en ſorte que ſans attendre ſes ordres, chacun d'eux preſſé par le voiſinage de l'Ennemi, prit le parti qui lui parut le plus convenable.

Après avoir pourvu au plus néceſſaire, Céſar courut encourager ſes troupes, ſelon que le hazard les lui préſentoit. Etant arrivé à la dixieme Légion, il ne lui recommanda que de ſe ſouvenir de ſa valeur ordinaire, & de ſoutenir courageuſement l'attaque de l'Ennemi ſans s'étonner ; & parce qu'il n'en étoit plus qu'à la portée du javelot, il donna le ſignal du combat. Delà il paſſa ailleurs pour faire la même exhortation aux troupes, qu'il trouva déja aux mains. Elles avoient eu ſi peu de temps pour ſe préparer, & l'Ennemi étoit ſi animé au combat, que non-ſeulement les Officiers n'avoient pas eu le temps de prendre leurs marques de diſtinction, mais même que les ſoldats n'avoient pu mettre leurs caſques, & découvrir leurs boucliers : chacun combattit où il ſe rencontra, ſans s'amuſer à chercher ſon drapeau & ſa troupe.

Inſtructo exercitu, magis ut loci natura, dejectuſque collis, & neceſſitas temporis, quam ut rei militaris ratio atque ordo poſtulabat; cum diverſis locis legiones aliæ alia in parte hoſtibus reſiſterent, ſepibuſque denſiſſimis, ut ante demonſtravimus, interjectis, proſpectus impediretur; neque certa ſubſidia collocari, neque quid in quaque parte opus eſſet, provideri, neque ab uno omnia imperia adminiſtrari poterant. Itaque in tanta rerum iniquitate, fortunæ quoque eventus varii ſequebantur.

Legionis nonæ & decimæ milites, ut in ſiniſtra parte acici conſtiterant, pilis emiſſis, curſu ac laſſitudine exanimatos vulneribuſque confectos Atrebates (nam his ea pars obvenerat) celeriter ex loco ſuperiore in flumen compulerunt; & tranſire conantes inſecuti gladiis, magnam partem eorum impeditam interfecerunt. Ipſi tranſire flumen non dubitaverunt; & in locum iniquum progreſſi, rurſus regreſſos ac reſiſtentes hoſtes, redintegrato prælio, in fugam dederunt. Item alia in parte diverſæ duæ legiones, undecima & octava, profligatis Veromanduis, quibuſcum erant congreſſi, ex loco ſuperiore in ipſis fluminis ripis præliabantur. At totis fere a fronte & a ſiniſtra parte nudatis caſtris, cum in dextro cornu legio duodecima, & non magno ab ea intervallo ſeptima conſtitiſſet; omnes Nervii confertiſſimo agmine, duce Boduognato, qui ſummam imperii tenebat, ad eum locum contenderunt: quorum pars aperto latere legiones circumvenire, pars ſummum caſtrorum locum petere cœpit.

Eodem tempore equites noſtri, leviſque armaturæ

Dans cette néceſſité preſſante, l'armée ſe rangea ſelon la diſpoſition du terrein & de la pente de la montagne, plutôt que ſelon les regles de l'art militaire. Nos Légions écartées les unes des autres combattoient, l'une dans un endroit, l'autre dans un autre, ſans ſe voir, à cauſe des broſſailles épaiſſes qui, comme je l'ai dit, les cachoient l'une à l'autre ; ce qui empêchoit de pourvoir à ce qui auroit été néceſſaire dans chaque endroit, d'envoyer du ſecours à ceux qui pouvoient en avoir beſoin, & mettoit un ſeul Général hors d'état de donner des ordres convenables à la ſituation de tous. Ce déſordre varia auſſi les événemens.

La neuvieme & la dixieme Légions qui étoient poſtées à l'aîle gauche & qui avoient affaire aux Artéſiens, n'eurent pas plutôt lancé leurs javelots, qu'elles tomberent ſur cette Nation accablée de laſſitude, hors d'haleine & percée de coups, & la pouſſerent du haut de la montagne juſqu'à la riviere, qu'elle s'efforça de traverſer : les nôtres la pourſuivant l'épée dans les reins, en firent un grand carnage, paſſerent la riviere après eux ; & quoiqu'ils ſe trouvaſſent dans un lieu déſavantageux, l'Ennemi leur ayant fait tête & étant revenu à la charge, ils l'attaquerent de nouveau, & le mirent en fuite. D'un autre côté, la onzieme & la huitieme Légions qui étoient ſéparées l'une de l'autre, avoient battu ceux du Vermandois, qu'elles pouſſerent du haut en bas juſqu'au bord de la riviere. Ainſi preſque tous les ennemis du front & de l'aîle gauche ayant diſparu, il ne reſtoit que l'aîle droite, où la douzieme & la ſeptieme Légions combattoient à quelque diſtance l'une de l'autre, lorſque ceux du Hainaut faiſant un gros corps conduit par Boduognat leur roi, vinrent les attaquer ; & comme elles étoient abſolument à découvert, ils les prirent en tête & en flanc, tandis qu'une partie de leurs troupes alla s'emparer de notre camp.

En même-temps notre Cavalerie & notre Infanterie

pedites, qui cum his una fuerant, quos primo hoſtium impetu pulſos dixeram, cum ſe in caſtra reciperent, adverſis hoſtibus occurrebant, ac rurſus aliam in partem fugam petebant : & calones, qui a Decumana porta ac ſummo jugo collis noſtros victores flumen tranſire conſpexerant, prædandi cauſa egreſſi, cum reſpexiſſent, & hoſtes in noſtris caſtris verſari vidiſſent, præcipites ſeſe fugæ mandabant : ſimul eorum, qui cum impedimentis veniebant, clamor fremituſque oriebatur ; aliique aliam in partem perterriti ferebantur. Quibus omnibus rebus permoti equites Treviri, quorum inter Gallos virtutis opinio eſt ſingularis, qui auxilii cauſa a civitate miſſi, ad Cæſarem venerant, cum multitudine hoſtium caſtra noſtra compleri, legiones premi, & pene circumventas teneri, calones, equites, funditores, Numidas, diverſos diſſipatoſque in omnes partes fugere vidiſſent, deſperatis noſtris rebus, domum contenderunt ; Romanos pulſos ſuperatoſque, caſtris impedimentiſque eorum hoſtes potitos, civitati renunciaverunt.

Cæſar ab decimæ legionis cohortatione ad dextrum cornu profectus, ubi ſuos urgeri, ſigniſque in unum locum collatis, duodecimæ legionis milites confertos ſibi ipſis ad pugnam eſſe impedimento, quartæ cohortis omnibus Centurionibus occiſis, ſigniferoque interfecto, ſigno amiſſo, reliquarum cohortium omnibus fere centurionibus aut vulneratis, aut occiſis, in his, primipilo P. Sextio Baculo, fortiſſimo viro, multis gravibuſque vulneribus confecto, ut jam ſe ſuſtinere non poſſet ; reliquos eſſe tardiores, & nonnullos a noviſſimis deſertos prælio excedere, ac tela vitare ; hoſtes neque a fronte inferiore loco ſubeuntes intermittere, & ab utroque latere inſtare, & rem eſſe in anguſto vidit, neque ullum eſſe ſubſidium, quod ſubmitti poſſet ; ſcuto ab noviſſimis uni militi detracto,

légere qui avoient combattu enſemble, & qui, comme je l'ai dit, avoient été rompues du premier choc, retournant au camp, rencontrerent de front les Ennemis, & s'enfuirent d'un autre côté. Les valets de l'armée, qui du haut de la montagne, virent nos gens victorieux paſſer la riviere, étoient cependant ſortis par la porte de derriere du camp pour piller; mais lorſqu'en ſe retournant ils apperçurent les Ennemis dans notre camp, ils s'enfuirent à toutes jambes. Au milieu de tout cela on entendoit les cris & les frémiſſemens de ceux qui conduiſoient le bagage, que l'effroi faiſoit fuir à leur arrivée l'un d'un côté, & l'autre de l'autre. Enfin le déſordre étoit ſi grand, que la Cavalerie de Trèves qui étoit en très-grande eſtime chez les Gaulois, & qui étoit venue trouver Céſar pour l'aider dans cette guerre, voyant notre camp plein d'ennemis, nos Légions preſſées & preſqu'enveloppées, les valets, les Cavaliers, les frondeurs, les gens de trait, diſperſés par-tout, & fuyant de tous côtés, perſuadée que tout étoit perdu, ſe retira dans ſon pays, & y publia la défaite entiere des Romains, la priſe de leur camp & de leur bagage.

Céſar, après avoir exhotté la dixieme Légion, paſſa à la droite, y trouva les troupes fort preſſées par l'Ennemi, tous les drapeaux enſemble, les ſoldats de la douzieme Légion tellement ſerrés qu'ils ſe nuiſoient les uns aux autres pour combattre, tous les Centurions de la quatrieme cohorte tués, l'Enſeigne mort, le drapeau pris; preſque tous les Centurions des autres cohortes tués ou bleſſés, entr'autres Sextius Baculus, premier Capitaine, très-brave Officier, qui étoit ſi percé de coups qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir; le reſte découragé, quelques uns ſe voyant abandonnés; ſortant de la mêlée ſans oſer réſiſter à l'Ennemi, qui en montant les attaquoit en front & en flanc, en ſorte que les choſes ſembloient être déſeſpérées, ſans qu'aucun corps de réſerve pût venir les rétablir. A cette

(quod ipſe eo ſine ſcuto venerat,) in primam aciem proceſſit; Centurionibuſque nominatim appellatis, reliquos cohortatus, milites ſigna inferre, & manipulos laxare juſſit, quo facilius gladiis uti poſſent. Hujus adventu ſpe illata militibus, ac redintegrato animo, cum pro ſe quiſque in conſpectu Imperatoris etiam in extremis ſuis rebus operam navare cuperet, paulum hoſtium impetus tardatus eſt.

Cæſar cum ſeptimam legionem, quæ juxta conſtiterat, item urgeri ab hoſte vidiſſet, Tribunos mille monuit, ut paulatim ſeſe legiones, coujungerent, & converſa ſigna in hoſtes inferrent. Quo facto, cum aliis alii ſubſidium ferrent, neque timerent ne averſi ab hoſte circumvenirentur, audacius reſiſtere, ac fortius pugnare cœperunt. Interim milites legionum duarum, quæ in noviſſimo agmine præſidio impedimentis fuerant, prælio nunciato, curſu incitato, in ſummo colle ab hoſtibus conſpiciebantur: & T. Labienus caſtris hoſtium potitus, & ex loco ſuperiore, quæ res in noſtris caſtris gererentur, conſpicatus, decimam legionem ſubſidio noſtris miſit; qui cum ex equitum & calonum fuga, quo in loco res eſſet, quantoque in periculo & caſtra, & legiones, & Imperator verſaretur, cognoviſſent, nihil ad celeritatem ſibi reliqui fecerunt.

Horum adventu tanta rerum commutatio eſt facta, ut noſtri, etiam qui vulneribus confecti procubuiſſent, ſcutis innixi, prælium redintegrarent; tum calones, perterritos hoſtes conſpicati, etiam inermes armatis occurrerent. Equites vero, ut turpitudinem fugæ virtute delerent, omnibus in locis pugnabant, quo ſe legionariis militibus præferrent. At hoſtes, etiam in extrema ſpe ſalutis, tantam virtutem præſtiterunt, ut cum ptimi eorum cecidiſſent, proximi jacentibus invû,

vûe, Céſar arrache le bouclier à un ſoldat des derniers rangs, parce qu'il étoit venu ſans le ſien, s'avance à la tête des troupes, appelle chacun des Centurions, encourage le reſte, ordonne aux troupes de charger l'Ennemi, & fait deſſerrer les rangs, pour pouvoir s'aider plus aiſément de l'épée. Sa préſence réveilla l'eſpérance, fit revenir le courage au ſoldat ; & malgré l'extrêmité où les choſes etoient réduites, chacun tâchant de ſe ſurpaſſer ſous les yeux de ſon Général, l'ardeur de l'Ennemi ſe relâcha peu à peu.

Enſuite s'appercevant que la ſeptieme Légion qui étoit voiſine, ſe trouvoit preſſée, il eſt avertit les Officiers de faire joindre peu à peu les deux Légions, & de marcher ainſi reunis à l'Ennemi. Par cette manœuvre ſes troupes étant en état de ſe ſoutenir les unes les autres, & ne craignant plus d'être enveloppées, témoignerent plus de fermeté & de vigueur. Pendant cela les deux Légions qui eſcortoient le bagage, ayant apptis le combat, doublerent le pas, & furent apperçues des Ennemis ſur le haut de la montagne. De ſon côté T. Labiénus qui ſe trouvoit maitre du camp ennemi, ayant découvert de la hauteur ce qui ſe paſſoit dans le nôtre, détache la dixieme Légion pour nous ſecourir. Elle comprit ſans peine, par la fuite de nos valets & de notre Cavalerie, que nos affaires étoient en mauvais état, & qu'elle n'avoit point de temps à perdre, pour tirer notre camp, nos Légions, & Céſar lui-même du danger ou ils étoient.

Son arrivée apporta un tel changement, que ceux même qui étoient couché par terre à cauſe de leurs bleſſures, revinrent au combat appuyés ſur leurs boucliers : en même temps les valets ſans armes qui voyoient l'Ennemi effrayé, ſe jetterent ſur leurs ſoldats ; & la Cavalerie, pour effacer la honte de ſa fuite, combattoit par tout à l'envi des Légions avec une extrême vigueur. Dans cette extrêmité, l'Ennemi même parut augmenter de valeur : car l'un n'étoit

sisterent, atque ex eorum corporibus pugnarent ; his dejectis, & coacervatis cadaveribus, qui supereſſent, ut ex tumulo, tela in noſtros conjicerent, pilaque intercepta remitterent : ut non nequidquam tantæ virtutis homines judicari deberet auſos eſſe tranſire latiſſimum flumen, adſcendere altiſſimas ripas, ſubire iniquiſſimum locum ; quæ facilia ex difficillimis animi magnitudo redegerat.

Hoc prælio facto, & prope ad internecionem gente ac nomine Nerviorum redacto, majores natu, quos una cum pueris mulieribuſque in æſtuaria ac paſudes collectos dixeramus, hac pugna nunciata, cum victoribus nihil impeditum, victis nihil tutum arbitrarentur ; omnium, qui ſupererant, conſenſu, legatos ad Cæſarem miſerunt, ſeque ei dediderunt ; & in commemoranda civitatis calamitate, ex DC, ad III ſenatores ; ex hominum millibus LX, vix ad D, qui arma ferre poſſent, ſeſe redactos eſſe dixerunt. Quos Cæſar, ut in miſeros ac ſupplices uſus miſericordia videretur, diligentiſſime conſervavit ; ſuiſque finibus atque oppidis uti juſſit, & finitimis imperavit, ut ab injuria & maleficio ſe ſuoſque prohiberent.

Atuatici, de quibus ſupra ſcripſimus, cum omnibus copiis auxilio Nerviis venirent, hac pugna nunciata, ex itinere domum reverterunt : cunctis oppidis caſtelliſque deſertis, ſua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt ; quod cum ex omnibus in circuitu partibus altiſſimas rupes deſpectuſque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus, in altitudinem non amplius CC pedum, relinquebatur : quem locum duplici altiſſimo muro munierant ; tum magni ponderis ſaxa, & præacutas trabes in muro collocarant. Ipſi erant ex Cimbris Teutoniſque prognati ; qui,

pes plutôt tombé, qu'un autre prenoit ſa place, & combattoit de deſſus ſon corps. Ils faiſoient des montagnes des corps de leurs morts, d'ou ils lançoient des dards contre nos gens, & nous renvoyoient les traits que nous leurs avions jettes. On ne doit donc pas être ſurpris après cela, que de ſi braves gens euſſent oſé traverſer une large riviere, en eſcalader les bords hauts & eſcarpés, & combatire en un poſte déſavantageux : la grandeur de leur coutage les mettoit audeſſus de tout.

Ce combat fini, où la race & le nom des Peuples du Hainaut fut preſqu'entiérement éteint, les vieillards, les femmes & les enfans, qui, comme on l'a dit, s'étoient retirés dans des marais inacceſſibles, en ayant appris le mauvais ſuccès, & voyant bien que comme rien ne pouvoit plus arrêter le Vainqueur, il n'y avoit plus auſſi de sûreté pour eux en quelque lieu que ce fût ; du conſentement de ceux qui étoient echappés, ils députerent vers Céſar, ſe rendirent à lui, & dans le récit de leurs malheurs, ils lui dirent, que de ſix cents Sénateurs, ils étoient réduits à trois ; & que de ſoixante mille combattans, à peine en reſtoit il cinq cents en état de porter les armes. Céſar uſant de clémence envers ces malheureux, prit ſoin d'eux, leur rendit leur pays & leurs villes, & défendit à leurs voiſins de les inſulter, & de tirer avantage de leurs diſgraces.

Ceux de Namur qui venoient au ſecours des Peuples du Hainaut avec toutes leurs forces, ayant appris leur entiere défaite, rebrouſſerent chemin ; & ayant abandonné toutes leurs villes & leurs châteaux, ils ſe renfermerent avec tout ce qu'ils avoient dans une ſeule place, que la nature avoit pris plaiſir à fortifier. De tous côtés elle étoit environnée de très-hauts rochers & de précipices, n'ayant qu'une ſeule avenue d'environ deux cents pieds de large, qu'ils fortifierent d'un double mur, ſoutenu de gros quartiers de pierres, & de poutres pointues fichées dans le mur pour

cum iter in Provinciam noſtram atque Italiam facerent, his impedimentis, quæ ſecum agere ac portare non poterant, citra flumen Rhenum depoſitis, cuſtodiæ ex ſuis ac præſidio VI millia hominum una reliquerunt. Hi, poſt eorum obitum, multos annos a finitimis exagitati, cum alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, conſenſu eorum omnium pace facta, hunc ſibi domicilio locum delegerunt.

Ac primo adventu exercitus noſtri crebras ex oppido excurſiones faciebant, parvuliſque prœliis cum noſtris contendebant: poſtea, vallo pedum XII, in circuitu XV millium, crebriſque caſtellis circummuniti, oppido ſeſe continebant. Ubi, vineis actis, aggere exſtructo, turrim conſtitui procul viderunt, primum irridere ex muro, atque increpitare vocibus, quo tanta machinatio ab tanto ſpatio inſtrueretur; quibuſnam manibus, aut quibus viribus, præſertim homines tantulæ ſtaturæ (nam pleriſque hominibus Gallis, præ magnitudine corporum ſuorum, brevitas noſtra contemtui eſt,) tanti oneris turrim in muros ſeſe collocare confiderent.

Ubi vero moveri, & appropinquare mœnibus viderunt, nova atque inuſitata ſpecie commoti, legatos ad Cæſarem de pace miſerunt; qui ad hunc modum locuti: non ſe exiſtimare Romanos ſine ope deorum bellum gerere, qui tantæ altitudinis machinationes tanta celeritate promovere, & ex propinquitate pugnare poſſent: ſe, ſuaque omnia eorum poteſtati permittere dixerunt: unum petere, ac deprecari, ſi forte pro ſua clementia, ac manſuetudine, quam ipſi ab aliis audiſſent, ſtatuiſſet Atuaticos eſſe conſervandos, ne ſe armis deſpoliaret: ſibi omnes fere finitimos eſſe inimicos, ac

ſervir de paraper. Cette Nation deſcendoit de ces Cimbres & de ces Teutons qui paſſant dans notre Province & en Italie, laiſſerent en deçà du Rhin ce qui les embarraſſoit, & ce qu'ils ne pouvoient emporter avec eux, avec ſix mille hommes de leurs pour le garder. Après leur défaite, ceux-ci furent long temps inquiétés par leurs voiſins, ſoit qu'ils les attaquaſſent, ſoit qu'ils ſe défendiſſent; enfin ayant fait la paix d'un commun accord, ils s'établirent en cet endroit.

A la premiere arrivée de nos troupes dans ces quartiers-là, ils firent d'abord pluſieurs ſorties, & livrerent quelques petits combats; mais à la fin ils furent arrêtés par une circonvallation de douze pieds de haut & de quinze milles de tour, ſoutenue de Forts très-voiſins les uns des autres. Quand ils virent nos approches faites à la faveur des mantèlets, les batteries dreſſées, & plus loin conſtruire une tour, de deſſus leurs murailles, ils nous demandoient en raillant ce que nous voulions faire d'une ſi prodigieuſe machine, quelles forces de petits hommes, comme nous leur paroiſſions, pourroient-ils trouver pour remuer une ſi lourde maſſe, & la joindre à leurs murailles? Car la plupart des Gaulois qui ſont de grande taille, nous mépriſent à cauſe de notre petiteſſe.

Mais lorſqu'ils la virent s'ébranler & s'avancer vers leur ville, ils furent ſi étonnés d'une choſe dont ils n'avoient pas la moindre idée, qu'ils députterent à Céſar pour lui demander la paix. Ils lui dirent, qu'ils voyoient bien que les Romains étoient favoriſés du ſecours des Dieux dans leurs guerres, puiſque ſans cela ils n'auroient pu remuer une ſi haute & ſi peſante maſſe avec tant de facilité & de promptitude, pour pouvoir les attaquer de près; qu'ils ſe remettoient entre ſes mains avec tout ce qu'ils poſſédoient; qu'ils ne lui demandoient qu'une ſeule grace, au cas que ſa clémence, qu'ils avoient entendu tant vanter, lui permit de la leur accorder, & qu'il eût deſſein de les

ſuæ virtuti invidere ; a quibus ſe defendere, traditis armis , non poſſent : ſibi præſtare , ſi in eum caſum deducerentur , quam is fortunam a populo Romano pati , quam ab his per cruciatum interfici , inter quos dominari conſueſſent.

Ad hæc Cæſar reſpondit : Se magis conſuetudine ſua , quam merito eorum , civitatem conſervaturum , ſi prius quam aries murum attigiſſet , ſe dedidiſſent ; ſed deditionis nullam eſſe conditionem niſi armis traditis : ſe id , quod in Nervios feciſſet , facturum ; finitimiſque imperaturum , ne quam dedititiis populi Romani injuriam inferient. Re nunciata ad ſuos , illi ſe , quæ imperatentur , facere dixerunt. Armorum magna multitudine de muro in foſſam , quæ erat ante oppidum , jacta , ſic ut prope ſummam muri aggeriſque altitudinem acervi armorum adæquarent ; & tamen circiter parte tertia (ut poſtea perſpectum eſt) celata , atque in oppido retenta , portis patefactis , eo die pace ſunt uſi.

Sub veſperum Cæſar portas claudi , militeſque ex oppido exire juſſit , ne quam noctu oppidani a militibus injuriam acciperent. Illi , ante inito (ut intellectum eſt) conſilio , quod , deditione facta , noſtros præſidia non inducturos , aut denique indiligentius ſervaturos crediderant , partim cum his , quæ retinuerant & celaverant , armis , partim ſcutis ex cortice factis , viminibus intextis , quæ ſubito (ut tempotis exiguitas poſtulabat) pellibus induxerant , tertia vigilia qua minime arduus ad noſtras munitiones adſcenſus videbatur , omnibus copiis repente ex oppido eruptionem fecerunt. Celeriter , ut ante Cæſar imperaverat ignibus ſignifi-

conſerver ; que c'étoit de ne pas leur ôter leurs armes ; que preſque tous leurs voiſins, par haine ou par envie, étoient leurs ennemis, & qu'ils ne manqueroient pas d'en être attaqués, quand ils les auroient hors d'état de ſe defendre ; qu'en cas qu'il voulût les réduire dans cette triſte ſituation, ils aimoient mieux mourir de la main du Peuple Romain, que d'être maltraités par ceux à qui ils avoient coutume de commander.

Céſar répondit qu'il leur pardonneroit, moins parce qu'ils l'avoient mérité, que parce qu'il avoit coutume de faire grace ; qu'il conſerveroit leur Nation, ſi pour ſe rendre ils n'attendoient pas que le bélier eût touché leurs murailles ; mais qu'il ne pouvoit les recevoir à compoſition qu'en rendant leurs armes ; qu'il en agiroit avec eux comme il avoit fait avec ceux du Hainaut, & qu'il defendroit à leurs voiſins de rien entreprendre contre ceux qui s'étoient rendus au Peuple Romain. Sur le rapport des intentions de Céſar, ils ſe mirent en état d'obéir : du haut de leurs murailles ils jetterent tant d'armes dans le foſſé, que le monceau en étoit preſque auſſi haut que le mur & que notre batterie ; cependant ils en avoient caché environ le tiers, comme il parut par la ſuite. Après cela ils ouvrirent leurs portes, & furent tranquilles le reſte du jour.

Sur le ſoir, Céſar fit fermer les portes & ſortir ſon monde, de peur que de nuit les ſoldats n'inſultaſſent les habitans. Mais vers minuit, ſuivant le complot qu'ils avoient formé, ils prirent les armes qu'ils avoient cachées, & des boucliets faits à la hâte d'écorce d'arbres ou d'oſier, que le peu de temps leur avoit à peine permis de couvrir de cuir ; ils firent une ſortie avec toutes leurs forces ; & attaquant nos lignes qu'ils croyoient dégarnies ou négligemment gardées à cauſe du traité, ils tâcherent d'y monter par l'endroit le moins roide. L'alarme ayant été auſſi tôt donnée par des feux, ſuivant l'ordre de Céſar, on y accourut

catione facta, ex proximis caſtellis eo concurſum eſt: pugnatumque ab omnibus ita acriter, ut a viris fortibus in extrema ſpe ſalutis, iniquo loco, contra eos qui ex vallo turribuſque tela jacerent, pugnati debuit, cum in una virtute omnis ſpes ſalutis conſiſteret. Occiſis ad hominum millibus IV, reliqui in oppidum rejecti ſunt. Poſtridie ejus diei, refractis portis, cum jam defenderet nemo, atque intromiſſis militibus noſtris, ſectionem ejus oppidi univerſam Cæſar vendidit. Ab his, qui emerant, capitum numerus ad eum relatus eſt millium LIII.

Eodem tempore a P. Craſſo, quem cum legione una miſerat ad Venetos, Unellos, Oſiſmios, Curioſolitas, Seſuvios, Aulercos, Rhedones, quæ ſunt maritimæ civitates, Oceanumque attingunt, certior factus eſt, omnes eas civitates in ditionem poteſtatemque populi Romani eſſe redactas.

His rebus geſtis, omni Gallia pacata, tanta hujus belli ad Barbaros opinio perlata eſt, ut ab nationibus, quæ trans Rhenum incolerent, mitterentur legati ad Cæſarem, quæ ſe obſides daturas, imperata facturas, polliterentur. Quas legationes Cæſar, quod in Italiam Illyricumque properabat, inita proxima æſtate, ad ſe reverti juſſit. Ipſe in Carnutes, Andes, Turones, quæ civitates propinquæ his locis erant, ubi bellum geſſerat, legionibus in hiberna deductis, in Italiam profectus eſt. Ob eas res, ex litteris Cæſaris, dies XV ſupplicatio decreta eſt: quod ante id tempus acciderat nulli.

en diligence de nos Forts voiſins. Les ennemis ſe battirent comme de braves gens qui n'ont eſperance qu'en leur courage ; ils étoient dans un lieu désavantageux, & avoient à eſſuyer les traits lancés du rempart & des tours. On en tua quatre mille ; le reſte fut repouſſé dans la ville. Le lendemain les portes ayant été forcées ſans oppoſition, Céſar entra dans la Place avec toute ſon armée, & fit vendre à l'encan tous les habitans, qui, ſuivant l'état que lui en fournirent les acheteurs, montoient à cinquante-trois mille ames.

Dans le même-temps, il apprit que P. Craſſus, qu'il avoit envoyé avec une Légion vers les habitans de Vannes, du Cotentin, de S. Paul de Léon, de Tréguier & de S. Brieu, de Quimpercorentin, de Séez, du Maine, du Perche, d'Evreux & de Rennes, peuples maritimes ſitués le long de l'Océan, les avoit ſoumis aux Romains.

Par-là toute la Gaule ayant été pacifiée, cette guerre fit une telle impreſſion ſur les Barbares, que des Nations d'au delà du Rhin envoyerent offrir à Céſar de ſe ſoumettre & de lui donner des ôtages. Céſar les remit à l'été ſuivant, parce qu'il étoit preſſé de retourner en Italie & en Illyrie. Avant de partir, il mit ſes troupes en quartier d'hiver dans l'Anjou, la Touraine & le pays Chartrain, toutes contrées voiſines des lieux où il venoit de faire la guerre ; & ſur la relation de ſa campagne qu'il envoya lui-même au Sénat, on ordonna quinze jours de prieres publiques ; ce qui ne s'étoit jamais fait.

LIBER TERTIUS.

I. Bellum adverſus Veragros & Sedunos. II. Venetorum defectio in Britannia minore. III. Unellorum Aulercorum, Eburovicum & Lexoviorum clades. IV. Sontiates debellati. V. Morinorum & Menapiorum agri vaſtantur, vici atque ædificia incenduntur.

CUM in Italiam proficiſceretur Cæſar, Servium Galbam cum legione duodecima & parte equitatus in Nantuates, Veragros, Sedunoſque miſit, qui a finibus Allobrogum, & lacu Lemano, & flumine Rhodano, ad ſummas Alpes pertinent. Cauſa mittendi fuit, quod iter per Alpes, quo magno cum periculo magniſque portoriis mercatores ire conſueverant, pateſieri volebat. Huic permiſit, ſi opus eſſe arbitraretur, uti in iis locis legionem, hiemandi cauſa, collocaret. Galba ſecundis aliquot prœliis factis caſtelliſque compluribus eorum expugnatis, miſſis ad eum undique legatis, obſidibuſque datis, & pace facta, conſtituit cohortes duas in Nantuatibus collocare; ipſe cum reliquis ejus legionis cohortibus in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus, hiemare: qui vicus poſitus in valle, non magna adjecta planicie, altiſſimis montibus undique continetur. Cum hic in duas partes flumine divideretur, alteram partem ejus vici Gallis conceſſit; alteram vacuam ab illis relictam cohortibus ad hiemandum attribuit. Eum locum vallo foſſaque munivit.

Cum dies hibernorum complures tranſiſſent, frumentumque eo comportari juſſiſſet; ſubito per exploratores certior factus eſt, ex ea parte vici, quam Gallis conceſſerat, omnes noctu diſceſſiſſe, monteſque, qui impenderent, a maxima multitudine Sedunorum & Veragrorum teneri. Id aliquot de cauſis acciderat, ut

LIVRE TROISIEME.

I. Guerre des Romains dans le Valais. II Révolte de ceux de Vannes en Bretagne III. Défaite de ceux d'Evreux, de Lisieux & de Coutance. IV. Conquête de la Gascogne. V. César ravage les terres & brûle les maisons de ceux de Teroüenne & de Gueldre.

CESAR partant pour l'Italie, envoya Sergius Galba avec la douzieme Légion & une partie de la Cavalerie dans le haut & le bas Valais, dont les peuples s'étendent depuis les frontieres de la Savoie, le lac de Genevo & le Rhône, jusqu'au plus haut des Alpes. Son dessein étoit d'ouvrir un chemin au travers de ces montagnes, où les marchands ne pouvoient passer sans beaucoup de danger & de dépense, à cause des grands droits qu'on exigeoit d'eux. Il lui laissa la liberté d'y prendre son quartier d'hiver, s'il le jugeoit à propos. Galba, après quelques heureux combats, & après s'être emparé de plusieurs de leurs châteaux, tout le pays lui ayant envoyé des députés & des ôtages, & la paix étant faite, laissa deux cohortes dans le haut Valais: pour lui, avec le reste de sa Legion, il alla passer l'hiver dans un bourg nommé Martigny, situé dans un vallon, avec une petite plaine environnée de hautes montagnes. Comme ce bourg étoit partagé en deux par une riviere, il en abandonna un côté aux Gaulois, prit l'autre pour y faire hiverner ses cohortes, & le fit fortifier d'un fossé & d'un retranchement.

Après y avoir passé plusieurs jours à faire venir des vivres, tout d'un coup ses Coureurs vinrent lui dire que ces Gaulois auxquels il avoit laissé l'autre partie du bourg, s'étoient retirés la nuit sur les montagnes voisines avec ceux du haut Valais. Ils avoient pris ce parti, dans le dessein de recommencer sur le champ la guerre,

ſubito Galli belli renovandi, legioniſque opprimendæ conſilium caperent Primum, quod legionem, neque eam pleniſſimam, detractis cohortibus duabus, & compluribus ſigillatim, qui commeatus petendi cauſa miſſi erant, abſentibus, propter paucitatem deſpiciebant: tum etiam, quod, propter iniquitatem loci, cum ipſi ex montibus in vallem decurrerent, & tela conjicerent, ne primum quidem poſſe impetum ſuſtineri exiſtimabant. Accedebat, quod ſuos ab ſe liberos abſtractos obſidum nomine dolebant; & Romanos, non ſolum itineris cauſa, ſed etiam perpetuæ poſſeſſionis; culmina Alpium occupare conari, & ea loca finitimæ Provinciæ adjungere, ſibi perſuaſum habebant.

His nunciis acceptis, Galba, cum neque opus hibernorum, munitioneſque plene eſſent perfectæ, neque de frumento reliquoque commeatu ſatis eſſet proviſum, quod dedition fa&ta, obſidibuſque acceptis, nihil de bello timendum exiſtimaverat; conſilio celeriter convocato, ſententias exquirere cœpit: quo in conſilio, cum tantum repentini periculi præter opinionem accidiſſet, ac jam omnia fere ſuperiora loca multitudine armatorum completa conſpiſcerentur, neque ſubſidio veniri, neque commeatus ſupportari, intercluſis itineribus, poſſet; prope jam deſperata ſalute nonnullæ hujuſmodi ſententiæ dicebantur, ut, impedimentis relictis, eruptione facta, iiſdem itineribus, quibus eo perveniſſent, ad ſalutem contenderent. Majori tamen parti placuit, hoc reſervato ad extremum conſilio, interim rei eventum experiri, & caſtra defendere.

Brevi ſpatio interjecto, vix ut his rebus, quas conſtituiſſent, collocandis atque adminiſtrandis tempus daretur, hoſtes ex omnibus partibus, ſigno dato, decurrere, lapides gæſaque in vallum conjicere. Noſtri, primo integris viribus fortiter repugnare, neque ullum fruſtra telum ex loco ſuperiore mittere: ut quæque pars caſtrorum nudata defenſoribus premi videbatur, eo occurrere, & auxilium ferre; ſed hoc ſupe-

& d'accabler notre Legion par leur grand nombre. Ils ſavoient non ſeulement qu'elle étoit ſeule, mais même qu'elle n'étoit pas complette, parce qu'on en avoit détaché deux cohortes & pluſieurs ſoldats pour eſcorter les convois ; & c'eſt pour cela qu'ils la mépriſoient. D'ailleurs ils ſe flattoient d'avoir un grand avantage ſur elle, parce qu'elle étoit campée dans un fond, & qu'en l'attaquant du haut des montagnes, elle ne pourroit ſoutenir leur effort. Enfin ils ne pouvoient ſupporter l'idée de leurs enfans enlevés ſous le nom d'ôtages, ni voir les Romains s'emparer de leur montagnes, & s'y établir, pour les joindre à leur Province voiſine, ſous prétexte d'y ouvrir un chemin.

Sur ces nouvelles, Galba qui n'avoit pas encore achevé ſes retranchemens, ni aſſemblé le bled & les autres proviſions néceſſaires pour ſon hiver, parce qu'ayant fait la paix & reçu des ôtages, il croyoit n'avoir rien à craindre, fit au plus vîte aſſembler le Conſeil, où quelques uns voyant, contre leur attente, le péril ſi proche, & que toutes les hauteurs étoient couvertes de Barbares, enſorte que ni ſecours ni convois ne pouvoient leur venir, parce que les paſſages étoient fermés, déſeſpérant preque déja de pouvoir ſe ſauver, furent d'avis d'abandonner le bagage, & de ſe retirer par le même chemin qu'ils étoient venus. Mais l'avis le plus général fut de tenter le ſort des armes, de défendre les retranchemens, & de ne prendre le parti de la fuite qu'à la derniere extrêmité.

A peine cette réſolution eût elle été priſe, & ſe fût-on mis en devoir de l'exécuter, que les Barbares vinrent fondre de tous côtés ſur notre camp à coups de pierres & de dards. Les Romains ſe défendirent d'abord courageuſement ; & comme ils lançoient leurs traits d'en haut, tous portoient coup : s'il y avoit quelque endroit foible ils y portoient auſſi-tôt du ſecours ; mais l'Ennemi qui avoit l'avantage du nombre, relevoit

rari, quod diuturnitate pugnæ hostes defessi prælio excedebant, alii integris viribus succedebant, quarum rerum a nostris propter paucitatem fieri nihil poterat; ac non modo defesso ex pugna excedendi, sed ne saucio quidem ejus loci, ubi constiterat, relinquendi, ac sui recipiendi facultas dabatur.

Cum jam amplius horis vi continenter pugnaretur ac non solum vires, sed etiam tela nostris deficerent, atque hostes acrius instarent, languidioribusque nostris, vallum scindere, & fossas complere cœpissent, resque esset jam ad extremum deducta casum, P. Sexius Baculus, primipili centurio, quem Nervico prælio compluribus confectum vulneribus diximus, & item C. Volusenus tribunus militaris, vir & consilii magni & virtutis, ad Galbam accurrunt, atque unam esse spem salutis docent, si eruptione facta, extremum auxilium experirentur. Itaque convocatis centurionibus, celeriter milites certiores facit, paulisper intermitterent prælium, ac tantummodo tela missa exciperent, seque ex labore reficerent; post signo dato, e castris erumperent, atque omnem spem salutis in virtute ponerent.

Quod jussi sunt, faciunt; ac subito omnibus portis eruptione facta, neque cognoscendi quid fieret, neque sui colligendi hostibus facultatem relinquunt. Ita commutata fortuna, eos, qui in spem potiendorum castrorum venerant, undique circumventos interficiunt, & ex hominum millibus amplius xxx, quem numerum barbarorum ad castra venisse constabat, plus tertia parte interfecta, reliquos perterritos in fugam conjiciunt, ac ne in locis quidem superioribus consistere patiuntur. Sic omnibus hostium copiis fusis, armisque exutis, se in castra munitionesque suas recipiunt. Quo prælio facto, quod sæpius fortunam tentare Galba nolebat, atque alio se se in hiberna consilio venisse meminerat, aliis occurrisse rebus videbat, maxime frumenti, commeatusque inopia permotus, postero die omnibus

ſans ceſſe ſes troupes fatiguées du combat par des troupes fraîches, ce que nous ne pouvions pas faire, parce qu'en comparaiſon nous n'étions qu'une poignée de gens : nous n'étions pas même en état de remplacer un ſoldat qui auroit été tué, ou qui ſe ſeroit retiré excédé de laſſitude de la longueur du combat.

Enfin l'action ayant duré plus de ſix heures, & les forces auſſi-bien que les dards des Romains commençant à s'épuiſer, tandis qu'au contraire bien-loin de ſe relâcher, l'Ennemi profitoit de leur foibleſſe pour combler le foſſé & forcer le retranchement, les choſes étant réduites à la derniere extrêmité, P. Sextius Baculus, premier Capitaine de la Légion, que nous avons vu percé de coups à la bataille contre ceux du Hainaut, & C. Voluſenus, Tribun militaire, homme de tête & de main, vinrent en hâte trouver Galba, & lui repréſenterent que le ſeul moyen de ſalut qui reſtât, étoit de tenter une ſortie. Sur cela il donna ſes ordres aux Officiers, fit un peu reprendre haleine aux ſoldats, leur commanda de ſe tenir ſeulement ſur la défenſive, en parant les coups, & qu'au premier ſignal ils ſortiſſent du camp, & n'attendiſſent leur ſalut que de leur valeur.

A cet ordre, ils ſortent tout d'un coup du camp par toutes les portes, & fondent ſur l'Ennemi ſans lui donner le temps de ſe reconnoître, ni de ſe rallier. Alors les choſes changerent entiérement de face, & l'Ennemi qui ſe flattoit de ſe rendre maître du camp, ſe trouvant enveloppé de toutes parts, prend la fuite, & eſt pourſuivi ſi vivement qu'il n'a pas le temps de gagner ſes montagnes. De trente mille qu'ils étoient, on en tua plus du tiers : le reſte diſperſé & ſans armes, ſe retira dans ſon camp. Après ce combat, Galba qui n'avoit pas deſſein de tenter de nouveau la fortune, & qui vouloit employer ſon quartier d'hiver à autre choſe, voyant que les vivres lui manquoient, fit mettre le feu à tout le bourg, le lendemain ſe mit en route

ejus vici ædificiis incensis, in provinciam revetti contendit; ac nullo hoste prohibente, aut iter demorante, incolumem legionem in Nantuates, inde in Allobrogas perduxit, ibique hiemavit.

His rebus gestis, cum omnibus de causis Cæsar pacatam Galliam existimaret, superatis Belgis, expulsis Germanis, victis in Alpibus Sedunis, atque ita, inita hieme, in Illyricum profectus esset, quod eas quoque nationes adire, & regiones cognoscere volebat; subitum bellum in Gallia coortum est Ejus belli hæc fuit causa. P. Crassus adolescens cum legione VII proximus mare Oceanum Andibus hiemabat: is, quod in his locis inopia frumenti erat, præfectos, tribunosque militares complures in finitimas civitates, frumenti commeatusque petendi causa, dimisit; quo in numero erat T. Terrasidius missus in Eusubios, M. Trebius Gallus in Curiosolitas, Q. Velanius, cum T. Silio, in Venetos.

Hujus civitatis est longe amplissima auctoritas omnis oræ maritimæ regionum earum; quod & naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consueverunt, & scientia atque usu nauticarum rerum cæteros antecedunt; & in magno impetu maris, atque aperto, paucis portubus interjectis, quos tenent ipsi, omnes fere, qui eodem mari uti consueverunt, habent vectigales. Ab iis fit initium retinendi Silii, atque Velanii, quod per eos suos se obsides, quos Crasso dedissent, recuperaturos existimabant. Horum auctoritate finitimi adducti (ut sunt Gallorum subita & repentina consilia) eadem causa Trebium Terrasidiumque retinent: & celeriter missis legatis, per suos principes inter se conjurant, nihil, nisi communi consilio, acturos, eumdemque omnis fortunæ exitum esse laturos; reli-

pour la province, ſans que l'Ennemi ſe mit en devoir d'arrêter ni de retarder ſa marche, & traverſant le haut Valais, alla paſſer l'hiver en Savoie.

Après ces expéditions, Céſar ayant droit de croire la Gaule abſolument tranquille, par la défaite des Belges, par la retraite des Allemands qu'on avoit forcés de repaſſer le Rhin, & par la victoire qu'on venoit de remporter dans les Alpes ſur les peuples du Valais; & ſur cette idée étant parti au commencement de l'hiver pour l'Illyrie, dont il vouloit viſiter les Nations, & connoître le pays, tout d'un coup la guerre ſe ralluma dans la Gaule. Voici quelle en fut l'occaſion. La ſeptieme Légion avoit ſon quartier d'hiver en Anjou proche l'Océan, ſous les ordres du jeune P. Craſſus, qui avoit envoyé pluſieurs de ſes principaux Officiers dans les villes voiſines chercher du bled & des vivres, parce que la diſette regnoit dans ſon quartier. C. Terraſidius fut envoyé à Coutance, M. Trebius Gallus à Quinpercorentin, Q. Vélanius & T. Silius à Vannes.

Cette derniere ville eſt une des plus conſidérables & des plus puiſſantes de toute la côte, par le grand nombre de vaiſſeaux avec leſquels elle trafique en Angleterre, par l'habileté de ſes matelots, & par la poſſeſſion où elle eſt de tous les ports de cette côte, qui ſont en petit nombre, ſur cette mer vaſte & orageuſe, au moyen deſquels elle rend tributaires tous ceux qui y navigent. Ses habitants dans la vue de recouvrer les ôtages qu'ils avoient donnés à Craſſus, commencerent les premiers à retenir T. Silius & Q. Vélanius; & comme les Gaulois ſont prompts à prendre leur réſolution, leurs voiſins, à leur exemple, retinrent M. Trébius Gallus & C. Terraſidius; après quoi s'étant en diligence envoyé des députés, ils s'engagerent à ne rien faire que de concert, & à courir enſemble la même fortune. Après s'être ligués entre eux, ils ſolliciterent les Etats voiſins à préferer la li-

quaſque civitates ſollicitant, ut in ea libertate, quam a majoribus acceperant, permanere, quam Romanorum ſervitutem perferre, mallent. Omni ora maritima celeriter ad ſuam ſententiam perducta, communem legationem ad P. Craſſum mittunt, ſi velit ſuos recipere, obſides remittat.

Quibus de rebus Cæſar a Craſſo certior factus, quod ipſe aberat longius, naves interim longas ædificari in flumine Ligeri, quod influit Oceanum, remiges ex Provincia inſtitui, nautas gubernatoreſque comparari jubet. His rebus celeriter adminiſtratis, ipſe, cum primum per anni tempus potuit, ad exercitum contendit. Veneti, reliquæque item civitates; cognito Cæſaris adventu, ſimul quod, quantum in ſe facinus admiſiſſent, intelligebant, legatos quod nomen apud omnes nationes ſanctum inviolatumque ſemper fuiſſet, retentos ab ſe, & in vincula conjectos; pro magnitudine periculi bellum parare, & maxime ea, quæ ad uſum navium pertinent, providere inſtituunt, hoc majore ſpe, quod multum natura loci confidebant. Pedeſtria eſſe itinera conciſa æſtuariis; navigationem impeditam propter inſcientiam locorum paucitatemque portuum ſciebant; neque noſtros exercitus, propter frumenti inopiam, diutius apud ſe morari poſſe, confidebant: ac jam, ut omnia contra opinionem acciderent, tamen ſe plurimum navibus poſſe; Romanos, neque ullam facultatem habere navium, neque eorum locorum, ubi bellum geſturi eſſent, vada, portus, inſulaſque noviſſe, ac longe eſſe navigationem in concluſo mari, atque in vaſtiſſimo atque apertiſſimo Oceano, perſpiciebant. His initis conſiliis, oppida muniunt, frumenta ex agris in oppida comportant: naves in Venetiam, ubi Cæſarem primum bellum geſturum

berté qu'ils avoient reçue de leurs ancêtres, à l'eſclavage des Romains. Toute la côte étant entrée auſſi tôt dans leur ſentiment, ils envoyerent en commun déclarer à Craſſus que, s'il vouloit avoir ſes Officiers, il falloit qu'il leur rendît leurs ôtages.

Céſar qui étoit fort loin de ces quartiers-là, ayant appris par les lettres de Craſſus ce qui s'y paſſoit, ordonna qu'en attendant on conſtruisît des galeres ſur la Loire qui ſe décharge dans l'Océant, qu'on tirât des rameurs de la Province, & qu'on fit proviſion de matelots & de pilotes; ce qui ayant été promptement exécuté, il ſe rendit à l'armee dès que le temps le lui permit. Ceux de Vannes & leurs Alliés inſtruits de ſon arrivée, ſentirent d'abord la grandeur de leur faute, d'avoir retenu & mis aux fers des députés, & d'avoir à leur égard violé le droit des gens qui eſt ſacré & inviolable chez toutes les Nations: c'eſt pourquoi ils firent des préparatifs proportionnés au danger dont ils étoient menacés, & firent ſur-tout grande proviſion, tant de vaiſſeaux, que de ce qui pouvoit ſervir à les équiper. Leur plus grande confiance étoit fondée ſur l'aſſiette de leurs places: ils ſavoient que les chemins par terre étoient inondés pendant les hautes marées, & que les Romains ne pouvoient ſans péril naviger ſur une mer qu'ils ne connoiſſoient pas, & où il y avoit peu de ports. Outre cela ils ſe perſuadoient que nous ne pourrions reſter long-temps chez eux, parce que le pays manquoit de vivres; qu'au pis aller ils avoient une bonne reſſource dans le nombre de leurs vaiſſeaux; que non-ſeulement les Romains n'en pouvoient avoir que peu; mais encore qu'ils ne connoiſſoient ni les fonds, ni les rades, ni les iſles où ils auroient à faire la guerre, & qu'il y avoit bien de la différence entre naviger ſur le vaſte & profond Océan, ou ſur une mer tranquille & bornée. Toutes ces reflexions faites & leur réſolution priſe, ils travaillent à fortifier leurs villes, y tranſportent tous les biens de la campagne,

conſtabat, quam plurimas poſſunt, cogunt. Socios ſibi ad id bellum Oſiſmios, Lexobios, Nannetes, Ambianos, Morinos, Diablintes, Menapios adſciſcunt : auxilia ex Britannia, quæ contra eas regiones poſita eſt, accerſunt.

Erant hæ difficultates belli gerendi, quas ſupra oſtendimus : ſed tamen multa Cæſarem ad id bellum incitabant ; injuriæ retentorum equitum Romanorum, rebellio facta poſt deditionem, defectio datis obſidibus, tot civitatum conjuratio : in primis, ne, hac parte neglecta, reliquæ nationes idem ſibi licere arbitrarentur. Itaque cum intelligeret, omnes fere Gallos novis rebus ſtudere, ad bellum mobiliter celeriterque excitari, omnes autem homines natura libertati ſtudere, & conditionem ſervitutis odiſſe ; prius quam plures civitates conſpirarent, partiendum ſibi, ac latius diſtribuendum exercitum putavit.

Itaque T. Labienum legatum in Treviros, qui proximi Rheno flumini ſunt, cum equitatu mittit. Huic mandat, Rhemos reliquoſque Belgas adeat, atque in officio contineat ; Germanoſque, qui auxilio a Belgis accerſiti dicebantur, ſi per vim navibus flumen tranſire conentur, prohibeat. P. Craſſum cum cohortibus legionariis XII, & magno numero equitatus, in Aquitaniam proficiſci jubet, ne ex his nationibus auxilia in Galliam mittantur, ac tantæ nationes conjungantur. Q. Titurium Sabinum legatum cum legionibus III in Unellos, Curioſolitas, Lexobioſque mittit, qui eam manum diſtinendam curet. D. Brutum adoleſcentem claſſi Galliciſque navibus, quas ex Pictonibus, & Santonis, reliquiſque pacatis regionibus convenire juſſerat, præficit ; &

assemblent le plus qu'ils peuvent de vaisseaux sur la côte de Vannes, par où ils étoient persuades que César commenceroit la guerre; ensuite ils mettent dans leur parti les peuples de S. Paul de Léon, de Tréguier & de S. Brieu, ceux de Lisieu, de Nantes, d'Avranches, du Perche, & d'une partie du Brabant & de la Gueldre, & font venir des secours de l'Angleterre, qui est situee vis-à vis d'eux de l'autre côté de la mer.

Telles étoient les difficultés qu'on devoit trouver à faire la guerre à ces peuples; cependant Cesar avoit plusieurs raisons de s'y determiner. Il vouloit venger l'insulte faite aux Chevaliers Romains qu'ils avoient arrêtes, leur rébellion après s'être rendus & avoir donné des ôtages; & la conjuration de tant de peuples le portoit à punir ceux ci, pour tenir les autres dans le respect. Ajoutez à ces raisons la connoissance qu'il avoit de l'amour que presque tous les Gaulois ont pour les nouveautés, de la legereté avec laquelle ils courent aux armes, de leur attachement general pour la liberté, & de leur extrême aversion pour l'esclavage Ce fut donc pour prévenir un embrasement general, qu'il prit le parti de répandre ses forces en divers endroits.

D'abord il envoie T. Labienus avec de la Cavalerie vers Treves; & le charge de tenir les Rhemois & le reste des Belges dans le devoir, & d'empêcher les Allemands, que l'on disoit avoir été appelles au secours des Belges, de passer le Rhin. En même-temps il détache P. Crassus avec douze cohortes & quantité de Cavalerie, avec ordre de passer dans la Guienne, pour s'opposer à la jonction & au secours qu'elle voudroit donner aux rebelles; & fait partir Q. Titurius Sabinus avec trois Légions pour marcher contre ceux de Quimpercorentin, de Coutance & de Lizieux. Le jeune D. Brutus eut le commandement de la flotte & des vaisseaux Gaulois qu'on avoit fait venir de la Saintonge, du Poitou, & des autres Cantons qui étoient en paix avec les Romains, avec ordre de s'avancer au

cum primum poſſet, in Venetos proficiſci jubet. Ipſe eò pedeſtribus copiis contendit.

Erant ejuſmodi fere ſitus oppidorum, ut poſita in extremis lingulis promontoriiſque, neque pedibus aditum haberent, cum ex alto ſe æſtus incitaviſſet, quod bis ſemper accidit horarum XII ſpatio; neque navibus, quod rurſus minuente æſtu naves in vadis afflictarentur. Ita utraque re oppidorum oppugnatio impediebatur; ac, ſi quando magnitudine operis forte ſuperati, extruſo mari aggere ac molibus, atque his ferme mœnibus adæquatis, ſuis fortunis deſperare cœperant, magno numero navium appulſum, cujus rei ſummam facultatem habebant, ſua omnia deportabant, ſeque in proxima oppida recipiebant: ibi ſe rurſus iiſdem opportunitatibus loci defendebant. Hoc eo facilius magnam partem æſtatis faciebant, quod noſtræ naves tempeſtatibus detinebantur; ſummaque erat vaſto atque aperto mari, magnis æſtibus, raris ac prope nullis portubus, difficultas navigandi.

Namque ipſorum naves ad hunc modum factæ armatæque erant. Carinæ aliquanto planiores, quam noſtrarum navium, quo facilius vada ac deceſſum æſtus excipere poſſent: proræ admodum erectæ, atque item puppes ad magnitudinem fluctuum tempeſtatumque accommodatæ: naves totæ factæ ex robore, ad quamvis vim & contumeliam perferendam: tranſtra ex pedalibus in latitudinem trabibus confixa clavis ferreis, digiti pollicis craſſitudine: anchoræ, pro funibus, ferreis catenis revinctæ: pelles pro velis, alutæque tenuiter confectæ, ſive propter lini inopiam, atque ejus uſus inſcientiam, ſive, quod eſt magis veriſimile, quod tantas tempeſtates Oceani, tantoſque impetus ventorum ſuſtineri, ac tanta onera navium regi velis non ſatis commode poſſe arbi-

plutôt contre ceux de Vannes, contre lesquels César marcha lui-même avec son Infanterie.

La plûpart des villes de cette côte sont situées sur des langues de terre & des promontoires qui avancent dans la mer; de sorte que l'on ne peut en approcher par terre, quand la mer est haute, ce qui arrive de douze en douze heures. On ne le peut guere mieux par mer, parce que quand la marée se retire, les vaisseaux restent à sec, ce qui leur est très-préjudiciable. On ne pouvoit donc les assieger: car quand après un pénible travail on avoit élevé une terrasse à peu près à la hauteur des murailles, en retenant la mer par des digues, les habitans se trouvant trop pressés, montoient sur leurs vaisseaux qu'ils avoient en grand nombre, & avec tout ce qu'ils avoient ils se transportoient dans la ville voisine, où ils trouvoient les mêmes moyens de se defendre. Ils firent cette manœuvre pendant la meilleure partie de la compagnie avec d'autant plus de facilité que notre flotte étoit retenue par les vents contraires, & que nous avions bien de la peine à naviger sur cette grande & vaste mer, sujette à de hautes marées, n'ayant que peu ou point de ports pour nous mettre à l'abri.

Les Ennemis avoient encore un autre avantage par la maniere dont leurs vaisseaux étoient construits & équippés Ces vaisseaux avoient le fond plus plat que les nôtres, & étoient par conséquent moins incommodés des bas fonds & du reflux: la pouppe & la proue en étoient fort hautes, & plus propres à résister aux vagues & aux tempêtes. Tous étoient de bois de chêne, & ainsi capables de soutenir le plus rude choc; les poutres traversantes d'un pied d'épaisseur, étoient attachées avec des clous de la grosseur du pouce: leurs ancres tenoient à des chaînes de fer au lieu de cordes; & leurs voiles étoient de peaux molles & bien apprêtées, soit faute de lin, soit parce qu'ils ignoroient l'art de faire de la toile, soit pour qu'elles fussent plus à

trabantur. Cum his navibus noſtræ claſſi ejuſmodi congreſſus erat, ut una celeritate, & pulſu remorum præſtarent; reliqua, pro loci natura, pro vi tempeſtatum, illis eſſent aptiora & accommodatiora: neque enim his noſtræ roſtro nocere poterant, (tanta in his erat firmitudo:) neque, propter altitudinem, facile telum adjiciebatur, & eadem de cauſa minus incommode ſcopulis continebantur. Accedebat, ut, cum ſævire ventus cœpiſſet, & ſe vento dediſſent, & tempeſtatem ferrent facilius, & in vadis conſiſterent tutius, & ab æſtu derelictæ nihil ſaxa & cautes timerent: quarum rerum omnium noſtris navibus caſus erant extimeſcendi.

Compluribus expugnatis oppidis, Cæſar, ubi intellexit fruſtra tantum laborem ſumi, neque hoſtium fugam captis oppidis reprimi, neque his nocori poſſe, ſtatuit expectandam claſſem: quæ ubi convenit, ac primum ab hoſtibus viſa eſt, circiter CCXX naves eorum paratiſſimæ, atque omni genere armorum ornatiſſimæ, e portu profectæ, noſtris adverſæ conſtiterunt. Neque ſatis Bruto, qui claſſi præerat, neque tribunis militum centurionibuſque, quibus ſingulæ naves erant attributæ, conſtabat, quid agerent, aut quam rationem pugnæ inſiſterent: roſtro enim nocori non poſſe cognoverant; turribus autem excitatis, tantum tamen has altitudo puppium ex barbaris navibus ſuperabat, ut neque ex inferiore loco ſatis commode tela adjici poſſent, & miſſa a Gallis gravius acciderent. Una erat magno uſui res præparata a noſtris, falces præacutæ, inſertæ affixæque longuriis, non abſimili formæ muralium falcium. His cum funes, qui antennas ad malos deſtinabant, comprehenſi adductique erant, navigio remis incitato prærumpebantur: quibus abſciſſis, antennæ neceſſario concidebant, ut, cum omnis Gallicis navibus ſpes in velis armamentiſque conſiſteret, his ereptis, omnis uſus navium uno tempore eriperetur.

l'épreuve

l'épreuve des vents impetueux de l'Océan, parce qu'ils les croyoient plus propres à faire mouvoir des machines auſſi peſantes que l'etoient leurs navires, ce qui eſt plus vraiſemblable. C'etoit contre de pareils vaiſſeaux que notre flotte avoit affaire : ils étoient plus propres pour les mers vaſtes & pour les tempêtes ; mais nous les ſurpaſſions en agilité & en viteſſe. Nous ne pouvions les incommoder de l'eperon, parce que leurs vaiſſeaux étoient trop ſolides ; ni les attaquer facilement, à cauſe de leur hauteur ; pour les mêmes raiſons ils craignoient moins les écueils : outre cela ils ne redoutoient ni les vents ni les tempêtes, ni de demeurer à ſec en baſſe maree : tous avantages que les nôtres n'avoient point.

Après la priſe de pluſieurs villes, Céſar voyant ſa peine inutile & qu'il n'en étoit pas plus avance, qu'il ne pouvoit ni faire du mal aux Ennemis, ni empêcher leur retraite, il prit le parti d'attendre ſa flotte. Dès qu'elle parut, & que l'Ennemi la découvrit, environ deux cent vingt de leurs vaiſſeaux bien équippés & bien armés ſortirent du port, & ſe preſenterent en bataille devant elle. Brutus qui la conduiſoit, ainſi que les autres Officiers qui commandoient ſur chaque vaiſſeau, étoit fort embarraſſé, & ne ſavoit comment s'y prendre : car ils n'ignoroient pas que la pointe de nos galetes ne pouvoit pas faire grand mal à leurs vaiſſeaux, & que la hauteur de leurs pouppes ſurpaſſant celle des tours que l'on pouvoit dreſſer ſur les nôtres, nos javelots lancés d'en bas ſeroient ſans effet, au lieu que les leurs lancés d'en haut feroient beaucoup de ravage. Mais nous nous étions pourvus d'un inſtrument qui nous rendit de grands ſervices : c'étoit une eſpece de faux tranchante, emmanchée au bout d'une longue perche, à peu près ſemblable à celle dont on ſe ſert dans les ſieges. Avec ces faux, on tiroit à ſoi les cordages qui attachoient les vergues aux mâts, & on les coupoit ; après quoi la vergue tomboit de toute né-

Reliquum erat certamen positum in virtute; qua nostri milites facile superabant, atque eo magis, quod in conspectu Cæsaris, atque omnis exercitus, res gerebatur; ut nullum paulo fortius factum latere posset: omnes enim colles, & loca superiora, unde erat propinquus despectus in mare, ab exercitu tenebantur.

Disjectis, ut diximus, antennis, cum singulas binæ aut ternæ naves circumsisterent, milites summa vi transcendere in hostium naves contendebant. Quod postquam barbari fieri animadverterunt, expugnatis compluribus navibus, cum ei rei nullum reperiretur auxilium, fuga salutem petere contenderunt, Ac, jam conversis in eam partem navibus, quo ventus ferebat, tanta subito malacia ac tranquillitas exstitit, ut se loco movere non possent. Quæ quidem res ad negotium conficiendum maxime fuit opportuna: nam singulas nostri consectati, expugnaverunt; ut perpaucæ ex omni numero, noctis interventu, ad terram pervenerint, cum ab hora IV usque ad Solis occasum pugnaretur.

Quo prælio bellum Venetorum totiusque oræ maritimæ confectum est: nam cum omnis juventus, omnes etiam gravioris ætatis, in quibus aliquid consilii aut dignitatis fuit, eo convenerant; tum, navium quod ubique fuerat, unum in locum coëgerant: quibus amissis, reliqui neque quo se reciperent, neque quemadmodum oppida defenderent, habebant. Itaque se, suaque omnia Cæsari dediderunt: in quos eo gravius Cæsar vindicandum statuit, quo diligentius in reliquum tempus a barbaris jus legatorum conservaretur. Itaque, omni senatu necato, reliquos sub corona vendidit.

Dum hæc in Venetis geruntur, Q. Titurius Sa-

ceſſité avec la voile, & leurs vaiſſeaux devenoient inutiles, parce que toute leur force conſiſtoit dans leurs agrêts. Alors le gain de la bataille dépendoit de la valeur; & c'eſt en quoi les Romains étoient ſupérieurs, ſur-tout ayant à combattre ſous les yeux de leur Général & de toute l'armée, qui couvroit les collines & les hauteurs d'alentour, de ſorte qu'une belle action, quelle qu'elle fût, ne pouvoit leur échapper.

Après avoir ainſi ôté aux vaiſſeaux ennemis le ſecours de leurs voiles, deux ou trois des nôtres les environnoient, nos Soldats ſe jettoient dedans & s'en rendoient maîtres. Les Gaulois voyant ainſi une partie de leurs vaiſſeaux perdus ſans y ſavoir de remede, ils chercherent leur ſalut dans la fuite; & déja ils avoient pris le deſſus du vent, lorſqu'il ſurvint tout d'un coup un ſi grand calme, qu'il leur fut impoſſible de ſe remuer. Ce calme vint fort à propos pour achever entiérement l'action; car les nôtres les attaquant l'un après l'autre, s'en rendirent maîtres, & peu ſe ſauverent à terre à la faveur de la nuit, après un combat qui avoit duré depuis dix heures du matin juſqu'au coucher du ſoleil.

Cette bataille mit fin à la guerre des Peuples de Vannes & de toute cette côte, parce que toute la jeuneſſe, & même tous les gens d'âge de quelque diſtinction & de quelque poids, ayant voulu marcher à cette guerre; & tous les vaiſſeaux de la Province ayant été raſſemblés pour cela, leur défaite les privoit de tout moyen de défendre leurs villes, & de tout lieu de retraite. Dans cette extrêmité ils ſe rendirent à diſcrétion; & Céſar crut en devoir faire un exemple d'autant plus ſévere, qu'il vouloit par-là apprendre aux autres à reſpecter à l'avenir le droit ſacré des Ambaſſadeurs: il fit donc mourir tout leur Sénat, & vendit le reſte à l'encan.

Pendant qu'il traitoit ſi ſéverement les Peuples de

binus cum his copiis, quas a Cæsare acceperat, in fines Unellorum pervenit. His præerat Viridovix, ac summam imperii tenebat earum omnium civitatum, quæ defecerant; ex quibus exercitum, magnasque copias coëgerat. Atque his paucis diebus Aulerci, Eburovices, Lexoviique, senatu suo interfecto, quod auctores belli esse nolebant, portas clausérunt, seque cum Viridovice conjunxerunt; magnaque præterea multitudo undique ex Gallia perditorum hominum latronumque convenerat, quos spes prædandi, studiumque bellandi, ab agricultura & quotidiano labore revocabat. Sabinus idoneo omnibus rebus loco castris sese tenebat, cum Viridovix contra eum duum millium spatio consedisset, quotidieque productis copiis pugnandi potestatem faceret; ut jam non solum hostibus in contemptionem Sabinus veniret, sed etiam nostrorum militum vocibus nonnihil carperetur: tantamque opinionem timoris præbuit, ut jam ad vallum castrorum hostes accedere auderent. Id ea causa faciebat, quod cum tanta multitudine hostium, præsertim eo absente, qui summam imperii teneret, nisi æquo loco, aut opportunitate aliqua data, legato dimicandum non existimabat.

Hac confirmata opinione timoris, idoneum quemdam hominem & callidum delegit Gallum, ex iis quos auxilii causa secum habebat. Huic magnis præmiis pollicitationibusque persuadet, uti ad hostes transeat: quid fieri velit, edocet. Qui ubi pro perfuga ad eos venit, timorem Romanorum proponit; quibus angustiis ipse Cæsar a Venetis prematur, docet: neque longius abesse, quin proxima nocte Sabinus clam ex castris exercitum educat, & ad Cæsarem, auxilii ferendi causa, proficiscatur. Quod ubi auditum est, conclamant omnes, occasionem negotii bene gerendi amittendam non esse: ad cas-

Vannes, Q. Titurius Sabinus arriva sur les frontieres du territoire de Coutance avec les troupes que César lui avoit confiées. Viridovix s'étoit mis à la tête de ces Peuples, & de tous ceux qui s'étoient révoltés; & de ces nations rassemblées il avoit formé une puissante armée. Quelques jours même auparavant ceux du Mans, d'Evreux & de Lisieux, après avoir égorgé leur Sénat, parce qu'il dissuadoit la guerre, avoient fermé leurs portes, & s'étoient joints à Viridovix, qui avoit encore grossi son armée d'un tas de voleurs & de gens perdus, ramassés de toute la Gaule, que l'espérance du butin & l'amour de la guerre avoient arrachés aux soins de l'agriculture & à leur travail ordinaire. Sabinus s'étoit retranché dans un lieu commode & avantageux. Viridovix vint camper à deux milles de lui, & tous les jours il lui présentoit la bataille; en sorte que non-seulement ce chef des rébelles vint insensiblement à le mépriser, mais même que nos propres troupes commençoient à blâmer sa conduite: en un mot, l'Ennemi le crut si effrayé, qu'il osa s'approcher jusqu'à ses retranchemens; mais il en agissoit ainsi, parce qu'il ne croyoit pas, qu'en l'absence du Général, un Lieutenant qui avoit en tête un Ennemi si nombreux, dût rien risquer qu'en temps & lieu, & sans être comme assuré du succès.

Quand il crut les Barbares bien persuadés de sa frayeur, il choisit parmi les Gaulois qui étoient dans ses troupes, un homme fidele & adroit, qu'il engagea par présens & par promesses à s'aller rendre à eux; en même-temps il l'instruisit de ce qu'il avoit à faire. Celui ci étant arrivé au camp des Gaulois, comme un déserteur, leur parle de la frayeur répandue dans le camp des Romains, leur apprend le fâcheux état où César étoit réduit par ceux de Vannes, & que Sabinus étoit sur le point de décamper sécrettement la nuit suivante pour aller le secourir. A ces nouvelles, tous s'écrierent qu'il ne falloit pas perdre

tra iri oportere. Multæ res ad hoc consilium Gallos hortabantur : superiorum dierum Sabini cunctatio ; perfugæ confirmatio ; inopia cibariorum, cui rei parum diligenter ab his erat provisum ; spes Venetici belli ; & quod fere libenter homines, id quod volunt, credunt. Iis rebus adducti, non prius Viridovicem reliquosque duces ex concilio dimittunt, quam ab his sit concessum, arma uti capiant & ad castra contendant. Qua re concessa, læti, velut explorata victoria, sarmentis virgultisque collectis, quibus fossas Romanorum compleant, ad castra perguut.

Locus erat castrorum editus, & paulatim ab imo acclivis circiter passus M. Huc magno cursu contendetunt, ut quam minimum spatii ad se colligendos armandosque Romanis daretur ; exanimatique pervenerunt. Sabinus suos hortatus, cupientibus signum dat. Impeditis hostibus propter ea, quæ ferebant, onera, subito duabus portis eruptionem fieri jubet. Factum est opportunitate loci, hostium inscientia ac defatigatione, virtute militum, ac superiorum pugnarum exercitatione, ut ne unum quidem nostrorum impetum ferrent, ac statim terga verterent : quos impeditos, integris viribus milites nostri consecuti, magnum numerum eorum occiderunt ; reliquos equites consectati, paucos, qui ex fuga evaserant, reliquerunt. Sic uno tempore, & de navali pugna Sabinus, & de Sabini victoria Cæsar certior factus est ; civitatesque omnes se statim Titurio dediderunt : nam ut ad bella suscipienda Gallorum alacer ac promptus est animus ; sic mollis ac minime resistens ad calamitates perferendas mens eorum est.

l'occaſion, ni tarder plus long temps à l'aller attaquer dans ſon camp. Pluſieurs choſes concouroient à leur faire prendre cette réſolution ; l'incertitude où Sabinus leur avoit paru être juſques-là, l'avis que leur donnoit le transfuge, leur peu de vivres cauſé par le peu de ſoin qu'ils avoient eu de faire des proviſions, l'eſpérance d'un heureux ſuccès du côté de Vannes, & enfin la facilité des hommes à croire ce qu'ils deſirent. Entraînés par ces conſidérations, ils ne voulurent point laiſſer ſortir du Conſeil Viridovix ni les autres chefs, qu'ils n'en euſſent obtenu la permiſſion de combattre : auſſi charmés de l'avoir obtenue, que s'ils avoient déja remporté la victoire, ils ſe pourvoient de faſcines pour combler le foſſé, & marchent ſur le champ attaquer les retranchemens des Romains.

Sabinus & ſes ſoldats étoient campés ſur une hauteur, d'une pente douce & aiſée d'environ mille pas. Les Barbares y montent en courant de toutes leurs forces, pour ne pas leur donner le temps de s'arranger, ni de s'armer, & y arrivent hors d'haleine. Sabinus après avoir exhorté les ſiens, donne le ſignal du combat. Alors faiſant tout d'un coup une ſortie par deux endroits, il tombe ſur l'Ennemi chargé de ſes faſcines, & tout eſſoufflé ; & profitant de l'avantage du lieu, de la valeur de ſes troupes, de leur expérience, de l'incapacité des Barbares & de leur laſſitude, il les met en fuite, ſans qu'ils puiſſent ſeulement ſoutenir ſon premier effort. Nos gens tout frais s'étant mis à leur pourſuite, en tuerent beaucoup, & notre Cavalerie continuant de les ſuivre, laiſſa échapper peu de ces fuyards. Ainſi Céſar & Sabinus furent inſtruits en même temps de la double victoire que l'un & l'autre avoient remportée. Après cela, toutes les villes ſe rendirent à Sabinus : car ſi les Gaulois ſont prompts à prendre les armes, auſſi perdent-ils aiſément courage, quand ils trouvent de la reſiſtance, & qu'il leur arrive des diſgraces.

Eodem fere tempore, P. Craſſus, cum in Aquitaniam perveniſſet, quæ pars, ut ante dictum eſt, & regionum latitudine, & multitudine hominum, ex tertia parte Galliæ eſt æſtimanda. Cum intelligeret in illis ſibi bellum gerendum, ubi paucis ante annis L. Valerius Præconinus legatus, exercitu pulſo, interfectus eſſet, atque unde L. Manilius Procos. Impedimentis amiſſis, profugiſſet, non mediocrem ſibi diligentiam adhibendam intelligebat. Itaque, re frumentaria proviſa, auxiliis equitatuque comparato, multis præterea viris fortibus Toloſa, Carcaſone, & Narbone, quæ ſunt civitates Galliæ provinciæ finitimæ, ex his regionibus hominatim evocatis, in Sotiatium fines exercitum introduxit. Cujus adventu cognito, Sotiates, magnis copiis coactis, equitatuque, quo plurimum valebant, in itinere agmen noſtrorum adorti, primum equeſtre prœlium commiſerunt: deinde, equitatu ſuo pulſo, atque inſequentibus noſtris, ſubito pedeſtres copias, quas in convalle in inſidiis collocaverant, oſtenderunt. Hi noſtros disjectos adorti, prœlium renovaverunt.

Pugnatum eſt diu, atque acriter; cum Sotiates, ſuperioribus victoriis freti, in ſua virtute totius Aquitaniæ ſalutem poſitam putarent; noſtri autem, quid ſine imperatore, & ſine reliquis legionibus, adoleſcentulo duce, efficere poſſent, perſpici cuperent: tandem tamen confecti vulneribus hoſtes, terga vertere; quorum magno numero interfecto, Craſſus ex itinere oppidum Sotiatium oppugnare cœpit: quibus fortiter reſiſtentibus, vineas turreſque egit. Illi, alias eruptione tentata, alias cuniculis ad aggerem vineaſque actis, cujus rei ſunt longe peritiſſimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos æraria fecturæ ſunt; ubi diligentia noſtrorum,

Preſque en même temps P. Craſſus arriva en Aquitaine, qui, comme on l'a déja dit, peut être regardée comme la troiſieme partie de la Gaule, tant pour ſon étendue, que pour la multitude de ſes habitans. Perſuadé qu'il auroit quelque guerre à ſoutenir dans une Province où peu d'années auparavant le Lieutenant Général L. Valerius Préconius avoit été defait & tué, & d'où le Proconſul L. Manilius avoit été chaſſé, après avoir perdu ſes bagages, il crut qu'il devoit être extrêmement ſur ſes gardes. Ainſi après avoir pourvu aux vivres, s'être fortifié de troupes auxiliaires & de Cavalerie, & avoir fait venir de Toulouſe, de Carcaſſone & de Narbonne, villes de la Province Romaine, voiſines de cette Province, pluſieurs braves volontaires, il entra ſur les frontieres de la Gaſcogne. A la nouvelle de ſon arrivée, les Peuples de ce canton amaſſent de grandes troupes, ſur tout de Cavalerie qui étoit leur fort, & attaquent notre armée dans ſa marche. D'abord ce fut un combat de Cavalerie, où ayant eu du deſſous, & étant pourſuivis par la nôtre, tout d'un coup ils firent ſortir leur Infanterie qui étoit en embuſcade dans un vallon, & recommencerent le combat contre nos gens qui s'étoient diſperſés dans la pourſuite.

Le combat fut long & opiniâtre : car l'Ennemi fier de ſes précédentes victoires, faiſoit dépendre de ſon courage le ſalut de toute l'Aquitaine ; & les nôtres vouloient faire voir de quoi ils étoient capables ſous un jeune Commandant, ſans être animés par la préſence de leur Général, & indépendamment du reſte des Légions. Enfin l'Ennemi couvert de bleſſures tourna le dos ; & après en avoir fait un grand carnage, Craſſus alla du même pas aſſiéger Leitoure, leur Capitale. Ils la defendirent ſi vigoureuſement, qu'il fut obligé d'y employer des mantelets & des tours : car tantôt par des ſorties, tantôt par des conduits ſouterrains qu'ils entendent très-bien, parce que leur pays

nihil his rebus profici posse intellexerunt, legatos ad Crassum mittunt, seque in deditionem ut recipiat, petunt. Qua re impetrata, arma tradere jussi, faciunt.

Atque in ea re omnium nostrorum intentis animis, alia ex parte oppidi Adcantuannus, qui summam imperii tenebat, cum DC devotis, (quos illi Soldurios appellant: quorum hæc est conditio, ut omnibus in vita commodis una cum his fruantur, quorum se amicitiæ dediderint: si quid iis per vim accidat, aut eumdem casum una ferant, aut sibi mortem consciscant; neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam, qui, eo interfecto, cujus se amicitiæ devovisset, mori recusaret) cum iis Adcantuannus eruptionem facere conatus, clamore ab ea parte munitionis sublato, cum ad arma milites concurrissent, vehementerque ibi pugnatum esset, repulsus in oppidum est: uti tamen eadem deditionis conditione uteretur, a Crasso impetravit.

Armis obsidibusque acceptis, Crassus in fines Vocatium & Tarusatium profectus est. Tum vero barbari commoti, quod oppidum & natura loci, & manu munitum, paucis diebus, quibus eo ventum erat, expugnatum cognoverant, legatos quoquo versus dimittere, conjurare, obsides inter se dare, copias parare cœperunt; mittuntur etiam ad eas civitates legati, quæ sunt citerioris Hispaniæ, finitimæ Aquitaniæ: inde auxilia ducesque accersuntur; quorum adventu magna cum auctoritate, & magna cum hominum multitudine bellum gerere conantur. Duces vero ii diliguntur, qui una cum Q. Sertorio omnes annos fuerant, summamque scientiam rei militaris habere existimabantur. Hi consuetudine populi Romani loca capere, castra munire, commeatibus nostros intercludere instituunt. Quod ubi Crassus animadvertit, suas copias propter exi-

eſt rempli de mines, ils tâchoient de nous fatiguer; mais voyant que la vigilance de nos gens rendoit leurs efforts inutiles, ils députerent vers Craſſus pour ſe rendre. Il les reçut, à condition qu'ils lui remettroient toutes leurs armes.

Les Romains étoient occupés à faire exécuter cette condition, lorſqu'Adcantuan leur Commandant fit une ſortie par un autre côté de la ville avec 600 braves. Ces braves qu'ils nomment Soldurii, ſont des gens qui ſe lient à la vie & à la mort, à la bonne & à la mauvaiſe fortune d'un chef: s'il périt, ils périſſent avec lui; ou ſe donnent la mort à eux-mêmes; & de mémoire d'homme pas un ſeul n'a manqué à cet engagement. Adcantuan ayant donc fait une ſortie avec cette eſcorte, il s'éleva un cri de ce côté-là de la part des Romains qui gardoient cette partie des retranchemens, chacun courut aux armes, le combat fut rude: mais enfin Adcantuan fut rechaſſé dans la ville; ce qui n'empêcha point Craſſus de lui accorder les mêmes conditions qu'auparavant.

Les armes & les ôtages livrés, Craſſus marcha contre les Peuples d'Aire & de Bazas, qui ſurpris de ce que nous avions ſi vîte emporté une place forte par nature & par art, députerent de tous côtés, leverent des troupes, ſe liguerent enſemble, & ſe donnerent mutuellement des ôtages. Ils envoyerent même demander des troupes & des Officiers à ces villes de l'Eſpagne citérieure, qui ſont voiſines de l'Aquitaine. Dès qu'ils furent arrivés, ils ſe mirent en campagne très-bien accompagnés. A leur tête étoient quelques-uns de ceux qui avoient ſervi ſous Q. Sertorius, & qui paſſoient par conſéquent pour conſommés dans l'art militaire. Ceux ci leur apprirent à camper, à ſe retrancher comme les Romains, & même à nous couper les vivres. Craſſus s'en apperçut; & comme il ne lui étoit pas aiſé de faire des détachemens à cauſe de la foibleſſe de ſon armée, au lieu que les Barbares qui

guitatem non facile diduci, hoſtem & vagari, & vias obſidere, & caſtris ſatis præſidii relinquere ; ob eam cauſam minus commode frumentum, commeatumque ſibi ſupportari ; in dies hoſtium numerum augeri ; non cunctandum exiſtimavit, quin pugna decertaret. Hac re ad conſilium delata, ubi omnes idem ſentire intellexit, poſteram diem pugnæ conſtituit.

Prima luce productis omnibus copiis, duplici acie inſtituta, auxiliis in mediam aciem conjectis, quid hoſtes conſilii caperent exſpectabat. Illi, etſi propter multitudinem, & veterem belli gloriam paucitatemque noſtrorum, ſe tuto dimicaturos exiſtimabant ; tamen tutius eſſe arbitrabantur, obſeſſis viis, commeatu intercluſo, ſine ullo vulnere victoria potiri : &, ſi propter inopiam rei frumentariæ Romani ſeſe recipere cœpiſſent, impeditos agmine, & ſub ſarcinis inferiores animo adoriri cogitabant. Hoc conſilio probato ab ducibus, productis Romanorum copiis, ſeſe caſtris tenebant. Hac re perſpecta, Craſſus, cum ſua cunctatione atque opinione timidiores hoſtes, noſtros milites alacriores ad pugnandum effeciſſet, atque omnium voces audirentur, exſpectari diutius non oportere, quin ad caſtra iretur ; cohortatus ſuos, omnibus cupientibus, ad hoſtium caſtra contendit.

Ibi, cum alii foſſas complerent, alii, multis telis conjectis, defenſores vallo munitionibuſque depellerent, auxiliareſque, quibus ad pugnam non multum Craſſus confidebat, lapidibus teliſque ſubminiſtrandis, & ad aggerem ceſpitibus comporrandis, ſpeciem atque opinionem pugnantium præberent ; cum item ab hoſtibus conſtanter ac non timide pugnaretur, telaque ex loco ſuperiore miſſa non fruſtra ac-

étoient en grand nombre, pouvoient tenir la campagne, & garder les passages, sans trop dégarnir leur camp, que même leur nombre augmentoit tous les jours, ce qui l'incommodoit pour ses convois, & le mettoit au risque de manquer de vivres, il crut qu'il ne devoit pas différer de donner bataille. Ayant exposé son dessein au Conseil de guerre, il y passa tout d'une voix, & il prit jour pour le lendemain.

A la pointe du jour il fit sortir toutes ses troupes, les rangea en bataille sur deux lignes, mit les Alliés au milieu, & attendit à quoi l'Ennemi se détermineroit. Ceux-ci persuadés que vu leur grand nombre & leur ancienne valeur, ils pouvoient combattre avec avantage contre une poignée de gens tels que nous étions, crurent cependant qu'il étoit encore plus sûr pour eux de vaincre sans tirer l'épée; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, puisqu'ils étoient maîtres des passages par où les vivres pouvoient nous venir. Que si la faim nous obligeoit à nous retirer, ils étoient résolus de nous attaquer dans notre marche parmi l'embarras du bagage; & sur cet avis qui fut goûté par leurs chefs, ils se tinrent tranquilles dans leur camp, tandis que nous étions en bataille. Ce parti que prirent les Barbares rallentit le courage de leurs troupes, & enfla celui des Romains, qui tout d'une voix s'écrierent qu'il ne falloit pas tarder davantage à aller les attaquer dans leur camp. A la vue d'une ardeur si générale, Crassus après les avoir exhortés, les mene à l'attaque.

Tandis que les uns combloient le fossé, que les autres chassoient l'Ennemi du rempart, en lançant contre lui une grêle de traits: tandis que les Alliés en qui il ne se fioit pas trop pour le combat, & qui faisoient pourtant nombre, étoient employés à porter par-tout des pierres, des dards & des fascines; l'Ennemi se défendoit toujours vaillamment & avec fermeté sur son rempart, d'où il ne lançoit pas inutilement ses traits,

ciderent ; equites, circuitis hoſtium caſtris, Craſſo renunciaverunt, non eadem eſſe diligentia ab Decumana portâ caſtra munita, facilemque aditum habere.

Craſſus, equitum præfectos cohortatus, ut magnis præmiis pollicitationibuſque ſuos excitarent, quid fieri velit, oſtendit. Illi, ut erat imperatum, eductis quatuor cohortibus, quæ præſidio caſtris relictæ, integræ ab labore erant, & longiore itinere circumductis, ne ex hoſtium caſtris conſpici poſſent, omnium oculis mentibuſque ad pugnam intentis, celeriter ad eas, quas diximus, munitiones pervenerunt; atque his perruptis, prius in hoſtium caſtris conſtiterunt, quam plane ab his videri, aut, quid rei gereretur, cognoſci poſſet. Tum vero, clamore ab ea parte audito, noſtri redintegratis viribus, quod plerumque in ſpe victoriæ accidere conſuevit, acrius impugnare cœperunt. Hoſtes undique circumventi, deſperatis omnibus rebus, ſe per munitiones dejicere, & fuga ſalutem petere contenderunt: quos equitatus apertiſſimis campis conſectatus, ex millium L numero, quæ ex Aquitania Cantabriſque veniſſe conſtabat, vix quarta parte relicta, multa nocte ſe in caſtra recepit.

Hac audita pugna, maxima pars Aquitaniæ ſeſe Craſſo dedidit, obſideſque ultro miſit: quo in numero fuerunt Tarbelli, Bigerriones, Preciani, Vocates, Taraſates, Eluſates, Garites, Auſci, Garumni, Siburzates, Cocoſateſque. Paucæ ultimæ nationes, anni tempore confiſæ, quod hiems ſuberat, id facere neglexerunt.

Pendant qu'on ſe diſputoit ainſi le terrein, la Cavalerie ayant fait le tour du camp des Barbares, rapporta à Craſſus qu'il n'étoit pas également fortifié par-tout, & qu'on pouvoit facilement y entrer par la porte de derriere.

Sur cet avis Craſſus ayant exhorté les Officiers de la Cavalerie à encourager leurs gens par l'eſpérance d'une bonne récompenſe, leur communiqua ſon deſſein. Ceux-ci, ſelon les ordres qu'il leur avoit donnés, firent ſortir quatre cohortes qu'on avoit laiſſées à la garde de notre camp, & qui par conſéquent n'étoient point fatiguées; & leur ayant fait prendre un grand détour pour n'être pas découverts, ils ſe rendirent en diligence dans l'endroit marqué, pendant que l'Ennemi étoit tout occupé du combat: là ils forcerent ſes retranchemens, & ſe trouverent dans ſon camp, avant qu'il s'en apperçût, & qu'il pût deviner de quoi il s'agiſſoit. Il ſe fit alors un cri de ce côté là; & les nôtres redoublant leurs efforts, comme on fait d'ordinaire dans l'eſpérance certaine de la victoire, preſſerent encore plus vivement les Ennemis. Ceux-ci ſe voyant enveloppés de tous côtés & réduits à la derniere extrêmité, ſe jettent en bas du rempart, & cherchent leur ſalut dans la fuite. Mais notre Cavalerie les ayant atteints en raſe campagne, de 50 mille qu'ils étoient, tant d'Aquitaine que de la Biſcaye, elle en paſſa plus des trois quarts au fil de l'épée; après quoi elle reprit le chemin du camp, où elle n'arriva que bien avant dans la nuit.

Le bruit de cette victoire s'étant répandu, la plus grande partie de l'Aquitaine ſe rendit à Craſſus, & lui envoya d'elle-même des ôtages. De ce nombre furent les peuples de Bayonne, de Bigorre, du Béarn, de Bazas, d'Aire, de l'Armagnac, du Comté de Gaure, d'Auſch, de Bordeaux, de Leitoure, & de Dax. Comme l'hiver approchoit, quelques peuples plus éloignés s'en diſpenſerent, ſe flattant que la rigueur de la ſaiſon les mettroit à couvert.

Eodem fere tempore Cæſar, etſi prope exacta jam æſtas erat, tamen, quod omni Gallia pacata, Morini Menapiique ſupererant, qui in armis eſſent, neque ad eum unquam legatos de pace miſiſſent; arbitratus id bellum celeriter confici poſſe, eo exercitum adduxit, qui longe alia ratione, ac reliqui Galli, bellum agere inſtituerunt. Nam, quod intelligebant, maximas nationes, quæ prælio contendiſſent, pulſas ſuperataſque eſſe; continenteſque ſilvas ac paludes habebant; eo ſe ſuaque omnia contulerunt. Ad quarum initium ſilvarum cum perveniſſet Cæſar, caſtraque munire inſtituiſſet, neque hoſtis interim viſus eſſet; diſperſis in opere noſtris, ſubito ex omnibus partibus ſilvæ evolaverunt, & in noſtros impetum fecerunt. Noſtri celeriter arma ceperunt, eoſque in ſilvas repulerunt; &, compluribus interfectis, longius impeditioribus locis ſecuti, paucos ex ſuis deperdiderunt.

Reliquis deinceps diebus Cæſar ſilvas cædere inſtituit; &, ne quis inermibus imprudentibuſque militibus ab latere impetus fieri poſſet, omnem eam materiam, quæ erat cæſa, converſam ad hoſtem collocabat, & pro vallo ad utrumque latus exſtruebat. Incredibili celeritate magno ſpatio paucis diebus confecto, cum jam pecus atque extrema impedimenta ab noſtris tenerentur, ipſi denſiores ſilvas peterent; ejuſmodi tempeſtates ſunt conſecutæ, uti opus neceſſario intermitteretur, & continuatione imbrium, diutius ſub pellibus milites contineri non poſſent. Itaque, vaſtatis omnibus eorum agris, vicis ædificiiſque incenſis, Cæſar exercitum reduxit, & in Aulercis Lexoviiſque, reliquis item civitatibus, quæ proxime bellum fecerant, in hibernis collocavit.

Preſque dans ce même-temps, quoique l'Eté fût fort avancé, Céſar voyant preſque toute la Gaule pacifiée, & que ceux de Térouanne, du Brabant & de la Gueldre étoient les ſeuls qui fuſſent en armes, & qui ne lui euſſent jamais envoyé faire aucune propoſition de paix, marcha contre eux, eſpérant pouvoir finir cette guerre avant l'hiver. Ceux-ci, pour lui réſiſter, s'y prirent tout autrement que les autres Gaulois. Car ayant remarqué que les nations les plus puiſſantes qui avoient voulu lui tenir tête, avoient été chaſſées & vaincues; & leur pays étant d'ailleurs plein de forêts & de marais, ils s'y retirerent avec tout ce qu'ils avoient. Céſar parvenu à l'entrée de ces forêts, commença à s'y retrancher ſans que l'Ennemi parût; mais quand nos gens ſe furent diſperſés pour travailler aux retranchemens, les Barbares vinrent de tous côtés fondre ſubitement ſur eux. Les nôtres ayant promptement pris les armes, les repouſſerent, & en tuerent pluſieurs; mais s'étant engagés trop avant dans ces lieux couverts, ils perdirent quelque monde.

Les jours ſuivans, Céſar travailla à faire abattre la forêt, & pour empêcher que ſes troupes ne puſſent être priſes en flanc, lorſqu'elles ſeroient ſans armes, ou qu'elles ne s'y attendroient pas, tout ce que l'on coupoit, il le faiſoit jetter de côté & d'autre vers l'Ennemi, & ſe couvroit par ce moyen des deux côtés. La diligence avec laquelle ce travail s'exécutoit, le fit extrêmement avancer en peu de jours: nous étions même déja maîtres de leurs troupeaux & des bagages qui étoient aux derniers rangs; & ils s'enfonçoient toujours de plus en plus dans les bois, lorſqu'il ſurvint de ſi grandes & de ſi longues pluies, qu'il fallut néceſſairement diſcontinuer le travail, & ſonger à ſe mettre à couvert, nos gens ne pouvant plûs demeurer ſous des tentes. Après donc avoir ravagé tout le pays, & brûlé leurs bourgades, Céſar ramena ſon armée, qu'il mit en quartier d'hiver ſur les terres de ceux du Mans & de Liſieux, & chez les autres peuples ſoulevés en dernier lieu.

LIBER QUARTUS.

I. Usipetum & Tenchterorum clades; Suevorum mores describuntur. II. Rheni Trajectus. III. In Britanniam expeditio.

EA, quæ secuta est, hieme, qui fuit annus Cn. Pompeio, M. Crasso, Coss. Usipetes Germani, & item Tenchteri, magna cum multitudine hominum flumen Rhenum transierunt, non longe a mari, quo Rhenus influit. Causa transeundi fuit, quod ab Suevis complures annos exagitati, bello premebantur, & agricultura prohibebantur. Suevorum gens est longe maxima, & bellicosissima Germanorum omnium. Ii centum pagos habere dicuntur; ex quibus quotannis singula millia armatorum, bellandi causa, suis ex finibus educunt: reliqui domi manent; pro se atque illis colunt. Hi rursus invicem anno post in armis sunt; illi domi remanent. Sic neque agricultura, neque ratio atque usus belli intermittitur: sed privati ac separati agri apud eos nihil est; neque longius anno remanere uno in loco, incolendi causa, licet. Neque multum frumento, sed maximam partem lacte atque pecore vivunt, multumque sunt in venationibus: quæ res & cibi genere, & quotidiana exercitatione, & libertate vitæ, (quod a pueris nullo officio aut disciplina assuefacti, nihil omnino contra voluntatem faciant) & vires alit, & immani corporum magnitudine efficit. Atque in eam se consuetudinem adduxerunt, ut locis frigidissimis neque vestitus, præter pelles, habeant quidquam, quarum propter exiguitatem, magna est corporis pars aperta, & laventur in fluminibus.

LIVRE QUATRIEME.

I. Défaite des Peuples de Bergue & de Zutphen, avec une Deſcription des mœurs des Sueves. II. paſſage du Rhin. III. Expédition d'Angleterre.

L'Hiver ſuivant, ſous le Conſulat de Cn. Pompée & de M. Craſſus, ceux de Bergue & de Zutphen, peuples de l'Allemagne, paſſerent le Rhin en grand nombre aſſez près de ſon embouchure, parce que depuis pluſieurs années les Sueves leur faiſoient une guerre perpétuelle, & les empêchoient de cultiver leurs terres. Ces Sueves ſont la nation la plus puiſſante & la plus guerriere de l'Allemagne. Ils paſſent pour avoir cent Bourgs, qui tous les ans fourniſſent chacun mille ſoldats, qui vont porter la guerre chez les peuples voiſins : le reſte demeure dans le pays, & le cultive, tant pour eux que pour ceux qui vont en campagne. L'année ſuivante ces premiers vont à leur tour porter les armes, & les derniers reviennent & reſtent dans le pays. Par ce moyen l'amour de l'agriculture & l'ardeur pour la guerre s'entretiennent également dans cette Nation. Du reſte les terres ſont chez eux en commun, ſans qu'aucun en ait en propre ; ils ne demeurent même jamais plus d'un an dans le même lieu. Ils font peu de proviſions de bled : car ils ne vivent preſque que de lait, de la chair de leurs troupeaux, & ſur-tout de leur chaſſe. Ce genre de vie, joint à ce qu'ils ſont toujours en action, & à la liberté dont ils jouiſſent (car ils élevent leurs enfans dans la même indépendance, dans le même éloignement de tout art, & ne leur font rien faire contre leur gré) les rend robuſtes & d'une taille prodigieuſe. Quoiqu'ils habitent un climat fort froid, ils ſont accoutumés à ne ſe vêtir que de peaux, qui n'étant pas aſſez larges, laiſſent la plus grande partie de leur corps toute nue ; & d'ailleurs ils ne ſe baignent que dans les fleuves.

Mercatoribus eſt ad eos aditus, eo magis, ut quæ bello ceperint, quibus vendant, habeant, quam quo ullam rem ad ſe importari deſiderent. Quin etiam jumentis, quibus maxime Gallia delectatur, quæque impenſo parat pretio, Germani importatis non utuntur; ſed, quæ ſunt apud eos nata prava atque deformia, hæc quotidiana exercitatione, ſummi ut ſint laboris, efficiunt. Equeſtribus præliis ſæpe ex equis deſiliunt, ac pedibus præliantur; equoſque eodem remanere veſtigio aſſuefaciunt; ad quos ſe celeriter, cum uſus eſt, recipiunt: neque eorum moribus turpius quidquam, aut inertius habetur, quam ephippiis uti. Itaque ad quemvis numerum ephippiatorum equitum, quamvis pauci, adire audent. Vinum ad ſe omnino importari non ſinunt, quod ea re ad laborem ferendum remolleſcere homines, atque effeminari arbitrantur.

Publice maximam putant eſſe laudem, quam latiſſime a ſuis finibus vacare agros; hac re ſignificari, magnum numerum civitatum ſuam vim ſuſtinere non potuiſſe. Itaque una ex parte à Suevis circiter millia paſſuum DC agri vacare dicuntur. Ad alteram partem ſuccedunt Ubii, quorum fuit civitas ampla atque florens, ut eſt captus Germanorum, & paulo, qui ſunt ejuſdem generis, etiam ceteris humaniores; propterea quod Rhenum attingunt, multique ad eos mercatores ventitant, & ipſi propter propinquitatem Gallicis ſunt moribus aſſuefacti. Hos cum Suevi, multis ſæpe bellis experti, propter amplitudinem, gravitatemque civitatis, finibus expellere non potuiſſent, tamen veſtigales ſibi fecerunt, ac multo humiliores infirmioreſque redegerunt.

In eadem cauſa fuerunt Uſipetes & Tenchteri, quos ſupra diximus, qui complures annos Suevorum

Ils reçoivent chez eux les Marchands ; mais c'eſt plutôt pour leur vendre le butain qu'ils ont fait à la guerre, que pour acheter de leurs marchandiſes. Ils ne ſont pas même curieux de ces beaux chevaux étrangers dont les Gaulois ſont tant de cas, & qu'ils achetent ſi cher : mais ils préferent ceux du pays, tout mauvais & tout difformes qu'ils ſont, & par un continuel exercice ils les rendent infatigables. Comme dans les combats ils ſautent ſouvent à bas de leurs chevaux, ils les accoutument à demeurer immobiles dans leur place, & quand il en eſt beſoin ils remontent deſſus avec une vîteſſe ſurprenante. C'eſt auſſi chez eux une marque de la molleſſe la plus honteuſe que de ſe ſervir de harnois ; auſſi ne balancent-ils point, quelque peu nombreux qu'ils ſoient, d'attaquer une groſſe troupe de Cavalerie bien équipée. Ils ne permettent point du tout qu'on leur porte du vin ; ils croient que cette liqueur amollit les hommes, qu'elle les rend efféminés & incapables de ſupporter la fatigue.

Ils ſont gloire de n'être bornés que par des vaſtes déſerts ; c'eſt, ſelon eux, une marque qu'un grand nombre de nations ne pouvant leur réſiſter, ont abandonné ces pays. Auſſi prétend-on que du côté des Sueves il y a ſur leur frontiere près de deux cents lieues de pays inhabité. De l'autre côté ils ſont voiſins de ceux de Cologne, peuples autrefois très-puiſſants, autant que les Allemands peuvent l'être, & qui ſont d'un naturel un peu moins féroce, parce qu'étant placés ſur les bords du Rhin, ils ont plus de commerce, & que le voiſinage des Gaulois les a accoutumés à leurs mœurs & à leurs manieres. Quelques guerres que les Sueves leurs euſſent faites, ils étoient en ſi grand nombre & ſi puiſſans qu'ils n'avoient pu les chaſſer ; ils les avoient pourtant fort abaiſſés & fort affoiblis, & les avoient enfin rendus tributaires.

A l'égard de ceux de Bergue & de Zutphen, après avoir long-temps réſiſté aux Sueves, ils ſe trouverent

vim ſuſtinuerunt; ad extremum tamen agris expulſi, & multis locis Germaniæ triennium vagati, ad Rhenum pervenerunt : quas regiones Menapii incolebant, & ad utramque ripam fluminis agros, ædificia, vicoſque habebant. Sed tantæ multitudinis adventu perterriti, ex his ædificiis, quæ trans flumen habuerant, demigraverunt; & cis Rhenum diſpoſitis præſidiis, Germanos tranſire prohibebant. Illi, omnia experti cum neque vi contendere, propter inopiam navium, neque clam tranſire, propter cuſtodias Menapiorum poſſent, reverti ſe in ſuas ſedes regioneſque ſimulaverunt; & tridui viam progreſſi, rurſus reverterunt : atque omni hoc itinere, una nocte, equitatu confecto, inſcios inopinanteſque Menapios oppreſſerunt, qui de Germanorum diſceſſu per exploratores certiores facti, ſine metu trans Rhenum in ſuos vicos remigraverant. His interfectis, navibuſque eorum occupatis, priuſquam ea pars Menapiorum, quæ citra Rhenum erat, certior fieret, flumen tranſierunt; atque omnibus eorum ædificiis occupatis, reliquam partem hiemis ſe eorum copiis aluerunt.

His de rebus Cæſar certior factus, & infirmitatem Gallorum veritus, quod ſunt in conſiliis capiendis mobiles, & novis plerumque rebus ſtudent, nihil his committendum exiſtimavit. Eſt autem hoc Gallicæ conſuetudinis, ut, & viatores etiam invitos conſiſtere cogant; &, quod quiſque eorum de quaque re audierit, aut cognoverit, quærant : & mercatores in oppidis vulgus circumſiſtat; quibuſque ex regionibus veniant, quaſque ibi res cognoverint, pronunciare cogant. His rumoribus atque auditionibus permoti, de ſummis ſæpe rebus conſilia ineunt : quorum eos e veſtigio pœnitere neceſſe eſt,

à peu près dans le même cas : à la fin chaſſés de leur pays, après avoir durant trois ans erré dans différens endroits de l'Allemagne, ils arriverent ſur le Rhin. C'etoient les peuples de la Gueldre & du Brabant qui habitoient alors ces pays, & qui demeurant ſur les bords du fleuve, cultivoient les terres des environs. Mais effrayés à l'arrivée de tant de gens, ils abandonnerent ce qu'ils poſſedoient au delà du fleuve, & s'étant retirés en deçà, ils ſe mirent en état d'en empêcher le paſſage à ces nouveaux venus. Ceux-ci après avoir tout mis en œuvre, voyant qu'ils ne pouvoient ni les forcer faute de vaiſſeaux, ni paſſer ſecrettement, parce que les autres étoient ſur leurs gardes, firent ſemblant de retourner chez eux. Ils marcherent en effet pendant trois jours, puis revenant tout court ſur leurs pas, & leur Cavalerie ayant fait en une nuit le chemin de ces trois journées, ils tomberent ſur ceux du Brabant & de la Gueldre, au moment qu'ils y penſoient le moins, & que les croyant déja fort éloignés, ils avoient ſur cette aſſûrance repaſſé le Rhin pour rentrer chez eux. Après les avoir taillés en pieces, ils prirent leurs vaiſſeaux, & paſſerent ce fleuve avant que ceux de cette nation qui habitoient de ce côté-là, en euſſent eu aucun avis : ils s'emparerent de leurs demeures, & ſe nourirent le reſte de l'hiver des proviſions qu'ils y trouverent.

Céſar averti de leur paſſage, ne crut pas devoir trop ſe fier aux Gaulois qu'il connoiſſoit légers, faciles à changer d'avis, & avides de nouveautés. Car ils ſont ſi curieux de nouvelles, qu'ils ont coutume d'arrêter les voyageurs, même malgré eux, pour s'informer de ce qu'ils ſavent : dans les villes, le peuple environne les Marchands, les oblige à raconter d'où ils viennent, & ce qu'ils ont appris de nouveau dans ces quartiers-là. C'eſt ſur ces bruits & ſur ces rapports qu'ils décident ſouvent des affaires les plus importantes. Auſſi ne tardent-ils pas à ſe repentir de s'être ainſi

cum incertis rumoribus ſerviant, & plerique ad voluntatem eorum ficta reſpondeant.

Qua conſuetudine cognita, Cæſar, ne graviori bello occurreret, maturius, quam conſueverat, ad exercitum proficiſcitur. Eo cum veniſſet, ea, quæ fore ſuſpicatus erat, facta cognovit: miſſas legationes a nonnullis civitatibus ad Germanos; inviratoſque eos, uti ab Rheno diſcederent; omniaque, quæ poſtulaſſent, ab ſe fore parata Qua ſpe adducti Germani latius jam vagabantur, & in fines Eburonum & Condruſorum, qui ſunt Trevirorum clienres, pervenerant. Principibus Galliæ evocatis, Cæſar, ea, quæ cognoverat, diſſimulanda ſibi exiſtimavit; eorumque animis permuſis & confirmatis, equitatuque imperato, bellum cum Germanis gerere conſtituit.

Re frumentaria comparata, equitibuſque delectis, iter in ea loca facere cœpit, quibus in locis Germanos eſſe audiebat; a quibus cum paucorum dierum iter abeſſet, legati ab iis venerunt, quorum hæc fuit oratio: Germanos neque priores populo Romano bellum inferre; neque tamen recuſare, ſi laceſſantur, quin armis contendant: quod Germanorum conſuetudo hæc ſit a majoribus tradita, quicumque bellum inferant, reſiſtere, neque deprecari; hoc tamen dicere, veniſſe invitos, ejectos domo. Si ſuam gratiam Romani velint, poſſe eis utiles eſſe amicos: vel ſibi agros attribuant, vel patiantur eos tenere, quos armis poſſederint: ſeſe unis Suevis concedere, quibus ne dii quidem immortales pares eſſe poſſint; reliquum quidem in terris eſſe neminem, quem non ſuperare poſſint.

livrés

livrés à des bruits incertains, la plupart accommodés à leur goût.

Céſar qui leur connoiſſoit cette foibleſſe, pour prévenir un plus grand mal, ſe rendit à l'armée plutôt qu'à l'ordinaire ; & à ſon arrivée il trouva qu'en effet ce qu'il avoit ſoupçonné étoit arrivé. Déja pluſieurs peuples de la Gaule avoient député vers les Allemands pour les inviter à quitter les bords du Rhin, les aſſûrant qu'on leur accorderoit tout ce qu'ils pourroient demander. Dans cette eſpérance l'Ennemi avoit déja commencé à s'étendre, & à faire des courſes dans les pays de Tongres & de Condroz, qui dépendent de celui de Treves. Sur cela Céſar fit aſſembler les principaux de la Gaule ; & ſans leur rien témoigner de ce qu'il avoit appris, après les avoir careſſés & encouragés, il leur ordonna de lui fournir de la Cavalerie, & réſolut de faire la guerre aux Allemands.

Après avoir donc pourvu aux vivres, & avoir fait choix de la Cavalerie qu'il vouloit mener avec lui, il marcha aux Ennemis. Il n'en étoit déja qu'à quelques journées, lorſqu'ils lui envoyerent des Deputés, avec ordre de lui dire qu'ils n'avoient point deſſein d'être les premiers à commencer la guerre contre les Romains ; mais que ſi on les attaquoit, ils ne reculeroient point à prendre les armes ; que leurs Ancêtres leur avoient appris à recourir aux armes, & non aux prieres, contre ceux qui leur faiſoient la guerre ; que cependant ils croyoient devoir lui repréſenter, qu'ils n'avoient quitté leur pays que malgré eux, & parce qu'on les en avoit chaſſés ; que ſi les Romains vouloient les recevoir comme amis, ils ne leur ſeroient peut être pas inutiles ; qu'ils n'avoient pour cela qu'à leur donner des terres, ou les laiſſer jouir de celles qu'il avoient conquiſes ; du reſte qu'ils ne le cédoient qu'aux Sueves, que les Dieux immortels eux-mêmes ne pouvoient égaler, & qu'après eux il n'y avoir qui que ce fût au monde dont ils ne puſſent triompher.

Ad hæc Cæsar, quæ visum est, respondit; sed exitus fuit orationis: sibi nullam cum his amicitiam esse posse, si in Gallia remanerent; neque verum esse, qui suos fines tueri non potuerint, alienos occupare: neque ullos in Gallia vacare agros, qui dari, tantæ præsertim multitudini, sine injuria possint; sed licere, si velint, in Ubiorum finibus considere, quorum sint legati apud se, & de Suevorum injuriis querantur, & a se auxilium petant. Hoc se ab Ubiis impetraturum.

Legati hæc se ad suos relaturos dixerunt; &, re deliberata, post diem tertium ad Cæsarem reversuros: interea, ne propius se castra moveret, petierunt. Ne id quidem Cæsar ab se impetrari posse dixit: cognoverat enim magnam partem equitatus ab iis aliquot diebus ante prædandi, frumentandique causa ad Ambivaritos trans Mosam missam. Hos expectari equites, atque ejus rei causa moram interponi arbitrabatur.

Mosa profluit ex monte Vogeso, qui est in finibus Lingonum, & parte quadam ex Rheno recepta, quæ appellatur Walis, insulam efficit Batavorum: neque longius ab eo millibus passuum LXXX in Oceanum transit. Rhenus autem oritur ex Lepontiis, qui Alpes incolunt, & longo spatio per fines Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum, Triboccorum, Trevirorum citatus fertur; & ubi Oceano appropinquavit, in plures diffluit partes, multis ingentibusque insulis effectis, quarum pars magna a feris barbarisque nationibus incolitur: ex quibus sunt, qui piscibus atque ovis avium vivere existimantur; multisque capitibus in Oceanum influit.

A cela Céſar répondit ce qu'il jugea à propos; mais ſa concluſion fut, qu'il ne pouvoit leur accorder ſon amitié tant qu'ils reſteroient dans la Gaule; qu'il n'étoit pas juſte que ceux qui n'avoient pu défendre ce qui leur appartenoit, s'emparaſſent du bien d'autrui; qu'il n'y avoit point de terres vacantes dans la Gaule, que l'on pût donner ſans injuſtice, ſur tout à une ſi grande multitude; que cependant ils pouvoient, s'ils vouloient, aller s'établir ſur les frontieres de ceux de Cologne, dont les Députés actuellement auprès de lui, ſe plaignoient des Sueves & lui demandoient du ſecours contre ce peuple; & qu'il ne doutoit pas, qu'à ſa priere, ils n'en fuſſent bien reçus.

Les Députés lui dirent qu'ils feroient leur rapport à leurs gens de ſes intentions, & que dans trois jours ils lui rendroient réponſe; qu'en attendant ils le prioient de ne pas s'approcher davantage de leur camp. Céſar leur répondit qu'il ne pouvoit leur accorder cette demande. Il ſavoit que depuis quelques jours ils avoient envoyé une grande partie de leur Cavalerie pour fourager & chercher des vivres dans le Brabant au delà de la Meuſe. Il étoit perſuadé qu'ils ne demandoient ce délai que pour attendre leurs Cavaliers.

La Meuſe prend ſa ſource au Mont-de-Vauge ſur la frontiere de Langres; & après avoir reçu une partie du Rhin nommé le Wahal, elle forme l'Iſle de Hollande, & va ſe jeter dans l'Océan environ à vingt-ſix lieues de l'embouchute de ce fleuve. A l'égard du Rhin, il prend ſa ſoutce chez les Griſons qui habitent les Alpes; & il coule long-temps avec rapidité au travers du pays de Vaux, de la Suiſſe, de la Franche-Comté, du pays Meſſin, de l'Alſace & du territoire de Treves; quand il eſt arrivé près de la mer, il ſe partage en pluſieurs branches, & forme pluſieurs grandes iſles, la plupart habitées par des nations féroces & barbares qui vivent, à ce qu'on croit, de poiſſons & d'œufs d'oiſeaux; & enfin il ſe décharge dans l'Océan par pluſieurs embouchures.

Cæſar cum ab hoſte non amplius paſſuum XII millibus abeſſet, ut erat conſtitutum, ad eum legati revertuntur : qui in itinere congreſſi, magnopere, ne longius progrederetur, orabant. Cum id non impetraſſent, petebant, uti ad eos equites, qui agmen antecеſſiſſent, præmitteret, eoſque pugna ptohiberet ; ſibique uti poteſtatem faceret in Ubios legatos mittendi : quorum ſi ptincipes ac ſenatus ſibi jurejurando fidem feciſſent, ea conditione, quæ a Cæſare fetretut, ſe uſuros oſtendebant : ad has res conficiendas ſibi tridui ſpatium daret. Hæc omnia Cæſar eodem illo pertinere atbitrabatut, ut, tridui mota intetpoſita, equites eorum, qui abeſſent, reverteretentur : tamen ſeſe non longius millibus paſſuum IV aquationis cauſa proceſſurum eo die dixit ; huc poſteto die quam frequentiſſimi convenirent, ut de eorum poſtulatis cognoſceret. Interim ad præfectos, qui cum omni equitatu anteceſſerant, mittit, qui nunciarent, ne hoſtes prælio laceſſerent ; &, ſi ipſi laceſſerentur, ſuſtinerent, quoad ipſe cum exercitu propius acceſſiſſet.

At hoſtes, ubi primum noſtros equites conſpexerunt, quotum erat V millium numerus, cum ipſi non amplius DCCC equites haberent, quod ii, qui frumentandi cauſa ierant trans Moſam, nondum redierant ; nihil noſtris timentibus, quod legati eorum paulo ante a Cæſare diſceſſerant, atque is dies induciis erat ab iis petitus, impetu facto, celeritet noſtros petturbaverunt ; rurſus, reſiſtentibus noſtris, conſuetudine ſua, ad pedes deſilierunt, ſuffoſſiſque equis, compluribuſque noſtris dejectis, reliquos in fugam conjecerunt ; atque ita petterriros egerunt, ut non prius fuga deſiſterent, quam in conſpectum agminis noſtri veniſſent. In eo prælio ex equitibus noſtris interficiuntur IV & LXX : in his vir fortiſſimus Piſo Aquita-

Céſar n'étant plus qu'à quatre lieues des ennemis, rencontra les deux Députés qui venoient au jour marqué : ils le ſupplierent encore très inſtamment de ne point paſſer outre. N'ayant pu l'obtenir, ils lui demanderent que du moins il envoyât ordre à ſa Cavalerie qui avoit pris les devants, de ne faire aucun acte d'hoſtilité, & qu'il leur permît de députer à ceux de Cologne, l'aſſûrant que ſi leurs Chefs & leur Sénat leur promettoient de les recevoir, ils en paſſeroient par tout ce qu'il leur ordonneroit ; & pour cela ils lui demanderent trois jours. Quoique Céſar fût très perſuadé qu'ils ne demandoient ce délai que pour avoir le temps de faire revenir leur Cavalerie, il leur promit cependant de n'avancer ce jour-là que de quatre milles, pour être plus à portée d'avoir de l'eau. En même temps il leur ordonna de venir le trouver le lendemain en grand nombre, afin qu'il examinât leurs demandes. Cependant il envoya ordre aux Chefs de ſa Cavalerie qui avoit pris les devants, de ne point attaquer l'ennemi, & au cas qu'ils fuſſent attaqués, de ne faire que ſoutenir juſqu'à ce qu'il fût arrivé avec ſon armée.

Mais ſi-tôt que les Barbares apperçurent notre Cavalerie compoſée de cinq mille chevaux, quoiqu'ils ne fuſſent que huit cents, parce que le reſte qui étoit allé fourager au delà de la Meuſe, n'étoit pas encore de retour, ils l'attaquerent hardiment, ſans attendre le terme que leurs Députés qui ne venoient que de quitter Céſar, avoient demandé, & malgré la treve qui devoit durer ce jour là. Une attaque ſi prompte & ſi imprévue mit d'abord nos gens en déſordre : ils ſe rallierent pourtant ; mais les Barbares, ſelon leur coutume, mettant pied à terre, tuerent nos chevaux, abattirent pluſieurs de nos Cavaliers, & mirent le reſte en fuite : ils les effrayerent même tellement, qu'ils ne s'arrêterent que quand ils virent le gros de notre armée. Nous perdimes à cette action 74 Cavaliers,

nus, ampliſſimo genere natus, cujus avus incivitate ſua regnum obtinuerat, amicus ab ſenatu noſtro appellatus. Hic cum fratri intercluſo ab hoſtibus auxilium ferret, illum ex periculo eripuit ; ipſe, equo vulnerato, dejectus, quoad potuit, fortiſſime reſtitit. Cum circumventus, multis vulneribus acceptis, cecidiſſet, atque id frater, qui jam prælio exceſſerat, procul animadvertiſſet, incitato equo, ſeſe hoſtibus obtulit, atque interfectus eſt.

Hoc facto prælio, Cæſar neque jam ſibi legatos audiendos, neque conditiones accipiendas arbitrabatur ab iis, qui per dolum atque inſidias, petita pace, ultro bellum intuliſſent. Expectare vero dum hoſtium copiæ augerentur, equitatuſque reverteretur, ſummæ dementiæ eſſe judicabat ; & cognita Gallorum infirmitate, quantum jam apud eos hoſtes uno prælio auctoritatis eſſent conſecuti, ſentiebat : quibus ab conſiliis capien la nihil ſpatii dandum exiſtimabat. His conſtitutis rebus, & conſilio cum legatis & quæſtore communicato, ne quem diem pugnæ præterminteret ; opportuniſſima res accidit, quod poſtridie ejus diei mane, eadem & perfidia & ſimulatione uſi Germani frequentes, omnibus principibus majoribuſque natu adhibitis, ad eum in caſtra veneruni : ſimul, ut dicebatur, ſui purgandi cauſa, quod contra atque eſſet dictum, & ipſi periſſent, prælium pridie commiſiſſent ; ſimul ut ſi quid poſſent, de inducis fallendo impetrarent. Quos ſibi Cæſar oblatos gaviſus, retineri juſſit : ipſe omnes copias caſtris eduxit ; equitatumque, quod recenti prælio perterritum eſſe exiſtimabat, agmen ſubſequi juſſit.

entr'autres Piſon, brave Seigneur d'Aquitaine, dont l'Aïeul avoit été ſouverain de ſon canton, & que le Sénat avoit honoré du titre d'Ami & d'Allié du peuple Romain. Il périt en ſecourant ſont frere que l'ennemi avoit enveloppé, & qu'il dégagea ; pour lui, ayant eu ſon cheval bleſſé, il ſe défendit courageuſement tant qu'il put le faire ; mais ayant été enveloppé, il tomba enfin percé de coups : ſon frere qui le remarqua de loin, retourna à la charge comme un furieux, & ſe fit tuer.

Après cette action, Céſar ne crut pas devoir écouter davantage les Députés de ces perfides, ni entendre à aucune condition avec des gens, qui après lui avoir demandé la paix, avoient uſé de ſuperchetie pour le ſurprendre ; du reſte il jugea que ce ſeroit une inſigne folie d'attendre pour les attaquer que toutes leurs troupes les euſſent joints, & que leur Cavalerie fût de retour. D'ailleurs la connoiſſance qu'il avoit de la légéreté des Gaulois, & de l'impreſſion que l'avantage que les Barbares venoient de remporter, avoit faite ſur eux, l'engagea à ne leur pas donner le temps de changer d'avis. Ainſi après en avoir communiqué avec ſes Lieutenans & ſon Queſteur, il réſolut de ne pas différer un moment de les attaquer. Sur cela, le lendemain matin arrivent fort à propos toutes les Chefs & les Vieillards d'entre les Barbares ; qui uſant des mêmes fineſſes & de la même diſſimulation, viennent trouver Céſar dans ſon camp, pour s'excuſer de ce que contre ce qui avoit été convenu, & contre ce qu'ils avoient eux-mêmes demandé, leurs gens avoient la veille attaqué les Romains, & pour tâcher avec la même adreſſe de faire prolonger la treve, s'il étoit poſſible. Céſar charmé de les voir donner eux-mêmes dans le piege, n'héſita pas à les faire arrêter ; enſuite il fit ſortir toutes ſes troupes, & placer à la queue ſa Cavalerie qu'il croyoit encore effrayée de l'action du jour précédent.

Acie triplici inſtituta, & celeriter VIII millium itinere confecto, prius ad hoſtium caſtra pervenit, quam, quid ageretur, Germani ſentire poſſent: quî, omnibus rebus ſubito perterriti, & celeritate adventus noſtri, & diſceſſu ſuorum, neque conſilii habendi, neque arma capiendi ſpatio dato, perturbantur, copiaſne adverſus hoſtem educere, an caſtra defendere, an fuga ſalutem petere, præſtaret. Quorum timor cum fremitu & concurſu ſignificaretur, milites noſtri, priſtini diei perfidia incitati, in caſtra irruperunt: quorum qui celeriter arma capere potuerunt, pauliſper noſtris reſtiterunt atque inter carros impedimentaque prælium commiſerunt; at reliqua multitudo puerorum mulierumque (nam cum omnibus ſuis domo exceſſerant, Rhenumque tranſierant) paſſim fugere cœpit: ad quos conſectandos Cæſar équitatum miſit.

Germani poſt tergum clamore audito, cum ſuos interfici viderent, armis abjectis, ſignisque militatibus relictis, ſe ex caſtris ejecerunt; & cum ad confluentem Moſæ & Rheni perveniſſent, reliqua fuga deſperata, magno numero interfecto, reliqui ſe in flumen præcipitaverunt, atque ibi timore, laſſitudine, & vi fluminis oppreſſi, perierunt. Noſtri ad unum omnes incolumes, perpaucis vulneratis, ex tanti belli timore, cum hoſtium numerus capitum CDXXX millium fuiſſet, ſe in caſtra receperunt. Cæſar iis, quos in caſtris retinuerat, diſcedendi poteſtatem fecit. Illi ſupplicia cruciatuſque Gallorum veriti, quorum agros vexaverant, remanere ſe apud eum velle dixerunt. His Cæſar libertatem conceſſit.

Germanico bello confecto, multis de cauſis Cæſar ſtatuit ſibi Rhenum eſſe tranſeundum: quarum illa fuit juſtiſſima, quod cum videret Germanos tam facile impelli, ut in Galliam venirent, ſuis

Après avoir rangé ſes troupes en bataille ſur trois lignes, il fit trois lieues en diligence, & arriva au camp ennemi avant que les Allemands fuſſent de quoi il s'agiſſoit. Les Barbates ſurpris d'une ſi prompte arrivée, leurs Chefs étant abſens, & n'ayant ni le temps de délibérer, ni celui de prendre les armes, ne ſavoient à quoi ſe déterminer; s'ils devoient ſortir au devant de nous, ou défendre leur camp, ou chercher leur ſalut dans la fuite. Leurs cris & le déſordre où ils étoient, faiſant connoître leur frayeur, les nôtres animés par leur perfidie de la veille font irruption dans leur camp : ceux qui eurent le temps de courir aux armes, firent quelque réſiſtance, & ſe défendirent entre les chariots & le bagage; mais le reſte, tant les femmes que les enfans, (car ils avoient quitté leur pays & paſſé le Rhin avec tout ce qui leur appartenoit,) pris la fuite de tous côtés, & Céſar mit ſa Cavalerie à leurs trouſſes.

Ceux qui combattoient, entendant les cris qui ſe faiſoient derriere eux par ceux que l'on tuoit, jeterent leurs armes, abandonnerent leur camp & leurs drapeaux, & étant arrivés au confluent de la Meuſe & du Rhin, qui arrêta leur fuite, une grande partie fut aſſommée; les autres ſe jeterent dans le fleuve où ils périrent, parce que l'effroi & la laſſitude les mirent hors d'état de réſiſter à ſa rapidité. Les Romains ſortis avantageuſement d'une guerre ſi redoutable, (car on comptoit quatre cent trente mille ames parmi les Barbates,) rentrerent dans leur camp, ſans aucune perte & avec fort peu de bleſſés. Céſar permit à ceux qu'il avoit fait arrêter, de ſe retirer; mais la crainte des Gaulois dont ils avoient ravagé le pays, leur fit préférer de reſter avec lui, & il y conſentit.

Cette guerre étant achevée, Céſar ſe détermina pour pluſieurs raiſons à paſſer le Rhin. Une des principales étoit de contenir les Allemands, & de les empêcher de faire ſi aiſément paſſer des armées dans

quoque rebus eos timere voluit, cum intelligerent, & poſſe, & audere populi R. exercitum Rhenum tranſire. Acceſſit etiam, quod illa pars equitatus Uſipetum & Tenchtherorum, quam ſupra commemoravi prædandi frumentandique cauſa Moſam tranſiſſe, neque prælio interfuiſſe, poſt fugam ſuorum ſe trans Rhenum in fines Sigambrorum receperat, ſeque cum iis conjunxerat. Ad quos cum Cæſar nuncios miſiſſet, qui poſtularent, eos, qui ſibi Galliæque bellum intuliſſent, uti ſibi dederent, reſponderunt: Populi Romani imperium Rhenum ſinire; ſi, ſe invito, Germanos in Galliam tranſire non æquum exiſtimaret, cur ſui quidquam eſſe imperii aut poteſtatis trans Rhenum poſtularet? Ubii autem, qui uni ex tranſrhenanis ad Cæſarem legatos miſerant, amicitiam fecerant, obſides dederant, magnopere orabant, ut ſibi auxilium ferret, quod graviter ab Suevis premerentur; vel, ſi id facere occupationibus Reipubl. prohiberetur, exercitum modo Rhenum tranſportaret: id ſibi ad auxilium, ſpemque reliqui temporis ſatis futurum: tantum eſſe nomen atque opinionem exercitus Romani, Arïoviſto pulſo, & hoc noviſſimo prælio facto, etiam ad ultimas Germanorum nationes, uti opinione, & amicitia Populi Romani tuti eſſe poſſint. Navium magnam copiam ad tranſportandum exercitum pollicebantur.

Cæſar his de cauſis, quas commemoravi, Rhenum tranſire decreverat: ſed navibus tranſire, neque ſatis tutum arbitrabatur, neque ſuæ, neque populi Romani dignitatis eſſe ſtatuebat. Itaque etſi ſumma difficultas faciundi pontis proponebatur,

la Gaule. Il vouloit leur faire craindre le ravage de leur propre pays, en leur montrant que les Romains pouvoient & oſoient également paſſer le Rhin. Une autre raiſon qu'il en avoit, eſt que la Cavalerie ennemie, qui, comme on l'a vu, ne s'étoit point trouvée à la bataille, parce qu'elle étoit allée chercher des vivres au delà de la Meuſe, s'étoit retirée après la déroute de ſon parti, au delà du Rhin chez les Peuples de la Weſtphalie, & s'étoit jointe à eux. Céſar l'envoya redemander, comme faiſant partie de la nation qui lui avoit fait la guerre & à la Gaule; mais ils répondirent que la domination des Romains ſe bornoit au Rhin; & que s'il ne croyoit pas juſte que les Allemands paſſaſſent en Gaule malgré lui, il ne devoit non plus prétendre avoir aucun pouvoir, ni aucun droit ſur ce qui étoit au delà de ce fleuve. Outre cela ceux de Cologne, les ſeuls des Peuples d'au delà du Rhin qui lui euſſent envoyé des Députés & des ôtages, & qui euſſent recherché ſon alliance, le prioient avec inſtance de les ſecourir contre les Sueves, dont ils étoient fort maltraités; ou, ſi ſes affaires ne le lui permettoient pas, de faire voir du moins ſon armée au delà du Rhin; que ſa marche leur ſeroit un ſecours ſuffiſant & pour le préſent & pour la ſuite; parce que depuis la défaite d'Arioviſte & la derniere victoire des troupes Romaines, leur nom & leur réputation faiſoit tant de bruit juſqu'aux extrêmites de l'Allemagne, qu'on ceſſeroit de les tourmenter, dès qu'on ſauroit que les Romains leurs alliés viennent les défendre. En même-temps ils lui offroient grand nombre de vaiſſeaux, pour tranſporter ſon armée au delà du Rhin.

Telles étoient les raiſons qui l'engageoient à le paſſer; mais il ne crut pas qu'il fut ſûr, ni de ſa dignité ni de celle du peuple Romain, de faire ce trajet ſur des bateaux: ainſi malgré les difficultés preſque inſurmontables qu'il y avoit à conſtruire un pont

propter latitudinem, rapiditatem altitudinemque fluminis; tamen sibi contendendum, aut aliter non transducendum exercitum existimabat. Rationem igitur pontis hanc instituit. Tigna bina sesquipedalia paulum ab imo præacuta, dimensa ad altitudinem fluminis, intervallo pedum duorum inter se jungebat. Hæc cum machinationibus demissa in flumen defixerat, fistucisque adegerat, non sublicæ modo directa ad perpendiculum, sed prona ac fastigiata, ut secundum naturam fluminis procumberent: his item contraria duo ad eumdem modum juncta, intervallo pedum quadragenum ab inferiore parte contra vim atque impetum fluminis conversa statuebat: hæc utraque, bipedalibus trabibus immissis, quantum eorum tignorum junctura distabat, binis utrimque fibulis ab extrema parte distinebantur; quibus discussis, atque in contrariam partem revinctis, tanta erat operis firmitudo, atque ea rerum natura, ut, quo major vis aquæ se incitavisset, hoc arctius illigata tenerentur. Hæc directa materia injecta contexebantur, & longuriis cratibusque consternebantur. Ac nihilo secius sublicæ ad inferiorem partem fluminis oblique adigebantur, quæ pro pariete subjectæ, & cum omni opere conjunctæ, vim fluminis exciperent: & aliæ item suprà pontem mediocri spatio; ut, si arborum trunci, sive naves, dejiciendi operis causa, essent a barbaris missæ, his defensoribus earum rerum vis minueretur, neu ponti nocerent.

Diebus x, quibus materia cœpta erat comportari, omni opere effecto, exercitus transducitur. Cæsar, ad utramque partem pontis firmo præsidio relicto, in fines Sigambrorum contendit. Interim a compluribus civitatibus ad eum legati ve-

à cauſe de la largeur, de la profondeur & de la rapidité du Fleuve, il crut qu'il devoit tenter cette entrepriſe, & ne point faire paſſer autrement ſon armée; & voici comment on s'y prit pour la conſtruction de ce pont. On commença par joindre enſemble à deux pieds de diſtance l'une de l'autre, deux poutres d'un pied & demi d'écarriſſage, & d'une longueur proportionnée à la profondeur du Fleuve; & après les avoir aiguiſées par le bas, on les deſcendit dans l'eau avec des machines, & on les y enfonça à coups de hie, non pas perpendiculairement, mais un peu penchées ſelon le fil de l'eau. Vis à vis, à 40 pieds de diſtance, on en planta deux autres préparées comme les premieres, mais que l'on fit pencher contre le courant pour y réſiſter. Sur ces quatre pieux ainſi fichés on mit une poutre de deux pieds d'écarriſſage qui s'enclavoit dans leur intervalle, & qui étoit ſi bien liée avec eux par les deux bouts au moyen de fortes chevilles, que la violence du courant ne pouvoit ſervir qu'à reſſerrer davantage tout l'ouvrage, & à le rendre plus ſolide. On le continua ainſi dans toute la largeur du Fleuve; enſuite on poſa d'une poutre à l'autre des ſolives, que l'on couvrit en travers de perches & de faſcines pour pouvoir y marcher. Outre cela on affermit le pied de ces poutres enfoncées dans l'eau & qui portoient le pont, de nouveaux pieux inclinés & plantés dans l'eau pour les ſoutenir, & pour leur ſervir d'arcs boutans contre le coutant. Enfin on prit encore la précaution de planter des pieux un peu au deſſus du pont, pour arrêter les arbres & les bateaux que l'ennemi lâcheroit pour l'ébranler ou le rompre.

Tout l'ouvrage fut fini en dix jours, à compter de celui où les matériaux furent apportés au bord du Fleuve, & l'armée paſſa deſſus. Céſar, après avoir mis une forte garde aux deux bouts du pont, marcha contre les Peuples de la Weſtphalie. Pendant ſa mar-

niunt, quibus pacem atque amicitiam petentibus, liberaliter respondit, obsidesque ad se adduci jubet. Sigambri ex eo tempore, quo pons institui cœptus est, fuga comparata, hortantibus iis, quos ex Tenchtheris atque Usipetibus apud se habebant, finibus suis excesserant, suaque omnia asportaverant, seque in solitudinem ac silvas abdiderant.

Cæsar paucos dies in eorum finibus moratus, omnibus vicis ædificiisque incensis, frumentisque succisis, se in fines Ubiorum recepit, atque his auxilium suum pollicitus, si a Suevis premerentur, hæc ab iis cognovit: Suevos, postquam per exploratores pontem fieri comperissent, more suo, consilio habito, nuncios in omnes partes dimisisse, uti de oppidis demigrarent, liberos, uxores, suaque omnia in silvas deponerent, atque omnes, qui arma ferre possent, unum in locum convenirent: hunc esse delectum medium fere regionum earum, quas Suevi obtinerent: ibi Romanorum adventum exspectare, atque ibi decertare constituisse. Quod ubi Cæsar comperit, omnibus his rebus confectis, quatum rerum causa exercitum transducere constituerat, ut Sigambros ulcisceretur, ut Ubios obsidione liberaret, diebus omnino XVIII trans Rhenum consumptis: satis & ad laudem, & ad utilitatem profectum arbitratus, se in Galliam recepit, pontemque rescidit.

Exigua parte æstatis reliqua, Cæsar, etsi in iis locis, quod omnis Gallia ad Septentrionem vergit, maturæ sunt hiemes, tamen in Britanniam proficisci contendit, quod omnibus fere Gallicis bellis, hostibus nostris inde subministrata auxilia intelligebat: &, si tempus anni ad bellum gerendum deficeret; tamen magno sibi usui fore arbitrabatur, si modo insulam adisset, genus hominum perspexisset, loca, portus, aditus cognovisset;

che, des Députés de pluſieurs nations vinrent le trouver pour lui demander la paix & ſon amitié; ils les reçut bien, & leur ordonna de lui amener des ôtages. A l'égard des Weſtphaliens, dès qu'ils apprirent qu'il faiſoit faire un pont, ils abandonnerent le pays, à la perſuaſion des Cavaliers du pays de Gueldre qui s'étoient ſauvés chez eux, & ſe retirerent dans les déſerts & dans les forêts avec tout ce qu'ils poſſedoient.

Après un ſejour aſſez court dans leur pays, qu'il brûla & qu'il ſaccagea, Céſar ſe rendit chez ceux de Cologne, & leur promit ſon ſecours en cas que les Sueves les attaquaſſent. Ils lui apprirent, qu'au premier avis que les coureurs des Sueves leur avoient donné, qu'il faiſoit conſtruire un pont, ce Peuple, ſelon ſa coutume, avoit tenu conſeil, & avoit envoyé partout exhorter à quitter les villes & à ſe retirer dans les bois, femmes, enfans & biens; que ceux qui étoient en état de porter les armes s'étoient donné rendez-vous vers le milieu du pays, où ils l'attendoient, à deſſein de lui livrer bataille. Sur cet avis, Céſar ayant rempli tout ce qui l'appelloit au delà du Rhin, qui étoit de faire trembler les Allemands, de punir les Peuples de la Weſtphalie, de mettre ceux de Cologne à l'abri des inſultes de leurs ennemis; & croyant en avoir aſſez fait pour la gloire & l'avantage du Peuple Romain, repaſſa en Gaule, & fit rompre ſon pont dix-huit jours après qu'il étoit entré en Allemagne.

Quoique l'été fut fort avancé, & que l'hiver commence de bonne heure dans les pays ſeptentrionaux tels que la Gaule, cependant Céſar réſolut de paſſer en Angleterre, qui dans preſque toutes les guerres que nous avions eues contre les Gaulois, les avoit ſecourus contre les Romains. Il comptoit que ſi le temps étoit trop court pour lui faire la guerre, du moins il lui ſeroit avantageux de reconnoître cette Iſle, de s'inſtruire de l'eſpece de Peuples qui l'habitoient, d'en

quæ omnia fere Gallis erant incognita : neque enim temere præter mercatores ad illos adit quiſquam ; neque iis ipſis quidquam præter oram maritimam, atque eas regiones, quæ ſunt contra Galliam, notum eſt. Itaque convocatis ad ſe undique mercatoribus, neque quanta eſſet inſulæ magnitudo, neque quæ, aut quantæ nationes incolerent, neque quem uſum belli haberent, aut quibus inſtitutis uterentur, neque qui eſſent ad majorum navium multitudinem idonei portus, reperire poterat.

Ad hæc cognoſcenda, prius quam periculum faceret, idoneum eſſe arbitratus, C. Voluſenum, cum navi longa præmittit. Huic mandat, ut exploratis omnibus rebus, ad ſe quam primum revertatur. Ipſe cum omnibus copiis, in Morinos proficiſcitur ; quod inde erat breviſſimus in Britanniam transjectus : huc naves undique ex finitimis regionibus, &, quam ſuperiore æſtate ad Veneticum bellum fecerat claſſem jubet convenire. Interim, conſilio ejus cognito, & per mercatores perlato ad Britannos, a compluribus ejus inſulæ civitatibus ad eum legati veniunt, qui polliceantur, obſides dare, atque imperio populi R. obtemperare. Quibus auditis, liberaliter pollicitus, hortatuſque ut in ea ſententia permanerent, eos domum remiſit ; & cum his una Comium, quem ipſe, Atrebatibus ſuperatis, regem ibi conſtituerat, cujus & virtutem, & conſilium probabat, & quem ſibi fidelem arbitrabatur, cujuſque auctoritas in his regionibus magna habebatur, mittit. Huic imperat, quas poſſit, adeat civitates ; horteturque, ut populi R. fidem ſequantur : ſeque celeriter eo venturum nunciet. Voluſenus, perſpectis regionibus, quantum ei facultatis dari potuit, qui navi egredi, ac ſe barbaris committere non auderet, v die ad Cæſarem revertitur ; quæque ibi perſpexiſſet, renunciat.

connoître le pays, les ports, les avenues; toutes choſes qui étoient preſque inconnues aux Gaulois, parce que juſqu'alors il n'y avoit eu que des Marchands qui euſſent oſé en approcher, & que même ils n'en connoiſſoient gueres que la côte, & les pays ſitués à l'oppoſite de la Gaule. Il les fit donc aſſembler, & ne put apprendre d'eux ni quelle étoit la grandeur de l'Iſle, ni le nombre & la force des Peuples qui l'habitoient, ni leur maniere de faire la guerre, ni leurs mœurs, ni s'il y avoit des ports capables de contenir pluſieurs grands navires.

Pour en être informé avant de tenter l'entrepriſe, il trouva à propos d'envoyer la reconnoître, & detacha pour cela C. Voluſenus avec une barque longue, le chargeant de venir lui rendre compte au plutôt de tout ce qu'il auroit découvert. Lui même partit avec toutes ſes troupes pour ſe rendre dans le Comté de Boulogne, où eſt le plus court paſſage en Angleterre, après avoir donné ordre de s'y rendre à tous les vaiſſeaux de ces quartiers-là, & à la flotte dont, la Campagne précédente, il s'étoit ſervi dans la guerre contre ceux de Vannes. Les Anglois inſtruits de ſon deſſein par les Marchands, dépêchent de pluſieurs cantons de leur Iſle pour lui promettre des ôtages & obéiſſance. Céſar les exhorta à perſiſter dans ce ſentiment, & les renvoyant chez eux, il les fit accompagner par Comius, qu'il avoit fait Roi de ceux d'Arras après les avoir ſoumis, en qui il avoit une entiere confiance, dont il connoiſſoit la valeur & la prudence, & qui paſſoit pour avoir beaucoup de crédit dans cette Iſle. Il lui recommanda de viſiter tous ceux des Peuples de ce pays chez qui il pourroit ſe rendre, de les exhorter à faire alliance avec les Romains, & de les aſſurer qu'il ſe rendroit bientôt dans leur Iſle. Voluſenus ayant pris connoiſſance de toute la côte autant qu'il le pouvoit ſans débarquer, parce qu'il n'oſoit ſe fier à ces Barbares, cinq jours après ſon départ revint auprès de Céſar, à qui il rendit compte de ce qu'il avoit vu.

Dum in his locis Cæſar navium parandarum cauſa moratur, ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt, qui ſe de ſuperioris temporis conſilio excuſarent; quod homines barbati, & noſtræ conſuetudinis imperiti, bellum populo Rom. feciſſent, ſeque ea, quæ imperaſſet, facturos pollicerentur. Hoc ſibi ſatis oppertune Cæſar accidiſſe arbitratus, quod neque poſt tergum hoſtem relinquere volebat; neque belli gerendi, propter anni tempus, facultatem habebat; neque has tantularum rerum occupationes ſibi Britanniæ anteponendas judicabat; magnum his numerum obſidum imperat: quibus adductis, eos in fidem recepit. Navibus circiter LXXX onerariis coactis contractiſque, quod ſatis eſſe ad duas legiones tranſportandas exiſtimabat; quidquid præterea navium longarum habebat, quæſtori, legatis, præfectiſque diſtribuit. Huc accedebant XVIII onerariæ naves, quæ ex eo loco millibus paſſuum VIII vento tenebantur, quo minus in eumdem portum pervenire poſſent: has equitibus diſtribuit; reliquum exercitum Q. Titurio Sabino, & L. Arunculeio Cottæ, legatis, in Menapios, atque in eos pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant, deducendum dedit. P. Sulpicium Rufum legatum cum eo præſidio quod ſatis eſſe arbitrabatur, portum tenere juſſit.

His conſtitutis rebus, nactus idoneam ad navigandum tempeſtatem, tertia fere vigiliâ ſolvit, equiteſque in ulteriorem portum progredi, & naves conſcendere, ac ſe ſequi juſſit: ab quibus cum id paulo tardius eſſet adminiſtratum, ipſe hora circiter diei IV cum primis navibus Britanniam attigit; atque ibi in omnibus collibus expoſitas hoſtium co-

Pendant le ſejour que fit Céſar dans le Comté de Boulogne, en attendant que ſes vaiſſeaux fuſſent prêts, il lui vint des Députés de la plupart des Peuples de ce pays-là pour s'excuſer de ce qui s'étoit paſſé l'année précédente, lui repréſentant qu'ils étoient des Barbares peu inſtruits des coutumes des Romains, & l'aſſurant qu'ils feroient tout ce qu'il leur ordonneroit. Il fut fort content d'une Ambaſſade qui lui venoit ſi à propos : car dans le deſſein qu'il avoit formé de paſſer en Angleterre, il ne vouloit point laiſſer d'ennemi derriere lui, & il n'avoit pas le temps de s'amuſer à faire la guerre ; outre qu'il croyoit devoir préférer l'Angleterre à des affaires de ſi petite conſequence. Dans cet eſprit il leur demanda grand nombre d'ôtages ; ils les fournirent, & il leur accorda ſa protection. Cette affaire finie, il aſſembla environ 80 vaiſſeaux de charge, qu'il crut pouvoir ſuffire pour le tranſport de deux Légions ; & les galeres qu'il avoit, il les diſtribua au Queſteur, à ſes Lieutenans-Généraux & aux autres principaux Officiers. Il avoit encore envion à trois lieues delà 18 vaiſſeaux de charge, que les vents avoient empêchés de ſe rendre dans le même port ; il les diſtribua à ſa Cavalerie, & laiſſa le reſte de ſon armée ſous les ordres de Q. Titurius Sabinus & de L. Aurunculeius Cotta ſes Lieutenans, pour marcher contre les Peuples de la Gueldre & du Brabant, & contre ceux du Comté de Boulogne, qui ne lui avoient point envoyé de Députés. En même temps il laiſſa P. Sulpicius Rufus ſon Lieutenant avec une garniſon ſuffiſante pour la garde du port.

Ces arrangemens faits, & le vent étant devenu favorable, il fit voile environ à minuit, après avoir commandé à ſa Cavalerie d'aller s'embarquer au port voiſin, & de le ſuivre. Elle ne fit pas aſſez de diligence ; en ſorte qu'il n'arriva en Angleterre ſur les dix heures du matin qu'avec ſes premiers vaiſſeaux, d'où il découvrit toute la côte bordée des troupes ennemies ran-

pias armatas conſpexit. Cujus loci hæc erat natuta: adeo montibus anguſtis mare continebatur, uti ex locis ſuperioribus in litius telum adjici poſſet. Hunc ad egrediendum nequaquam idoneum arbitratus locum, dum reliquæ naves eo convenirent, ad horam IX in anchoris exſpectavit Interim legatis tribuniſque militum convocatis; & quæ ex Voluſeno cognoviſſet, & quæ fieri vellet, oſtendit: monuitque, (ut rei militaris ratio, maxime ut res maritimæ poſtularent, ut quæ celerem atque inſtabilem motum haberent,) ad nutum & ad tempus omnes res ab iis adminiſtrarentur. His dimiſſis, & ventum & æſtum uno tempore nactus ſecundum, dato ſigno, & ſublatis anchoris, circiter millia paſſuum VIII ab eo loco progreſſus, aperto ac plano littore naves conſtituit.

At barbari, conſilio Romanorum cognito, præmiſſo equitatu & eſſedariis, quo plerumque genere in prœliis uti conſuerunt, reliquis copiis ſubſecuti, noſtros navibus egredi prohibebant. Erat ob has cauſas ſumma difficultas, quod naves, propter magnitudinem, niſi in alto conſtitui non poterant: militibus autem, ignotis locis, impeditis manibus, magno & gravi onere armorum preſſis, ſimul & de navibus deſiliendum, & fluctibus conſiſtendum, & cum hoſtibus erat pugnandum: cum illi aut ex arido, aut paululum in aquam progreſſi, omnibus membris expediti, notiſſimis locis, audacter tela conjicerent, & equos inſuefactos incitarent. Quibus rebus noſtri perterriti, atque hujus omnino generis pugnæ imperiti, non omnes eadem alacritate ac ſtudio, quo in pedeſtribus uti prœliis conſueverant, utebantur.

gées en bataille ſur les hauteurs voiſines, dont la rade étoit tellement dominée, qu'elle n'en étoit qu'à la portée du trait. Céſar trouva cet endroit ſi peu convenable à un débarquement, qu'il y reſta à l'ancre juſqu'à trois ou quatre heures du ſoir, pour attendre que le reſte de ſa flotte fût arrivé. Cependant il aſſemble ſes Lieutenans Généraux & les Tribuns des ſoldats, leur fait part de ce qu'il avoit appris de Voluſenus, les inſtruit de ſon deſſein, & les avertit de faire d'eux-mêmes ce que le temps, les circonſtances, la connoiſſance qu'ils avoient de l'Art militaire, & ſur-tout d'une guerre par mer, leur perſuaderoient être néceſſaire, ſans attendre ſes ordres, parce que le moindre délai pouvoit dans un moment changer la face des choſes : après cela il les renvoya ; & le vent avec la marée étant devenus favorables, il donna le ſignal, leva l'ancre, & vint mouiller environ à trois lieues delà ſur un rivage uni & découvert.

Les Barbares qui s'apperçurent de ſon deſſein, détacherent auſſi-tôt leur Cavalerie & les charriots dont ils ont coutume de ſe ſervir en guerre, pour empêcher nos gens de débarquer, & firent ſuivre le reſte de leurs troupes. Ce qui s'oppoſa le plus à notre débarquement, fut la grandeur de nos vaiſſeaux qui prenoient trop d'eau, & ne pouvoient approcher de la côte ; en ſorte que nos gens qui ne connoiſſoient pas les lieux, ayant les mains embarraſſées, & étant chargés du poids de leurs armes, avoient aſſez affaire, en ſe jettant à l'eau, de réſiſter aux vagues & à l'ennemi, tandis que les Barbares qui nous attendoient de pied ferme ſur une côte qui leur étoit connue, ou en s'avançant un peu dans l'eau, lançoient leurs traits tout à leur aiſe, & nous fouloient aux pieds de leurs chevaux accoutumés à ce genre de combat. Nos troupes effrayées, & qui ignoroient entiérement ce genre de combat, n'agiſſoient ni avec la même ardeur ni avec la même vivacité qu'elles le faiſoient ſur terre.

Quod ubi Cæſar animadvertit, naves longas, quarum & ſpecies erat barbaris inuſitatior, & motus ad uſum expeditior, paululum removeri ab onerariis navibus, & remis incitari, & ad latus apertum hoſtium conſtitui; atque inde fundis, tormentis, ſagittis, hoſtes propelli, ac ſubmoveri juſſit: quæ res magno uſui noſtris fuit; nam & navium figura, & remorum motu, & inuſitato genere tormentorum permoti barbari, conſtiterunt, ac paulum modo pedem retulerunt. Atque, noſtris militibus cunctantibus, maxime propter altitudinem maris, qui x legionis aquilam ferebat, conteſtatus Deos, ut ea res legioni feliciter eveniret: Deſilite, inquit, milites, niſi vultis aquilam hoſtibus prodere; ego certe meum Reipub. atque Imperatori officium præſtitero. Hoc cum magna voce dixiſſet, ſe ex navi projecit, atque in hoſtes aquilam ferre cœpit. Tum noſtri cohorrati inter ſe, ne tantum dedecus admitteretur, univerſi ex navi deſilierunt: hos item alii ex proximis primis navibus, cum conſpexiſſent, ſubſecuti, hoſtibus appropinquarunt.

Pugnatum eſt ab utriſque acriter. Noſtri tamen, quod neque ordines ſervare, neque firmiter inſiſtere, neque ſigna ſubſequi poterant; atque alius alia ex navi, quibuſcumque ſignis occurrerat, ſe aggregabat, magnopere perturbabantur. Hoſtes vero, notis omnibus vadis, ubi ex littore aliquos ſingulares ex navi egredientes conſpexerant, incitatis equis, impeditos adoriebantur: plures paucos circumſiſtebant; alii ab latere aperto, in univerſos tela conjiciebant. Quod cum animadvertiſſet Cæſar, ſcaphas longarum navium, item ſpeculatoria navigia militibus compleri juſſit; &, quos laborantes conſpexerat, iis ſubſidia ſummittebat. Noſtri, ſimul in

Dès que Céſar s'en fut apperçu, il fit un peu éloigner des vaiſſeaux de charge ſes galeres dont la forme étoit peu connue des Barbares ; & avec leſquelles on pouvoit manœuvrer plus facilement : il leur ordonna de s'avancer & de ſe placer vers le flanc des ennemis, de les charger à coups de frondes, de machines & de traits, & de les forcer à quitter la place ; ce qui réuſſit ſi bien, que l'ennemi ſurpris de la figure de nos galeres, de leur mouvement, & de la nature de nos machines qui leur étoient inconnues, s'arrêta d'abord, & commença enſuite à reculer. Cependant nos gens balançant encore à ſauter à la mer dont ils ne connoiſſoient pas bien la profondeur, l'Enſeigne de la dixieme Légion, après avoir prié les Dieux de favoriſer ſon entrepriſe, ſuivez moi, compagnons, dit-il, ſi vous ne voulez pas livrer l'Aigle Romaine aux ennemis ; pour moi, je ferai mon devoir envers Céſar & la République. En diſant ces mots, il s'élance hors du vaiſſeau, & porte l'Aigle contre les Barbares. Alors les Romains s'animant les uns les autres, & s'exhortant à ne pas ſe couvrir d'une ſi grande honte, ſautent tous du vaiſſeau ; ceux des autres vaiſſeaux les ſuivent, & marchent à l'ennemi.

Le combat fut opiniâtre de part & d'autre. Cependant les nôtres qui ne pouvoient ni garder leurs rangs, ni faire ferme, ni ſuivre leurs drapeaux, parce que deſcendant l'un après l'autre de leurs vaiſſeaux, chacun ſe rangeoit ſous la premiere enſeigne qu'il rencontroit, étoient dans un extrême embarras ; au lieu que l'ennemi qui connoiſſoit tous les gués, tomboit ſur les nôtres à meſure qu'il les voyoit prendre terre, & pouſſoit ſa Cavalerie contre eux : un grand nombre en enveloppoit un petit ; & d'autres les prenant en flanc, lançoient leurs traits ſur ceux qu'ils voyoient raſſemblés en grand nombre. Céſar s'en étant apperçu, fit remplir de ſoldats les chaloupes des galeres avec pluſieurs pataches, & envoya du ſecours à ceux qu'il

arido conſtiterunt, ſuis omnibus conſecutis, in hoſtes impetum fecerunt, atque eos in fugam dederunt; neque longius proſequi potuerunt, quod equites curſum tenere, atque inſulam capere non potuerant. Hoc unum ad priſtinam fortunam Cæſari defuit.

Hoſtes prælio ſuperati, ſimul atque ſe ex fuga receperunt, ſtatim ad Cæſarem legatos de pace miſerunt: obſides daturos, quæque imperaſſet, ſeſe facturos, polliciti ſunt. Una cum his legatis Comius Atrebas venit, quem ſupra demonſtraveram a Cæſare in Britanniam præmiſſum. Hunc illi navi egreſſum, cum ad eos Imperatoris mandata perferret, comprehenderant, atque in vincula conjecerant: tunc facto prælio, remiſerunt; &, in petenda pace, ejus rei culpam in multitudinem contulerunt; &, propter imprudentiam, ut ignoſceretur, petiverunt. Cæſar queſtus, quod, cum ultro in continentem legatis miſſis pacem ab ſe petiſſent, bellum ſine cauſa intuliſſent, ignoſcere imprudentiæ dixit, obſideſque imperavit: quorum illi partem ſtatim dederunt, partem ex longinquioribus locis accerſitam paucis diebus ſeſe daturos dixerunt. Interea ſuos remigrare in agros juſſerunt; principeſque undique convenere, & ſe civitateſque ſuas Cæſari commendarunt.

His rebus pace firmata, poſt diem IV, quam eſt in Britanniam ventum, naves XVIII de quibus ſupra demonſtratum eſt, quæ equites ſuſtulerant, ex ſuperiore portu leni vento ſolverunt: quæ cum appropinquarent Britanniæ, & ex caſtris viderentur, tanta tempeſtas ſubito coorta eſt, ut nulla earum curſum tenere poſſet; ſed aliæ eodem, unde erant profectæ, referrentur, aliæ ad inferiorem partem inſulæ, quæ eſt propius Solis occaſum, magno ſui remarquoit

remarquoit en avoir beſoin. Dès que nos ſoldats eurent pris terre, & ſe furent vus en état de combattre, ils chargerent les Barbares & les mirent en fuite; mais ils ne purent les pourſuivre fort loin, parce que la Cavalerie n'avoit pu les ſuivre d'aſſez près, ni arriver à temps dans l'iſle. Ce fut-là la ſeule choſe qui dans cette occaſion manqua au bonheur ordinaire de Céſar.

Les Barbares s'étant ralliés après leur défaite, envoyerent auſſi-tôt à Céſar des Députés demander la paix, & ils offrirent de donner des ôtages, & de ſe ſoumettre. Commius Roi d'Arras, que Céſar avoit envoyé devant lui en Angleterre, comme il a été dit, arriva avec ces Députés. Ils l'avoient fait arrêter, & l'avoient mis aux fers à la deſcente du vaiſſeau ſur lequel il s'étoit embarqué pour leur porter les ordres de Céſar. Ils le relâcherent d'abord après leur défaite; & en venant demander la paix, ils rejetterent cette violence ſur la multitude, & le prierent d'excuſer leur imprudence. Céſar ſe plaignit de ce qu'ils lui avoient fait la guerre ſans ſujet, après lui avoir d'eux-mêmes envoyé demander la paix juſques dans les Gaules: il leur dit qu'il leur pardonnoit; mais il demanda des ôtages, dont une partie lui furent livrés ſur le champ: ils différerent de quelques jours pour le reſte, parce que, diſoient-ils, il falloit les faire venir de loin. Cependant ils congédierent leurs troupes; & les principaux d'entr'eux vinrent de tous côtés lui recommander leurs intérêts & ceux de leurs cantons.

La paix ſembloit ainſi parfaitement aſſûrée, lorſque quatre jours après l'arrivée de Céſar en Angleterre, les 18 vaiſſeaux qui portoient ſa Cavalerie, après s'être bien fait attendre, mirent à la voile par un vent doux. Déja ils étoient à la vue de l'iſle & du camp, lorſqu'il s'éleva une ſi furieuſe tempête, qu'aucun ne put ſuivre ſa route: les uns furent rejettés dans le port d'où ils étoient partis; d'autres furent emportés vers la partie occidentale de l'iſle, où ils coururent de grands dan-

cum periculo dejicerentur : quæ tamen, anchoris jactis, cum fluctibus complerentur, neceſſario, adverſa nocte in altum provectæ, continentem petiverunt.

Eadem nocte accidit, ut eſſet Luna plena : quæ dies maritimos æſtus maximos in Oceano efficere conſuevit ; noſtriſque id erat incognitum. Ita uno tempore & longas naves, quibus Cæſar exercitum tranſportandum curaverat, quaſque in aridum ſubduxerat, æſtus complebat ; & onerarias, quæ ad anchoras erant deligatæ, tempeſtas afflictabat : neque ulla noſtris facultas, aut adminiſtrandi, aut auxiliandi dabatur. Complurib:s navibus fractis, reliquæ cum eſſent, funibus, anchoris, reliquiſque armamentis amiſſis, ad navigandum inutiles, magna, id quod neceſſe erat accidere, totius exercitus perturbatio facta eſt : neque enim naves erant aliæ, quibus reportari poſſent ; & omnia deerant, quæ ad reficiendas eas uſui ſunt ; & quod omnibus conſtabat hiemare in Gallia oportere, frumentum his in locis in hiemem proviſum non erat.

Quibus rebus cognitis, principes Britanniæ, qui poſt prælium ad ea, quæ juſſerat Cæſar, facienda convenerant, inter ſe collocuti, cum equites, & naves, & frumentum Romanis deeſſe intelligerent ; & paucitatem militum ex caſtrorum exiguitate cognoſcerent ; quæ hoc erant etiam anguſtiora, quod ſine impedimentis Cæſar legiones tranſportaverat : optimum factu eſſe duxerunt, rebellione facta, frumento commeatuque noſtros prohibere, & rem in hiemem producere ; quod his ſuperatis, aut reditu intercluſis, neminem poſtea belli inferendi cauſa in Britanniam tranſiturum confidebant.

Itaque, rurſus conjuratione facta, paulatim ex

gers : ils y jetterent l'ancre ; mais comme ils s'empliſſoient d'eau par la violence des vagues, ils furent forcés de gagner la haute mer pendant cette nuit orageuſe, & reprirent la route des Gaules.

C'étoit préciſément alors la pleine Lune, temps où les marées ſont les plus hautes dans l'Océan, ce que les Romains ignoroient ; en ſorte que les galeres dont Céſar s'étoit ſervi pour le tranſport de ſon armée, & qu'il avoit fait mettre à ſec, furent couvertes des flots, & les vaiſſeaux de charge, qui étoient à la rade ſur leurs ancres, furent extrêmement maltraités, ſans que nos gens puſſent le moins du monde y manœuvrer ou y apporter du ſecours. Pluſieurs furent briſés ; le reſte perdit ancres, voiles, cordages, & fut mis hors d'état de tenir la mer. Un accident ſi affreux jetta, comme il le devoit, une grande conſternation dans toute l'armée : car il n'y avoit point d'autres vaiſſeaux pour le retour ; tout manquoit pour les radouber, & même on n'avoit point fait de proviſions en Angleterre, parce que l'on comptoit retourner paſſer l'hiver dans la Gaule.

Les principaux de l'Iſle, qui après leur défaite s'étoient rendus dans le camp, pour recevoir les ordres de Céſar, témoins de cette conſternation, tinrent conſeil entre eux ; voyant que nous n'avions ni vivres, ni vaiſſeaux, ni Cavalerie, & jugeant au peu d'étendue de notre camp que nos troupes étoient en petit nombre ; (car ſon enceinte étoit d'autant plus reſſerrée, qu'on avoit paſſé la mer ſans bagage ;) ils conclurent que tout leur étoit favorable pour une révolte ; qu'il falloit inſenſiblement nous couper les vivres, & tirer la guerre en longueur juſqu'à la venue de l'hiver ; eſpérant que quand ils ſeroient venus à bout de nous, ou nous auroient fermé le retour, il ne prendroit plus envie à perſonne de porter la guerre en Angleterre.

Cette réſolution étant priſe, ils diſparoiſſent peu à

caſtris diſcedere, ac ſuos clam ex agris deducere cœperunt. At Cæſar, etſi nondum eorum conſilia cognoverat, tamen & ex eventu navium ſuarum, & ex eo quod obſides dare intermiſerant, fore id quod accidit ſuſpicabatur. Itaque ad omnes caſus ſubſidia comparabat: nam & frumentum ex agris in caſtra quotidie conferebat; &, quæ graviſſime afflictæ erant naves, earum materia atque ære ad reliquas reficiendas utebatur; &, quæ ad eas res erant uſui, ex continenti comportare jubebat. Itaque, cum id ſummo ſtudio a militibus adminiſtraretur, XII navibus amiſſis, reliquis ut navigari commode poſſet, effecit.

Dum ea geruntur, legione, ex conſuetudine, una frumentatum miſſa, quæ appellabatur VII, neque ulla ad id tempus belli ſuſpicione interpoſita, cum pars hominum in agris remaneret, pars etiam in caſtra ventitaret, ii, qui pro portis caſtrorum in ſtatione erant, Cæſari renunciaverunt, pulverem majorem, quam conſuetudo ferret, in ea parte videri, quam in partem legio iter feciſſet. Cæſar, id quod erat, ſuſpicatus, aliquid novi a barbaris initum conſilii, cohortes, quæ in ſtationibus erant, ſecum in eam partem proficiſci, duas in ſtationem ſuccedere, reliquas armari, & confeſtim ſe ſubſequi, juſſit. Cum paulo longius a caſtris proceſſiſſet, ſuos ab hoſtibus premi, atque ægre ſuſtinere, & conferta legione ex omnibus partibus tela conjici animadvertit: nam quod, omni ex reliquis partibus demeſſo frumento, una pars erat reliqua, ſuſpicati hoſtes huc noſtros eſſe venturos, noctu in ſilvis delituerant; tum diſperſos, depoſitis armis, in metendo occupatos ſubito adorti,

peu, & commencent en ſecret à raſſembler leurs troupes. Quoique Céſar ne fut pas encore informé de leur complot, cependant il ſe douta ſur le deſordre arrivé à ſes vaiſſeaux, & ſur le délai qu'ils apportoient à fournir le reſte des ôtages, qu'ils pourroient bien machiner quelque choſe. Sur ce ſoupçon, il fit, à tout événement, venir dans ſon camp tous les vivres & tous les grains qu'il put ramaſſer; & à l'égard de ſes vaiſſeaux, il ſe ſervit du bois & du fer de ceux qui étoient hors d'état de ſervir, pour radouber les autres, & fit venir de la Gaule ce qui étoit néceſſaire pour cette réparation. Comme ſes ſoldats ſe portoient avec ardeur à cet ouvrage, ſa flotte fut bientôt en état de ſervir, & il ne perdit que douze vaiſſeaux.

Pendant que cela ſe paſſoit, la ſeptieme Légion étant allée au fourage, ſelon la coutume, ſans que juſqu'alors on eut ſoupçonné les Inſulaires de vouloir reprendre les armes, d'autant plus qu'une partie d'entre eux étoit diſperſée dans la campagne, & que l'autre alloit & venoit dans le camp, ceux qui étoient de garde aux entrées du camp, rapporterent qu'il paroiſſoit une pouſſiere extraordinaire du côté par où la Légion avoit pris ſa route. Ceſar ſe doutant de la vérité, c'eſt-à-dire, de quelque nouveau ſoulevement de la part des Barbares, prend avec lui les cohortes qui étoient de garde, marche avec elles à l'endroit d'où venoit la pouſſiere, les fait remplacer par deux autres, & ordonne au reſte des troupes de prendre les armes & de le ſuivre promptement. Quand il fut avancé à quelque diſtance, il vit ſa Légion enveloppée ſe ſoutenir avec peine, & expoſée de tous côtés aux traits de l'Ennemi. Les Barbares s'étoient mis la nuit en embuſcade dans les bois voiſins, perſuadés que la moiſſon étant faite par-tout ailleurs, nous viendrions chercher des vivres dans cet endroit. Dans le temps donc que la Légion étoit diſperſée pour amaſſer le bled, & qu'elle avoit même quitté ſes armes, ils vin-

paucis interfectis, reliquos incertis ordinibus perturbaverant : simul equitatu atque essedis circumdederant.

Genus hoc est ex essedis pugnæ : primo per omnes partes perequitant, & tela conjiciunt, atque ipso terrore equorum, & strepitu rotarum, ordines plerumque perturbant ; & cum se inter equitum turmas insinuavere, ex essedis desiliunt, & pedibus prœliantur. Aurigæ interim paulum e prœlio excedunt, atque ita se collocant, ut, si illi a multitudine hostium premantur, expeditum ad suos receptum habeant. Ita mobilitatem equitum, stabilitatem peditum in prœliis præstant ; ac tantum usu quotidiano, & exercitatione efficiunt, ut in declivi moderari ac flectere, & per temonem percurrere, & in jugo insistere, & inde se in cursus citissime recipere, consueverint.

Quibus rebus, perturbatis nostris novitate pugnæ, tempore opportunissimo Cæsar auxilium tulit : namque ejus adventu hostes constiterunt, nostri ex timore se receperunt. Quo facto, ad lacessendum hostem, & committendum prœlium, alienum esse tempus arbitratus, suo se loco continuit : & brevi tempore intermisso, in castra legiones reduxit. Dum hæc geruntur, nostris omnibus occupatis, qui erant in agris, reliqui discesserunt. Secutæ sunt continuos dies complures tempestates, quæ & nostros in castris continerent, & hostem a pugna prohiberent. Interim barbari nuncios in omnes partes dimiserunt ; pauciratemque nostrorum militum suis prædicaverunt ; & quanta prædæ faciendæ atque in perpetuum sui liberandi facultas daretur, si Romanos castris expulissent, demonstra-

rent tout à-coup fondre ſur elle, en tuerent quelques-uns, & mirent le reſte en déſordre ; en même-temps leur Cavalerie & leurs charriots l'envelopperent.

Leur maniere de combattre avec ces charriots eſt de courir çà & là en lançant par-tout des traits ; pour mettre les rangs en déſordre par la crainte des chevaux & par le bruit des roues ; & quand ils ont pénétré dans les eſcadrons de la Cavalerie, ils ſautent de deſſus ces charriots & combattent à pied. Alors les conducteurs de ces charriots s'écartent un peu de la mêlée, & vont ſe placer de maniere qu'ils ſont à portée de leurs maîtres, en cas qu'ils ſe trouvent preſſés. Ainſi ces Barbares ont l'agilité de la Cavalerie, & la fermeté de l'Infanterie ; & un exercice continuel les a ſi bien faits à ce manege, qu'ils peuvent arrêter tout court leurs charriots dans une deſcente, les tourner à droite & à gauche, courir ſur le timon, ſe tenir ferme ſur le cou de leurs chevaux, & delà ſe rejeter très-promptement ſur leurs charriots.

Céſar arriva fort à propos au ſecours de ſa Légion, que la nouveauté de cette ſorte de combat avoit étonnée : ſa venue retint l'Ennemi, & raſſûra les nôtres ; mais n'ayant pas jugé à propos d'engager un combat dans le moment préſent, après être reſté quelque-temps en bataille dans cet endroit, il ramena ſes troupes dans ſon camp. Cependant le reſte des Inſulaires qui étoient diſperſés dans la campagne, voyant les nôtres occupés ailleurs, ſe retirerent. Pendant pluſieurs jours le temps fut ſi mauvais, que les uns & les autres n'eurent aucune envie de ſe battre. Dans cet intervalle les Barbares députerent par-tout, pour animer leurs compatriotes contre nous, en les informant de notre petit nombre, du grand butin qu'il y avoit à faire, & de la facilité de recouvrer pour toujours leur liberté, s'ils venoient à bout de nous chaſſer de l'Iſle. Sur ces avis, ayant aſſemblé en dili-

verunt. His rebus celeriter magna multitudine peditatus equitatuſque coacta, ad caſtra venerunt.

Cæſar, etſi idem, quod ſuperioribus diebus acciderat, fore videbat: ut, ſi eſſent hoſtes pulſi, celeritate periculum effugerent; tamen nactus equites circiter xxx, quos Commius Atrebas, de quo ante dictum eſt, ſecum tranſportaverat, legiones in acie pro caſtris conſtituit. Commiſſo prælio, diutius noſtrorum militum impetum hoſtes ferre non potuerunt, ac terga verterunt: quos tanto ſpatio ſecuti, quantum curſu & viribus efficere potuerunt, complures ex iis occiderunt; deinde, omnibus longe lateque ædificiis afflictis incenſiſque, ſe in caſtra receperunt.

Eodem die legati ab hoſtibus miſſi ad Cæſarem de pace venerunt. His Cæſar numerum obſidum [1], quem antea imperaverat, duplicavit; eoſque in continentem adduci juſſit; quod propinqua die æquinoctii, infirmis navibus, hiemi navigationem ſubjiciendam non exiſtimabat. Ipſe idoneam tempeſtatem nactus, paulo poſt mediam noctem naves ſolvit; quæ omnes incolumes ad continentem pervenerunt; ex his onerariæ II eoſdem portus, quos reliquæ, capere non potuerunt, & paulo infra delatæ ſunt.

Quibus ex navibus cum eſſent expoſiti milites circiter ccc atque in caſtra contenderent; Morini, quos Cæſar in Britanniam proficiſcens pacatos reliquerat, ſpe prædæ adducti, primo non ita magno ſuorum numero circumſteterunt; ac, ſi ſeſe interfici nollent, arma ponere juſſerunt. Cum illi, orbe facto, ſeſe defenderent, celeriter ad clamorem hominum circiter millia VI convenerunt. Qua re nunciata, Cæſar omnem ex caſtris equita-

gence quantité de Cavalerie & de gens de pied, ils marcherent droit à notre camp.

Quoique Céſar vît fort bien que s'il alloit à eux, ils feroient le même manege qu'à l'ordinaire, c'eſt-à-dire qu'ils prendroient la fuite dès qu'ils ſe verroient pouſſés, cependant ayant environ trente chevaux, que Commius Roi d'Arras avoit amenés avec lui, il rangea ſes Légions en bataille à la tête de ſon camp. On en vint aux mains; & l'Ennemi n'ayant pu long-temps ſoutenir notre attaque, tourna le dos, & fut pourſuivi par nos gens auſſi loin que les forces purent le leur permettre: ils en tuerent pluſieurs, & aprés avoir mis tout le pays à feu & à ſang, ils rentrerent dans leur camp.

Le même jour les vaincus députerent vers Céſar pour lui demander la paix; ils l'obtinrent, à condition qu'ils lui livreroient le double des ôtages qu'ils lui avoient donnés la premiere fois, & qu'ils les lui enverroient dans le continent, parce que comme l'Equinoxe approchoit, il ne vouloit pas s'expoſer à la mer en hiver ſur des vaiſſeaux affoiblis par la tempête qu'ils venoient d'eſſuyer. Pour lui le vent étant devenu favorable, il mit à la voile vers minuit, & arriva heureuſement en Gaule ſans avoir perdu aucun vaiſſeau. Il n'y eut que deux navires de tranſport, qui n'ayant pu ſe rendre au même port que les autres, furent portés un peu plus bas.

Trois cents ſoldats qui étoient deſſus, marchoient pour ſe rendre au camp, lorſque les habitans du Boulenois, dont Céſar avoit laiſſé le pays tranquille à ſon départ pour l'Angleterre, excités par l'eſpoir du butin, vinrent d'abord en aſſez petit nombre les environner, & leur ordonnerent de mettre les armes bas, s'ils vouloient ſauver leur vie. Ceux-ci s'étant mis en peloton pour ſe défendre, auſſi-tôt aux cris de l'Ennemi, environ ſix mille hommes s'aſſemblerent autour d'eux. Céſar en ayant eu avis, détacha ſur

tum ſuis auxilio miſit. Interim noſtri milites impetum hoſtium ſuſtinuerunt; atque horis amplis IV. fortiſſime pugnaverunt; &, paucis vulneribus acceptis, complures ex iis occiderunt. Poſtea vero quam equitatus noſter in conſpectum venit, hoſtes, abjectis armis, terga verterunt; magnuſque eorum numerus eſt occiſus.

Cæſar poſtero die T. Labienum legatum, cum iis legionibus quas ex Britannia reduxerat, in Morinos, qui rebellionem fecerant, miſit : qui cum propter ſiccitates paludum, quo ſe reciperent, non haberent, quo perfugio ſuperiore anno fuerant uſi, omnes fere in poteſtatem Labieni venerunt. At Q. Titurius & L. Cotta legati, qui in Menapiorum fines legiones duxerant, omnibus eorum agris vaſtatis, frumentis ſuccifis, ædificiiſque incenſis, quod Menapii omnes ſe in denſiſſimas ſilvas abdiderant, ad Cæſarem ſe receperunt. Cæſar in Belgiis omnium legionum hiberna conſtituit. Eo duæ omnino civitates ex Britannia obſides miſerunt : reliquæ neglexerunt. His rebus geſtis, ex litteris Cæſaris dierum XX. ſupplicatio a ſenatu decreta eſt.

le champ toute ſa Cavalerie pour les ſecourir. Cependant nos trois cens ſoldats ſe défendoient vaillamment, & combattoient vigoureuſement depuis plus de quatre heures ſans avoir que peu de bleſſés, & tuant bien des Ennemis. Lorſque notre Cavalerie vint à paroître, les Barbares jetterent leurs armes pour s'enfuir; & l'on en maſſacra un grand nombre.

Le lendemain Céſar envoya Q. Labiénus ſon Lieutenant contre ces révoltés, avec les Légions qu'il avoit ramenées d'Angleterre; & comme les marais où ils s'étoient retirés l'année précédente ne pouvoient alors les garantir, parce qu'ils étoient à ſec, Labiénus les fit preſque tous priſonniers. D'un autre côté Q. Titurius & L. Cotta, deux autres de ſes Lieutenans, qui avoient porté la guerre chez ceux de la Gueldre & du Brabant, après avoir brûlé & ſaccagé leurs campagnes & tout leur pays, parce que ces Peuples s'étoient retirés dans les forêts les plus épaiſſes, rejoignirent Céſar avec les Légions qui les avoient ſuivis. Après ces expéditions, il mit toutes ſes troupes en quartiers d'hiver dans la Gaule Belgique, où ſeulement deux Nations Angloiſes lui envoyerent des ôtages, les autres s'en mirent peu en peine. Céſar manda ces nouvelles au Sénat, qui ſur ſon rapport ordonna vingt jours de dévotion publique.

LIBER QUINTUS.

I. Cæſaris in Illyricum, deinde in Trevirorum fines tranſitus. II. Secunda in Britanniam expeditio. III. Inſulæ deſcriptio. IV. Bellum Ambiorigis. V. Mors Induciomari.

LUCIO Domitio, Ap. Claudio Coſſ. diſcedens ab hibernis Cæſar in Italiam, ut quotannis facere inſtituerat, legatis imperat, quos legionibus præfecerat, uti quam plurimas poſſent, hieme naves ædificandas, veteresque reficiendas curarent. Earum modum formamque demonſtrat. Ad celeritatem onerandi ſubductioneſque, paulo facit humiliores, quam quibus noſtro mari uti conſuevimus; atque id eo magis, quod propter crebras commutationes æſtuum, minus magnos ibi fluctus fieri cognoverat: ad onera, & ad multitudinem jumentorum tranſportandam paulo latiores, quam quibus in reliquis utimur maribus. Has omnes actuarias imperat fieri: quam ad rem humilitas multum adjuvat. Ea, quæ ſunt uſui ad armandas naves, ex Hiſpania apportari jubet. Ipſe, conventibus Galliæ citerioris peractis, in Illyricum proficiſcitur, quod a Piruſtis finitimam partem provinciæ incurſionibus vaſtari audiebat. Eo cum veniſſet, civitatibus milites imperat; certumque in locum convenire jubet. Qua re nunciata, Piruſtæ legatos ad eum mittunt, qui doceant, nihil earum rerum publico factum conſilio; ſeſeque paratos eſſe demonſtrant, omnibus rationibus de injuriis ſatisfacere. Accepta oratione eorum, Cæſar obſides imperat, eoſque ad certam diem adduci jubet: niſi ita fecerint, ſeſe bello civitatem perſecuturum

LIVRE CINQUIEME.

I. Paſſage de Céſar en Illyrie, & delà à Treves. II. Seconde expédition en Angleterre. III Deſcription de l'Iſle IV. Guerre d'Ambiorige. V. Mort d'Induciomare.

SOUS le Conſulat de Lucius Domitius, & d'Appius Claudius, Ceſar partant, ſelon ſa coutume, pour aller paſſer l'hiver en Italie, donna ordre aux Lieutenans qu'il avoit mis à la tête de chaque Légion, de faire conſtruire pendant l'hiver le plus grand nombre de vaiſſeaux qu'il ſeroit poſſible, & de faire radouber les anciens. Il leur preſcrivit en même-temps la forme & la grandeur qu'il vouloit qu'euſſent les nouveaux : Qu'ils fuſſent moins hauts que ceux dont on ſe ſert ſur la Méditerranée, afin de pouvoir les charger & les mettre à ſec plus commodément, d'autant plus qu'il avoit remarqué que les vagues n'étoient pas ſi hautes dans cette mer, à cauſe du flux & du reflux : Qu'ils fuſſent plus larges, afin de porter plus de bagage & de chevaux ; & qu'ils fuſſent tous à voiles & à rames, & bons voiliers, à quoi leur peu de hauteur contribueroit beaucoup. Il fit venir d'Eſpagne tout ce qui étoit néceſſaire pour les équiper : enſuite après avoir tenu les Etats de la Lombardie, il partit pour l'Illyrie, ſur ce qu'il avoit appris que les Pyruſtes ravageoient la frontiere par leurs incurſions fréquentes. A ſon arrivée, il ordonna à chaque ville de lui fournir un certain nombre de ſoldats, & leur marqua un rendez-vous. Sur cet avis, les Pyruſtes lui envoyerent des Ambaſſadeurs, pour lui repréſenter que le corps de la Nation n'avoit aucune part à ce qui s'étoit paſſé, & qu'ils étoient prêts à réparer le

demonſtrat. Iis ad diem adductis, ut imperavetat, arbitros inter civitates dat, qui litem æſtiment, pœnamque conſtituant.

His confectis rebus, conventibuſque peractis, in citeriorem Galliam revertitur, atque inde ad exercitum proficiſcitur. Eo cum veniſſet, circuitis omnibus hibernis, ſingulari militum ſtudio, in ſumma terum omnium inopia, circiter DE ejus generis, cujus ſupra demonſtravimus, naves, & longas XXVIII invenit conſtructas; neque multum abeſſe ad eo, quin paucis diebus deduci poſſent. Collaudatis militibus, atque iis, qui negotio præfuerant, quid fieri velit, oſtendit; atque omnes ad portum Itium convenire jubet: quo ex portu commodiſſimum in Britanniam transjectum eſſe cognoverat, circiter millium paſſuum XXX a continenti. Huic rei quod ſatis eſſe viſum eſt militum; relinquit: ipſe cum legionibus expeditis IV, & equitibus DCCC, in fines Treviorum proficiſcitur; quod hi neque ad concilia veniebant, neque imperio parebant, Germanoſque tranſrhenanos ſollicitare dicebantur.

Hæc civitas longe plurimum totius Galliæ equitatu valet, magnaſque habet copias peditum, Rhenumque, ut ſupra demonſtravimus, tangit. In ea civitate duo de principatu inter ſe contendebant, Induciomarus & Cingetorix: ex quibus alter, ſimul atque de Cæſaris legionumque adventu cognitum eſt, ad eum venit; ſe ſuoſque omnes in officio futuros, neque ab amicitia populi R. defecturos, confirmavit; quæque in Treviris gererentur, oſtendit. At Induciomarus equitatum peditatumque cogere; iiſque, qui per ætatem in armis eſſe non poterant, in ſilvam Arduennam abditis, quæ in-

tort qu'avoient pu faire des particuliers ſans aveu. Céſar reçut leurs excuſes, & leur ordonna de lui amener des ôtages à certain jour, faute de quoi il les menaça de les traiter en ennemis. Ayant été ponctuellement obéi, il nomma des arbitres pour eſtimer le dommage, & juger quelle devoit en être la réparation.

Après avoir terminé cette affaire, & tenu les Etats, il repaſſa dans la Gaule, d'où il alla joindre ſon armée. Il en viſita tous les quartiers, & trouva que malgré la diſette de toutes choſes, ſes troupes l'avoient ſervi avec tant d'affection, qu'il y avoit près de 600 vaiſſeaux, tels qu'il les avoit commandés, & 28 Galeres preſque prêtes à mettre en mer. Après avoir loué la diligence des ſoldats, & le zele de ceux qui avoient préſidé à l'ouvrage, il leur fit connoître ſes intentions & leur dit de ſe rendre tout au port de Boulogne, d'où le trajet en Angleterre eſt très-commode, puiſqu'il n'eſt que d'environ dix lieues; & pour cela il leur laiſſa autant de troupes qu'il crut leur être néceſſaires. Pour lui, il marcha avec ſix Légions & 800 chevaux, ſans bagage, contre ceux de Treves, qui négligeoient de députer aux Etats, refuſoient d'obéir aux Romains; & même, à ce qu'on diſoit, ſollicitoient les Allemands d'au delà du Rhin de paſſer ce fleuve.

Ces Peuples ſont de tous les Gaulois les plus puiſſans en Cavalerie; ils ont outre cela beaucoup d'Infanterie, & ſont, comme je l'ai dit, ſur les bords du Rhin. Ils étoient alors partagés en deux factions, dont étoient chefs Induciomare & Cingétorix, qui ſe diſputoient l'autorité. Ce dernier n'eut pas plutôt appris l'arrivée de Céſar & de ſes Légions, qu'il ſe rendit auprès de lui, & l'aſſura que lui & ſon parti demeureroient dans leur devoir, & ne ſe détacheroient point de l'alliance des Romains: en même-temps il l'inſtruiſit de ce qui ſe paſſoit dans ſa Nation. Au contraire Induciomare leva des troupes;

genti magnitudine per medios fines Trevirorum a flumine Rheno ad initium Rhemorum pertinet, bellum parare inſtituit. Sed poſtea quam nonnulli principes ex ea civitate, & familiaritate Cingetorigis adducti, & adventu noſtri exercitus perterriti, ad Cæſarem venerunt, & de ſuis privatim rebus ab eo petere cœperunt, quoniam civitati conſulere non poſſent; veritus, ne ab omnibus deſereretur, Induciomarus, legatos ad Cæſarem mittit; ſeſe idcirco a ſuis diſcedere, atque ad eum venire noluiſſe, quo facilius civitatem in officio contineret, ne omnis nobilitatis diſceſſu, plebs propter imprudentiam laberetur: itaque civitatem in ſua poteſtate eſſe; ſeque, ſi Cæſar permitteret, ad eum in caſtra venturum, & ſuas civitatiſque fortunas ejus fidei permiſſurum.

Cæſar, etſi intelligebat qua de cauſa ea dicerentur, quæque eum res ab inſtituto conſilio deterreret; tamen, ne æſtatem in Treviris conſumere cogeretur, omnibus rebus ad Britannicum bellum comparatis, Induciomarum ad ſe cum ce obſidibus venire juſſit. His adductis, & in iis filio propinquiſque ejus omnibus, quos nominatim evocaverat, conſolatus Induciomarum, hortatuſque eſt, uti in officio permaneret; nihilo tamen ſecius principibus Trevirorum ad ſe convocatis, eos ſigillatim Cingetorigi conciliavit: quod cum merito ejus a ſe fieri intelligebat; tum magni intereſſe arbitrabatur, ejus auctoritatem inter ſuos quam plurimum valere, cujus tam egregiam in ſe voluntatem perſpexiſſet. Id factum graviter tulit Induciomarus, ſuam gratiam inter ſuos minui; &,

& ayant renfermé dans les Ardennes, grande forêt qui s'étend depuis le Rhin juſqu'aux frontieres des Rhémois, tous ceux que l'âge mettoit hors d'état de porter les armes, il ſe prépara à faire la guerre. Mais voyant enſuite que quelques-uns des principaux du pays, entraînés par les liaiſons qu'ils avoient avec Cingétorix, ou ébranlés par l'arrivée de nos troupes, étoient venus trouver Céſar pour faire avec lui leur accord particulier, puiſqu'ils ne pouvoient en faire un général, la crainte d'être abandonné de tous l'engagea à députer lui-même vers Céſar, pour lui dire que ce qui l'avoit empêché de quitter les ſiens pour l'aller trouver, n'étoit que le ſoin de retenir la multitude dans le devoir, de peur qu'en l'abſence de la Nobleſſe, le Peuple ne ſe portât à quelque démarche imprudente ; que pour le préſent toute la Nation étoit à ſa dévotion, & qu'il ſe rendroit auprès de lui, s'il le trouvoit bon, pour lui remettre ſes intérêts & ceux de ſes compatriotes.

Quoique Céſar comprit fort bien ce qui le faiſoit parler ainſi, & ce qui l'avoit fait changer de réſolution, cependant pour ne point être obligé de paſſer l'été dans ce pays, toutes choſes étant prêtes pour ſon expédition d'Angleterre, il ordonna à Induciomare de le venir trouver avec 200 ôtages. Céſar voyant qu'il les avoit amenés, avec ſont fils & tous ſe parents, comme il l'avoit exigé, le conſola, & l'exhorta à perſiſter dans ſon devoir. Cependant cela ne l'empêcha point d'aſſembler les principaux de cette Nation, & de leur recommander à chacun en particulier les intérêts de Cingétorix ; ce qu'il fit, tant en conſidération de ſon mérite perſonnel, que parce qu'il crut qu'il étoit important d'augmenter encore le crédit qu'avoit dans ſa Nation un homme qui lui avoit marqué tant de bonne volonté. Induciomare vit avec chagrin qu'on cherchoit à diminuer ſon crédit dans ſa nation ; & comme il étoit

qui jam ante inimico in nos animo fuiſſet, multo gravius hoc dolore exarſit.

Iis rebus conſtitutis, Cæſar ad portum Itium cum legionibus pervenit. Ibi cognoſcit XL naves, quæ in Belgis factæ erant, tempeſtate rejectas, cursum tenere non potuiſſe, atque eodem, unde erant profectæ, relatas: reliquas paratas ad navigandum, atque omnibus rebus inſtructas invenit. Eodem totius Galliæ equitatus convenit, numero millium IV, principeſque ex omnibus civitatibus perpaucos, quorum in ſe fidem perſpexerat, relinquere in Gallia, reliquos obſidum loco ſecum ducere decreverat; quod, cum ipſe abeſſet, motum Galliæ verebatur.

Erat una cum ceteris Dumnorix Æduus, de quo a nobis antea dictum eſt Hunc ſecum ducere in primis conſtituerat; quod eum cupidum rerum novarum, cupidum imperii, magni animi, magnæ inter Gallos auctoritatis, cognoverat. Accedebat huc, quod jam in concilio Æduorum Dumnorix dixerat, ſibi a Cæſare regnum civitatis deferri: quod dictum Ædui graviter ferebant; neque recuſandi, neque deprecandi cauſa, legatos ad Cæſarem mittere audebant. Id factum ex ſuis hoſpitibus Cæſar cognoverat. Ille primo omnibus precibus petere contendit, ut in Gallia relinqueretur, partim, quod inſuetus navigandi mare timeret; partim, quod religionibus ſeſe diceret impediri. Poſteaquam id obſtinate ſibi negari vidit, omni ſpe impetrandi adempta, principes Galliæ ſollicitare, ſeorsus ocare ſingulos, hortarique cœpit, ut in continenti remanerent: metu territare; non ſine cauſa fieri, ut Gallia omni nobilitate ſpoliaretur: id eſſe conſilium Cæſaris, ut quos in conſpectu Galliæ

déja de nos ennemis, ce nouveau chagrin l'irrita encore bien davantage.

Ces arrangemens faits, Céſar ſe rendit au Port de Boulogne avec ſes Légions. Là il apprit que 40 vaiſſeaux qui avoient été conſtruits dans la Belgique, n'avoient pu continuer leur route à cauſe d'une tempête ; qu'ils avoient été rejetés dans le même port d'où ils étoient partis ; mais que le reſte étoit en bon ordre, & prêt à faire voile. La Cavalerie de toute la Gaule au nombre de quatre mille chevaux, & les plus grands Seigneurs du pays s'y étoient auſſi rendus ; il avoit réſolu de ne laiſſer en deçà de la mer que le petit nombre de ceux dont la fidélité lui étoit connue, & d'emmener les autres pour lui ſervir d'ôtages, de peur qu'ils ne remuaſſent en ſon abſence.

Dumnorix d'Autum dont a déja parlé, étoit de ce nombre ; & Céſar étoit bien réſolu de lui faire paſſer la mer avec lui, parce qu'il le connoiſſoit pour un homme avide de nouveautés, ambitieux, entreprenant, & en grande autorité parmi les Gaulois. Ajoutez qu'il s'étoit vanté en plein Conſeil que Céſar lui offoit la ſouveraineté de ſa Nation ; ce qui n'étoit nullement agréable aux Autunois, qui n'oſoient s'adreſſer à Céſar pour le prier de ne pas leur donner un pareil maître ; c'étoit par ſes hôtes qui Céſar avoit été inſtruit de ce diſcours. Dumnorix commença par le prier inſtamment de le laiſſer en Gaule, parce que n'étant point fait aux voyages de mer ; il ne pouvoit la ſoutenir, outre qu'il avoit des ſcrupules de Religion qui ne lui permettoient pas de s'embarquer. Quand il eut vu qu'on lui refuſoit ſa demande, & qu'il eut perdu toute eſpérance de l'obtenir, il ſe mit à ſolliciter les Seigneurs de la Gaule & à leur parler en particulier pour les engager à ne point paſſer la mer : il tâcha même de les effrayer, en leur repréſentant que Céſar avoit ſes raiſons pour dépouiller ainſi la Gaule de toute ſa Nobleſſe ; que

interficere veneretur, hos omnes in Britanniam transductos necaret: fidem reliquis interponere; jusjurandum poscere; ut, quod esse ex usu Galliæ intellexissent, communi consilio administrarent.

Hæc a compluribus ad Cæsarem deferebantur: qua re cognita, Cæsar, quod tantum civitati Æduæ dignitatis tribuebat, coërcendum atque deterrendum, quibuscumque rebus posset, Dumnotigem statuebat; quod longius ejus amentiam progredi videbat, prospiciendum, ne quid sibi ac Reipubl. nocere posset. Itaque dies circiter xxv in eo loco commoratus, quod Corus ventus navigationem impediebat, qui magnam partem omnis temporis in his locis flare consuevit; dabat operam, ut Dumnorigem in officio contineret, nihilo tamen secius omnia ejus consilia cognosceret: tandem idoneam tempestatem nactus, milites equitesque conscendere naves jubet. Atque impeditis omnium animis, Dumnotix cum equitibus Æduorum a castris, insciente Cæsare, domum discedere cœpit. Qua re nunciata, Cæsar, intermissa profectione, atque omnibus rebus postpositis, magnam partem equitatus ad eum insequendum mittit, retrahique imperat: si vim faciat, neque pareat, interfici jubet; nihil hunc, se absente, pro sano facturum arbitratus, qui præsentis imperium neglexisset. Ille autem revocatus resistere, ac se manu defendere, suorumque fidem implorare cœpit; sæpe clamitans, liberum se, liberæque civitatis esse. Illi, ut erat imperatum, circumsistunt, hominemque interficiunt: at Ædui equites ad Cæsarem omnes revertuntur.

His rebus gestis, Labieno in continente cum III legionibus & equitum millibus II relicto, ut portus tueretur, & rei frumentariæ provideret, quæ-

n'ayant oſé s'en défaire à la vue de leur Patrie, il vouloit les dépayſer pour les faire tous mourir en Angleterre. En même-temps il leur donne ſa foi, & leur demande de s'engager avec lui par ſerment à faire de concert ce qu'ils trouveroient de plus convenable au bien de la Gaule.

Céſar inſtruit de ſes menées, par pluſieurs perſonnes, réſolut de les traverſer, & de le réprimer de tout ſon pouvoir, tant en conſidération des Autunois qu'il affectionnoit beaucoup, que pour empêcher qu'avec de ſi mauvaiſes intentions il ne lui nuiſit, ainſi qu'à la République. C'eſt poutquoi pendant environ vingt-cinq jours qu'il reſta dans ce Port, dont le vent de Nord-Oueſt l'empêchoit de ſortir, vent qui regne la plupart du temps ſur cette côte, il mit tout en œuvre pour le retenir dans le devoir, ſans oublier de faire obſerver toutes ſes démarches. Enfin le vent étant devenu favorable, il fit embarquer & ſa Cavalerie & ſon Infanterie. Mais pendant que l'on ne penſoit qu'à l'embarquement, Dumnorix ſortit du camp avec toute la Cavalerie de ſa Nation à l'inſu de Céſar, & prit la route de ſon pays. Céſar en ayant été inſtruit, fit ſuſpendre l'embarquement, & par préférence à tout envoya après lui une grande partie de ſa Cavalerie, avec ordre de le ramener mort ou vif, perſuadé qu'un homme qui avoit mépriſé ſes ordres en ſa préſence, ne pouvoit faire que des extravagances quand il ne ſeroit plus ſous ſes yeux. Dumnorix voyant qu'on vouloit l'arrêter par force, mit l'épée à la main, & appella les ſiens à ſon ſecours, en criant qu'il étoit libre, & d'une nation libre. Alors nos Cavaliers l'environnent & le tuent, ſelon l'ordre qu'ils avoient reçu: après ſa mort, toute la Cavalerie d'Autun revint au camp de Céſar.

Cette affaire finie, Céſar laiſſa dans le continent Labiénus avec trois Légions & deux mille chevaux, pour garder le port, pourvoir aux vivres, avoir l'œil

que in Gallia geretentur cognoſceret, & conſilium pro tempore & pro re caperet; ipſe cum legionibus v, & pari numero equitum, quem in continente reliquerat, ad ſolis occaſum naves ſolvit; & leni Africo provectus, media circiter nocte vento intermiſſo, curſum non tenuit; & longius delatus æſtu, orta luce, ſub ſiniſtra Britanniam relictam conſpexit. Tum rurſus æſtus commutationem ſecutus, remis contendit, ut eam partem inſulæ caperet, qua optimum eſſe egreſſum ſuperiore æſtate cognoverat. Qua in re admodum fuit militum virtus laudanda; qui vectoriis gravibuſque navigiis, non intermiſſo remigandi labore, longarum curſum adæquaverunt. Acceſſum eſt ad Britanniam omnibus navibus meridiano fere tempore; neque in eo loco hoſtis eſt viſus: ſed, ut poſtea Cæſar ex captivis comperit, cum magnæ manus eo coveniſſent, multitudine navium perterritæ, quæ cum annotinis privatiſque, quas ſui quiſque commodi cauſa fecerat, amplius DCCC una erant viſæ, timore a littore diſceſſerant, ac ſe in ſuperiora loca abdiderant.

Cæſar, expoſito exercitu, ac loco caſtris idoneo capto, ubi ex captivis cognovit, quo in loco hoſtium copiæ conſediſſent, cohortibus x ad mare relictis, & equitibus CCC, qui præſidio navibus eſſent, de III vigilia ad hoſtes contendit, eo minus veritus navibus, quod in littore molli atque aperto deligatas ad anchoras relinquebat; & præſidio navibus Q. Atrium præfecit. Ipſe noctu progreſſus millia paſſuum circiter XII, hoſtium copias conſpicatus eſt. Illi equitatu atque eſſedis ad flumen progreſſi, ex loco ſuperiore noſtros prohi-

ſur ce qui ſe paſſeroit en Gaule, & ſe conduire ſelon le temps & l'exigence des cas. Pour lui il partit vers le coucher du ſoleil avec cinq Légions & pareil nombre de Cavalerie qu'il laiſſoit à Labiénus, cinglant par un petit vent du Sud-Oueſt qui ceſſa vers minuit, de ſorte qu'il ne put faire route; & qu'à la pointe du jour il s'apperçut que le courant l'avoit fait beaucoup dériver, & qu'il avoit laiſſé l'Angleterre à ſa gauche. Mais au retour de la marée, il s'efforça de regagner à la rame la partie de l'Iſle, qui la campagne précédente lui avoit fourni un débarquement ſi commode. En quoi on ne peut aſſez louer le zele que les ſoldats marquerent en cette occaſion: car ſans ſe relâcher un moment du pénible travail de la rame, avec des vaiſſeaux de charge, & peſans, ils égalerent la vîteſſe des galeres. Toute la flotte prit terre vers le midi ſans que l'Ennemi parût; mais Céſar apprit dans la ſuite par le rapport des priſonniers, qu'à la vue d'un ſi grand armement & de tant de vaiſſeaux, (car il y en avoit plus de 800 tant de ceux qui portoient les vivres & le bagage, que de ceux qui ſuivoient pour la commodité des particuliers,) les troupes qui s'étoient aſſemblées dans cet endroit, quoique en grand nombre, avoient été ſi effrayées qu'elles avoient abandonné les bords de la mer, & s'étoient allées cacher dans les montagnes.

Après le débarquement, Céſar choiſit un lieu propre pour camper; & ayant été inſtruit par les priſonniers du lieu où les troupes ennemies s'étoient retirées, il laiſſa dix cohortes & trois cents chevaux ſous les ordres de Q. Atrius à la garde de ſa flotte, pour laquelle il étoit d'autant moins en peine, qu'il la laiſſoit à l'ancre ſur un rivage uni & découvert, & partit vers minuit pour aller chercher les Ennemis. Il n'avoit pas fait plus de quatre lieues, qu'il les découvrit. Ils s'étoient avancés avec leur Cavalerie & leurs charriots juſqu'à une riviere pour nous en em-

bere & prælium committere cœperunt. Repulsi ab equitatu, se in silvas abdiderunt, locum nacti, egregie & natura & opere munitum ; quem, domestici belli, ut videbatur, causa, jam ante præparaverant : nam crebris arboribus succisis omnes introitus erant præclusi. Ipsi ex silvis rari propugnabant, nostrosque intra munitiones ingredi prohibebant : at milites legionis VIII, testudine facta, & aggere ad munitiones adjecto, locum cœperunt, eosque ex silvis expulerunt, paucis vulneribus acceptis. Sed eos fugientes longius Cæsar persequi vetuit ; & quod loci naturam ignorabat, & quod, magna parte diei consumpta, munitioni castrorum tempus relinqui volebat.

Postridie ejus diei, mane, tripartito milites equitesque in expeditionem misit, ut eos, qui fugerant, persequerentur. His aliquantum itineris progressis, cum jam extremi essent in prospectu, equites a Q. Atrio ad Cæsarem venerunt, qui nunciarent, superiore nocte, maxima coorta tempestate, prope omnes naves afflictas, atque in littore ejectas esse ; quod neque anchoræ funesque subsisterent ; neque nautæ, gubernatoresque vim tempestatis pati possent : itaque ex eo concutsu navium, magnum esse incommodum acceptum.

His rebus cognitis, Cæsar legiones equitatumque revocari, atque itinere desistere jubet ; ipse ad naves revertitur : quæ ex nunciis litterisque cognoverat, coram perspicit ; sic, ut, amissis circiter XI navibus, reliquæ tamen refici posse magno negotio viderentur. Itaque ex legionibus fabros deligit, & ex continenti alios accersiri jubet : La-

pêcher

pêcher le paſſage ; & comme ils étoient poſtés ſur une hauteur, ils commencerent à nous attaquer. Mais, malgré leur poſition avantageuſe, notre Cavalerie les repouſſa, & les obligea de ſe retirer dans les bois, où ils trouverent un lieu fort par ſa ſituation & par l'art : ils l'avoient fortifié auparavant, à ce qu'il paroiſſoit, à l'occaſion de quelque guerre civile : car toutes les avenues étoient fermées par de grands abattis d'arbres. Ils ne ſe battoient que par pelotons dans la forêt, pour empêcher nos troupes de pénétrer juſqu'à leurs retranchemens. Mais la ſeptieme Légion éleva une terraſſe ou batterie juſqu'au pied du rempart, & couverte de ſes boucliers elle força le camp, & chaſſa l'Ennemi du bois, ſans avoir que peu de bleſſés. Céſar défendit qu'on le pourſuivît, tant parce qu'on ne connoiſſoit pas le pays, que parce qu'il vouloit employer le peu de jour qui reſtoit à ſe retrancher.

Le lendemain matin il partagea ſa Cavalerie & ſon Infanterie en trois corps, & les envoya à la pourſuite des fuyards. Mais à peine étoient ils en chemin, & l'on n'avoit pas même encore perdu les derniers de vûe, que Céſar reçut des nouvelles de Q. Atrius, qui lui apprenoient que la nuit précédente il s'étoit élevé une furieuſe tempête, qui avoit mis preſque tous ſes vaiſſeaux en fort mauvais état, & les avoit fait échouer ſur le rivage, ſans que ni les ancres, ni les cordages, ni l'adreſſe des Pilotes, euſſent pu réſiſter à ſa violence ; & que la perte de ceux qui s'étoient briſés les uns contre les autres, étoit fort conſidérable.

Sur cet avis, il fit ſur le champ rappeller ſes trois corps, & retourna à ſa flotte. Là il vit de ſes yeux le dégât qu'on lui avoit marqué : environ quarante vaiſſeaux étoient fracaſſés ; les autres, quoique fort maltraités, pouvoient pourtant être remis en état à force de travail. Sans donc perdre de temps, il mit à l'ouvrage les Charpentiers qu'il avoit dans ſes

bieno ſcribit, ut, quam plurimas poſſet, iis legionibus, quæ ſunt apud eum, naves inſtituat. Ipſe, etſi res erat multæ operæ ac laboris, tamen commodiſſimum eſſe ſtatuit, omnes naves ſubduci, & cum caſtris una munitione conjungi. In his rebus circiter dies x conſumit, ne nocturnis quidem temporibus ad laborem militum intermiſſis. Subductis navibus, caſtriſque egregie munitis, eaſdem copias, quas ante, præſidio navibus reliquit; ipſe eodem, unde, redierat, proficiſcitur. Eo cum veniſſet, majores jam undique in eum locum copiæ Britannorum convenerant: ſumma imperii bellique adminiſtrandi, communi conſilio, permiſſa eſt Caſſivellauno; cujus fines a maritimis civitatibus flumen dividit, quod appellatur Tameſis, a mari circiter millia paſſuum LXXX. Huic, ſuperiori tempore, cum reliquis civitatibus continentia bella intercefferant. Sed noſtro adventu permoti Britanni, hunc toti bello imperioque præfecerant.

Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in inſula memoria prodirum dicunt. Maritima pars ab iis, qui prædæ ac belli inferendi cauſa, ex Belgio tranſierant; qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt, & bello illato ibi remanſerunt, atque agros colere cœperunt. Hominum eſt infinita multitudo, creberrimaque ædificia fere Gallicis conſimilia: pecoris magnus numerus. Utuntur, aut ære, aut annulis ferreis ad certum pondus examinatis pro nummo. Naſcitur ibi plumbum album in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum; ſed ejus exigua eſt copia: ære utuntur importato. Materia cujuſque generis, ut in Gallia, eſt, præter fagum atque abietem. Leporem, & Gallinam, & anſerem guſtare, fas non putant: hæc tamen alunt, animi voluptatiſque cauſa. Loca ſunt tem-

troupes, & en fit encore venir d'autres des Gaules. En même-temps il manda à Labiénus d'employer les troupes qu'il avoit à conſtruire le plus de vaiſſeaux qu'il ſe pourroit. De ſon côté il s'employa jour & nuit pendant dix jours entiers à faire mettre ſes vaiſſeaux à ſec, quelque peine & quelque travail qu'il en put coûter, & les enferma tous dans l'enceinte de ſon camp pour les mettre à couvert d'inſulte. Après cela ſon camp étant bien retranché, il y laiſſa les mêmes troupes qu'auparavant, & retourna au même poſte d'où il étoit parti. Il y trouva l'armée ennemie fort augmentée, & qui d'un conſentement unanime avoit pris pour chef Caſſivellaunus, dont les Etats étoient environ à vingt-trois lieues de la mer, & ſéparés des villes maritimes par la Tamiſe. Avant cela ce Prince avoit eu des guerres continuelles à ſoutenir contre les autres Peuples de l'Iſle; mais les Bretons effrayés de notre arrivée ſe réunirent & lui donnerent le commandement général.

L'intérieur de l'Angleterre eſt habité par des Peuples qui de toute ancienneté paſſent pour être nés dans le pays; & la côte par des Belges, que l'amour de la guerre & du pillage fit ſortir de leurs demeures. Ceux ci ont preſque tous conſervé le nom des Peuples d'où ils ſont ſortis, & qu'ils ont quittés pour attaquer cette Iſle où ils ſe ſont établis Elle eſt très-peuplée; & les maiſons y ſont bâties à peu près à la maniere des Gaulois. Il y a quantité de bétail; & on y a pour monnoie ou du cuivre, ou des morceaux de fer d'un certain poids. Il ſe trouve des mines d'étain dans le cœur du pays, & des mines de fer ſur la côte, mais peu abondantes. Le cuivre y vient de dehors. Il y croît toute ſorte d'arbres comme dans la Gaule, excepté le hêtre & le ſapin. Les Anglois ne croient pas qu'il leur ſoit permis de manger des lievres, des poules & des oies; ils en nourriſſent

peratiora, quam in Gallia, remiſſioribus frigoribus

Inſula natura triquetra; cujus unum latus eſt contra Galliam: hujus lateris alter angulus, qui eſt ad Cantium, quo fere ex Gallia naves appelluntur, ad orientem ſolem; inferior, ad meridiem ſpectat. Hoc latus tenet circiter millia paſſuum D. Alterum vergit ad Hiſpaniam, atque occidentem Solem: qua ex parte eſt Hibernia, dimidio minor, ut exiſtimatur, quam Britannia; ſed pari ſpatio tranſmiſſus, atque ex Gallia, eſt in Britanniam. In hoc medio curſu eſt inſula, quæ appellatur Mona: complures præterea minores objectæ inſulæ exiſtimantur; de quibus inſulis nonnulli ſcripſerunt, dies continuos XXX ſub bruma eſſe noctem: nos nihil de eo percunctationibus reperiebamus, niſi, certis ex aqua menſuris, breviores eſſe noctes, quam in continente, videbamus. Hujus eſt longitudo lateris, ut fert illorum opinio, DCC millium paſſuum. Tertium eſt contra ſeptentrionem: cui parti nulla eſt objecta terra; ſed ejus lateris angulus maxime ad Germaniam ſpectat. Huic millia paſſuum DCCC in longitudinem eſſe exiſtimatur. Ita omnis inſula eſt in circuitu vicies centena millia paſſuum.

Ex his omnibus, longe ſunt humaniſſimi, qui Cantium incolunt: quæ regio eſt maritima omnis; neque multum a Gallica differunt conſuetudine. Interiores plerique frumenta non ſerunt; ſed lacte & carne vivunt, pellibuſque ſunt veſtiti. Omnes vero ſe Britanni vitro inficiunt, quod cæruleum efficit colorem; atque hoc horribiliore ſunt in pugna aſpectu: capilloque ſunt promiſſo; atque omni parte corporis raſa, præter caput, & labrum ſuperius. Uxores habent deni duodenique inter ſe communes, & maxime fratres cum fratribus, parentesque cum

pourtant pour le plaiſir. Le climat y eſt plus tempéré, & le froid moins rude que dans la Gaule.

L'Iſle eſt triangulaire, dont un côté regarde la Gaule. L'angle de ce côté vers le pays de Kent où abordent preſque tous les vaiſſeaux qui viennent de la Gaule, regarde l'Orient : l'autre plus bas eſt vers le midi. Ce côté a environ cent ſoixante lieues détendu. L'autre côté eſt vers l'Eſpagne & le couchant ; c'eſt par là qu'eſt l'Irlande qui paſſe pour plus petite de la moitié que l'Angleterre, dont elle n'eſt pas plus éloignée que celle-ci l'eſt de la Gaule. Entre les deux eſt l'Iſle de Man & pluſieurs autres petites, où quelques-uns écrivent qu'en hiver il y a trente jours de nuit ; mais nos recherches ne nous en ont rien appris de certain : nous avons ſeulement découvert par le moyen de certaines horloges d'eau, que les nuits y ſont plus courtes que dans la Gaule ; ils croient que ce ſecond côté a plus de deux cent trente lieues de largeur. Le troiſieme côté du Triangle regarde le Septentrion : vis-à-vis il n'y a point de terres, ſi ce n'eſt l'Allemagne, qui eſt à un de ſes bouts ; on donne à ce dernier côté plus de deux cent ſoixante lieues de longueur. Ainſi toute l'Iſle peut avoir environ ſix cents lieues de tour.

Les plus policés de tous ces Peuples ſont ceux de Kent, dont tout le pays eſt maritime ; & leurs coutumes ne different gueres de celles des Gaulois. A l'égard de ceux qui habitent l'intérieur du pays, la plupart d'entr'eux n'enſemencent point leurs terres ; ils vivent de lait & de la chair de leurs troupeaux, & ſont vêtus de peaux. Tous les Anglois ſe peignent le corps avec du paſtel, qui forme un verd de mer, & qui leur rend dans la mêlée la figure horrible : ils laiſſent croître leurs cheveux, & ſe raſent tout le corps, excepté la tête & la levre ſupérieure. Une femme chez eux eſt commune à dix ou douze, ſur-

liberis; ſed ſi qui ſunt ex his nati, eorum habentur liberi, a quibus primum virgines quæque ductæ ſunt.

Equites hoſtium eſſedariique acriter prælio cum equitatu noſtro in itinere conflixerunt; ita tamen, ut noſtri omnibus partibus ſuperiores fuerint, atque eos in ſilvas colleſque compulerint: ſed, compluribus interfectis, cupidius inſecuti, nonnullos ex ſuis amiſerunt. At illi, intermiſſo ſpatio, imprudentibus noſtris atque occupatis in munitione caſtrorum, ſubito ſe ex ſilvis ejecerunt; impetuque in eos facto, qui erant in ſtatione pro caſtris collocati, acriter pugnaverunt: duabuſque miſſis ſubſidio cohortibus a Cæſare, atque his primis legionum duarum, cum hæ, intermiſſo perexiguo loci ſpatio inter ſe conſtitiſſent, novo genere pugnæ perterritis noſtris, per medios audaciſſime proruperunt, ſeque inde incolumes receperunt. Eo die Q. Laberius Durus tribunus militum interficitur. Illi, pluribus ſubmiſſis cohortibus, repelluntur.

Toto hoc in genere pugnæ cum ſub oculis omnium, ac pro caſtris dimicaretur, intellectum eſt, noſtros propter gravitatem armorum, quod neque inſequi cedentes poſſent, neque ab ſignis diſcedere auderent, minus aptos eſſe ad hujus generis hoſtem: equites autem magno cum periculo dimicare, propterea quod illi etiam conſulto plerumque cederent; &, cum paululum ab legionibus noſtros removiſſent, ex eſſedis deſilirent, & pedibus diſpari prælio contenderent. Equeſtris autem prælii ratio, & cedentibus & inſequentibus, par atque idem periculum inferebat. Accedebat huc, ut nunquam conferti, ſed rari, magnisque intervallis præ-

tout entre les freres & les parens ; s'il en vient des enfans, ils appartiennent à celui qui le premier l'a epoufée.

La Cavalerie Ennemie ſoutenue par des charriots, attaqua vivement la nôtre dans ſa marche ; mais partout elle fut repouſſée & chaſſée juſque dans les bois & les montagnes, où nous perdimes quelques Cavaliers, qui s'étoient engagés trop avant, après avoir fait un grand carnage des Inſulaires. Peu de temps après pendant que nos gens occupés à ſe retrancher ne ſe défioient de rien, tout d'un coup ils ſortirent de leurs forêts, & vinrent fondre ſur notre garde qu'ils chargerent vivement. Auſſi-tôt Céſar envoya à ſon ſecours les deux premieres cohortes des deux Légions ; mais comme celles-ci éroient poſtées à quelque diſtance l'une de l'autre, elles furent ſi étonnées de cette nouvelle maniere de combattre, que l'Ennemi eut la hardieſſe de ſe faire jour entre deux, & ſe tira delà ſans perte. Q. Laberius Durus Tribun des ſoldats fut tué en cette occaſion. On renvoya d'autres troupes en plus grand nombre, qui repouſſerent les Barbares.

Cette action qui ſe paſſa aux yeux de toute larmée, fit comprendre que l'Infanterie Romaine chargée d'armes, par conſéquent hors d'état de pourſuivre l'Ennemi lorſqu'il lâchoit le pieds, & n'oſant d'ailleurs abandonner ſon drapeau, étoit moins propre contre ces ſortes d'Ennemis ; que d'un autre côté la Cavalerie ne pouvoit les combattre ſans s'expoſer beaucoup, parce qu'ils faiſoient quelquefois mine de fuir pour l'éloigner de l'Infanterie, & qu'alors ſautant de leurs charriots, ils la combattoient à pied à leur avantage. Cette maniere de combattre étoit également dangereuſe pour notre Cavalerie, ſoit qu'elle reculât, ſoit quelle pourſuivît l'Ennemi. Ajoutez à cela que l'ennemi ne combattoit jamais en corps, mais par pelotons ſéparés & éloignés les uns

liarentur, ſtationeſque diſpoſitas haberent, atque alios alii deineeps exeiperent, integtique & recentes defatigatis ſueeederent.

Poſtero die procul a eaſtris hoſtes in collibus conſtiterunt, rarique ſe oſtendere, & lentius, quam pridie, noſtros equires prælio laeeſſere cœperunt. Sed meridie, cum Cæſar pabuli cauſa III legiones, atque omnem equitatum cum C. Trebonio legato miſiſſet, repente ex omnibus partibus ad pabulatores advolaverunt, ſic, uti ab ſignis legionibuſque non abſiſterent. Noſtri acriter in eos impeiu facto, repulerunt: neque finem inſequendi feeerunt, quoad ſubſidio confiſi equites, cum poſt ſe legiones viderent, præcipites hoſtes egerunt; magnoque eorum numero interfecto, neque conſiſtendi, aut ex eſſedis deſiliendi faeultatem dederunt. Ex hac fuga protinus, quæ undique convenerant, auxilia diſceſſerunt; neque poſt id tempus unquam ſummis nobiſcum copiis hoſtes eontenderunt.

Cæſar, cognito conſilio eorum, ad flumen Tameſin, in fines Caſſivellauni exercitum duxit Quod flumen uno omnino loeo pedibus, atque hoc ægre, tranſiri poteſt. Eo enm veniſſet, animum advertit, ad alteram fluminis ripam magnas eſſe copias hoſtium inſtructas: ripa autem erat acutis ſudibus præfixis munita; ejuſdemque generis ſub aqua defixæ ſudes flumine tegebantur. Iis rebus eognitis a captivis perfugiſque, Cæſar, præmiſſo equitatu, eonfeſtim legiones ſubſequi juſſit. Sed ea celeritate, atque eo impetu milites ierunt, eum capite ſolo ex aqua exſtarent, ut hoſtes impetum legionum atque equitum ſuſtinere non poſſent, ripaſque dimitterent, ac ſe fugæ mandarent.

des autres, ayant des corps de réſerve diſpoſés de maniere qu'ils ſe prêtoient mutuellement la main, ſoit pour recevoir leurs gens qui fuyoient, ſoit pour leur envoyer des troupes fraîches.

Le lendemain les Ennemis allerent ſe poſter ſur les collines, loin de notre camp, & ne ſe montrerent qu'en petit nombre, eſcarmouchant contre nôtre Cavalerie avec moins d'ardeur que le jour précédent. Mais ſur le midi Céſar ayant envoyé trois Légions & toute ſa Cavalerie au fourage ſous la conduite de C. Trebonius l'un de ſes Lieutenans, ils vinrent ſubitement fondre de tous côtés ſur les fourageurs & ſur les Légions. Les nôtres tomberent deſſus vigoureuſement, & les repouſſerent : notre Cavalerie qui ſe voyoit ſuivie de notre Infanterie, ne ceſſa de les pourſuivre, qu'après les avoir entiérement culbutés; en ſorte qu'on en tua un grand nombre, ſans leur donner le temps ni de ſe rallier, ni de s'arrêter, ni de deſcendre de leurs charriots. Les ſecours qui leur venoient de toutes parts, les voyant en fuite, ſe retirerent; depuis ce temps-là les Barbares ne penſerent plus à nous attaquer avec toutes leurs troupes.

Céſar qui s'apperçut de leur intention, marcha vers la Tamiſe, à deſſein d'entrer dans les Etats de Caſſivellaunus. Il n'y a pour paſſer ce fleuve qu'un gué aſſez difficile, au delà duquel Céſar, lorſqu'il en approcha, apperçut les Inſulaires en grand nombre rangés en bataille. Devant eux ils s'étoïent fortifiés d'une paliſſade de gros pieux pointus, enfoncés en terre, & en avoient encore planté d'autres dans l'eau qu'on ne voyoit point. Céſar informé de tout cela par des priſonniers & des transfuges, fit entrer ſa Cavalerie dans le gué, & ordonna aux Légions de la ſuivre de près. Quoique les Légions euſſent de l'eau juſqu'au cou, elles paſſerent avec tant de promptitude & d'impétuoſité, que l'Ennemi ne put ſoutenir leur choc, abandonna le rivage & s'enfuit.

Cassivellaunus, ut supra demonstravimus, omni spe depositâ contentionis, dimissis amplioribus copiis, millibus circiter IV essedariorum relictis, itinera nostra servabat; paululumque ex via excedebat, locisque impeditis atque silvestribus sese occultabat; atque iis regionibus, quibus nos iter facturos cognoverat, pecora atque homines ex agris in silvas compellebat: & cum equitatus noster liberius, vastandi prædandique causâ, se in agros effunderet, omnibus viis notis semitisque essedarios ex silvis emittebat; &, magno cum periculo nostrorum equitum, cum iis confligebat; atque hoc metu latius vagari prohibebat. Relinquebatur, ut neque longius agmine legionum discedi Cæsar pateretur, & tantum in agris vastandis, incendiisque faciendis hostibus noceretur, quantum labore atque itinere legionarii milites efficere poterant.

Interim Trinobantes, prope firmissima earum regionum civitas, ex qua Mandubratius adolescens, Cæsaris fidem secutus, ad eum in continentem Galliam venerat, cujus pater Imanuentius in ea civitate regnum obtinuerat, interfectusque erat a Cassivellauno, ipse fuga mortem vitaverat, legatos ad Cæsarem mittunt; pollicenturque, sese ei dedituros, & imperata facturos: petunt, ut Mandubratium ab injuria Cassivellauni defendat; atque in civitatem mittat, qui præsit, imperiumque obtineat. His Cæsar imperat obsides XL, frumentumque exercitui; Mandubratiumque ad eos mittit. Illi imperata celeriter fecerunt: obsides ad numerum, frumentumque miserunt.

Trinobantibus defensis, atque ab omni militum injuria prohibitis, Cenimagni, Segontiaci, Ancalites, Bibroci Cassi, legationibus missi, sese Cæsari dediderunt. Ab his cognoscit, non longe ex

Alors Caſſivellaunus déſeſpérant de pouvoir diſputer le terrein, congédia ſes troupes, & ne garda qu'environ quatre mille hommes de ceux qui ſavoient ſe battre ſur des charriots, avec leſquels il obſervoit notre marche. Il ſe tenoit pour cela un peu à l'écart, caché dans des bois & dans des lieux couverts, faiſant retirer dans les forêts le bétail & les habitans qui ſe trouvoient ſur notre paſſage ; & dès que notre Cavalerie s'écartoit pour ravager & pour piller, il ſortoit avec ſes chariots des bois voiſins dont il connoiſſoit toutes les routes & tous les ſentiers, tomboit deſſus, la mettoit en grand danger, & par ce moyen l'empêchoit de battre la campagne. C'eſt ce qui engagea Céſar à ne point permettre qu'elle s'écartât trop de la route des Légions, lui défendant de brûler & de faire le dégât hors de la portée de ſon Infanterie.

Cependant les Peuples des Comtés d'Eſſex & de Middleſex, une des nations les plus puiſſantes de ces quartiers-là, de laquelle étoit Mandubratius, jeune homme qui s'étoit attaché à Céſar, & qui étoit venu en Gaule ſe jetter entre ſes bras, pour éviter le ſort d'Imanuentius ſon pere, Roi de ce Peuple, que Caſſivellaunus avoit fait mourir ; ces Peuples, dis-je, députerent vers Ceſar, pour lui offrir de ſe rendre & de lui obéir : ils lui demanderent en même-temps ſa protection pour Mandubratius contre Caſſivellaunus, & le prierent de vouloir leur renvoyer ce jeune Prince pour être leur chef & leur Roi. Il y conſentit, à condition qu'ils lui livreroient quarante ôtages & des vivres pour ſes troupes ; à quoi ayant ſatisfait ſans délai, il leur renvoya Mandubratius.

La protection que Céſar accorda à ceux d'Eſſex & de Middleſex, les ayant mis à couvert de toute hoſtilité, les Cenimagnas, les Segontiaces, les Ancalites, les Bibroces, les Caſſes, tous les Peuples

eo loco oppidum Cassivellauni abesse, silvis paludibusque munitum, quo satis magnus hominum pecorisque numerus convenerit. Oppidum autem Britanni vocant, cum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt, quo, incursionis hostium vitandæ causa, convenire consueverunt. Eo proficiscitur cum legionibus: locum reperit egregie natura atque opere munitum; tamen hunc duabus ex partibus oppugnare contendit. Hostes paulisper morati, militum nostrorum impetum non tulerunt; seseque ex alia parte oppidi ejecerunt: magnus ibi numerus pecoris repertus; multique in fuga sunt comprehensi, atque interfecti.

Dum hæc in his locis geruntur, Cassivellaunus ad Cantium, quod esse ad mare supra demonstravimus, quibus regionibus IV reges præerant, Cingetorix, Carvilius, Taximagulus, Segonax, nuncios mittit; atque his imperat, ut coactis omnibus copiis, castra navalia de improviso adoriantur, atque oppugnent. Hi cum ad castra venissent, nostri eruptione facta, multis eorum interfectis, capto etiam nobili duce Lugotorige, suos incolumes reduxerunt. Cassivellaunus, hoc prælio nunciato, tot detrimentis acceptis, vastatis finibus, maxime etiam permotus defectione civitatum, legatos per Atrebatem Comium de deditione ad Cæsarem mittit. Cæsar, cum statuisset hiemem in continente propter repentinos Galliæ motus agere, neque multum æstatis superesset, atque id facile extrahi posse intelligeret, obsides imperat; &, quid in annos singulos vectigalis populo Romano Britannia penderet, constituit: interdicit atque im-

Anglois leurs voiſins, ſuivirent leur exemple & ſe ſoumirent. Il apprit d'eux que la ville de Caſſivellaunus n'étoit pas loin delà, qu'elle étoit défendue par des forêts & par des marais, & que la plupart de ſes ſujets s'y étoient retirés avec leurs troupeaux. Ces Peuples nomment ville, un bois épais fortifié d'un rempart & d'un foſſé, qui leur ſert de retraite contre les courſes des ennemis. Céſar y marcha avec ſes troupes, & trouva le lieu très-fort par ſa ſituation & par l'art; cependant il réſolut de l'attaquer par deux endroits. Les Ennemis firent d'abord quelque réſiſtance; mais ne pouvant ſoutenir notre effort, ils ſe retirerent par un côté qui n'étoit point attaqué. On trouva dans ce camp quantité de bétail, & pluſieurs des fuyards furent pris & tués.

Pendant que nous étions occupés de ce côté là, Caſſivellaunus dépêcha vers ceux de Kent, dont le pays, comme on l'a dit, s'étend le long de la côte; là commandoient Cingetorix, Carvilius, Taximagulus, & Segonax. Caſſivellaunus donna ordre à ces quatre Rois de raſſembler toutes leurs troupes, & d'aller ſubitement attaquer notre camp qui étoit au bord de la mer, & ſervoit de retraite à nos vaiſſeaux. Ils s'y rendirent en effet; mais nos gens ayant fait une ſortie ſur eux, en tuerent pluſieurs, prirent priſonnier Lugotorix, un de leurs principaux chefs, & retournerent dans le camp ſans aucune perte. Caſſivellaunus ayant appris ce mauvais ſuccès, rebuté de tant de pertes, & voyant ſon pays déſolé, & divers Peuples l'abandonner, députa vers Céſar, & chercha à s'accommoder avec lui par l'entremiſe de Comius Roi d'Arras. Comme Céſar avoit réſolu d'aller paſſer l'hiver dans la Gaule à cauſe des fréquentes révoltes auxquelles ce pays étoit ſujet, & que l'été approchoit de ſa fin, pour ne pas perdre le peu qui en reſtoit, il voulut bien y entendre, à condition qu'il donneroit des ôtages. Céſar fixa le tribut que

perat Caſſivellauno, ne Mandubratio, neu Trinobantibus noceat.

Obſidibus acceptis, exercitum reduxit ad mare, naves invenit refectas. His deductis, quod & captivorum magnum numerum habebat, & nonnullæ tempeſtate deperierant naves, duobus commeatibus exercitum reportare conſtituit; ac ſic accidit, ut, ex tanto navium numero, tot navigationibus, neque hoc, neque ſuperiore anno, ulla omnino navis, qui milites portaret, deſideraretur: at ex iis, quæ inanes ex continente ad eum remitterentur, & prioris commeatus expoſitis militibus, & quas poſtea Labienus faciendas curaverat numero LX, perpaucæ locum caperent, reliquæ fere omnes rejicerentur. Quas cum aliquandiu Cæſar fruſtra exſpectaſſet, ne anni tempore navigatione excluderetur, quod æquinoctium ſuberat, neceſſario anguſtius milites collocavit; ac ſummam tranquillitatem conſecutus, ſecunda inita cum ſolviſſet vigilia, prima luce terram attigit, omneſque incolumes naves perduxit.

Subductis navibus, concilioque Gallorum Samarobrivæ peracto, quod eo anno frumentum in Gallia, propter ſiccitates, anguſtius provenerat; coactus eſt aliter, ac ſuperioribus annis, exercitum in hibernis collocare, legioneſque in plures civitates diſtribuere: ex quibus unam in Morinos ducendam C. Fabio legato dedit; alteram in Nervios Q. Ciceroni; tertiam in Eſſuos L. Roſcio; quartam in Rhemis cum T. Labieno, in confinio Trevirorum, hiemare juſſit: tres in Belgio collocavit. His M. Craſſum quæſtorem, & L. Munatium Plancum, & C. Trebonium legatos præfecit. Unam legionem, quam proxime trans Padum conſcripſerat,

l'Angleterre payeroit tous les ans au Peuple Romain, & défendit à Caſſivellaunus d'inquiéter Mandubratius, & ceux d'Eſſex & de Middleſex.

Les ôtages fournis, il ramena ſes troupes au camp qu'il avoit ſur la côte, où il trouva ſes vaiſſeaux radoubés. Il les fit mettre en mer ; & parce qu'il avoit fait beaucoup de priſonniers, & que la tempête avoit mis quelques-uns de ſes vaiſſeaux hors d'état de ſervir, il prit le parti de faire tranſporter ſon armée en deux fois. Heureuſement de tant de navires, & dans tant de voyages qu'ils firent l'année d'auparavant & celle ci, aucun de ceux qui portoient des ſoldats ne périt. A l'égard de ceux qui venoient à vuide, ou qui s'en retournoient après avoir mis les troupes à terre, ou que Labienus avoit fait conſtruire, & qui étoient au nombre de ſoixante, il y en eut peu qui arrivaſſent à bon port ; preſque tout le reſte périt. Céſar les attendit en vain pendant quelques jours ; enſorte que de peur de perdre la ſaiſon propre à tenir la mer, (car on touchoit à l'Equinoxe,) il fut obligé d'entaſſer ſes troupes dans le peu de navires qu'il avoit ; & le vent s'étant trouvé favorable, il mit à la voile ſur les neuf heures du ſoir, & prit terre au point du jour ſans avoir perdu un ſeul vaiſſeau.

Son premier ſoin fut de faire mettre ſes vaiſſeaux à ſec : enſuite il tint les Etats de la Gaule à Amiens ; & parce que cette année la récolte avoit été peu abondante à cauſe de la ſéchereſſe, il fut obligé de mettre ſes troupes en quartier d'hiver autrement que les années précédentes, & de les diſtribuer dans pluſieurs Provinces. En conſéquence il envoya une Légion dans le pays de Térouenne ſous les ordres de C. Fabius ; une autre dans le Hainaut ſous la conduite de Q. Cicéron ; la troiſieme chez ceux de Séez ſous le commandement de L. Roſcius ; la quatrieme dans le Rhémois, frontiere de Treves, ſous Q. Labiénus ; & trois dans la Belgique ſous la conduite de

& cohortes v in Eburones, quorum pars maxima eſt inter Moſam & Rhenum, qui ſub imperio Ambiorigis & Cativulci erant, miſit. His militibus Q. Titurium Sabinum, & L. Aurunculeium Cottam, legatos præeſſe juſſit. Ad hunc modum diſtributis legionibus, facillime inopiæ frumentariæ ſeſe mederi poſſe exiſtimavit. Atque harum tamen omnium legionum hiberna (præter eam, quam L. Roſcio in pacatiſſimam & quietiſſimam partem ducendam dederat) millibus paſſuum c continebantur. Ipſe interea, quoad legiones collocatas, munitaque hiberna cognoviſſet, in Gallia morari conſtituit.

Erat in Carnutibus ſummo loco natus Taſgetius; cujus majores in ſua civitate regnum obtinuerant. Huic Cæſar, pro ejus virtute, atque in ſe benevolentia, quod in omnibus bellis ſingulari ejus opera fuerat uſus, majorum locum reſtituerat. Tertium hunc annum regnantem inimici palam, multis etiam ex civitate auctoribus, interfecerunt. Defertur ea res ad Cæſarem. Ille veritus, quod ad plures res pertinebat, ne civitas eorum impulſu deficeret, L.^m Plancum cum legione ex Belgio celeriter in Carnutes proficiſci juber, ibique hiemare; quorumque opera cognoverit Taſgetium interfectum, comprehenſos ad ſe mittere. Interim ab omnibus legatis, quæſtoribuſque, quibus legiones tranſdiderat, certior factus eſt, in hiberna perventum, locumque hibernis eſſe munitum.

M. Craſſus ſon Queſteur, & de L. Munatius Plancus & C. Trebonius ſes Lieutenans. A l'égard de la Légion qu'il avoit levée depuis peu au delà du Po, il l'envoya avec cinq Cohortes dans le pays de Liege, ſitué en partie entre la Meuſe & le Rhin, où Ambiorix & Cativulcus commandoient, & mit ces troupes ſous les ordres de Q. Titurius Sabinus & de L. Aurunculeius Cotta ſes Lieutenans. Par cette diſtribution de ſes troupes, il crut pouvoir remédier à la diſette des vivres. Du reſte leurs quartiers n'étoient pas même fort éloignés les uns des autres : car excepté la Légion de L. Roſcius, qui étoit dans le pays de Séez où il ne ſe faiſoit aucun mouvement, & où tout étoit tranquille, toutes les autres étoient renfermées dans une étendue d'environ trente cinq lieues. Cependant il jugea à propos de reſter dans la Gaule juſqu'à ce qu'elles fuſſent bien établies & retranchées dans leurs quartiers.

Malgré toutes ces précautions, il arriva qu'un Seigneur du pays Chartrain nommé Taſgetius, dont les Ancêtres avoient poſſédé la Souveraineté de cette Province, & que Céſar avoit rétabli dans le droit de ſes Aïeux en conſidération de ſa valeur, de ſon attachement aux Romains, & des grands ſervices qu'il lui avoit rendus, fut publiquement aſſaſſiné après trois ans de regne, pluſieurs de ſa Nation étant complices de ce crime. Céſar en ayant été inſtruit; & craignant que le grand nombre des coupables n'entraînât tout le canton, fit ſur le champ paſſer L. Plancus avec ſa Légion, de la Belgique dans le pays Chartrain, lui ordonna d'y prendre ſon quartier d'hiver, de ſe ſaiſir des complices de la mort de Taſgetius, & de les lui envoyer. D'un autre côté tous ſes Lieutenans & ſes Queſteurs, auxquels il avoit confié ſes Légions, lui donnerent avis de leur arrivée dans leurs quartiers, & qu'ils y étoient retranchés.

Diebus circiter xv, quibus in hiberna ventum eſt, initium repentini tumultus eſt ab Ambiorige & Cativulco : qui, cum ad fines regni ſui Sabino Cottæque præſto fuiſſent, frumentumque in hiberna comportaſſent, Induciomari Treviri nunciis impulſi, ſuos concitaverunt; ſubitoque oppreſſis lignatoribus, magna manu caſtra oppugnatum venerunt Cum celeriter noſtri arma cepiſſent, vallumque adſcendiſſent; atque una ex parte Hiſpanis equitibus emiſſis, equeſtri prælio ſuperiores fuiſſent, deſperata re, hoſtes ſuos ab oppugnatione reduxerunt. Tum ſuo more conclamaverunt, uti aliqui ex noſtris ad colloquium prodirent : habere ſeſe, quæ de re communi dicere vellent, quibus controverſias minui poſſe ſperarent.

Mittitur ad eos colloquendi cauſa C. Arpinius eques Romanus, familiaris Q. Titurii, & Q. Junius ex Hiſpania quidam, qui jam ante, miſſu Cæſaris, ad Ambiorigem ventitare conſueverat; apud quos Ambiorix in hunc modum locutus eſt : Seſe, pro Cæſaris in ſe beneficiis, plurimum ei confiteri debere; quod ejus opera ſtipendio liberatus eſſet, quod Atuaticis finitimis ſuis pendere conſueſſet; quodque ei & filius, & fratris filius, ab Cæſare remiſſi eſſent, quos Atuatici obſidum numero miſſos apud ſe in ſervitute & catenis tenuiſſent : neque id, quod fecerat, de oppugnatione caſtrorum, aut judicio, aut voluntate ſua feciſſe, ſed coactu civitatis; ſuaque eſſe ejuſmodi imperia, ut non minus haberet in ſe juris multitudo, quam ipſe in multitudinem : civitati porro hanc belli cauſam, quod repentinæ Gallorum conjurationi reſiſtere non potuerit : id ſe facile ex humilitate ſua probare poſſe; quod non adeo ſit imperitus

Il n'y avoit pas plus de quinze jours que les quartiers étoient établis, lorſqu'Ambiorix & Cativulcus firent éclater une nouvelle révolte. Ces deux Chefs qui à l'arrivée de Sabinus & de Cotta ſur leur frontiere, étoient venus au devant d'eux & leur avoient fourni des vivres, ſollicités depuis par Induciomare Seigneur de Treves, ſouleverent tout le pays; & étant tout d'un coup tombés ſur ceux de nos gens qui étoient ſortis pour faire du bois, ils vinrent en grand nombre attaquer le camp. Auſſi-tôt les nôtres prennent les armes, & montent ſur le rempart; d'un autre côté la Cavalerie Eſpagnole fait une ſortie ſi à propos, que l'Ennemi ayant du deſſous & perdant l'eſpoir de nous forcer, abandonne l'attaque, & ſe retire en criant, ſelon ſa coutume, que quelqu'un des nôtres ſorte pour conférer; qu'ils ont à propoſer pour l'intérêt commun des choſes qui pourront appaiſer les différens.

On leur envoie C. Arpinius Chevalier Romain, ami de Sabinus, & un certain Q. Junius Eſpagnol, qui avoit déja été pluſieurs fois trouver Ambiorix par ordre de Céſar. Ambiorix leur dit, qu'il avoit de grandes obligations à Céſar de l'avoir déchargé du tribut qu'il avoit accoutumé de payer à ceux de Namur ſes voiſins, & de lui avoir renvoyé ſon fils & ſon neveu, que ces Peuples tenoient eſclaves & dans les fers en qualité d'ôtages; qu'à l'egard de l'attaque de notre camp, elle ne s'étoit faite ni de ſon avis ni de ſon conſentement, & que ſa nation l'y avoit forcé; que ſon autorité ſur ce Peuple étoit telle, que la multitude n'avoit pas moins de pouvoir ſur lui, qu'il en avoit ſur la multitude: qu'il étoit viſible que la foibleſſe de ſa Nation ne lui auroit jamais permis de ſe porter à la guerre contre les Romains, ſi elle avoit pu s'oppoſer au torrent de toute la Gaule révoltée; qu'il n'étoit pas aſſez novice dans les affaires, pour croire pouvoir meſurer ſes forces aux

rerum, ut ſuis copiis populum R. ſe ſuperare poſſe confidat : ſed eſſe Galliæ commune conſilium ; omnibus hibernis Cæſaris oppugnandis hunc eſſe dictum diem, ne qua legio alteri legioni ſubſidio venire poſſet : non facile Gallos Gallis negare potuiſſe ; præſertim cum de recuperanda communi libertate conſilium initum videretur : quibus quoniam pro pietate ſatisfecerit, habere ſe nunc rationem officii pro beneficiis Cæſaris ; monere, orare Titurium pro hoſpitio, ut ſuæ ac militum ſaluti conſulat : magnam manum Germanorum conductam Rhenum tranſire ; hanc affore biduo : ipſorum eſſe conſilium, velintne prius, quam finitimi ſentiant, eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem, aut ad Labienum deducere, quorum alter millia paſſuum circiter L, alter paulo amplius abſit : illud ſe polliceri, & jurejurando confirmare, tutum ſe iter per fines ſuos daturum : quod cùm faciat, & civitati ſeſe conſulere, quod hibernis levetur, & Cæſari pro ejus meritis gratiam referre. Hac oratione habita, diſcedit Ambiorix.

C. Arpinius, & Junius, quæ audierant, ad legatos deferunt. Illi repentina re perturbati, etſi ab hoſte ea dicebantur, non tamen negligenda exiſtimabant ; maximeque hac re permovebantur, quod civitatem ignobilem atque humilem Eburonum ſua ſponte populo Rom. bellum facere auſam vix erat credendum. Itaque ad conſilium rem deferunt ; magnaque inter eos exiſtit controverſia. L. Aurunculeius, complureſque tribuni mil. & primorum ordinum centuriones, nihil temere agendum, neque ex hibernis injuſſu Cæſaris diſcedendum exiſtimabant : quantaſvis magnas copias etiam Germanorum ſuſtineri poſſe, munitis hibernis, docebant : rem eſſe teſtimonio, quod primum hoſ-

nôtres; mais que tous les Gaulois d'un commun accord ayant pris ce jour pour attaquer à la fois tous nos quartiers, afin que les Légions ne puſſent ſe ſecourir l'une l'autre, il n'y avoit nulle apparence que des Gaulois euſſent oſé ſe refuſer à des Gaulois, qui n'avoient pour but que de recouvrer leur commune liberté; qu'après avoir religieuſement rempli ſon devoir de Gaulois, il vouloit à préſent avoir égard à ſes obligations envers Céſar; qu'en reconnoiſſance des ſes bienfaits, il l'avertiſſoit, & prioit Titurius ſon ami, de pourvoir à ſa ſûreté & à celle de ſes troupes; que les Allemands en grand nombre avoient paſſé le Rhin, & devoient arriver dans deux jours; que c'étoit à eux de voir s'il n'étoit pas à propos pour eux de retirer leurs troupes de leurs quartiers d'hiver avant que les Peuples voiſins s'en apperçuſſent, & de les conduire à Cicéron ou à Labiénus, qui n'étoient l'un & l'autre éloignés que de neuf à dix lieues de leur quartier; qu'il promettoit & juroit de leur livrer paſſage, tant pour reconnoître les bontés de Céſar, que pour ſoulager le Canton où elles étoient en quartier d'hiver. Après ce diſcours Ambiorix ſe retira.

C. Arpinius & Junius en ayant fait rapport à leurs Généraux, ce changement ſubit les embarraſſa: cependant ils ne crurent pas devoir mépriſer cet avis, quoiqu'il leur vint d'un ennemi; ce qui leur fit ſurtout impreſſion, ce fut qu'il n'étoit pas probable qu'un auſſi petit Etat & auſſi foible que celui des Liégeois, eut oſé de lui-même entreprendre de faire la guerre au Peuple Romain. Cette affaire portée au Conſeil y émut de grandes conteſtations. Cotta & pluſieurs des Tribuns & des Centurions du premier ordre étoient d'avis de ne rien faire à la légere, & de ne point ſortir de leurs quartiers d'hiver ſans l'ordre de Céſar. Ils ſoutenoient qu'étant bien retranchés, ils pouvoient ſe défendre contre quelque grand nombre

tium impetum, multis ultro vulneribus illatis, fortissime sustinuerint: re frumentaria non premi; interea & ex proximis hibernis, & a Cæsare conventura subsidia: postremo quid esse levius aut turpius, quam auctore hoste de summis rebus capere consilium?

Contra ea Titurius, sero facturos clamitabat, cum majores manus hostium, adjunctis Germanis, convenissent; aut cum aliquid calamitatis in proximis hibernis esset acceptum: brevem consulendi esse occasionem: Cæsarem arbitrari profectum in Italiam; nec aliter Carnutes interficiendi Tasgetii consilium fuisse capturos; neque Eburones, si ille adesset, tanta cum contemptione nostri ad castra venturos esse: non hostem auctorem, sed rem, spectare: subesse Rhenum; magno esse Germanis dolori Ariovisti mortem, & superiores nostras victorias: ardere Galliam tot contumeliis acceptis sub populi Romani imperium redactam, superiore gloria rei militaris exstincta. Postremo quis hoc sibi persuaderet, sine certa re Ambiorigem ad ejusmodi consilium descendisse? suam sententiam in utramque partem esse tutam: si nil sit durius, nullo periculo ad proximam legionem perventuros; si Gallia omnis cum Germanis consentiat, unam esse in celeritate positam salutem. Cotiæ quidem, atque eorum, qui dissentirent, consilium quem haberet exitum? in quo, si non præsens periculum, at certe longinqua obsidione fames esset pertimescenda.

Hac in utramque partem habita disputatione,

de troupes que ce fût, même d'Allemande ; témoin la maniere vigoureuſe avec laquelle ils avoient ſoutenu leur premier effort, & les avoient repouſſés : qu'ils ne manquoient point de vivres ; que cependant il leur viendroit du ſecours ou des quartiers les plus proches, ou de Céſar : en un mot qu'il n'y avoit rien de plus imprudent & de plus honteux que de ſuivre les conſeils d'un ennemi en des choſes ſi importantes.

Sabinus diſoit au contraire qu'il ſeroit bien tard de délibérer, lorſque les plus grandes forces des Ennemis auroient joint les Allemands, ou que les quartiers voiſins auroient reçu quelque échec ; qu'on n'avoit que peu de temps pour pourvoir à ſa ſureté ; qu'il croyoit Céſar parti pour l'Italie ; qu'autrement ceux de Chartres n'auroient jamais oſé ſe défaire de Taſgetius, ni les Liégeois inſulter notre camp avec tant d'inſolence ; qu'il regardoit l'avis en lui-même, ſans ſonger à ſon Auteur ; que le Rhin étoit tout proche ; que la mort d'Arioviſte & nos précédentes victoires tenoient au cœur aux Allemands ; que les Gaulois qui ſouffroient impatiemment le joug des Romains brûloient d'envie de ſe venger des affronts qu'ils en avoient reçus, au mépris de la gloire de leurs Ancêtres, & de leur réputation dans les armes ; qu'enfin il ne pouvoit croire qu'Ambiorix ſe fût engagé dans une pareille entrepriſe ſans être certain du ſuccès ; que ſon avis étoit ſûr, de quelque côté qu'on l'enviſageât, parce que s'il n'y avoit rien à craindre, ils pourroient ſans riſque joindre la plus proche Légion ; que ſi au contraire la Gaule étoit d'intelligence avec les Allemands, on ne pouvoit ſe ſauver que par une prompte retraite ; qu'après tout l'avis de Cotta & de ſes partiſans ne pouvoient aboutir, au cas que le péril ne fût pas actuellement préſent, qu'à les faire infailliblement mourir de faim, ſi l'Ennemi perſiſtoit à les tenir long-temps aſſiégés.

Cette conteſtation avoit déja duré long-temps,

cum a Cotta, primiſque ordinibus aciter reſiſteretur, Vincite, inquit, ſi ita vultis, Sabinus; & id clariore voce, ut magna pars militum exaudiret: neque is ſum, inquit, qui graviſſime ex vobis mortis periculo terrear; hi ſapient, &, ſi gravius quid acciderit, abs te rationem repoſcent: qui, ſi per te liceat, perendino die cum proximis hibernis conjuncti, communem cum reliquis caſum ſuſtineant: nec rejecti & relegati longe ab cæteris, aut ferro, aut fame intereant.

Conſurgitur ex conſilio: comprehendunt utrumque, & orant, ne ſua diſſenſione & pertinacia rem in ſummum periculum deducant: facilem eſſe rem, ſeu maneant, ſeu proficiſcantur, ſi modo unum omnes ſentiant, ac probent: contra in diſſenſione nullam ſe ſalutem perſpicere. Res diſputatione ad mediam noctem perducitur. Tandem dat Cotta permotus manus, ſuperat ſententia Sabini. Pronunciatur, prima luce ituros. Conſumitur vigiliis reliqua pars noctis, cum ſua quiſque miles circumſpiceret; quid ſecum portare poſſet, quid ex inſtrumento hibernorum relinquere cogeretur. Omnia excogitantur, quare nec ſine periculo maneatur, & languore militum, & vigiliis periculum augeatur. Prima luce ſic ex caſtris proficiſcuntur, quibus eſſet perſuaſum, non ab hoſte, ſed ab homine amiciſſimo Ambiorige conſilium datum, longiſſimo agmine, magniſque impedimentis.

At hoſtes, poſtea quam ex nocturno fremitu vigiliiſque de profectione eorum ſenſerunt, collocatis inſidiis bipartito in ſilvis, opportuno atque oc-

lorſque

lorſque Sabinus voyant qu'il ne pouvoit faire changer de ſentiment, ni à Cotta, ni aux principaux Officiers. Emportez le donc, puiſque vous le voulez, s'écria-t il d'un ton aſſez haut pour être entendu d'une grande partie des troupes: je ne ſuis pas celui d'entre vous qui craint le plus la mort; mais que ceux-ci ſachent que s'il arrive quelque malheur, c'eſt à vous qu'ils doivent en demander raiſon, puiſque ſi vous vouliez, dans deux jours ils ſeroient en état de joindre les quartiers les plus proches pour mieux réſiſter à l'Ennemi commun, & ne ſe verroient pas abandonnés & & rélégués loin du reſte des troupes, deſtinés à périr par le fer ou par la faim.

Sur cela on ſe leve, on embraſſe Sabinus & Cotta, on les conjure de ne pas tout perdre par leur diſſenſion & leur opiniâtreté: on leur repréſente qu'il eſt également facile de faire tête à l'Ennemi, ſoit qu'on demeure, ſoit qu'on décampe, pourvu qu'ils ſoient bien d'accord; qu'au contraire leur diviſion eſt capable de tout perdre. On conteſte ſur cette affaire juſqu'à minuit; à la fin Cotta ébranlé ſe rend, le ſentiment de Sabinus l'emporte, & l'on arrête de partir à la pointe du jour. Le ſoldat paſſe le reſte de la nuit à viſiter ſon équipage, & à voir ce qu'il emportera ou ce qu'il laiſſera. Il ſembloit qu'on ne s'occupât qu'à augmenter le danger, au cas qu'on voulut demeurer, ou à accabler les troupes de fatigues & de veilles, s'il falloit ſe mettre en marche. Dans ces diſpoſitions, on partit à la pointe du jour avec autant de ſécurité, & avec auſſi peu de précaution, que ſi le conſeil que l'on ſuivoit ne fut pas venu d'un ennemi, mais d'Ambiorix le plus fidele ami des Romains; les troupes marchoient en longue file avec un prodigieux bagage.

Les Ennemis qui étoient inſtruits de notre départ par le bruit qu'ils avoient entendu pendant la nuit, & par le trouble qu'ils avoient vu dans notre camp, ſe

culto loco, a millibus paſſuum circiter 11 Romanorum adventum exſpectabant; &, cum ſe major pars agminis in magnam convallem demiſiſſet, ex utraque parte ejus vallis ſeſe oſtenderunt: noviſſimoſque premere, & primos prohibere aſcenſu, atque iniquiſſimo noſtris loco prælium committere cœperunt.

Tum demum Titutius, uti qui nihil ante providiſſet, trepidare, concurſare, cohorteſque diſponere: hæc tamen ipſa timide, atque ut eum omnia deficere viderentur; quod plerumque iis accidere conſuevit, qui in ipſo negotio conſilium capere coguntur. At Cotta, qui cogitaſſet hæc poſſe in itinere accidere, atque ob eam cauſam profectionis auctor non fuiſſet, nulla in re communi ſaluti deerat; & in appellandis cohortandiſque militibus, imperatoris; &, in pugna, militis officia præſtabat: cumque propter longitudinem agminis minus facile per ſe omnia obire, & quid quoque loco faciendum eſſet, providere poſſent; juſſerunt pronunciari, ut impedimenta relinquerent, atque in orbem conſiſterent: quod conſilium, etſi in ejuſmodi caſu reprehendendum non eſt, tamen incommode accidit. Nam & noſtris militibus ſpem minuit, & hoſtes ad pugnandum alacriores effecit; quod non ſine ſummo timore & deſperatione id factum videbatur. Præterea accidit, quod fieri neceſſe erat, ut vulgo milites ab ſignis diſcederent; quæ quiſque eorum cariſſima haberet, ab impedimentis petere, atque arripere properaret, clamore ac fletu omnia complerentur.

At barbaris conſilium non defuit: nam duces eorum tota acie pronunciari juſſerunt, ne quis ab

mitent en embuſcade en deux corps, dans un bois qui n'étoit éloigné de nous que d'environ une demi-lieue; là bien poſtés & bien cachés ils nous attendirent Quand ils virent la plus grande partie de nos troupes arrivées dans un grand vallon qui étoit ſur leur route & à portée de l'embuſcade, tout d'un coup ils ſe montrerent des deux côtés du vallon, nous attaquerent en queue, empêcherent l'avant garde d'avancer, & engagerent le combat dans un lieu qui nous étoit fort deſavantageux.

Alors Sabinus étonné comme un homme qui n'a pris aucunes précautions, s'effraie, court de tous côtés ranger ſes troupes, mais cela même avec crainte, & comme un homme ſans reſſource; ce qui arrive d'ordinaire à ceux qui ſont obligés de ſe déterminer ſur le champ. Cotta de ſon côté qui avoit prévu que cela pouvoit arriver, & qui pour cette raiſon s'etoit oppoſé au départ, ne manquoit à rien de ce qui pouvoit ſervir au ſalut commun; il étoit par-tout, ſoit à exhorter & à encourager les troupes, ſoit à repouſſer l'ennemi, & faiſoit le devoir de Capitaine & de ſoldat. Et parce que l'armée étoit trop étendue, & que par conſéquent on ne pouvoit pas ſi aiſément obvier à tout, ni pourvoir aux beſoins de chaque poſte, on ordonna d'abandonner le bagage & de ſe ſerrer en rond. Cet ordre, quoique aſſez convenable au cas où l'on ſe trouvoit, fit un mauvais effet: car il découragea nos Soldats, & augmenta la vivacité des ennemis, parce qu'il ſembloit avoir été dicte par la crainte & par le déſeſpoir. Un autre mauvais effet inévirable que cet ordre produiſit, c'eſt que les Soldats abandonnerent leurs drapeaux pour courir tirer du bagage ce qu'ils avoient de meilleur; tout étoit rempli de cris & de lamentations.

Les Barbares ſe conduiſirent fort prudemment dans cette occaſion: car les chefs firent publier dans toute

loco discedere; illorum esse prædam, atque illis reservari, quæcumque Romani reliquissent: proinde omnia in victoria posita existimarent. Erant & virtute, & numero pugnando pares nostri; tametsi a duce, & a fortuna deserebantur; tamen omnem spem salutis in virtute ponebant; &, quoties quæque cohors procurreret, ab ea parte magnus hostium numerus cadebat. Qua re animadversa, Ambiorix pronunciari jubet, ut procul tela conjiciant, neu propius accedant; &, quam in partem Romani impetum fecerint, cedant: levitate armorum, & quotidiana exercitatione nihil iis noceri posse; rursus se ad signa recipientes insequantur.

Quo præcepto ab iis diligentissime observato, cum quæpiam cohors ex orbe excesserat, atque impetum fecerat, hostes velocissime refugiebant. Interim ea parte nudari necesse erat, & ab latere aperto tela recipi. Rursus, cum in eum locum, unde erant egressi, reverti cœperant, & ab iis, qui cesserant, & ab iis, qui proximi steterant, circumveniebantur: sin autem locum tenere vellent, neque virtuti locus relinquebatur, neque a tanta multitudine conjecta tela conferti vitare poterant. Tamen tot incommodis conflictati, multis vulneribus acceptis, resistebant; & magna parte diei consumpta, cum a prima luce ad horam VIII pugnaretur, nihil, quod ipsis esset indignum, committebant. Tum T. Balventio, qui superiore anno primum pilum duxerat, viro forti, & magnæ auctoritatis, utrumque femur tragula transjici-

leur armée, qu'aucun n'eut à quitter ſon rang; que tout ce que les Romains auroient abandonné, deviendroit leur proie, & qu'ils penſaſſent que tout dépendoit de remporter la victoire. Les nôtres ne leur cédoient ni en courage ni en nombre; & quoiqu'abandonnés de leur chef & de la fortune, ils ſe comportoient en gens qui ont mis toute leur eſpérance dans leur courage; en ſorte que par-tout où ils donnoient, ils faiſoient un grand carnage des Ennemis. Ambiorix qui s'en apperçut, ordonna à ſes troupes de lancer leurs traits d'une certaine diſtance ſans s'approcher plus près; & de lâcher le pied, lorſque les Romains viendroient ſur eux l'épée à la main; qu'étant armés à la légere & fort exercés dans cette maniere de combattre, on ne pourroit leur nuire; qu'ils fondroient enſuite ſur nous dans notre retraite.

Ils exécuterent ſi exactement cet ordre, que lorſqu'une Cohorte ſe détachoit des autres pour donner, les Ennemis évitoient aiſément ſes coups par la fuite, tandis que ſon flanc qui reſtoit découvert, étoit expoſé à leurs traits Outre cela en ſe retirant vers le poſte d'où elle étoit partie, elle étoit enveloppée & par ceux qui avoient reculé, & par les autres corps plus proches: ſi les nôtres vouloient tenir ferme, leur valeur leur devenoit inutile; & comme ils ſe tenoient ſerrés, ils étoient accablés, ſans qu'il leur fut poſſible de réſiſter aux traits lancés de toutes parts par des troupes ſi nombreuſes. Malgré tant d'incommodités, & quoique couverts de bleſſures, nos gens ne laiſſoient pas de ſe maintenir courageuſement; & bien que ce combat eut duré depuis la pointe du jour juſqu'à deux heures après midi, ils n'avoient encore rien fait d'indigne du nom Romain, quand T. Balventius, brave Officier, & en grand crédit, qui l'année précédente avoit été premier Capitaine d'une Légion, eut les deux cuiſſes percées d'un dard. En-

tur. Q. Lucanius, ejuſdem ordinis, fortiſſime pugnans, dum circumvento filio ſubvenit, interficitur. L. Cotta legatus omnes cohortes ordineſque adhortans, in adverſum os funda vulneratur.

His rebus permotus Q. Titurius, cum procul Ambiorigem ſuos cohortantem conſpexiſſet, interpretem ſuum Cn. Pompeium ad eum mittit, rogatum, ut ſibi militibuſque parcat. Ille appellatus, reſpondit; ſi velit ſecum colloqui, licere; ſperare a multitudine impetrari poſſe, quod ad militum ſalutem pertineat: ipſi vero nihil nocitum iri; inque eam rem ſe ſuam fidem interponere. Ille cum Cotta ſaucio communicat, ſi videatur, pugna ut excedant, & cum Ambiorige una colloquantur; ſperare ſe ab eo de ſua ac militum ſalute impetrari poſſe. Cotta ſe ad armatum hoſtem iturum negat, atque in eo perſeverat.

Sabinus, quos in præſentia tribunos mil. circum ſe habebat, & primorum ordinum centuriones, ſe ſequi jubet: & cum propius Ambiorigem acceſſiſſet, juſſus arma abjicere, imperatum facit; ſuiſque, ut idem faciant, imperat. Interim, dum de conditionibus inter ſe agunt, longiorque conſulto ab Ambiorige inſtituitur ſermo, paulatim circumventus, interficitur. Tum vero, ſuo more, victoriam conclamant, atque ululatum tollunt; impetuque in noſtros facto, ordines perturbant. Ibi L. Cotta pugnans interficitur cum maxima parte militum; reliqui ſe in caſtra recipiunt, unde erant egreſſi: ex quibus L. Petroſidius aquilifer, cum magna multitudine hoſtium premeretur, aquilam intra vallum projecit, ipſe pro caſtris fortiſſime

même temps Q. Lucanius qui étoit auſſi premier Capitaine, combattant vaillamment, & voulant ſecourir ſon fils que l'Ennemi avoit envelopé, fut tué; & Cotta Lieutenant-Général fut bleſſé au viſage, dans le temps qu'il alloit de rang en rang encourager les ſoldats.

Alors Sabinus étonné, ayant apperçu de loin Ambiorix qui animoit ſes troupes, lui envoya Cn. Pompeius ſon interprete pour le prier d'épargner le ſang Romain & le ſien. Celui-ci répondit que ſi Sabinus avoit envie de conférer avec lui, il le pouvoit; qu'il ſe flattoit d'obtenir des Gaulois de traiter humainement les vaincus; que pour lui il pouvoit venir en aſſurance, & qu'il lui promettoit qu'il ne lui ſeroit fait aucun mal. Sabinus fait part de cette réponſe à Cotta ſon Collegue, & tâche de l'engager à ſortir avec lui de la mêlée, pour aller conferer avec Ambiorix, dont il eſpéroit, diſoit il, pouvoir obtenir le ſalut commun. Cotta proteſte qu'il ne ſe rendra jamais auprès d'un ennemi armé, & perſiſte dans ce refus.

Sur cela Sabinus ordonne aux Tribuns des ſoldats & aux Centurions des premiers corps qui ſe trouvoient auprès de lui, de le ſuivre, Arrivé auprès d'Ambiorix, il reçoit ordre de mettre les armes bas; à quoi il obeit, & commande aux ſiens d'en faire autant. Cependant tandis que l'on traite des conditions, & qu'Ambiorix traîne exprès les choſes en longueur, Sabinus eſt inſenſiblement enveloppé, & maſſacré avec tous ceux qui l'accompagnoient. Alors les Gaulois, ſelon leur coutume, ſe mettent à crier victoire; en même temps pouſſant de grands cris, ils ſe jettent ſur nos troupes & les mettent en deſordre. Cotta & la plus grande partie de ſes ſoldats périſſent les armes à la main; le reſte ſe retire au camp d'où il étoit parti. De ce nombre fut L. Petroſidius Enſeigne d'une Légion, qui ſe voyant preſſé, jette

pugnans occiditur. Alii ægre ad noctem oppugnationem ſuſtinent : noctu ad unum omnes, deſperata ſalute, ſe ipſi interficiunt. Pauci ex prælio elapſi, incertis itineribus, per ſilvas ad T. Labienum legatum in hiberna perveniunt ; atque eum de rebus geſtis certiorem faciunt.

Hac victoria ſublatus Ambiorix, ſtatim cum equitatu in Atuaticos, qui erant ejus regno finitimi, proficiſcitur ; neque diem, neque noctem intermittit ; peditatumque ſe ſubſequi jubet. Re demonſtrata, Atuaticiſque concitatis, poſtero die in Nervios pervenit ; hortaturque, ne ſui in perpetuum liberandi, atque ulciſcendi Romanos, pro iis, quas acceperint, injuriis, occaſionem dimittant : interfectos eſſe legatos duos, magnamque partem exercitus interiſſe demonſtrat : nihil eſſe negotii, ſubito oppreſſam legionem, quæ cum Cicerone hiemet, interfici : ſe ad eam rem profitetur adjutorem. Facile hac oratione Nerviis perſuadet.

Itaque, confeſtim dimiſſis nunciis ad Centrones, Grudios, Levacos, Pleumoſios, Gordunos, qui omnes ſub eorum imperio ſunt, quam maximas manus poſſunt, cogunt ; & de improviſo ad Ciceronis hiberna advolant, nondum ad eum fama de Tituii morte perlata. Huic quoque accidit, quod fuit neceſſe, ut nonnulli milites, qui lignationis munitioniſque cauſa in ſilvas diſceſſiſſent, repentino equitum adventu interciperentur. His circumventis, magna manu Eburones, Atuatici, Nervii, atque horum omnium ſocii & clientes, legionem oppugnare incipiunt. Noſtri celeriter ad arma concurrunt, vallum conſcendunt. Ægre is,

l'aigle dans le camp, & eſt tué en ſe défendant vigoureuſement. Les autres réſiſtent encore juſqu'à la nuit, quoiqu'avec peine; après quoi de déſeſpoir ils ſe tuent tous les uns les autres dans l'obſcurité. Le peu qui échappa de cette défaite, gagna les bois, & par des chemins de traverſe ſe rendit au camp de T. Labiénus Lieutenant Général, auquel ils porterent cette triſte nouvelle.

Enflé de cette victoire, Ambiorix partit auſſi tôt avec ſa Cavalerie pour ſe rendre chez ceux de Namur ſes voiſins; & marcha jour & nuit, après avoir donné ordre à ſon Infanterie de le ſuivre. Il leur rendit compte de ce qu'il avoit, & leur perſuada de prendre le même parti que lui. Le lendemain il paſſa chez ceux du Hainaut, auxquels il fit la même exhortation, de ne point perdre l'occaſion de s'affranchir, & de ſe venger des inſultes qu'ils avoient reçues des Romains; que deux de leurs Lieutenans Généraux étoient morts, & une grande partie de leur armée taillée en pieces; qu'il étoit aiſé d'en faire autant de la Légion qui étoit en quartier d'hiver ſous les ordres de Cicéron, & qu'il les aideroit en cela. Il ne lui fut pas difficile de les perſuader.

Auſſi-tôt ils envoient ordre à ceux de Courtray, de Bruges, de Louvain, de Tournay & de Gand, tous peuples de leur dépendance, d'aſſembler le plus de forces qu'il ſeroit poſſible, & viennent ſubitement fondre ſur le quartier de Cicéron, qui n'étoit pas encore informé de la mort de Sabinus. Auſſi lui arriva-t-il, ce qu'il ne pouvoit éviter, qu'ayant été obligé d'envoyer quelques ſoldats faire du bois & des faſcines dans la forêt, ils furent ſurpris par l'arrivée ſubite de la Cavalerie ennemie. Après les avoir enveloppés, les Liégeois, avec ceux de Namur & du Hainaut, tous leurs Alliés & ceux de leur dépendance vinrent attaquer la Légion. Auſſi-tôt les Romains courent aux armes, & bordent les retranche-

dies ſuſtentatur, quod omnem ſpem hoſtes in celeritate ponebant; atque hanc adepti victoriam; in perpetuum ſe fore victores confidebant.

Mittuntur ad Cæſarem confeſtim à Cicerone litteræ, magnis propoſitis præmiis, ſi perruliſſent. Obſeſſis omnibus viis, miſſi intercipiuntur. Noctu ex ea materia, quam munitionis cauſa comportaverant, turres admodum cxx excitantur incredibili celeritate: quæ deeſſe operi videbantur, perficiuntur. Hoſtes poſtero die, multo majoribus copiis coactis, caſtra oppugnant, foſſam complent. A noſtris eadem ratione, qua pridie, reſiſtitur: hoc idem deinceps reliquis fit diebus. Nulla pars nocturni temporis ad laborem intermittitur: non ægris, non vulneratis facultas quietis datur. Quæcumque ad proximi diei oppugnationem opus ſunt, noctu comparantur: multæ præuſtæ ſudes, magnus muralium pilorum numerus inſtituitur: turres contabulantur; pinnæ, loricæque ex cratibus attexuntur. Ipſe Cicero, cum tenuiſſima valetudine eſſet, ne nocturnum quidem ſibi tempus ad quietem relinquebat; ut ultro militum concurſu ac vocibus, ſibi parcere cogeretur.

Tunc duces, principeſque Nerviorum, qui aliquem ſermonis aditum cauſamque amicitiæ cum Cicerone habebant, colloqui ſeſe velle dicunt. Facta poteſtate, eadem, quæ Ambiorix cum Titurio egerat, commemorant: omnem eſſe in armis Galliam: Germanos Rhenum tranſiiſe: Cæſaris, reliquorumque hiberna oppugnari. Addunt etiam de Sabini morte. Ambiorigem oſtentant, fidei faciendæ cauſa. Errare eos dicunt, ſi quidquam ab iis

mens. Cette journée fut très rude pour nous : l'attaque des Barbares fut d'autant plus vive qu'ils fondoient toute leur espérance sur la promptitude de l'exécution, & se flattoient qu'après nous avoir défaits dans cette rencontre, ils n'auroient plus rien à craindre de nous.

Cependant Cicéron engage par de grandes promesses plusieurs couriers à porter des avis à César de ce qui se passoit ; mais comme tous les passages étoient gardés, aucun ne put pénétrer. Pendant la nuit on employa avec une promptitude incroyable le bois qui avoit été apporté, à construire six vingt tours, & à perfectionner les retranchemens. Le lendemain les Ennemis reviennent à l'assaut en plus grand nombre qu'auparavant, & comblent le fossé. Les nôtres se defendent ce jour là comme ils avoient fait la veille, & soutiennent le même effort tous les jours suivans sans se rebuter. On ne cesse de travailler toute la nuit : les malades même & les blessés ne prennent aucun repos. On prépare la nuit ce qui est nécessaire pour le jour suivant ; les uns accommodent quantité de pieux brûlés par le bout, pour palissader les remparts, ainsi que grand nombre de ces dards dont on se sert dans les siege ; les autres ajoutent de nouveaux étages aux tours, d'autres font des claies & des mantelets pour se mettre à couvert. Cicéron lui-même, quoique d'une santé foible, ne prenoit pas seulement la nuit pour se reposer, il falloit que ses soldats à force de prieres l'obligeassent à se ménager.

Pendant qu'il se donnoit tous ces soins, quelques-uns des principaux du Hainaut qui avoient quelque habitude auprès de lui, & quelque liaison, demandent à lui parler. En ayant eu la permission, ils lui répetent les mêmes choses qu'Ambiorix avoit dites à Sabinus ; que toute la Gaule étoit en armes ; que les Allemands passoient le Rhin ; que les quartiers de César & de ses Lieutenans étoient attaqués : ils ajoutent que Sabinus avoit été tué ; & pour l'en con-

præſidii ſperent, qui ſuis rebus diffidant : ſeſe tamen hoc eſſe in Ciceronem populumque R. animo, ut nihil, niſi hiberna recuſent, atque hanc inveteraſcere conſuetudinem nolint : licere illis incolumibus per ſe ex hibernis diſcedere, & in quaſcumque partes velint, ſine metu proficiſci. Cicero ad hæc unum modo reſpondit : Non eſſe conſuetudinem populi Romani ullam accipere ab hoſte armato conditionem : ſi ab armis diſcedere velint, ſe adjutore utantur, legatoſque ad Cæſarem mittant : ſperare ſe pro ejus juſtitia, quæ petierint, impetraturos.

Ab hac ſpe repulſi Nervii, vallo pedum XI, & foſſa pedum XV, hiberna cingunt. Hæc ſuperiorum annorum conſuetudine a noſtris cognoverant ; & quoſdam de exercitu nacti captivos, ab his docebantur : ſed nulla his ferramentorum copia, quæ eſſet ad hunc uſum idonea ; gladiis ceſpitem circumcidere, manibus, ſaguliſque terram exhaurire cogebantur. Qua quidem ex re hominum multitudo cognoſci potuit : nam minus horis tribus, millium paſſuum XV in circuitu munitionem perfecerunt ; reliquiſque diebus turres ad altitudinem valli, falces teſtudineſque, quas iidem captivi docuerant, parare ac facere cœperunt.

Septimo oppugnationis die, maximo coorto vento, ferventes fuſili ex argilla glandes, fundis, & fervefacta jacula in caſas, quæ more Gallico ſtramentis erant tectæ, jacere cœperunt. Hæ celeriter ignem comprehenderunt, &, venti magnitudine, in omnem caſtrorum locum diſtulerunt. Hoſtes,

vaincre, ils lui préſentent Ambiorix : ils diſent qu'il ſe trompe d'eſpérer quelque ſecours de ceux qui deſeſperent de leurs propres affaires ; que cependant ils n'ont aucune mauvaiſe intention ni contre lui ni contre le Peuple Romain ; qu'on ne lui demande que de ne point hiverner dans la Gaule, de peur que la coutume ne s'en établiſſe ; que du reſte on lui permet de partir en toute ſûreté, & de ſe retirer ſans rien craindre où il voudra. A cela Cicéron ſe contente de répondre, que le Peuple Romain n'étoit pas accoutumé de recevoir la Loi d'un ennemi armé ; que s'ils vouloient mettre bas les armes, ſe ſervir de lui, & envoyer des Députés à Céſar, il eſpéroit qu'ils obtiendroient de ſon équité tout ce qu'ils lui demanderoient.

Les Gaulois du Hainaut ſe voyant déchus de cette eſpérance, enferment notre camp d'un rempart de onze pieds de haut, & d'un foſſé de quinze pieds de profondeur. C'étoit de nos ſoldats avec leſquels ils avoient vécu les années précédentes, & de quelques priſonniers Romains, qu'ils avoient appris l'art de conſtruire ces ouvrages ; & comme ils n'avoient point d'outils propres à remuer la térre, ils étoient obligés de couper les gazons avec leurs épées, & de porter la terre dans leurs mains ou dans leurs habits. On put voir par-là combien ils étoient en grand nombre, puiſque malgré ces difficultés ce retranchement qui avoit cinq lieues de tour, fut achevé en moins de trois heures. Les jours ſuivans ils éleverent des tours à la hauteur de notre rempart, préparerent des faux, & des tortues militaires, c'étoient les même priſonniers qui les avoient dirigés dans ces ouvrages.

Le ſeptieme jour de l'attaque un grand vent s'étant élevé, ils lancerent dans le camp des pots à feu & des javelots enflammés, ſur les hutes de nos ſoldats couvertes de paille à la mode Gauloiſe. Le feu y prit auſſi tôt, & le vent le porta dans tout le camp. En même-temps ils monterent à l'aſſaut avec de grands

maximo clamore insecuti, quasi parta jam atque explorata victoria, turres testudinesque agere, & scalis vallum ascendere cœpetunt. At tanta militum virtus, atque ea præsentia animi fuit, ut, cum undique flamma torrerentur, maximaque telorum multitudine premerentur, suaque omnia impedimenta atque omnes fortunas conflagrare intelligerent; non modo demigrandi causa de vallo decederet nemo, sed pene ne respiceret quidem quisquam; ac tum omnes acerrime fortissimeque pugnarent. Hic dies nostris longe gravissimus fuit: sed tamen hunc habuit eventum, ut eo die maximus numerus hostium vulneraretur, atque interficeretur; ut se sub ipso vallo constipaverant, recessumque primis ultimi non dabant. Paulum quidem intermissa flamma, & quodam loco adacta, & contingente vallum, tertiæ cohortis centuriones, ex eo, quo stabant, loco recesserunt, suosque omnes removerunt; nutu vocibusque hostes, si introire vellent, vocare cœperunt: quorum progredi ausus est nemo. Tum ex omni parte lapidibus conjectis detrudebati, turrisque succensa est.

Erant in ea legione fortissimi viri centuriones, qui jam primis ordinibus appropinquarent, T. Pulfio, & L. Varenus. Hi perpetuas controversias inter se habebant, uter alteri anteferretur; omnibusque annis de loco summis simultatibus contendebant. Ex iis Pulfio, cum acerrime ad munitiones pugnaretur, Quid dubitas, inquit, Varene? aut quem locum probandæ virtutis tuæ spectas? hic dies de nostris controversiis judicabit. Hæc cum dixisset, procedit extra munitiones; &, quæ pars hostium confertissima visa est, in eam irrumpit. Ne Varenus quidem tum vallo sese continet, sed omnium veritus existimationem, subsequitur, mediocri spatio relicto. Pulfio pilum in hostes mittit, atque unum ex multitudine procurrentem transjicit: quo per-

cris, comme s'ils euſſent été aſſurés de la victoire, & firent avancer leurs tours & leurs tortues pour monter à l'eſcalade ; mais tel fut le courage & la fermeté de nos ſoldats, que ſans s'etonner de voir le feu par tout, les dards pleuvoir ſur eux de toutes parts, brûler leur bagage & tout ce qu'ils avoient, aucun d'eux ne tourna pas ſeulement la tête, & ne ſongea point à quitter ſon poſte pour arracher quelque choſe aux flammes, tant ils étoient tous attentifs à ſe défendre vaillamment. Ce jour là fut très-rude pour nous ; mais l'évenement en fut tel, que les Ennemis eurent beaucoup de morts & de bleſſés, parce qu'ils s'etoient trop ſerrés au pied du rempart, & que les derniers empêchoient les premiers de ſe dégager. Quand les flammes furent un peu ceſſées, les Barbares ayant roulé une de leurs tours juſqu'au pied de notre rempart, les Centurions de la troiſieme cohorte s'éloignerent un peu de ce poſte, firent retirer tout leur monde, & tant par geſtes que de la voix defierent les Ennemis d'entrer ; mais aucun d'eux n'ayant oſé avancer, ils furent repouſſés à coups de pierres, & on brûla leur tour.

Il y avoit dans cette Légion deux braves Centurions, nommés Q. Pulfio & L. Varenus, qui approchoient des premiers grades. Ils étoient perpétuellement en conteſtation ſur celui des deux qui l'emporteroit, & tous les ans ils ſe diſputoient l'honneur avec une extrême vivacité. Dans le temps que l'on ſe battoit le plus vivement aux retranchemens, Pulfio dit à Varenus : Que tardez-vous, & quel lieu plus propre attendez vous pour faire connoître votre valeur ? ce jour décidera de nos differens. A ces mots, il ſort du camp, & ſe lance dans le plus épais des Ennemis. Alors Varenus ne peut plus reſter dans le camp ; & croit qu'il y va de ſon honneur de le ſuivre de près. Pulfio lance ſon javelot ſur les Ennemis, & en perce un qui s'avançoit : celui-

cuſſo & exanimato, hunc ſcutis protegunt hoſtes, & in illum univerſi tela conjiciunt; neque dant regrediendi facultatem. Ttansfigitur ſcutum Pulfioni, & verutum in Balteo defigitur. Avertit hic caſus vaginam, & gladium educere conantis dextram moratur manum, impeditumque hoſtes circumſiſtunt. Succurrit inimicus illi Varenus, & laboranti ſubvenit. Ad hunc ſe confeſtim a Pulfione omnis multitudo convertit, illum veruto transfixum arbitrantur. Illis vero occurſat ocius gladio, cominuſque rem gerit Varenus; atque uno interfecto, reliquos paulum propellit. Dum cupidius inſtat, in locum inferiorem dejectus, concidit. Huic rurſus circumvento fett ſubſidium Pulfio; atque ambo incolumes, compluribus interfectis, ſumma cum laude ſeſe intra munitiones recipiunt. Sic fortuna in contentione & certamine utrumque verſavit, ut alter alteri inimicus auxilio ſalutique eſſet; neque dijudicari poſſet, uter utri virtute anteferendus videretur.

Quanto erat in dies gravior atque aſperior oppugnatio, & maxime quod, magna parte militum confecta vulnetibus, res ad paucitatem defenſorum pervenerat; tanto crebriores litteræ nunciique ad Cæſarem mittebantur: quorum pars deprehenſa in conſpectu noſtrorum militum cruciatu necabatur. Erat unus intus Nervius, nomine Vertico, loco natus honeſto, qui a prima obſidione ad Ciceronem profugetat, ſuamque ei fidem præſtiterat. Hic ſervo, ſpe libertatis, magniſque perſuadet præmiis, ut litteras ad Cæſarem deferat. Has ille in jaculo illigatas affert; & Gallus inter Gallos ſine ulla ſuſpicione verſatus, ad Cæſarem

ci étant tombé mort du coup, tous le couvrent de leurs boucliers, & font une décharge ſur Pulfio ſans qu'il ait le temps de ſe retirer. Dans ce moment ſon bouclier eſt percé d'un dard dont le fer reſte dans ſon baudrier; ce qui l'empêche de tirer l'épée. Alors l'Ennemi l'environne; mais Varenus ſon rival qui le voit preſſé, accourt à ſon ſecours. Les Barbares qui croient Pulfio mort du coup qui avoit donné dans ſon bouclier, l'abandonnent & ſe tournent tous contre Varenus. Celui-ci va au devant d'eux l'épée à la main, & les ſerrant de près, il en tue un, & écarte un peu le reſte; mais ſe laiſſant trop emporter à ſon ardeur, il rencontre un endroit creux où il tombe, & eſt auſſi-tôt enveloppé. Pulfio vient le ſecourir à ſon tour; & tous deux, après avoir tué pluſieurs Ennemis, ſe retirent couverts de gloire, ſans avoir reçu aucune bleſſure. Ainſi dans l'émulation qui regnoit entre ces deux braves, la fortune balança tellement ſes faveurs entre l'un & l'autre, que chacun d'eux dut la vie à ſon rival, ſans que l'on pût dire lequel avoit montré plus de généroſité & plus de valeur.

Plus le ſiege devenoit fâcheux & rude pour nous qui avions beaucoup de bleſſés & par conſéquent peu de ſoldats en état de ſe défendre; plus Cicéron envoyoit de lettres & de Meſſagers à Céſar: mais la plupart étoient arrêtés & ſuppliciés à la vue de nos ſoldats. Il y avoit dans le camp un homme du Hainaut d'honnête famille nommé Verticon, qui dès le commencement du ſiege étoit venu ſe rendre à Cicéron, & lui avoit donné des preuves de ſa fidélité. Ce Gaulois engagea un de ſes eſclaves par de grandes promeſſes, ſur-tout par l'eſpérance de la liberté, à porter une lettre à Céſar. Celui-ci l'attache à ſon javelot, ſe met en chemin, & comme il étoit Gaulois, il traverſe le camp des Gaulois ſans qu'ils ſe défient de lui; arrive, rend ſes lettres en main

pervenit. Ab eo de periculo Ciceronis legioniſque cognoſcit.

Cæſar, acceptis litteris circiter hora XI diei, ſtatim nuncium in Bellovacos ad M. Craſſum quæſtorem mittit, cujus hiberna aberant ab eo millia paſſuum XXV. Jubet media nocte legionem proficiſci, celeriterque ad ſe venire: exiit cum nuncio Craſſus. Alterum ad C. Fabium legatum mittit, ut in Atrebatium fines legionem adducat, qua ſibi iter faciendum ſciebat. Scribit Labieno, ſi Reipublicæ commodo facere poſſet, cum legione ad fines Nerviorum veniat: reliquam partem exercitus, quod paulo aberat longius, non putat exſpectandam: equites circiter CD ex proximis hibernis cogit.

Hora circiter III ab antecurſoribus de Craſſi adventu certior eſt factus: eo die millia paſſuum XX progreditur. Craſſum Samarobrivæ præficit; legionemque ei attribuit, quod ibi impedimenta exercitus, obſides civitatum, litteras publicas, frumentumque omne, quod eo tolerandæ hiemis cauſa devexerat, relinquebat. Fabius, ut imperatum erat, non ita multum moratus, in itinere cum legione occurrit. Labienus, interitu Sabini, & cæde cohortium cognita, cum omnes ad eum Trevirorum copiæ veniſſent, veritus, ſi ex hibernis fugæ ſimilem profectionem feciſſet, hoſtium impetum ſuſtinere non poſſet, præſertim quos recenti victoria efferri ſciret, litteras Cæſari dimittit, quanto cum periculo legionem ex hibernis educturus eſſet; rem geſtam in Eburonibus perſcribit: docet omnes peditatus equitatuſque copias Trevirorum, III millia paſſuum longe ab ſuis caſtris conſediſſe.

propre, & inſtruit Céſar du danger où ſe trouvoient Cicéron & ſa Légion.

Sur ces nouvelles qu'il reçut vers cinq heures du ſoir, Céſar dépêche ſur le champ un courier au Queſteur M. Craſſus qui étoit en quartier dans le Beauvoiſis, environ à huit lieues de lui, & lui ordonne de partir à minuit avec ſa Légion, & de ſe rendre au plutôt auprès de lui. Craſſus partit avec le courier. Il en envoie en même-temps un autre à C. Fabius, & lui donne rendez-vous ſur les frontieres de l'Artois par où il devoit paſſer; & il mande à Labienus de ſe rendre inceſſamment dans le Hainaut avec ſa Légion, ſi le bien des affaires le lui permet. Il ne crut pas devoir attendre le reſte de ſes troupes, qui étoient un peu plus éloignées; il ſe contenta de tirer ſeulement environ quatre cens chevaux des quartiers les plus proches.

Le lendemain vers neuf heures du matin il eut avis par ſes coureurs de l'arrivée de Craſſus. Ce même jour il fit environ ſept lieues, & laiſſa Craſſus en garniſon à Amiens avec ſa troupe, pour garder tout le bagage de l'armée, les ôtages, les papiers, & le bled pour le quartier d'hiver qu'il y avoit fait conduire. Peu de temps après il fut joint par Fabius & la Legion qu'il commandoit, qui, ſelon ſes ordres, avoit fait diligence. A l'égard de Labiénus, ayant appris la mort de Sabinus, la defaite des cohortes, & la marche de toutes les troupes de ceux de Treves qui venoient l'attaquer: il eut peur que ſi dans ces circonſtances il ſortoit à la hâte de ſon quartier, comme s'il prenoit la fuite, de ne pouvoir ſoutenir l'attaque de l'Ennemi déja fier de l'avantage qu'il venoit de remporter. C'eſt pourquoi il manda à Céſar le riſque qu'il courroit en faiſant ſortir ſa Légion de ſes quartiers, ce qui s'étoit paſſé chez les Liégeois, & lui apprit que toute la Cavalerie & l'Infanterie de ceux de Treves n'étoient qu'à une lieue de lui.

Cæſar, conſilio ejus probato, etſi, opinione III legionum dejectus, ad II redierat, tamen unum communis ſalutis auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum fines. Ibi ex captivis cognoſcit, quæ apud Ciceronem gerantur, quantoque in periculo res ſit. Tum cuidam ex equitibus Gallis magnis præmiis perſuadet, uti ad Ciceronem epiſtolam deferat. Hanc Græcis conſcriptam litteris mittit; ne, intercepta epiſtola, noſtra ab hoſtibus conſilia cognoſcantur: ſi adire non poſſit, monet, ut tragulam, cum epiſtola ad amentum deligata, intra munitiones caſtrorum abjiciat. In litteris ſcribit, ſe eum legionibus profectum celeriter affore: hortatur ut priſtinam virtutem retineat. Gallus periculum vetitus, ut erat præceptum, tragulam mittit. Hæc caſu ad turrim adhæſit; neque ab noſtris biduo animadverſa, tertio die a quodam milite conſpicitur: dempta, ad Ciceronem defertur. Ille perlectam in conventu militum recitat, maximaque omnes lætitia afficit. Tum fumi incendiorum procul videbantur: quæ res omnem dubitationem adventus legionum expulit.

Galli, re cognita per exploratores, obſidionem relinquunt; ad Cæſarem omnibus copiis contendunt: eæ erant armatorum circiter millia LX. Cicero, data facultate, Gallum ab eodem Vertigone, quem ſupra demonſtravimus, repetit, qui litteras ad Cæſarem deferat; hunc admonet, iter caute diligenterque faciat: perſcribit in litteris, hoſtes ab ſe diſceſſiſſe, omnemque ad eum multitudinem convertiſſe. Quibus litteris circiter media nocte allatis, Cæſar ſuos facit certiores; eoſque

Après avoir approuvé ſes raiſons, Céſar quoique déchu de l'eſpérance d'avoir trois Légions, ſe détermina à partir avec deux ſeulement, parce qu'il étoit perſuadé que le ſalut commun dépendoit de ſa diligence. Il ſe rendit donc à grandes journées ſur les frontieres du Hainaut, où il apprit de quelques priſonniers le danger où étoient Cicéron & ſa Légion. Sur cet avis il engagea ſous l'eſpérance d'une grande récompenſe un Cavalier Gaulois à porter une lettre à Cicéron, & il l'écrivit en caracteres Grecs, afin qu'en cas qu'elle fut interceptée, les Ennemis ne puſſent connoître notre deſſein. Il lui recommanda, s'il ne pouvoit parvenir juſqu'à lui, d'attacher la lettre à la courroie de ſon javelot, & de la lancer dans le camp. Il marque dans cette lettre qu'il eſt parti avec deux Légions & qu'il arrivera inceſſamment; il exhorte Cicéron à ſe ſouvenir de ſon ancienne valeur. Le Cavalier craignant le danger, lance ſon Javelot, ſelon l'ordre qu'il en avoit. Le Javelot s'attacha par hazard à une tour, où il demeura deux jours attaché, ſans que les nôtres s'en apperçuſſent; le troiſieme un ſoldat découvrit la lettre & la porta à Cicéron. Il la lut tout haut en préſence de toutes les troupes qu'elle réjouit fort; en même-temps la fumée des embraſemens que nos Légions faiſoient par-tout ſur leur route, les aſſûra de leur arrivée.

Les Ennemis informés par leurs coureurs que nous avancions, quittent le ſiege, & marchent à nous avec toutes leurs troupes qui pouvoient monter environ à ſoixante mille hommes. Cicéron profite de leur éloignement, & fait partir un eſclave du même Verticon dont on a parlé, avec une lettre pour Céſar; il lui recommande d'uſer d'adreſſe pour n'être pas découvert, & de faire diligence; il mande dans cette lettre que les Barbares l'avoient quitté, & qu'ils marchoient contre lui avec toutes leurs forces. Le

ad dimicandum animo confirmat. Postero die, luce prima, movet castra ; & circiter millia passuum IV progressus, trans vallem magnam & rivum, hostium multitudinem conspicatur. Erat magni periculi res, cum tantis copiis iniquo loco dimicare : tum quoniam liberatum obsidione Ciceronem sciebat, eoque omnino remittendum de celeritate existimabat, consedit ; & quam æquissimo loco potest, castra communit : atque hæc, etsi erant exigua per se, vix hominum millium VII, præsertim nullis cum impedimentis ; tamen angustiis viarum, quam maxime potest, contrahit, eo consilio, ut in summam contemptionem hostibus veniat Interim speculatoribus in omnes partes dimissis, explorat, quo commodissime itinere vallem transire possit.

Eo die parvulis equestribus præliis ad aquam factis, utique sese suo loco continent : Galli, quod ampliores copias, quæ nondum convenerant, exspectabant ; Cæsar, si forte timoris simulatione hostes in suum locum elicere posset, ut citra vallem pro castris prælio contenderet : si id efficere, non posset, ut, exploratis itineribus, minore cum periculo vallem rivumque transiret. Prima luce hostium Equitatus ad castra accedit, prœliumque cum nostris equitibus committit. Cæsar consulto equites cedere, seque in castra recipere jubet ; simul, ex omnibus partibus castra altiore vallo muniri, portasque obstrui, atque in iis administrandis rebus quam maxime concursari, & cum simulatione timoris agi jubet.

Quibus omnibus rebus hostes invitati, copias transducunt, aciemque iniquo loco constituunt : nostris vero etiam de vallo deductis, propius ac-

courier ayant rendu ſes lettres à Céſar vers minuit, il en fait part à ſes troupes, les encourage, & décampe à la pointe du jour. Il n'eut pas fait une lieue, qu'il apperçut l'Ennemi au delà d'un grand vallon traverſé par un ruiſſeau. Il y avoit un grand danger à combattre contre tant d'Ennemis dans un lieu déſavantageux. D'ailleurs Cicéron n'étant plus aſſiégé, il n'étoit plus beſoin de ſe preſſer. Céſar s'arrête donc dans le poſte le plus avantageux qu'il peut trouver & s'y retranche. Quoique ſon camp fut très-peu étendu, ayant à peine ſept mille hommes ſans bagage, il le reſſerra encore davantage, à deſſein de faire croire aux Ennemis qu'il étoit peu à craindre. Enſuite il envoya par-tout des gens à la découverte afin qu'ils examinaſſent l'endroit le plus commode pour paſſer le vallon.

Ce jour là ſe paſſa en quelques eſcarmouches entre la Cavalerie ſur les bords du ruiſſeau; mais chacun ſe tint renfermé dans ſon camp: les Gaulois, parce qu'ils attendoient de plus grandes forces qui n'étoient pas encore arrivées; & Céſar, pour voir ſi en faiſant ſemblant d'avoir peur, il n'attireroit point les Ennemis de ſon côté en deçà du ruiſſeau, afin de les combattre à la tête de ſon camp; ou s'il ne pouvoit les y attirer, pour avoir le temps de reconnoître les chemins, & de traverſer avec moins de danger la vallée & le ruiſſeau. Le lendemain à la pointe du jour la Cavalerie ennemie vint eſcarmoucher juſqu'à notre camp. Céſar dit exprès à la nôtre de céder & de rentrer dans le camp. En même-temps il en fait de tous côtés élever les fortifications, & boucher les portes; il ordonne qu'en travaillant à ces ouvrages on faſſe paroître beaucoup de déſordre & de crainte.

Les Gaulois encouragés par cette crainte ſimulée, paſſent le vallon, & ſe rangent en bataille dans un lieu déſavantageux. Voyant même que les nôtres

cedunt; & tela intra munitionem ex omnibus partibus conjiciunt; præconibuſque circummiſſis, pronunciari jubent, ſeu quis Gallus, ſeu Romanus velit ante horam tertiam ad ſe tranſire, ſine periculo licere: poſt id tempus non fore poteſtatem. Ac ſic noſtros contempſerunt, ut, obſtructis in ſpeciem portis ſingulis ordinibus ceſpitum, quod ea non poſſe introrumpere videbantur, alii vallum manu ſcandere, alii foſſas complere, inciperent. Tunc Cæſar, omnibus portis eruptione facta, equitatuque emiſſo, celeriter hoſtes dat in fugam; ſic, ut omnino pugnandi cauſa reſiſteret nemo: magnumque ex his numerum occidit, atque omnes armis exuit.

Longius proſequi veritus, quod ſilvæ paludeſque intercedebant, neque etiam parvulo detrimento, illum locum relinqui videbat; omnibus ſuis incolumibus copiis, eodem die ad Ciceronem pervenit. Inſtitutas turres, teſtudines, munitioneſque hoſtium admiratur. Legione producta, cognoſcit non decimum eſſe quemque relictum militem ſine vulnere. Ex his omnibus judicat rebus, quanto cum periculo, & quanta cum virtute, ſint res adminiſtratæ: Ciceronem pro ejus merito, legionemque collaudat: centuriones ſigillatim, tribunoſque militum appellat, quorum egregiam fuiſſe virtutem, teſtimonio Ciceronis cognoverat. De caſu Sabini & Cottæ certius ex captivis cognoſcit. Poſtero die, concione habita, rem geſtam proponit: milites conſolatur, & confirmat: quod detrimentum culpa & temeritate legati ſit acceptum, hoc æquiore

avoient

avoient abandonné la garde du rempart, comme s'ils n'euſſent oſe paroître, ils en approchent plus près, & lancent de tous côtés des javelots dans notre camp, faiſant publier tout autour, que ſi quelqu'un, Gaulois ou Romain, vouloit paſſer de leur côté, il le pouvoit en ſûreté juſqu'à neuf heures, & que paſſé ce temps il ne lui ſeroit plus permis. En un mot ils témoignerent tant de mépris pour nous, que quoique les portes de notre camp ne fuſſent bouchées que d'un ſimple rang de gazons, cependant s'étant imaginés qu'il leur ſeroit impoſſible de les forcer, les uns commençoient déja à eſcalader le rempart, & les autres à combler le foſſé. Alors Céſar, qui tenoit ſes troupes toutes prêtes, tant Cavalerie qu'Infanterie, ſortit bruſquement par toutes les portes, tomba ſur les Barbares, & les mit en fuite ſans qu'aucun osât tenir ferme. On en tua quantité, & tous abandonnerent leurs armes.

Céſar ne voulut pas que l'on pourſuivit les fuyards à cauſe des bois & des marais qui ſe trouvoient ſur le chemin, & parce qu'il ne croyoit pas même pouvoir faire aux Ennemis beaucoup plus de mal. C'eſt pourquoi content de les avoir défaits ſans avoir perdu un ſeul homme, il ſe remit en marche, & le même jour joignit Cicéron. Là il admira les tours, les béliers, les retranchemens des Barbares; & ayant fait la revue de la Légion, il trouva qu'il n'y en avoit pas la dixieme partie ſans bleſſure : de tout cela il jugea du danger qu'elle avoit couru, & du courage qu'elle avoit fait paroître. Il donna au Chef & aux ſoldats les louanges qu'ils méritoient. Il fit auſſi en particulier l'éloge des Centurions & des Tribuns des ſoldats qui s'étoient le plus diſtingués, ſuivant le rapport que leur Général lui en avoit fait; & il apprit des priſonniers des nouvelles plus détaillées du malheur arrivé à Cotta & à Sabinus. Le lendemain il fait aſſembler ſon armée, la conſole & la raſſure,

animo ferendum docet, quod beneficio deorum immortalium, & virtute eorum, expiato incommodo, neque hostibus diutina lætatio, neque ipsis longior dolor relinquatur.

Interim ad Labienum per Rhemos incredibili celeritate de victoria Cæsaris fama perfertur; ut, cum ab hibernis Ciceronis millia passuum L abesset, eoque post horam IX diei Cæsar perveniisset, ante mediam noctem ad portas castrorum clamor oriretur: quo clamore significatio victoriæ, gratulatioque ab Rhemis Labieno fieret. Hac fama ad Treviros perlata, Induciomarus, qui postero die castra Labieni oppugnare decreverat, noctu profugit, copiasque omnes in Treviros reducit. Cæsar Fabium cum legione in sua remittit hiberna: ipse cum III legionibus circum Samarobrivam trinis hibernis hiemare constituit; &, quod tanti motus Galliæ exstiterant, totam hiemem ipse ad exercitum manere decrevit. Nam illo incommodo de Sabini morte perlato, omnes fere Galliæ civitates de bello consultabant, nuncios legationesque in omnes partes dimittebant; &, quid reliqui consilii caperent, atque unde initium belli fieret, explorabant; nocturnaque in locis desertis concilia habebant: neque ullum fere totius hiemis tempus sine sollicitudine Cæsaris intercessit, quin aliquem de conciliis & motu Gallorum nuncium acciperet. In his, ab L. Roscio legato, quem legioni XIII præfecerat, certior est factus, magnas Gallorum copias earum civitatum, quæ Armoricæ appellantur,

rejette l'accident arrivé ſur l'imprudence du Chef, & leur remontre qu'ils doivent le ſupporter avec d'autant plus de patience, que par la grace des Dieux immortels & par leur valeur la vengeance en avoit été ſi prompte, que leur affliction n'en devoit pas être plus longue, que l'avoit été la joie des Ennemis.

La nouvelle de cette victoire fut portée à Labiénus par les Rhemois avec une viteſſe incroyable : car quoique ſon quartier fut éloigné de plus de ſeize lieues de celui de Cicéron, où Céſar n'arriva qu'à trois heures après-midi, cependant par les cris de joie qui s'éleverent le même jour à minuit à la porte de ſon camp, il comprit que les Rhémois lui apprenoient cette victoire & l'en felicitoient. A cette nouvelle, Inducionare qui commandoit ceux de Treves, & qui avoit réſolu d'attaquer Labiénus le lendemain, décampe au plus vite la nuit, & ramene toutes ſes troupes dans leur pays. Après cela Céſar renvoya Fabius dans ſon quartier avec ſa Légion ; pour lui, il réſolut d'aller paſſer l'hiver aux environs d'Amiens avec trois Légions, qu'il diſtribua en trois différens quartiers, parce qu'il ne vouloit point s'éloigner de ſon armée, ni quitter les Gaules, qu'il voyoit ſi agitées. Car la nouvelle de la défaite de Sabinus & de ſa mort s'étant répandue, preſque tous les Peuples de cette Province penſoient à reprendre les armes ; dans ce deſſein ce n'étoient que couriers & députations qu'ils s'envoyoient par-tout les uns aux autres pour ſe communiquer leurs réſolutions, & déterminer par ou ils commenceroient. Ils tenoient conſeil la nuit dans des endroits écartés ; pendant tout l'hiver il ne ſe paſſa aucun jour où Céſar n'eut quelque ſujet d'inquiétude, & où il ne reçut quelque avis des projets des Gaulois, & de leurs mouvemens. Il apprit entr'autres par les lettres de L. Roſcius ſon Lieutenant, à qui il avoit donné le commandement de la treizieme Légion, que pluſieurs des nations

oppugnandi ſui cauſa, conveniſſe; neque longius millia paſſuum VIII ab hibernis ſuis abfuiſſe: ſed, nuncio allato de victoria Cæſaris, diſceſſiſſe, adeo ut fugæ ſimilis diſceſſus videretur.

At Cæſar, principibus cujuſque civitatis ad ſe vocatis, alias territando, cum ſe ſcire, quæ fierent, denunciaret, alias cohortando, magnam partem Galliæ in officio tenuit. Senones, quæ eſt civitas in primis firma, & magnæ inter Gallos auctoritatis, Cavarinum, quem Cæſar apud eos regem conſtituerat, (cujus frater Moritaſgus adventu in Galliam Cæſaris, cujuſque majores regnum obtinuerant,) interficere publico conſilio conati, cum ille præſenſiſſet ac profugiſſet, uſque ad fines inſecuti, regno domoque expulerunt; &, miſſis ad Cæſarem ſatisfaciendi cauſa legatis, cum is omnem ad ſe Senatum venire juſſiſſet, dicto audientes non fuerunt: tantumque apud homines barbaros valuit, eſſe repertos aliquos principes belli inferendi, tantamque omnibus voluntatum commutationem attulit; ut, præter Æduos & Rhemos (quos præcipuo ſemper honore Cæſar habuit, alteros pro vetere ac perpetua erga populum Romanum fide; alteros, pro recentibus belli Gallici officiis,) nulla fere fuerit civitas non ſuſpecta nobis. Idque adeo, haud ſcio, mirandumne ſit, cum compluribus aliis de cauſis, tum maxime, quod, qui virtute belli omnibus gentibus præferebantur,

Gauloiſes que l'on appelle Armoriques, avoient aſſemblé quantité de troupes pour venir l'attaquer; & qu'elles n'étoient qu'à environ trois lieues de ſon quartier, lorſque ſur l'avis de la victoire de Céſar, elles s'étoient diſſipées de maniere que leur départ reſſembloit plutôt à une fuite qu'à une retraite.

A la vue d'une conſpiration ſi générale, Céſar aſſembla les principaux de chaque nation, leur fit croire qu'il étoit informé de leurs menées, & par là contint dans le devoir la meilleure partie de la Gaule, ſoit par prieres, ſoit par menaces. Malgré cela ceux de Sens, nation des plus puiſſantes & des plus accréditées d'entre les Gaulois, entreprirent de faire mourir Cavatinus que Céſar leur avoit donné pour Roi, dont les Ancêtres avoient même regné ſur eux, & dont le frere nommé Moritaſgus, les gouvernoit, lorſque Céſar mit la premiere fois le pied dans la Gaule. Ce Prince s'en étant douté, & ayant pris la fuite, ils le pourſuivirent juſques ſur leur frontiere, le chaſſerent du trône & de ſon palais; après quoi ayant député vers Céſar pour ſe juſtifier, & celui-ci leur ayant ordonné de faire comparoître devant lui tout leur Sénat, ils refuſerent d'obéir. Ce fut pour ces Peuples un ſi puiſſant motif, de voir que parmi eux il s'étoit trouvé quelqu'un aſſez hardi pour oſer le premier déclarer la guerre aux Romains, & cette rébellion de ceux de Sens fit un tel changement dans les eſprits, qu'excepté les Autunois & les Rhémois, que Céſar eſtimoit extrêmement, les uns à cauſe de leur ancienne & conſtante fidélité envers le peuple Romain, les autres pour les nouveaux ſervices qu'ils lui avoient rendus dans ces guerres, il n'y eut preſque pas une nation qui ne dût être très-ſuſpecte. Et je ne ſais pas trop ſi en cela il y a rien de fort ſurprenant: car ſans compter pluſieurs autres raiſons, il devoit ſur-tout paroître bien dur à une nation qui l'avoit toujours

tantum ſe ejus opinionis deperdidiſſe, ut populi Romani imperia perferrent, graviſſime dolebant.

Treviri vero atque Induciomarus totius hiemis nullum tempus intermiſerunt, quin trans Rhenum legatos mitterent; civitates ſollicitarent; pecunias pollicerentur; magna parte exercitus noſtri interfecta, multo minorem ſupereſſe dicerent partem. Neque tamen ulli civitati Germanorum perſuaderi potuit, ut Rhenum tranſiret; cum ſe bis expertos dicerent, Arioviſti bello, & Tenctherorum tranſitu, non eſſe amplius fortunam tentandam. Hac ſpe lapſus Induciomarus, nihilo minus copias cogere, exigere a finitimis, equos parare, exules damnatoſque tota Gallia magnis præmiis ad ſe allicere cœpit: ac tantam ſibi jam iis rebus in Gallia auctoritatem comparaverat, ut undique ad eum legationes concurrerent; gratiam atque amicitiam publice privatimque peterent.

Ubi intellexit ultra ad ſe veniri, altera ex parte Senones Carnuteſque conſcientia facinoris inſtigari, altera Nervios Atuaticoſque bellum Romanis parare; neque ſibi voluntariorum copias deſore, ſi ex finibus ſuis progredi cœpiſſet: armatum concilium indicit. Hoc, more Gallorum, eſt initium belli: quo, lege communi, omnes puberes armati convenire cogunrur; &, qui ex iis noviſſimus venit, in conſpectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur. In eo concilio Cingetorigem, alterius principem factionis, generum ſuum, quem ſupra demonſtravimus Cæſaris ſecutum fidem ab eo non diſceſſiſſe, hoſtem judicat, bonaque ejus publicat.

emporté ſur toutes les autres en valeur guerriere, de ſe voir déchue d'une ſi glorieuſe reputation, & ſoumiſe au joug des Romains.

Ceux de Treves & Induciomate ne diſcontinuerent point pendant tout l'hiver d'envoyer des Députés au delà du Rhin, de ſollicitet les divers Peuples de l'Allemagne, de leur promettre de l'argent, tâchant de leur perſuader que la meilleure partie de notre armee ayant été defaite, ce qui en reſtoit étoit aſſez peu redoutable. Cependant ils ne purent en gagner aucun, & le ſouvenir de ce qu'ils avoient éprouvé par deux fois dans la guerre d'Arioviſte & dans le paſſage des Tenctheres, les dégoûta tous de paſſer le Rhin pour tenter encore une fois la fortune. Induciomare déchu de toute eſperance de ce côté-là, ne laiſſa pas de lever des troupes, d'en exiger de ſes voiſins, de préparer de la Cavalerie, & d'attirer à ſon ſervice par de bonnes récompenſes tous les bannis & les vagabonds de la Gaule; & par-là il s'étoit déja acquis un ſi grand crédit, que de toutes parts on lui envoyoit demander ſa protection & ſon amitié, tant en public qu'en particulier.

Quand il ſe vit ainſi recherché, conſidérant que d'un côté ceux de Sens & de Charttes étoient déja engagés dans la révolte, & que de l'autre ceux de Namur & du Hainaut ſe préparoient à faire la guerre aux Romains, & perſuadé que s'il pouvoit une fois ſe mettre en campagne, il ne manqueroit pas de gens qui ſe déclareroient en ſa faveur, il convoque les Etats en armes. C'eſt ainſi que les Gaulois ont coutume de déclarer la guerre. Là par une loi qui s'obſerve généralement parmi eux, tous ceux qui ſont en âge de porter les armes ſont obligés de ſe trouver; & celui qui ſe rend le dernier à l'aſſignation, après avoir été cruellement maltraité, eſt maſſacré en préſence de toute l'aſſemblee. Dans ce conſeil, Induciomare fit déclarer ennemi de la Patrie Cinge-

His rebus confectis, in concilio pronunciat, accerſitum ſe a Senonibus & Carnutibus, aliiſque compluribus Galliæ civitatibus, huc itet facturum per fines Rhemorum, eorum agros populaturum ; ac prius, quam id faciat, Labieni caſtra oppugnaturum : quæ fieri velit, præcipit.

Labienus, cum & loci natura, & manu munitiſſimis ſeſe caſtris contineret, de ſuo ac legionis periculo nihil timebat ; ſed, ne quam occaſionem rei bene gerendæ dimitteret, cogitabat. Itaque a Cingetorige atque ejus propinquis oratione Induciomari cognita, quam in concilio habuerat, nuncios mittit ad finitimas civitates, equiteſque undique convocat : iis certum diem conveniendi dicit. Interim prope quotidie cum omni equitatu Induciomarus ſub caſtris ejus vagabatur, alias, ut ſitum caſtrorum cognoſceret, alias, colloquendi aut territandi cauſa : equites plerumque omnes tela intra vallum conjiciebant. Labienus ſuos intra munitiones continebat ; timoriſque opinionem, quibuſcumque poterat rebus, augebat.

Cum majore in dies contemptione Induciomarus ad caſtra accederet, nocte una, intromiſſis equitibus omnium finitimarum civitatum, quos accerſendos curaverat, tanta diligentia omnes ſuos cuſtodiis intra caſtra continuit, ut nulla ratione ea res enunciari aut ad Treviros perferri poſſet. Interim, ex conſuetudine quotidiana, Induciomarus ad caſtra accedit ; atque ibi magnam partem diei conſumit : equites tela conjiciunt, & magna contumelia verborum noſtros ad pugnam evocant. Nullo a

torix ſon gendre, & chef du parti attaché aux Romains, qui, comme on l'a vu, après s'être ſoumis à Céſar, n'avoit point quitté ſon parti, & il fit vendre ſes biens à l'encan. Enſuite il dit à l'aſſemblée, qu'il étoit ſollicité par ceux de Sens, de Chartres & pluſieurs autres de ſe joindre à eux; qu'il étoit reſolu de le faire, & de paſſer par chez les Rhémois dont il ravageroit le pays; mais qu'il avoit deſſein de tomber auparavant ſur le quartier de Labienus: en même-temps il donna ſes ordres pour cela.

Labiénus qui campoit dans un poſte également avantageux & bien fortifié, ne craignoit ni pour lui, ni pour ſa Légion; & il épioit l'occaſion de faire un beau coup. C'eſt pourquoi, inſtruit par Cingetorix & par ceux de ſon parti du diſcours qu'Induciomare avoit tenu dans l'aſſemblée, il envoie demander de la Cavalerie aux Peuples voiſins, & lui donne rendez vous à certain jour. Cependant il ne ſe paſſoit preſque point de jour qu'Induciomare ne parût avec toute ſa Cavalerie à la vue du camp, ſoit pour en reconnoître la ſituation, ſoit pour intimider Labiénus, ou même pour parlementer. La plupart du temps ſa Cavalerie ne manquoit pas de jetter en paſſant des dards dans notre camp. Labiénus retenoit ſes troupes dans leurs retranchemens, & n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit faire croire aux Ennemis qu'il avoit peur.

Comme Induciomare s'approchoit de jour en jour de notre camp avec plus de mépris que jamais, la Cavalerie que Labiénus avoit mandée arriva, & entra de nuit dans les retranchemens, où il fut ſi attentif à retenir tout ſon monde par les gardes qu'il poſa, qu'Induciomare ni ceux de Treves n'en eurent ni connoiſſance ni avis. Le lendemain Induciomare ne manqua pas à ſon ordinaire d'approcher de notre camp; il y paſſa même une partie du jour: ſa Cavalerie nous lança auſſi quantité de traits, & avec

noſtris dato reſponſo, ubi viſum eſt, ſub veſperum diſperſi ac diſſipati diſcedunt. Subito Labienus duabus portis omnem equitatum emittit; præcipit atque interdicit, perterritis hoſtibus atque in fugam conjectis, quod fore, ſicut accidit, videbat, omnes unum peterent Induciomarum; neu quis quemquam prius vulneraret, quam illum interfectum videret: quod, mora reliquorum, illum, ſpatium nactum, effugere nolebat; magna proponit iis, qui occiderint, præmia; ſummittit cohortes equitibus ſubſidio. Comprobat hominis conſilium fortuna; &, cum unum omnes peterent, in ipſo fluminis vado deprehenſus Induciomarus interficitur; caputque ejus refertur in caſtra. Redeuntes equites, quos poſſunt, conſectantur atque occidunt. Hac re cognita, omnes Eburonum & Nerviorum, quæ convenerant, copiæ diſcedunt; pauloque habuit poſt id factum Cæſar quietiorem Galliam.

forces injustes défioit les nôtres au combat. Comme on ne leur répondit rien; sur le soir ils se retirerent sans garder aucun ordre, dispersés les uns d'un côté, les autres d'un autre. Alors Labiénus fait tout d'un coup sortir toute sa Cavalerie par deux portes, avec ordre aussi tôt qu'on auroit mis l'Ennemi en déroute, ce qui arriva comme il l'avoit prévu, de courir droit sur Induciomare, & avec defense expresse de frapper personne, qu'il n'eût été tué; parce qu'il appréhendoit qu'en s'arrêtant à la poursuite des autres, on ne lui donnât le temps de se sauver. En même temps il promit de bien récompenser ceux qui lui apporteroient sa tête : il fit suivre son Infanterie pour soutenir cette Cavalerie. Le dessein réussit : car comme tous n'en vouloient qu'à un seul, Induciomare ayant été atteint au gue de la riviere, il fut tué, & sa tête fut apportée au camp. A son retour, notre Cavalerie fit main basse sur tout ce qu'elle rencontra. A cette nouvelle, toutes les troupes du pays de Liege & du Hainaut qui s'étoient assemblées, se retirerent, & César vit la Gaule un peu plus tranquille.

LIBER SEXTUS.

Cæsaris Bellum contra Senones & Carnutes. Labienus Treviros debellat. Rheni transitus : Gallorum Germanorumque mores describuntur. Cæsar Basilum adversus Ambiorigem mittit. Sicambri castra Ciceronis oppugnant.

MULTIS de causis Cæsar majorem Galliæ motum exspectans, per M. Silanum, C. Antistium Reginum, T. Sextium, legatos, delectum habere instituit: simul ab Cneio Pompeio proconsule petit, quoniam ipse ad urbem cum imperio Reipublicæ causa maneret, quos ex Cisalpina Gallia consulis sacramento rogavisset, ad signa convenire, & ad se proficisci juberet : magni interesse, etiam in reliquum tempus, ad opinionem Galliæ existimans, tantas videri Italiæ facultates, ut, si quid esset in bello detrimenti acceptum, non modo id brevi tempore sarciri, sed etiam majoribus adaugeti copiis posset. Quod cum Pompeius, & Reipublicæ & amicitiæ tribuisset; celeriter confecto per suos delectu, tribus ante exactam hiemem & constitutis & adductis legionibus, duplicatoque earum cohortium numero, quas cum Quinto Titurio amiserat, & celeritate & copiis docuit, quid populi Romani disciplina atque opes possent.

Interfecto Induciomaro, ut docuimus, ad ejus propinquos a Treviris imperium defertur. Illi finitimos Germanos sollicitare, & pecuniam polliceri, non desistunt. Cum ab proximis impetrare non possent, ulteriores tentant : inventis nonnullis, civi-

LIVRE SIXIEME.

Guerre de Céſar contre ceux de Sens & de Chartres. Labiénus défait ceux de Treves. Paſſage du Rhin : deſcription des mœurs des Gaulois & des Allemands. Céſar envoie Baſile contre Ambiorix. Les Sicambres aſſiegent le camp de Cicéron.

CESAR, qui pour pluſieurs raiſons s'attendoit à de plus grands mouvemens de la part des Gaulois, fit faire des levées par M. Silanus, C. Antiſtius Rheginus & T. Sextius ſes Lieutenans. Il écrivit en même-temps à Pompée qui étoit alors Proconſul, & qui pour le bien de Rome, y conſervoit toujours le commandement, de lui envoyer les troupes qu'il avoit levées dans la Lombardie, perſuadé qu'il étoit très-important pour la ſuite de convaincre les Gaulois, que la République étoit ſi puiſſante, que quelque perte qu'elle eût faite, elle étoit en état non-ſeulement de la réparer bien vîte, mais encore d'augmenter ſes forces. Pompée lui envoya ce qu'il demandoit, autant par amitié pour lui qu'à cauſe du beſoin de l'Etat ; en ſorte que joignant à ces troupes les nouvelles levées qu'il avoit fait faire, il ſe vit avant la fin de l'hiver avec trois Légions de plus, toutes trois bien établies dans la Gaule. Ainſi ayant réparé au double les cohortes qu'il avoit perdues ſous les ordres de Q. Titurius, il fit voir & par ſa diligence & par le nombre de ſes troupes, de quoi étoient capables la diſcipline & la puiſſance du peuple Romain.

Après la mort d'Induciomare, ceux de Treves donnerent le commandement à ſes proches, qui ne ceſſerent de ſolliciter les Allemands, & de leur promettre de l'argent pour les engager à paſſer le Rhin. Les plus voiſins de ce fleuve ſe trouvant inébranla-

tates jurejurando inter ſe confirmant, obſidibuſque de pecunia cavent : Ambiorigem ſibi ſocietate & fœdere adjungunt. Quibus rebus cognitis, Cæſar, cum undique bellum pararì videret, Nervios, Aduaticos, ac Menapios, adjunctis ciſrhenanis omnibus Germanis, eſſe in armis; Senones ad imperatum non venire, & cum Carnutibus finitimiſque civitatibus conſilia communicare ; a Treviris Germanos crebris legationibus ſollicitari ; maturius ſibi de bello cogitandum putavit.

Itaque, nondum hieme confecta, proximis IV legionibus coactis, de improviſo in fines Nerviorum contendit ; & prius, quam illi aut convenire, aut profugere poſſent, magno pecoris atque hominum numero capto, atque ea præda militibus conceſſa, vaſtatiſque agris, in deditionem venire, atque obſides ſibi dare coëgit. Eo celeriter confecto negotio, ruſus legiones in hiberna reduxit. Concilio Galliæ primo vere, ut inſtituerat, indicto, cum reliqui, præter Senones, Carnutes, Treviroſque, veniſſent ; initium belli ac defectionis hoc eſſe arbitratus, ut omnia poſtponere videretur, concilium Lutetiam Pariſiorum transfert. Confines erant hi Senonibus, civitatemque patrum memoria conjunxerant : ſed ab hoc conſilio abfuiſſe exiſtimabantur. Hac re pro ſuggeſtu pronunciata, eodem die cum legionibus in Senones proficiſcitur, magniſque itineribus eo pervenit.

bles, ils s'adreſſent aux Nations qui en étoient plus éloignées, & en gagnent quelques unes, avec leſquelles ils ſe lient par un ſerment mutuel, & leur donnent des ôtages pour ſûreté de l'argent qu'ils leur promettoient; ils firent auſſi entrer Ambiorix dans les mêmes engagemens. Céſar informé de tout ce qui ſe paſſoit, voyant l'orage qui ſe formoit de toutes parts, que ceux du Hainaut, de Namur & de la Gueldre, joints aux Allemands établis en deçà du Rhin, étoient en armes; que ceux de Sens ne ſe rendoient pas à ſes ordres, & s'entendoient avec ceux de Chartres & avec les autres Nations voiſines, & que ceux de Treves ne ceſſoient de ſolliciter les Allemands de paſſer le Rhin, il crut que le mieux qu'il pouvoit faire étoit de les prévenir.

Sans donc attendre la fin de l'hiver, il prit les quatre Légions les plus proches; & étant venu ſubitement tomber ſur ceux du Hainaut, avant qu'ils euſſent aſſemblé leurs troupes ou pourvu à leur retraite, il leur enleva beaucoup de monde & de bétail, ravagea leur pays, abandonnant le butin à ſes troupes, & les obligea de ſe rendre & de lui donner des ôtages. Cette affaire promptement terminée, il ramena ſes troupes dans leurs quartiers, & dès les premiers jours du Printemps, ayant aſſemblé à ſon ordinaire les Etats de la Gaule, où tous ſe trouverent, excepté ceux de Sens, de Chartres & de Treves, il regarda cette conduite comme un commencement de guerre & de révolte; & pour faire voir qu'il avoit cette affaire plus à cœur que tout le reſte, il transféra les Etats à Paris. Cette ville qui eſt frontiere de ceux de Sens, leur étoit de tout temps alliée; mais elle n'avoit point de part au complot. Après avoir prononcé cette tranſlation de deſſus ſon ſiege, Céſar part le même jour avec ſes Légions, & marche à grandes journées contre ceux de Sens.

Cognito ejus adventu, Acco, qui princeps ejus consilii fuerat, jubet in oppida multitudinem convenire : conantibus, prius quam id effici posset, adesse Romanos nunciatur. Necessario sententia desistunt, legatosque deprecandi causa ad Cæsarem mittunt; adeunt per Æduos, quorum antiquitus erat in fide civitas. Libenter Cæsar, petentibus Æduis, dat veniam, excusationemque accipit; quod æstivum tempus instantis belli, non quæstionis esse arbitrabatur. Obsidibus imperatis centum, hos Æduis custodiendos tradit. Eodem Carnutes legatos obsidesque mittunt, usi deprecatoribus Rhemis, quorum erant in clientela : eadem ferunt responsa. Peragit concilium Cæsar, equitesque imperat civitatibus.

Hac parte Galliæ pacata, totus & mente & animo in bellum Trevirorum & Ambiorigis insistit. Cavarinum cum equitatu Senonum secum proficisci jubet; ne quis aut ex hujus iracundia, aut ex eo, quod metuerat odio, civitatis motus oriretur. His rebus constitutis, quod pro explorato habebat Ambiorigem prælio non esse certaturum, reliqua ejus consilia animo circumspiciebat. Erant Menapii propinqui Eburonum finibus, perpetuis paludibus silvisque muniti; qui uni ex Gallia, de pace ad Cæsarem legatos nunquam miserant. Cum iis esse hospitium Ambiorigi sciebat : item per Treviros veniisse Germanis in amicitiam cognoverat. Hæc prius illi detrahenda auxilia existimabat, quam ipsum bello lacesseret, ne, desperata salute, aut se in Menapios abderet, aut cum transrhenanis congredi cogeretur. Hoc inito consilio, totius exercitus impedimenta ad Labienum in Treviros mittit, duas-

Acco qui étoit à la tête de la révolte, inſtruit de ſon arrivée, ordonne au peuple de la campagne de ſe retirer dans les villes ; mais avant que cela pût être exécuté, on leur annonça que les Romains paroiſſoient. Alors ils furent obligés de prendre d'autres meſures, & de députer vers Céſar, pour implorer ſa clémence. Céſar lui pardonna à la ſollicitation des Autunois leurs anciens Alliés, & reçut d'autant plus facilement leurs excuſes que l'été approchoit, temps qu'il ne vouloit pas perdre à conteſter, au lieu de l'employer à la guerre. Il en exigea cent ôtages, qu'il donna en garde aux Autunois. Ceux de Chartres, par l'entremiſe des Rhémois ſous la protection deſquels ils étoient, ſont reçus en grace aux mêmes conditions. Delà Céſar retourne finir les Etats, & ordonne aux Gaulois de lui fournir de la Cavalerie.

Après avoir ainſi pacifié cette partie de la Gaule, il ne penſa plus & n'eut d'autre attention qu'à la guerre contre Ambiorix & ceux de Treves. Dans cette vue il ordonna à Cavarinus de le ſuivre avec la Cavalerie de Sens, de peur que ſon reſſentiment contre ſes concitoyens, ou la haine qu'ils lui portoient & qu'il s'étoit attirée, n'excitât quelque mouvement de ce côté-là. Enſuite ſachant fort bien qu'Ambiorix n'en viendroit jamais à une bataille, il examinoit en lui-même quels autres deſſeins il pourroit avoir. Les Peuples de la Gueldre étoient voiſins des Liegeois, dont le pays eſt défendu par de grandes forêts & de grands marais, & qui ſeuls de toute la Gaule n'avoient jamais député vers lui pour rechercher ſon amitié. Céſar ſavoit qu'Ambiorix étoit lié avec eux, & qu'il avoit traité avec les Allemands par le moyen de ceux de Treves. Il crut donc devoir lui enlever ces reſſources, avant de l'attaquer, de peur que ne ſachant où trouver aſyle, il n'allât ſe cacher en Gueldre, ou ſe jettet entre les bras des Peuples d'au delà du Rhin. Après avoir pris ce parti,

que legiones ad eum proficiſci jubet : ipſe cum legionibus expeditis quinque in Menapios proficiſcitur. Illi nulla coacta manu, loci præſidio freti, in ſilvas paludeſque confugiunt; ſuaque eodem conferunt.

Cæſar, partitis copiis cum Caio Fabio legato, & Marco Craſſo quæſtore, celeriterque effectis pontibus, adit tripartito; ædificia vicoſque incendit. Magno pecoris atque hominum numero potitur. Quibus rebus coacti Menapii, legatos ad eum, pacis petendæ cauſa, mittunt. Ille, obſidibus acceptis, hoſtium ſe habiturum numero confirmat, ſi aut Ambiorigem, aut ejus legatos, finibus ſuis recepiſſent. His confirmatis rebus, Comium Atrebatem cum equitatu, cuſtodis loco, in Menapiis relinquit; ipſe in Treviros proficiſcitur.

Dum hæc a Cæſare geruntur, Treviri, magnis coactis peditatus equitatuſque copiis, Labienum cum una legione, quæ in eorum finibus hiemaverat, adoriri parabant. Jamque ab eo non longius bidui via aberant, cum duas veniſſe legiones miſſu Cæſaris cognoſcunt. Poſitis caſtris a millibus paſſuum quindecim, auxilia Germanorum exſpectare conſtituunt. Labienus, cognito hoſtium conſilio, ſperans temeritate eorum fore aliquam dimicandi facultatem, quinque cohortium præſidio impedimentis relicto, cum viginti quinque cohortibus magnoque equitatu contra hoſtem proficiſcitur; &, mille paſſuum intermiſſo ſpatio, caſtra communit. Erat inter Labienum, atque hoſtem difficili tranſitu flumen, ripiſque præruptis. Hoc neque ipſe tranſire habebat in animo, neque hoſtes tranſitutos exiſtimabat. Augebatur auxiliorum quotidie ſpes. Loquitur in concilio palam; quoniam Germani appropinquare

il envoya tous les bagages de l'armée à Labiénus dans le pays de Treves, ſous l'eſcorte de deux Légions ; & marcha avec les cinq autres contre ceux de Gueldre, qui n'ayant point de troupes à lui oppoſer, ſe retirerent avec tout ce qu'ils avoient dans leurs forêts & dans leurs marais, où ils ſe croyoient en ſûreté.

Céſar partagea ſes troupes en trois corps, l'un commandé par C. Fabius un de ſes Lieutenans, un autre par M. Craſſus Queſteur ; enſuite il fit conſtruire à la hâte pluſieurs ponts, entra dans le pays ennemi par trois endroits, mit le feu par tout, & enleva quantité d'hommes & de beſtiaux. Par-là il réduiſit cette nation à lui demander la paix, & à lui donner des ôtages ; mais il leur declara qu'il les traiteroit en ennemis, s'ils donnoient retraite chez eux à Ambiorix ou à ſes Lieutenans. Cette affaire terminée il laiſſa dans le pays Comius Seigneur d'Arras avec de la Cavalerie, pour tenir ce peuple dans le devoir ; & marcha contre ceux de Treves.

Pendant qu'il étoit occupé à faire ces arrangemens, ceux de Treves avoient aſſemblé quantité de troupes, tant de Cavalerie que d'Infanterie, à deſſein d'aller fondre ſur Labiénus, qui avoit hiverné ſur leurs frontieres avec une ſeule Légion. Ils n'etoient plus qu'à deux jours de marche de ſon camp, lorſqu'ils apprirent que deux autres Légions l'avoient joint par ordre de Céſar ; ce qui les engagea à camper à cinq lieues de là en attendant le ſecours des Allemands. Labiénus qui pénetra leur deſſein, ſe flatta de pouvoir tirer avantage de leur témerité : dans cette vue il laiſſe cinq Cohortes à la garde de ſon camp, prend les vingt-cinq autres avec grand nombre de Cavalerie, & vient camper à mille pas d'eux. Entre les deux camps il y avoit une riviere difficile à traverſer, parce que les bords en étoient eſcarpés. Labiénus n'avoit nulle envie de la paſſer, & ne croyoit pas non plus que les Ennemis voulussent l'entrepren-

dicantur, ſeſe ſuas exercituſque fortunas in dubium non devocaturum, & poſtero die prima luce caſtra moturum. Celeriter hæc ad hoſtes deferuntur, ut ex magno Gallorum equitatus numero nonnullos Gallicis rebus favere natura cogebat. Labienus, noctu tribunis militum primiſque ordinibus coactis, quid ſui conſilii ſit, proponit; &, quo facilius hoſtibus timoris det ſuſpicionem, majore ſtrepitu & tumultu, quam populi Romani fert conſuetudo, caſtra moveri jubet. His rebus fugæ ſimilem profectionem efficit. Hæc quoque per exploratores ante lucem, in tanta propinquitate caſtrorum, ad hoſtes deferuntur.

Vix agmen noviſſimum extra munitiones proceſſerat; cum Galli, cohortati inter ſe, ne ſperatam prædam ex manibus dimitterent; longum eſſe, perterritis Romanis, Germanorum auxilium exſpectare; neque ſuam pati dignitatem, ut tantis copiis tam exiguam manum, præſertim fugientem atque impeditam, adoriri non audeant; flumen tranſire, & iniquo loco prælium committere non dubitant. Quæ fore ſuſpicatus Labienus, ut omnes citra flumen eliceret, eadem ejus ſimulatione itineris, placide progrediebatur. Tum præmiſſis paulum impedimentis, atque in tumulo quodam collocatis, Habetis, inquit, milites, quam petiſtis, facultatem: hoſtem impedito atque iniquo loco tenetis: præſtate eamdem nobis ducibus virtutem, quam ſæpenumero Imperatori præſtitiſtis: eum adeſſe, & hæc coram cernere, exiſtimate. Simul, ſigna ad hoſtem

dre : car l'eſpérance du ſecours des Allemands augmentoit de jour en jour. Sur cela il dit tout haut dans le Conſeil, que ſur le bruit qui couroit de l'approche des Allemands, il ne jugeoit pas à propos d'expoſer ſa perſonne ni ſon armee, & qu'en conſéquence il decamperoit le lendemain à la pointe du jour. Ce diſcours ne tarda pas à être rapporté aux Ennemis : car dans notre Cavalerie preſque toute compoſée de Gaulois, il y en avoit quelques uns qui ne pouvoient oublier les intérêts de leur nation ; ce qui eſt fort naturel. La nuit venue, Labienus aſſemble les Tribuns & les Centurions du premier ordre, leur communique ſon deſſein, leur recommande de décamper avec plus de confuſion & de déſordre que les Romains n'ont coutume de le faire, afin de perſuader à l'Ennemi que la peur les troubloit : par ce ſtratagême il donne à ſa retraite un air de fuite. La proximité des deux camps fit qu'avant le jour les Barbares apprirent par leurs coureurs ce qui ſe paſſoit chez nous.

A peine notre arriere garde étoit-elle ſortie du camp, que les Gaulois s'encouragent les uns les autres à ne pas laiſſer échapper une proie tant deſirée, & à ne pas perdre le temps à attendre le ſecours des Allemands ; que d'ailleurs il ſeroit honteux pour eux, étant auſſi ſupérieurs en forces, de n'oſer attaquer une poignée de fuyards à demi vaincue par la frayeur & embarraſſée de bagage Ils paſſent donc la riviere, & engagent le combat dans un poſte fort deſavantageux pour eux. Labiénus qui s'en étoit douté, faiſant toujours mine en marchant d'avoir peur, avance doucement pour les attirer tous en deçà de la riviere ; enſuite ayant envoyé ſon bagage un peu devant, & l'ayant fait poſter ſur une hauteur, Camarades, dit-il, à ſes troupes, vous avez enfin ce que vous avez ſouhaitez ; vous tenez l'Ennemi engagé dans un mauvais poſte : montrez ſous nos ordres cette même va-

converti, aciemque dirigi jubet; & paucis turmis præsidio ad impedimenta dimissis, reliquos equites ad latera disponit. Celeriter nostri, clamore sublato, pila in hostes jaciunt. Illi, ubi præter spem, quos fugere credebant, infestis signis ad se ire viderunt, impetum modo ferre non potuerunt; ac primo concursu in fugam coniecti, proximas silvas petiverunt: quos Labienus equitatu consectatus, magno numero interfecto, compluribus captis, paucis post diebus civitatem recepit. Nam Germani, qui auxilio veniebant, perceptâ Trevirorum fugâ, sese domum contulerunt: cum iis propinqui Induciomari, qui defectionis auctores fuerant, comitati eos, ex civitate excessere. Cingetorigi, quem ab initio permansisse in officio demonstravimus, principatus atque impetium est traditum.

Cæsar, postquam ex Menapiis in Treviros venit, duabus de causis Rhenum transire constituit: quarum erat altera, quod auxilia contra se Treviris miserant; altera, ne Ambiorix receptum ad eos haberet. His constitutis rebus, paulum supra eum locum, quo antea exercitum transduxerat, facere pontem instituit. Nota atque instituta ratione, magno militum studio, paucis diebus, opus efficitur. Firmo in Treviris præsidio ad pontem relicto, ne quis ab iis subito motus oriretur, reliquas copias, equitatumque transducit. Ubii, qui ante obsides dederant, atque in deditionem venerant, purgandi sui causa ad eum legatos mittunt, qui doceant, neque ex sua civitate auxilia in Trevitos missa,

leur, qui s'eſt ſi ſouvent ſignalée ſous ceux de notre Général; figurez-vous qu'il vous voit, & que vous combattez en ſa préſence. Auſſi rôt il tourne tête contre les Gaulois, range ſes troupes en bataille, envoie quelque Cavalerie garder le bagage, & met le reſte ſur les ailes. Alors nos gens pouſſant de grands cris, lancent leurs javelots ſur l'Ennemi, qui voyant venir contre lui enſeignes déployées, ceux qu'il croyoit prendre la fuite, ne peut pas même ſoutenir leur choc, & s'enfuit dans ſes forêts à la premiere attaque. Labiénus les pourſuivit avec ſa Cavalerie, en tua un grand nombre, fit beaucoup de priſonniers, & peu de jours après reçut les ſoumiſſions de cette Nation. Car les Allemands qui venoient à ſon ſecours, inſtruits de la fuite, ſe retirerent chez eux avec ceux des parens d'Induciomare qui étoient les Auteurs de la révolte, & qui quitterent le pays pour les accompagner. Le Gouvernement de cette Nation fut donné a Cingetorix, que nous avons dit être dès le commencement demeuré fidele aux Romains.

Céſar s'étant rendu chez ce Peuple à ſon retour de Gueldre, réſolut pour deux raiſons de paſſer le Rhin; la premiere, pour punir les Allemands d'avoir donné du ſecours à ceux de Treves; la ſeconde, pour ôter cette retraite à Ambiorix. Dans ce deſſein, il fit conſtruire un pont un peu au deſſus de l'endroit où il avoit ci-devant fait paſſer ſon armée; & comme on ſe ſouvenoit de la fabrique du premier, ce ſecond fut fini en peu de jours, tant les ouvriers y travaillerent avec affection. Il y laiſſa une forte garniſon du côté de ceux de Treves, pour empêcher ce peuple de remuer; & paſſa le fleuve avec le reſte de ſes Légions & de ſa Cavalerie. Ceux de Cologne de qui il avoit déja reçu des ôtages, & qui s'étoient ſoumis, envoient s'excuſer, l'aſſurent qu'ils n'ont en aucune maniere ſecouru les peuples

neque ab ſe fidem læſam : petunt atque orant, ut ſibi parcat ; ne communi odio Germanorum, innocentes pro nocentibus pœnas pendant : ſi amplius obſidium velit, dare pollicentur. Cognita Cæſar cauſa reperit, ab Suevis auxilia miſſa eſſe ; Ubiorum ſatisfactionem accipit : aditus viaſque in Suevos perquirit

Interim, paucis poſt diebus, fit ab Ubiis certior, Suevos omnes in unum locum copias cogere ; atque iis nationibus, quæ ſub eorum ſunt imperio, denunciare, ut auxilia peditatus equitatuſque mittant. His cognitis rebus, rem frumentariam providet, caſtris idoneum locum deligit : Ubiis imperat, ut pecora deducant, ſuaque omnia ex agris in oppida conferant ; ſperans barbaros atque imperitos homines, inopia adductos, ad iniquam pugnandi conditionem poſſe deduci : mandat, ut crebros exploratores in Suevos mittant, quæque apud eos gerantur, cognoſcant. Illi imperata faciunt ; &, paucis diebus intermiſſis, referunt : Suevos omnes, poſteaquam certiores nuncii de exercitu Romanorum venerant, cum omnibus ſuis ſociorumque copiis, quas coëgiſſent, penitus ad extremos fines ſeſe recepiſſe : ſilvam eſſe ibi infinitæ magnitudinis, quæ appellatur Bacenis : hanc longe intro:ſus pertinere ; & pro nativo muro objectam, Cheruſcos a Suevis, Suevoſque a Cheruſcis, injuriis incurſionibuſque prohibere : ad ejus initium ſilvæ Suevos adventum Romanorum exſpectare conſtituiſſe.

Quoniam ad hunc locum perventum eſt, non alienum eſſe videtur, de Galliæ Germaniæque moribus, & quo differant eæ nationes inter ſeſe, de

de Treves, ni violé leur foi, le priant de les épargner, de ne point les confondre avec les Allemands dont il pouvoit avoir ſujet de ſe plaindre, & de ne point les punir de la faute d'autrui : ils ajoutent que s'il veut encore des ôtages, ils offrent de lui en donner. Par l'information que fit Céſar, il connut que c'étoient les Sueves qui avoient envoyé le ſecours ; il reçut les excuſes de ceux de Cologne, & s'informa des paſſages & des chemins qui conduiſoient dans le pays des Sueves.

Peu de jours après, il apprit de ceux de Cologne que ces peuples aſſembloient toutes leurs troupes dans un ſeul endroit, & qu'ils avoient donné ordre aux Nations de leur dépendance d'envoyer à leur ſecours de l'Infanterie & de la Cavalerie. Sur cet avis, il ſe pourvoit de vivres, ſe poſte dans un lieu avantageux, & ordonne aux Ubiens de quitter la campagne, pour ſe retirer dans les villes, eux, leur bétail, & tout ce qu'ils poſſédoient. Il eſpéroit par-là que la famine, & la mal-habileté des Sueves les engageroit à la dure néceſſité du combat : il ordonna encore aux Ubiens d'envoyer par-tout des coureurs, pour découvrir ce qui ſe paſſoit chez ces Barbares ; ce qui fut exécuté. Peu de jours après on lui rapporta, que ſur l'avis de l'arrivée de l'armée Romaine, les Sueves s'étoient retirés tout à l'extrêmité de leur pays avec toutes leurs troupes, & celles de leurs Alliés : que dans cet endroit il y avoit une forêt immenſe, appellée la Forêt noire, qui s'étend fort avant dans le pays, & ſépare les Cheruſques des Sueves, les défendant des incurſions les uns des autres, & ſervant comme d'un mur naturel entre ces deux Nations : que c'étoit à l'entrée de cette forêt que les Sueves avoient réſolu d'attendre les Romains.

Puiſque nous en ſommes là, il ne ſera pas hors de propos de parler ici des mœurs des Gaulois & des Allemands, & de faire voir en quoi ces deux

proponere. In GALLIA, non ſolum in omnibus civitatibus, atque in omnibus pagis partibuſque, ſed pene etiam in ſingulis domibus, factiones ſunt; eatumque factionum ſunt principes, qui ſummam auctoritatem eorum judicio habere exiſtimantur: quorum ad arbitrium judiciumque ſumma omnium rerum conſiliorumque redeat; idque ejus rei cauſa antiquitus inſtitutum videtur, ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret: ſuos enim opprimi quiſque, & circumveniri non patitur; neque, aliter ſi faciat, ullam inter ſuos habeat auctoritatem. Hæc eadem ratio eſt in ſumma totius Galliæ: namque omnes civitates in duas partes diviſæ ſunt.

Cum Cæſar in Galliam venit, alterius factionis principes erant Ædui, alterius Sequani. Ii, cum per ſe minus valerent: quod ſumma auctoritas antiquitus erat in Æduis, magnæque eorum clientelæ, Germanos atque Arioviſtum ſibi adjunxerant, eoſque ad ſe magnis jacturis pollicitationibuſque perduxerant. Præliis vero compluribus factis ſecundis, atque omni nobilitate Æduorum interfecta, tantum potentia anteceſſerant, ut magnam partem clientium ab Æduis ad ſe tranſducerent; obſideſque ab iis principum filios acciperent; & publice jurare cogerent, nihil ſe contra Sequanos conſilii inituros; & partem finitimi agri per vim occupatam poſſiderent; Galliæque totius principatum obtinerent. Qua neceſſitate adductus Divitiacus, auxilii petendi cauſa Romam ad Senatum profectus, infecta re redierat. Adventu Cæſaris facta commutatione rerum, obſidibus Æduis redditis, veteribus clientelis reſtitutis, novis per Cæſarem comparatis; (quod ii, qui ſe ad eorum amicitiam aggregaverant, meliore conditione, atque imperio æquiore ſe uti videbant,) reliquis rebus, eorum

Nations différent l'une de l'autre. Non ſeulement les différens Peuples de la Gaule, les villes, les bourgs & les villages, mais encore preſque toutes les familles ſont diviſées en pluſieurs factions, à la tête deſquelles ſont ceux qui ont le plus de crédit parmi eux. Ce ſont eux qui exercent à leur fantaiſie le ſouverain pouvoir; dans les conſeils, ils font réſoudre ce qui leur plait. Il ſemble qu'anciennement les choſes ont été établies ſur ce pied, pour défendre les petits de l'oppreſſion des Grands. Car chacun a ſoin de protéger ceux de ſon parti, & d'empêcher qu'ils ne ſoient accablés; ſans quoi il perdroit lui-même toute ſon autorité. Il en eſt de même pour le Gouvernement général de la Gaule, dont toutes les Nations ſont diviſées en deux partis.

Lorſque Céſar vint dans les Gaules, les Autunois étoient à la tête de l'un de ces partis, & les Franc-Comtois de l'autre. Ces derniers étoient les plus foibles, parce que de toute ancienneté ceux d'Autun avoient été les maîtres, & qu'ils étoient ſoutenus par de grandes alliances. C'eſt ce qui engagea les Franc-Comtois à s'unir aux Allemands & à Arioviſte, qu'ils mirent dans leurs intérêts par de grands préſens & de grandes promeſſes. Cette alliance les rendit ſi puiſſans, qu'après avoir gagné pluſieurs batailles ſur leurs rivaux, & avoir détruit toute leur nobleſſe, ils engagerent dans leur parti la plupart des Alliés de ceux d'Autun, reçurent deux en ôtages les enfans des principaux d'entr'eux, les obligerent à faire publiquement ſerment de ne jamais rien entreprendre contre eux, s'emparerent d'une partie de leur frontieres, & enfin ſe rendirent ſouverains de toute la Gaule. Divitiacus touché du triſte état de ſes compatriotes, étoit allé à Rome implorer pour eux le ſecours du Sénat; mais il en étoit revenu ſans rien faire. L'arrivée de Céſar changea la face des choſes: les ôtages des Autunois leur furent

gratia dignitateque amplificata, Sequani principatum dimiſerant. In eorum locum Rhemi ſucceſſerant; quos quod adæquare apud Cæſarem gratia intelligebatur, ii, qui propter veteres inimicitias nullo modo cum Æduis conjungi poterant, ſe Rhemis in clientelam dicabant. Hos illi diligenter tuebantur. Ita & novam, & repente collectam auctoritatem tenebant. Eo tum ſtatu res erat, ut longe principes haberentur Ædui, ſecundum locum dignitatis Rhemi obtinerent.

In omni Gallia, eorum hominum, qui aliquo ſunt numero atque honore, genera ſunt duo: nam plebs pene ſervorum habetur loco; quæ per ſe nihil audet, & nulli adhibetur conſilio. Plerique, cum aut ære alieno, aut magnitudine tributorum, aut injuria potentiorum premuntur, ſeſe in ſervitutem dicant nobilibus: in hos eadem omnia ſunt jura, quæ dominis in ſervos. Sed de his duobus generibus, alterum eſt, Druidum, alterum Equitum. Illi rebus divinis interſunt, ſacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur: ad hos magnus adoleſcentium numerus, diſciplinæ cauſa, concurrit; magnoque ii ſunt apud eos honore: nam fere de omnibus controverſiis, publicis privatiſque conſtituunt; &, ſi quod eſt admiſſum facinus, ſi cædes facta, ſi de hereditate, ſi de finibus controverſia eſt, iidem decernunt: præmia pœnaſque conſtituunt: ſi quis aut privatus, aut publicus, eorum decreto non ſtetit, ſacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos eſt gravisſima: quibus ita eſt interdictum, ii numero im-

rendus, leurs anciens Alliés leur revinrent, & il leur en acquit de nouveaux, parce qu'on remarquoit que ceux qui étoient de leurs amis, étoient traités avec plus de douceur & de ménagement que les autres : enfin en tout le reſte il augmenta leur crédit & leur autorité, & fit perdre aux Franc-Comtois la ſupériorité qu'ils avoient uſurpée. Les Rhémois prirent leur place ; & comme ils paſſoient pour être autant en faveur auprès de Céſar que les Autunois, ceux que d'anciennes inimitiés éloignoient de ces derniers, ſe jettoient dans le parti des Rhemois. Ceux-ci étoient très attentifs à les protéger, & conſervoient par là le nouveau crédit qu'ils avoient acquis en ſi peu de temps ; en ſorte que ſi les Autunois étoient les plus anciens dans la faveur, les Rhémois y tenoient la ſeconde place.

Dans toute la Gaule il n'y a que deux ſortes de perſonnes qui ſoient en quelque eſtime & en quelque conſidération ; les Druides ou les Prêtres, & la Nobleſſe ou les Chevaliers. Car le peuple y eſt regardé comme eſclave ; il ne peut rien par lui-même, & n'entre dans aucun conſeil. Lorſque la plupart d'entr'eux ſon accablés de dettes & d'impôts, ou opprimés par la violence des Grands, ils s'attachent à quelqu'un d'eux, qui a la même autorité ſur eux qu'un maître ſur ſes eſclaves. Les Druïdes ſont chargés des choſes divines, des ſacrifices, tant publics que particuliers, & expliquent ce qui a rapport à la religion. Ils ont ſoin de l'inſtruction & de l'éducation de la jeuneſſe, qui les reſpecte beaucoup. Ils prennent connoiſſance de tous les démêlés, tant publics que particuliers ; s'il ſe commet quelque meurtre, s'il s'éleve quelque conteſtation entre des héritiers, ſi l'on diſpute ſur les bornes d'un champ, ce ſont eux qui en jugent, ce ſont eux qui décernent les peines & les récompenſes. Si quelqu'un, quel qu'il ſoit, refuſe de ſe ſoumettre à leurs déciſions,

piorum ac ſceleratorum habentus ; iis omnes decedunt, aditum eorum ſermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant : neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur. His autem omnibus Druidibus præ eſt unus, qui ſummam inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo, ſi quis ex reliquis excellit dignitate, ſuccedit. At, ſi ſunt plures pares, ſuffragio Druidum adlegitur, nonnunquam etiam de principatu armis contendunt. Ii certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, conſidunt in loco conſecrato. Huc omnes undique, qui controverſias habent, conveniunt ; eorumque judiciis decretiſque parent. Diſciplina in Britannia reperta, atque inde in Galliam tranſlata eſſe exiſtimatur ; & nunc, qui diligentius eam rem cognoſcere volunt, plerumque illo, diſcendi cauſa, proficiſcuntur.

Druides a bello abeſſe conſueverunt ; neque tributa una cum reliquis pendunt : militiæ vacationem, omniumque rerum habent immunitatem. Tantis excitati præmiis, & ſua ſponte multi in diſciplinam conveniunt, & a parentibus propinquiſque mittuntur. Magnum ibi numerum verſuum ediſcere dicuntur : itaque nonnulli annos vicenos in diſciplina permanent ; neque fas eſſe exiſtimant, ea litteris mandare, cum in reliquis fere rebus publicis, privatiſque rationibus, Græcis litteris utantur. Id mihi duabus de cauſis inſtituiſſe videntur ; quod neque in vulgus diſciplinam efferri velint ; neque eos, qui diſcunt, litteris confiſos, minus memoriæ ſtudere : quod fere pleriſque accidit, ut, præſidio litterarum, diligentiam in perdicendo, ac memoriam remittant. In primis hoc volunt per-

il eſt exclu de la participation à leurs ſacrifices; c'eſt là chez eux un châtiment terrible : celui qui l'a mérité, paſſe pour un impie & un ſcélérat, eſt fui de tout le monde; perſonne ne veut ni le voir, ni lui parler : on le regarde comme un peſtiféré que l'on évite, de peur de gagner ſon mal ; on ne lui rend point de juſtice : il eſt l'objet du mépris univerſel. Tous les Druïdes n'ont qu'un ſeul chef : ſon autorité eſt abſolue ; lui mort, le plus conſidérable de ceux qui lui ſurvivent, lui ſuccede : que s'il y a pluſieurs prétendans, l'affaire eſt décidée entr'eux par élection, & quelquefois par les armes. Tous les ans ils s'aſſemblent en une certaine ſaiſon ſur la frontiere du pays Chartrain, qu'ils regardent comme le milieu de la Gaule, & cela dans un lieu conſacré à ces aſſemblées. Là tous ceux qui ont quelque différend, ſe rendent de toutes parts, & acquieſcent à leurs jugemens. On croit que leur inſtitution vient de l'Angleterre, d'où elle a paſſé en Gaule ; delà vient que ceux d'à préſent qui en veulent être mieux inſtruits, y font pour le plupart un voyage.

Les Druides ne vont point à la guerre, ne paient point d'impôts, & ils ſont exempts de toutes charges & de toutes contributions. Tant de privileges engagent quantité de gens à entrer parmi eux, & les peres à y envoyer leurs enfans. On dit qu'ils y apprennent par cœur un grand nombre de vers : auſſi quelques-uns reſtent ils des vingt années ſous la diſcipline de leurs maîtres, qui ne permettent pas qu'on écrive ces vers, quoique dans preſque toutes les autres affaires & publiques & particulieres, ils ſe ſervent de caracteres Grecs. Il me paroît qu'ils ont pris la méthode de ne pas faire écrire, pour deux raiſons : la premiere, parce qu'ils ne veulent point faire connoître au vulgaire leurs myſteres : la ſeconde, de peur que leurs éleves ayant ces vers écrits, ne cultivent moins leur mémoire ; en effet il arrive preſ-

ſuadere, non interire animas, ſed ab aliis poſt mortem tranſire ad alios ; atque hoc maxime ad virtutem excitari putant metu mortis neglecto. Multa præterea de ſideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium vi ac poteſtate diſputant, & juventuti tradunt.

Altetum genus eſt Equitum. Ii, cum eſt uſus, atque aliquod bellum incidit, (quod ante Cæſaris adventum fere quotannis accidere ſolebat, uti aut ipſi injurias inferrent, aut illatas propulſarent,) omnes in bello verſantur ; atque, eorum ut quiſque eſt genere copiiſque ampliſſimus, ita plurimos circum ſe ambactos clienteſque habet. Hanc unam gratiam potentiamque noverunt.

Natio eſt omnis Gallorum admodum dedita religionibus : atque ob eam cauſam, qui ſunt affecti graviotibus morbis, quique in præliis peticuliſque verſantur, aut pro victimis homines immolant, aut ſe immolaturos vovent ; adminiſtriſque ad ea ſacrificia Druidibus utuntur : quod, pro vita hominis niſi vita hominis reddatur, non poſſe aliter deorum immortalium numen placari arbitrantur ; publiceque ejuſdem generis habent inſtituta factificia. Alii immani magnitudine ſimulacra habent ; quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent : quibus ſuccenſis, circumventi flamma exanimantur homines. Supplicia eorum qui in furto, aut latrocinio, aut aliqua noxa ſint comprehenſi, gratiora diis immortalibus eſſe arbitrantur : ſed, cum ejus generis copia deficit, etiam ad innocentium ſupplicia deſcendunt.

Deum maxime Mercurium colunt : hujus ſunt plurima ſimulacra : hunc omnium inventorem artium

que toujours qu'on apprend avec moins d'application les choſes qui ſont écrites. Une de leurs principales maximes eſt que l'ame ne meurt point, mais qu'à la mort elle paſſe d'un corps dans un autre; ce qu'ils croient très utile pour encourager à la vertu, & pour faire mépriſer la mort. Ils enſeignent encore pluſieurs autres choſes ſur les aſtres & leur mouvement, la grandeur & l'étendue de l'univers, la nature des choſes, la grandeur & le pouvoir des Dieux immortels.

Le ſecond ordre eſt celui des Chevaliers ou des Nobles, qui quand il y a quelque guerre (& avant l'arrivée de Céſar il y en avoit preſque tous les ans ſoit pour attaquer, ſoit pour ſe défendre) prennent tous les armes. Plus quelqu'un parmi eux a de naiſſance & de biens, plus il a de vaſſaux & de gens à ſes gages. C'eſt là la ſeule marque de diſtinction qu'ils connoiſſent.

Toute la Nation Gauloiſe eſt fort ſuperſtitieuſe; en ſorte que dans leurs grandes maladies, & dans les dangers où ils ſe trouvent à la guerre, ils ne font pas difficulté d'immoler des hommes, ou de faire vœu d'en ſacrifier; & pour cela ils ſe ſervent des Druïdes; ils s'imaginent ne pouvoir appaiſer leurs Dieux qu'en leur offrant vie pour vie : ils ont même établi des ſacrifices publics de cette eſpece. D'autres ont des ſtatues d'oſier d'une énorme grandeur, qu'ils rempliſſent d'hommes vivans; après quoi ils y mettent le feu, & les font expirer dans les flammes. Ils préferent pour cela des voleurs & des brigands, ou des gens coupables de quelque autre faute : ils croient que le ſacrifice de pareils gens eſt bien plus agréable à leurs Dieux; mais quand il leur en manque, ils leur ſubſtituent des innocens.

Leur grand Dieu eſt Mercure; ils en ont quantité de ſtatues : ils le croient l'inventeur des arts, le

ferunt : hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæſtus pecuniæ mercaturaſque habere vim maximam arbitrantur. Poſt hunc, Apollinem, & Martem, & Jovem, & Minervam. De his eamdem fere, quam reliquæ gentes, habent opinionem ; Apollinem, morbos depellere ; Minervam, operum atque artificiorum initia tranſdere ; Jovem, imperium cœleſtium tenere ; Martem, bella regere. Huic, cum prælio dimicare conſtituerunt, ea, quæ bello cœperunt, plerumque devovent. Quæ ſuperaverint, animalia capta immolant : reliquas res in unum locum conferunt. Multis in civitatibus harum rerum exſtructos tumulos locis conſecratis conſpicari licet ; neque ſæpe accidit, ut, neglecta quiſpiam religione, aut capta apud ſe occultare, aut poſita tollere auderet : graviſſimumque ei rei ſupplicium cum cruciatu conſtitutum eſt.

Galli ſe omnes ab Dite patre prognatos prædicant ; idque ab Druidibus proditum dicunt : ob eam cauſam ſpatia omnis temporis, non numero dierum, ſed noctium, finiunt ; & dies natales, & menſium & annorum initia ſic obſervant, ut noctem dies ſubſequatur. In reliquis vitæ inſtitutis, hoc fere ab reliquis differunt, quod ſuos liberos, niſi cum adoleverint, ut munus militiæ ſuſtinere poſſint, palam ad ſe adire non patiantur ; filiumque in puerili ætate, in publico, in conſpectu patris aſſiſtere, turpe ducunt.

Viri quantas pecunias ab uxoribus, dotis nomine, acceperunt, tantas ex ſuis bonis, æſtimatione facta, cum dotibus communicant. Hujus omnis pecuniæ conjunctim ratio habetur, fructuſque ſervantur. Uter eorum vita ſuperarit, ad eum pars utriuſque, cum fructibus ſuperiorum temporum, pervenit. Viri in uxores, ſicuti in liberos, vitæ neciſ-

guide & le conducteur des voyageurs dans les chemins, & dans les voyages, le patron des marchands. Après lui, les Dieux les plus révérés ſont Apollon, Mars, Jupiter & Minerve, deſquels ils penſent à peu près la même choſe, que les autres peuples. Ils croient qu'Apollon chaſſe les maladies, que Minerve préſide aux Arts, que Jupiter a l'empire du Ciel, & que Mars eſt l'arbitre de la guerre; la plupart du temps ils lui conſacrent les dépouilles de l'Ennemi avant le combat, & après la victoire ils lui ſacrifient le bétail qu'ils ont pris; le reſte eſt dépoſé dans un lieu deſtiné à cela, & l'on voit dans pluſieurs villes de ces monceaux entaſſés dans des lieux conſacrés. Il arrive rarement, qu'au mépris de la religion, quelqu'un cache le butin qu'il a fait, ou oſe détourner quoi que ce ſoit de ce qui a été mis en dépôt; les châtimens les plus cruels ſont attachés à un pareil crime.

Les Gaulois ſe diſent deſcendus de Pluton; c'eſt une tradition qu'ils tiennent des Druides. C'eſt pour cela qu'ils meſurent le temps par le nombre des nuits, & non par celui des jours. Soit qu'ils commencent les mois ou les années, ou qu'ils parlent du temps de leur naiſſance, la nuit précéde toujours le jour. Quant aux autres uſages les Gaulois ne different guere des autres qu'en ce qu'ils ne permettent à leurs enfants de paroître devant eux en public, que lorſquils ſont en âge & en état de porter les armes. Ils croient qu'il eſt mal-honnête que leurs enfans en bas âge ſe montrent publiquement devant eux.

Un homme en ſe mariant eſt obligé de mettre dans la communauté la même ſomme, eſtimation faite, qu'il a reçue pour la dot de ſa femme; on dreſſe un état de ces deux ſommes, & les fruits en ſont mis à part; ce tout avec ce qu'il a rapporté, appartient au ſurvivant. Le Mari a puiſſance de vie & de mort ſur ſa femme, comme ſur ſes enfans. Quand un hom-

que habent poteſtatem : & cum paterfamilias illuſtriore locos natus deceſſit, ejus propinqui conveniunt; & de more, ſi res in ſuſpicionem venit, de uxoribus in ſervilem modum quæſtionem habent; &, ſi compertum eſt, igni atque omnibus tormentis excruciatas interficiunt. Funera ſunt, pro cultu Gallorum, magnifica & ſumptuoſa; omniaque, quæ vivis cordi fuiſſe arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia : ac, paulo ſupra hanc memoriam ſervi & clientes, quos ab iis dilectos eſſe conſtabat, juſtis funeribus confectis, una cremabantur.

Quæ civitates commodius ſuam Rempublicam adminiſtrare exiſtimantur, habent legibus ſanctum, ſi quis quid de Republica a finitimis rumore aut fama acceperit, uti ad magiſtratum deferat, neve cum quo alio communicet : quod ſæpe homines temerarios atque imperitos falſis rumoribus terreri, & ad facinus impelli, & de ſummis rebus conſilium capere cognitum eſt. Magiſtratus, quæ viſa ſunt, occultant; quæque eſſe ex uſu judicaverint, multitudini produnt. De Republica niſi per conſilium loqui non conceditur.

GERMANI multum ab hac conſuetudine differunt. Nam neque Druides habent, qui rebus divinis præſint; neque ſacrificiis ſtudent. Deorum numero eos ſolos ducunt, quos cernunt, & quorum opibus aperte juvantur; Solem, & Vulcanum, & Lunam : reliquos ne fama quidem acceperunt. Vita omnis in venationibus, atque in ſtudiis rei militaris conſiſtit : ab parvulis labori ac duritiæ ſtudent. Qui diutiſſime impuberes permanſerunt, maximam inter ſuos ferunt laudem : hoc ali vires, nervoſque confirmari putant. Intra annum vero vigeſimum feminæ notitiam habuiſſe, in turpiſſimis habent rebus : cujus rei nulla eſt oc-

me de diſtinction meurt, ſes parens s'aſſemblent, & ſi ſa femme eſt ſoupçonnée, on lui donne la queſtion comme à un eſclave; que ſi elle eſt convaincue, on la brûle, après lui avoir fait ſouffrir les plus cruels tourmens. Leurs funérailles ſont magnifiques & ſomptueuſes pour le pays : on y brûle tout ce qu'on croit que le défunt chériſſoit, juſqu'aux animaux; & il n'y a pas même fort long temps que les eſclaves & les affranchis que l'on ſavoit qu'il avoit aimés, étoient jettés au feu avec ſon corps.

Dans leurs Républiques qui paſſent pour bien réglées, il eſt établi par les Loix, ſi l'on apprend par le bruit public ou autrement quelque choſe qui concerne l'Etat, d'en informer le Magiſtrat, ſans le communiquer à aucun autre : car on ſait que ſouvent des gens imprudens & ſans expérience, effrayés par de faux bruits, ſont capables de ſe porter aux plus grandes extrêmités, & de prendre un mauvais parti ſur des affaires de la derniere importance. Au lieu que le Magiſtrat n'en découvre au peuple que ce qu'il juge convenable, & cache le reſte. Il n'y a qu'au Conſeil qu'il ſoit permis de parler d'affaire d'Etat.

Les Allemands ont des coutumes fort différentes. Ils n'ont ni Druïdes pour la Religion, ni ſacrifices. Ils ne mettent au nombre des Dieux, que ceux qu'ils voient & dont ils éprouvent viſiblement le ſecours. Tels ſont le Soleil, la Lune & Vulcain; ils n'ont pas la moindre notion des autres. Toute leur vie ſe paſſe à la chaſſe & à la guerre. Ils s'endurciſſent au travail & à la fatigue dès l'enfance. Ils eſtiment fort ceux qui ſont long-temps ſans barbe; ils prétendent qu'ils en deviennent plus forts & plus robuſtes. C'eſt une honte parmi eux d'avoir commerce avec une femme avant l'âge de vingt ans; ce qui ne peut demeurer caché, parce qu'ils ſe baignent pêle-mêle dans les rivieres, & qu'ils ne

cultatio; quod & promiſcue in fluminibus perluuntur, & pellibus, aut parvis rhenonum tegumentis utantur, magna corporis parte nuda.

Agriculturæ non ſtudent; majorque pars victus eorum lacte, & caſeo, & carne conſiſtit: neque quiſquam agri modum certum, aut fines proprios habet; ſed magiſtratus ac principes, in annos ſingulos, gentibus cognationibuſque hominum qui una coierint, quantum & quo loco viſum eſt, agri attribuunt, atque anno poſt alio tranſire cogunt. Ejus rei multas afferunt cauſas: ne aſſidua conſuetudine capti, ſtudium belli gerendi agricultura commutent; ne latos fines parare ſtudeant, potentioreſque humiliores poſſeſſionibus expellant; ne accuratius, ad frigora atque æſtus vitandos, ædificent; ne qua oriatur pecuniæ cupiditas, qua ex re factiones diſſenſioneſque naſcuntur; ut animi æquitate plebem contineant, cum ſuas quiſque opes cum potentiſſimis æquari videat.

Civitatibus maxima laus eſt, quam latiſſimas circum ſe vaſtatis finibus ſolitudines habere. Hoc proprium virtutis exiſtimant, expulſos agris finitimos cedere, neque quemquam prope ſe audere conſiſtere; ſimul hoc ſe fore tutiores arbitrantur, repentinæ incurſionis timore ſublato. Cum bellum civitas aut illatum defendit, aut infert; magiſtratus, qui ei bello præſint, ut vitæ neciſque habeant poteſtatem, deliguntur. In pace, nullus communis eſt magiſtratus; ſed principes regionum atque pagorum inter ſuos jus dicunt, controverſiaſque minuunt. Latrocinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujuſque civitatis fiunt; atque ea juventutis exercendæ, ac deſidiæ minuendæ cauſa

ſont couverts que d'une ſimple peau ou de quelque autre habillement fort petit, qui laiſſe à nud la plus grande partie de leur corps.

Ils ne s'attachent point à l'agriculture; & ils ne vivent preſque que de lait, de fromage & de chair. Nul n'a un champ fixe, & qui lui appartienne en particulier; mais tous les ans le Magiſtrat en aſſigne un où il lui plaît, & tel qu'il lui plaît, à une communauté ou à une famille, à proportion du nombre des membres qui la compoſent, & au bout de l'an il les font paſſer ailleurs. Ils apportent pluſieurs raiſons de cet uſage : c'eſt pour empêcher qu'on ne s'accoutume dans un endroit au point de négliger les armes pour l'agriculture; pour éviter qu'il ne prenne envie à chacun de s'étendre, & qu'à la fin les Grands ne chaſſent les petits; pour que l'on ne penſe point à bâtir des maiſons commodes, contre le froid & le chaud; & qu'il ne prenne à perſonne la fantaiſie de s'enrichir, ce qui ne manque guere de faire naître la diviſion & la méſintelligence; enfin pour entretenir l'union & la paix parmi la multitude, qui voit que les plus puiſſans ne ſont pas plus riches que les autres.

C'eſt un honneur pour chacun des Peuples qui habite l'Allemagne, de voir ſon pays borné par de vaſtes déſerts. C'eſt, ſelon eux, une marque de valeur, que ceux qui étoient leurs voiſins aient quitté leurs habitations, & que perſonne n'oſe s'établir auprès d'eux; d'ailleurs ils s'en croient plus en ſûreté, & plus à couvert des incurſions ſubites. Lorſqu'une Nation a une guerre offenſive ou défenſive, elle élit des Chefs pour la conduire, & leur donne pouvoir de vie & de mort. En temps de paix, ils n'ont point de Magiſtrat général; mais les principaux, chacun dans leur Province ou dans leur quartier, rendent la juſtice & décident les procès. Les brigandages qui ſe font hors des bornes de cha-

fieri prædicant : atque ubi quis ex principibus in conſilio ſe dixit ducem fore, ut qui ſequi velint, profiteantur; conſurgunt ii, qui & cauſam & hominem probant, ſuumque auxilium pollicentur, atque ab multitudine collaudantur : qui ex iis ſecuti non ſunt, in deſertorum ac proditorum numero ducuntur; omniumque rerum iis poſtea fides abrogatur. Hoſpites violare, fas non putant : qui, quaque de cauſa, ad eos venerint, ab injuria prohibent, ſanctoſque habent; iis omnium domus patent, victuſque communicatur.

Ac fuit antea tempus, cum Germanos Galli virtute ſuperarent, & ultro bella inferrent; ac, propter hominum multitudinem, agrique inopiam, trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea, quæ fertiliſſima ſunt, Germaniæ loca, circa Hercyniam ſilvam, quam Eratoſtheni & quibuſdam Græcis fama notam eſſe video, quam illi Orcyniam appellant, Volcæ Tectoſages occupaverunt, atque ibi conſederunt. Quæ gens ad hoc tempus iis ſedibus ſe continet, ſummamque habet juſtitiæ & bellicæ laudis opinionem; nuncque in eadem inopia, egeſtate, patientia, qua Germani, permanent; eodem victu & cultu corporis utuntur. Gallis autem Provinciæ propinquitas, & tranſmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque uſus largitur. Paulatim aſſuefacti ſuperari, multisque victi præliis, ne ſe quidem ipſi cum illis virtute comparant.

Hujus Hercyniæ ſilvæ, quæ ſupra demonſtrata eſt, latitudo, novem dierum iter expedito patet.

que Nation, n'ont rien de flétriſſant; cela ne ſe fait, ſelon eux, que pour exercer la jeuneſſe & pour éviter l'oiſiveté. Lorſque dans le Conſeil un des principaux d'entr'eux s'eſt déclaré Chef de quelque entrepriſe, afin que ceux qui veulent le ſuivre ſe déclarent, ceux qui approuvent ſon deſſein & qui conſentent à l'avoir pour chef, ſe levent & lui promettent de le ſeconder, ce qui leur attire de grands applaudiſſemens : ceux qui après cette promeſſe ne ſuivent pas le chef, paſſent pour des déſerteurs & des traîtres indignes de toute croyance. Le droit d'hoſpitalité eſt ſacré chez eux : quiconque a recours à eux pour quelque raiſon que ce ſoit, eſt ſûr de leur protection, & d'y trouver un azyle inviolable ; toutes leurs maiſons lui ſont ouvertes, & il y eſt nourri.

Autrefois les Gaulois étoient plus belliqueux que les Allemands, & portoient ſouvent la guerre chez eux ; & parce que leur pays étoit trop peuplé en comparaiſon des terres qu'ils avoient, ils envoyoient des colonies au delà du Rhin. C'eſt ainſi que les cantons les plus fertiles de l'Allemagne ſitués vers la forêt Noire, qui a été connue des Grecs, comme on le voit par Eratoſthene & par quelques autres, qui la nomment Orcinie, tomberent au pouvoir des Toulouſains qui s'y établirent ; ils y ſont reſtés juſqu'à préſent en grande réputation de juſtice & de valeur ; ils y vivent encore aujourd'hui dans la même pauvreté, la même indigence & la même frugalité que les Allemands, s'habillent & ſe nourriſſent comme eux. Mais le voiſinage de la Province Romaine, & la connoiſſance du commerce de mer, ayant mis les Gaulois dans l'abondance & dans l'uſage des plaiſirs, peu à peu ils ſe ſont accoutumés à ſe laiſſer battre ; & après avoir été vaincus pluſieurs fois, ils ne ſe comparent plus aux Allemands en valeur.

Cette forêt Noire dont on vient de parler, a neuf journées en longueur ; on ne peut déterminer autre-

Non enim aliter finiri poteſt ; neque menſuras itinerum noverunt. Oritur ab Helvetiorum, & Nemetum, & Rauracorum finibus ; rectaque fluminis Danubii regione pertinet ad fines Dacorum & Anartium : hinc ſe flectit ſiniſtrorſus, diverſis a flumine regionibus; multarumque gentium fines propter magnitudinem attingit. Neque quiſquam eſt hujus Germaniæ, qui ſe aut adiſſe ad initium ejus ſilvæ dicat, cum dierum iter ſexaginta proceſſerit, aut quo ex loco oriatur, acceperit. Multa in ea genera ferarum naſci conſtat, quæ reliquis in locis viſa non ſint : ex quibus quæ maxime differant ab ceteris, & memoriæ prodenda videantur, hæc ſunt.

Eſt bos, cervi figura : cujus a media fronte inter aures unum cornu exiſtit excelſius, magniſque directum his, quæ nobis nota ſunt, cornibus. Ab ejus ſummo, ſicut palmæ, rami quam late diffunduntur. Eadem eſt feminæ marisque natura ; eadem forma magnitudoque cornuum.

Sunt item, quæ appellantur Alces. Harum eſt conſimilis capris figura, & varietas pellium : ſed magnitudine paulo antecedunt; mutilæque ſunt cornibus, & crura ſine nodis articuliſque habent : neque quieris cauſa procumbunt ; neque, ſi quo afflictæ caſu conciderint, erigere ſeſe aut ſublevare poſſunt. His ſunt arbores pro cubilibus, ad eas ſe applicant, atque ita paulum modo reclinatæ quietem capiunt : quarum ex veſtigiis cum eſt animadverſum a venatoribus, quo ſe recipere conſueverint, omnes eo loco, aut a radicibus ſubruunt, aut accidunt arbores tantum, ut ſumma ſpecies earum ſtantium relinquatur. Huc cum ſe ex conſuetudine reclinaverint, infirmas arbores pondere affligunt, atque una ipſæ concidunt.

Tertium eſt genus eorum, qui Uri appellantur. Ii ſunt magnitudine paulo infra elephantos ; ſpecie, & colore, & figura tauri. Magna vis eſt eorum,

ment ſon étendue : car ces Peuples ne connoiſſent point les meſures itinéraires. Elle commence aux frontieres de la Suiſſe, de Spire & de Bâle, & s'étend le long du Danube juſqu'aux confins des Daces & de la Tranſylvanie. Delà elle tourne ſur la gauche dans des contrées éloignées de ce fleuve, & par ſa vaſte étendue touche aux pays de divers peuples. Il n'y a point d'Allemand qui diſe en avoir trouvé le bout, quoiqu'il ait marché ſoixante jours, ni découvert où elle commence. Il eſt certain qu'elle renferme pluſieurs bêtes ſauvages qu'on ne voit point ailleurs. Voici celles qui ſont les plus différentes des autres, & qui méritent le plus d'être remarquées.

Il s'y trouve une eſpece de bœuf reſſemblant au cerf, qui a au milieu du front une corne plus grande & plus droite que celles que nous connoiſſons, dont le haut ſe partage en pluſieurs branches comme une palme ; le mâle & la femelle ſont faits de même, & leurs cornes ont la même forme & la même grandeur.

Il y en a d'autres qu'on nomme Elans, qui ont la figure d'une chevre, & dont la peau eſt mouchetée ; mais ils ſont un peu plus grands, n'ont point de cornes, ſont ſans joindre aux jambes, & ne peuvent par conſéquent ni ſe coucher ni ſe relever quand ils ſont tombés. Les arbres leur ſervent de lit, ils s'appuient contre un arbre pour ſe repoſer. Lorſque les chaſſeurs ont découvert à leurs traces les arbres contre leſquels ils vont gîter, ou ils les détruiſent par la racine, ou ils les ſcient de maniere qu'ils puiſſent encore ſe ſoutenir debout ; & lorſque l'animal vient s'appuyer contre, il le renverſe par ſa peſanteur & tombe avec lui : c'eſt ainſi qu'on les prend.

Une troiſieme eſpece ſont les taureaux ſauvages ; ils ſont un peu plus petits que les Eléphans : du reſte pour la forme, l'apparence & la couleur, ils

& magna velocitas ; neque homini, neque feræ, quam conſpexerint, parcunt. Hos ſtudioſe foveis capros interficiunt. Hoc ſe labore durant adoleſcentes, atque hoc genere venationis exercent ; &, qui plurimos ex his interfecerunt, relatis in publicum cornibus, quæ ſint teſtimonio, magna ferunt laudem : ſed aſſueſcere ad homines, & manſuefieri, ne parvuli quidem excepti poſſunt. Amplitudo cornuum, & figura & ſpecies multum a noſtrorum boum cornibus differt. Hæc ſtudioſe conquiſita ab labris argento circumcludunt, atque in ampliſſimis epulis pro poculis utuntur.

Cæſar poſtquam per Ubios exploratores comperit, Suevos ſe in ſilvas recepiſſe ; inopiam frumenti veritus, quod, ut ſupra demonſtravimus, minime omnes Germani agriculturæ ſtudent, conſtituit non progredi longius : ſed, ne omnino merum reditus ſui barbaris tolleret ; atque ut eorum auxilia tardaret, reducto exercitu, partem ultimam pontis, quæ ripas Ubiorum contingebat, in longitudinem pedum CC, reſcindit ; atque in extremo ponte turrim tabulatorum IV conſtituit, præſidium cohortum XII pontis tuendi cauſa ponit ; magniſque eum locum munitionibus firmat. Ei loco præſidioque C. Volcatium Tullum adoleſcentem præfecit : ipſe, cum matureſcere frumenta inciperent, ad bellum Ambiorigis profectus, per Arduennam ſilvam, quæ eſt totius Galliæ maxima, atque ab ripis Rheni finibuſque Trevirorum ad Nervios pertinet, millibuſque amplius D in longitudinem partet, L. Minucium Baſilum cum omni equitatu præmittit, ſi quid celeritate itineris, atque opportunitate

reſſemblent aux taureaux privés ; mais ils ſont très-forts & très-vites, de ſorte qu'il n'y a ni homme ni bête qui puiſſe leur échapper quand ils l'ont apperçu : on les attrape par le moyen des foſſes foiblement couvertes, dans leſquelles ils tombent, & où on les aſſomme. C'eſt par cette ſorte de chaſſe que les jeunes gens s'exercent & s'endurciſſent au travail ; ceux qui en tuent le plus, & qui en rapportent les cornes pour preuve, reçoivent de grandes louanges : ces animaux ne ſe peuvent apprivoiſer, quelque petits qu'on les prenne. La grandeur, la figure & la nature de leurs cornes eſt fort différente de celle de nos bœufs. On les recherche fort ; on les garnit d'argent par le bord, & l'on s'en ſert à boire dans les feſtins.

Céſar informé par les coureurs de ceux de Cologne que les Sueves s'étoient retirés dans leurs forêts, réſolut de ne pas avancer plus loin, de peur de manquer de vivres, parce que, comme on l'a dit, les Allemands ne cultivent guere leurs terres. Mais pour retenir ces Peuples par la crainte de ſon retour, & les empêcher d'envoyer du ſecours en Gaule, après avoir fait repaſſer le Rhin à ſon armée, il ne fit couper de ſon pont qu'environ deux cents pieds du côté qui touchoit au territoire de Cologne ; & au bout oppoſé qui touchoit à la Gaule, il fit bâtir une tour à quatre étages, y laiſſa douze cohortes en garniſon, fit bien fortifier cet endroit, & en donna le commandement au jeune C. Volcatius Tullus. Pour lui, il marcha contre Ambiorix & traverſa la forêt d'Ardenne, qui eſt la plus grande des Gaules, & qui s'étend depuis le Rhin & les frontieres de Treves juſqu'au Hainaut par l'eſpace de près de deux cents lieues. Il envoya devant L. Minucius Baſilus avec toute la Cavalerie, eſpérant que par ſa diligence il pourroit profiter de quelque circonſtance favorable. Il l'avertit de ne pas

temporis proficere poſſit : monet, ut ignes fieri in caſtris prohibeat, ne qua ejus adventu procul ſignificatio fiat ; ſeſe confeſtim ſubſequi dixit.

Baſilus, ut imperatum eſt, facit ; celeriter, contraque omnium opinionem, confecto itinere, multos in agris inopinantes deprehendit : eorum indicio ad ipſum Ambiorigem contendit, quo in loco cum paucis equitibus eſſe dicebatur. Multum, cum in omnibus rebus, tum in re militari fortuna poteſt. Nam ſicut magno accidit caſu, ut in ipſum incautum atque imparatum incideret, priuſque ejus adventus ab hominibus videretur, quam fama ac nunciis afferretur ; ſic magnæ fuit fortunæ, omni militari inſtrumento, quod circum ſe habebat, erepto, rhedis equiſque comprehenſis, ipſum effugere mortem. Sed hoc eo factum eſt, quod, ædificio circumdato ſilva, (ut ſunt fere domicilia Gallorum, qui vitandi æſtus cauſa, pleruмque ſilvarum ac fluminum petunt propinquitates,) comites familiareſque ejus anguſto in loco equitum noſtrorum vim pauliſper ſuſtinuerunt. Iis pugnantibus, illum in equum quidam ex ſuis intulit : fugientem ſilvæ texerunt. Sic ad ſubeundum periculum, & ad vitandum, multum fortuna valuit.

Ambiorix copias ſuas judicione non conduxerit, quod prælio dimicandum non exiſtimaverit ; an tempore excluſus, & repentino equitum adventu prohibitus fuerit, cum reliquum exercitum ſubſequi crederet, dubium eſt : ſed certe, clam dimiſſis per agros nunciis, ſibi quemque conſulere juſſit ; quorum pars in Arduennam ſilvam, pars in continentes paludes profugit. Qui proximi Oceano fuerunt, ii in inſulis ſeſe occultaverunt, quas æſtus efficere conſuerunt : multi, ex ſuis finibus egreſſi, ſe ſuaque omnia alieniſſimis

faire allumer de feux dans ſon camp, de peur qu'on ne s'apperçut de loin de ſon arrivée : il l'aſſura qu'il le ſuivroit néceſſamment.

Baſilus obéit ponctuellement ; & ayant marché plus vîte que ne penſoient les Barbares, il en ſurprit pluſieurs dans la campagne. Sur ce qu'il apprit d'eux l'endroit où étoit Ambiorix avec peu de Cavalerie, à ce qu'on diſoit, il marcha droit à lui. Il faut avouer que la fortune n'a pas moins de part aux ſuccès des entrepriſes militaires, que de toutes les autres. Car comme ce fut un grand hazard qu'Ambiorix fut ſurpris par Baſilus, qu'il ne fut point ſur ſes gardes, qu'il n'eut rien appris de ſa marche, ſoit par la renommée, ſoit par des couriers : auſſi ce ne put être que par le plus grand bonheur qu'il évita ſa perte, après avoir perdu tout ſon équipage, & n'ayant plus ni armes, ni charriots, ni chevaux. Ce qui le ſauva, c'eſt que ſa maiſon étant ſituée dans les bois, comme le ſont preſque toutes celles des Gaulois, qui pour ſe garantir des ardeurs du ſoleil, les bâtiſſent dans le voiſinage des forêts & des rivieres, & ſes gens ayant arrêté quelque temps les nôtres dans un défilé, un des ſiens profita de ce moment pour le faire monter à cheval ; après quoi les bois couvrirent ſa fuite. Ainſi la fortune eut grande part au danger où il ſe trouva alors, & à la maniere dont il s'en tira.

On doute pourquoi il n'aſſembla pas ſes troupes ; ſi c'eſt parce que la Cavalerie Romaine ſe préſenta ſi ſubitement, qu'il n'en eut pas le temps ; ou ſi croyant que tout le teſte de l'armée ſuivoit, il ne ſe crut pas aſſez fort pour lui tenir tête. Ce qu'il y a de certain, eſt qu'après ſa fuite il envoya ſecrettement avertir les gens de la campagne de prendre garde à eux : les uns ſe ſauverent dans les Ardennes, d'autres dans les marais ; ceux qui étoient voiſins de l'Océan, ſe cacherent dans ces Iſles que le reflux

crediderunt. Cativulcus rex dimidiæ partis Eburonum, qui una cum Ambiorige consilium inierat, ætate jam confectus, cum laborem aut belli aut fugæ sustinere non posset, omnibus precibus detestatus Ambiorigem, qui ejus consilii auctor fuisset, taxo, cujus magna in Gallia Germaniaque copia est, se exanimavit.

Segni Condrusique, ex gente & numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Treviroſque, legatos ad Cæsarem miserunt, oratum, ne se in hostium numero duceret; neve omnium Germanorum, qui essent citra Rhenum, causam esse unam judicaret: nihil se de bello cogitasse; nulla Ambiorigi auxilia misisse. Cæsar, explorata re quæstione captivorum, si qui ad eos Eburones ex fuga conveniſſent, ad se ut reducerentur, imperavit: si ita feciſſent, fines eorum se violaturum negavit. Tum, copiis in tres partes distributis, impedimenta omnium legionum Atuaticam contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus, ubi Titurius atque Aurunculeius, hiemandi causa, consederant. Hunc cum reliquis rebus locum probabat Cæsar, tum, quod superioris anni munitiones integræ manebant, ut militum laborem sublevaret: præsidio impedimentis legionem quartam & decimam reliquit, unam ex iis tribus, quas proxime conscriptas ex Italia transduxerat. Ei legioni castrisque Quintum Tullium Ciceronem præfecit, ducentosque equites attribuit.

Partito exercitu, T. Labienum cum legionibus tribus ad Oceanum versus in eas partes, quæ Menapios laisse

laiſſe à découvert. Pluſieurs abandonnant le pays, ſe confierent eux & leurs biens à la fidelité & à la bonne foi de ceux avec qui ils n'avoient aucune liaiſon. Cativulcus Roi de la moitié de l'Etat du pays de Liege, qui étoit entré dans le complot avec Ambiorix, ſe ſentant caſſé de vieilleſſe, & hors d'état de ſupporter les fatigues de la guerre ou de la fuite, après avoir maudit mille fois Ambiorix qui l'avoit embarqué dans ce projet, s'empoiſonna avec de l'if, arbre très-commun en Gaule & en Allemagne.

Les Peuples de Condros & du Duché de Limbourg, qu'on compte au nombre des Allemands & qui en ſont originaires, leſquels ſont établis entre le canton de Liege & celui de Treves, députerent auſſi-tôt vers Céſar pour le prier de ne point les mettre au nombre de ſes ennemis, & de ne point envelopper dans la même affaire tous les Allemands d'en deçà du Rhin, lui repréſentant qu'ils n'avoient ni penſé à la guerre, ni à ſecourir Ambiorix. Céſar s'en étant informé des priſonniers, & ayant trouvé qu'ils ne lui en avoient point impoſé, leur promit de ne faire aucun dégât dans leur pays, à condition qu'ils lui remettroient les Liégeois qui s'étoient ſauvés chez eux. Enſuite il partagea ſes troupes en trois corps, & fit tranſporter le bagage de toutes ſes Légions dans le Château de Tongres ſitué preſque dans le cœur du pays de Liege, où Titurius & Aurunculeius avoient eu leur quartier d'hiver. Cet endroit parut d'autant plus convenable, que les fortifications qu'on y avoit faites l'année précédente, étoient encore en état; ce qui épargnoit bien du travail au ſoldat. Pour la garde, il y laiſſa la quatorzieme Légion, une des trois qui avoient été levées depuis peu en Italie, & deux cens chevaux, ſous les ordres de Q. Tullius Cicéron.

En même temps il envoya T. Labiénus avec trois autres Légions vers l'Océan, dans le pays voiſin de

attingunt, proficiſci jubet. Caium Trebonium cum pari legionum numero ad eam regionem, quæ Aduaticis adjacet, depopulandam mittit: ipſe cum reliquis tribus ad flumen Scaldim, quod influit in Moſam, extremaſque Arduennæ partes, ire conſtituit, quo cum paucis equitibus profectum Ambiorigem audiebat. Diſcedens, poſt diem ſeptimam ſeſe reverſurum confirmat: quam ad diem ei legioni, quæ in præſidio relinquebatur, deberi frumentum ſciebat. Labienum Treboniumque hortatur, ſi Reipublicæ commodo facere poſſint, ad eam diem reveniantur; ut, rurſus communicato conſilio, exploratiſque hoſtium rationibus, aliud initium belli capere poſſint.

Erat, ut ſupra demonſtravimus, manus certa nulla; non præſidium, non oppidum, quod ſe armis defenderet; ſed in omnes partes diſperſa multitudo. Ubi cuique aut vallis abdita, aut locus ſilveſtris, aut palus impedita, ſpem præſidii aut ſalutis aliquam offerebat, confederat. Hæc loca vicinitatibus erant nota; magnamque res diligentiam requirebat, non in ſumma exercitus tuenda (nullum enim poterat univerſis, ab perterritis ac diſperſis, periculum accidere,) ſed in ſingulis militibus conſervandis; quæ tamen ex parte res ad ſalutem exercitus pertinebat: nam & prædæ cupiditas multos longius evocabat; & ſilvæ incertis occultiſque itineribus, confertos adire prohibebant. Si negotium confici, ſtirpemque hominum ſceleratorum interfici vellet, dimittendæ plures manus, diducendique erant milites: ſi continere ad ſigna manipulos vellet, ut inſtituta ratio & conſuetudo exercitus Romani poſtulabat, locus ipſe erat præſidio barbaris; neque ex occulto inſidiandi, & diſperſos circumveniendi, ſingulis deerat audacia. At in ejuſmodi difficultatibus, quan-

la Gueldre & du Brabant ; & Trebonius eut ordre de marcher avec un pareil nombre vers la Province voiſine de Namur pour la ravager. Pour lui, avec les trois Légions qui reſtoient, il prit le chemin de l'Eſcaut qui ſe jette dans la Meuſe, pour ſe rendre à l'extrêmité des Ardennes, où il avoit appris qu'Ambiorix s'étoit retiré avec quelque Cavalerie. En partant, il aſſura qu'il ſeroit de retour dans ſept jours, qui ſeroit le terme auquel il faudroit délivrer du bled à la Légion qui reſtoit à la garde du Château. Il recommanda en même-temps à Labienus & à Trebonius de revenir ce même jour, ſi cela ſe pouvoit, pour délibérer de nouveau, ſi, après avoir examiné les deſſeins des Ennemis, on pourroit recommencer la guerre.

Ils n'avoient, comme on l'a dit, ni troupes réglées ſur pied, ni forts, ni villes en état de defenſe ; ce n'étoit qu'une populace ſans demeure fixe, diſperſée en divers endroits. Les bois, les marais, les cavernes, les endroits les plus cachés & les plus ſauvages, tout leur étoit bon, pourvu qu'ils s'y euſſent en ſûreté. Ces lieux etoient connus du voiſinage ; mais il ne falloit pas moins prendre de précautions en y pénetrant. L'armée en corps n'avoit à la vérité rien à craindre de gens diſperſés & effrayés : le danger n'etoit que pour chaque ſoldat en particulier, ce qui pourtant regardoit en partie le ſalut de l'armée. Car l'avidité du pillage en faiſoit écarter pluſieurs, & les forêts dont les routes étoient peu larges & peu frayées les empêchoient de marcher en troupes. Que ſi on vouloit terminer cette guerre, & extirper cette race de Barbares, il falloit envoyer pluſieurs petits détachemens & lâcher la bride aux ſoldats : que ſi au contraire on les retenoit en corps, attachés à leurs drapeaux, ſuivant l'ordre & l'uſage de l'armée Romaine, la nature même du pays défendoit les Barbares, qui avoient

tum diligentia provideri potetat, providebatur : ut potius in nocendo aliquid omitteretur, etsi omnium animi ad ulciscendum ardebant, quam cum aliquo detrimento militum noceretur. Cæsar ad finitimas civitates nuncios dimittit : omnes evocat spe prædæ, ad diripiendos Eburones ; ut potius in silvis Gallorum vita, quam legionarius miles, periclitetur ; simul ut, magna multitudine circumfusa, pro tali facinore stirps ac nomen civitatis tollatur. Magnus undique numerus celeriter convenit.

Hæc in omnibus Eburonum partibus gerebantur ; dieique appetebat septimus, quem ad diem Cæsar ad impedimenta legionemque reverti constituerat. Hic, quantum in bello fortuna possit, & quantos afferat casus, cognosci potuit. Dissipatis ac perterritis hostibus, ut demonstravimus, manus erat nulla, quæ parvam modo timoris causam afferret. Trans Rhenum ad Germanos pervenit fama, diripi Eburones, atque ultro omnes ad prædam evocari : cogunt equitum duo millia Sigambri, qui sunt proximi Rheno, a quibus receptos ex fuga Tenchtheros atque Usipetes, supra docuimus. Transeunt Rhenum navibus ratibusque, triginta millibus passuum infra eum locum, ubi pons erat imperfectus, præsidiumque ab Cæsare relictum : primos Eburonum fines adeunt : multos ex fuga dispersos excipiunt : magno pecoris numero, cujus sunt cupidissimi barbari, potiuntur. Invitati præda, longius procedunt. Non hos palus in bello latrociniisque natos, non silvæ morantur : quibus in locis sit Cæsar, ex captivis

aſſez de courage pour dreſſer des embuſcades & envelopper ceux qui s'écartoient. Au milieu de ces difficultés, malgré l'envie qu'on avoit de ſe venger de la perfidie de ce peuple, il valoit encore mieux, autant qu'il étoit poſſible, ne pas abſolument pouſſer les choſes à bout, que de trop expoſer les troupes. C'eſt ce qui engagea Céſar à envoyer chez tous les Peuples voiſins des Liégeois, les inviter par l'eſpérance du butin à venir piller cette nation; parce qu'il aimoit mieux expoſer la vie des Gaulois dans ces bois, que celle de ſes troupes, & qu'il vouloit que ces perfides, environnés d'un ſi grand nombre de gens acharnés à leur deſtruction, périſſent entiérement, ſans qu'il en reſtât ni nom ni veſtige: l'eſpérance du pillage ne manqua pas d'y en attirer en peu de temps un très grand nombre.

Pendant que l'on traitoit ainſi les Liégeois, le ſeptieme jour auquel Céſar avoit promis de ſe rendre au Château de Tongres où étoit le bagage & la quatorzieme Légion, approchoit. Alors on put voir combien la fortune influe ſur les ſuccès militaires, & combien elle peut y faire naître d'incidens. Les Ennemis étoient diſſipés & effrayés, comme on l'a dit: ils n'avoient point de troupes réglées ſur pied, & par conſéquent ils étoient peu à craindre; lorſque la renommée ayant appris au delà du Rhin que l'on ſaccageoit les Liégeois, & que tous les Peuples voiſins étoient invités à venir les piller, les Peuples de la Veſtphalie voiſins du Rhin qui, comme on l'a fait voir, avoient donné retraite chez eux à ceux de la Gueldre & de Zutphen, levent deux mille chevaux, paſſent le Rhin ſur des vaiſſeaux & des barques, dix lieues au deſſous du pont à demi détruit par Céſar, & où il avoit laiſſé une garde; ils entrent dans le pays des Liégeois, ramaſſent pluſieurs de ceux que la fuite avoit diſperſés, & font un grand butin de bétail, dont ils ſont très-avides,

quærunt : profectum longius reperiunt, omnemque exercitum discessisse cognoscunt. Atque unus ex captivis, Quid vos, inquit, hanc miseram ac tenuem sectamini prædam, quibus jam licet esse fortunatissimis? tribus horis Atuatucam venire potestis : huc omnes suas fortunas exercitus Romanorum contulit. Præsidii tantum est, ut ne murus quidem cingi possit, neque quisquam egredi extra munitiones audeat. Oblata spe, Germani, quam nacti erant prædam, in occulto relinquunt : ipsi Atuatucam contendunt, usi eodem duce, cujus hæc indicio cognoverant.

Cicero, qui per omnes superiores dies, præceptis Cæsaris, summa diligentia milites in castris continuisset, ac ne calonem quidem quemquam extra munitionem egredi passus esset, septima die, diffidens Cæsarem de numero dierum fidem servaturum, quod longius eum progressum audiebat, neque ulla de ejus reditu fama afferebatur; simul, eorum permotus vocibus, qui illius patientiam, pene obsessionem appellabant, siquidem ex castris egredi non licceret; nullum hujusmodi casum exspectans, quo, novem oppositis legionibus, maximoque equitatu, dispersis ac pene deletis hostibus, in millibus passuum tribus offendi posset; quinque cohortes frumentatum in proximas segetes misit, quas inter & castra unus omnino collis intererat. Complures erant in castris ex legionibus ægri relicti, ex quibus qui hoc spatio dierum convaluerant, circiter trecenti, sub vexillo una mittuntur : magna præterea multitudo calonum, magna

Encouragés par ce ſuccès, ils paſſent outre; & comme dès l'enfance ils ſont faits à la guerre & au brigandage, les marais ni les forêts ne ſont pas capables de les arrêter S'étant informés de leurs priſonniers où étoit Ceſar, ils apprennent qu'il s'etoit éloigné avec toute ſon armée; & un de ceux-ci leur adreſſant la parole, Pourquoi, leur dit il, vous amuſez-vous à une proie ſi miſerable & ſi mince, quand vous pouvez en un moment vous enrichir? Vous pouvez en trois heures arriver à Tongres; c'eſt là que vous trouverez toutes les richeſſes de l'armée Romaine: la garniſon ne ſuffit ſeulement pas à border le rempart, bien loin d'être en état de faire des ſorties. Dans cette flatteuſe eſpérance, ils cachent le butin qu'ils avoient deja fait, & marchent à ce château ſous la conduite de ce même priſonnier, qui les avoit ſi bien inſtruits.

Ciceron qui juſques là avoit avec la plus grande exactitude retenu ſes ſoldats dans ſon camp, ſelon que Ceſar lui en avoit donné l'ordre, & qui n'avoit pas même permis à un ſeul valet de ſortir de l'enceinte de ſes retranchemens, déſeſpérant de voir Céſar de retour au jour marqué, parce qu'il entendoit dire qu'il étoit encore allé plus loin, & qu'on ne parloit point de ſon retour, touché d'ailleurs d'entendre le ſoldat blâmer ſa patience, & crier qu'on étoit donc aſſiegé puiſqu'on n'oſoit ſortir, envoie cinq cohortes couper des bleds à trois mille pas de lui, dans un endroit qui n'en étoit ſéparé que par une colline. Il ne croyoit pas qu'en cela il y eut le moindre accident à craindre, ayant autour de lui neuf Légions & une nombreuſe Cavalerie; au lieu que les Ennemis étoient diſperſés, ou même preſque entiérement détruits. Avec ces cinq cohortes, il laiſſa ſortir les malades de toutes les Légions qu'on avoit laiſſés dans ſon camp, & qui pendant ces ſept jours avoient commencé à ſe rétablir; tout cela faiſoit enſemble,

vis jumentorum, quæ in caſtris ſubſederat, facta poteſtate, ſequitur.

Hoc ipſo tempore, caſu Germani equites interveniunt; protinuſque eodem illo, quo venerant, curſu ab Decumana porta in caſtra irrumpere conantur: nec prius ſunt viſi, objectis ab ea parte ſilvis, quam caſtris appropinquarent, uſque eo, ut qui ſub vallo tenderent mercatores, recipiendi ſui non haberent facultatem. Inopinantes noſtri re nova perturbantur; ac vix primum impetum cohors in ſtatione ſuſtinet. Circumfunduntur hoſtes ex reliquis partibus, ſi quem aditum repeiire poſſent. Ægre noſtri portas tuentur; reliquos aditus locus ipſe per ſe, munitioque defendit. Totis trepidatur caſtris; atque alius ex alio cauſam tumultus quærit: neque quo ſigna ferantur, neque quam in partem quiſque conveniat, provident. Alius jam capta caſtra pronunciat: alius deleto exercitu arque Imperatore, victores barbaros veniſſe contendit: plerique novas ſibi ex loco religiones fingunt; Cottæque & Tituri calamitatem, qui in eodem occiderint caſtello, ante oculos ponunt. Tali timore perterritis, confirmatur opinio barbaris, ut ex captivo audierant, nullum eſſe intus præſidium. Perrumpere nituntur; ſeque ipſi adhortantur, ne tantam fortunam ex manibus dimittant.

une compagnie de trois cent ſoldats : grand nombre de valets & de bêtes de charge les ſuivirent.

Dans ce moment même & dans ces circonſtances, la Cavalerie Allemande arrive, & ſur le champ elle tâche de pénétrer dans le camp par la porte Décumane : on ne la vit à cauſe d'un bois qui l'avoit couverte, que quand elle fut tout proche du camp ; de ſorte que les marchands qui avoient leurs tentes ſur la contr'eſcarpe n'eurent pas le temps de ſe retirer. Les nôtres qui ne s'attendoient à rien, ſont ſi étonnés de cette nouveauté, que la cohorte qui étoit de garde ſoutient à peine le premier choc. Les Ennemis courent d'une porte à l'autre chercher une entrée, & nos gens ne ſavent comment faire pour les défendre toute. C'étoient les ſeuls endroits foibles : car le autres étoient à couvert d'inſulte, tant par leur ſituation, que par les fortifications qu'on y avoit ajoûtées. Leffroi eſt dans tout le camp : on ſe demande l'un à l'autre la cauſe du trouble, & pas un ne penſe à y apporter remede, ſoit en faiſant une ſortie ſur l'Ennemi, ou en ſe réuniſſant pour la défenſe de quelque poſte. L'un dit que le camp eſt déja emporté ; l'autre que l'armée eſt taillée en pieces, le Général tué, & que l'Ennemi eſt venu tomber ſur eux après ſa victoire. La plupart ſe forgent des ſuperſtitions au ſujet du camp même qu'ils croient porter malheur, & ſe rappellent la diſgrace de Cotta & de Titurius, qui avoient été tués dans ce même Château. Les Barbares qui s'apperçoivent de notre conſternation, ne doutent nullement de la vérité du rapport que le priſonnier leur avoit fait, qu'il n'y avoit point, ou qu'il n'y avoit que peu de garniſon dans ce Château. Sur cette aſſûrance, ils entreprennent de le forcer, & s'exhortent l'un l'autre à ne pas laiſſer échapper tant de richeſſes.

Erat æger in præſidio relictus Publius Sextius Baculus, qui primum pilum apud Cæſarem duxerat, cujus mentionem ſuperioribus præliis fecimus; ac diem jam quintum cibo caruerat. Hic, diffiſus ſuæ atque omnium ſaluti, inermis ex tabernaculo prodit : videt imminere hoſtes, atque in ſummo eſſe rem diſcrimine : capit arma a proximis, atque in porta conſiſtit. Sequuntur hunc centuriones ejus cohortis, quæ in ſtatione erat : pauliſper prælium una ſuſtinent. Relinquit animus Sextium gravibus acceptis vulneribus : ægre per manus tractus ſervatur. Hoc ſpatio interpoſito, reliqui ſeſe confirmant, tantum ut in munitionibus conſiſtere audeant, ſpeciemque defenſorum præbeant.

Interim, confecta frumentatione, milites noſtri clamorem exaudiunt : præcurrunt equites ; quanto res ſit in periculo, cognoſcunt. Hic vero nulla munitio eſt, quæ perterritos recipiat : modo conſcripti, atque uſus militaris imperiti, ad tribunum militum centurioneſque ora convertunt ; quid ab his præcipiatur, exſpectant. Nemo eſt tam fortis, quin rei novitate perturbetur. Barbari, ſigna procul conſpicati, ab oppugnatione deſiſtunt : rediſſe primo legiones credunt, quas longius diſceſſiſſe, ex captivis cognoverant. Poſtea, deſpecta paucitate, ex omnibus partibus impetum faciunt.

Calones in proximum tumulum procurrunt ; hinc celeriter dejecti, ſe in ſigna monipuloſque conjiciunt : eo magis timidos perterrent milites. Alii, cuneo facto, ut celeriter perrumpant, cenſent; quoniam tam propinqua ſint caſtra : &, ſi pars aliqua circumventa ceciderit, at reliquos ſervari

Il y avoit alors dans le Fort un P. Sextius Baculus, dont nous avons déja parlé en traitant des combats précédens, Officier qui avoit servi sous César en qualité de premier Centurion ; il y avoit été laissé malade, & depuis cinq jours il n'avoit pris aucune nourriture. Inquiet du succès de cette affaire, tant pour lui que pour tous les autres, il sort de sa tente sans armes, voit l'Ennemi prêt à entrer, & les choses réduites presque à l'extrêmité : il prend les armes d'un soldat qui étoit auprès de lui ; & entreprend de défendre la porte. Il est suivi des Centurions de la Cohorte qui étoit de garde, & tous ensemble ils soutiennent l'attaque pendant quelque temps. Baculus ayant été fort blessé, s'évanouit ; à peine peut on le sauver en l'enlevant entre les bras : cependant l'effort qu'il avoit fait suffit pour rassûrer les soldats au point d'oser tenir ferme dans les fortifications, & de faire mine de les défendre.

Dans ce moment ceux qui étoient allés couper des bleds ayant entendu le bruit de l'attaque, la Cavalerie y court, & voit le danger. Il n'y a point là de fortifications, qui puissent les mettre à couvert. Les soldats nouvellement enrôlés, peu expérimentés dans la guerre, tout étonnés regardent leurs Officiers, & attendent leurs ordres. Les plus résolus sont troublés de la nouveauté de cet accident. Les Barbares appercevant de loin les drapeaux, quittent l'attaque, dans la pensée que les Légions qu'on leur avoit dit s'être eloignées, revenoient ; mais bientôt instruits du petit nombre de ces troupes, ils les méprisent, & fondent sur elles de tous côtés.

Les valets s'enfuient sur une hauteur voisine, d'où ayant été aussi-tôt chassés, ils se jettent entre les rangs, & augmentent la frayeur des troupes. Les uns songent à former un triangle pour percer au travers de l'Ennemi, espérant que le camp étant si proche, s'ils perdoient quelques hommes, du moins

poſſe, confidunt ; alii, ut in jugo conſiſtant, atque eumdem omnes ferant caſum. Hoc veteres non probant milites, quos ſub vexillo una profectos docuimus : itaque ſe cohortati, duce C. Trebonio, equite Romano qui eis erat præpoſitus, per medios hoſtes, perrumpunt, incolumeſque ad unum omnes in caſtra perveniunt. Hos ſubſecuti calones equiteſque eodem impetu, militum virtute ſervantur. At ii, qui in jugo conſtiterant, nullo etiam nunc uſu rei militaris percepto, neque in eo, quod probaverant, conſilio permanere, ut ſe loco ſuperiore defenderent ; neque eam, quam profuiſſe aliis vim celeritatemque videtant, imitari potuerunt : ſed ſe in caſtra recipere conati, iniquum in locum demiſerunt. Centuriones, quorum nonnulli ex inferioribus ordinibus reliquarum legionum, cauſa virtutis, in ſuperiores erant ordines hujus legionis tranſducti, ne ante partam rei militaris laudem amitterent, fortiſſime pugnantes conciderunt. Militum pars, horum virtute ſummotis hoſtibus, præter ſpem incolumis in caſtra pervenit : pars, a barbaris circumventa, periit.

Germani, deſperata expugnatione caſtrorum, quod noſtros jam conſtitiſſe in munitionibus videbant, cum ea præda, quam in ſilvis depoſuerant, trans Rhenum ſeſe receperunt. Ac tantus fuit, etiam poſt diſceſſum hoſtium, terror, ut ea nocte, cum C. Voluſenus miſſus cum equitatu ad caſtra veniſſet, fidem non faceret, adeſſe incolumi Cæſarem exercitu. Sic omnium animos timor præoccupaverat, ut, pene alienata mente, deletis om-

le reſte pourroit éviter ſa perte : d'autres ſont d'avis de tenir bon ſur la colline, & de courir tous enſemble la même fortune. Les vétérans que nous avons dits être partis ſous le même drapeau, ne ſont point de cet avis ; mais après s'être encouragés les uns les autres, ils partent ſous la conduite de C. Trebonius Chevalier Romain qui étoit à leur tête, percent au travers des Ennemis, & arrivent tous ſains & ſaufs au camp, ſans avoir perdu un ſeul homme : les valets & la Cavalerie les ayant ſuivis, ſe ſauvent de même à la faveur du paſſage qu'ils leur avoient ouvert. A l'égard de ceux qui s'étoient arrêtés ſur la colline, n'ayant encore aucune expérience de l'art militaire, ils n'eurent ni la réſolution de perſiſter à ſe défendre dans leur poſte, ni le courage d'imiter la vigueur & la prompte exécution des autres : mais après avoir fait quelques efforts pour gagner le camp, ils s'engagerent dans un mauvais poſte. Leurs Centurions, qui par leur valeurs avoient merité d'être tirés des bas emplois dans le reſte des Légions, pour être élevés aux premieres places dans celle-ci, afin de ne pas perdre la gloire qu'ils s'éroient acquiſe, ſe firent tuer en combattant vaillamment & par leur courage ayant fait reculer les Ennemis, ils donnerent moyen contre toute eſpérance à quelques ſoldats de parvenir au camp : le reſte fut envelloppé par les Barbares, & périt.

Les Allemands n'eſpérant plus de forcer le camp, & voyant que nos gens s'étoient déja mis en état de defenſe, repaſſerent le Rhin, & ſe retirerent avec le butin qu'ils avoient caché dans les forêts. Mais la frayeur avoit été telle, que même après leur retraite, C. Voluſénus qui arriva au camp la nuit même avec la Cavalerie, ne put perſuader que Céſar fût près de paroître avec ſon armée en bon état. La crainte s'étoit emparée des eſprits à un tel point, que comme ſi l'on eût perdu le ſens, on vouloit que toutes

nibus copiis, equitatum tantum se ex fuga recepisse dicerent ; neque, incolumi exercitu, Germanos castra oppugnaturos fuisse contenderent : quem timorem Cæsaris adventus sustulit.

Reversus ille, eventus belli non ignorans, unum, quod cohortes ex statione & præsidio essent emissæ, questus ; ne minimo quidem casui locum relinqui debuisse, multum fortunam in repentino hostium adventu potuisse, indicavit : multo etiam amplius, quod pene ab ipso vallo portisque castrorum barbaros averrissent. Quarum omnium rerum maxime admirandum videbatur, quod Germani, qui eo consilio Rhenum transierant, ut Ambiorigis fines depopularentur, ad castra Romanorum delati, optatissimum Ambiorigi beneficium obtulerint.

Cæsar, ad vexandos rursus hostes profectus, magno coacto numero ex finitimis civitatibus, in omnes partes dimittit. Omnes vici atque omnia ædificia, quæ quisque conspexerat, incendebantur; præda ex omnibus locis agebatur ; frumenta non solum a tanta multitudine jumentorum atque hominum consumebantur, sed etiam anni tempore atque imbribus procubuerant : ut, si qui etiam in præsentia se occultassent, tamen iis, deducto exercitu, rerum omnium inopia pereundum videretur. Ac sæpe in eum locum ventum est, tanto in omnes partes diviso equitatu, ut non modo visum ab se Ambiorigem in fuga captivi, nec plane etiam abisse ex conspectu, contenderent ; ut, spe consequendi illata atque infinito labore suscepto, qui summam a Cæsare gratiam inituros putarent, pene naturam studio vincerent ; semperque paulum ad summam felicitatem defuisse videretur : atque ille latebris, ac silvis, aut saltibus se eripere ; & noctu occulta-

les Légions euſſent été taillées en pieces, & que la Cavalerie ſeule eût échappé, prétendant que ſi cela n'étoit pas, les Allemands n'auroient jamais oſé venir attaquer notre camp. Le retour de Céſar diſſipa cette crainte & raſſûra tout le monde.

A ſon retour, comme il connoiſſoit l'incertitude des événemens de la guerre, il ne ſe plaignit que de ce qu'on avoit fait ſortir les cohortes de leurs retranchemens, & remontra qu'on avoit eu tort de s'expoſer au moindre riſque. Il ne diſſimula point que l'arrivée ſubite des Allemands étoit une circonſtance très déſavantageuſe, & qu'il étoit fort ſurpris que malgré cela ils les euſſent chaſſés des retranchemens & des portes du camp. Ce qui le ſurprenoit encore davantage, eſt que ces mêmes Allemands qui avoient paſſé le Rhin à deſſein de ravager le pays d'Ambiorix, fuſſent venus attaquer le camp des Romains, & euſſent par-là rendu à ce Prince le ſervice le plus ſignalé.

Après cela il marcha de nouveau à la pourſuite des Ennemis, & il envoya par tout contre eux ce grand nombre de troupes que les Peuples voiſins lui avoient fournies. Tous leurs Bourgs furent brûlés, toutes leurs maiſons furent réduites en cendres; tout fut mit au pillage. Les hommes & les chevaux conſumerent le bled; le mauvais temps & les pluies abymerent le reſte: le dégât fut ſi terrible, que ſi quelque habitant de ce pays échappa en ſe cachant, après la retraite de l'armée il dut périr de faim & de miſere. La Cavalerie qui étoit diſperſée par tout, paſſa ſouvent par des endroits où des priſonniers diſoient avoir vû Ambiorix prendre la fuite, & dont ils prétendoient même qu'il ne devoit pas être loin. L'eſpérance de le ſaiſir faiſoit tout entreprendre, juſqu'à l'impoſſible, parce que l'on étoit perſuadé que ce ſeroit faire un très-grand plaiſir à Céſar, ſans que pour cela on pût jamais en venir à bout. Toujours il échappoit par des bois, par des montagnes où il paſſoit la nuit;

tus, alias regiones partesque peteret, non majore equitum præsidio, quam quatuor, quibus solis vitam suam committere audebat.

Tali modo vastatis regionibus, exercitum Cæsar, duarum cohortium damno, Durocortorum Rhemorum reducit ; concilioque in eum locum Galliæ indicto, de conjuratione Senonum & Carnutum quæstionem habere instituit : & de Accone, qui princeps ejus consilii fuerat, graviore sententia pronunciata, more majorum supplicium sumpsit. Nonnulli, judicium veriti, profugerunt : quibus cum aqua atque igni interdixisset, duas legiones ad fines Trevirorum, duas in Lingonibus, sex reliquas in Senonum finibus Agendici in hibernis collocavit ; frumentoque exercitui provisо, ut instituerat, in Italiam ad conventus agendos profectus est.

après quoi il gagnoit d'autres cantons, d'autres provinces, accompagné de quatre Cavaliers ſeulement, en qui ſeuls il croyoit pouvoir ſe fier.

Après ce terrible ravage, lequel nous coûta deux cohortes qui périrent, Céſar ramena ſon armée à Rheims. Là ayant aſſemblé les Etats de la Gaule, il y examina l'affaire de ceux de Sens & de Chartres, condamna à mort Accon, auteur de la révolte, & le fit exécuter à la maniere des anciens Romains. Quelques-uns de ſes complices s'enfuirent de peur d'être punis comme lui, & furent exilés. Après cela Céſar mit ſes troupes en quartier d'hiver, deux Légions ſur la frontiere de Treves, deux dans le canton de Langres, & les ſix autres à Sens, Capitale du Sénonois; enſuite les ayant toutes pourvues de bled, il alla, ſelon ſa coutume, tenir les Etats de la Lombardie.

LIBER SEPTIMUS.

I. Totius fere Galliæ defectio, auctore Vercingetorige. II Cæsaris reditus in Galliam. III Avarici obsidio IV. Vercingetorix copias suas confirmat. V. Apud Æduos dissensio. VI. Obsidio Gergoviæ. VII. Litavici rebellio. VIII Apud Alexiam summa vi pugnatur; qua pugna Vercingetorix capitur.

QUIETA Gallia, Cæsar, ut constituerat, in Italiam ad conventus agendos proficiscitur. Ibi cognoscit de P. Clodii cæde; de Senatusque consulto certior factus, ut omnes Italiæ juniores conjurarent, delectum tota provincia habere instituit. Eæ res in Galliam Transilpinam celeriter perferuntur: addunt ipsi & affingunt rumoribus Galli, quod res poscere videbatur; retineri urbano motu Cæsarem, neque in tantis dissensionibus ad exercitum venire posse. Hac impulsi occasione, qui jam ante se populi Romani imperio subjectos dolerent, liberius atque audacius de bello consilia inire incipiunt. Indictis inter se principes Galliæ conciliis, silvestribus ac remotis locis, queruntur de Acconis morte: hunc casum ad ipsos recidere posse, demonstrant, miserantur communem Galliæ fortunam: omnibus pollicitationibus ac præmiis deposcunt, qui belli initium faciant, & sui captis periculo Galliam in libertatem vindicent. Ejus in primis rationem habendam esse dicunt, prius quam eorum clandestina consilia efferantur, ut Cæsar ab exercitu intercludatur: id esse facile, quod neque legiones, absente Imperatore, audeant ex hibernis egredi; neque Imperator, sine præsidio, ad legiones pervenire

LIVRE SEPTIEME.

I. Révolte preſque générale des Gaules par le conſeil de Vercingetorix. II. Retour de Céſar. III. Siege de Bourges. IV. Vercingetorix raſſure ſes troupes. V. Diviſion dans Autun. VI. Siege de Clermont VII Révolte de Litavicus VIII Grand combat auprès d'Aliſe : priſe de Vercingetorix dans ce combat.

LA Gaule paroiſſant tranquille, Céſar partit pour l'Italie à deſſein d'y tenir les Etats de la Lombardie, comme il l'avoit réſolu. Là ayant appris le meurtre de Clodius, & que par un décret du Sénat toute la jeuneſſe d'Italie étoit obligée de prendre les armes, il fit faire des levées dans toute la Province La Gaule Tranſalpine ne tarda pas à en être informée; & au bruit qui en coutoit, les Gaulois ajoutoient d'eux-mêmes une choſe qui paroiſſoit fondée, que Céſar ſeroit retenu en Italie par ces troubles domeſtiques, & que pendant ces brouilleries il lui ſeroit impoſſible de venir joindre ſon armée. Ces peuples toujours également affligés de ſe voir ſoumis au joug des Romains, crurent devoir profiter de l'occaſion, & commencerent à parler plus haut & plus librement de prendre les armes. Les principaux d'entre eux tiennent conſeil dans les bois & dans des lieux écartés, ſe plaignent du ſupplice d'Accon, conviennent qu'il les intéreſſe tous, deplorent le triſte état des Gaules, & travaillent par toutes ſortes de promeſſes & par l'eſpérance des plus belles récompenſes, à engager quelqu'un d'entre eux à commencer la guerre, & à remettre la Gaule en liberté au péril de ſa vie. Tous conviennent qu'avant d'éclater, la principale choſe qu'ils euſſent à faire, étoit d'empêcher Ceſar de re-

poſſit : poſtremo in acie præſtare interfici, quam non veterem belli gloriam libertatemque, quam a majoribus accepetint, recuperare.

His rebus agitatis, profitentur Carnutes, ſe nullum periculum, communis ſaluris cauſa, recuſate ; principeſque ſe ex omnibus bellum facturos pollicentur : &, quoniam in præſentia obſidibus cavere inter ſe non poſſent, ne res efferatur ; ut jurejurando ac fide ſanciatur petunt, (collatis militaribus ſignis, quo more eorum graviſſimæ cerimoniæ continentur,) ne facto initio belli a reliquis deſerantur. Tunc, collaudatis Carnutibus, dato jurejurando ab omnibus qui aderant, tempore ejus rei conſtituto, ab concilio diſcedituf.

Ubi ea dies venit, Carnutes, Cotuato & Conetoduno ducibus, deſperatis hominibus, Genabum dato ſigno concurtunt ; civeſque Romanos, qui negotiandi cauſa ibi conſtiterant, (in iis Caium Fuſium Cottam, honeſtum equitem Romanum, qui rei frumentariæ juſſu Cæſaris præerat,) interficiunt ; bonaque eorum diripiunt. Celeriter ad omnes Galliæ civitates fama perferrur : nam, ubi major atque illuſtrior incidit res, clamore per agros regioneſque ſignificant : hunc alii deinceps excipiunt, & proximis tradunt ; ut tum accidit. Nam, quæ Genabi oriente Sole geſta eſſent ; ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernotum audita ſunt : quod ſpatium eſt millium paſſuum circiter centum & ſexaginta.

Simili ratione ibi Vercingetorix, Celtilli filius,

joindre ſon armée ; ce qui leur paroiſſoit aiſé, parce qu'il étoit défendu aux Légions de ſortir de leurs quartiers en ſon abſence, & qu'il ne pouvoit venir les joindre ſans eſcorte. Qu'après tout, il valoit mieux mourir les armes à la main, que de dégénérer de la valeur de leurs ancêtres, & de ne pas recouvrer la liberté qu'ils leur avoient tranſmiſe.

Cette réſolution étant priſe, ceux de Chartres s'engagerent à tout riſquer pour le ſalut commun : ils promirent de commencer les premiers la guerre ; & pour éviter qu'en ſe donnant publiquement des ôtages, l'affaire ne fût éventée, ils demanderent qu'on ſe liât par ſerment ſur les étendarts, comme ſur ce qu'il y avoit de plus ſacré parmi eux, de ne point les abandonner, après qu'ils auroient commencé. Les propoſitions de ceux de Chartres furent univerſellement applaudies : tous ceux qui étoient préſens prêterent ſerment, & ayant pris jour pour l'exécution, on ſe ſépara.

Ce jour venu, ceux de Chartres ayant à leur tête Cotuatus & Conetodunus, deux déſeſpérés, entrent dans Orléans, au ſignal dont on étoit convenu, & maſſacrent tous les citoyens Romains que le commerce y avoit attirés, entr'autres C. Fuſius Cotta, Chevalier Romain fort honnête homme, à qui Céſar avoit donné l'Intendance des vivres, & pillent tout ce qu'ils avoient. Auſſi-tôt le bruit s'en répandit par toute la Gaule : car lorſqu'il y arrive quelque choſe d'important & d'intéreſſant, les Gaulois s'en avertiſſent les uns les autres par des cris qu'ils font dans les Provinces & dans les campagnes, & ces cris ſe communiquent des uns aux autres ; de ſorte que ce qui s'étoit paſſé à Orléans au ſoleil levant, fut ſu en Auvergne avant neuf heures du ſoir, quoiqu'il y ait entre ces deux pays plus de cinquante lieues de diſtance.

Dans le même deſſein de ſe délivrer des Romains,

Arvernus, ſummæ potentiæ adoleſcens, cujus patet principatum Galliæ totius obtinuerat, & ob eam cauſam, quod regnum appetebat, ab civitate erat interfectus, convocatis ſuis clientibus, facile eos incendit. Cognito ejus conſilio, ad arma concurritur: ab Gobanitione, patruo ſuo, reliquiſque principibus, qui hanc tentandam fortunam non exiſtimabant, expellitur ex oppido Gergovia. Non tamen deſiſtit; atque in agris habet delectum egentium ac perditorum. Hac coacta manu, quoſcumque adit ex civitate, ad ſuam ſententiam perducit: hortatur, ut, communis libertatis cauſa, arma capiant; magniſque coactis copiis, adverſarios ſuos, a quibus paulo ante erat ejectus, expellit ex civitate. Rex ab ſuis appellatur: dimittit quoquo verſus legationes; obteſtatur, ut in fide maneant. Celeriter ſibi Senones, Pariſios, Pictones, Cadurcos, Turones, Aulercos, Lemovices, Andes, reliquoſque omnes qui Océanum attingunt, adjungit: omnium conſenſu ad eum defertur imperium. Qua oblata poteſtate, omnibus iis civitatibus obſides imperat, certum numerum militum celeriter ad ſe adduci jubet, armorum quantum quæque civitas domi, quodque ante tempus efficiat, conſtituit. In primis equitatui ſtudet: ſummæ diligentiæ ſummam imperii ſeveritatem addit: magnitudine ſupplicii dubitantes cogit. Nam, majore commiſſo delicto, igni atque omnibus tormentis necat: leviore de cauſa, auribus defectis, aut ſingulis effoſſis oculis domum

Vercingetorix, jeune Seigneur d'Auvergne de grand crédit, fils de Celtillus qui avoit eu le commandement de toute la Gaule, & qui fut aſſaſſiné par ſes citoyens, parce qu'il aſpiroit à la ſouveraineté, aſſembla ceux de ſon parti, & n'eut pas de peine à les mettre en mouvement. A peine eut-on connu ſon deſſein, que tout le monde courut aux armes. Envain Gobanition ſon oncle, & les principaux du pays qui ne croyoient pas devoir riſquer d'attaquer les Romains, le chaſſerent de Clermont; il ne quitta pas priſe pour cela. Il ramaſſa dans les environs les vagabonds & les debauchés qu'il put trouver. Avec cette poignée de gens il entraîna dans ſon parti tous ceux de la Nation qu'il rencontra, & les engagea à prendre les armes pour leur commune liberté. Par là il amaſſa de grandes forces, avec leſquelles il chaſſa de la ville ceux qui l'en avoient peu auparavant chaſſé. Alors il eſt proclamé Roi par ſes partiſans, & il députe de toutes parts pour ſommer chacun d'être fidele à ſes engagemens. En peu de temps il met dans ſes intérêts ceux de Sens, de Paris, du Poitou, du Quercy, de la Touraine, des cantons d'Evreux, du Perche & du Maine, du Limouſin & de l'Anjou, avec le reſte des Peuples qui habitent les côtes de l'Océan: ils le choiſiſſent tous pour leur Général. Muni de cette autorité, il leur ordonna à tous de lui donner des ôtages, de lui fournir promptement un certain nombre de troupes, & de ſe munir chacun chez ſoi, & dans un certain temps, de la quantité d'armes qu'il leur preſcrivit. Il s'attacha ſur tout à avoir un bon corps de Cavalerie; & joignant la ſévérité à l'extrême exactitude, il retint par l'horreur des ſupplices ceux qui étoient dans l'incertitude ſur le parti qu'ils devoient prendre: car pour les fautes graves il les faiſoit punir par le feu ou par les plus cruels tourmens; & pour les petites il faiſoit couper les oreilles ou arracher les yeux,

remittit; ut ſint reliquis documento, & magnitudine pœnæ perterreant alios.

His ſupplicis celeriter coacto exercitu, Luterium Cadurcum, ſummæ hominem audaciæ, cum parte copiarum in Ruthenos mittit: ipſe in Bituriges proficiſcitur. Ejus adventu Bituriges ad Æduos, quorum erant in fide, legatos mittunt, ſubſidium rogarum, quo facilius hoſtium copias ſuſtinere poſſint. Ædui de conſilio legatorum, quos Cæſar ad exercitum reliquerat, copias equitatus peditatuſque ſubſidio Biturigibus mittunt; qui cum ad flumen Ligerim veniſſent, quod Bituriges ab Æduis dividit, paucos dies ibi morati, neque flumen tranſire auſi, domum revertuntur, legatiſque noſtris renunciant, ſe Biturigum perfidiam veritos revertiſſe: quibus id conſilii fuiſſe cognoverint, ut ſi flumen tranſiſſent, una ex parte ipſi, altera Arverni ſe circumſiſterent. Id eane de cauſa, quam legatis pronunciarunt, an perfidia adducti fecerint, quod nihil conſtat, non videtur pro certo eſſe ponendum. Bituriges, eorum diſceſſu, ſtatim ſe cum Arvernis conjungunt.

His rebus in Italiam Cæſari nunciatis, cum jam ille virtute Cneii Pompeii urbanas res commodiorem in ſtatum perveniſſe intelligeret, in Tranſalpinam Galliam profectus eſt. Eo cum veniſſet, magna difficultate afficiebatur, qua ratione ad exercitum pervenire poſſet: nam, ſi legiones in Provinciam accerſeret, ſe abſente, in itinere prælio dimicaturas intelligebat: ſi ipſe ad exercitum contenderet, ne iis quidem, qui eo tem-

Ceux

Ceux qu'il avoit fait ainſi mutiler, il les renvoyoit chez eux pour ſervir de leçon aux autres, & les tenir dans le devoir par la grandeur du châtiment.

Quand par cette cruelle methode il eut formé une armée, il en envoya une partie dans le Rouergue ſous la conduite de Luterius de Cahors, homme très-hardi ; pour lui, il marcha vers le Berry. A ſon arrivée, ceux de Bourges députent vers les Autunois dont ils étoient alliés, pour leur demander du ſecours, afin d'être plus en état de tenir tête à l'Ennemi. Les Autunois, de l'avis des Lieutenans Généraux que Ceſar avoit laiſſés pour commander en ſon abſence, leur envoient de la Cavalerie & de l'Infanterie. Ce ſecours étant arrivé au bord de la riviere de Loire qui ſepare le Berry du pays d'Autun, y reſta quelques jours, & n'ayant oſé la paſſer, retourna d'où il étoit parti, & manda à nos Lieutenans, que la crainte d'être trahi par ceux du Berry, lui avoit fait rebrouſſer chemin ; qu'ils étoient informés qu'en cas qu'ils paſſaſſent la riviere, ces Peuples d'un côté & les Auvergnats de l'autre, avoient deſſein de les envelopper. De ſavoir ſi cette excuſe avoit un fondement réel, ou ſi c'étoit une perfidie, c'eſt ce qui m'eſt inconnu, & ſur quoi je ne puis aſſurer rien de certain. Quoi qu'il en ſoit, à peine ce ſecours ſe fut-il eloigné, que ceux du Berry ſe joignirent aux Auvergnats.

A ces nouvelles, Céſar qui vit les troubles de Rome appaiſés par la valeur & la prudence de Pompée, partit pour la Gaule Tranſalpine. Mais à peine y fut il arrivé, qu'il ſe trouva fort embarraſſé comment il feroit pour ſe rendre à ſon armée. Car s'il la faiſoit venir dans la Province, il comprenoit qu'elle ſeroit attaquée en chemin, & obligée de combattre ſans lui : que ſi au contraire il vouloit aller la joindre, il ne croyoit pas qu'il y eut de ſûreté pour lui de confier ſa perſonne, même à ceux qui pa-

pore pacati viderentur, ſuam ſalutem recte committi videbat.

Interim Luterius Cadurcus in Ruthenos miſſus, eam civitatem Arvernis conciliat. Progreſſus in Nitiobriges & Gaballos, ab utriſque obſides accipit; &, magna coacta manu, in Provinciam, Narbonem verſus, eruptionem facere contendit. Qua re nunciata, Cæſar omnibus conſiliis antevertendum exiſtimavit, ut Narbonem proficiſceretur. Eo cum veniſſet, timentes confirmat, præſidia in Ruthenis Provincialibus, Volcis Arecomicis, Toloſatibus, circumque Narbonem, quæ loca erant hoſtibus finitima, conſtituit; partem copiarum ex Provincia, ſupplementumque, quod ex Italia adduxerat, in Helvios, qui fines Arvernorum contingunt, convenire jubet.

His rebus comparatis, repreſſo jam Luterio & remoto, quod intrare intra præſidia periculoſum putabat, in Helvios proficiſcitur. Etſi mons Cebenna, qui Arvernos ab Helviis diſcludit, duriſſimo tempore anni, altiſſima nive iter impediebat; tamen diſcuſſa nive ſex in altitudinem pedum, atque ita viis patefactis, ſummo militum labore ad fines Arvernorum pervenit: quibus oppreſſis inopinantibus, quod ſic ſe Cebenna, ut muro, munitos exiſtimabant, ac ne ſingulari quidem homini unquam eo tempore anni ſemitæ patuerant; equitibus imperat, ut, quam latiſſime poſſint, vagentur, & quam maximum hoſtibus terrorem inferant. Celeriter hæc fama ac nunciis ad Vercingetorigem perferuntur: quem perterriti

roiſſoient alors les plus tranquilles & les mieux intentionnés.

Cependant la révolte faiſoit des progrès : Luterius envoyé chez les Peuples du Rouergue, les avoit gagnés, & engagés à prendre le parti des Auvergnats. Delà il étoit paſſé chez ceux du Dioceſe d'Agen & du Gévaudan, qui lui avoient donné des ôrages; & ayant amaſſé de grandes forces, il ſe préparoit à entrer dans la Province Romaine du côté de Narbonne. Inſtruit de ſon deſſein, Céſar crut que préférablement à tout il devoit à quelque prix que ce fût ſe rendre dans cette ville. Sa venue raſſura les plus intimidés. Il mit d'arbord des garniſons dans la partie du Rouergue qui étoit ſoumiſe aux Romains, ainſi que dans le haut & dans le bas Languedoc, tous pays voiſins de Narbonne, & frontieres des Ennemis : en même-temps il ordonna à une partie des troupes de la Province & aux recrues qu'il avoit amenées d'Ilie, de s'aſſembler dans le Vivarais, qui touche à l'Auvergne.

Les choſes étant ainſi arrangées, & Lutérius, qui ne croyoit pas qu'il fut ſûr de s'enfermer entre nos garniſons, s'étant éloigné, Céſar ſe rendit dans le Vivarais; & quoique les montagnes des Cevennes qui ſéparent le Vivarais de l'Auvergne, fuſſent couvertes de neige, & que l'on fut alors dans la ſaiſon la plus rude de l'année, cependant à force de travail, ſes ſoldats écarterent la neige qui étoit haute de ſix pieds, & lui ouvrirent un chemin pour arriver chez les Peuples de l'Auvergne. Après être tombé ſur eux lorſqu'ils y penſoient le moins (car ils ſe croyoient à couvert par les Cevennes, comme par un mur impénétrable, où jamais on n'avoit vu trace d'homme dans cette ſaiſon) il ordonna à ſa Cavalerie de s'étendre de tous côtés le plus qu'il lui ſeroit poſſible, & de cauſer le plus grand effroi aux Ennemis. La renommée & les courriers informerent auſſi-tôt Ver-

omnes Arverni circumſiſtunt, atque obſecrant, ut ſuis fortunis conſulat, neu ſe ab hoſtibus diripi patiatur; præſertim cum videat omne ad ſe bellum tranſlatum. Quorum ille precibus petmotus, caſtra ex Biturigibus movet in Arvernos verſus.

At Cæſar biduum in iis locis moratus, quod hæc de Vercingetorige uſu ventura, opinione præceperat, per cauſam ſupplementi equiratuſque cogendi, ab exercitu diſcedit: Brutum adoleſcentem iis copiis præficit: hunc monet, ut in omnes partes equites quam latiſſime pervagentur; daturum ſe operam, ne longius triduo ab caſtris abſit. His conſtitutis rebus, ſuis inopinantibus, quam maximis poteſt itineribus Viennam pervenit. Ibi nactus recentem equitatum, quem multis ante diebus eo præmiſerat, neque diurno, neque nocturno itinere intermiſſo, per fines Æduorum in Lingones contendit, ubi duæ legiones hiemabant; ut, ſi quid etiam de ſua ſalute ab Æduis inirerur conſilii, celeritate præcurreret. Eo cum perveniſſet, ad reliquas legiones mittit; priuſque in unum locum omnes cogit, quam de ejus adventu Arvernis nunciari poſſet. Hac re cognita, Vercingetorix rurſus in Bituriges exercitum reducit; atque inde profectus, Gergoviam, Boiorum oppidum, quos ibi Helvetico prælio victos Cæſar collocaverat, Æduiſque attribuerat, oppugnare inſtituit.

Magnam hæc res Cæſari difficultatem ad conſilium capiendum afferebat: ſi reliquam partem hiemis uno in loco legiones contineret, ne, ſtipendiariis Æduorum expugnatis, cuncta Gallia deficeret, quod nullum in eo amicis præſidium videretur poſitum eſſe; ſin maturius ex hibernis

cingetorix de ce qui ſe paſſoit; ſur quoi tous les Auvergnats éperdus l'environnent, le prient de pourvoir au ſalut du pays, & de ne pas permettre que l'Ennemi porte chez eux le ravage, ſur-tout puiſqu'il voit bien que tout le fort de la guerre tombe ſur eux. Touché de leurs plaintes, il abandonne le Berry, & marche en Auvergne.

Ceſar qui s'étoit douté que Vercingetorix feroit cette démarche, après avoir ſéjourné là deux jours, quitte l'armée ſous prétexte de faire des recrues & d'aſſembler de la Cavalerie, en laiſſe le commandement au jeune Brutus, lui recommande de faire battre la campagne par la Cavalerie, & l'aſſure qu'il ſera en ſorte d'être de retour dans trois jours. Après avoir pris ces arrangemens, il part, marche à grandes journées, & ſe rend à Vienne au moment qu'on l'y attendoit le moins. Il y trouva la Cavalerie nouvellement levée qu'il y avoit envoyée pluſieurs jours auparavant; enſuite marchant nuit & jour, il traverſe le pays d'Autun, & ſe rend à Langres, où deux de ſes Legions étoient en quartier d'hiver. Il ſe hâtoit ainſi, pour prévenir les mauvais deſſeins des Autunois, en cas qu'ils en euſſent. Dès qu'il fut arrivé, il envoya ordres aux autres Légions de le joindre, & les raſſembla toutes avant que les Auvergnats puſſent être inſtruits de ſon arrivée. Vercingetorix en ayant eu connoiſſance, ramena ſon armée dans le Berry, d'où il alla aſſiéger Moulins en Bourbonnois, où Céſar avoit établi les Boïens après les avoir vaincus dans la Bataille contre les Suiſſes, à condition qu'ils dependroient des Autunois.

Cette entrepriſe mit Céſar dans un grand embarras ſur le parti qu'il devoit prendre. S'il laiſſoit le reſte de l'hiver ſes Légions campées dans un ſeul endroit, il craignoit qu'en abandonnant ainſi des peuples tributaires de ceux d'Autun, il ne révoltât contre lui toute la Gaule, qui verroit que ſes amis

educeret, ne ab re frumentaria duris ſubvectionibus laboraret. Præſtare viſum eſt tamen omnes difficultates perpeti, quam, tanta contumelia accepta, omnium ſuorum voluntates alienare. Itaque cohortatus Æduos de ſupportando commeatu, præmittit ad Boios, qui de ſuo adventu doceant, hortentur ut in fide maneant, atque hoſtium impetum magno animo ſuſtineant. Duabus Agendici legionibus, atque impedimentis totius exercitus relictis, ad Boios proficiſcitur.

Altero die cum ad oppidum Senonum Vellaunodunum veniſſet, ne quem poſt ſe hoſtem relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur, oppugnare inſtituit: idque biduo circumvallavit; tertio die miſſis ex oppido legatis de deditione, arma proferri, jumenta produci, ſexcentos obſides dari jubet. Ea qui conficeret, C. Trebonium legatum relinquit. Ipſe, ut quamprimum iter faceret, Genabum Carnutum proficiſcitur: qui tum primum, allato nuncio de oppugnatione Vellaunoduni, cum longius eam rem ductum iri exiſtimarent, præſidium, Genabi tuendi cauſa, quod eo mitterent, comparabant. Huc biduo Cæſar pervenit; &, caſtris ante oppidum poſitis, diei tempore excluſus, in poſterum oppugnationem differt, quæque ad eam rem uſui ſint, militibus imperat; &, quod oppidum Genabum pons fluminis Ligeris continebat, veritus ne noctu ex oppido profugerent, duas legiones in armis excubare jubet. Genabenſes, paulo ante mediam noctem, ſilentio ex oppido egreſſi, flumen tranſire cœperunt. Qua re per exploratores nunciata, Cæſar legiones, quas expeditas eſſe juſſerat, portis incenſis, intromittit; atque oppido potitur, perpaucis ex hoſtium

ne pouvoient compter ſur ſa protection. Si au contraire il entroit en campagne de trop bonne heure, il appréhendoit de manquer de vivres à cauſe de la difficulté qu'il y avoit à en faire voiturer. Toutes réflexions faites, il jugea à propos de s'expoſer plutôt à toutes ſortes d'incommodités, que de ſouffrir un affront capable de dégoûter ſes Alliés Ce partipris, il exhorte les Autunois à lui envoyer des vivres, il envoie avertir ceux du Bourbonnois de ſa marche, les exhortant à tenir bon, & à ſe defendre courageuſement : en même temps il laiſſe à Sens deux Légions avec tout le bagage de l'armee, & marche vers le Bourbonnois.

Le lendemain étant arrivé à Château-Landon, ville du Senonois, il reſolut de l'attaquer, tant pour ne point laiſſer d'ennemi derriere lui, que pour tirer des vivres plus commodement. La circonvallation en fut faite en deux jours ; & le troiſieme, la place ayant demandé à capituler, il ſe fit livrer armes, chevaux, & ſix cens ôtages. Céſar laiſſa C. Trebonius ſon Lieutenant pour conſommer le traité ; pour lui, ſans s'arrêter, il continua ſon chemin à Orléans, ville dépendante de ceux de Chartres, qui ſe préparoient à y jetter du ſecours, croyant que Château Landon dont ils avoient appris le ſiege tiendroit plus longtemps. Céſar y arriva le deuxieme jour, campa devant la place, remit l'aſſaut au lendemain, parce qu'il étoit trop tard, & ordonna à ſes troupes de tenir tout prêt pour cela. Orleans avoit un pont ſur la riviere de Loire ; & Céſar craignant que les habitans ne s'échappaſſent par là pendant la nuit, y mit deux Légions de garde. En effet vers minuit les Aſſiegés commencerent à ſortir ſans bruit, & à paſſer l'eau. Céſar en ayant été averti par ſes coureurs, met le feu aux portes, introduit dans la ville les Légions qu'il avoit fait tenir toutes prêtes, & s'en rend maître : peu des Ennemis échapperent ; preſque tous furent pris,

numero desideratis, quin cuncti caperentur; quod portis atque itinerum angustiæ multitudinis fugam intercluserant. Oppidum diripit, atque incendit; prædam militibus donat: exercitum Ligerim transducit, atque in Biturigum fines pervenit.

Vercingetorix, ubi de Cæsaris adventu cognovit, oppugnatione desistit, atque obviam Cæsari proficiscitur. Ille oppidum Biturigum, positum in via, Noviodunum oppugnare instituerat: quo ex oppido cum legati ad eum venissent, oratum, ut sibi ignosceret, suæque vitæ consuleret; ut celeritate reliquas res conficeret, qua pleraque erat consecutus, arma proferri, equos produci, obsides dari jubet. Parte jam obsidum transdita, cum reliqua administrarentur, centurionibus & paucis militibus intromissis, qui arma jumentaque conquirerent; equitatus hostium procul visus est, qui agmen Vercingetorigis antecesserat: quem simulatque oppidani conspexerunt, atque in spem auxilii venerunt, clamore sublato, arma capere, portas claudere, murum complere cœperunt. Centuriones in oppido, cum, ex significatione Gallorum, novi aliquid ab iis iniri consilii intellexissent, gladiis districtis, portas occupaverunt, suosque omnes incolumes receperunt.

Cæsar ex castris equitatum educi jubet, prœliumque equestre committit: laborantibus jam suis Germanos equites circiter sexcentos submittit, quos ab initio secum habere instituerat. Eorum impetum Galli sustinere non potuerunt; atque in fugam conjecti, multis amissis, sese ad agmen receperunt: quibus profligatis, rursus oppidani perterriti, comprehensos eos, quorum opera plebem concitatam existimabant, ad Cæsarem perduxerunt, seseque ei dediderunt. Quibus rebus confectis, Cæsar ad oppidum Avaricum, (quod erat maximum munitissimum-

parce que le pont qui étoit étroit, ainſi que les chemins, ne permettoit pas à tant de monde de paſſer tout à la fois. La place fut pillée & brûlée, & le butin abandonné aux troupes. Il paſſa enſuite la riviere, & entra dans le Berry.

Vercingetorix averti de ſon arrivée, leve auſſi-tôt le ſiege, & marche à lui. Céſar avoit mis en paſſant le ſiege devant Neuvy, ville du Berry, qui ſe trouvoit ſur ſon chemin; mais elle lui envoya demander grace: ſur quoi, pour profiter de la même activité qui lui avoit été ſi utile en tout le reſte, il ordonne ſur le champ qu'on lui remette les armes, les chevaux, & des ôtages. Une partie des ôtages étoit déja fournie, & le reſte des conditions étoit ſur le point de s'exécuter: pluſieurs Officiers & quelques ſoldats étoient même entrés dans la ville pour recevoir les armes & les chevaux; lorſque tout à coup la Cavalerie ennemie qui précédoit l'armée de Vercingetorix, parut. Les habitans qui l'apperçurent, ſe flattant d'être bientôt ſecourus, courent aux armes en faiſant de grands cris, ferment les portes, & vont border le rempart. Les Officiers & les ſoldats qui étoient entrés, jugeant au bruit que faiſoient les Gaulois, qu'ils avoient pris quelque nouvelle réſolution, mettent l'épée à la main, s'emparent des portes, & ſe retirent tous ſans perte.

Céſar de ſon côté détache ſa Cavalerie, & la fait eſcarmoucher contre celle de l'Ennemi; & comme elle ſouffroit, il la fait ſoutenir par quatre cens Cavaliers Allemands qu'il avoit auprès de lui depuis le commencement de la guerre. Les Gaulois ne purent tenir contre eux; ils prirent la fuite, & ſe retirent avec beaucoup de perte au gros de leur armée. Ce revers ayant de nouveau rempli les habitans de frayeur, ils ſe ſaiſirent de ceux qu'ils crurent auteurs de la révolte, les livrerent à Céſar, & ſe rendirent à lui. Il alla delà aſſiéger Bourges,

que in finibus Biturigum, atque agri fertiliſſima regione,) profectus eſt : quod eo oppido recepto civitatem Biturigum ſe in poteſtatem redacturum confidebat.

Vercingetorix, tot continuis incommodis Vellaunoduni, Genabi, Novioduni acceptis, ſuos ad concilium convocat : docet, longe alia ratione eſſe bellum gerendum, atque antea ſit geſtum : omnibus modis huic rei ſtudendum, ut pabulatione & commeatu Romani prohibeantur : id eſſe facile, quod equitatu ipſi abundent, & quod anni tempore ſubleventur : pabulum ſecari non poſſe ; neceſſario diſperſos hoſtes ex ædificiis petere : hos omnes quotidie ab equitibus deleri poſſe. Præterea, ſalutis cauſa, rei familiaris commoda negligenda : vicos atque ædificia incendi oportere, hoc ſpatio a Boia quoquo verſus, quo pabulandi cauſa adire poſſe videantur : harum ipſis rerum copiam ſuppetere, quod, quorum in finibus bellum geratur, eorum opibus ſubleventur. Romanos aut inopiam non laturos, aut magno cum periculo longius a caſtris progreſſuros : neque intereſſe, ipſoſne interficiant, impedimentiſve exuant : quibus amiſſis, bellum geri non poſſit. Præterea, oppida incendi oportere, quæ non munitione & loci natura ab omni ſint periculo tuta ; neu ſuis ſint ad detrectandam militiam receptacula ; neu Romanis propoſita ad copiam commeatus prædamque tollendam : hæc ſi gravia, aut acerba videantur, multo illa gravius æſtimare debere, liberos, conjuges in ſervitutem abſtrahi, ipſos interfici ; quæ ſit neceſſe accidere victis.

très-grande & très-forte ville ſituée dans le canton le plus fertile du Berry. Il comptoit que la priſe de cette place le rendroit maître de tout le pays.

Vercingetorix chagrin d'avoir perdu coup ſur coup Château-Landon, Orléans & Neuvy, aſſembla ſon conſeil, remontra qu'il s'agiſſoit de faire la guerre tout autrement que par le paſſé ; qu'il falloit ſur tout s'attacher à priver les Romains de vivres & de fourage ; que cela étoit aiſé, puiſqu'ils avoient tant de Cavalerie, & que la ſaiſon les favoriſoit ; qu'il n'y avoit point encore d'herbe à faucher, ce qui obligeroit l'Ennemi à s'écarter pour en chercher dans les maiſons, & faciliteroit à leur Cavalerie le moyen de le détruire ; que d'ailleurs le ſalut commun demandoit que l'on ſacrifiât ſes intérêts particuliers ; qu'il falloit brûler les villages & les maiſons dans tous les environs, depuis Bourbon-l'Archambaud, où l'on pouvoit juger que l'Ennemi viendroit faire du fourage ; que pour eux, ils n'en manqueroient pas, puiſque ceux qui avoient la guerre ſur leurs frontieres remédieroient à leur diſette ; qu'à cet égard, ou les Romains ne pourroient ſupporter la diſette, ou riſqueroient beaucoup en s'éloignant de leur camp pour aller chercher des vivres ; que ce qu'il y avoit de plus important, n'étoit pas de les défaire ; qu'il ſuffiſoit d'enlever leur bagage, ſans quoi il leur étoit impoſſible de faire la guerre ; qu'outre cela il étoit néceſſaire de brûler les villes, qui par leur ſituation, ou faute d'être fortifiées, n'étoient pas hors de danger, afin qu'elles ne ſerviſſent point de retraite à leur milice qui ſe débaucheroit, ni aux Romains pour en tirer des vivres ; que ſi cela leur paroiſſoit fâcheux & rude, il devoit encore leur être bien plus rude de voir leurs femmes & leurs enfans traînés en captivité, d'être eux mêmes maſſacrés ; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver aux vaincus.

Omnium conſenſu hac ſententia probata, uno die amplius viginti urbes Biturigum incenduntur: hoc idem fit in reliquis civitatibus; in omnibus partibus incendia conſpiciuntur: quæ etſi magno cum dolore omnes ferebant, tamen hoc ſibi ſolatii proponebant, quod ſe, prope explorata victoria, celeriter amiſſa recuperaturos confidebant. Deliberatur de Avarico in communi concilio, incendi placeret, an defendi. Procumbunt Gallis omnibus ad pedes Bituriges, ne pulcherrimam prope totius Galliæ urbem, quæ & præſidio & ornamento ſit civitati, ſuis manibus ſuccendere cogerentur: facile ſe loci natura defenſuros dicunt, quod prope ex omnibus partibus flumine & palude circumdata, unum habeat & peranguſtum aditum. Datur petentibus, venia diſſuadente primo Vercingetorige, poſt concedente, & precibus ipſorum, & miſericordia vulgi. Defenſores idonei oppido deliguntur.

Vercingetorix minoribus Cæſarem itineribus ſubſequitur; & locum caſtris deligit, paluditus ſilviſque munitum, ab Avarico longe millia paſſuum quindecim. Ibi per certos exploratores in ſingula diei tempora, quæ ad Avaricum agerentur, cognoſcebat; &, quid fieri vellet, imperabat. Omnes noſtras pabulationes frumentationeſque obſervabat, diſperſoſque, cum longius neceſſario procederent, adoriebatur, magnoque incommodo afficiebat; etſi, quantum ratione provideri poterat, ab noſtris occurrebatur, ut incertis temporibus diverſiſque itineribus iretur.

Caſtris ad eam partem oppidi poſitis, Cæſar, quæ intermiſſa a flumine & palude, aditum, ut ſupra diximus, anguſtum habebat, aggerem ap-

Cet avis ayant été universellement goûté, plus de vingt villes du Berry furent brûlées en un jour; les pays voisins en firent de même, de sorte qu'on ne voyoit qu'incendies de toutes parts. Quelque affligeant que fût ce spectacle pour ces Peuples, ils se consoloient, parce que se croyant presque sûrs de la victoire, ils espéroient répater en peu de temps leurs pertes. On délibéra même en plein conseil sur ce qu'on feroit de Bourges, si on le brûleroit, ou si on le défendroit; mais tous les habitans se jetterent aux pieds des Gaulois, pour les prier de ne point les obliger à brûler eux-mêmes une ville qui étoit une des plus belles de toute la Gaule, l'ornement & le soutien de la Province, représentant que son assiéte la rendoit aisée à défendre, parce qu'elle étoit presque environnee de tous côtes d'une riviere & d'un marais, & qu'elle n'avoit qu'une avenue fort etroite. On leur accorde ce qu'ils demandent; Vercingetorix lui-même, après s'y être opposé d'abord, se rendit enfin à leurs prieres par compassion pour le peuple : la ville fut épargnée; & l'on choisit des gens capables de la defendre.

Vercingetorix s'attacha ensuite à suivre César à petites journées, & alla camper à cinq lieues de Bourges dans un endroit defendu par des bois & par des marais : là on venoit l'informer de ce qui se passoit chaque jour au siege, & il y tenvoyoit ses ordres. Il observoit tous les endroits où nous allions chercher des vivres & du fourage; & quand nos gens étoient obligés de se disperser & de s'éloigner, il ne manquoit pas de tomber dessus, & de les incommoder beaucoup, quoique nos gens prissent leurs précautions pour ne pas être rencontrés, & qu'ils sortissent à differents temps & par différents chemins.

César s'étant posté du côté de cette avenue étroite qui, comme nous l'avons dit, n'étoit barrée ni par la riviere ni par les marais, fit élever une terrasse,

parare, vineas agere, turres duas conſtituere cœpit : nam circumvallare loci natura prohibebat. De re frumentaria Boios atque Æduos adhortari non deſtitit : quorum alteri, quod nullo ſtudio agebat, non multum adjuvabant ; alteri non magnis facultatibus, quod civitas erat exigua & infirma, celeriter, quod habuerunt, conſumpſerunt. Summa difficultate rei frumentariæ affecto exercitu, tenuitate Boiorum, indiligentia Æduorum, incendiis ædificiorum, uſque eo, ut complures dies milites frumento caruerint, &, pecore e longinquioribus vicis adacto, extremam famem ſuſtentarent : nulla tamen vox eſt ab iis audita populi Romani majeſtate & ſuperioribus victoriis indigna. Quin etiam Cæſar, cum in opere ſingulas legiones appellaret, &, ſi acerbius inopiam ferrent, ſe demiſſurum oppugnationem diceret ; univerſi ab eo, ne id faceret, petebant : ſic ſe complures annos, illo imperante, meruiſſe, ut nullam ignominiam acciperent, nunquam infecta re diſcederent : hoc ſe ignominiæ laturos loco, ſi incœptam oppugnationem reliquiſſent : præſtare omnes perferre acerbitates, quam non civibus Romanis qui Genabi perfidia Gallorum interiiſſent, parentarent. Hæc eadem centurionibus tribuniſque militum mandabant, ut per eos ad Cæſarem deferrentur.

Cum jam muro appropinquaſſent turres, ex captivis Cæſar cognovit, Vercingetorigem, conſumpto pabulo, caſtra moviſſe propius Avaricum, atque ipſum, cum equitatu, expeditiſque, qui in-

conſtruire des mantelets & bâtir deux tours : car la ſituation de la ville ne lui permettoit pas de l'environner d'une ligne de circonvallation. A l'egard des vivres, il ne diſcontinua point d'en demander à ceux d'Autun & du Bourbonnois, qui lui étoient d'un foible ſecours, à cauſe du peu d'affection des uns, & du peu de moyens des autres, leſquels ne poſſedoient qu'un petit & foible canton, dont par conſequent la récolte fut bientôt conſumée. L'armée eut donc beaucoup à ſouffrir de la diſette de vivres, par la pauvreté des peuples du Bourbonnois, par la nonchalance de ceux d'Autun, & par l'incendie des villes & des villages. Cette diſette alla ſi loin, que pendant pluſieurs jours les ſoldats manquerent de pain, & ne ſe nourrirent que du bétail qu'on étoit obligé de faire venir de fort loin : cependant jamais il ne leur échappa un mot indigne de la vertu Romaine, ni de la gloire dont leurs précedentes victoires les avoient couverts. Lors même que Céſar viſitant les travaux, & s'adreſſant tour à tour à chaque Légion pour les encourager, leur offroit de lever le ſiege, ſi la faim leur étoit trop rude à ſupporter, tous le prioient de n'en rien faire, lui repreſentant que depuis pluſieurs années qu'ils ſervoient ſous lui, ils s'étoient toujours comportés de ſorte qu'ils n'avoient reçu aucun affront, & n'avoient jamais rien entrepris ſans l'exécuter ; qu'ils ſe croiroient perdus de réputation, s'ils abandonnoient le ſiege qu'ils avoient commencé ; & qu'ils aimoient mieux tout ſouffrir, que de ne pas venger la mort des citoyens Romains, qui avoient péri à Orleans par la perfidie des Gaulois. C'eſt ainſi qu'ils en parloient à leurs Officiers, afin qu'ils en informaſſent Céſar de leur part.

Déja les tours approchoient du mur, quand on apprit par des priſonniers, que Vercingetorix, après avoir conſumé le fourage des environs, avoit décampé pour s'approcher de Boutges, & qu'il s'étoit

ter equites prœliari conſueſſent, inſidiarum cauſa eo profectum, quo noſtros poſtero die pabulatum venturos arbitrabatur. Quibus rebus cognitis, media nocte ſilentio profectus, ad hoſtium caſtra mane pervenit. Illi, celeriter per exploratores adventu Cæſaris cognito, carros impedimentaque ſua in arctiores ſilvas abdiderunt; copias omnes, in loco edito atque aperto, inſtruxerunt : qua re nunciata, Cæſar celeriter ſarcinas conferri, arma expediri juſſit.

Collis erat leniter ab infimo acclivis. Hunc ex omnibus fere partibus palus difficilis atque impedita cingebat, non latior pedibus quinquaginta. Hoc ſe colle, interruptis pontibus, Galli fiducia loci continebant; generatimque diſtributi in civitates, omnia vada ac ſaltus ejus paludis certis cuſtodiis obtinebant, ſic animo parati, ut, ſi eam paludem Romani perrumpere conarentur, hæſitantes premerent ex loco ſuperiore : ut, qui propinquitatem loci viderent, paratos prope æquo Marte ad dimicandum exiſtimarent; qui iniquitatem conditionis perſpicerent, inani ſimulatione ſeſe oſtentare cognoſcerent. Indignantes milites Cæſar, quod conſpectum ſuum hoſtes ferre poſſent, tantulo ſpatio interjecto, & ſignum prœlii expoſcentes, edocet, quanto detrimento, & quot virorum fortium morte neceſſe eſſet conſtare victoriam : quos cum ſic animo paratos videret, ut nullum pro ſua laude periculum recuſarent; ſummæ ſe iniquitatis condemnari debere, niſi eorum vitam ſua ſalute habeat cariorem. Sic milites conſolatus, eodem die reducit in caſtra : reliqua, quæ ad oppugnationem oppidi pertinebant, adminiſtrare inſtituit.

mis en embuſcade avec de la Cavalerie & de l'Infanterie légere dans un lieu ou il croyoit que les nôtres iroient le lendemain au fourage. Sur cet avis, Céſar partit ſur le minuit en grand ſilence, & arriva le matin près du camp des Ennemis, qui ne furent pas plutôt avertis de ſa venue, qu'ils envoyerent leur bagage & leurs charriots dans le plus épais des bois, & ſe rangerent en bataille ſur une hauteur découverte. Céſar qui en eut avis, ordonna aux ſiens de mettre auſſi au plus vîte leur bagage dans un même endroit, & de ſe préparer au combat.

La colline où l'Ennemi étoit poſté, avoit une pente douce, & étoit bordée preſque tout autour d'un marais embarraſſé & difficile à traverſer, quoiqu'il n'eût que cinquante pas de large, Les Gaulois par troupes & par Nations, ayant rompu les ponts ſur leſquels on paſſoit ce marais; & mis de bons corps de garde à tous les gués, ſe croyoient en ſûreté par la nature du poſte qu'ils occupoient, & ſe préparoient de deſſus leur hauteur à bien recevoir les Romains, en cas qu'ils hazardaſſent de traverſer le marais, & de les forcer dans ce poſte avantageux. A voir la proximité du lieu, on auroit cru qu'ils ne demandoient pas mieux que d'en venir aux mains; mais quand on conſidéroit que les choſes n'étoient pas égales, on s'appercevoit ſans peine qu'ils faiſoient parade d'un ſentiment bien éloigné de leur intention. Nos troupes indignées de ce que les Ennemis oſoient ſoutenir leur vue de ſi près, demandoient le ſignal du combat. Mais Céſar leur temontra qu'ils acheteroient la victoire trop cher; qu'il faudroit la payer de la vie de trop de braves gens; & que les voyant prêts à tout hazarder pour ſa gloire, il ne pourroit ſe pardonner que leur ſalut ne lui fût pas plus cher que le ſien propre. Après les avoir ainſi conſolés, il les tamena le même jour au camp, & donna ſes ordres pour tout le reſte de ce qui regardoit le ſiege.

Vercingetorix, cum ad ſuos rediſſet, proditionis inſimulatus, quod caſtra propius Romanos moviſſet, quod cum omni equitatu diſceſſiſſet, quod ſine imperio tantas copias reliquiſſet, quod ejus diſceſſu Romani tanta opportunitate & celeritate veniſſent : non hæc omnia fortuito, aut ſine conſilio, accidere potuiſſe : regnum illum Galliæ malle Cæſaris conceſſu, quam ipſorum habere beneficio. Tali modo accuſatus, ad hæc reſpondit : Quod caſtra moviſſet, factum inopia pabuli, etiam ipſis hortantibus : quod propius Romanos acceſſiſſet, perſuaſum loci opportunitate, qui ſe ipſum munitione defenderet : equitum vero operam, neque in loco paluſtri deſiderari debuiſſe ; & illic fuiſſe utilem, quo ſint profecti : ſummam imperii ſe conſulto nulli diſcedentem tradidiſſe, ne is multitudinis ſtudio ad dimicandum impelleretur : cui rei, propter animi mollitiem, ſtudere omnes videret, quod diutius laborem ferre non poſſent : Romani ſi caſu intervenerint, fortunæ ; ſi alicujus indicio vocati, huic habendam gratiam, quod & pauciratem eorum ex loco ſuperiore cognoſcere, & virtutem deſpicere potuerint ; qui dimicare non auſi, turpiter ſe in caſtra receperint : imperium ſe a Cæſare per proditionem nullum deſiderare, quod habere victoria poſſet, quæ jam eſſet ſibi ac omnibus Gallis explorata : quin etiam ipſis remittere, ſi ſibi magis honorem tribuere, quam ab ſe ſalutem accipere videantur. Hæc ut intelligatis, inquit, ſincere a me pronunciari, audite Romanos milites. Producit ſervos, quos in pabulatione paucis ante diebus exceperat, & fame

Vercingetorix de retour à ſon camp eſt accuſé de trahiſon, ſur ce qu'il s'étoit approché des Romains; qu'il s'étoit éloigné avec toute la Cavalerie ; qu'il avoit laiſſé tant de troupes ſans Général; & que ſon départ avoit donné aux Romains le moyen de venir les attaquer tout à leur aiſe & avec tant de diligence. On prétendoit que tout cela n'étoit point arrivé par hazard, & qu'aſſurément il y avoit du deſſein prémédité ; que ſans doute il aimoit mieux tenir l'Empire des Gaules de la main de Céſar que de leur généroſité. A ces accuſations il répondit qu'il n'avoit décampé que parce que le fourage leur manquoit, & qu'eux-mêmes l'en avoient prié ; qu'il ne s'étoit approché des Romains, que parce que le poſte qu'il avoit pris lui avoit paru ſi avantageux, qu'il ſe défendoit de lui-même; qu'il avoit emmené avec lui la Cavalerie, parce qu'elle ne pouvoit être d'aucun uſage dans un lieu marécageux, & qu'elle étoit utile où il l'avoit menée ; qu'il n'avoit exprès laiſſé le commandement à perſonne à ſon départ, de peur que celui qu'il en auroit chargé, vaincu par les cris d'une multitude ſans fermeté ni réſolution, qui demandoit la bataille, parce qu'elle ne pouvoit plus ſoutenir les travaux & les fatigues de la guerre, ne s'y laiſſât entraîner mal à propos ; que ſi la venue des Romains étoit un pur effet du hazard, c'étoit pour eux une faveur de la fortune dont il n'étoit nullement reſponſable; que ſi l'Ennemi étoit venu à l'inſtigation de quelqu'un, ils lui avoient au moins l'obligation de leur avoir fourni le moyen de voir de deſſus leur colline ſa foibleſſe & ſa lâcheté; puiſque n'oſant donner bataille il s'étoit honteuſement retiré dans ſon camp; qu'il ne ſouhaitoit point d'obtenir de Céſar par trahiſon une autorité, qu'il ne vouloit devoir qu'à la victoire, dont lui & tous les Gaulois devoient déja être aſſurés ; qu'il étoit prêt même à leur remettre le commandement, s'ils

vinculiſque excruciaverat. Ii jam ante edocti, quæ interrogati pronunciarent, milites ſe eſſe legionarios dicunt: fame & inopia adductos, clam ex caſtris exiſſe, ſi qui frumenti, aut pecoris, in agris reperire poſſent: ſimili omnem exercitum inopia premi; nec jam vires ſufficere cujuſquam, nec ferre operis laborem poſſe: itaque ſtatuiſſe Imperatorem, ſi nihil in oppugnatione oppidi profeciſſet, triduo exercitum deducere. Hæc a me, inquit Vercingetorix, beneficia habetis, quem proditionis inſimulatis: cujus opera, ſine veſtro ſanguine, tantum exercitum victorem fame pene conſumptum videtis: quem turpiter ſe ex hac fuga recipientem, ne qua civitas ſuis finibus recipiat, a me proviſum eſt.

Conclamat omnis multitudo, & ſuo more armis concrepat: quod facere in eo conſueverunt, cujus orationem approbant: ſummum eſſe Vercingetorigem ducem, nec de ejus fide dubitandum, nec majori ratione bellum adminiſtrari poſſe. Statuunt, ut decem millia hominum delecta ex omnibus copiis in oppidum ſubmittantur: nec ſolis Biturigibus communem ſalutem committendam cenſent; quod penes eos, ſi oppidum retinuiſſent, ſummam victoriæ conſtare intelligebant.

Singulari militum noſtrorum virtuti conſilia cu-

croyoient qu'il lui fit plus d'honneur qu'ils n'en tiroient de profit ; & afin que vous ſoyez perſuades, dit-il, que je ne vous flatte pas d'une vaine eſpérance de la victoire, écoutez les ſoldats Romains eux-mêmes. Alors il fit paroître devant eux des valets qu'il avoit pris au fourage il y avoit peu de jours, & qu'il avoit diſpoſes par la faim & les rigueurs de la priſon à dire tout ce qu'il vouloit. Ces valets à qui il avoit fait la leçon, dirent qu'ils étoient des ſoldats Légionaires, que la faim & la miſere avoient fait ſortir ſecretement du camp, pour voir s'ils ne pourroient point trouver dans les campagnes du bled & du bétail ; que toute l'armee étoit dans la même diſette ; que les forces leur manquoient, & qu'ils ne pouvoient plus fournir au travail ; de ſorte que Céſar avoit réſolu de lever le ſiege dans trois jours, ſi la ville ne ſe rendoit pas. Voilà pourtant, dit Vercingetorix, les ſervices que vous rend celui que vous accuſez de trahiſon ! Par mes ſoins & ſans qu'il vous en coûte une goutte de ſang, vous voyez une forte armée victorieuſe, preſque detruite par la faim, & réduite à s'enfuir honteuſement ſans trouver où ſe retirer.

A peine avoit-il ceſſé de parler, qu'on n'entendit que des cris d'applaudiſſemens, que cliquetis d'armes, ſelon leur coutume : ils diſoient que Vercingetorix étoit un parfait Général, digne de toute leur confiance, & qu'il n'etoit pas poſſible de mieux conduire une guerre. En même temps ils ordonnent qu'on fera entrer dans la place aſſiegée un corps de dix mille hommes choiſis ſur toute l'armée, ne croyant pas devoir remettre le ſalut commun entre les mains des ſeuls habitans de Bourges, qui s'ils venoient à bout de conſerver leur ville, ne manqueroient pas de s'attribuer tout l'honneur de la victoire.

Au grand courage de nos gens les Gaulois op-

juſquemodi Gallorum occurrebant, ut eſt ſummæ genus ſolertiæ, atque ad omnia imitanda, atque efficienda, quæ ab quoque traduntur, aptiſſimum. Nam & laqueis falces avertebant; quas cum deſtinaverant, tormentis introrſus reducebant, & aggerem cuniculis ſubtrahebant : eo ſcientius, quod apud eos magnæ ſunt ferrariæ, atque omne genus cuniculorum notum atque uſitatum eſt. Totum autem murum ex omni parte turribus contabulaverant, atque has coriis intexerant: tum crebris diurnis nocturniſque eruptionibus, aut aggeri ignem inferebant, aut milites occupatos in opere adoriebantur ;. & noſtrarum turrium altitudinem, quantum has quotidianus agger expreſſerat, commiſſis ſuarum turrium malis, adæquabant ; & apertos cuniculos præuſta & præacuta materia, & pice ferveſacta, & maximi ponderis ſaxis morabantur, mœnibuſque appropinquare prohibebant.

Mutis autem omnibus Gallicis hæc fere forma eſt. Trabes directæ perpetuæ in longitudinem, paribus intervallis, diſtantes inter ſe binos pedes, in ſolo collocantur : hæ revinciuntur introrſus, & multo aggere veſtiuntur; ea autem, quæ diximus, intervalla grandibus in fronte ſaxis effarciuntur. Iis collocatis & coagmentatis, alius inſuper ordo adjicitur; ut idem illud intervallum ſerveiur, neque inter ſe contingant trabes, ſed paribus interimiſſæ ſpatiis ſingulæ ſingulis ſaxis interjectis, arte contineantur : ſic deinceps omne opus contexitur, dum juſta muri altitudo expleatur. Hoc cum in ſpeciem varietatemque opus deforme non eſt, alternis trabibus ac ſaxis, quæ rectis lineis ſuos ordines ſervant : tum, ad utilitatem & defenſionem urbium, ſummam habet opportunitatem;

poſoient toutes ſortes de ruſes : car cette nation qui eſt très-induſtrieuſe, ſait à merveille imiter tout ce qu'elle voit faire. Ils détournoient donc l'effet des faulx dont nous nous ſervions, en les attrapant avec des lacets, & quand ils les renoient ainſi accrochées, ils les tiroient à eux avec des machines. Ils ruinoient auſſi nos terraſſes en les minant par deſſous ; en quoi ils ſont d'autant plus habiles, que leur pays eſt plein de mines de fer, & qu'ils ſont accoutumés à creuſer, & à faire des trous en terre. Ils avoient de tous côtés garni leurs murailles de tours couvertes de cuir. Nuit & jour ils faiſoient des ſorties, & brûloient nos ouvrages, ou tomboient ſur nos travailleurs. A meſure qu'en élevant nos terraſſes nous élevions nos tours, ils élevoient les leurs à proportion par le moyen des mats qui y étoient attachés, ſur leſquels ils élevoient de nouvelles galeries. Si nous ouvrions une mine, ils l'éventoient, la rempliſſant de pieux pointus & durcis au feu, de poix bouillante, & de groſſes maſſes de pierres ; par-là ils arrêtoient les mineurs, & les empêchoient d'approcher des murs.

Les murailles chez les Gaulois ſont preſque toutes faites de la même maniere. Ils couchent par terre de leur long de groſſes poutres à deux pieds de diſtance l'une de l'autre ; en dedans ils les attachent enſemble par des traverſes, & rempliſſent de terre ce vuide de deux pieds : ce même vuide eſt revêtu par dehors de groſſes pierres. A ce lit de poutres, de terre & de pierres, ils en ajoutent un ſecond, gardant toujours le même intervalle, en ſorte que les poutres ne ſe touchent point, & ſont ſupportées par les pierres placées entre chaque rang. L'ouvrage eſt ainſi continué juſqu'à la hauteur convenable. Ces rangs de poutres & de pierres ainſi entrelacés en échiquier font un aſſez agréable effet ; & ces ſortes de murailles ſont d'une excellente utilité &

quod & ab incendio lapis, & ab ariete materia defendit: quæ, perpetuis trabibus pedes quadragenos plerumque introrsus revincta, neque perrumpi, neque distrahi potest.

Iis tot rebus impedita oppugnatione, milites, cum toto tempore luto, frigore, & assiduis imbribus tardarentur, tamen continenti labore omnia hæc superavetunt, & diebus quinque & viginti aggerem latum pedes triginta & trecentos, altum pedes octoginta, exstruxerunt. Cum is murum hostium pene contingeret, & Cæsar ad opus consuetudine excubatet, militesque cohortatetur, ne quod omnino tempus ab opere intermitteretur; paulo ante tertiam vigiliam est animadversum, fumare aggerem, quem cuniculo hostes succenderant; eodemque tempore toto muro clamore sublato, duabus portis ab utroque latere turrium eruptio fiebat. Alii faces atque aridam materiem de muro in aggerem eminus jaciebant; picem alii, reliquasque res, quibus ignis excitari potest, fundebant: ut, quo primum occurreretur, aut cui rei ferretur auxilium, vix ratio iniri posset. Tamen quod instituto Cæsaris duæ semper legiones pro castris excubabant, pluresque partitis temporibus in opere erant, celeriter factum est, ut alii eruptionibus resisterent, alii turres reducerent, aggeremque interscinderent, omnis vero ex castris multitudo ad restinguendum concurreret.

Cum in omnibus locis, consumpta jam reliqua parte noctis, pugnaretur, semperque hostibus spes victoriæ redintegratetur, eo magis quod deustos de

de bonne défenſe pour les villes : car les pierres les mettent à couvert du feu, & les poutres du bélier, ces poutres ayant ordinairement quarante pieds de long, & par conſéquent la muraille ayant quarante pieds d'épaiſſeur, ce qui l'empêche de pouvoir être rompue ou démolie.

Ce qui contribuoit encore à rendre ce ſiege pénible, étoit le froid & les pluies continuelles qu'avoit à eſſuyer le ſoldat qui étoit toujours dans les boues; mais il ſurmonta toutes ces diffieultés par un travail opiniâtre, en ſorte qu'en vingt-cinq jours on éleva une terraſſe de 330 pieds de large ſur quatre-vingts de haut. Comme elle touchoit preſque aux murailles de la ville; & que Céſar, ſelon ſa coutume, étoit préſent à l'ouvrage, encourageant les ſoldats à travailler ſans diſcontinuation, on vit un peu avant minuit cette terraſſe fumer, l'Ennemi étant venu par des conduits ſouterrains y mettre le feu. En même temps il s'éleve un cri de tout le rempart, & les Ennemis font une ſortie par deux endroits entre les tours. Les uns jettent du rempart ſur notre terraſſe des flambeaux allumés & des fagots brûlans avec d'autre bois ſec : d'autres verſent de la poix fondue & toute ſorte d'autres matieres combuſtibles; de ſorte qu'on ne ſavoit où courir, ni où il étoit néceſſaire de porter un plus prompt ſecours. Mais comme Céſar tenoit toujours deux Légions de garde dans les retranchemens, & que les autres ſe relevoient pour le travail, on fut bientôt en état de remédier à tout; les uns tenoient tête à ceux qui attaquoient, les autres reculoient les tours, & coupoient la terraſſe pour empêcher le feu de ſe communiquer : en un mot toutes les troupes du camp coururent éteindre le feu.

Le reſte de la nuit ſe paſſa à faire ainſi face partout, & les Ennemis ſe fortifioient dans l'eſpérance de la victoire, avec d'autant plus de raiſon, ſelon

turrium pluteos videbant, nec facile adire apertos ad auxiliandum animadvertebant, ſemperque ipſi recentes defeſſis ſuccederent, omnemque Galliæ ſalutem in illo veſtigio temporis poſitam arbitrarentur; accidit inſpectantibus nobis, quod, dignum memoria viſum, prætermittendum non exiſtimavimus. Quidam ante portam oppidi Gallus, qui per manus ſevi ac picis tranſditas glebas in ignem e regione turris projiciebat, ſcorpione ab latere dextro tranſjectus, exanimatuſque concidit: hunc ex proximis unus jacentem tranſgreſſus, eodem illo munere fungebatur: eadem ratione ictu ſcorpionis exanimato altero, ſucceſſit tertius, & tertio quartus; nec ille prius eſt a propugnatoribus vacuus relictus locus, quam reſtincto aggere, atque omni parte ſubmotis hoſtibus, finis eſt pugnandi factus.

Omnia experti Galli, quod res nulla ſucceſſerat, poſtero die, conſilium ceperunt ex oppido profugere, hortante & jubente Vercingetorige. Id ſilentio noctis conati, non magna jactura ſuorum ſeſe effecturos ſperabant: propterea quod neque longe ab oppido caſtra Vercingetorigis aberant; & palus, quæ perpetua intercedebat, Romanos ad inſequendum tardabat. Jamque hoc facere nocte apparabant, cum matres familias repente in publicum procurrerunt, flenteſque projectæ ad pedes ſuorum, omnibus precibus petierunt, ne ſe & communes liberos hoſtibus ad ſupplicium dederent, quos ad capiendam fugam natura & virium infirmitas impediret. Ubi eos perſtare in ſententia viderunt, quod plerumque in ſummo periculo timor miſericordiam non recipit, conclamare, & ſignificare de fuga Romanis cœperunt.

eux qu'ils voyoient les mantelets des tours brûlés, & qu'il n'étoit pas aiſé d'aller à découvert au ſecours de ces tours : outre cela des troupes fraîches venoient ſans ceſſe relever celles qui étoient fatiguées, parce qu'ils croyoient que le ſalut de toute la Gaule dépendoit de ce moment. Tandis que cela ſe paſſoit, il arriva en ma préſence une choſe qui m'a paru digne de mémoire, & qui mérite d'être rapportée. Il y avoit un Gaulois hors de la porte de la ville, qui lançoit dans le feu vis-à-vis d'une de nos tours des boules de ſuif & de poix qu'on lui donnoit de main en main Un coup de trait lancé par une machine le traverſa de part en part, & le tua. Celui là ne fut pas plutôt tombé, qu'un ſecond lui ſuccéda, fit la même fonction, & périt de même : un troiſieme vint & eut un ſort pareil, puis un quatrieme; en un mot cette place ne fut vacante, que lorſque le feu qui avoit pris à la terraſſe fut éteint, & que l'Ennemi eut de tous côtés été repouſſé dans la ville, ce qui finit le combat.

Les Gaulois, après avoir tout tenté, voyant que rien ne leur réuſſiſſoit, s'aſſemblerent le lendemain, & de l'avis de Vercingetorix & par ſes ordres, ils prirent la réſolution d'abandonner la place; ce qu'ils entreprirent pendant la nuit, dans l'eſpérance de pouvoir le faire ſans grand riſque, parce que le camp de Vercingetorix n'étoit pas éloigné de la ville, & que le marais qui étoit entr'elle & notre camp empêchetoit les Romains de les ſuivre. Dans le moment qu'ils ſe diſpoſoient à partir, les meres de famille chargées de leurs enfans trop jeunes & trop foibles pour pouvoir ſuivre, vinrent en larmes ſe jetter à leurs pieds, & les conjurerent de ne point les livrer elles & leurs enfans à la barbarie des Ennemis; & quand elles les virent fermes dans leur réſolution, (car ſouvent la crainte d'un extrême danger bannit la compaſſion,) elles ſe mirent à jetter des cris

Quo timore perterriti Galli, ne ab equitatu Romanorum viæ præoccuparentur, eonſilio deſtiterunt.

Poſtero die Cæſar, promota turri, directiſque operibus, quæ faeere inſtituerat, magno coorto imbri, non inutilem hanc ad capiendum conſilium tempeſtatem arbitratus eſt; quod paulo incautius cuſtodias in muro diſpoſitas videbat, ſuoſque languidius in opere verſari juſſit, &, quid fieri vellet, oſtendit. Legiones intra vineas in occulto expeditas cohortatus, ut aliquando pro tantis laboribus fructum victoriæ percipe-rent, iis, qui primum murum aſcendiſſent, præmia propoſuit, militibuſque ſignum dedit. Illi ſubito ex omnibus partibus evolaverunt, murumque celeriter complerunt.

Hoſtes re nova perterriti, muro turribuſque dejecti, in foro ac loeis patentioribus cuneatim conſtiterunt; hoc animo, ut, ſi qua ex parte obviam contra veniretur, acie inſtructa depugnarent. Ubi neminem in æquum loeum ſeſe demittere, ſed toto undique muro circumfundi viderunt; veriti, ne omnino ſpes fugæ tolleretur, abjectis armis, ultimas oppidi partes continenti impetu petiverunt: pariſque ibi, cum anguſto exitu portarum ſe ipſi premerent, a militibus, pars jam egreſſa portis, ab equitibus eſt interfecta: nec fuit quiſquam, qui prædæ ſtuderet. Sic, & Genabenſi cæde, & labore operis incitati, non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus pepercerunt. Denique ex omni eo numero, qui fuit circiter quadraginta millium, vix octingenti, qui primo clamore audito ſe ex oppido ejecerant, incolumes ad Vercingetorigem pervenerunt: quos

pour avertir les Romains de leur fuite. Les Gaulois effrayés, & craignant que notre Cavalerie ne leur barrât le paſſage, abandonnerent leur deſſein.

Le lendemain Céſar fit avancer une tour, & mettre la derniere main aux ouvrages qu'il avoit ordonnés : une groſſe pluie étant ſurvenue, il crut ce temps favorable pour exécuter une entrepriſe qu'il forma ſur le champ, parce qu'il apperçut que la muraille de la ville n'étoit pas gardée avec aſſez de ſoin ni de précaution. Sur cette découverte il fit auſſi garder négligemment de ſon côté, & ordonna ce qu'il jugea à propos. En même-temps il exhorta ſes Légions qu'il avoit fait entrer à couvert dans la tranchée, à recueillir enfin le fruit de la victoire qu'ils avoient méritée par tant de travaux, & propoſa des prix à ceux qui les premiers eſcaladeroient la muraille. Le ſignal ne fut pas plutôt donné, que de toutes parts les troupes volerent, & remplirent bientôt le rempart.

Les Ennemis étonnés de cette attaque, chaſſés de leur rempart & de leurs tours, ſe rangerent en forme de coin dans le marché & dans les places publiques, réſolus de faire face de quelque côté qu'on vint les attaquer. Quand ils virent que perſonne ne venoit à eux, mais que les Romains ſe répandoient de tous côtés le long de la muraille, la crainte qu'on ne leur ôtat toute eſpérance de ſe retirer, leur fit jetter leurs armes, & courir tout d'une haleine vers l'autre extrêmité de la ville, où une partie fut tuée par notre Infanterie, en voulant ſe ſauver en foule par des portes trop étroites ; l'autre fut aſſommé dehors par la Cavalerie, ſans qu'alors aucun de nos ſoldats s'amuſât à piller. Les troupes irritées du maſſacre fait à Orléans, & des peines que ce ſiege leur avoit données, n'épargnerent ni femmes, ni enfans, ni vieillards. Enfin de tout ce Peuple qui alloit environ à quarante mille perſonnes, il s'en ſauva à peine

ille multa jam nocte ſilentio ſix ex fuga excepit, (veritus, ne qua in caſtris ex eorum concurſu & miſericordia vulgi ſeditio oriretur,) ut, procul in via diſpoſitis familiaribus ſuis, principibuſque civitatum, diſparandos, deducendoſque ad ſuos curaret, quæ cuique civitati pars caſtrorum ab initio obvenerat.

Poſtero die, conſilio convocato, conſolatus cohortatuſque eſt, ne ſe admodum animo demitterent, neve perturbarentur incommodo : non virtute, neque in acie viciſſe Romanos; ſed artificio quodam & ſcientia oppugnationis; cujus rei fuerint ipſi imperiti : errare, ſi qui in bello omnes ſecundos rerum proventus exſpectent : ſibi nunquam placuiſſe Avaricum defendi, cujus rei teſtes ipſos habetet; ſed factum imprudentia Biturigum, & nimia obſequentia reliquorum, uti hoc incommodum acciperetur : id tamen ſe celeriter majoribus commodis ſanaturum : nam quæ ab reliquis Gallis civitates diſſentirent, has ſua diligentia adjuncturum; atque unum conſilium totius Galliæ effecturum; cujus conſenſu ne orbis quidem terrarum poſſit obſiſtere : idque ſe prope jam effectum habere : interea æquum eſſe, ab iis, communis ſalutis cauſa, impetrari, ut caſtra munire inſtituerent, quo facilius hoſtium repentinos impetus ſuſtinere poſſent.

Fuit hæc oratio non ingrata Gallis, maxime, quod ipſe animo non defecerat, tanto accepto incommodo,

huit cents, qui au premier bruit qu'ils avoient entendu dans la ville, avoient gagné les portes, & arriverent heureuſement, quoiqu'aſſez tard, auprès de Vercingetorix. Celui-ci craignant une émeute à leur occaſion, & que la compaſſion de leurs malheurs n'excitât le murmure de l'armée, les reçut ſans éclat, & envoya au devant d'eux ſes amis & les principaux de chaque Nation pour les ſéparer, & les mettre chacun dans le Canton du camp qui leur étoit deſtiné.

Le lendemain il aſſembla le conſeil, conſola & exhorta tous les membres à ne pas s'affliger, & à ne pas perdre courage pour le malheur qui étoit arrivé : il leur dit que les Romains n'étoient redevables de l'avantage qu'ils venoient de remporter, ni à leur valeur, ni à la bonté de leurs troupes, mais à certaines ruſes de guerre, & à une connoiſſance de l'art des ſieges que les Gaulois n'avoient pas; qu'ils ſe trompoient fort, s'ils comptoient qu'on dût toujours être heureux dans la guerre : qu'ils lui étoient témoins qu'il n'avoit jamais été d'avis de défendre Bourges; que l'imprudence de ſes habitans, & la trop grande complaiſance des autres étoient la cauſe du malheur qui venoit d'arriver; mais que bientôt il y remédieroit d'une maniere beaucoup plus avantageuſe; qu'il trouveroit moyen de mettre dans leur parti ceux des autres Peuples, qui en avoient pris un contraire à celui du reſte des Gaulois : qu'après cette union de toutes les Gaules, le monde entier ne ſeroit pas capable de leur réſiſter, & qu'ils ne tarderoient pas à en voir l'effet; qu'en attendant, il croyoit qu'en conſidération du ſalut commun, ils devoient s'accoûtumer à retrancher leurs camps, pour être plus en état de réſiſter aux bruſques attaques.

Ce diſcours fut d'autant mieux reçu, qu'il fit voir que malgré ſa diſgrace il ne perdoit point cou-

neque ſe in occultum abdidetat, neque conſpectum multitudinis fugerat; pluſque animo providere & præſentire exiſtimabatur, quod, re integra, primo incendendum Avaticum, poſt deſerendum cenſuerat. Itaque ut reliquorum imperatorum res adverſæ auctoritatem minuunt; ſic hujus ex contrario dignitas, incommodo accepto, in dies augebatur. Simul in ſpem veniebant, ejus affirmatione, de reliquis adjungendis civitatibus : ptimumque eo tempore Galli caſtra munire inſtituerunt; & ſic ſunt animo conſternati homines inſueti laborum, ut omnia, quæ imperarentur, ſibi patienda exiſtimarent.

Nec minus, quam eſt pollicitus, Vercingetorix animo laborabat, ut reliquas civitates adjungeret; atque earum principes donis pollicitationibuſque alliciebat. Huic rei idoneos homines deligebat : quorum quiſque aut oratione ſubdola, aut amicitia, facillime capi poſſet. Qui Avarico expugnato refugerant, armandos veſtiendoſque curat: ſimul, ut deminutæ copiæ redintegrarentur, imperat certum numerum militum civitatibus; quem, & quam ante diem, in caſtra adduci velit; ſagittarioſque omnes, quorum erat permagnus numerus in Gallia, conquiri & ad ſe mitti jubet. His rebus celeriter id, quod Avarici deperierat, expletur. Interim Theutomatus Ollovicionis filius, rex Nitiobrigum, cujus pater ab ſenatu noſtro amicus erat appellatus, cum magno equitum ſuorum numero, & quos ex Aquitania conduxerat, ad eum pervenit.

Cæſar Avarici complures dies commoratus,

rage, ne cachoit point ſes ſentimens, & ne craignoit point de ſe montrer publiquement tel qu'il étoit. On le trouvoit d'autant plus prudent & prévoyant, qu'avant que le ſiege eût été formé, il avoit été d'abord d'avis de brûler Bourges, & enſuite de l'abandonner. Ainſi au lieu que les mauvais ſuccès diminuent ordinairement le crédit des autres Généraux, le ſien au contraire ne fit qu'augmenter après la perte de cette place. En même-temps, ils ſe flattoient de l'eſpérance de voir tous les Peuples des Gaules ne former qu'un ſeul parti, comme il les en avoit aſſûrés : alors ils commencerent pour la premiere fois à ſe retrancher dans un camp ; & ces hommes peu accoutumés au travail furent tellement abatus par l'adverſité, qu'ils devinrent obéiſſans, & prêts à tout ſouffrir.

Vercingetorix de ſon côté ne négligeoit rien pour tenir ſa promeſſe, de réunir tous les autres Peuples de la Gaule dans les mêmes intérêts ; il employoit les promeſſes & les préſens pour gagner les principaux d'entr'eux. Il ſe ſervoit pour cela de gens adroits, propres à les tromper par des diſcours engageans, ou par une feinte amitié. Il remit en équipage ceux qui s'étoient ſauvés du ſiege ; & pour recruter ſes troupes qui étoient fort diminuées, il demanda un certain nombre d'hommes à chaque Peuple, & leur ordonna de les faire rendre au camp dans un certain jour marqué. Il commanda en même-temps qu'on lui envoyât tous les Archers, dont il ſavoit que les Gaules étoient très-bien fournies : par ce moyen il répara bientôt la perte qu'on avoit faite à Bourges. Sur ces entrefaites Theutomatus, fils d'Ollovicon, roi de l'Agénois : dont le pere avoit été déclaré notre ami par le Sénat, vint le joindre avec un gros corps de Cavalerie, & avec de l'Infanterie qu'il avoit levée dans l'Aquitaine.

Céſar s'arrêta pluſieurs jours à Bourges, où il

ſummamque ibi copiam frumenti & reliqui commeatus nactus, exercitum ex labore atque inopia refecit. Jam prope hieme confecta, cum ipſo anni tempore ad gerendum bellum vocaretur, & ad hoſtem proficiſci conſtituiſſet, ſive eum ex paludibus ſilviſque elicere, ſive obſidione premere poſſet; legati ad eum principes Æduorum veniunt, oratum, ut maxime neceſſario tempore civitati ſubveniat : ſummo eſſe in periculo rem, quod, cum ſinguli magiſtratus antiquitus creari, atque regiam poteſtatem annum obtinere conſueſſent, duo magiſtratum gerant; & ſe uterque eorum legibus creatum eſſe dicat : horum eſſe alterum Convictolitanem, florentem & illuſtrem adoleſcentem; alterum Cotum, antiquiſſima familia natum, atque ipſum hominem ſummæ potentiæ, & magnæ cognationis, cujus frater Vedeliacus proximo anno eumdem magiſtratum geſſerit : civitatem omnem eſſe in armis, diviſum ſenatum, diviſum populum in ſuas cujuſque eorum clientelas : quod ſi diutius alatur controverſia, fore, uti pars cum civitatis parte confligat : id ne accidat poſitum in ejus diligentia atque auctoritate.

Cæſar, etſi a bello atque hoſte diſcedere detrimentoſum eſſe exiſtimabat : tamen non ignorans, quanta ex diſſenſionibus incommoda oriri conſueſſent; ne tanta & tam conjuncta populo Romano civitas, quam ipſe ſemper aluiſſet, omnibuſque rebus ornaſſet, ad vim atque ad arma deſcenderet; atque ea pars, quæ minus ſibi confideret, auxilia a Vercingetorige acceiſetet, huic rei prævertendum exiſtimavit : & quod, legibus Æduorum, iis, qui ſummum magiſtratum obtinerent, excedere ex finibus

trouva grande abondance de bled & d'autres vivres, qui lui ſervirent à refaire ſon armée de la fatigue & de la diſette qu'elle avoit ſouffertes. L'hiver qui alloit finir l'appelloit à la guerre, & il avoit deſſein de marcher à l'Ennemi, ſoit pour tâcher de le faire ſortir de ſes bois & de ſes marais, ou pour l'y aſſiéger, lorſque les principaux de ceux d'Autun vinrent en députation le prier de pourvoir inceſſamment aux affaires de leur Nation qui ſe trouvoit en grand danger : ils lui repréſenterent que par une ancienne coutume ils créoient un ſeul Magiſtrat, dont l'autorité ſouveraine ne duroit qu'un an; que pour le moment deux ſe trouvoient pourvus de cette ſuprême dignité, & prétendoient également avoir été légitimement créés; que l'un d'eux, appellé Convictolitan, étoit un jeune homme d'une naiſſance illuſtre; que l'autre, nommé Cotus, étoit d'une très-ancienne famille, très-accrédité & fort bien apparenté, Vedeliacus ſon frere ayant exercé la même charge l'année précédente; que toute la Nation Autunoiſe étoit en armes à ce ſujet, le Sénat & le peuple diviſés, chacun prenant parti pour l'un ou pour l'autre; que ſi cette conteſtation duroit encore long-temps, on verroit bientôt une partie de la Nation en venir aux mains avec l'autre; qu'en conſéquence, ils le prioient d'interpoſer inceſſamment ſon autorité pour prévenir ce malheur.

Quoique Céſar crût qu'il y avoit du danger à donner du relâche à l'Ennemi, & à abandonner la pourſuite de la guerre qu'il avoit commencée, cependant comme il n'ignoroit pas les inconvéniens qui naiſſent d'une guerre civile, il jugea à propos de prévenir celle-ci, de peur qu'un peuple ſi puiſſant, ſi attaché au peuple Romain, qu'il avoit toujours protégé & qu'il avoit pris plaiſir à ſoutenir, n'en vint aux voies de fait, & que le parti qui ſe défieroit de forces, n'appellât Vercingetorix à ſon ſecours. Mais

non licetet, ne quid de jure aut legibus eorum diminuiſſe videretur, ipſe in Æduos proficiſci ſtatuit; ſenatumque omnem, & quos inter controverſia eſſet, Decetiam ad ſe evocavit. Cum prope omnis civitas eo conveniſſet, docereturque, paucis clam vocatis, alio loco, alio tempore, atque oportuerit, fratrem a fratre renunciatum; cum leges, duos ex una familia, vivo utroque, non ſolum magiſtratus creari vetarent, ſed etiam in ſenatu eſſe prohiberent: Cotum magiſtrarum deponere coëgit; Convictolitanem, qui per ſacerdotes, more civitatis, intermiſſis magiſtratibus, eſſet creatus, poteſtatem obtinere juſſit.

Hoc decreto interpoſito, cohortatus Æduos, ut controverſiarum ac diſſenſionum oblivíſcerentur, atque omnibus omiſſis rebus, huic bello ſervirent, eaque, quæ meruiſſent, præmia ab ſe, devicta Galliæ, exſpectarent; equitatumque omnem, & peditum millia decem ſibi celeriter mitterent, quæ in præſidiis rei frumentariæ cauſa diſponeret; exercitum in duas partes diviſit: quatuor legiones in Senones Pariſioſque Labieno ducendas dedit: ſex ipſe in Arvernos, ad oppidum Gergoviam ſecundum flumen Elaver duxit. Equitatus partem illi attribuit, partem ſibi reliquit. Qua re cognita, Vercingetorix, omnibus interruptis ejus fluminis pontibus, ab altera Elaveris parte iter facere cœpit.

Cum utetque utrique eſſet exercitus in conſpectu, fereque e regione caſtris caſtra poneret;

parce que par les loix des Autunois il étoit défendu au ſouverain Magiſtrat de paſſer les frontieres du canton, il réſolut de ſe tranſporter ſur le lieu, pour ne rien diminuer de leurs droits, & ne faire aucune breche à leurs loix. Dès qu'il y fut arrivé, il cita devant lui tout le Sénat, & les deux qui ſe diſputoient l'autorité, & leur ordonna de ſe rendre à Déciſe. Preſque toute la Nation s'y étant aſſemblée, & Céſar ayant appris de quelques-uns d'entr'eux qu'il prit en particulier, que Cotus avoit été élu par ſon frere, dans un lieu & dans un temps différens de celui où l'élection devoit ſe faire ; que d'ailleurs leurs loix ne permettoient pas de prendre deux ſujets dans une même famille du vivant l'un de l'autre ; que même ils ne pouvoient avoir ſéance en même temps dans le Sénat ; il obligea Cotus à ſe démettre, & confirma Convictolitan qui avoit été légitimement élu par les Magiſtrats, conformément à la coutume du pays.

Cet arrêt rendu, il exhorta les Autunois à oublier leurs diſputes & leurs diſſenſions, à ne plus ſe ſouvenir du paſſé, & à tourner toutes leurs penſées à la guerre, ſûrs qu'ils ſeroient récompenſés ſelon leurs mérites, quand la Gaule ſeroit ſoumiſe. En même temps il leur demanda dix mille hommes de pied & toute leur Cavalerie, qu'il deſtinoit à mettre en garniſon dans les villes pour la commodité des vivres. Il partagea enſuite ſon armée, donna à Labiénus quatre Légions avec une partie de la Cavalerie, qu'il devoit mener contre ceux de Sens & les Pariſiens ; & avec ſix & le reſte de la Cavalerie il marcha contre les Auvergnats à deſſein d'aſſiéger Clermont. Vercingetorix qui en fut informé, fit rompre tous les ponts, & marcha de l'autre côté de cette riviere.

Comme les deux armées étoient en vue, la riviere entre deux, & quelles campoient preſque toujours

diſpoſitis exploratoribus, necubi effecto ponte Romani copias tranſducerent : erat in magnis Cæſaii difficultatibus res, ne majorem æſtatis partem flumine impediretur; quod non fere ante autumnum Elaver vado tranſiri ſoleat. Itaque, ne id accideret, ſilveſtri loco caſtris poſitis, e regione unius eorum pontium, quos Vercingetorix reſcindendos curaverat, poſtero die cum duabus legionibus in occulto reſtitit : reliquas copias cum omnibus impedimentis, ut conſueverat, miſit, dempiis quartis quibuſque cohortibus, uti numerus legionum conſtare videretur. His quam longiſſime poſſent progredi juſſis, cum jam ex diei tempore conjecturam caperet, in caſtra perventum; iiſdem ſublicis, quarum pars inferior integra remanebat, pontem reficere cœpit. Celeriter effecto opere, legionibuſque tranſductis, & loco caſtris idoneo delecto, reliquas copias revocavit. Vercingetorix, re cognita, ne contra ſuam voluntatem dimicare cogeretur, magnis itineribus anteceſſit.

Cæſar ex eo loco quintis caſtris Gergoviam pervenit; equeſtri prælio eo die levi facto, perſpecto urbis ſitu, quæ poſita in altiſſimo monte omnes aditus difficiles habebat, de expugnatione deſperavit : de obſeſſione non prius agendum conſtituit, quam rem frumentariam expediſſet. At Vercingetorix, caſtris prope oppidum in monte poſitis, mediocribus circum ſe intervallis, ſeparatim ſingularum civitatum copias collocaverat; atque omnibus ejus jugi collibus occupatis, qua deſpici poterat, horribilem ſpeciem præbebat : principeſque earum civitatum, quos ſibi ad conſi-

vis-à-vis l'une de l'autre, il envoya des coureurs s'oppoſer à la conſtruction des ponts que les Romains voudroient entreprendre pour faire paſſer la riviere à leurs troupes. Céſar ſe trouva par-là fort embarraſſé : car il craignoit que le paſſage de l'Allier ne lui fit perdre la meilleure partie de l'Eté, parce qu'il n'eſt guere guéable qu'en Automne. Pour prévenir cet accident, il alla camper dans un quartier couvert de bois, vis-à-vis de l'endroit où il y avoit eu un pont que Vercingetorix avoit fait rompre : il y reſta caché le lendemain avec deux Légions, & fit partir le reſte de ſon armée avec tout le bagage, ſelon l'ordinaire, après avoir ſeulement retenu quatre cohortes de chaque Légion, afin que le nombre n'en parût pas diminué. Il leur ordonna de faire toute la diligence poſſible : quand il conjectura qu'elles avoient eu le temps de ſe rendre au lieu où elles devoient camper, il fit refaire le pont ſur les mêmes pilotis qui avoient ſervi à l'autre, & dont le pied étoit reſté entier. L'ouvrage ayant été achevé en fort peu de temps, il fit paſſer ſes troupes, ſe campa avantageuſement, & rappella le reſte de ſon armée. Vercingetorix en ayant eté inſtruit, s'avança en toute diligence vers Clermont, pour n'être pas forcé à combattre malgré lui.

En cinq jours de marche Céſar ſe rendit auſſi devant cette ville : le même jour il y eut quelques légeres eſcarmouches de Cavaletie, pendant leſquelles Céſar ayant reconnu la place, & voyant qu'elle étoit ſituée ſur une fort haute montagne dont toutes les avenues étoient difficiles, il déſeſpéra de pouvoir l'emporter d'emblée. Il ne jugea pourtant pas à propos d'en former le ſiege, qu'il n'eût auparavant donné ordre aux vivres. Vercingetorix s'étoit campé de ſon côté ſur la montagne ſous les murs de la ville, & avoit placé ſéparément les troupes de chaque Nation à peu de diſtance les unes des

lium capiendum delegerat, prima luce ad ſe quotidie convenire jubebat; ſeu quid communicandum, ſeu quid adminiſtrandum videretur: neque ullum fere diem intetmittebat, quin, equeſtri prælio, interjectis ſagittariis, quid in quoque eſſet animi ac virtutis ſuorum, periclitaretur. Erat e regione oppidi collis ſub ipſis radicibus montis egregie munitus, atque ex omni parte circumciſus; quem ſi tenerent noſtri, & aquæ magna patte, & pabularione libera, prohibituri hoſtes videbantur: ſed is locus præſidio ab iis non nimis firmo tenebatur. Tum ſilentio noctis Cæſat ex caſtris egreſſus, priuſquam ſubſidium ex oppido venire poſſet, dejecto præſidio, potitus loco, duas ibi legiones collocavit, foſſamque duplicem duodenum pedum a majoribus caſtris ad minora perduxit; ut turo ab repentino hoſtium incurſu, etiam ſinguli commeare poſſent.

Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Convictolitanis Æduus, cui magiſtratum adjudicatum a Cæſare demonſtravimus, ſollicitatus ab Arvernis pecunia, cum quibuſdam adoleſcentibus colloquitur; quorum erat princeps Litavicus, atque ejus fratres, ampliſſima familia nati adoleſcentes. Cum iis præmium communicat; hortaturque eos, ut ſe liberos, & imperio natos, meminerint: unam eſſe Æduorum civitatem, quæ certiſſimam Galliæ victoriam diſtineat: ejus auctoritate reliquas contineri; qua ttanſducta, locum conſiſtendi Romanis in Gallia non fore: eſſe nonnullo ſe Cæſaris beneficio affectum; ſic tamen, ut juſtiſſimam apud eum cauſam obtinuerit: ſed plus com-

autres, de ſorte qu'elles occupoient toute la hauteur de la montagne, ce qui en rendoit l'aſpect terrible. Tous les jours au lever du Soleil, il faiſoit aſſembler auprès de lui ceux des Chefs de ces Nations qu'il avoit choiſis pour ſon conſeil, ſoit pour leur communiquer ſes deſſeins, ſoit pour régler ce qu'il falloit faire : cependant pour éprouver le courage & la valeur des ſiens, il ne laiſſoit paſſer preſque aucun jour ſans quelque combat de Cavalerie qu'il entremêloit d'Archers. Il y avoit au pied de la montagne ſur laquelle la ville étoit aſſiſe, & à l'oppoſite de la place, une colline eſcarpée de tous côtés, que la nature s'étoit plû à fortifier : en nous en rendant maîtres, nous ôtions aux Ennemis la commodité de l'eau & du fourage ; mais ils y avoient des troupes, qui à la vérité étoient en petit nombre. Céſar s'en étant apperçu, ſort ſecretement de ſon camp dans le ſilence de la nuit, en chaſſe la garde ennemie, s'en empare avant qu'elle pût être ſecourue, y établit deux Légions, & la joint à ſon camp par un double foſſé de douze pieds de profondeur, afin qu'en cas d'attaque, on pût aller ſûrement du grand camp à ce petit.

Pendant que cela ſe paſſoit à Clermont, Convictolitan Seigneur Autunois, qui, comme on l'a vu, devoit ſa dignité à Céſar, gagné par l'argent des Auvergnats, met dans ſon parti quelques jeunes gens, dont les principaux étoient Litavicus & ſes freres, jeunes gens des plus illuſtres du pays. Après avoir partagé avec eux l'argent qu'il avoit reçu, il les exhorte à ſe ſouvenir qu'ils ſont nés libres & pour commander : il leur repréſente qu'il n'y a plus que leur Nation qui retarde la victoire aſſurée, que la Gaule eſt ſur le point de remporter ; que leur crédit ſeul retient les autres, ſans quoi les Romains ſeroient obligés d'abandonner le pays ; qu'à la vérité il avoit quelque obligation à Céſar, qui après

muni libertati tribuere. Cur enim potius Ædui de ſuo jure & de legibus ad Cæſarem diſceptatorem, quam Romani ad Æduos, veniant? Celeriter adoleſcentibus, & oratione magiſtratus, & præmio deductis, eum ſe vel principes ejus conſilii fore profiterentur, ratio perficiendi quærebatur. Quod civitatem temere ad ſuſcipiendum bellum adduci poſſe non confidebant; placuit, ut Litavicus decem illis millibus, quæ Cæſari ad bellum mitterentur, præficeretur, atque ea ducenda curaret, fratreſque ejus ad Cæſarem præcurrerent: reliqua, qua ratione agi placeat, conſtituunt.

Litavicus, accepto exercitu, cum millia paſſuum circiter triginta ab Gergovia abeſſet, convocatis ſubito militibus, lacrimans, Quo proficiſcimur, inquit, milites? Omnis noſter equitatus, nobilitas omnis interiit; principes civitatis Eporedorix & Virdumarus, inſimulati proditionis ab Romanis, indicta cauſa, interfecti ſunt. Hæc ab iis cognoſcite, qui ex ipſa cæde fugerunt: nam ego, fratribus atque omnibus propinquis meis interfectis, dolore prohibeor, quæ geſta ſunt, pronunciare. Producuntur ii, quos ille edocuerat quæ dici vellet; atque eadem, quæ Litavicus pronunciaverat, multitudini exponunt: multos equites Æduorum interfectos, quod collocuti cum Arvernis dicerentur; ipſos ſe inter multitudinem militum occultaſſe, atque ex media cæde profugiſſe. Conclamant Ædui, & Litavicum obſecrant, ut ſibi conſulat. Quaſi vero, inquit ille, conſilii ſit res; ac non neceſſe ſit nobis Gergoviam contendere, & cum Arvernis noſmet conjungere. An dubitamus, quin, nefario facinore admiſſo, Romani jam ad nos interficiendos concurrant?

tout n'avoit fait que lui rendre juſtice ; mais qu'il devoit encore plus à la liberté publique. Et de quel droit, diſoit-il, les Romains ſe rendent-ils les juges de nos privileges & de nos loix ? ne ſerions-nous pas également bien fondés à leur faire rendre compte de leurs coutumes ? Ces jeunes gens éblouis par l'argent, & entraînés par ſon autorité, furent bientôt gagnés ; ils s'offrirent à être les Chefs de l'entrepriſe, & ne chercherent plus que les moyens de l'exécuter. Mais parce qu'ils n'eſpéroient pas pouvoir amener aiſément leur Nation à une rupture, il fut réſolu que Litavicus ſe mettroit à la tête de dix mille hommes qu'on devoit envoyer à Céſar ; qu'il ſe chargeroit de les conduire, & que ſes freres iroient devant ſe rendre auprès de ce Général : après cela ils prirent des meſures entr'eux pour l'exécution du reſte.

Litavicus ſe met donc en chemin avec l'armée, & il n'étoit plus qu'environ à dix lieues de Clermont, quand ayant aſſemblé ſes troupes, Enfans, leur dit-il, en pleurant, où allons-nous ? Toute notre Cavalerie, toute notre Nobleſſe a péri ; Eporédorix & Virdumarus, les plus diſtingués de la Nation ont été mis à mort par les Romains ſans forme de procès, ſous prétexte de trahiſon. Apprenez-le de ceux qui par leur fuite ont échappé à cette boucherie : car pour moi, la douleur que je reſſens du maſſacre de mes freres & de tous mes parens, m'ôte la parole. Là deſſus il fit paroître ceux qu'il avoit inſtruits, qui dirent tout ce qu'il voulut, & qui confirmerent aux troupes tout ce qu'il avoit avancé ; que Céſar avoit fait tuer quantité de Cavaliers Autunois, les accuſant d'intelligence avec les Auvergnats ; que pour eux, ils s'étoient cachés dans la foule, & s'étoient ſauvés du milieu du carnage Alors les Autunois s'écrient, & prient Litavicus de prendre ſes meſures. Comme ſi, leur dit-il, il y

Proinde, ſi quid in nobis animi eſt, perſequamur eorum mortem, qui indigniſſime interierunt; atque hos latrones interficiamus. Oſtendit cives Romanos, qui ejus præſidii fiducia una erant. Continuo magnum numerum frumenti commeatuſque diripit; ipſos crudeliter excruciatos interficit: nuncios tota civitate Æduorum dimittit: eodem mendacio, de cæde equitum & principum, permovet; hortatur, ut ſimili ratione, atque ipſe fecerit, ſuas injurias perſequantur.

Eporedorix Æduus, ſummo loco natus adoleſcens, & ſummæ domi potentiæ; & una Virdumarus, pari ætate & gratia, ſed genere diſpari, quem Cæſar ſibi ab Divitiaco tranſditum, ex humili loco ad ſummam dignitatem perduxerat, in equitum numero convenerant, nominatim ab eo evocati. His erat inter ſe de principatu contentio; &, in illa magiſtratuum controverſia, alter pro Conviſtolitane, alter pro Coto ſummis opibus pugnaverat. Ex iis Eporedorix, cognito Litavici conſilio, media fere nocte rem ad Cæſarem defert; orat, ne patiatur civitatem, pravis adoleſcentium conſiliis, ab amicitia populi R. deficere: quod futurum provideat, ſi ſe tot hominum millia cum hoſti-

avoit à délibérer, & que nous ne fussions pas obligés d'aller à Clermont, & de nous joindre aux Auvergnats. Doutons-nous que les Romains, après avoir commis une pareille iniquité contre nos gens, n'accourent pour nous massacrer aussi. Si donc il nous reste quelque sensibilité & quelque courage, vengeons la mort de ceux qu'ils ont si indignement fait perir, & defaisons-nous de ces brigands A ces mots il leur montre plusieurs citoyens Romains assemblés pour conduire un grand convoi de bled sous leur escorte. Il tombe dessus à l'instant, le pille, & massacre tout ce qui s'y trouve. Après cet exploit, il envoya des couriers dans tout le pays d'Autun, & employa la même imposture, de la mort de leurs principaux chefs, & de la défaite de leur Cavalerie, pour animer ses compatriotes à l'imiter, & pour les exhorter à se venger comme il avoit fait.

Eporédorix, Seigneur Autunois de grande naissance & fort puissant dans le pays, avec Virdumarus, jeune homme de même âge & de même autorité, mais de bien moindre naissance, que César, à la recommandation de Divitiacus, avoit tiré de l'obscurité pour l'elever aux plus éminentes charges, ces deux jeunes Seigneurs étoient venus joindre César avec la Cavalerie de leur Nation, comme il les y avoit nommément invités. Ils n'étoient pas bien d'accord entre eux, & dans la concurrence entre Convictolitan & Cotus pour la souveraine autorité, l'un s'étoit vivement intéressé pour le premier, & l'autre pour le second. Eporédorix donc informé du dessein de Litavicus, vient vers minuit en donner avis à César, & le prie d'empêcher que sa Nation séduite par les mauvais conseils de quelques jeunes étourdis, n'abandonne l'alliance des Romains; ce qu'il prévoit devoir arriver, en cas que tant de milliers d'hommes, au lieu de se rendre dans son camp, aillent joindre les Ennemis, parce que leurs

bus conjunxerint; quorum ſalutem neque propinqui negligere, neque civitas levi momento æſtimare poſſet.

Magna affectus ſollicitudine hoc nuncio Cæſar, quod ſemper Æduorum civitati præcipue indulſerat, nulla interpoſita dubitatione, legiones expeditas quatuor, equitatumque omnem ex caſtris educit: nec fuit ſpatium tali tempore ad contrahenda caſtra; quod res in celeritate poſita eſſe videbatur. C. Fabium legatum, cum legionibus duabus, caſtris præſidio relinquit. Frattes Litavici, cum comprehendi juſſiſſet, paulo ante reperit ad hoſtes profugiſſe. Adhortatus milites, ne neceſſario tempore itineris labore permoveantur, cupidiſſimis omnibus, progreſſus millia paſſuum quinque & viginti, agmen Æduorum conſpicatus, immiſſo equitatu, iter eorum moratur atque impedit; interdicitque omnibus, ne quemquam interficiant. Eporedorigem & Virdumarum, quos illi interfectos exiſtimabant, inter equites verſati ſuoſque appellare, jubet. Iis cognitis, & Litavici fraude perſpecta, Ædui manus tendere, deditionem ſignificare, & projectis armis, mortem deprecari incipiunt Litavicus, cum ſuis clientibus, quibus nefas, more Gallorum eſt, etiam in extrema fortuna, deſerere patronos, Gergoviam profugit.

Cæſar, nunciis ad civitatem Æduorum miſſis, qui ſuo beneficio conſervatos docerent, quos jure belli interficere potuiſſet, tribuſque horis noctis exercitui ad quietem datis, caſtra ad Gergoviam movit. Medio fere itinere, equites a Fabio miſſi, quanto res in periculo eſſet, exponunt: ſummis copiis caſtra oppugnata demonſtrant, cum crebro integri defeſſis ſuccederent, noſtroſque aſſiduo labore defatigarent, quibus,

familles ne pourroient s'empêcher de s'intéreſſer pour eux, & que ſa Nation n'en feroit pas aſſez peu de cas pour vouloir les abandonner.

Cette nouvelle inquiéta d'autant plus Céſar, qu'il avoit toujours fort affectionné les Autunois. Ainſi ſans balancer, il prend avec lui quatre Légions & toute ſa Cavalerie, ne perd point de temps à reſſerrer ſon camp, parce que l'affaire requéroit diligence. Il laiſſe C. Fabius avec deux Légions à la garde du camp. Il avoit ordonné d'arrêter les freres de Litavicus; mais il apprit qu'ils s'étoient ſauvés chez les Ennemis peu de temps auparavant. Il part après avoir exhorté ſes troupes à ſupporter patiemment la fatigue néceſſaire dans une occaſion ſi preſſante. Tous marchoient avec beaucoup de zele, quand après avoir fait huit lieues, on apperçut les troupes Autunoiſes. Auſſi-tôt il détache ſa Cavalerie pour les arrêter & pour leur fermer le chemin, lui défendant de tuer perſonne : il ordonne à Eporédorix & à Virdumarus, qu'ils croyoient tués, de ſe montrer entre les Cavaliers, & d'appeller ceux de leurs amis & de leur connoiſſance. La fraude de Litavicus étant découverte & la prévention diſſipée, les Autunois tendent les mains, ſe rendent, jettent leurs armes, & prient qu'on ne les faſſe pas mourir. Litavicus gagne au plus vîte Clermont avec ſes vaſſaux : car chez les Gaulois, c'eſt un crime d'abandonner ſon maître en quelque extrêmité qu'il ſe trouve.

Ceſar envoya donner avis aux Autunois qu'il avoit fait grace à des gens, auxquels par le droit de la guerre il pouvoit ôter la vie; & après avoir donné trois heures de repos à ſon armée, il retourna camper ſous Clermont. Preſque à moitié chemin il rencontra des couriers de Fabius, qui venoient lui apprendre le danger où il s'étoit trouvé; que ſon camp avoit été attaqué par un nombre prodigieux

propter magnitudinem caſtrorum, perpetuo eſſet iiſdem in vallo permanendum: multitudine ſagittarum, atque omnis generis telorum, multos vulneratos: ad hæc ſuſtinenda, magno uſui fuiſſe tormenta: Fabium, diſceſſu eorum, duabus relictis portis, obſtruere ceteras; pluteoſque vallo addere, & ſe in poſterum diem ſimilem ad caſum parare. Iis rebus cognitis, Cæſar, ſummo ſtudio militum, ante ortum ſolis in caſtra pervenit.

Dum hæc ad Gergoviam geruntur, Ædui, primis nunciis a Litavico acceptis, nullum ſibi ad cognoſcendum ſpatium relinquunt. Impellit alios avaritia, alios iracundia & temeritas, quæ maxime illi hominum generi eſt innata, ut levem auditionem habeat pro re comperta. Bona civium Romanorum diripiunt, cædes faciunt, in ſervitutem abſtrahunt. Adjuvat rem proclinatam Convictolitanis, plebemque ad furorem impellit; ut, facinore admiſſo, ad ſanitatem reverti pudeat. M. Ariſtium tribunum militum iter ad legionem facientem, fide data, ex oppido Cabillono educunt: idem facere cogunt eos, qui negotiandi cauſa ibi conſtiterant. Hos continuo in itinere adorti, omnibus impedimentis exuunt; repugnantes, diem noctemque obſident: multis utrimque interfectis, majorem multitudinem ad arma concitant.

Interim, nuncio allato, omnes eorum milites in d'Ennemis,

d'Ennemis, relevé ſans ceſſe par des troupes fraîches; que ſes troupes étoient épuiſées par un travail ſans relâche, à cauſe de la grande étendue du camp, qui obligeoit les mêmes ſoldats à être toujours en action; que la quantité de fleches & de dards qu'on y avoit lancés, avoit bleſſé beaucoup de ſon monde; que les machines lui avoient pourtant été d'un grand uſage pour réſiſter à cet effort; qu'après la retraite des Ennemis, il avoit fait boucher toutes les portes du camp, excepté deux; qu'il avoit ajouté un parapet au rempart, & qu'il s'attendoit que le lendemain il ſeroit auſſi vivement attaqué. A ces nouvelles, Céſar ſecondé de la bonne volonté de ſes troupes, hâte ſa marche, & arrive au camp avant le ſoleil levé.

Pendant que cela ſe paſſoit à Clermont, les Autunois, ſur les premiers avis qu'ils reçoivent de Litavicus, ne ſe donnent point le temps d'examiner: les uns par avarice, les autres par emportement & ſans faire réflexion, ce qui eſt aſſez naturel à de pareilles gens, qui prennent ſouvent un faux bruit pour une choſe conſtante & avérée, pillent les Romains, les maſſacrent ou les traînent en priſon. Convictolitan ſe prêtoit à ces violences, & ſouffloit le feu de tout ſon pouvoir, afin qu'après s'être engagé ſi avant dans le crime, le peuple eût honte de rentrer dans ſon devoir. Ils font, ſur leur parole, ſortir de Châlons ſur Saone M. Ariſtius Tribun des ſoldats qui alloit joindre ſa Légion: ils obligent des Marchands Romains qui y étoient établis pour trafiquer, d'en faire de même; & après les avoir ſans ceſſe harcelés ſur le chemin, ils les dépouillent de tout. Ils aſſiegent jour & nuit ceux qui refuſent de ſe joindre à eux; & quand de part & d'autre ils ſe ſont tué bien du monde, ils reviennent à la charge en plus grande troupe.

Mais à peine ont-ils appris que Céſar eſt maître

poteſtate Cæſaris teneri, concurrunt ad Ariſtium : nihil publico factum conſilio demonſtrant : quæſtionem de bonis direptis decernunt : Litavici fratrumque bona publicant : legatos ad Cæſarem, ſui purgandi gratia, mittunt. Hæc faciunt, recuperandorum ſuorum cauſa : ſed, contaminati facinore, & capti compendio ex direptis bonis, quod ea res ad multos pertinebat, & timore pœnæ exterriti, conſilia clam de bello inire incipiunt, civitateſque reliquas legationibus ſollicitant. Quæ tametſi Cæſar intelligebat, tamen, quam mitiſſime poteſt, legatos appellat : nihil ſe, propter inſcientiam levitatemque vulgi, gravius de civitate judicare ; neque de ſua in Æduos benevolentia diminuere. Ipſe majorem Galliæ motum exſpectans, ne ab omnibus civitatibus circumſiſteretur, conſilia inibat, quemadmodum a Gergovia diſcederet, ac rurſus omnem exercitum contraheret ; ne profectio nata a timore defectionis, ſimilis fugæ videretur.

Hæc cogitanti, accidere viſa eſt facultas bene rei gerendæ : nam cum minora in caſtra, operis perſpiciendi cauſa, veniſſet ; animadvertit collem, qui ab hoſtibus tenebatur, nudatum hominibus, qui ſuperioribus diebus, vix præ multitudine cerni poterat. Admiratus, quærit ex perfugis cauſam : quorum magnus ad eum quotidie numerus confluebat. Conſtabat inter omnes, quod jam ipſe Cæſar per exploratores cognoverat, dorſum eſſe ejus jugi prope æquum, ſed hac ſilveſtre & anguſtum, qua eſſet aditus ad alteram partem oppidi ; vehementer huic illos loco timere ;

de leurs troupes, qu'ils viennent en corps trouver Ariſtius; l'aſſurent que rien de ce qui s'etoit paſſé, ne s'étoit fait en vertu d'une réſolution publique; ordonnent de faire information du pillage des biens; mettent en vente les biens de Litavicus & de ſes freres; & envoient s'excuſer auprès de Céſar : tout cela dans la vue de retirer leurs troupes qui étoient à ſon ſervice. Mais coupables d'un ſi grand crime, enrichis du pillage auquel le plus grand nombre d'entr'eux avoit eu part, & effrayés du châtiment qu'ils méritoient, ils commencerent ſecretement à ſe préparer à la guerre, & envoyerent des Députés aux autres Nations de la Gaule pour les ſolliciter à prendre le même parti. Quoique Céſar fut informé de toutes ces menées, il reçut cependant leurs Députés avec toute la douceur poſſible; les aſſura que l'imprudence & la légéreté de la populace ne lui faiſoit pas avoir moins bonne opinion de la Nation, & qu'il ne diminueroit rien de ſon affection pour elle. Cependant comme il s'attendoit à de plus grands mouvemens dans la Gaule, & qu'il craignoit de ſe voir attaqué en même-temps par tous les Peuples de cette Province, il cherchoit en lui-même les moyens de ſe tirer lui & ſon armée de devant Clermont, ſans que ſa retraite qui n'étoit fondée que ſur la crainte d'une révolte générale, eut l'air d'une fuite.

Pendant qu'il étoit occupé de cette penſée, il ſe préſenta une occaſion qui lui parut favorable pour l'exécution de ſon deſſein : car en viſitant les travaux de ſon petit camp, il apperçut abſolument vuide la colline que les Ennemis occupoient, & qui auparavant avoit été ſi couverte de ſoldats qu'à peine en voyoit-on le ſol. Dans ſon étonnement, il en demanda la raiſon aux transfuges, qui tous les jours venoient en foule ſe rendre à lui. Tous unanimement diſoient, & cela lui étoit confirmé par ſes eſpions, que le haut de cette colline étoit preſque

nec jam aliter ſentire, uno colle ab Romanis occupato, ſi alterum amiſiſſent, quin pene circumvallati, atque omni exitu & pabulatione intercluſi viderentur: ad hunc muniendum locum omnes a Vercingetorige evocatos.

Hac re cognita, Cæſar mittit complures equitum turmas eo de media nocte: iis imperat, ut paulo tumultuoſius omnibus in locis pervagentur. Prima luce magnum numerum impedimentorum ex caſtris mulorumque produci, deque iis ſtramenta detrahi; mulioneſque cum caſſidibus, equitum ſpecie ac ſimulatione, collibus circumvehi jubet: his paucos addit equites, qui latius, oſtentationis cauſa, vagarentur: longo circuitu eaſdem omnes jubet petere regiones. Hæc procul ex oppido videbantur; ut erat a Gergovia deſpectus in caſtra: neque tanto ſpatio, certi quid eſſet, explorari poterat. Legionem unam eodem jugo mittit, & paulum progreſſam inferiore loco conſtituit, ſilviſque occultat. Augetur Gallis ſuſpicio, atque omnes illo munitionum copiæ tranſducuntur. Vacua caſtra hoſtium Cæſar conſpicatus, tectis inſignibus ſuorum, occultatiſque ſignis militaribus, raros milites, ne ex oppido animadverterentur, ex majoribus caſtris in minora tranſducit; legatiſque, quos ſingulis legionibus præfecerat, quid fieri vellet, oſtendit: in primis monet, ut contineant milites, ne ſtudio pugnandi, aut ſpe prædæ longius progrediantur: quid iniquitas loci habeat in-

uni ; mais qu'il étoit fort étroit & fort couvert de bois du côté qui conduiſoit à l'autre quartier de la ville ; que les Ennemis craignoient beaucoup pour cet endroit-là ; qu'ils étoient perſuadés que ſi les Romains déja maîtres d'une colline, s'emparoient de l'autre, ils ſe trouveroient enfermés, ſans pouvoir ni ſortir, ni aller au fourage ; que c'étoit pour fortifier cet endroit que Vercingetorix leur avoit fait quitter le premier poſte.

Sur cet avis, Céſar détache vers minuit pluſieurs Eſcadrons de Cavalerie, leur ordonne de battre tous ces quartiers-là avec un peu de fracas ; & à la pointe du jour il fait ſortir du camp quantité de bagage & de mulets, fait emporter le fourage, fait prendre des caſques aux muletiers, afin qu'ils euſſent l'air de Cavaliers, & leur fait faire le tour de ces collines : il mêle quelques Cavaliers entre ces valets, pour faire un plus grand étalage, & leur donne ordre de tirer tous vers le même endroit par un grand détour. Tout cela ſe découvroit de la ville qui avoit vue ſur le camp, mais dans le lointain, & ſans que l'on put diſcerner au juſte ce que c'étoit, à cauſe de l'éloignement. En même temps Céſar fait marcher une Légion vers la même colline, lui fait faire alte dans un fond où elle s'étoit un peu avancée, & la cache dans les bois. Ces mouvemens augmenterent tellement le ſoupçon qu'avoient déja les Ennemis, que nous voulions les attaquer par ce côté-là, qu'ils y porterent toutes leurs troupes. Céſar voyant le camp des Barbares entiérement vuide, fait couvrir les enſeignes & les drapeaux, fait défiler peu à peu ſes troupes du grand camp dans le petit, pour n'être point apperçu de la ville, & inſtruit de ſon deſſein les Lieutenans qu'il avoit mis à la tête de chaque Légion. Il les avertit entr'autres de retenir les ſoldats, & d'empêcher que l'envie de combattre ou de piller ne les emporte

commodi, proponit: hoc una celeritate posse vitari: occasionis esse rem, non prælii. His rebus expositis, signum dat, & ab dextra parte alio adscensu eodem tempore Æduos mittit.

Oppidi murus ab planitie atque initio adscensus, recta regione, si nullus anfractus intercederet, ducentos & mille passus aberat: quidquid huic circuitus ad molliendum clivum accesserat, id spatium itineris augebat. A medio fere colle in longitudine, ut natura montis ferebat, ex grandibus saxis sex pedum murum, qui nostrorum impetum tardaret, præduxerant Galli; atque, inferiore omni spatio vacuo relicto, superiorem partem collis usque ad murum oppidi densissimis castris compleverant. Milites, signo dato, celeriter ad munitionem perveniunt; eamque transgressi, trinis castris potiuntur: ac tanta fuit in capiendis castris celeritas, ut Theutomatus rex Nitiobrigum subito in tabernaculo oppressus, ut meridie conquieverat, superiore corporis parte nudata, vulneraro equo, vix se ex manibus prædantium militum eriperet.

Consecutus id, quod animo proposuerat, Cæsar, receptui cani jussit; legionisque decimæ, quacum erat concionatus, signa constitere: at reliquarum milites legionum, non exaudito tubæ sono, quod satis magna vallis intercedebat; tamen a tribunis militum, legatisque, ut erat a Cæsare præceptum, retinebantur. Sed elati spe celeris victoriæ, & hostium fuga, superiorumque temporum secundis præliis, nihil adeo arduum sibi existimabant, quod non virtute consequi possent: neque prius finem sequendi fecerunt, quam muro oppidi portisque appropinquarunt. Tum vero ex omnibus urbis partibus orto clamore, qui longius

trop avant : il leur fit ſentir le déſavantage du lieu, dont ils ne pouvoient ſe tirer qu'en faiſant diligence ; qu'il s'agiſſoit de profiter de l'occaſion, & non pas de combattre. Cela dit, il donne le ſignal, & envoie en même-temps les Autunois monter ſur la droite par un autre chemin.

Depuis le pied de la colline, & depuis la plaine juſqu'au mur de la ville, en ne prenant point de détour, on comptoit douze cens pas ; & ſi peu que, pour adoucir cette pente, il fallût faire un plus grand tour, cela allongeoit le chemin. Vers le milieu du côteau & dans ſa longueur, comme il convenoit à ſa diſpoſition, les Gaulois avoient conſtruit un mur de groſſes pierres, haut de ſix pieds, pour arrêter notre attaque ; & après avoir laiſſé tout le bas dégarni, ils avoient rempli le haut de leurs troupes, juſqu'au mur de la place. Au ſignal donné, nos troupes arrivent promptement à ce mur, le franchiſſent, & ſe rendent maîtres de trois quartiers du camp ennemi. Cette attaque fut ſi bruſque, que Theutomatus Roi des Peuples d'Agen, ſurpris dans ſa tente où il faiſoit la méridienne, eut beaucoup de peine à ſe ſauver des mains des pillards, le haut du corps tout nud, ſon cheval ayant été bleſſé.

Céſar ayant exécuté ce qu'il avoit en tête, fit ſonner la retraite ; ce qui arrêta la dixieme Légion qui l'accompagnoit : les autres qui n'avoient pas entendu le ſon de la trompette, parce qu'il y avoit un grand vallon entre deux, étoient retenues par les Tribuns & par les Lieutenans, autant qu'il étoit poſſible, ſuivant l'ordre de Céſar. Mais flattées de l'eſpérance d'une victoire prompte & complette ſur ce qu'elles voyoient l'Ennemi fuir, & ſur ce qu'elles avoient eu par le paſſé tant d'heureux ſuccès, elles ne pouvoient s'imaginer qu'il y eût rien de ſi difficile dont leur valeur ne vînt à bout ; elles ne ceſſerent donc de pourſuivre l'Ennemi qu'aux portes

aberant, repentino tumultu perterriti, cum hoſtes intra portas eſſe exiſtimarent, ſeſe ex oppido ejecerunt. Matres familias de muro veſtem argentumque jactabant; & pectore nudo prominentes, paſſis manibus obteſtabantur Romanos, ut ſibi parcerent; neu, ſicut Avarici feciſſent, ne mulieribus quidem atque infantibus abſtinerent: nonnullæ de muris per manus demiſſæ, ſeſe militibus tranſdebant. Lucius Fabius centurio legionis octavæ, quem inter ſuos eo die dixiſſe conſtabat, excitari ſe Avaricenſibus præmiis, neque commiſſurum, ut prius quiſquam murum adſcenderet; tres ſuos nactus manipulares, atque ab iis ſublevatus, murum adſcendit: eos ipſe rurſus ſingulos exceptans, in murum extulit.

Interim ii, qui ad alteram partem oppidi, ut ſupra demonſtravimus, munitionis cauſa, convenerant, primo exaudito clamore, inde etiam crebris nunciis incitati, oppidum ab Romanis teneri, præmiſſis equitibus, magno concurſu eo contenderunt. Eorum ut quiſque primus venerat, ſub muro conſiſtebat, ſuorumque pugnantium numerum augebat: quorum cum magna multitudo conveniſſet, matres familias, quæ paulo ante Romanis de muro manus tendebant, ſuos obteſtari, &, more Gallico, paſſum capillum oſtentare, liberoſque in conſpectu proferre cœperunt. Erat Romanis, nec loco, nec numero æqua contentio: ſimul & curſu, & ſpatio pugnæ defati-

de la ville. Alors il s'éleva un cri de tous les endroits de la ville, dont ceux qui étoient les plus éloignés furent si épouvantés, que croyant la place prise, ils se précipiterent du haut des murs. Les femmes jettoient du haut des murailles leur argent, leurs effets; & déchirant leurs habits, les bras étendus, elles prioient les Romains d'avoir pitié d'elles, & de ne pas les traiter comme ils avoient fait à Bourges, où ils n'avoient épargné ni les femmes ni les enfans. Quelques-unes qui de main en main descendirent la muraille, allerent se rendre aux soldats. L. Fabius Centurion de la huitieme Légion, qui ce jour-là s'étoit vanté entre les siens, qu'animé par les récompenses que César avoit données à ses troupes à la prise de Bourges, il ne souffriroit pas que personne escaladât la muraille avant lui, ayant rencontré trois de ses soldats, se fit soulever par eux & monta sur le mur; après quoi il leur aida lui-même à y monter.

Cependant les troupes qui, comme on l'a dit, s'étoient rendues de l'autre côté de la ville pour le fortifier, au premier bruit qu'elles entendirent, & sur les avis qu'on venoit sans cesse leur donner, que les Romains étoient maîtres de la place, envoient la Cavalerie devant, & courent en foule vers le côté attaqué. A mesure qu'ils arrivoient, ils se rangeoient en bataille au pied des murs, & augmentoient ainsi le nombre de leurs gens que nous avions à combattre. Il s'y assembla tant de monde, que les femmes qui peu auparavant tendoient les bras aux Romains de dessus le mur pour leur crier miséricorde, se tournerent toutes échevelées vers leurs gens à la maniere du pays, & leur présenterent leurs enfans pour les encourager à une victorieuse défense. La partie n'étoit égale ni pour le lieu ni pour le nombre : car outre la fatigue de la marche & du combat qui avoit long-temps duré, il n'étoit pas

gati, non facile recentes atque integros ſuſtinebant.

Cæſar, cum iniquo loco pugnari, hoſtiumque augeri copias videret; præmetuens ſuis, ad T. Sextium legatum, quem minoribus caſtris præſidio reliquerat, mittit, ut cohortes ex caſtris celeriter educeret, & ſub infimo colle ab dextro latere hoſtium conſtitueret: ut, ſi noſtros depulſos loco vidiſſet, quo minus libere hoſtes inſequerentur, terreret. Ipſe paulum ex eo loco cum legione progreſſus, ubi conſtiterat, eventum pugnæ exſpectabat.

Cum acerrime cominus pugnaretur; hoſtes, loco & numero; noſtri, virtute confiderent: ſubito ſunt Ædui viſi, ab latere noſtris aperto, quos Cæſar ab dextra parte alio adſcenſu, manus diſtinendæ cauſa, miſerat. Ii ſimilitudine armorum vehementer noſtros pertertuerunt: ac, tametſi, dextris humeris exertis animadvertebantur, quod inſigne pacatis eſſe conſueverat; tamen id ipſum ſui fallendi cauſa milites ab hoſtibus factum exiſtimabant. Eodem tempore Lucius Fabius centurio, quique una murum adſcenderant, circumventi atque interfecti, de muro præcipitabantur. Marcus Petreius ejuſdem legionis centurio, cum portas exſcindere conatus eſſet, a multitudine oppreſſus, ac ſibi deſperans, multis jam vulneribus acceptis, manipularibus ſuis, qui illum ſecuti erant, Quoniam, inquit, me una vobiſcum ſervare non poſſum, veſtræ quidem certe ſaluti proſpiciam, quos, cupiditate gloriæ adductus, in periculum deduxi: vos, data facultate, vobis conſulite. Simul irrupit in medios hoſtes, duobuſque interfectis, reliquos a porta paulum ſubmovit. Conantibus auxiliari ſuis,

aiſé aux Romains de réſiſter à des Ennemis toujours frais qui ſe relevoient les uns les autres.

Céſar voyant le déſavantage du lieu, & le nombre des Barbares croître à tous moment, eut peur qu'à la fin les ſiens ne ſuccombaſſent. Dans cette appréhenſion, il envoie dire à T. Sextius ſon Lieutenant qu'il avoit laiſſé à la garde du petit camp, de partir avec ſes cohortes, & de venir inceſſamment ſe poſter au bas de la montagne ſur la droite des Ennemis, afin que s'il voyoit nos gens repouſſés, il fit peur à l'Ennemi, & l'empêchât de les pourſuivre. Pour lui, il s'avança un peu avec ſa Légion, & attendit l'iſſue du combat.

Cependant on ſe battoit vivement de part & d'autre : les Barbares ſe fioient ſur leur nombre & ſur l'avantage de leur poſte ; les nôtres ſur leur courage. Dans ces circonſtances, les Autunois que Céſar avoit fait monter par un autre côté pour amuſer les Ennemis, viennent ſe montrer en flanc à nos gens, qu'ils étonnerent fort, parce que leurs armes reſſembloient à celles que portoient les Barbares. Il eſt vrai qu'ils paroiſſoient le bras droit nu, ce qui étoit un ſigne de paix ; mais nos troupes crurent que c'étoit un artifice des Ennemis pour les tromper. Dans le même temps le Centurion L. Fabius & ceux qui étoient montés avec lui ſur la muraille, furent enveloppés, maſſacrés, & jettés du haut en bas. M. Petterius, Centurion de la même Légion, accablé par la multitude dans le temps qu'il s'efforçoit de rompre une porte, percé de coups & déſeſpérant de ſa vie, dit à ſes gens qui l'avoient ſuivi : Puiſque je ne puis me ſauver avec vous, je veux du moins pourvoir au ſalut de ceux que mon amour pour la gloire a entraînés dans le péril : ſongez à vous ſauver ; je vais vous en donner le moyen. A ces mots, il ſe jette au milieu des Ennemis, en tue deux, & écarte un peu ceux qui gardoient la

Fruſtra, inquit, meæ vitæ ſubvenire conamini, quem jam ſanguis vireſque deficiunt. Proinde hinc abite, dum eſt facultas; voſque ad legionem recipite. Ita pugnans, poſt paulum concidit, ac ſuis ſaluti fuit.

Noſtri, cum undique premerentur, ſex & quadraginta centurionibus amiſſis, dejecti ſunt loco : ſed intolerantius Gallos inſequentes legio decima tardavit; quæ pro ſubſidio paulo æquiore loco conſtiterat. Hanc rurſus decimæ tertiæ legionis cohortes excepérunt; quæ ex caſtris minoribus eductæ, cum T. Sextio legato ceperant locum ſuperiorem. Legiones, ubi primum planitiem attigerunt, infeſtis contra hoſtes ſignis conſtiterunt. Vercingetorix ab radicibus collis ſuos intra munitiones reduxit. Eo die, milites ſunt paulo minus ſeptingenti deſiderati.

Poſtero die Cæſar, concione advocata, temeritatem cupiditatemque militum reprehendit; quod ſibi ipſi judicaviſſent, quo procedendum, aut quid agendum videretur; neque, ſigno recipiendi dato, conſtitiſſent, neque a tribunis militum legatiſque retineri potuiſſent : expoſito, quid iniquitas loci poſſet; quid ipſe ad Avaricum ſenſiſſet, cum, ſine duce, & ſine equitatu deprehenſis hoſtibus, exploratam victoriam demiſiſſet, ne parvum modo detrimentum in contentione propter iniquitatem loci acciperet : quantopere eorum animi magnitudinem admiraretur, quos non caſtrorum munitiones, non altitudo montis, non murus oppidi tardare potuiſſet; tantopere licentiam arrogantiamque reprehendere, quod plus ſe, quam imperatorem, de victoria atque exitu re-

porte. Ses gens faisant leurs efforts pour le secourir, C'est en vain, leur dit-il; le sang & les forces me manquent: retirez-vous pendant que vous le pouvez, & allez rejoindre votre Légion. C'est ainsi que peu après il mourut les armes à la main, & sauva les siens.

Les nôtres pressés de tous côtés, furent chassés de leur poste, après avoir perdu quarante six Centurions. Les Gaulois les poursuivirent; mais la dixieme Légion qui étoit accourue au secours, & qui étoit postée un peu moins désavantageusement, les arrêta. Elle fut ensuite soutenue par la treizieme Légion, que Sextius avoit tirée du petit camp pour la placer sur une hauteur voisine. Les Légions n'eurent pas plutôt gagné la plaine, qu'elles firent face à l'Ennemi; mais Vercingetorix ramena ses troupes du pied de la colline dans ses retranchemens. Ce jour-là nous coûta environ sept cents soldats.

Le lendemain Cæsar ayant fait assembler les troupes, blâma leur témérité & leur imprudence, d'avoir voulu décider de leur chef jusqu'où il falloit aller, & ce qu'il étoit à propos de faire, sans s'arrêter quand on leur avoit donné le signal de la retraite, & sans pouvoir être retenues ni par leurs Tribuns ni par ses Lieutenans. Il leur fit sentir quel danger on pourroit courir dans un poste désavantageux, & ce que lui-même en avoit pensé au siege de Bourges: quoiqu'il eût trouvé alors les Ennemis sans Chef & sans Cavalerie, & qu'il pût compter sur une victoire certaine, il avoit pourtant mieux aimé s'en passer, que de l'acheter trop cher, à cause du poste avantageux où les Ennemis étoient campés: il leur dit qu'autant il admiroit leur courage, de n'avoir point été arrêtés ni par les fortifications du camp ennemi, ni par la hauteur de la montagne, ni par les murs de la ville; autant il blâmoit leur désobéissance & leur fierté, de s'imaginer pouvoir mieux juger que lui des circonstances capables de

rum ſentire exiſtimarent : non minus ſe in milite modeſtiam & continentiam , quam virtutem, atque animi magnitudinem deſiderare.

Hac habita concione , & ad extremum confirmatis militibus , ne ob hanc cauſam animo permoverentur ; neu , quod iniquitas loci attuliſſet, id virtuti hoſtium tribuerent, eadem de profectione cogitans , quæ ſenſerat , legiones ex caſtris educit, aciemque idoneo loco conſtituit. Cum Vercingetorix nihilo magis in æquum locum deſcenderet, levi facto equeſtri prælio, atque eo ſecundo, in caſtra exercitum reduxit. Cum hoc idem poſtero die feciſſet, ſatis ad Gallicam oſtentationem minuendam, militumque animos confirmandos, factum exiſtimans, in Æduos caſtra movit. Ne tum quidem inſecutis hoſtibus , tertia die ad flumen Elaver pontem refecit , atque exercitum tranſduxit.

Ibi a Virdumato atque Eporedorige Æduis appellatus, diſcit, cum omni equitatu Litavicum ad ſollicitandos Æduos profectum : opus eſſe & ipſos antecedere ad confirmandam civitatem. Etſi multis jam rebus perfidiam Æduorum Cæſar perſpectam habebat, atque horum diſceſſu admaturari defectionem civitatis exiſtimabat; tamen retinendos eos non cenſuit, ne aut inferre injuriam videretur, aut dare timoris aliquam ſuſpicionem. Diſcedentibus his, breviter ſua in Æduos merita expoſuit : quos & quam humiles accepiſſet, compulſos in oppida, multatos agris, omnibus erep-

décider de la victoire & des événemens ; qu'il ne ſouhaitoit pas moins dans un ſoldat la modeſtie & la retenue, que la valeur & la fermeté.

Après cette réprimande, il finit par les raſſurer : il leur dit que ce mauvais ſuccès ne devoit ni les ſurprendre ni les rebuter, qu'il ne falloit point faire honneur au courage de l'Ennemi, d'un événement qu'il ne devoit qu'au poſte déſavantageux où nous étions ; & comme il perſiſtoit dans le deſſein de partir, il fit ſortir ſes Légions du camp, & les rangea en bataille dans un poſte convenable. Vercingetorix ne voulant point malgré cela deſcendre dans un terrein uni, Céſar après quelque légere eſcarmouche entre la Cavalerie, où nous eumes de l'avantage, fit rentrer ſes troupes dans le camp. Il fit la même choſe le lendemain ; & croyant que cela ſuffiſoit pour rabattre un peu la vanité Gauloiſe, ainſi que pour relever le courage de ſes ſoldats, il décampa, & marcha vers le pays d'Autun ſans être pourſuivi de l'Ennemi. Le troiſieme jour il arriva ſur les bords de l'Allier, en fit refaire le pont, & le paſſa avec ſon armée.

La Virdumare & Eporédorix, Seigneurs Autunois, lui apprirent que Litavicus étoit parti avec toute la Cavalerie a deſſein de ſoulever leurs compatriotes : ils ajouterent qu'il étoit néceſſaire de les laiſſer marcher devant, pour confirmer la Nation dans ſon devoir. Quoique Céſar eût déja pluſieurs preuves de la perfidie des Autunois, & qu'il fût bien perſuadé que le congé qu'on lui demandoit ne ſerviroit qu'à hâter leur révolte, il ne jugea pourtant pas à propos de les retenir, ſoit de peur d'offenſer cette Nation, ou de faire croire qu'il eût la moindre crainte. A leur dépatt, il ſe contenta de leur rappeller en peu de mots le ſouvenir des obligations que les Autunois lui avoient : il leur repréſenta l'état d'abaiſſement dans lequel ils étoient lorſqu'il

tis copiis, impoſito ſtipendio, obſidibus ſumma consumelia exortis; quam in fortunam, quamque in amplitudinem deduxiſſet, ut non ſolum in priſtinum ſtatum rediſſent, ſed omnium temporum dignitatem & gratiam anteceſſiſſe viderentur. His datis mandatis, eos ab ſe dimiſit.

Noviodunum erat oppidum Æduorum, ad ripas Ligeris opportuno loco poſitum. Huc Cæſar omnes obſides Galliæ, frumentum, pecuniam publicam, ſuorum atque exercitus impedimentorum magnam partem contulerat: huc magnum numerum equorum, hujus belli cauſa, in Italia atque Hiſpania coemptorum, miſerat. Eo cum Eporedorix Virdumaruſque veniſſent, & de ſtatu civitatis cognoviſſent; Litavicum Bibracte ab Æduis receptum, quod eſt oppidum apud eos maximæ auctoritatis; Convictolitanem magiſtratum, magnamque partem ſenatus ad eum convenisse; legatos ad Vercingetorigem de pace & amicitia concilianda publice miſſos, non prætermittendum tantum commodum exiſtimaverunt. Itaque, interfectis Novioduni cuſtodibus, quique eo negotiandi aut itineris cauſa convenerant, pecuniam atque equos inter ſe partiti ſunt; obſides civitatum Bibracte ad magiſtratum deducendos curaverunt; oppidum, quod ab ſe teneri non poſſe judicabant, ne cui eſſet uſui Romanis, incenderunt; frumenti, quod ſubito potuerunt, navibus avexerunt; reliquum, flumine, atque incendio corruperunt: ipſi ex finitimis regionibus copias cogere, præſidia cuſtodiaſque ad ripas Ligeris diſponere, equitatumque omnibus locis, injiciendi timoris cauſa, oſtentare cœperunt; ſi aut re frumentaria Romanos exclu-

les ptit ſous ſa protection, renfermés dans leurs villes, ſans terres, ſans troupes, tributaires de leurs Ennemis, obligés honteuſement à leur donner des ôtages; combien il les avoit rendus heureux & puiſſans; que non-ſeulement il les avoit rétablis dans leur premier état, mais qu'ils étoient même devenus par ſa faveur plus floriſſants & plus puiſſants qu'ils n'avoient jamais été : il leur recommanda de repréſenter tout cela à leurs compatriotes; après quoi il les congédia.

Nevers, ville bien ſituée ſur la Loire, appartenoit aux Autunois. Céſar y avoit mis tous les ôtages de la Gaule, les proviſions de bled, les deniers publics, une partie de ſon bagage & de celui de l'armée, quantité de chevaux pour la guerre, qu'il avoit achetés en Italie & en Eſpagne. Eporédorix & Virdumare y ayant paſſé, & ayant appris quel étoit l'état des affaires de leur Nation; que Litavicus avoit été bien reçu à Autun, ville qui a le plus de crédit & d'autorité parmi eux; que Conviſtolitan avec une grande partie du Sénat l'étoit allé trouver; & que tous enſemble ils avoient député vers Vercingetorix au nom de toute la Nation, pour faire paix & alliance avec lui, ils crurent ne pas devoir manquer l'occaſion qui ſe préſentoit. En même-temps ils firent main baſſe ſur la garde, & ſur ce qui ſe trouva dans la ville de voyageurs ou de Marchands Romains; partagerent entr'eux les deniers publics & les chevaux; envoient les ôtages au Magiſtrat d'Autun; & ne ſe croyant pas en état de garder la ville, ils la brûlerent, afin que les Romains ne puſſent s'en ſervir, après avoir chargé au plus vîte tout le bled qu'ils purent ſur des bateaux, & jetté dans la riviere ou brûlé ce qu'ils ne purent emporter. Enſuite ils leverent du monde dans tous les pays voiſins, placerent des corps de garde ſur les bords de la Loire; & pour inſpirer la terreur, firent par-

dere, aut adductos inopia ex provincia expellere poſſent: quam ad ſpem multum eos adjuvabat, quod Liger ex nivibus creverat, ut omnino vado tranſiri non poſſe videretur.

Quibus rebus cognitis, Cæſar maturandum ſibi cenſuit, ſi eſſet in perficiendis pontibus periclitandum; ut prius, quam eſſent majores eo copiæ coactæ, dimicaret. Nam ut, commutato conſilio, iter in Provinciam converteret, id ne tum quidem neceſſario faciendum exiſtimabat; cum infamia atque indignitas rei, & oppoſitus mons Cebenna, viarumque difficultas impediebat; tum maxime, quod adjungi Labieno, atque iis legionibus, quas una miſerat, vehementer cupiebat. Itaque, admodum magnis diurnis atque nocturnis itineribus confectis, contra omnium opinionem ad Ligerim pervenit; vadoque per equites invento pro rei neceſſitate opportuno, ut brachia modo atque humeri ad ſuſtinenda arma liberi ab aqua eſſe poſſent, diſpoſito equitatu, qui vim fluminis refringeret, atque hoſtibus primo adſpectu perturbatis, incolumem exercitum tranſduxit; frumentumque in agris, & copiam pecoris nactus, repleto iis rebus exercitu, iter in Senones facere inſtituit.

Dum hæc apud Cæſarem geruntur, Labienus eo ſupplemento, quod nuper ex Italia venerat, relicto Agendici, ut eſſet impedimentis præſidio, cum quatuor legionibus Lutetiam proficiſcitur; (id eſt oppidum Pariſiorum, poſitum in inſula fluminis Sequanæ:) cujus adventu ab hoſtibus cognito, magnæ ex finitimis civitatibus copiæ convenerant. Summa imperii tranſditur Camulogeno Aulerco; qui prope confectus ætate, tamen propter ſingularem ſcientiam

tout paroître leur Cavalerie, dans l'eſperance de couper les vivres aux Romains, & de les obliger par la famine à ſortir de la Province. Ce qui les flattoit de pouvoir y réuſſir, étoit que la Loire alors enflée par la fonte des neiges, ne paroiſſoit guéable nulle part.

Ceſar informé de ce qui venoit de ſe paſſer, crut devoir hâter ſa marche, afin que ſi les Ennemis vouloient lui diſputer le paſſage de la Loire, il put les combattre avant qu'ils euſſent aſſemblé de plus grandes forces. Car ſi au lieu de cela il prenoit le chemin de la Province, ce qu'il ne jugeoit pas être alors fort néceſſaire, il ſe couvroit de honte par une retraite ſi à contretemps; ſans compter que la difficulté des chemins, & les Cevennes qu'il auroit eu à traverſer, devoient l'en détourner : outre cela il avoit une extrême envie de rejoindre Labiénus, & les Légions qu'il avoit envoyées avec lui. Il marcha donc jour & nuit, arriva à la Loire au moment qu'on s'y attendoit le moins; & ſa Cavalerie ayant découvert un gué aſſez commode, où le ſoldat pouvoit avoir les épaules & les bras libres pour porter ſes armes, il la poſta au deſſus du courant, afin de rompre le fil de l'eau; après quoi l'épouvante s'étant répandue parmi les Ennemis à ſa ſeule vue, ſon armée arriva ſaine & ſauve de l'autre côté de la riviere; elle y trouva la campagne couverte de bled & de bétail, dont elle fit proviſion, & prit le chemin du Sénonois.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient, Labiénus ayant laiſſé dans Sens, pour garder le bagage, les recrues qui étoient venues depuis peu d'Italie, marcha vers Paris avec quatre Légions. Cette ville qui appartient aux Pariſiens, eſt ſituée dans une Iſle que forme la Seine. Les Ennemis ayant appris qu'il y étoit arrivé, y aſſemblerent quantité de troupes qu'ils tirerent des Provinces voiſines. Le commandement en fut donné à Camulogenus du pays du

rei militaris ad eum eſt honorem evocatus. Is, cum animadvertiſſet perpetuam eſſe paludem, quæ influeret in Sequanam, atque illum omnem locum magnopere impediret, hic conſedit; noſtroſque tranſitu prohibere inſtituit.

Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere paludem explere, atque iter munire conabatur. Poſtquam id difficilius confieri animadvertit, ſilentio e caſtris tertia vigilia egreſſus, eodem quo venerat itinere Melodunum pervenit. Id eſt oppidum Senonum in inſula Sequanæ poſitum, ut paulo ante Lutetiam diximus. Deprehenſis navibus circiter quinquaginta, celeriterque conjunctis, atque eo militibus impoſitis, & rei novitate perterritis oppidanis, quorum magna pars erat ad bellum evocata, ſine contentione oppido potitur: refectoque ponte, quem ſuperioribus diebus hoſtes reſciderant, exercitum tranſducit, & ſecundo flumine ad Lutetiam iter facere cœpit. Hoſtes, re cognita ab iis qui a Meloduno profugerant, Lutetiam incendi, ponteſque ejus oppidi reſcindi jubent; ipſi, profecti palude, in ripis Sequanæ, e regione Lutetiæ, contra Labieni caſtra conſidunt.

Jam Cæſar a Gergovia diſceſſiſſe audiebatur: jam de Æduorum defectione, & ſecundo Galliæ motu, rumores afferebantur; Gallique in colloquis, intercluſum itinere & Ligere Cæſarem, inopia frumenti coactum, in Provinciam contendiſſe confirmabant. Bellovaci autem, defectione Æduorum cognita, qui ante erant per ſe infideles, manus cogere, atque aperte bellum parare cœperunt. Tum Labienus, tanta rerum commutatione, longe aliud ſibi capiendum conſilium,

Maine, qui, quoique fort âgé, fut élevé à cette dignité, parce qu'il étoit conſommé dans l'Art militaire. Celui-ci ayant remarqué que la ville étoit toute environnée d'un marais qui aboutiſſoit à la Seine, & qui défendoit très-bien cette place, il y campa & ſe diſpoſa à nous en diſputer le paſſage.

Labiénus ne fut pas plutôt arrivé, qu'il fit faire des mantelets, & couvrit le marais de claies & de faſcines pour tâcher de s'y faire un paſſage; mais il y trouva tant de difficulté, que vers minuit il décampa ſans bruit, & par le même chemin qu'il étoit venu, arriva à Melun. Cette ville appartient à ceux de Sens, & eſt ſituée dans une Iſle de la Seine comme Paris. Il y trouva environ cinquante bateaux qu'il joignit promptement enſemble, fit paſſer ſes ſoldats deſſus, & étonna tellement ce qu'il y avoit d'habitans, (car la meilleure partie s'étoit rendue au camp de Camulogenus,) qu'il ſe rendit ſans réſiſtance maître de la place. Il rétablit le pont que les Ennemis avoient coupé quelques jours auparavant, y fit paſſer ſes troupes, & retourna à Paris en deſcendant la riviere. Les Ennemis ayant appris ces nouvelles par ceux qui s'étoient ſauvés de Melun, mettent le feu à Paris, en font rompre les ponts, paſſent le marais, & viennent camper ſur le bord de la Seine, vis-à-vis du camp de Labiénus, la riviere entre-deux.

On entendoit déja dire que Céſar avoit abandonné le ſiege de Clermont, que les Autunois s'étoient révoltés, & que le ſoulevement de la Gaule avoit eu un heureux ſuccès. Dans leurs entretiens avec nos gens, les Gaulois aſſuroient que Céſar ayant trouvé les chemins fermés, & étant arrêté par la Loire, avoit, faute de vivres, été obligé de ſe retirer dans la Province Romaine. Outre cela ceux de Beauvais déja aſſez infideles de leur natutel, inſtruits de la révolte des Autunois, commencerent

atque antea ſenſerat, intelligebat: neque jam, ut aliquid acquireret, prælioque hoſtes laceſſeret; ſed ut incolumem exercitum Agendicum reduceret, cogitabat. Namque altera ex parte Bellovaci, quæ civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis, inſtabant: alteram Camulogenus parato atque inſtructo exercitu tenebat; tum legiones præſidio atque impedimentis intercluſas maximum flumen diſtinebat. Tantis ſubito difficultatibus objectis, ab animi virtute auxilium petendum videbat.

Itaque ſub veſperum concilio convocato, cohortatus, ut ea, quæ imperaſſet, diligenter induſtrieque adminiſtrarent; naves, quas Meloduno deduxerat, ſingulas equitibus Romanis attribuit: &, prima confecta vigilia, quatuor millia paſſuum ſecundo flumine progredi ſilentio, ibique ſe expectari, jubet: quinque cohortes, quas minime firmas ad dimicandum eſſe exiſtimabat, caſtris præſidio relinquit: quinque ejuſdem legionis reliquas, de media nocte, cum omnibus impedimentis, adverſo flumine, magno tumultu proficiſci imperat. Conquirit etiam lintres; has magno ſonitu remorum incitatas, in eamdem partem mittit. Ipſe poſt paulo, ſilentio egreſſus cum tribus legionibus, eum locum petit, quo naves appelli juſſerat.

Eo cum eſſet ventum, exploratores hoſtium, ut omni fluminis parte erant diſpoſiti, inopinantes, quod magna ſubito erat coorta tempeſtas, ab noſtris opprimuntur: exercitus equitatuſque, equitibus Romanis adminiſtrantibus, quos ei negotio præfecerat, celeriter

à lever des troupes, & à ſe préparer ouvertement à la guerre. Quand Labienus apprit de ſi grands changemens, il comprit qu'il lui falloit prendre un tout autre parti que celui qu'il s'étoit propoſé; dès-lors il penſa, non pas à faire des conquêtes, ou à en venir aux mains avec l'Ennemi, mais à ramener l'armée ſaine & ſauve à Sens. Car d'un côté il étoit preſſé par ceux de Beauvais, peuple en grande réputation de valeur; de l'autre par Camulogenus qui avoit une bonne armée toute prête : pour comble d'embarras, une ſotte riviere ſéparoit les Légions du bagage. A tant de difficultés qui s'offroient par-tout, il crut ne devoir oppoſer que de la réſolution & du courage.

Son parti pris, il fit ſut le ſoir aſſembler ſes Officiers pour recevoir ſes ordres, & leur recommanda de les exécuter promptement & avec adreſſe. Enſuite il diſtribua aux Chevaliers Romains tous les bateaux qu'il avoit tirés de Melun, leur ordonna de deſcendre la riviere ſans bruit entre neuf & dix heures du ſoir, & de l'attendre environ une lieue au deſſous de Paris. En même-temps ayant laiſſé à la garde du camp cinq Cohortes, de celles qu'il crut les moins propres au combat, il commanda aux cinq autres de la même Légion de remonter la riviere à minuit avec tout le bagage, & de faire grand bruit dans leur marche; il s'étoit auſſi pourvu de petites barques, qui eurent ordre de les ſuivre à force de rames, & avec beaucoup de fracas. Lui-même partit peu après en grand ſilence avec trois Légions, & ſe rendit dans l'endroit où il avoit dit aux Chevaliers de l'attendre avec leurs bateaux.

Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'à la faveur d'un grand orage ſurvenu tout à coup, il ſurprit les coureurs de l'Ennemi diſpoſés le long de la riviere, dans le temps qu'ils y penſoient le moins, les tailla en pieces, & paſſa ſon armée au delà en très peu de

tranſmittitur. Uno fere tempore ſub lucem hoſtibus nunciatur, in caſtris Romanorum præter conſuetudinem tumultuari, & magnum ire agmen adverſo flumine, ſonitumque remorum in eadem parte exaudiri, & paulo infra milites navibus tranſportari. Quibus rebus auditis, quod exiſtimabant tribus locis tranſire legiones, atque omnes perturbatos defectione Æduorum fugam parare, ſuas quoque copias in tres partes diſtribuerunt: nam & præſidio e regione caſtrorum relicto, & parva manu Metioſedum verſus miſſa, quæ tantum progrederetur, quantum naves proceſſiſſent, reliquas copias contra Labienum duxerunt.

Prima luce, & noſtri omnes erant tranſportati, & hoſtium acies cernebatur. Labienus, milites cohortatus, ut ſuæ priſtinæ virtutis, & tot ſecundiſſimorum præliorum memoriam tenerent; atque ipſum Cæſarem, cujus ductu ſæpenumero hoſtes ſuperaſſent, adeſſe præſentem exiſtimarent; dat ſignum prælii. Primo concurſu, ab dextro cornu, ubi ſeptima legio conſtiterat, hoſtes pelluntur, atque in fugam conjiciuntur: ab ſiniſtro, quem locum duodecima legio tenebat, cum primi ordines hoſtium transfixi pilis concidiſſent, tamen acerrime reliqui reſiſtebant, nec dabat ſuſpicionem fugæ quiſquam. Ipſe dux hoſtium Camulogenus ſuis aderat, atque eos cohortabatur. At, incerto etiam nunc exitu victoriæ, cum ſeptimæ legionis Tribunis eſſet nunciatum, quæ in ſiniſtro cornu gererentur, poſt tergum hoſtium legionem oſtenderunt, ſignaque intulerunt. Ne eo quidem tempore quiſquam loco ceſſit; ſed circumventi omnes, interfectique ſunt: eamdem fortunam tulit Camulogenus. At ii, qui præſidio contra caſtra Labieni erant relicti, cum prælium commiſſum

temps,

temps, avec le ſecours de Chevaliers Romains commis à la conduite des bateaux. Preſque au même temps, & au point du jour, les Ennemis eurent avis que contre l'ordinaire les Romains faiſoient beaucoup de bruit dans leur camp, que de groſſes troupes remontoient le fleuve, que du même côté on entendoit le fracas des rameurs, & qu'un peu au deſſous on voyoit paſſer des bateaux charges de ſoldats. Sur ce rapport, ils s'imaginerent que nos gens troublés de la déſertion des Autunois ſe préparoient à la fuite par trois endroits; & dans cette penſée, ils partagerent auſſi leurs troupes en trois corps. Ils en laiſſerent un pour la garde de leur camp, qui étoit vis-à-vis du nôtre; ils en envoyerent un petit vers Meudon, avec ordre de ne pas aller plus vîte que nos bateaux, & avec le troiſieme ils marcherent contre Labiénus.

A la pointe du jour toutes nos troupes furent paſſées, & l'armée ennemie parut en bataille. Alors Labiénus exhorte ſes ſoldats à ne point dégénérer de leur ancienne valeur, à ſe ſouvenir de tant d'heureux ſuccès qu'elle leur avoit procurés, & à ſe repréſenter qu'ils alloient combattre ſous les yeux mêmes de Céſar, ſous la conduite duquel ils avoient tant de fois triomphé de l'ennemi; après quoi il donne le ſignal. Dès la premiere charge, la ſeptieme Légion qui étoit à l'aile droite, enfonça l'aile gauche des Ennemis & la mit en fuite. A la gauche où étoit la douzieme, l'aile droite des Gaulois ſe défendoit vaillamment ſans qu'aucun ſoldat ſongeât à prendre la fuite, quoique les premiers rangs euſſent extrêmement ſouffert de nos traits. Camulogenus, leur Général, étoit par-tout pour les animer; & il les excitoit par ſon exemple. La victoire étoit donc encore en balance, lorſque la ſeptieme Légion, inſtruite de ce qui ſe paſſoit à l'aile gauche, vint prendre l'Ennemi en queue, & le chargea,

audiſſent, ſubſidio ſuis ierunt, collemque ceperunt; neque noſtrorum militum victorum impetum ſuſtinere potuerunt. Sic, cum ſuis fugientibus permixti, quos non ſilvæ monteſque texerunt, ab equitatu ſunt interfecti. Hoc negotio confecto, Labienus revertitur Agendicum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant; inde, cum omnibus copiis, ad Cæſarem pervenit.

Defectione Æduorum cognita, bellum augetur: legationes in omnes partes circummittuntur: quantum gratia, auctoritate, pecunia valent, ad ſollicitandas civitates nituntur. Nacti obſides, quos Cæſar apud eos depoſuerat, horum ſupplicio dubitantes territant. Petunt a Vercingetorige Ædui, ut ad ſe veniat, rationeſque belli gerendi communicet. Re impetrata, contendunt, ut ipſis ſumma imperii tranſdatur: & re in controverſiam deducta, totius Galliæ concilium Bibracte indicitur. Eodem conveniunt undique frequentes: multitudinis ſuffragiis res permittitur: ad unum omnes Vercingetorigem probant Imperatorem. Ab hoc concilio Rhemi, Lingones, Treviri abfuerunt: illi, quod amicitiam Romanorum ſequebantur; Treviri, quod aberant longius, & ab Germanis premebantur: quæ fuit cauſa, quare toto abeſſent bello, & neutris auxilia mitterent. Magno dolore Ædui ferunt, ſe dejectos principatu; queruntur fortunæ

Malgré cela pas un ne branla de ſa place ; mais enfin ils furent tous enveloppés & tués : Camulogenus eut le même ſort. Le corps de troupes qui avoit été laiſſé pour obſerver le camp de Labiénus, averti qu'on en étoit aux mains, accourut au ſecours de ſes gens, & gagna une colline où il ne put tenir contre nos troupes victorieuſes ; en ſorte que ceux-ci mêlés avec leurs fuyards furent taillés en pieces par notre Cavalerie, à la réſerve de ceux qui ſe mirent à couvert dans les bois & dans les montagnes. Cette affaire finie, Labiénus s'en retourna à Sens où l'on avoit laiſſé tous les bagages de l'armée, & delà il alla joindre Céſar avec toutes ſes troupes.

La nouvelle de la révolte de ceux d'Autun rendit la guerre plus conſidérable. Ils dépêchent par-tout pour faire ſoulever le reſte des Gaules, & n'épargnent pour cela ni crédit, ni autorité, ni argent. Ils effraient ceux qui balancent, en les menaçant de faire mourir leurs ôtages que Céſar avoit laiſſés en dépôt chez eux. Ils font prier Vercingetorix de venir conférer avec eux ſur les moyens de s'unir tous pour faire la guerre. Il y conſent : alors ils demandent pour eux le commandement général ; & cette demande leur ayant été conteſtée, on convoque une aſſemblée de toute la Gaule à Autun. On s'y rend de toutes parts ; on s'en rapporte à l'avis de l'aſſemblée, & d'une commune voix Vercingetorix eſt reconnu Général. Ceux de Rheims, de Langres & de Treves ne ſe trouverent point à cette aſſemblée ; les deux premiers peuples, parce qu'ils ne vouloient point renoncer à l'amitié des Romains ; & ceux de Treves, parce qu'ils étoient trop éloignés, & que les Allemands les preſſoient vivement ; ce qui fut cauſe qu'ils n'eurent aucune part à cette guerre, & qu'ils ne ſecoururent perſonne. Les Autunois fort affligés de n'avoir pu obtenir le Généralat, déplo-

commutationem ; & Cæſaris indulgentiam in ſe requirunt : neque tamen, ſuſcepto bello, ſuum conſilium ab reliquis ſeparare audent. Inviti ſummæ ſpei adoleſcentes, Eporedorix & Virdumarus, Vercingetorigi parent.

Ille imperat reliquis civitatibus obſides. Denique ei rei conſtituit diem : huc omnes equites, quindecim millia numero, celeriter convenire jubet. Peditatu, quem ante habuerit, ſe fore contentum dicit ; neque fortunam tentaturum, neque acie dimicaturum : ſed, quoniam abundet equitatu, perfacile eſſe factu, frumentationibuſque pabulationibuſque Romanos prohibere : æquo modo animo ſua ipſi frumenta corrumpant, ædificiaque incendant ; qua rei familiaris jactura, perpetuum imperium libertatemque ſe conſequi videant. His conſtitutis rebus Æduis, Seguſianiſque, qui ſunt finitimi Provinciæ, decem millia peditum imperat ; huc addit equites octingentos : his præficit fratrem Eporedorigis, bellumque inferre Allobrogibus jubet. Altera ex parte, Gabalos, proximoſque pagos Arvernorum, in Helvios, item Ruthenos Cadurcoſque, ad fines Volcarum Arecomicorum depopulandos, mittit. Nihilo minus clandeſtinis nunciis legationibuſque Allobroges ſollicitat, quorum mentes nondum a ſuperiore bello refediſſe ſperabat. Horum principibus, pecunias ; civitati autem, imperium totius provinciæ pollicetur.

Ad hos omnes caſus proviſa erant præſidia cohortium duarum & viginti, quæ ex ipſa coacta

rent le changement arrive à leur fortune, regretrent les bontés que Céſar leur temoignoit, ſans oſer pourtant ſe ſéparer des autres dans le parti qu'ils avoient pris avec eux de faire la guerre. Eporédorix & Virdumarus, jeunes gens de grande eſpérance, ſe voient à regret obligés d'obeir à Vercingetorix.

Cependant ce Général ordonne aux autres Gaulois de lui envoyer des ôrages à cetrain jour, & de lui fournir promptement quinze mille Cavaliers. A l'égard de l'Infanterie, il ſe contenta de celle qu'il avoit déja, parce qu'il n'avoit nul deſſein, diſoit-il, de tenter la fortune, ni d'en venir à une bataille; mais il comptoit qu'ayant beaucoup de Cavalerie, il lui ſeroit aiſé de nous couper les vivtes & d'empêcher nos fourages. Dans cette vue, il les exhorta à gâter eux mêmes leurs bleds, & à brûler toutes leurs habitations, perſuadés qu'en ſacrifiant ainſi leurs propres biens, ils alloient s'aſſurer pour toujours la liberté & l'indépendance. Enſuite il demanda à ceux d'Autun, du Forez, du Lyonnois, du Beaujolois & de la Breſſe, qui ſont voiſins de la Province Romaine, dix mille fantaſſins, auxquels il joignit huit cens chevaux; mit le frere d'Eporédorix à la tête de ces troupes, & lui ordonna de porter la guerre en Savoie & en Dauphiné. D'un autre côté il commanda à ceux du Gévaudan & aux Peuples de l'Auvergne les plus voiſins, d'aller ravaget les terres du Vivarais, du Rouergue & du Querci juſqu'aux frontieres du bas Languedoc. Cependant il fait ſolliciter ſous mains les Savoyards; il ſe flattoit que leur haine contre les Romains n'étoit pas encore éteinte depuis leur derniere guerre; il offre de l'argent à leurs Chefs, & promet à leur Nation la Souveraineté de toute la Province.

Il n'y avoit alors pour garder ce pays que vingt-deux Cohortes, levées dans la Province même par

Provincia, ab L. Cæſare legato ad omnes partes opponebantur. Helvii ſua ſponte cum finitimis prælio congreſſi, pelluntur; & C. Valerio Donotauro, Caburi filio, principe civitatis, compluribuſque aliis interfectis, intra oppida muroſque compelluntur. Allobroges, crebris ad Rhodanum diſpoſitis præſidiis, magna cum cura & diligentia ſuos fines tuentur. Cæſar, quod hoſtes equitatu ſuperiores eſſe intelligebat; &, intercluſis omnibus itineribus, nulla re ex Provincia atque Italia ſublevari poterat, trans Rhenum in Germaniam mittit ad eas civitates, quas ſuperioribus annis pacaverat; equiteſque ab his accerſit, & levis armaturæ pedites, qui inter eos præliari conſueverant. Eorum adventu, quod minus idoneis equis utebantur, a tribunis militum reliquiſque, ſed & equitibus Romanis, atque evocatis, equos ſumit, Germaniſque diſtribuit.

Interea dum hæc geruntur, hoſtium copiæ ex Arvernis, equiteſque, qui toti Galliæ erant imperati, conveniunt. Magno horum coacto numero, cum Cæſar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius ſubſidium Provinciæ ferri poſſet, circiter millia paſſuum decem ab Romanis, trinis caſtris Vercingetorix conſedit, convocatiſque ad concilium præfectis equitum, veniſſe tempus victoriæ demonſtrat: fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere: id ſibi ad præſentem obtinendam libertatem ſatis eſſe; ad reliqui temporis pacem atque otium, parum profici: majoribus enim coactis copiis reverſuros, neque finem bellandi facturos: proinde, agmine impeditos adoriantur: ſi pedites ſuis auxilium ferant, atque in eo morentur, iter confici non

L. Céſar, Lieutenant Général, qui avec ce peu de troupes étoit obligé de faire face par-tout. Les Peuples du Vivarais ayant d'eux-mêmes attaqué leurs voiſins, furent repouſſés, perdirent C. Valerius Donotaurus, fils de Caburus, chef de leur Nation; pluſieurs autres y périrent auſſi, & ils furent obligés de ſe renfermer dans leurs villes. A l'égard des Savoyards, ils diſpoſerent de fréquents corps de garde le long du Rhône, & défendirent avec beaucoup de ſoin & de vigilance l'entrée de leur pays. Céſar voyant l'Ennemi ſupérieur en Cavalerie, tous les paſſages fermés, & l'impoſſibiliré de recevoit aucun ſecours ni d'Italie ni de la Province Romaine, ſe tourna du côté de l'Allemagne, & envoya au delà du Rhin vers les Nations qu'il avoit pacifiées les années précédentes, pour leur demander des Cavaliers, & de l'Infanterie légere, qui avoit coutume de combattre avec eux. Comme la Cavalerie arriva aſſez mal montée, il emprunta les chevaux des Tribuns, ceux des autres Officiers, & même ceux des Chevaliers Romains, qu'il lui diſtribua.

Pendant que cela ſe paſſoit, les Ennemis furent joints par les troupes qui venoient de l'Auvergne, & par la Cavalerie que toute la Gaule devoit fournir. Alors Vercingetorix ſe voyant de ſi grandes forces, & ſachant que Céſar marchoit vers la Franche-Comté par la frontiere du pays de Langres, pour être plus à portée de ſecourir la Province Romaine; il fotma trois camps environ à trois lieues de nous. En même temps ayant aſſemblé tous les Colonels de ſa Cavalerie, il leur dit qu'enfin le temps de la victoire étoit arrivé; que les Romains abandonnoient les Gaules, & s'enfuyoient dans leur Province, que cela ſuffiſoit pour aſſûrer leur liberté pour le préſent; mais que ce calme & ce repos ne leut ſeroit pas de grande utilité pour la ſuite, parce qu'ils reviendroient avec de plus grandes forces, & ne ceſſeroient jamais

poſſe : ſin, id quod magis futurum confidat, relictis impedimentis, ſuæ ſaluti conſulant, & uſu rerum neceſſariarum, & dignitate ſpoliatum iri. Nam de equitibus hoſtium, quin nemo eorum progredi modo extra agmen audeat, ne ipſos quidem debere dubitare : id quo majore faciant animo, copias ſe omnes pro caſtris habiturum, & terrori hoſtibus futurum. Conclamant equites, ſanctiſſimo jurejurando confirmari oportere, ne tecto recipiatur, ne ad liberos, ne ad parentes, ne ad uxorem aditum habeat, qui non bis per hoſtium agmen perequitarit.

Probata re, atque omnibus ad jusjurandum adactis, poſtero die, in tres partes diſtributo equitatu, duæ ſe acies a duobus lateribus oſtendunt : una a primo agmine iter impedire cœpit. Qua re nunciata, Cæſar ſuum quoque equitatum tripartito diviſum ire contra hoſtem jubet. Pugnatur una omnibus in partibus. Conſiſtit agmen. Impedimenta inter legiones recipiuntur. Si qua in parte noſtri laborare, aut gravius premi videbantur, eo ſigna inferri Cæſar aciemque converti jubebat : quæ res & hoſtes ad inſequendum tardabat, & noſtros ſpe auxilii confirmabat. Tandem Germani ab dextro latere, ſummum jugum nacti, hoſtes loco depellunt : fugientes uſque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedeſtribus copiis conſederat, perſequuntur, complureſque interficiunt. Qua re ani-

de les tourmenter ; qu'il étoit donc d'avis de les attaquer dans l'embarras de leur marche ; que ſi leur Infanterie venoit au ſecours de leur Cavalerie, & faiſoit ferme, ni les uns ni les autres ne pourroient continuer leur route ; que ſi au contraire ils abandonnoient leur bagage pour ſonger à ſe ſauver, ce qu'il croyoit devoir arriver, ils ſe priveroient de tout ce qui leur étoit néceſſaire, & ſe perdroient d'honneur ; qu'à l'égard de leurs Cavaliers, il n'étoit pas douteux que pas un n'auroit ſeulement la hardieſſe d'avancer hors du gros de l'armée ; qu'afin d'inſpirer plus de courage à ſes troupes & plus de terreur aux Ennemis, il alloit faire ſortir tout ſon monde du camp & le ranger en bataille. Alors tous s'écrient qu'il faut engager chacun d'eux par ſerment à n'entrer ſous aucun toît, à ne ſe montrer ni à ſa femme, ni à ſes enfans, ni à ſes parens, qu'il n'ait deux fois paſſé au travers de l'armée ennemie.

Tous y ayant conſenti, & tous ayant prêté le ſerment qu'on exigeoit d'eux, le lendemain Vercingetorix partage ſa Cavalerie en trois corps, dont deux ſe préſentent ſur les deux ailes, tandis que le troiſieme nous attaque de front & nous empêche de marcher. Sur cela, Céſar partage auſſi ſa Cavalerie en trois corps, & les fait aller à l'Ennemi. On ſe bat par-tout en même-temps : l'Infanterie s'arrête, & l'on place le bagage entre les Légions. Si notre Cavalerie ſe trouve inférieure & trop preſſée dans quelque endroit, Céſar y fait marcher l'Infanterie pour la ſoutenir ; ce qui rallentit l'ardeur des Ennemis à la pourſuivre, & ranime la vigueur de nos gens dans l'eſpérance d'être ſecourus. Enfin les Allemands gagnent le haut de la colline qui étoit ſur la droite, en chaſſent les Ennemis, les pourſuivent juſqu'à la riviere où Vercingetorix étoit en bataille avec ſon Infanterie, & en tuent un grand nombre. Le reſte voyant les autres défaits, prend auſſi la

madveiſa, reliqui, ne circumvenirentur veriti, ſe fugæ mandant. Omnibus locis fit cædes. Tres nobiliſſimi Ædui capti, ad Cæſarem perducuntur; Cotus præfectus equitum, qui controverſiam cum Convictolitane proximis comitiis habuerat; & Cavarillus, qui, poſt defectionem Litavici, pedeſtribus copiis præfuerat; & Eporedorix, quo duce ante adventum Cæſaris Ædui cum Sequanis bello contenderant.

Fugato omni equitatu, Vercingetorix copias ſuas, ut pro caſtris collocaverat, reduxit; protinuſque Aleſiam, quod eſt oppidum Mandubiorum, iter facere cœpit; celeriterque impedimenta ex caſtris educi, & ſe ſubſequi juſſit. Cæſar, impedimentis in proximum collem deductis, duabuſque legionibus præſidio relictis, ſequutus, quantum diei tempus eſt paſſum, circiter tribus millibus hoſtium ex noviſſimo agmine interfectis, altero die ad Aleſiam caſtra fecit. Perſpecto urbis ſitu, perterritiſque hoſtibus quod equitatu, qua maxime parte exercitus confidebant, erant pulſi, adhortatus ad laborem milites, Aleſiam circumvallare inſtituit.

Ipſum erat oppidum in colle ſummo, admodum edito loco; ut, niſi obſidione, expugnari non poſſe videretur: cujus collis radices, duo duabus ex partibus flumina ſubluebant. Ante oppidum planities circiter millia paſſuum trium in longitudinem patebat: reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto ſpatio, pari altitudinis faſtigio oppidum cingebant. Sub muro, quæ pars collis ad orientem ſolem ſpectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant; foſſamque, & maceriam ſex

fuite de peur d'être enveloppé : ce n'eſt par-tout que meurtre & que carnage. Trois Seigneurs Autunois ſont faits priſonniers & menés à Céſar ; Cotus, Colonel de Cavalerie, qui dans la derniere aſſemblée pour l'élection des Magiſtrats, avoit diſputé la ſouveraine Magiſtrature à Convictolitan ; Cavarillus, qui commandoit l'Infanterie depuis la révolte de Litavicus ; & Eporédorix, qui avant l'arrivée de Céſar dans les Gaules étoit à la tête des Autunois dans la guerre contre les Peuples de la Franche-Comté.

Après avoir été témoin de la déroute de toute ſa Cavalerie, Vercingetorix fit rentrer ſes troupes dans ſon camp, comme il les en avoit fait ſortir, & prit auſſi-tôt le chemin d'Aliſe, ville de l'Auxois, après avoir donné ordre au bagage de le ſuivre inceſſamment. Céſar de ſon côté fit mettre le ſien ſur un côteau voiſin ſous la garde de deux Légions, & ſe mis à ſa pourſuite tant que le jour dura, lui tua environ trois mille hommes de ſon arriere-garde, & le lendemain campa devant Aliſe. Après avoir reconnu la place, comme il s'apperçut de la conſternation répandue parmi les Ennemis depuis la défaite de leur Cavalerie, qu'ils regardoient comme la principale force de leur armée, il exhotta ſes troupes au travail, & commença ſes lignes de circonvallation autour de la ville.

Elle étoit ſituée ſur le haut d'un côteau fort élevé, en ſorte qu'elle lui parut ne pouvoir être emportée que par un ſiege en forme. Au pied du côteau couloient deux rivieres, l'une d'un côté, l'autre de l'autre. Il y avoit devant la ville une plaine d'environ une lieue de long ; tout le reſte étoit environné de côteaux peu éloignés de la place, & auſſi élevés que celui ſur lequel elle étoit aſſiſe. L'Ennemi campé au pied des murs du côté qui regarde l'Orient, occupoit tout le côteau de ce côté là, & avoit devant

in altitudinem pedum præduxerant. Ejus munitionis, quæ ab Romanis inſtituebatur, circuitus undecim millia paſſuum tenebat. Caſtra opportunis locis erant poſita; ibique caſtella tria & viginti facta; in quibus caſtellis interdiu ſtationes diſponebantur, ne qua ſubito irruptio fieret : hæc eadem noctu, excubitoribus ac firmis præſidiis tenebantur.

Opere inſtituto, fit equeſtre prælium in ea planitie, quam intermiſſam collibus trium millium paſſuum in longitudinem patere ſupra demonſtravimus. Summa vi ab utriſque contenditur. Laborantibus noſtris Cæſar Germanos ſubmittit; legioneſque pro caſtris conſtituit, ne qua ſubito irruptio ab hoſtium peditatu fiat. Præſidio legionum addito, noſtris animus augetur : hoſtes in fugam conjecti, ſe ipſi multitudine impediunt; atque anguſtioribus portis (relictis) coarctantur. Germani acrius uſque ad munitiones ſequuntur. Fit magna cædes : nonnulli, relictis equis, foſſam tranſire, & maceriam tranſcendere conantur. Paulum legiones Cæſar, quas pro vallo conſtituerat, promoveri jubet. Non minus, qui intra munitiones erant, Galli perturbantur; venire ad ſe confeſtim exiſtimantes, ad arma conclamant : nonnulli perterriti, in oppidum irrumpunt. Vercingetorix jubet portas claudi, ne caſtra nudentur. Multis interfectis, compluribus equis captis, Germani ſeſe recipiunt.

Vercingetorix, priuſquam munitiones ab Romanis perficiantur, conſilium capit, omnem a ſe equitatum noctu dimittere. Diſcedentibus mandat, ut ſuam quiſque eorum civitatem adeat; omnes

lui un foſſé & une muraille ſeche, haute de ſix pieds. Notre ligne de circonvallation avoit près de quatre lieues de tour : notre camp étoit avantageuſement ſitué, & défendu par vingt-trois forts, où l'on faiſoit une garde très-exacte pendant le jour contre les ſorties inopinées ; la nuit on y tenoit des troupes plus nombreuſes, & par-tout des ſentinelles.

Pendant qu'on travailloit à ces ouvrages, il ſe donna un combat de Cavalerie dans cette plaine dont nous venons de parler, qui avoit une lieue d'étendue ; il fut très-opiniâtre de part & d'autre. Comme la nôtre étoit preſſée par l'Ennemi, Céſar envoya les Allemands pour la ſoutenir, & mit ſes Légions en bataille à la tête de ſon camp, pour arrêter l'infanterie ennemie en cas d'attaque. Cette précaution ranima notre Cavalerie ; & les Ennemis s'étant mis en fuite, s'embarraſſoient les uns les autres par leur grand nombre, & s'étouffoient en voulant paſſer par des portes trop étroites. Les Allemands les pourſuivirent vivement juſqu'à leurs rettanchemens ; on en fit un grand carnage. Quelques-uns abandonnerent leurs chevaux, pour tâcher de traverſer le foſſé & de paſſer par deſſus la muraille. Dans ce deſordre, Ceſar fit un peu avancer les Légions qu'il avoit placées à la tête de ſes retranchemens ; ce qui effraya encore plus les Gaulois qui gardoient le camp : ils crurent qu'il venoit à eux du même pas, & ſe mirent à crier aux armes : l'effroi en porta pluſieurs à ſe jetter dans la ville ; Vercingetorix en fit fermer les portes, de peur que le camp ne fût abandonné. Les Allemands ne ſe retirerent qu'après avoir tué bien du monde, & pris un grand nombre de chevaux.

Vercingetorix réſolut de renvoyer pendant la nuit toute ſa Cavalerie, avant que les Romains euſſent achevé leur ligne de circonvallation En la congédiant, il donna ordre à chacun de retourner dans

que, qui per ætatem arma ferre poſſint, ad bellum cogant: ſua in illos merita proponit; obteſtatur que, ut ſuæ ſalutis rationem habeant, neu ſe, de communi libertate optime meritum, in cruciatum hoſtibus dedant: qui ſi indiligentiores fuerint, millia hominum octoginta delecta ſecum interitura demonſtrat: ratione inita frumentum ſe exigue dierum triginta habere, ſed paulo etiam longius tolerare poſſe parcendo. His datis mandatis, qua erat noſtrum opus intermiſſum, ſecunda vigilia ſilentio equitatum dimittit: frumentum omne ad ſe ferri jubet: capitis pœnam iis, qui non paruerint, conſtituit: pecus, cujus magna erat ab Mandubiis compulſa copia, viritim diſtribuit: frumentum parce & paulatim metiri inſtituit: copias omnes, quas pro oppido collocaverat, in oppidum recipit. His rationibus auxilia Galliæ exſpectare, & bellum adminiſtrare parat.

Quibus rebus cognitis ex perfugis & captivis, Cæſar hæc genera munitionis inſtituit. Foſſam pedum viginti directis lateribus duxit; ut ejus ſolum tantumdem pateret, quantum ſumma labra diſtabant: reliquas omnes munitiones ab ea foſſa pedibus quadringentis reduxit: id hoc conſilio, (quoniam tantum eſſet neceſſario ſpatium complexus, nec facile totum opus corona militum cingeretur;) ne de improviſo, aut noctu ad munitiones hoſtium multitudo advolaret, aut interdiu tela in noſtros operi deſtinatos conjicere poſſent. Hoc intermiſſo ſpatio, duas foſſas, quindecim pedes latas, eadem altitudine, perduxit: quarum interiorem, campeſtribus ac demiſſis locis, aqua ex flumine derivata, complevit: poſt eas aggerem, & vallum duodecim pedum exſtruxit: huic loricam pinnaſque adjecit, grandibus cervis eminen-

ſon pays, & d'en ramener tous ceux qui ſeroient en âge de porter les armes. Il leur repréſenta les ſervices qu'il leur avoit rendus, les conjurant de ne point l'abandonner, & de ne point laiſſer à la merci des Ennemis un homme qui avoit tout ſacrifié pour la liberté publique; qu'il avoit des vivres à peu près pour un mois; que cela pouvoit aller un peu plus loin en les ménageant; mais que s'ils négligeoient de revenir dans ce terme, ils le feroient perir, lui & quatre-vingt mille hommes d'élite. Après leur avoir ainſi parlé, vers les neuf heures du ſoir il fit paſſer ſans bruit ſa Cavalerie par l'endroit de nos lignes qui n'étoit pas fini; commanda ſous peine de mort qu'on lui apportât tout le bled qui ſe trouvoit dans la ville; le diſtribua à chacun par meſure, mais petite; en fit de même du bétail, dont les habitans de l'Auxois avoient amené une grande quantité; puis il fit rentrer dans la place toute l'Infanterie qui campoit devant. Dans cet état il réſolut d'attendre le ſecours de la Gaule, & ſe mit en devoir de ſoutenir la guerre.

Céſar inſtruit de toutes ces particularités par les priſonniers & par les déſerteurs, fit travailler auſſitôt aux fortifications ſuivantes. On creuſa d'abord un foſſé à fond de cuve dont les bords etoient eſcarpés, & qui avoit vingt pieds de largeur & de profondeur; & à quatre-vingts pas delà il établit le reſte de ſes retranchemens: par-là il embraſſa autant de terrein qu'il en falloit pour empêcher que l'on ne pût ſi facilement l'envelopper ni venir à lui en bataille, & que par ſurpriſe ou de nuit les Ennemis n'accouruſſent en foule attaquer nos tranchées, ou lancer à tout moment des traits ſur nos travailleurs. Il fit faire encore deux foſſes de quinze pieds de large ſur autant de profondeur, & fit remplir des eaux qu'il tira de la riviere, le foſſé intérieur qui étoit dans la plaine & au pied des hauteurs. Derriere ces foſſés on éleva une terraſſe & un rempart de

tibus ad commiſſuras pluteorum atque aggeris, qui adſcenſum hoſtium tardarent : & turres toto opere circumdedit, quæ pedes octoginta inter ſe diſtarent.

Erat uno tempore & materiari, & frumentari, & tantas munitiones fieri neceſſe, deminutis noſtris copiis, quæ longius ab caſtris progrediebantur : & nonnunquam opera noſtra Galli tentare, atque eruptionem ex oppido pluribus portis facere ſumma vi conabantur : quare ad hæc rurſus opera addendum Cæſar putavit, quo minore numero militum munitiones defendi poſſent. Itaque truncis arborum, aut admodum firmis ramis abſciſſis, atque horum dolabratis atque præacutis cacuminibus, perpetuæ foſſæ, quinos pedes altæ, ducebantur. Huc illi ſtipites demiſſi, & ab infimo revincti, ne revelli poſſent, ab ramis eminebant. Quini erant ordines conjuncti inter ſe, atque implicati; quo qui intraverant, ſe ipſi acutiſſimis vallis induebant : hos, cippos appellabant. Ante hos, obliquis ordinibus in quincuncem diſpoſitis, ſcrobes trium in altitudinem pedum fodiebantur, paulatim anguſtiore ad infimum faſtigio. Huc teretes ſtipites, feminis craſſitudine, ab ſummo præacuti & præuſti, demittebantur; ita ut non amplius quatuor digitis ex terra eminerent : ſimul, confirmandi & ſtabiliendi cauſa, ſinguli ab infimo ſolo pedes terra exculcabantur : reliqua pars ſcrobis, ad occultandas inſidias, viminibus ac virgultis integebatur. Hujus generis octoni ordines ducti, ternos inter ſe pedes diſtabant : id, ex ſimilitudine floris, lilium appellabant. Ante hæc, taleæ pedem longæ, ferreis hamis infixis, totæ

douze pieds de haut, garni d'un parapet à creneaux, & de gros troncs d'arbres fourchus, plantés à la jonction du parapet & du rempart, afin d'empêcher l'Ennemi de monter : le tout étoit flanqué de tours placées à quatre-vingts pieds l'une de l'autre.

Nos ſoldats étoient obligés en même-temps d'aller chercher du bois, de pourvoir aux vivres, & de travailler aux fortifications; en ſorte que pour fournir à tout cela il falloit aller loin, ce qui diminuoit le nombre de ceux qui reſtoient au camp. Les Gaulois faiſoient d'ailleurs ſouvent des ſorties par pluſieurs portes, pour tâcher d'interrompre nos travaux : Céſar donc jugea néceſſaire d'ajouter encore quelque choſe à ces ouvrages, afin qu'il fallût moins de monde pour défendre ſes lignes. Ayant ordonné d'abattre des troncs d'arbres ou de très-fortes branches qu'on polit & aiguiſa par un bout, il fit faire un foſſé de cinq pieds de profondeur devant les lignes, & y fit planter ces pieux les branches en haut, les faiſant attacher enſemble par le pied, afin qu'on ne pût les arracher. Il y en avoit cinq rangs liés enſemble & entrelacés les uns dans les autres; de ſorte que ceux qui s'y étoient engagés, s'embarraſſoient & ſe bleſſoient à ces branches pointues : les ſoldats les appelloient des ceps. Au devant il fit creuſer des foſſes profondes de trois pieds, plus étroites par le haut que par le bas, rangées en quinconce. Là il fit planter des pieux ronds, gros comme la cuiſſe, durcis au feu & pointus, qui ne ſortoient de terre que de quatre doigts, & qui pour tenir plus ferme, étoient chauſſés de terre par le pied : l'ouverture de la foſſe étoit couverte de ronces & de broſſailles pour cacher le piege. Il y avoit huit rangs de ces foſſes ainſi garnies, à trois pieds de diſtance l'un de l'autre. Les troupes les nommoient des Lys, parce qu'ils y reſſembloient. Au devant de tout cela il fit enfoncer des ſemelles de bois d'un pied de

in terram infodiebantur; mediocribuſque intermiſſis ſpatiis, omnibus locis differebantur, quos ſtimulos nominabant.

His rebus perfectis, regiones ſecutus quam potuit æquiſſimas, pro loci natura, quatuordecim millia paſſuum complexus pares ejuſdem generis munitiones, diverſas ab his, contra exteriorem hoſtem perfecit; ut ne magna quidem multitudine, ſi ita accidat, ejus diſceſſu, munitionum præſidia circumfundi poſſent: neu cum periculo ex caſtris egredi cogerentur, dierum triginta pabulum frumentumque habere omnes convectum jubet.

Dum hæc ad Aleſiam geruntur, Galli, concilio principum indicto, non omnes, qui arma ferre poſſent, (ut cenſuit Vercingetorix,) convocandos ſtatuunt, ſed certum numerum cuique civitati imperandum; ne, tanta multitudine confuſa, nec moderari, nec diſcernere ſuos, nec frumentandi rationem habere poſſent. Imperant Æduis, atque eorum clientibus, Seguſianis, Amhivaretis, Aulercis Brannovicibus, Brannoviis, millia quina & tricena; parem numerum Arvernis, adjunctis Eleutheris Cadurcis, Gabalis, Velaunis, qui ſub imperio Arvernorum eſſe conſueverunt; Senonibus, Sequanis, Biturigibus, Xantonibus, Ruthenis, Carnutibus, duodena millia; Bellovacis, dena; totidem Lemovicibus; octona Pictonibus, & Tutonis, & Pariſiis, & Helviis; Sueſſionibus, Ambianis, Mediomatricis, Petrocoriis, Nerviis, Morinis, Nitiobrigibus, quina millia; Aulercis Cenomanis, totidem; Atrebatibus, quaterna millia; Bellocaſſis, Lexoviis, Aulercis Eburonibus, terna; Rauracis, & Boiis, tricena; univerſis

long, garnies de pointes de fer, ou des eſpeces de chauſſe trapes; il en fit mettre par-tout à peu de diſtance les unes des autres: les ſoldats leur donnoient le nom d'aiguillons.

Ce travail fini, il fit tirer dans les terreins les plus unis qu'on put trouver, & dans l'eſpace d'environ cinq lieues de circuit une pareille ligne de contrevallation, qui put mettre à l'abri des Ennemis du dehors, afin que ſi en ſon abſence ils venoient attaquer ſes lignes, ils ne puſſent, même avec les plus grandes forces, les inveſtir de tous côtés: & pour éviter que ſes troupes ne s'expoſaſſent en allant tous les jours aux vivres & au fourage, il leur ordonna de s'en fournir chacun pour trente jours.

Pendant qu'il prenoit ces précautions, les Etats de la Gaule s'étant aſſemblés, réglerent qu'au lieu de faire prendre les armes à tous ceux qui étoient en état de les porter, comme Vercingetorix l'avoit ordonné, chaque Peuple fourniroit un certain nombre de troupes, pour éviter le déſordre & la confuſion, pour que la diſcipline militaire fût mieux obſervée, & qu'il fut plus aiſé de pourvoir aux vivres. En conſéquence on taxa les Autunois, avec ceux du Marquiſat de Suze, du Nivernois & de Briançon leurs vaſſaux, à 35000 hommes; les Auvergnats, avec ceux du Querci, du Gévaudan & du Vélay qui en dépendent, à un pareil nombre; ceux de Sens, de la Franche-Comté, du Berri, de la Saintonge, du Rouergue & du pays Chartrain, à 12000 hommes; ceux du Beauvoiſis, à 10000 hommes; les Limouſins, au même nombre; ceux du Poitou, de la Touraine, de Paris & du Soiſſonnois, à 8000 hommes chacun; ceux de l'Amienois, de la Lorraine, du Périgord, du Hainaut, du Comté de Boulogne & de l'Agenois, chacun à 500; les Manceaux, au même nombre; les Artéſiens, à 4000

civitatibus, quæ Oceanum attingunt, quæque eorum conſuetudine Armoricæ appellantur, (quo ſunt in numero Curioſolites, Rhedones, Caletes, Oſiſmii, Lemovices, Veneti, Unelli,) ſena. Ex his Bellovaci ſuum numerum non contulerunt; quod ſe ſuo nomine atque arbitrio cum Romanis bellum geſturos dicerent, neque cujuſquam imperio obtemperaturos: rogati tamen a Comio, pro ejus hoſpitio bina millia miſerunt.

Hujus opera Comii, ita ut antea demonſtravimus, fideli atque utili ſuperioribus annis erat uſus in Britannia Cæſar: pro quibus meritis civitatem ejus immunem eſſe juſſerat; jura legeſque reddiderat, atque ipſi Morinos attribuerat. Tanta tamen univerſæ Galliæ conſenſio fuit libertatis vindicandæ, & priſtinæ belli laudis recuperandæ, ut neque beneficiis, neque amicitiæ memoria moverentur; omneſque & animo, & opibus in id bellum incumberent, coactis equitum octonis millibus, & pedirum circiter quadragenis & ducenis. Hæc in Æduorum finibus recenſebantur; numeruſque inibatur: præfecti conſtituebantur: Comio Atrebati, Virdumaro & Eporedorigi Æduis, Vergaſillauno Arverno, conſobrino Vercingetorigis, ſumma imperii tranſditur. Iis delecti ex civitatibus attribuuntur, quorum conſilio bellum adminiſtraretur. Omnes alacres, & fiduciæ pleni, ad Aleſiam proficiſcuntur: nec erat omnium quiſquam, qui adſpectum modo tantæ mul-

hommes ; ceux de Rouen, de Liſieux & d'Evreux, à 3000 chacun ; ceux de Bâle & du Bourbonnois, à 30000 ; toutes les Nations ſituées le long de l'Océan, que les Gaulois appellent Armoriques, & du nombre deſquels ſont ceux de Quimpercorentin, de Rennes, d'Avranches, de Bayeux, de Saint Paul de Léon, de Tréguier & de Saint Brieu, de Vannes & du Cotantin, chacune à 6000 hommes. Les Peuples du Beauvoiſis furent les ſeuls qui ne contribuerent point, parce, dirent-ils, qu'ils vouloient en leur propre & privé nom faire la guerre aux Romains, ſans obéir à perſonne. Cependant à la priere de Comius, Seigneur d'Arras, avec qui ils étoient alliés, ils envoyerent deux mille hommes.

C'eſt ce même Comius qui, comme on l'a dit, avoit ſervi Céſar ſi utilement & avec tant de fidélité dans la guerre contre les Anglois ; auſſi en ſa conſidération, ce Général avoit exempté ſa Nation de tout tribut, l'avoit rétablie dans tous ſes droits, & lui avoit même annexé le Comté de Boulogne. Mais telle étoit l'union de toute la Gaule pour recouvrer ſa liberté & la réputation qu'elle avoit eue dans les armes, que cette Nation ſans être touchée des bienfaits & de la bienveillance dont Céſar l'avoit honorée, entra de tout ſon cœur dans cette guerre, & y contribua de tout ſon pouvoir. Toutes ces levées monterent à huit mille chevaux & à environ deux cent quarante mille hommes de pied. On en fit la revue ſur les frontieres du pays d'Autun ; on leur donna des Officiers, & on nomma pour les commander en chef, Comius, Seigneur d'Arras, Virdumare & Eporédotix, tous deux Autunois, & Vergaſillaunus, Auvergnat, parent de Vercingetorix. On y ajouta un Conſeil des Députés de chaque Nation. Tous partent pleins d'ardeur & de confiance, & marchent au ſecours d'Aliſe ; il n'y en avoit aucun qui ne fût perſuadé, qu'il n'étoit pas poſſible

titudinis ſuſtineri poſſe arbitraretur; præſertim ancipiti prælio, cum ex oppido eruptione pugnaretur, & foris tantæ copiæ equitatus peditatuſque cernerentur.

At ii, qui Aleſiæ obſidebantur, præterita die, qua ſuorum auxilia exſpectaverant, conſumpto omni frumento, inſcii, quid in Æduis gereretur, concilio coacto, de exitu fortunarum ſuarum conſultabant: ac, variis dictis ſententiis, quarum pars, deditionem; pars, dum vires ſuppeterent, eruptionem cenſebant; non prætereunda videtur oratio Critognati, propter ejus ſingularem ac nefariam crudelitatem. Hic ſummo in Arvernis natus loco, & magnæ habitus auctoritatis. Nihil, inquit, de eorum ſententia dicturus ſum, qui turpiſſimam ſervitutem deditionis nomine appellant; neque hos habendos civium loco, neque ad concilium adhibendos cenſeo. Cum iis mihi res ſit, qui eruptionem probant: quorum in conſilio, omnium veſtrum conſenſu, priſtinæ reſidere virtutis memoria videtur. Animi eſt iſta mollities, non virtus, inopiam pauliſper ferre non poſſe. Qui ſe ultro morti offerant, facilius reperiuntur, quam qui dolorem patienter ferant. Atque ego hanc ſententiam probarem, (nam apud me multum dignitas poteſt;) ſi nullam, præterquam vitæ noſtræ, jacturam fieri viderem: ſed, in conſilio capiendo, omnem Galliam reſpiciamus, quam ad noſtrum auxilium concitavimus. Quid, hominum millibus octogenis uno loco interfectis, propinquis con-

de ſoutenir ſeulement la vue d'une ſi prodigieuſe multitude, ſur-tout ayant en même-temps à repouſſer les ſorties des Aſſiégés, & à ſoutenir au dehors tant de troupes de Cavalerie & d'Infanterie qui ſe préſenteroient.

Cependant les aſſiégés qui avoient conſumé tous leurs vivres, & qui voyoient le jour auquel ils attendoient du ſecours expiré, ignorant ce qui ſe paſſoit chez les Autunois, aſſemblerent leur Conſeil & delibérerent ſur le parti qu'ils devoient prendre. Les avis furent fort partagés; une partie alloit à ſe rendre, une autre à faire une vigoureuſe ſortie pendant que la faim ne les avoit pas encore trop affoiblis. Le diſcours que Critognat, Seigneur Auvergnat de grande naiſſance & fort en crédit, fit à cette occaſion, mérite d'être rapporté à cauſe de ſa ſinguliere & exécrable barbarie. „ Je ne dirai rien, „ dit-il, du ſentiment de ceux qui donnent à un „ eſclavage honteux le nom de reddition; ils ne doi„ vent être regardés ni comme vrais citoyens de la „ Gaule, ni comme dignes de paroître dans ce „ Conſeil. Je ne m'adreſſe qu'à ceux qui ſont pour „ une ſortie, parce que je découvre, comme vous, „ dans leur opinion des traits de l'ancienne valeur „ de nos Ancêtres. Mais c'eſt foibleſſe & non pas „ fermeté, de ne pouvoir ſupporter un moment la „ diſette. Il ſe trouvera aiſément plus de gens qui „ s'expoſeront à la mort, qu'il n'y en aura qui ſouf„ frent patiemment la douleur. Cependant je me „ rendrois aſſez volontiers à cet avis, (car l'hon„ neur a beaucoup de pouvoir ſur moi,) ſi en le „ ſuivant, nous ne riſquions que de perdre la vie; „ mais ici en prenant une réſolution, il faut avoir „ égard à la Gaule entiere, que nous avons appel„ lée à notre ſecours. Quel ſera, je vous prie, le „ découragement de nos voiſins & de nos proches, „ s'ils ſe voient obligés de combattre preſque ſur les

ſanguineiſque noſtris animi fore exiſtimatis, ſi pene in ipſis cadaveribus prælio decertare cogeniui ? Nolite hos veſtro auxilio ſpoliare, qui veſtræ ſalutis cauſa ſuum periculum neglexerint ; nec ſtultitia ac temeritate veſtra, aut imbecillitate animi, omnem Galliam proſternere, ac perpetuæ ſervituti addicere. An, quod ad diem non venerunt, de eorum fide conſtantiaque dubitatis ? Quid ergo ? Romanos in illis ulterioribus munitionibus animine cauſa quotidie exerceri putatis ? Si illorum nunciis confirmari non poteſtis, omni aditu præcepto, iis utimini teſtibus, appropinquare eorum adventum ; cujus rei timore exterriti, diem noctemque in opere verſantur. Quid ergo mei conſilii eſt ? Facere, quod noſtri majores, nequaquam pari bello Cimbrorum Teutonumque, fecerunt : qui in oppida compulſi, ac ſimilli inopia ſubacti, eorum corporibus, qui ætate inutiles ad bellum videbantur, vitam toleraverunt ; neque ſe hoſtibus tranſdiderunt : cujus rei exemplum ſi non haberemus, tamen libertatis cauſa inſtitui & poſteris prodi, pulcherrimum judicarem. Nam quid huic ſimile bello ? Depopulata Gallia, magnaque illata calamitate, Cimbri finibus noſtris aliquando exceſſerunt, atque alias terras petierunt ; jura, leges, agros, libertatem nobis reliquerunt : Romani vero quid petunt aliud, aut quid volunt, niſi invidia adducti, quos fama nobiles potenteſque bello cognoverunt, horum in agris civitati-

„ cadavres

„ cadavres de 80 mille hommes des leurs égorgés
„ ſur la place ? Ne refuſez pas votre ſecours à ceux,
„ qui pour vous en donner, négligent leur propre
„ vie, n'allez pas par imprudence, par témérité ou
„ par foibleſſe accabler toute la Gaule, & la pré-
„ cipiter dans une éternelle ſervitude. Quoi ! parce
„ que vos gens ne ſont pas arrivés préciſément au
„ jour marqué, vous douterez de leur conſtance ?
„ Hé ! quoi donc, penſez vous que les Romains
„ s'occupent tous les jours à ſe retrancher de plus
„ en plus uniquement pour leur plaiſir ? Si vous ne
„ recevez point de nouvelles de la Gaule, parce
„ que les paſſages ſont fermés, les Romains ne vous
„ aſſûrent-ils pas par leur conduite que le ſecours
„ approche ! S'ils n'en avoient pas peur, ils ne
„ paſſeroient pas ainſi les jours & les nuits à faire
„ ouvrage ſur ouvrage. Quel eſt donc à préſent mon
„ avis ? C'eſt de faire aujourd'hui ce que nos An-
„ cêtres firent autrefois dans une guerre bien moins
„ dangereuſe qu'ils avoient contre les Cimbres &
„ les Teutons ; lorſqu'ils ſe virent renfermés dans
„ leurs villes, & réduits à la même diſette que celle
„ que nous éprouvons, ils firent mourir tous ceux
„ que leur âge rendoit inutiles à la guerre, & ſe
„ nourrirent de leur chair plutôt que de ſe rendre.
„ Si nous n'avions pas cet exemple, je penſe que
„ nous devrions le laiſſer à la poſtérité, afin de
„ lui apprendre ce qu'on doit faire pour la dé-
„ fenſe de ſa liberté. Car enfin qu'a-t-on jamais
„ vu de pareil à cette guerre ? Les Cimbres après
„ avoir ravagé la Gaule, & lui avoir porté un
„ coup mortel, ſe retirerent enfin pour courir dans
„ d'autres pays ; ils nous laiſſerent nos droits, nos
„ loix, nos champs, notre liberté. Mais les Ro-
„ mains, que demandent ils ? Que veulent-ils ?
„ L'envie & la jalouſie ſeule les conduiſent : ils ne
„ penſent qu'à accabler ceux qui ſe ſont acquis de

buſque conſidere, atque his æternam injungere ſervitutem ? neque unquam alia conditione bella geſſerunt. Quod ſi ea, quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis ; reſpicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure & legibus commutatis, ſecutibus ſubjecta, perpetua premitur ſervitute.

Sententiis dictis, conſtituunt, ut, qui valetudine aut ætate inutiles ſunt bello, oppido excedant, atque omnia prius experiantur, quam ad Critognati ſententiam deſcendant : illo tamen potius utendum conſilio, ſi res cogat atque auxilia morentur, quam deditionis aut pacis ſubeundam conditionem. Mandubii, qui eos oppido receperant, cum liberis atque uxoribus exire coguntur. Ii, cum ad munitiones Romanorum acceſſiſſent, flentes omnibus precibus orabant, ut ſe in ſervitutem receptos cibo juvarent. Hos Cæſar, diſpoſitis in vallo cuſtodiis, recipi prohibebat.

Interea Comius, reliquique duces, quibus ſumma imperii permiſſa erat, cum omnibus copiis ad Aleſiam perveniunt ; &, colle exteriore occupato, non longius quingentis paſſibus a noſtris munitionibus conſidunt. Poſtero die, equitatu ex caſtris educto, omnem eam planitiem, quam in longitudinem tria millia paſſuum patere demonſtravimus, complent ; pedeſtreſque copias paulum ab eo loco, abditas in locis ſuperioribus conſtituunt. Erat ex oppido Aleſia deſpectus in campum : concurritur, his auxiliis viſis ; fit gratulatio inter eos, atque omnium animi ad lætitiam excitantur. Itaque, productis copiis, ante oppidum conſidunt ; & proximam foſſam cratibus integunt, at-

„ la réputation par leur valeur ; c'eſt à leurs terres „ & à leurs villes qu'ils en veulent, pour les faire „ gémir ſous un éternel eſclavage : ils n'ont jamais „ eu d'autre but en faiſant la guerre ; & ſi vous „ ignorez ce qui ſe paſſe chez les Nations éloignées „ de vous, jettez les yeux ſur la Gaule Narbonnoi- „ ſe votre voiſine, qui après avoir été réduite en „ Province Romaine, après avoir vu ſes loix & ſes „ coutumes changées, aſſervie aux haches & aux „ farſceaux, gémit ſous un joug ſans fin. „

Chacun ayant dit ſon avis, il fut réſolu que les malades, les vieillards, les femmes & les enfans ſortiroient de la ville, & que l'on tenteroient tout avant de ſuivre le ſentiment de Critognatus ; mais qu'on s'y réſoudroit, s'il le falloit, & ſi le ſecours tardoit trop, plutôt que de ſe rendre, & d'accepter la paix. Les Peuples de l'Auxois qui les avoient reçus dans leur ville, furent obligés d'en ſortir avec leurs femmes & leurs enfans, & s'étant approchés de nos lignes en pleurant, demanderent inſtamment d'être faits eſclaves pour du pain ; mais Céſar mit des gardes ſur le rempart pour empêcher qu'on ne les reçût.

Cependant Comius & les autres chefs à qui le commandement général avoit été donné, arrivent à Aliſe avec toute l'armée, & vont ſe poſter ſur une hauteur hors de la ville, environ à cinq cens pas de notre camp. Le lendemain toute leur Cavalerie deſcend, & couvre toute cette plaine de trois mille pas dont on a parlé, l'Infantetie ſe tenant cachée ſur les hauteurs à quelque diſtance de là. Comme de la ville on découvroit toute la campagne, les aſſiégés ayant apperçu le ſecours, ſortent avec empreſſement pour ſe féliciter les uns les autres, & pour ſe réjouir enſemble de leur arrivée. En même temps ils ſe rangerent en bataille ſous les murs de la ville, comblerent ſur le champ le foſſé de claies

que aggere explent; ſeque ad eruptionem atque omnes caſus comparant.

Cæſar, omni exercitu ad utramque partem munitionum diſpoſito, ut, ſi uſus veniat, ſuum quiſque locum teneat & noverit; equitatum ex caſtris educi, & prælium committi jubet. Erat ex omnibus caſtris, quæ ſummum undique jugum tenebant, deſpectus: atque omnium militum intenti animi pugnæ eventum exſpectabant. Galli, inter equites, raros ſagittarios, expeditoſque levis armaturæ interjecerant; qui ſuis cedentibus auxilio ſuccurrerent, & noſtrorum equitum impetum ſuſtinerent. Ab his complures de improviſo vulnerati, prælio excedebant. Cum ſuos pugna ſuperiores eſſe Galli confiderent, & noſtros premi multitudine viderent; ex omnibus partibus, & ii qui munitionibus continebantur, & ii qui ad auxilium convenerant, clamore & ululatu ſuorum animos confirmabant. Quod in conſpectu omnium res gerebatur, neque recte aut turpiter factum celari poterat; utroſque & laudis cupiditas, & timor ignominiæ ad virtutem excitabat. Cum a meridie prope ad Solis occaſum dubia victoria pugnaretur, Germani una in parte confertis turmis in hoſtes impetum fecerunt, eoſque propulerunt: quibus in fugam conjectis, ſagittarii circumventi interfectique ſunt. Item ex reliquis partibus noſtri, cedentes uſque ad caſtra inſecuti, ſui colligendi facultatem non dederunt: at ii, qui ab Aleſia proceſſerant, mœſti prope victoria deſperata, ſe in oppidum receperunt.

& de faſcines, & ſe préparerent à une ſortie ſur nous, & à tout événement.

Céſar après avoir placé ſon armée ſur l'une & ſur l'autre ligne de circonvallation, afin qu'au beſoin chacun ſût le poſte qu'il devoit occuper & s'y tînt, fit ſortir ſa Cavalerie pour eſcarmoucher contre celle des Ennemis. De tous les camps on voyoit ce qui ſe paſſoit dans la plaine, parce qu'ils étoient ſur des hauteurs; ce qui rendoit tous les ſoldats attentifs à voir quelle ſeroit l'iſſue de cette eſcarmouche. Les Gaulois avoient jetté quelques archers & quelques gens armés à la légere dans leurs eſcadrons de Cavalerie, pour la ſoutenir ſi elle plioit, & pour arrêter l'impétuoſité de la nôtre. Ils bleſſerent d'abord pluſieurs de nos Cavaliers, qui furent obligés de ſe retirer. Les Gaulois qui virent nos gens pouſſés par le grand nombre des leurs, ſe crurent aſſurés de la victoire : dans cette perſuaſion, tous de concert, tant ceux qui étoient dans la ville, que ceux qui étoient venus au ſecours, commencerent à jetter des cris de joie pour encourager leurs gens. Comme les deux camps étoient témoins de ce qui ſe paſſoit, & que les belles actions non plus que les lâches ne pouvoient être cachées, chacun étoit animé à bien faire par le deſir de la gloire & par la crainte de l'ignominie. L'action avoit preſque déja duré depuis midi juſqu'au ſoleil couché, ſans qu'il y eût rien de déciſif, lorſque les Allemands d'un côté, ſerrés tous enſemble en un gros eſcadron, tomberent ſur les Ennemis, les pouſſerent, les mirent en fuite, enveloppérent leurs gens de trait & les taillerent en pieces. Les Gaulois furent également battus dans les autres quartiers, & nos gens les pourſuivirent juſqu'à leur camp ſans leur donner le moyen de ſe rallier. Ceux qui étoient ſortis de la ville, affligés de cette défaite, & ne comptant preſque plus ſur la victoire, ſe renfermerent dans leurs murailles.

Uno die intermiſſo, Galli, atque hoc ſpatio, magno cratium, ſcalarum, harpagonum numero effecto, media nocte ſilentio ex caſtris egreſſi, ad campeſtres munitiones accedunt. Subito clamore ſublato, qua ſignificatione, qui in oppido obſidebantur, de ſuo adventu cognoſcere poſſent, crates projicere, fundis, ſagittis, lapidibus noſtros de vallo deturbare, reliquaque, quæ ad oppugnationem pertinent, adminiſtrare. Eodem tempore, clamore exaudiro, dat tuba ſignum ſuis Vercingetorix, atque ex oppido educit. Noſtri, ut ſuperioribus diebus ſuus cuique locus erat definitus, ad munitiones accedunt; fundis librilibus, ſudibuſque, quas in opere diſpoſuerant, ac glandibus Gallos perterrent. Proſpectu tenebris adempto, multa utrimque vulnera accipiuntur, complura tormentis tela conjiciuntur. At Marcus Antonius, & Caius Trebonius, legati, quibus eæ partes ad defendendum obvenerant, qua ex parte premi noſtros intellexerant, iis auxilio ex ulterioribus caſtellis deductos ſubmittebant.

Dum longius ab munitione aberant Galli, plus multitudine telorum proficiebant; poſteaquam propius ſucceſſerunt, aut ſe ipſi ſtimulis inopinantes inducbant, aut in ſcrobes delapſi transfodiebantur; aut ex vallo & turribus transjecti pilis muralibus interibant. Multis undique vulneribus accepris, nulla munitione perrupra, cum lux appeteret, veriti, ne ab latere aperto ex ſuperioribus caſtris eruptione circumvenirentur, ſe ad ſuos receperunt. At interiores, dum ea, quæ a Vercingetorige ad eruptionem ptæparata erant, proferunt, ptiores foſſas explent; diutius in iis

Depuis leur retraite les Gaulois préparerent quantité de claies, d'échelles, de crocs; & deux jours après étant sortis vers minuit de leur camp sans bruit, ils se coulerent jusqu'aux retranchemens que nous avions vers la plaine : ensuite poussant tout d'un coup un grand cri pour avertir les assiégés de leur arrivée, ils se mettent à jetter leurs claies, & à coups de frondes, de fleches & de pierres travaillent à déloger les nôtres de dessus le rempart; en un mot ils attaquent le camp de toutes parts. En même temps Vercingetorix qui entend le cri, donne le signal & sort de la Ville. Les nôtres courent aux retranchemens, chacun prend le poste qui lui avoit été assigné les jours précédens; & à coups de frondes, de fléaux, de léviers & de balles de plomb dont on avoit fait provision, ils épouvantent fort les assaillans. Nos machines les accablerent de traits; & comme l'action se passoit dans la nuit, il y eut des deux côtés beaucoup de blessés. M. Antoine & C. Trebonius, Lieutenans Généraux, qui avoient ces quartiers-là à defendre, tiroient des soldats des forts éloignés, & les envoyoient au secours de nos gens, par tout où ils les voyoient pressés.

Tant que l'on ne se battit que de loin, les traits que les Gaulois nous lançoient, nous firent beaucoup de mal à cause de la quantité; mais en approchant, ou ils s'enferroient eux-mêmes dans les chausse-trapes, ou ils tomboient dans nos fosses & y étoient percés, ou ils périssoient des javelots qu'on leur jettoit, tant du rempart que des tours. Après bien des coups donnés & reçus de part & d'autre, le jour parut sans que nos retranchemens eussent été forcés en aucun endroit, & l'Ennemi se retira dans la crainte d'être enveloppé, & qu'on ne vînt à tomber sur lui des quartiers que nous avions sur la montagne. Cependant ceux de la ville mettant en usage tout ce que Vercingetorix avoit

rebus administrandis morati, prius suos discessisse cognoverunt, quam munitionibus appropinquarent. Ita, re infecta, in oppidum reverterunt.

Bis magno cum detrimento repulsi Galli, quid agant consulunt : locorum peritos adhibent; ab his superiorum castrorum situs munitionesque cognoscunt. Erat a Septentrionibus collis; quem quia, propter magnitudinem circuitus, opere circumplecti non potuerant nostri, necessario pene iniquo loco & leniter declivi castra fecerant. Hæc Caius Antistius Regiuus, & Caius Caninius Rebilus, legati, cum duabus legionibus obtinebant. Cognitis per exploratores regionibus, duces hostium quinque & quinquaginta millia ex omni numero deligunt earum civitatum, quæ maximam virtutis opinionem habebant: quid, quoque pacto, agi placeat, occulte inter se constituunt : adeundi tempus definiunt, cum meridies esse videatur. Iis copiis Vergasillaunum Arvernum, unum, ex quatuor ducibus, propinquum Vercingetorigis, præficiunt. Ille ex castris prima vigilia egressus, prope confecto sub lucem itinere, post montem se occultavit; militesque ex nocturno labore sese reficere jussit. Cum jam meridies appropinquare videretur, ad ea castra, quæ supra demonstravimus, contendit; eodemque tempore equitatus ad campestres munitiones accedere, & reliquæ copiæ sese pro castris ostendere cœperunt.

fait préparer pour l'attaque, comblerent les premiers foſſés ; mais cette manœuvre les ayant occupés trop long-temps, ils s'apperçurent avant d'avoir pu arriver à nos retranchemens, que leurs gens s'étoient retirés ; ce qui leur fit abandonner leur entrepriſe, & rentrer dans la ville.

Les Gaulois ſe voyant repouſſés deux fois avec grande perte, s'aſſemblent pour conſulter ſur ce qu'ils doivent faire. Ils font venir ceux qui connoiſſent le pays, s'informent de la ſituation du haut de notre camp, & comment il eſt fortifié. Du côté du Septentrion, il y avoit une colline qu'on n'avoit pu renfermer dans les lignes à cauſe de ſa vaſte étendue ; nos gens avoient donc été obligés de les conduire le long du pied de la montagne & ſur ſa pente, dans un poſte aſſez déſavantageux. C. Antiſtius Rheginus & C. Caninius Rebilus, Lieutenans Généraux, gardoient ce quartier avec deux Légions. Les Ennemis l'ayant fait reconnoître par leurs eſpions, firent marcher de ce côté-là cinquante-cinq mille hommes choiſis ſur toutes les Nations le plus en réputation de bravoure, & en donnerent le commandement à Vergaſillaunus Auvergnat, parent de Vercingetorix, & l'un des quatre Généraux des troupes venues au ſecours. Ces Généraux réglerent ſecretement entr'eux quand & comment ils jugeoient à propos de faire l'attaque, & convinrent de la faire ſur le midi. Vergaſillaunus ſortit donc du camp ſur les ſix heures du ſoir avec ſes troupes ; & ne ſe trouvant plus qu'à peu de diſtance de nos retranchemens vers le point du jour, il les cacha derriere la montagne, & les laiſſa ſe repoſer de la fatigue de la nuit Vers le midi il ſe rendit au quartier dont nous venons de parler ; en même-temps la Cavalerie ennemie s'avance vers nos retranchemens du côté de la plaine, & le reſte de leurs troupes ſe montre en bataille à la tête du camp.

Vercingetorix ex arce Aleſiæ ſuos conſpicatus, ex oppido egreditur; ac crates, longurios, muſculos, falſes reliquaque, quæ eruptionis cauſa paraverat, profert. Pugnatur uno tempore omnibus locis; atque omnia tentantur: quæ minime pars firma viſa eſt, huc concurritur. Romanorum manus tantis munitionibus diſtinetur; nec facile pluribus locis occurrit. Multum ad terrendos noſtros valuit clamor, qui poſt tergum pugnantibus exſtitit; quod ſuum periculum in aliena vident virtute conſiſtere: omnia enim plerumque quæ abſunt, vehementius hominum mentes perturbant.

Cæſar idoneum locum nactus, quid quaque in parte geratur, cognoſcit, laborantibus auxilium ſubmittit. Utriſque ad animum occurrit, unum illud eſſe tempus, quo maxime contendi conveniat. Galli niſi perfregerint munitiones, de omni ſalute deſperant: Romani, ſi rem obtinuerint, finem laborum omnium exſpectant. Maxime ad ſuperiores munitiones laboratur, quo Vergaſillaunum miſſum demonſtravimus. Exiguum loci ad declivitatem faſtigium, magnum habet momentum. Alii tela conjiciunt; alii teſtudine facta ſubeunt, defatigatis in vicem integri ſuccedunt. Agger ab univerſis in munitionem conjectus, & adſcenſum dat Gallis, &, quæ in terram occultaverant Romani, contegit: nec jam arma noſtris, nec vires ſuppetunt.

Vercingetorix qui les apperçoit du haut du château d'Aliſe, ſort avec ſon monde, ſes longues perches, ſes galeries couvertes, ſes faux, & tout l'attirail qu'il avoit fait préparer pour l'aſſaut. Le combat s'allume en même temps par-tout : tout eſt attaqué ; & s'il y a quelque endroit qui paroiſſe foible, c'eſt-là que l'on court. Les Romains ont tant de fortifications à défendre, qu'il ne leur eſt pas aiſé d'être par-tout. Ce qui contribuoit encore beaucoup à étonner nos gens pendant l'action, c'étoient les cris des Barbares, qui ſe faiſoient entendre derriere eux, & la réflexion qu'ils faiſoient, que leur ſalut dépendoit de la valeur des autres ; car on eſt ſouvent plus inquiet d'un danger éloigné, que de celui que l'on a ſous les yeux.

Pour avoir l'œuil à tout, Céſar avoit choiſi un endroit d'où il pouvoit voir ce qui ſe paſſoit dans chaque quartier, & ne manquoit pas d'evoyer du ſecours aux endroits qui en avoient beſoin. Chacun ſe dit à ſoi-même, que c'eſt ici le moment de faire le plus grand effort. Les Gaulois d'un côté déſeſperent de leur ſalut & de leur liberté, s'ils ne viennent pas à bout de forcer nos retranchemens ; les Romains de l'autre comptent que s'ils demeurent victorieux en cette occaſion, ils verront la fin de leurs travaux. Le poſte que nous avions le plus de peine à défendre, étoit celui où nous avons dit que Vergaſillaunus fut envoyé, parce que cette petite élévation qui commandoit ſur la pente avoit un grand avantage. Les uns nous lancent des traits de deſſus cette hauteur, d'autres montent à l'aſſaut couverts de leurs boucliers ; à tout moment des gens frais relevent ceux qui ſont fatigués : la terre qu'ils jettent dans nos retranchemens, leur donne la facilité de les franchir, & les garantit de tous les pieges que nous avions cachés en terre ; nous manquions d'armes, & nos forces étoient épuiſées.

His rebus cognitis, Cæsar Labienum cum cohortibus sex subsidio laborantibus mittit : imperat, si sustinere non possit, deductis cohortibus eruptione pugnaret : id, nisi necessario, non faciat. Ipse adit reliquos : cohortatur, ne labori succumbant : omnium superiorum dimicationum fructum, in eo die atque hora docet consistere. Interiores, despetatis campestribus locis propter magnitudinem munitionum, loca prærupta ex adscensu tentant. Huc ea, quæ paraverant, conferunt : multitudine telorum ex turribus propugnantes deturbant : aggere, & cratibus, aditus expediunt : falcibus vallum, ac loricam rescindunt.

Cæsar mittit primo Brutum adolescentem, cum cohortibus sex; post, cum aliis septem, Fabium legatum : postremo ipse, cum vehementius pugnaretur, integros subsidio adducit. Restituto prælio, ac repulsis hostibus, eo, quo Labienum miserat, contendit : cohortes quatuor ex proximo castello educit; equitum se partem sequi, partem circumire exteriores munitiones, & ab tergo hostes adoriri jubet. Labienus, postquam neque aggeres, neque fossæ vim hostium sustinere poterant, coactis una de quadraginta cohortibus, quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit, Cæsarem per nuncios facit certiorem, quid faciendum existimet. Acceleratat Cæsar, ut prælio interesit.

Ejus adventu ex colore vestitus cognito, quo insigni in prælis uti consueverat, turmisque

Dans ces circonſtances, Céſar détache à notre ſecours Labiénus avec ſix cohortes, & lui ordonne qu'en cas qu'il ne puiſſe pas arrêter les ennemis, il retire les cohortes pour faire un ſortie, lui recommandant de n'en venir là qu'à la derniere extrêmité. Il va lui-même encourager le reſte, & les exhorter à ne pas ſe rebuter du travail, leur repréſentant que c'étoit alors l'heure & le moment de couronner tous leurs combats précédens & d'en recueillir le fruit. Les troupes qui étoient dans la place déſeſpérant de pouvoir forcer les retranchemens de la plaine à cauſe de leur hauteur, tâchent d'emporter les quartiers que nous avions ſur la montagne ; & ils y portent tout ce qu'ils avoient ptéparé pour l'aſſaut. Ils délogent à force de traits ceux qui combattoient de deſſus les tours, ſe font des paſſages en comblant le foſſé avec de la terre & des faſcines, & avec des faux ils détruiſent le rempart & le parapet.

D'abord Céſar y envoie le jeune Brutus avec ſix cohortes : enſuite il y fait marcher Fabius, Lieutenant Général avec ſept autres ; enfin le combat s'échauffant de plus en plus, il y va lui-même porter du ſecours. Il rétablit le combat, repouſſe les Ennemis ; après quoi il ſe rend dans l'endroit où il avoit envoyé Labiénus. Il y fait venir quatre cohortes du Fort le plus voiſin, ordonne à une partie de la Cavalerie de le ſuivre, fait ſortir l'autre des lignes, & en tournant tout au tour, lui fait attaquer les Gaulois en queue. Quand Labiénus vit que le rempart ni le foſſé n'avoient pu arrêter les Ennemis, il ramaſſa trente-neuf cohortes des Forts voiſins que le hazard lui préſenta, & envoya informer Céſar du deſſein qu'il avoit. Céſar accourt pour ſe trouver à l'action.

Il eſt reconnu à la couleur de l'habit, dont il avoit coutume de ſe parer dans un jour de bataille ;

equitum & cohortibus visis, quas se sequi jussérat, ut de locis superioribus hæc declivia & devexa cernebantur, hostes committunt prælium. Utrimque clamore sublato, excipit rursus ex vallo atque omnibus munitionibus clamor. Nostri, emissis pilis, gladiis rem gerunt. Repente post tergum equitatus cernitur : cohortes aliæ appropinquant : hostes terga vertunt : fugientibus equites occurrunt : fit magna cædes. Sedulius, dux & princeps Lemovicum, occiditur : Vergasillaunus Arvernus vivus in fuga comprehenditur : signa militaria quatuor & septuaginta ad Cæsarem referuntur : pauci, ex tanto numero, se incolumes in castra recipiunt. Conspicari ex oppido cædem & fugam suorum, desperata salute, copias a munitionibus reducunt. Fit protinus, hac re audita, ex castris Gallorum fuga. Quod nisi crebris subsidiis, ac totius diei labore milites fuissent defessi, omnes hostium copiæ deleri potuissent. De media nocte missus equitatus, novissimum agmen consequitur; magnus numerus capitur, atque interficitur : reliqui ex fuga in civitates discedunt.

Postero die Vercingetorix, concilio convocato, id se bellum suscepisse, non suarum necessitatum, sed communis libertatis causa, demonstrat; &, quoniam sit fortunæ cedendum, ad utramque rem se illis offerre, seu morte sua Romanis satisfacere, seu vivum transdere velint. Mittuntur de his rebus ad Cæsarem legati : jubet arma tradi, principes produci. Ipse in munitione pro castris consedit : eo duces producun-

& les Gaulois qui de la hauteur le voient dans le penchant avec les eſcadrons & les cohortes dont il s'étoit fait ſuivre, viennent commencer l'attaque. Un grand cri qui s'éleve des deux côtés, ſe répete ſur le rempart & dans tous nos ouvrages : nos gens ayant lancé leurs javelots, mettent l'épée à la main ; en même temps notre Cavalerie paroît à la queue des Ennemis, & d'autres cohortes approchent. Alors ils lâchent le pied, s'enfuient, & rencontrent notre Cavalerie qui en fait un grand carnage. Sédulius, Général & Prince des Limouſins, eſt tué ; Vergaſillaunus Auvergnat eſt fait priſonnier en fuyant ; ſoixante & quatorze drapeaux des Ennemis ſont pris & apportés à Céſar. De ce grand nombre qui étoient venus au ſecours d'Aliſe, peu rentrerent dans leur camp. Ceux de la ville qui virent le maſſacre & la fuite de leurs gens, perdirent toute eſpérance de ſe ſauver, & abandonnerent l'attaque de nos ouvrages. Les Gaulois qui étoient dans le camp en ayant appris la nouvelle, prennent auſſi-tôt la fuite ; ſi nos troupes n'avoient pas été haraſſées du travail du jour, & des perpétuelles attaques auxquelles il leur avoit fallu réſiſter, elles auroient pu faire périr toute cette armée. Vers minuit notre Cavalerie fut envoyée à leurs trouſſes, atteignit leur arriere-garde, & en tua ou fit priſonniers un grand nombre ; le reſte ſe ſauva, chacun dans ſon pays.

Le lendemain Vercingetorix aſſembla le conſeil, dit qu'il n'avoit point entrepris cette guerre pour ſes intérêts particuliers, mais pour la liberté commune ; que puiſqu'il falloit céder au ſort, il s'offroit à eux pour tout ce qu'ils voudroient faire de lui, ſoit que leur intention fût ou de le livrer vivant aux Romains, ou de les appaiſer par ſa mort. Sur cela on députe vers Céſar, qui ordonne qu'on lui livre les chefs & les armes. Pour faire exécuter ces

tur. Vercingetotix deditur, arma projiciuntut. Reſervatis Æduis, atque Arvenis, ſi per eos civitates recuperare poſſet, ex reliquis captivis toto exercitu capita ſingula, prædæ nomine, diſtribuit.

His rebus confectis, in Æduos proficiſcitur; civitatem recipit. Eo legati ab Arvernis miſſi, quæ imperaret, ſe facturos pollicentur. Imperat magnum numerum obſidum. Legiones in hiberna mittit; captivorum circiter viginti millia Æduis Arverniſque reddit. T. Labienum, cum duabus legionibus & equitatu, in Sequanos proficiſci jubet: huic Marcum Sempronium Rutilum attribuit. Caium Fabium, & Lucium Minucium Baſilum, cum duabus legionibus, in Rhemis collocat; ne quam a finitimis calamitatem accipiant. Caium Antiſtium Reginum, in Ambivaretos; Titum Sextium, in Bituriges; Caium Caninium Rebilum, in Ruthenos, cum ſingulis legionibus, mittit. Quintum Tullium Ciceronem, & Publium Sulpicium, Cabiloni & Matiſcone in Æduis ad Ararim, rei frumentariæ cauſa, collocat: ipſe Bibracte hiemare conſtituit. His rebus Cæſaris litteris cognitis, Romæ dierum viginti ſupplicatio indicitur.

conditions, il ſe rend lui même dans ſes retranchemens à la tête de ſon camp. Là les chefs ennemis paroiſſent devant lui. Vercingetorix eſt remis entre ſes mains, & les armes ſont apportées à ſes pieds. Il donna un priſonniet à chacun de ſes ſoldats à titre de butin; mais il ne donna aucun Auvergnat ou Autunois, pour eſſayer de regagner par-là ces deux Nations.

Ces affaires finies, il part pour ſe rendre chez les Autunois qui vinrent ſe ſoumettre à lui; les Auvergnats en firent autant par leuts Députés, & lui promirent de faire tout ce qu'il leur ordonneroit Il en exigea grand nombre d'ôtages, rendit à ces deux Peuples environ vingt mille de leurs gens qu'il avoit faits ptiſonniers; après quoi il mit ſes Légions en quartiet d'hiver. Il envoya Labiénus avec deux Légions & toute la Cavalerie dans la Franche-Comté, & lui aſſocia M. Sempronius Rutilus. C. Fabius & L. Minutius Baſilus avec deux autres allerent chez les Rhémois, pour empêcher les Peuples du Beauvoiſis leurs voiſins de les inſulter. C. Antiſtius Reginus fut envoyé dans le Nivernois, T. Sextius dans le Berty, & C. Caninius Rebilus dans le Rouërgue, avec chacun une Légion. Q. Tullius Cicéron & P. Sulpicius ſe rendirent à Châlons ſur Saone & à Mâcon dans l'Autunois, pour avoir ſoin des vivres. Pout lui, il réſolut d'aller paſſer l'hiver à Autun. Le Sénat Romain informé de ces ſuccès par les lettres de Céſat, ordonna vingt jours de ptieres publiques.

LIBER OCTAVUS.

Scriptore Hirtio Panſa.

I. Auctoris Præfatio. II. Nova Galliæ defectio; unde bellum contra Bituriges, Carnutes, Bellovacos. III. Fabii & Caninii præclara facta. IV. Cadurci obſidio. V. Cæſaris adventus in Aquitaniam. VI. Quæ fuerint belli civilis cauſæ & ſemina.

COACTUS aſſiduis tuis vocibus, Balbe, cum quotidiana mea recuſatio non difficultatis excuſationem, ſed inertiæ videretur deprecationem habere, difficillimam rem ſuſcepi. Cæſaris noſtri Commentarios rerum geſtarum Galliæ, non comparandos ſuperioribus atque inſequentibus ejus ſcripris, contexui; noviſſimeque imperfecta ab rebus geſtis Alexandriæ confeci, uſque ad exitum, non quidem civilis diſſenſionis, cujus finem nullum videmus, ſed vitæ Cæſaris. Quos utinam qui legent, ſcire poſſent, quam invitus ſuſceperim ſcribendos; quo facilius caream ſtultitiæ atque arrogantiæ crimine, qui me mediis interpoſuerim Cæſaris ſcriptis. Conſtat enim inter omnes, nihil tam operoſe ab aliis eſſe perfectum, quod non horum elegantia Commentariorum ſuperetur: qui ſunt editi, ne ſcientia tantarum rerum ſcriptoribus deeſſet; adeoque probantur omnium judicio, ut præcepta, non præbita facultas ſcriptoribus videatur. Cujus tamen rei major noſtra, quam reliquorum eſt admiratio: ceteri enim, quam bene atque emendate; nos etiam, quam facile atque celeriter eos confecerit, ſcimus. Erat autem in Cæſare, cum facultas atque elegantia ſumma

LIVRE HUITIEME.

Supplément de la Guerre des Gaules par Hirtius Panſa.

I. Préface de l'Auteur. II. Nouvelle révolte de la Gaule : Guerre contre ceux du Berry, du pays Chartrain & du Beauvoiſis. III. Exploits de Fabius & de Caninius. IV. Siege de Cahors V. Arrivée de Céſar en Aquitaine. VI. Quelles furent les cauſes & les ſemences de la guerre civile.

PRESSÉ par vos ſollicitations continuelles, mon cher Balbus, & voyant que vous rejettiez mes excuſes non ſur la difficulté de la matiere, mais ſur ma pareſſe, je me ſuis engagé dans une entreprife bien difficile. J'ai continué les Commentaires de Céſar ſur la guerre des Gaules ; ce que j'ai fait ne ſera comparable ni à ce qui précede ni à ce qui ſuit. J'ai auſſi depuis peu fini ce qu'il a laiſſé imparfait depuis les affaires arrivées à Alexandrie, je l'ai achevé, non juſqu'à la fin de la Guerre Civile, qui dure malheureuſement encore, mais juſqu'à la mort de Céſar. Je demande en grace à ceux qui jetteront les yeux ſur mon travail, d'être bien perſuades que je m'y ſuis embarqué malgré moi, & que je ne ſuis ni aſſez téméraire ni aſſez vain pour vouloir égaler mes écrits à ceux de ce grand homme. Tout le monde eſt convaincu avec juſtice, que rien n'eſt écrit avec plus de dignité & d'élégance que ſes ouvrages, quoiqu'il ne les ait compoſés que pour ſervir de Mémoires aux Hiſtoriens. Ils ſont ſi généralement eſtimés, qu'il paroît avoir privé tous les écrivains du droit d'écrire après lui ſur les matieres qu'il a traitées. Moi qui ſais avec quelle facilité & en com-

ſcribendi, tum veriſſima ſuorum ſcientia conſiliorum explicandorum. Mihi ne illud quidem accidit, ut Alexandrino atque Afrıcano bello intereſſem : quæ bella quanquam ex parte nobis Cæſaris ſermone ſint nota ; tamen aliter audimus ea, quæ rerum novitate aut admiratione nos capiunt ; aliter, quæ pro teſtimonio ſumus dicturi. Sed ego nimium, dum omnes excuſationis cauſas colligo, ne cum Cæſare conferar ; hoc ipſum crimen arrogantiæ ſubeo, quod me judicio cujuſquam exiſtimem poſſe cum Cæſare comparari. Vale.

OMNI Gallia devicta, Cæſar cum ſuperiori æſtate nullum bellandi tempus intermiſiſſet, militeſque hibernorum quiete reficere a tantis laboribus vellet ; complures eodem tempore civitates renovare belli conſilia nunciabantur, conjurationeſque facere. Cujus rei veriſimilis cauſa afferebatur ; quod Gallis omnibus cognitum eſſet, neque ulla multitudine in unum locum coacta reſiſti poſſe Romanis ; nec, ſi diverſa bella complures eodem tempore intuliſſent civitates, ſatis auxilii, aut ſpatii, aut copiarum habiturum exercitum populi Romani ad omnia perſequenda : non eſſe autem alicui civitati ſortem incommodi recuſandam, ſi tali mora reliquæ poſſent ſe vindicare in libertatem.

Quæ ne opinio Gallorum confirmaretur, Cæſar M. Antonium quæſtorem ſuis præfecit hibernis : ipſe, equitatus præſidio, pridie kal. Januarii ab oppido Bibracte proficiſcitur ad legionem

bien peu de temps il les a compoſés, j'ai encore plus ſujet de les admiter que ceux qui n'en voient que la beauté & la pureté du ſtile. Car s'il poſſedoit parfaitement le talent d'écrire & de s'exprimer noblement, il avoit auſſi celui de donner à ſes penſées la plus grande netteté. Outre cela j'ai eu le malheur de ne m'être trouvé ni à la geurre d'Alexandrie, ni à celle d'Afrique. Il eſt vrai que j'ai appris de ſa propre bouche une partie de ce qui s'y eſt paſſé ; mais il y a bien de la différence entre connoître ces faits, & pouvoir en parler comme témoin oculaire, & n'en être informé que comme curieux admirateur de la nouveauté. Mais je finis, de peur que cherchant à m'excuſer d'être mis en parallele avec Céſar, on ne me croie aſſez vain pour m'imaginer qu'il ſe trouvera quelqu'un qui me juge digne d'être comparé à ce grand homme.

APRES avoir ſoumis la Gaule, Céſar qui pendant toute la campagne avoit été en action, penſoit à faire repoſer ſes troupes en des quartiers d'hiver, lorſqu'il apprit que pluſieurs Nations de la Gaule complottoient de recommencer la guerre, & ſe liguoient enſemble pour cela. Elles ſe fondoient ſur une raiſon aſſez vraiſemblable : car ſachant par expérience, que toutes leurs forces réunies ne tiendroient jamais contre les Romains ; elles eſpéroient qu'en portant la guetre en pluſieurs endroits en même temps, nous n'autions ni aſſez de temps, ni aſſez de ſecours, ni aſſez de troupes pour fournir à tout. Sur ce plan, elles compterent qu'aucun d'entr'eux ne devoit refuſer de ſouffrir quelque incommodité pour procurer la liberté publique.

Pour ne pas les laiſſer trop long-temps dans cette opinion, Céſar donne la garde de ſes quartiers d'hiver au Queſteur M. Antoine, part d'Autun le dernier de Décembre avec ſa Cavalerie, & va joindre la dou-

duodecimam, quam non longe a finibus Æduorum collocaverat in finibus Biturigum; eique adjungit legionem undecimam, quæ proxima fuerat. Binis cohortibus ad impedimenta tuenda relictis, reliquum exercitum in copiosissimos agros Biturigum inducit: qui, cum latos fines & complura oppida haberent, unius legionis hibernis non potuerant contineri, quin bellum pararent, conjurationesque facerent.

Repentino adventu Cæsaris accidit, quod imparatis disjectisque fuit necesse; ut, sine timore ullo rura colentes, prius ab equiratu opprimerentur, quam confugere in oppida possent. Namque etiam illud vulgare incursionis hostium signum, quod incendiis ædificiorum intelligi consuevit, Cæsaris erat interdicto sublatum: ne aut copiâ pabuli frumentique, si longius progredi vellet, deficeret; aut hostes incendiis terrerentur. Multis hominum millibus captis, perterriti Bituriges, qui primum adventum effugere potuerant Romanorum, in finitimas civitates, aut privatis hospitiis confisi, aut societate consiliorum, confugerant. Frustra: nam Cæsar magnis itineribus omnibus locis occurrit; nec dat ulli civitati spatium de aliena potius, quam de domestica salute, cogitandi: qua celeritate, & fideles amicos retinebat, & dubirantes terrore ad conditiones pacis adducebat. Tali conditione proposita Bituriges, cum sibi viderent clementia Cæsaris reditum patere in ejus amicitiam, finitimasque civitates sine ulla pœna dedisse obsides, atque in fidem receptas esse, idem fecerunt.

Cæsar militibus, pro tanto labore ac patientia, qui brumalibus diebus, itineribus difficillimis, frigoribus intolerandis, studiosissime permanserant in

zieme Légion qu'il avoit miſe ſur les frontieres du Berry, peu loin du territoire d'Autun, & lui joint la onzieme qui étoit tout proche. En ſuite ayant laiſſé deux cohortes pour garder le bagage, il fit entrer le reſte de ſon armée ſur les excellentes terres des habitans du Berry, qui poſſédant un grand territoire, & étant maîtres de pluſieurs villes, n'avoient pu s'empêcher de cabaler & de ſe préparer à la guerre, ne voyant chez eux qu'une Légion en quartier d'hiver.

A l'arrivée ſubite de Céſar dans leur pays, il arriva, comme cela ne pouvoit manquer, que ſurpris ſans avoir pu faire aucuns préparatifs, diſperſés de côté & d'autre, cultivant tranquillement leurs champs ſans défiance, ils furent accablés par notre Cavalerie, avant qu'ils puſſent gagner les villes : car Céſar avoit expreſſément défendu de mettre le feu nulle part, ſigne ordinaire de la venue des Ennemis, de peur d'épouvanter les habitans, & de ne trouver ni vivres ni fourage en cas qu'il voulût aller plus loin. Il fit beaucoup de priſonniers ; & ceux que la peur fit fuir chez les voiſins à notre premiere arrivée, ou qui ſe crutent en ſûreté chez eux ou chez leurs Alliés, s'en flatterent en vain, parce qu'il ſe trouvoit par-tout, ſans donner le temps à aucun de ces Peuples de penſer au ſalut des autres plutôt qu'au ſien propre. Par cette extrême diligence il conſerva ſes fideles amis, & par la crainte il détermina ceux qui balançoient à ſe ſoumettre. Quand ceux du Berry virent toutes les Nations voiſines donner ſans répugnance des ôtages & être reçues en grace, & que la clémence de Céſar leur offroit ſon amitié aux mêmes conditions, ils ſuivirent leur exemple.

Céſar promit à chaque ſoldat 200 ſeſterces à titre de butin, pour les récompenſer de la fatigue qu'il leur avoit fait eſſuyer au cœur de l'hiver, par des

labore, ducenos ſeſtertios; centurionibus, duo millia nummum, prædæ nomine, condonada pollicetur : legionibuſque in hiberna temiſſis, ipſe ſe recipit die quadrageſimo Bibtacte. Ibi cum jus diceret, Bituriges ad eum legatos mittunt, auxilium petiium contta Carnutes, quos intuliſſe bellum ſibi querebantut. Qua re cognita, cum non amplius decem & duodecim dies in hibernis eſſet commotatus, legiones quartam & decimam, & ſextam ex hibetnis ab Arare educit : quas ibi collocatas explicandæ rei frumentariæ cauſa, ſuperiore Commentario demonſttatum eſt. Ita cum duabus legionibus ad perſequendos Carnutes proficiſcitur.

Cum fama exetcitus ad hoſtes eſſet perlata, calamitate ceterorum ducti Catnutes, deſettis vicis oppidiſque, quæ, toletandæ hiemis cauſa, conſtitutis repente exiguis ad neceſſitatem ædificiis, incolebant; (nuper enim devicti, compluta oppida dimiſerant) diſpetſi profugiunt. Cæſar erumpentes eo maxime tempote acertimas tempeſtates cum ſubire milites nollet, in oppido Carnutum Genabo caſtra ponit : atque in tecta, partim Gallorum, partim quæ, conjectis celeriter ſtramentis, tentoriotum integendorum gratia, etant inædificata, milites contegit : equites tamen, & auxiliarios pedites, in omnes pattes mittit, quaſcumque petiſſe dicebantut hoſtes : nec fruſtra; nam plerumque magna præda potiti noſtri revertuntut. Oppreſſi Carnutes hiemis difficultate, terrore periculi, cum tectis expulſi nullo loco diutius conſiſtete audetent, nec ſilvarum præſidio tempeſtatibus duriſſimis tegi poſſent; diſpetſi, magna patte amiſſa ſuorum, diſſipantur in finitimas civitates.

chemins

chemins horribles & par un froid insupportable, sans qu'ils se fussent rebutés : il en promit deux mille aux Centurions ; & ayant renvoyé les Légions dans leurs quartiers, il se rendit à Autun quarante jours après en être parti. Il y étoit occupé à rendre la justice, lorsque ceux du Berry lui envoyerent demander du secours contre ceux de Chartres qui leur avoient déclaré la guerre. Sur cet avis, quoiqu'il ne fût que depuis 18 jours dans son quartier d'Autun, il fit venir la sixieme & la quatorzieme Légions qui, comme on l'a dit, avoient leurs quartiers sur la Saone pour la sûreté des vivres, & marcha contre ceux de Chartres avec ces deux Légions.

Sur le bruit qu'il venoit à eux avec une armée, les Ennemis craignant d'être réduits à la même misere que les autres, abandonnerent les villes & les bourgs, où la nécessité de se mettre à couvert des rigueurs de l'hiver leur avoit fait dresser quelques misérables cabanes (car une partie de leurs villes avoit été ruinée dans la guerre précédente) & ils s'enfuirent, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. César qui ne vouloit pas exposer ses troupes aux rigueurs de la saison où l'on étoit alors, alla camper dans Orléans, ville du pays Chartrain, & logea ses soldats, partie dans les maisons des habitans, qui étoient encore debout, & partie dans ces cabanes abandonnées, qu'il fit au plus vîte couvrir de paille. Mais il envoya sa Cavalerie & son Infanterie légere par tout où l'on disoit que les Ennemis s'etoient retirés. Ils ne perdirent pas leur peine : car ils revinrent pour la plupart chargés de butin. Les Ennemis accablés par la rigueur de la saison, effrayés, chassés de leurs chétives chaumines, ne sachant où se retirer en sûreté & les bois ni les forêts ne pouvant les garantir des vents impétueux & glacés, dispersés sans feu ni lieu, sans secours de parens ni d'amis, dont une grande partie avoit péri, passerent chez leurs voisins,

Cæſar, tempore anni difficillimo, cum ſatis haberet convenientes manus diſſipare, ne quod initium belli naſceretur; quantumque in ratione eſſet, exploratum haberet, ſub tempus æſtivorum nullum ſummum bellum poſſe conflari; Caium Trebonium cum duabus legionibus, quas ſecum habebat, in hibernis Genabi collocavit: ipſe, cum crebris legationibus Rhemorum certiot fieret, Bellovacos, qui belli gloria Gallos omnes Belgaſque præſtabant, finitimaſque civitates, duce Correo Bellovaco & Comio Atrebate, exercitum comparare, atque in unum locum cogere; ut omni multitudine in fines Sueſſionum, qui Rhemis erant attributi, facerent impreſſionem: pertinere autem non tantum ad dignitatem, ſed etiam ad ſalutem ſuam judicaret, nullam calamitatem ſocios optime de republica meritos accipere; legionem ex hibernis evocat rurſus undecimam: litteras autem ad Caium Fabium mittit, ut in fines Sueſſionum legiones duas, quas habebat, adduceret; alteramque ex duabus a T. Labieno accerſit. Ita, quantum hibernorum oppottunitas bellique ratio poſtulabat, perpetuo ſuo labore, invicem legionibus expeditionum onus injungebat.

His copiis coactis, ad Bellovacos proficiſcitur; caſtriſque in eorum finibus poſitis, equitum turmas dimittit in omnes partes ad aliquos excipiendos, ex quibus hoſtium conſilia cognoſceret. Equites officio functi, renunciant paucos in ædificiis eſſe inventos; atque hos, non qui agrorum incolendorum cauſa remanſiſſent, (namque eſſe undique diligenter demigratum;) ſed qui ſpeculandi gratia eſſent remiſſi. A quibus cum quæreret Cæſar, quo loco multitudo

Céſar content d'avoir dans une ſi fâcheuſe ſaiſon diſſipé les forces & les complots des Ennemis, ne voyant nulle apparence, autant qu'il pouvoit en juger, qu'il s'élevât de nouveaux troubles, ni qu'il s'allumât de grandes guerres avant les beaux jours, laiſſa en quartier à Orleans C. Trebonius avec les deux Légions qui l'accompagnoient, & ſe rendit chez les Rhémois. Ceux-ci lui avoient pluſieurs fois envoyé des Députés pour l'informer que ceux du Beauvoiſis, Peuple le plus brave de la Gaule & des Belges, ſecondés de leurs voiſins, aſſembloient une armée ſous les ordres de Correus auſſi de Beauvais, & de Comius Seigneur d'Arras, pour venir tous enſemble tomber ſur ceux de Soiſſons qui étoient annexés aux Rhémois; il jugea donc qu'il étoit non-ſeulement de ſa dignité, mais même de ſon intérêt, de ne pas ſouffrir que des alliés qui avoient rendu de grands ſervices à la République, fuſſent en aucune maniere maltraités. Pour prévenir ce malheur, il tira une ſeconde fois la onzieme Légion de ſes quartiers, manda à C. Fabius de ſe rendre ſur les frontieres du Soiſſonnois avec les deux Légions qu'il commandoit, & fit venir une de celles qui ſervoient ſous Labiénus. C'eſt ainſi que quoiqu'il fût toujours en action, il partageoit le travail entre ſes Légions, qu'il faiſoit ſervir tour-à-tour ſelon que la ſituation de leurs quartiers & le bien du ſervice le permettoit.

Avec ces quatre Légions, il marche contre les Peuples du Beauvoiſis, campe ſur leurs frontieres, & détache ſa Cavalerie pour battre la campagne, & faire quelques priſonniers qui puſſent l'inſtruire des deſſeins des Ennemis. Ses Cavaliers ayant fait leur devoir, lui rapporterent que toutes les maiſons étoient déſertes, & que ceux qu'ils y avoient trouvés, n'étoient point reſtés pour labourer la terre, mais que c'étoient des eſpions. Céſar ayant interrogé

eſſet Bellovacorum, quodque eſſet conſilium eorum; inveniebat, Bellovacos omnes, qui arma ferre poſſent, in unum locum conveniſſe; itemque Ambianos, Aulercos, Caletes, Vellocaſſes, Atrebates: locum caſtris excelſum, impedita circumdatum palude, delegiſſe: omnia impedimenta in ulteriores ſilvas contuliſſe: complures eſſe principes belli auctores; ſed multitudinem maxime Correo obtemperare, quod ei ſummo eſſe odio nomen populi Romani intellexiſſent: paucis ante diebus, ex his caſtris Comium diſceſſiſſe ad auxilia Germanorum adducenda; quorum & vicinitas propinqua, & multitudo eſſet infinita: conſtituiſſe autem Bellovacos, omnium principum conſenſu, ſumma plebis cupiditate, ſi, ut diceretur, Cæſar cum tribus legionibus veniret, offerre ſe ad dimicandum; ne miſeriore ac duriore poſtea conditione, cum toto exercitu decertare cogerentur: ſin majores copias adduceret, in loco permanere, quem delegiſſent; pabulatione autem, quæ propter anni tempus cum exigua, tum diſjecta eſſet, & frumentatione, & reliquo commeatu, ex inſidiis prohibere Romanos.

Quæ Cæſar cum, conſentientibus plurimis, cognoviſſet; atque ea, quæ proponerentur, conſilia plena prudentiæ, longeque a temeritate barbarorum remota eſſe judicaret; omnibus rebus inſerviendum ſtatuit, quo celerius hoſtes, contempta ſuorum paucitate, prodirent in aciem. Singularis enim virtutis veteranas legiones ſeptimam, octavam & nonam habebat: ſummæ ſpei, delectæque juventutis, undecimam; quæ octavo jam ſtipendio functa, tamen, collatione reliquarum, nondum eandem vetuſtatis & virtutis ſuperat opinionem. Itaque concilio advocato, rebus

ces priſonniers, & leur ayant demandé où les Ennemis étoient aſſemblés, & quel étoit leur deſſein, il apprit que tous ceux de Beauvoiſis capables de porter les armes, réunis avec ceux de l'Amiénois, du Maine, du pays de Caux, de Rouen & de l'Artois, étoient campés ſur une montagne environnée d'un marais, & avoient mis tout leur bagage dans les forêts voiſines ; qu'ils avoient pluſieurs Chefs qui les excitoient à la guerre ; mais qu'ils avoient ſurtout confiance en Correus, parce qu'ils ſavoient qu'il haïſſoit ſouverainement le Peuple Romain ; que Comius étoit patti depuis quelques jours, pour amener le ſecours que les Allemands leurs voiſins avoient promis, & qui devoit être très-conſidérable ; que tous les Généraux avoient réſolu de concert avec ceux de Beauvais & toute l'armée, en cas que Céſar n'eût que trois Légions, comme on le diſoit, de lui préſenter bataille, de peur d'être obligés de combattre avec encore plus de déſavantage, lorſqu'il auroit été joint par toutes ſes ttoupes ; que ſi au contraire il avoit plus de trois Légions, ils demeuretoient renfermés dans leur camp, & travailleroient à lui couper les vivres & les fourages qui étoient rates dans la ſaiſon, & diſperſés en différents endroits.

Sur ce rapport qui lui fut encore confirmé par d'autres, Céſar jugea que bien loin de ſe conduire en imprudens & en téméraires, comme c'eſt aſſez la coutume des Barbares, leurs deſſeins étoient pleins de ſens & de ſageſſe ; c'eſt pourquoi il réſolut de mettre tout en uſage pour leur faire mépriſer ſes forces, afin de les attirer plus vîte au combat. Il avoit avec lui trois Légions de vieilles troupes ſur leſquelles il faiſoit fond, ſavoir la ſeptieme, la huitieme & la neuvieme ; & outre cela la onzieme, toute compoſée d'une jeuneſſe choiſie & de grande eſpérance, & qui avoit déja huit ans de

iis, quæ ad ſe eſſent delatæ, omnibus expoſitis, animos multitudinis confirmat. Si forte trium legionum numero poſſet elicere ad dimicandum; agminis ordinem ita conſtituit, ut legio ſeptima, octava & nona ante omnia irent impedimenta: deinde omnium impedimentorum agmen, (quod tamen erat mediocre, ut in expeditionibus eſſe conſuevit,) cogeret undecima; ne majoris multitudinis ſpecies accidere hoſtibus poſſet, quam ipſi depopoſciſſent. Hac ratione pene quadrato agmine inſtructo, in conſpectum hoſtium, celerius opinione eorum, exercitum adducit.

Cum legiones repente inſtructas velut in acie certo gradu accedere Galli viderent, quorum erant ad Cæſarem plena fiduciæ conſilia perlata; ſive certaminis periculo, ſive ſubito adventu, ſeu exſpectatione noſtri conſilii, copias inſtruunt pro caſtris, nec loco ſuperiore decedunt. Cæſar, etſi dimicare optaverat, tamen admiratus tantam multitudinem hoſtium, valle intermiſſa, magis in altitudinem depreſſa, quam late patente, caſtra caſtris hoſtium confert. Hæc imperat vallo pedum duodecim muniri, coroniſque loriculum pro ratione ejus altitudinis inædificari; foſſam duplicem, pedum quinum denum, lateribus directis, deprimi; turres crebras excitari in altitudinem trium tabulatorum, pontibus transjectis conſtratiſque conjungi; quorum frontes viminea loricula munirentur, ut hoſtis a duplici propugnatorum ordine depelleretur; quorum alter ex pontibus, quo tu-

ſervice, mais qui ne paroiſſoit pas comparable aux autres, parce qu'elle n'avoit pas eu le temps de donner autant de preuves de valeur. Il fit donc aſſembler le Conſeil, y expoſa ce qu'il avoit appris, encouragea ſes troupes ; & dans la vue d'attirer l'Ennemi au combat, ſur la perſuaſion qu'il n'auroit affaire qu'à trois Légions, il régla que la ſeptieme, la huitieme & la neuvieme Légions marcheroient avant le bagage, qui n'étoit pas conſiderable, parce qu'on n'a pas accoutumé de s'en charger dans une ſimple expédition, & qu'il viendroit derriere ſous l'eſcorte de la onzieme Légion ; afin qu'il ne parût pas aux yeux des Ennemis plus de monde qu'ils n'en vouloient. Dans cet ordre formant preſque un bataillon carré, il parut devant les Ennemis plutôt qu'ils ne s'y attendoit.

Les Gaulois voyant les Légions marcher à eux en baraille, quelque confiance qu'ils euſſent d'abord en leurs forces, ſuivant le rapport que l'on avoit fait à Céſar, néanmoins, ſoit qu'ils apréhendaſſent le danger, ſoit qu'ils fuſſent ſurpris de notre arrivée, ou qu'ils vouluſſent voir quel parti nous prendrions, ils ſe contenterent de mettre leurs troupes en bataille à la tête de leur camp, ſans quitter leur poſte avantageux. Quoique Céſar eût grande envie d'en venir aux mains, cependant la réflexion qu'il fit ſur leur grand nombre, campé ſi avantageuſement, dont outre cela il étoit ſéparé par un grand vallon qui avoit plus de profondeur que de largeur, le détermina à camper vis-à-vis d'eux. Dans cette intention il fit élever un rempart de douze pieds de haut, avec ſon parapet à proportion : au devant il fit creuſer deux foſſés à fond de cuve de quinze pieds de large, & fit bâtir pluſieurs tours à trois étages, jointes enſemble par des ponts & par des galeries, munies par devant d'un parapet, afin que ces ouvrages fuſſent défendus par deux rangs de ſoldats,

tior altitudine eſſet, hoc audacius longiuſque tela permitteret ; alter, qui propior hoſtem in ipſo vallo collocatus eſſet, ponte ab incidentibus telis tegeretur. Portis fores, altioreſque turres impoſuit.

Hujus munitionis duplex erat conſilium : namque & operum magnitudinem & timorem ſuum ſperabat fiduciam barbaris allaturam ; &, cum pabulatum frumentatumque longius eſſet proficiſcendum, parvis copiis caſtra munitione ipſa videbat poſſe defendi. Interim, crebro paucis utrimque procurrentibus, inter bina caſtra palude interjecta, contendebatur : quam tamen paludem nonnunquam aut noſtra auxilia Gallorum Germanorumque tranſibant, acriuſque hoſtes inſequebantur ; aut viciſſim hoſtes eandem tranſgreſſi, noſtros longius ſubmovebant. Accidebat autem quotidianis pabulationibus, (id quod accidere erat neceſſe, cum raris disjectiſque ex ædificiis pabulum conquireretur,) ut impeditis locis diſperſi pabulatores circumvenirentur : quæ res etſi mediocre detrimentum jumentorum ac ſervorum noſtris afferebat, tamen ſtultas cogitationes incitabat barbarorum ; atque eo magis, quod Comius, quem profectum ad auxilia Germanorum accerſenda dixeram, cum equitibus venerat : qui, tametſi numero non amplius erant quingenti, tamen Germanorum adventu barbari inflabantur.

Cæſar, cum animadverteret hoſtem complures dies caſtris palude & loci natura munitis, ſe tenere ; neque oppugnari caſtra eorum ſine dimicatione pernicioſa, nec locum munitionibus

dont celui d'en haut sur la galerie pouvoit lancer ses traits plus loin & plus hardiment, parce qu'il étoit moins exposé, & l'autre placé sur le rempart plus proche des Ennemis, étoit à couvert par les planchers de la galerie. Il fit mettre des portes & des tours fort hautes à toutes les entrées.

César avoit deux vues en se retranchant si bien : l'une, de faire croire par la grandeur de ces travaux qu'il avoit peur, d'augmenter la confiance des Ennemis, & de les rendre plus entreprenans ; l'autre, de pouvoir se défendre avec peu de troupes, lorsqu'une partie seroit obligée d'aller assez loin chercher les vivres & le fourage. Cependant il se faisoit souvent de petits combats entre les deux camps, le marais entre deux ; quelquefois néanmoins nos Gaulois alliés & nos Allemands le passoient, poursuivoient vivement les Ennemis ; ou ceux-ci le passant à leur tour nous poussoient fort loin. Il arrivoit aussi, comme cela ne pouvoit manquer, que nos gens qui alloient tous les jours au fourage, étant obligés de se disperser pour l'aller chercher dans des maisons seules & écartés, étoient quelquefois enveloppés par les partis ennemis dans des lieux désavantageux ; & quoique nous en souffrissions peu, & que nous en fussions quitte pour la perte de quelques valets & de quelques chevaux de charge, cela ne laissoit pas d'enfler les folles imaginations des Barbares, d'autant plus que Comius qui, comme nous l'avons vu, étoit allé chercher du secours chez les Allemands, en étoit de retour avec cinq cens chevaux : c'étoit bien peu ; cependant les Gaulois ne laissoient pas d'en être plus fiers.

Quand après plusieurs jours César vit que les Ennemis se tenoient constamment renfermés dans leur camp fortifié par un marais & par sa situation, qu'on ne pouvoit le forcer sans grande perte, ni l'investir

claudi niſi a majore exercitu poſſe; litteras ad Trebonium mittit, ut, quam celerrime poſſet, legionem tertiam & decimam, quæ cum Tito Sextio legato in Biturigibus hiemabat, accerſerer, atque ita cum tribus legionibus, magnis itineribus, ad ſe veniret : ipſe equites invicem Rhemorum, ac Lingonum, reliquarumque civitatum, quorum magnum numerum evocaverat, præſidio pabulationibus mittit, qui ſubitas hoſtium incurſiones ſuſtinerent.

Quod cum quotidie fieret, ac jam conſuetudine diligentia minueretur, (quod plerumque accidit diuturnitate,) Bellovaci delecta manu peditum, cognitis ſtationibus quotidianis equitum noſtrorum, ſilveſtribus locis inſidias diſponunt ; eodemque equites poſtero die mittunt, qui primum elicerent noſtros in inſidias, deinde circumventos aggrederentur. Cujus mali fors incidit Rhemis, quibus illa dies fungendi muneris obvenerat : namque ii, cum repente hoſtium equites animadvertiſſent, ac numero ſuperiores paucitatem contempſiſſent, cupidius inſecuti, a peditibus undique ſunt circumdati; quo facto perturbati, celerius, quam conſuetudo fert equeſtris prælii, ſe receperunt, amiſſo Vertiſco, principe civitatis, præfecto equitum : qui cum vix equo propter ætatem poſſet uti, tamen, conſuetudine Gallorum, neque ætatis excuſatione in ſuſcipienda præfectura uſus erat, neque dimicari ſine ſe voluerat. Inflantur atque incitantur hoſtium animi ſecundo prælio, principe & præfecto Rhemorum interfecto : noſtri detrimento admonentur, diligentius exploratis

qu'avec plus de troupes qu'il n'en avoit, il écrivit à Trebonius de mander en diligence la treizieme Légion, qui hivernoit dans le Berry ſous les ordres de T. Sextius, Lieutenant Général, & de venir à grandes journées le joindre avec trois Légions. En attendant, il envoya tour-à-tour la Cavalerie des Rhémois, de ceux de Langres & des autres Peuples de la Gaule, dont il avoit fait venir bon nombre, pour ſoutenir ſes fourageurs, & arrêter les courſes des Ennemis.

Comme cette Cavalerie faiſoit tous les jours le même manœuvre, elle ſe relâche de ſon exactitude, ce qui eſt aſſez ordinaire; & ceux de Beauvais ayant découvert l'endroit où elle avoit accoutumé de ſe rendre, mirent un corps d'Infanterie en embuſcade dans les bois, & envoyerent le lendemain de la Cavalerie pour l'y attirer, & pour l'attaquer après qu'on l'auroit enveloppée. Le malheur tomba ſur la Cavalerie Rhémoiſe, qui ce jour-là avoit à ſon tour eſcorté les fourageurs. Car ayant d'abord apperçu celle des Ennemis, & le mépris qu'elle fit de ſon petit nombre l'ayant engagée à la pourſuivre avec trop d'ardeur, elle ſe vit tout d'un coup enveloppée par l'Infanterie qui étoit en embuſcade; ce qui l'ayant étonnée, la fit retirer plus vîte qu'on n'a coutume de faire dans un combat de Cavalerie. Les Rhémois perdirent en cette occaſion Vertiſcus Chef de la Nation & Général de la Cavalerie, qui a peine pouvoit ſe tenir à cheval à cauſe de ſon grand âge, & qui ſelon la mode Gauloiſe n'avoit pas voulu malgré ſa vieilleſſe ſe diſpenſer d'accepter le commandement ni de ſe trouver à l'action. Cet heureux ſuccès joint à la mort du Chef & du Général des Rhémois, enfla de plus en plus la vanité des Ennemis. En même temps cette diſgrace fut un avis à nos gens de ſe mieux précautionner, de ne plus mettre leurs corps de gardes dans des endroits ſans

locis ſtationes diſponere, ac moderatius cedentem inſequi hoſtem.

Non intermittuntur interim quotidiana prælia in conſpectu utrorumque caſtrorum, quæ ad vada tranſituſque fiebant paludis. Qua contentione Germani, (quos propterea Cæſar tranſduxerat Rhenum, ut equitibus interpoſiti præliarentur ;) cum conſtantius univerſi paludem tranſiſſent, pauciſque reſiſtentibus interfectis, pertinacius reliquam multitudinem eſſent inſecuti : perterriti non ſolum ii, qui aut cominus opprimebantur, aut eminus vulnerabantur, ſed etiam qui longius ſubſidiari conſueverant, turpiter fugerunt ; nec prius finem fugæ fecerunt, ſæpe amiſſis ſuperioribus locis, quam ſe aut in caſtra ſuorum reciperent, aut nonnulli pavore coacti longius profugerent : quorum periculo ſic omnes copiæ ſunt perturbatæ, ut vix judicari poſſet, utrum ſecundis minimis rebus inſolentiores, an adverſis mediocribus timidiores eſſent.

Complurimis diebus iiſdem in caſtris conſumptis, cum propius acceſſiſſe legiones, & Caium Trebonium legatum, cognoviſſent ; duces Bellovacorum, veriti ſimilem obſeſſionem Aleſiæ, noctu dimittunt eos quos aut ætate, aut viribus inferiores, aut inermes habebant ; unaque reliqua impedimenta : quorum perturbatum & confuſum dum explicant agmen, (magna enim multitudo carrorum etiam expeditos ſequi Gallos conſuevit ;) oppreſſi luce, copias armatorum pro ſuis inſtruunt caſtris ; ne prius Romani perſequi ſe inciperent, quam longius agmen impedimentorum ſuorum proceſſiſſet. At Cæſar neque reſiſtentes tanto collis adſcenſu laceſſendos judicabat ; neque non uſque eo legiones admovendas, ut

les avoir bien reconnus, & de ne pas s'emporter à la pourſuite avec tant d'ardeur.

Cependant il ne ſe paſſoit point de jour qu'il n'y eût quelque eſcarmouche aux gués du marais à la vue des deux camps. Dans une de ces occaſions, l'Infanterie Allemande à qui Céſar avoit fait paſſer le Rhin pour la faire combattre mêlée avec la Cavalerie, eut la fermeté de traverſer le marais; & après avoir tué ceux des Ennemis qui faiſoient réſiſtance, elle pourſuivit vivement le reſte. Cette hardieſſe effraya de telle ſorte, non-ſeulement ceux qu'ils avoient en tête, ou ceux qu'ils bleſſoient de loin, mais encore ceux qui étoient commandés pour les ſoutenir, qu'ils prirent tous honteuſement la fuite, & que pouſſés de hauteurs en hauteurs, ils ne s'arrêterent que lorſqu'ils furent arrivés dans leur camp : la peur en entraîna même quelques-uns encore plus loin; ce qui troubla tellement toute leur armée, qu'on auroit eu peine à décider ſi la proſpérité & les heureux ſuccès étoient plus capables de les enorgueillir, que le moindre revers de les atterrer.

Après avoir paſſé pluſieurs jours dans ce camp, ayant appris que C. Trebonius approchoit avec ſes Légions, les Généraux ennemis, dans la crainte d'être aſſiégés comme à Aliſe, firent partir de nuit avec le bagage ceux que leur âge, leurs infirmités ou le défaut d'armes, rendoient peu propres à la guerre. Mais pendant que dans le trouble & dans la confuſion ils s'arrangeoient pour partir, (car les Gaulois menent toujours avec eux quantité de chariots, même dans les promptes expéditions, (le jour les ſurprit avant que tout leur attirail eût défilé. Pour couvrir leur retraite, ils mirent donc quelques troupes en bataille à la tête de leur camp, afin d'empêcher que les Romains n'entrepriſſent de les pourſuivre avant qu'ils fuſſent éloignés. Céſar de ſon

diſcedere ex eo loco ſine periculo barbati, noſtris militibus inſtantibus, non poſſent : ita, cum paludem impeditam a caſtris caſtra dividere, (quæ tranſeundi difficultas celeritatem inſequendi tardare poſſet;) atque id jugum, quod trans paludem pene ad hoſtium caſtra pertineret, mediocri valle a caſtris eorum interciſum animum adverteret; pontibus palude conſtrata, legiones tranſducit; celeriterque in ſummam planitiem jugi pervenit, quæ declivi faſtigio duobus ab lateribus muniebatur. Ibi legionibus inſtructis, ad ultimum jugum pervenit; aciemque eo loco conſtituit, unde tormento miſſa tela in hoſtium cuneos conjici poſſent.

Barbari confiſi loci natura, cum dimicare non recuſarent, ſi forte Romani ſubire collem conarentur, paulatimque copias diſtributas dimittere non auderent, ne diſperſi perturbarentur, in acie permanſerunt : quorum pertinacia cognita, Cæſar, viginti cohortibus inſtructis, caſtriſque eo loco metatis, muniri jubet caſtra. Abſolutis operibus, legiones pro vallo inſtructas collocat : equites, frænatis equis, in ſtationibus diſponit. Bellovaci, cum Romanos ad inſequendum paratos viderent; neque pernoctare, neque diutius permanere ſine cibariis eodem loco poſſent; tale conſilium ſui recipiendi inierunt. Faſces, ubi conſederant, (nam in acie ſedere Gallos conſueſſe, ſupetioribus Commentariis declaratum eſt,) ſtramentorum ac virgultorum; quorum ſumma erat in caſtris copia, per manus inter ſe tranſditos, ante aciem collocaverunt; extremoque tempore diei, ſigno pronunciato, uno tempore incenderunt. Ita

côté qui ne jugeoit pas à propos de les attaquer dans un poſte ſi avantageux, au cas qu'ils ſe miſſent en défenſe, crut en même-temps devoir faire aſſez avancer les Légions, pour que les Barbares ne puſſent faire leur retraite tranquillement à ſa vue. C'eſt pourquoi comme le marais qui ſépatoit les deux camps, pouvoit par la difficulté du paſſage le retarder dans ſa pourſuite, & que la hauteur oppoſée qui touchoit preſque au camp ennemi, n'étoit ſéparée du ſien que par un petit vallon, il fit jetter des ponts ſur le marais, y fit paſſer ſes troupes, gagna promptement la hauteur dont la pente couvroit des deux côtés le flanc des Légions, les y rangea en bataille, marcha en avant, & ne s'arrêta qu'à la portée du trait du camp ennemi.

Les Barbares comptant ſur l'avantage de leur poſte, ne refuſoient pas de ſe battre au cas que les Romains entrepriſſent de venir les attaquer ſur la hauteur; mais comme ils n'oſoient pas faire défiler leurs troupes de crainte que ſi elles étoient diſperſées on ne les mît en déſordre, ils prirent le parti de reſter en bataille. Céſar les voyant opiniâtrés à ne point quitter leur poſte, laiſſa vingt cohortes ſous les armes, campa & ſe retrancha dans cet endroit. L'ouvrage fini, il mit ſes Légions en bataille à la tête de ſes retranchemens, fit tenir ſa Cavalerie prête à monter à cheval au premier ordre, & la chargea de la garde du camp. Les Barbares qui virent les Romains prêts à les ſuivre, ne pouvant ni paſſer la nuit, ni demeurer plus long-temps dans cet endroit ſans vivres, s'aviſerent de cet expédient pour ſe retirer. De main en main ils tranſporterent à la tête du camp toutes les bottes de paille & les faſcines ſur leſquelles ils ſont aſſis quand ils reſtent en bataille, comme il a été dit dans les Livres précédens, & dont ils avoient une prodigieuſe quantité dans leur camp; & ſur le ſoir, à un cer-

continens flamma copias omnes repente à conſpectu texit Romanorum ; quod ubi accidit, barbari vehementiſſimo curſu fugerunt.

Cæſar, etſi diſceſſum hoſtium animadvertere non poterat, incendiis oppoſitis ; tamen id conſilium cum fugæ cauſa initum ſuſpicaretur, legiones promovet, & turmas mittit ad inſequendum : ipſe veritus inſidias, ne forte in eodem loco ſubſiſteret hoſtis, atque elicere noſtros in locum conaretur iniquum, tardius procedit. Equites, cum intrare fumum & flammam denſiſſimam timerent, ac, ſi qui cupidius intraverant, vix ſuorum ipſi priores partes animadverterent equorum ; inſidias vetiti, liberam facultatem ſui recipiendi Bellovacis dederunt. Ita, fuga timoris ſimul calliditatiſque plena, ſine ullo detrimento, millia non amplius dena progreſſi hoſtes, munitiſſimo loco caſtra poſuerunt. Inde, cum ſæpe in inſidiis equites peditesque diſponerent, magna detrimenta Romanis in pabulationibus inferebant.

Quod cum crebrius accideret, ex captivo quodam comperit Cæſar, Correum Bellovacorum ducem, fortiſſimorum millia ſex peditum delegiſſe, equitesque ex omni numero mille, quos in inſidiis eo loco collocaret, quem in locum propter copiam frumenti ac pabuli, Romanos pabulatum miſſuros ſuſpicaretur. Quo cognito conſilio, Cæſar legiones plures, quam ſolebat, educit ; equitatumque, quem præſidio ſemper pabulatoribus mittere conſueverat, præmittit ; huic interponit auxilia levis armaturæ : ipſe cum legionibus quam poteſt maxime appropinquat.

Hoſtes in inſidiis diſpoſiti, cum ſibi delegiſſent campum ad rem gerendam non amplius patentem in

tain ſignal, ils mirent le feu à toutes en même-temps. La flamme de cet incendie s'étendant au loin, déroba leurs troupes à la vue des Romains; & ils prirent ce moment pour s'enfuir à toutes jambes.

Quoique Céſar ne pût voir leur départ, à cauſe de la flamme & de la fumée qui étoit entre eux & lui, néanmoins jugeant que c'étoit une ruſe pour cacher leur retraite, il fait avancer ſes Légions, met ſa Cavalerie à leurs trouſſes, & marche lentement de peur de donner dans quelque embuſcade, & de crainte que les Ennemis ne ſe fuſſent arrêtés dans le même endroit pour attirer nos gens dans quelque poſte déſavantageux. Notre Cavalerie qui n'oſoit pénétrer au travers d'une ſi grande flamme & d'une fumée ſi épaiſſe, où elle ne pouvoit ſeulement pas appercevoir la tête de ſes chevaux, & qui craignit de tomber dans quelque embuſcade, laiſſa aux Ennemis le temps de faire leur retraite. Par cette ruſe ils firent ſans perte environ trois lieues en tremblant, & camperent très-avantageuſement. Delà mettant ſans ceſſe de l'Infanterie & de la Cavalerie en embuſcade, ils incommoderent beaucoup nos fourageurs.

Comme cela arrivoit fort ſouvent, Céſar apprit d'un priſonnier que Correus, Général des Ennemis, avec ſix mille fantaſſins & mille chevaux, tous gens d'élite, s'étoit embuſqué dans un endroit où il croyoit que les Romains enverroient leurs fourageurs, parce que ce lieu étoit abondamment fourni de fourage. Sur cette découverte, il fit partir un plus grand nombre de Légions qu'à l'ordinaire, fit marcher devant la Cavalerie qu'il avoit coutume d'envoyer eſcorter les fourageurs, y joignit des gens de trairs, & s'avança lui-même le plus qu'il lui fut poſſible avec les Légions.

Les Ennemis s'étoient mis en embuſcade dans une plaine qui n'avoit gueres que mille pas d'étendue en

omnes partes paſſibus mille, ſilvis undique impeditiſſimis, aut altiſſimo flumine, velut indagine munitum; hunc inſidiis circumdederunt noſtri Explorato hoſtium conſilio, ad præliandum animo atque armis parati; cum, ſubſequentibus legionibus, nullam dimicationem recuſarent, turmatim in eum locum devenerunt. Quorum adventu cum ſibi Correus oblatam occaſionem rei gerendæ exiſtimarer, primum cum paucis ſe oſtendit; atque in proximas turmas impetum facit. Noſtri conſtanter impetum ſuſtinent inſidiatorum; neque plures in unum locum conveniunt: quod plerumque equeſtribus præliis cum propter aliquem timorem accidit, tum multitudine ipſorum detrimentum accipitur.

Cum, diſpoſitis turmis, invicem rari præliarentur, neque ab lateribus circumveniri ſuos paterentur; erumpunt ceteri, Correo præliante, ex ſilvis. Fit magna contentione diverſum prælium: quod cum diutius pari marte iniretur; paulatim ex ſilvis inſtructa multitudo procedit peditum, quæ noſtros cogit cedere equites: quibus celeriter ſubveniunt levis armaturæ pedites, quos ante legiones miſſos docui; turmiſque noſtrorum interpoſiti, conſtanter præliantur. Pugnatur aliquandiu pari contentione: deinde, ut ratio poſtulabat prælii, qui ſuſtinuerant primos impetus inſidiarum, hoc ipſo fiunt ſuperiores, quod nullum ab inſidiantibus imprudentes acceperant detrimentum. Accedunt propius interim legiones; crebrique eodem tempore & noſtris & hoſtibus nuncii afferuntur, Imperatorem inſtructis copiis adeſſe. Qua re cognita, præſidio cohortium confiſi noſtri, acerrime præliantur: ne, ſi tardius rem geſſiſſent, victoriæ gloriam communicaſſe cum legionibus viderentur. Hoſtes concidunt animis, atque itineribus diverſis fugam quærunt. Nequidquam; nam quibus difficultatibus locorum Ro-

tout ſens, & qui étoit environnée de bois épais & d'une riviere fort profonde ; les nôtres inveſtirent cet endroit. La Cavalerie prête à en venir aux mains, & inſtruite de la diſpoſition des Ennemis, marche à eux par eſcadrons en bon ordre & en bonne réſolution, parce qu'elle ſe ſent ſuivie des Légions. Dès que Correus la découvrit, il crut l'occaſion favorable, ſe préſenta d'abord avec peu de monde, & chargea les premiers eſcadrons qui le ſoutinrent vigoureuſement ſans ſe rejoindre au gros de leur corps ; ce qui arrive le plus ſouvent dans les combats de Cavalerie quand on ſe trouve ſurpris : alors le nombre nuit plus qu'il ne ſert, parce qu'il apporte de la confuſion.

Comme ils ne ſe battoient que par eſcadrons & en petites troupes, ſans ſe laiſſer envelopper, enfin le reſte des Ennemis ayant Correus à ſa tête, ſortit de l'embuſcade. Alors l'affaire devint plus générale, mais ſans avantage de part ni d'autre, juſqu'à ce que leur Infanterie fût ſortie peu-à-peu en bataille hors du bois, & eût obligé notre Cavalerie de reculer ; notre Infanterie légere qui, comme on l'a dit, étoit partie avant les Légions, vint auſſi-tôt à ſon ſecours, & ſe mêlant dans les eſcadrons, combattit avec fermeté. L'affaire fut quelque temps indéciſe ; enſuite, ſelon le cours ordinaire de ces ſortes de combats, ceux qui avoient ſoutenu la premiere attaque dans l'embuſcade, devinrent ſupérieurs par cela même, qu'on n'avoit rien gagné ſur eux en les ſurprenant. Cependant il nous vient avis ainſi qu'aux Barbares, que les Légions approchent, & que notre Général va paroître avec ſes troupes en bataille. Sur cette eſpérance nos troupes redoublent de vigueur, de peur que ſi l'affaire traînoit en longueur, les Légions ne vinſſent partager avec elles l'honneur de la victoire. Au contraire les Ennemis perdent courage, & cherchent à ſe ſauver par dif-

manos claudere voluerant, iis ipſi tenebantur. Victi tamen propulſique, majore parte amiſſa, conſternati, quo fors tulerat, confugiunt partim ſilvis petitis, partim flumine; qui tamen in fuga a noſtris acriter inſequentibus conficiuntur; cum interim nulla calamitate victus Correus, excedere prælio, ſilvaſque petere, aut, invitantibus noſtris ad deditionem, potuit adduci, quin fortiſſime præliando, complureſque vulnerando, cogeret elatos iracundia victores in ſe tela conjicere.

Tali modo re geſta, recentibus prælii veſtigiis ingreſſus Cæſar, cum victos tanta calamitate exiſtimaret hoſtes, nuncio accepto, locum caſtrorum relicturos, quæ non longius ab ea cæde abeſſe plus minus octo millibus paſſuum dicebantur; tametſi flumine impeditum tranſitum videbat, tamen, exercitu tranſducto, progreditur. At Bellovaci, reliquæque civitates, repente ex fuga paucis, atque his vulneratis, receptis, qui ſilvarum beneficio caſum evitaverant; omnibus adverſis, cognita calamitate, interfecto Correo, amiſſo equitatu & fortiſſimis peditibus, cum adventare Romanos exiſtimarent, concilio repente cantu tubarum convocato, conclamant, ut legati obſideſque ad Cæſarem mittantur.

Hoc omnibus probato conſilio, Comius Atrebas ad eos profugit Germanos, a quibus ad id

férens chemins ; mais ce fut inutilement : car nous avions oppoſé à leur retraite les mêmes obſtacles, que ceux qu'ils avoient oppoſés à nos fourageurs. Ainſi vaincus, chaſſés & conſternés de la perte de la plus grande partie de leurs gens, ils ſe retirerent où ils purent, les uns dans les bois, les autres en paſſant la riviere, où notre Cavalerie qui les pourſuivoit l'épée dans les reins, les acheva. A l'égard de Correus qui ne ſe laiſſoit abattre par aucune diſgrace, comme il ne voulut ni ſe retirer, ni ſe ſauver dans les bois, ni ſe rendre à nos ſollicitations, après avoir combattu vaillament & bleſſé pluſieurs des nôtres, il obligea les vainqueurs irrités d'une ſi longue réſiſtance à le percer de coups.

Cette affaire étant ainſi terminée, Céſar qui marchoit ſur les pas de ſes troupes victorieuſes, crut que les Ennemis conſternés d'une perte ſi conſidérable abandonneroient leur camp & ſe retireroient dès qu'ils en auroient appris la nouvelle, d'autant plus qu'ils n'étoient éloignés que d'environ quatre lieues de l'endroit où l'action s'étoit paſſée ; ainſi quoiqu'arrêté par la riviere qui étoit très-profonde, il la traverſa avec ſon armée, & marcha en avant. Alors ceux de Beauvais & les autres Peuples qui s'étoient joints à eux, informés de la déroute de leurs gens, par ceux de leurs bleſſés qui avoient échappé en fuyant au travers des bois, conſidérant que tout leur étoit contraire & que rien ne leur réuſſiſſoit, que Correus avoit été tué, qu'ils avoient perdu leur Cavalerie & leur meilleure Infanterie, & s'attendant d'ailleurs à voir les Romains leur tomber inceſſamment ſur les bras, ils aſſemblerent ſur le champ le Conſeil au ſon des trompettes, & s'écrierent qu'il falloit envoyer des Députés & des ôtages à Céſar.

Cet avis ayant paſſé tout d'une voix, Comius, Seigneur d'Arras, s'enfuit chez les Allemands qui lui

bellum auxilia mutuatus erat : ceteri veſtigio mittunt ad Cæſarem legatos ; petuntque, ut ea pœna ſit contentus hoſtium, quam, ſi ſine dimicatione inferre integris poſſet, pro ſua clementia atque humanitate nunquam profecto eſſet illaturus : afflictas opes equeſtri prælio Bellovacorum eſſe : delectorum peditum multa millia interiiſſe : vix refugiſſe nuncios cædis : tamen magnum, ut in tanta calamitate, Bellovacos eo prælio commodum eſſe conſecutos ; quod Correus, auctor belli, concitator multitudinis, eſſet interfectus : nunquam enim ſenatum tantum in civitate, illo vivo, quantum imperitam plebem, potuiſſe.

Hæc orantibus legatis, commemorat Cæſar ; eodem tempore, ſuperiore anno, Bellovacos ceteraſque Galliæ civitates ſuſcepiſſe bellum : pertinaciſſime hos ex omnibus in ſententia permanſiſſe, neque ad ſanitatem reliquorum dedirione eſſe perductos : ſcire atque intelligere ſe, cauſam peccari facillime mortuis delegari : neminem vero tantum pollere, ut, invitis principibus, reſiſtente ſenatu, omnibus bonis repugnantibus, infirma manu plebis bellum concitare & gerere poſſet : ſed tamen ſe contentum fore ea pœna, quam ſibi ipſi contraxiſſent.

Nocte inſequenti, legati reſponſa ad ſuos referunt : obſides conficiunt. Concurrunt reliquarum civitatum legati, quæ Bellovacorum ſpeculabantur eventum. Obſides dant, imperata faciunt ; excepto Comio, quem timor cohibebat cujuſquam fidei ſuam committere ſalutem. Nam ſuperiore anno T. Labienus, Cæſare in Gallia citeriore jus dicente, cum Comium comperiſſet ſollicitare civitates, & conjurationem contra Cæ-

avoient prêté du ſecours dans cette guerre. En même temps les autres députent vers Céſar, pour le prier de ſe contenter du châtiment dont il les avoit punis, puiſque ſa clémence & ſon humanité ne lui permettroient pas d'en impoſer un plus rude à une Nation même, dont il n'autoit pas abartu les forces par ſa victoire. Ils lui repréſenterent que toute leur Cavalerie avoit péri ; que pluſieurs milliers de leur meilleure Infanterie avoient été tués ; qu'à peine en étoit-il reſté un ſeul pour en porter la nouvelle ; que malgré tant de maux, ils avoient pourtant beaucoup gagné, puiſque la mort de Correus les délivroit d'un brouillon qui étoit l'auteur de la guerre, & qui avoit ſoufflé le feu dans le cœur du Peuple ; & que tant qu'il avoit vécu, la populace ignorante avoit toujours eu plus d'autorité dans la Nation que le Sénat.

Sur cela, Céſar leur reprocha la guerre qu'ils lui avoient faite l'année précédente, & dans laquelle ils avoient ſoulevé contre lui toute la Gaule ; qu'eux ſeuls avoient perſiſté dans leur opiniâtreté, & n'avoient pu ſe réſoudre à ſe rendre comme les autres ; que rien n'étoit plus aiſé que de rejetter ſes fautes ſur les morts ; mais que jamais un particulier ne pouvoit, contre la volonté des Chefs, l'oppoſition du Sénat, & de tous les gens de bien, engager une Nation à faire la guerre, quand il n'avoit pour lui qu'une foible populace ; que cependant il ſe contenteroit du mal qu'ils s'étoient fait à eux mêmes.

La nuit ſuivante, les Députés porterent cette réponſe à leurs gens, & auſſi-tôt ils préparerent des ôtages. Des autres Peuples qui vouloient voir quel ſeroit le ſuccès de la députation de ceux de Beauvais, imiterent leur exemple, envoyerent des Députés, donnerent des ôtages, & ſe ſoumirent à tout. Il faut en excepter Comius que la crainte empêcha de ſe confier à qui que ce fût. L'année d'auparavant, Labiénus ayant découvert que dans le temps que

ſarem facere ; infidelitatem ejus ſine ulla perfidia judicavit comprimi poſſe : quem quia non arbitrabatur vocatum in caſtra venturum, ne tentando cautiorem faceret, C. Voluſenum Quadratum miſit, qui eum, per ſimulationem colloquii, curaret interficiendum. Ad eam, rem delectos transdidit centuriones. Cum in colloquium venrum eſſet, &, ut convenerat, manum Comii Voluſenus arripuiſſet ; & centurio, velut inſueta re permotus, vellet hominem conficere ; celeriter a familiaribus prohibitus Comii, non potuit : graviter tamen primo ictu gladio caput percuſſit. Cum urrimque gladii diſtricti eſſent, non tam pugnandi quam diffugiendi fuit urrorumque conſilium ; noſtrorum, quod mortifero vulnere Comium credebant affectum ; Gallorum, quod, inſidiis cogniris, plura, quam videbant, extimeſcebant. Quo facto ſtatuiſſe Comius dicebatur, nunquam in conſpectum cujuſquam Romani venire.

Bellicoſiſſimis gentibus devictis, Cæſar, cum viderent nullam jam eſſe civitatem, quæ bellum pararet, quo ſibi reſiſteret ; ſed nonnullos ex oppidis demigrare, ex agris effugere, ad præſens imperium evirandum, plures in partes exercitum dimittere conſtituit. M. Antonium quæſtorem, cum legione undecima, ſibi conjungit : C. Fabium legatum, cum cortibus quinque & viginti, mittit in diverſiſſimam partem Galliæ ; quod ibi quaſdam civitates in armis eſſe audiebat, neque Caium Caninium Rebilum legatum, qui illis regionibus præerat, ſatis firmas binas legiones habere exiſtimabat. Titum Labienum ad ſe evocat : legionemque duodecimam, quæ cum eo fuerat in hiber-

Céſar

Céſar tenoit les Etats de la Lombardie, ce même Comius ſollicitoit les Gaules à la révolte, & conſpiroit contre Céſar, il avoit cru pouvoir ſans injuſtice s'oppoſer à ſes infidélités ; & comme il ſe doutoit qu'il ne ſe rendroit point au camp lorſqu'il y ſeroit mandé, il ne voulut pas tenter de l'y attirer, de peur qu'il ne ſe tînt ſur ſes gardes. Il envoya donc vers lui C. Voluſenus, qui ſous prétexte d'une entrevue avoit ordre de ſe défaire de lui. Pour cela on le fit accompagner de Centurions choiſis. Quand ils furent aſſemblés, & que Voluſenus, ſuivant le ſignal dont on étoit convenu, eut pris la main de Comius, un Centurion feignant d'être irrité d'une familiarité ſi extraordinaire, lui porta un rude coup d'épée ſur la tête, & voulut l'achever ; mais il en fut empêché par les gens de la ſuite de ce Seigneur : ſur quoi de part & d'autre on mit l'épée à la main, moins dans le deſſein de ſe battre, que de ſe retirer : car nos gens crurent avoir bleſſé mortellement Comius ; & les Gaulois qui reconnurent le piege, appréhenderent pis encore que ce qui venoit d'arriver. Depuis cela ; on diſoit que Comius avoit réſolu de ne jamais paroître devant un Romain.

Céſar vainqueur d'une Nation ſi guerriere, ne voyant plus aucun Peuple de la Gaule ſonger à la guerre ni à lui réſiſter, & conſidérant d'ailleurs que quelques particuliers quittoient le pays, pour s'affranchir de la domination préſente, prit le parti de diſtribuer ſes troupes en pluſieurs quartiers. Il garda auprès de lui le Queſteur M. Antoine avec la onzieme Légion ; envoya C. Fabius avec vingt-cinq cohortes dans le canton de la Gaule le plus oppoſé à celui où il étoit alors, parce qu'il avoit appris qu'il y avoit dans ce pays quelques Peuples en armes, & que C. Caninius Rebilus Lieutenant Général, qui y commandoit, ne lui paroiſſoit pas aſſez fort pour les tenir dans l'obéiſſance avec deux Légions ; il

nis, in Togatam Galliam mittit, ad colonias civium Romanotum iuendas ; ne quod ſimile incommodum accideret decurſione barbatotum, ac ſuperiore æſtate Tergeſtinis accidiſſet, qui repentino latrocinio atque impetu eotum erant oppreſſi. Ipſe ad devaſtandos depopulandoſque fines Ambiorigis, ptoficiſcitur : quem perterritum atque fugientem cum redigi poſſe in ſuam poteſtatem deſperaſſet, proximum ſuæ dignitati eſſe ducebat, adeo fines ejus vaſtare civibus, ædificiis, pecore, ut odio ſuorum Ambiorix, ſi quos fottuna feciſſet reliquos, nullum reditum propter tantas calamitates haberet in civitatem.

Cum in omnes partes finium Ambiorigis, aut legiones aut auxilia dimiſiſſet ; atque omnia cædibus, incendiis, rapinis, vaſtaſſet : magno numero hominum interfecto aut capto, Labienum cum duabus legionibus in Treviros mittit ; quotum civitas, propter Germaniæ vicinitatem, quotidianis exercitata bellis, cultu & feritate non multum a Germanis differebat : neque imperata unquam, niſi exercitu coacta, faciebat.

Interim Caius Caninius legatus, cum magnam multitudinem conveniſſe hoſtium in fines Pictonum, littetis nunciiſque Dutacii cognoviſſet, qui perpetuo in amicitia Romanorum permanſerat, cum pars quædam civitatis ejus deteciſſet, ad oppidum Limonem contendit : quo cum adventaret, atque ex captivis certius cognoſceret, multis hominum millibus, Dumnaco duce Andium, Duracium clauſum Limone oppugnari ; neque infirmas legiones hoſtibus committere auderet caſtra munito loco poſuit. Dumna-

rappella auprès de lui T. Labiénus, qu'il envoya avec la douzieme Légion qu'il commandoit, dans la Lombardie pour défendre les Colonies Romaines, & les garantir de malheurs pareils à ceux auxquels les Peuples de l'Iſtrie avoient été expoſés la Campagne précédente par les courſes ſubites des Barbares, qui les avoient pillés. Pour lui, il partit pour aller mettre tout à feu & à ſang dans le pays d'Ambiorix : car après l'avoir obligé par la terreur de ſes armes à prendre la fuite, comme il déſeſpéroit de le ſoumettre, il crut qu'il y alloit de ſon honneur de faire tant de déſordre chez lui, ſans épargner ni ſes ſujets, ni leurs habitations, ni leurs troupeaux, que ce Prince devînt l'horreur du public, même de ceux qui lui étoient le plus attachés, en cas qu'il en reſtât encore quelques-uns ; en ſorte qu'il ne pût pas même trouver de retraite dans ſon propre pays, dont il auroit cauſé la déſolation & les malheurs.

Après avoir diſperſé ſes troupes dans tous les Etats d'Ambiorix, y avoir mis tout à feu & à ſang, & avoir tué ou fait priſonniers quantité de ſes ſujets, il envoya Labiénus avec deux Légions contre ceux de Trèves, que le voiſinage des Allemands avoit rendus très-expérimentés dans l'art de la guerre, en ſorte qu'ils en avoient ſi bien pris les mœurs & la férocité, qu'il falloit toujours une armée pour les faire obeir.

Cependant le Lieutenant Général C. Caninius ayant appris par des lettres & par des couriers de Duracius qui avoit toujours été attaché aux Romains, quoiqu'une partie de ſa Nation les eût abandonnés, que quantité d'Ennemis s'aſſembloient ſur les frontieres du Poitou, partit pour ſe rendre à Poitiers. A ſon arrivée, quelques priſonniers lui confirmerent que Duracius étoit enfermé & aſſiégé dans Poitiers par une nombreuſe armée que conduiſoit Dumnacus, Général Angevin ; & comme il n'avoit pas aſſez de

cus, cum appropinquare Caninium cognoviſſet, copiis omnibus ad legiones converſis, caſtra Romanorum oppugnare inſtituit. Cum complures dies in oppugnatione conſumpſiſſet; &, magno ſuorum detrimento, nullam partem munitionum convellere potuiſſet, rurſus ad obſidendum Limonem rediit.

Eodem tempore Caius Fabius legatus complures civitates in fidem recipit, obſidibus firmat; litteriſque Caii Caninii certior fit, quæ in Pictonibus geruntur. Quibus rebus cognitis, proficiſcitur ad auxilium Duracio ferendum. At Dumnacus, adventu Fabii cognito, deſperata ſalute, ſi tempore eodem coactus eſſet, & Romanum externum ſuſtinere hoſtem, & reſpicere ac timere oppidanos; repente eo ex loco cum copiis recedit: nec ſe ſatis tutum fore arbitratur, niſi flumen Ligerim, quod erat ponte propter magnitudinem tranſeundum, copias tranſduxiſſet. Fabius, etſi nondum in conſpectum venerat hoſtibus, neque ſe cum Caninio conjunxerat; tamen doctus ab iis, qui locorum noverant naturam, potiſſimum credidit, hoſtes perterritos eum locum, quem petebant, petituros. Itaque cum copiis ad eumdem pontem contendit; equitatumque tantum procedere ante agmen imperat legionum, quantum cum proceſſiſſet, ſine defatigatione equorum in eadem ſe reciperet caſtra. Conſequuntur equites noſtri, ut erat præceptum, invaduntque Dumnaci agmen; & fugientes perterritoſque ſub ſarcinis in itinere aggreſſi, magna præda, multis interfectis, potiuntur. Ita, re bene geſta, ſe recipiunt in caſtra.

Inſequenti nocte Fabius equites præmittit ſic paratos, ut confligerent, atque omne agmen

troupes pour entreprendre d'attaquer l'Ennemi, il ſe campa très-avantageuſement. Dumnacus informé que Caninius approchoit, laiſſe le ſiege, tourne toutes ſes forces contre Caninius, & vient l'attaquer dans ſon camp. Après avoir perdu bien du temps & bien du monde à cette attaque ſans rien avancer; il retourna au ſiege.

Dans ce même temps C. Fabius, Lieutenant Général, reçut les ſoumiſſions de pluſieurs Peuples qui lui donnerent des ôtages, & apprit par les lettres de Caninius ce qui ſe paſſoit dans le Poitou. Sur cet avis, il courut au ſecours de Duracius. Mais Dumnacus ayant appris l'arrivée de Fabius, & déſeſpérant de pouvoir réſiſter, s'il étoit obligé de s'oppoſer en même temps à l'armée des Romains qui l'attaqueroient au dehors, & d'avoir l'œuil ſur ceux de la ville qui n'étoient pas moins à craindre, il abandonna ſur le champ la place, & crut qu'il ne ſeroit en ſûreté que quand il auroit fait paſſer à ſes troupes la riviere de Loire, qu'il falloit paſſer ſur un pont, à cauſe de ſa largeur. Quoique Fabius n'eût point encore paru devant l'Ennemi, & n'eût pas joint Caninius, cependant inſtruit par ceux qui connoiſſoient le pays, il ne douta nullement que les Barbares effrayés ne priſſent la route qu'ils prirent en effet : c'eſt pourquoi il marcha vers le même pont, & ordonna à ſa Cavalerie de devancer les Légions, de façon que ſans fatiguer les chevaux, elle pût commodément les rejoindre, & ſe rendre dans le même camp. Notre Cavalerie pourſuivit donc, comme elle en avoit l'ordre; & arrivée à l'Armée de Dumnacus, qui étoit chargée de bagage, elle l'attaqua dans ſa retraite, fit un grand butin, tua beaucoup de monde, & après ce ſuccès ſe rendit au camp.

La nuit ſuivante Fabius fit repartir la Cavalerie, lui recommandant d'inquiéter l'Ennemi dans ſa mar-

morarentur, dum consequererur ipse. Cujus præceptis ut res gereretur, Quintus Atius Varus, præfectus equitum, singularis & animi & prudentiæ vir, suos hortatur; agmenque hostium consecutus, turmas partim idoneis locis disponit, partim equitum prælium committit. Consistit audacius equitatus hostium, succedentibus sibi pediibus; qui toto agmine subsistentes, equitibus suis contra nostros ferunt auxilium. Fit prælium acri certamine: namque nostri, contemptis pridie superatis hostibus, cum subsequi legiones meminissent, & pudore cedendi, & cupiditate celerius per se conficiendi prælii, fortissime contra pedites præliantur; hostesque nihil amplius copiarum accessurum credentes, ut pridie cognoverant, delendi equitatus nostri nacti occasionem videbantur.

Cum aliquandiu summa contentione dimicaretur, Dumnacus instruit aciem, quæ suis esset equitibus invicem præsidio. Tum repente confertæ legiones in conspectum hostium veniunt. Quibus visis, perculsæ barbarorum turmæ, ac perterritæ acies hostium, perturbato impedimentorum agmine, magno clamore discursuque passim fugæ se mandant. At nostri equites, qui paulo ante cum resistentibus fortissime confixerant, lætitia victoriæ elati, magno undique clamore sublato, cedentibus circumfusi, quantum equorum vires ad persequendum, dextræque ad cædendum valent, tantum eo prælio interficiunt. Itaque amplius millibus duodecim aut armatorum, aut eorum, qui timore arma projecerant, interfectis, omnis multitudo capitur impedimentorum.

Qua ex fuga, cum constaret Drapetem Se-

che pour la retarder jusqu'à son arrivée. Q. Atius Varus sage & prudent Officier qui la commandoit, après l'avoir exhortée à faire son devoir, se met à suivre les Ennemis, place une partie de ses troupes dans des endroits propres à son dessein, & attaque la Cavalerie ennemie avec l'autre. Il fut reçu d'autant plus courageusement, que leur Infanterie qui suivoit en corps fit alte, & vint secourir sa Cavalerie contre la nôtre. L'action fut très-vive : car nos gens méprisoient un ennemi qu'ils avoient vaincu la veille, & se souvenoient que les Légions les suivoient. Ainsi ne voulant pas avoir la honte de céder, & souhaitant de terminer promptement l'affaire eux seuls, ils combattoient avec le plus grand courage. D'un autre côté, les Ennemis se flattant de n'avoir affaire qu'au même nombre de troupes qu'ils avoient vu le jour précédent, croyoient avoir trouvé le moment favorable de détruire entiérement notre Cavalerie.

Après un combat qui dura quelque temps avec une extrême opiniâtreté, Dumnacus fit avancer son Infanterie pour secourir & soutenir sa Cavalerie. Dans ce moment nos Légions parurent. Cette vue surprit & effraya si fort l'armée des Barbares, qu'aussitôt elle se débanda, s'embarrassa dans le bagage, y causa une extrême confusion, & en jettant de grands cris se mit à fuir de côté & d'autre. Notre Cavalerie qui l'instant d'auparavant les avoit poussés malgré toute leur résistance, ravie de se voir victorieuse, jette de toutes parts des cris de joie, se répand à droite & à gauche, court à toute bride à sa poursuite, & tue tant qu'elle a des forces & de l'haleine. Il en périt plus de douze mille, tant de ceux qui moururent les armes à la main, que de ceux qui les mirent bas de frayeur; & tout leur bagage fut pris.

Quand après cette défaite des Gaulois, on eut

nonem, (qui, ut primum defecerat Gallia, collectis undique perditis hominibus, servis ad libertatem vocatis, exulibus omnium civitatum accitis, receptis latronibus, impedimenta & commeatus Romanorum interceperat,) non amplius hominum quinque millibus ex fuga collectis, provinciam petere; unaque consilium cum eo Luterium Cadurcum cepisse, quem in superiore Commentario, prima defectione Galliæ, facere in provinciam impetum voluisse cognitum est: Caninius legatus, cum legionibus duabus, ad eos persequendos contendit; ne de timore aut detrimento provinciæ, magna infamia, perditorum hominum latrociniis, caperetur.

C. Fabius cum reliquo exercitu, in Carnutes reliquasque proficiscitur civitates, quarum eo prælio, quod cum Dumnaco fecerat, copias esse accitas sciebat: non enim dubitabat, quin recenti calamitate submissiores essent futuræ; dato vero spatio ac tempore, eodem instante Dumnaco, possent concitari. Qua in re, summa felicitas celeritasque in recipiendis civitatibus Fabium consequitur: nam Carnutes, qui, sæpe vexati, nunquam pacis fecerant mentionem, datis obsidibus, veniunt in deditionem; ceteræque civitates positæ in ultimis Galliæ finibus, Oceano conjunctæ, quæ Armoricæ appellantur, auctoritate adductæ Carnutum, adventu Fabii legionumque, imperata sine mora faciunt. Dumnacus suis finibus expulsus, errans, latitansque, solus extremas Galliæ regiones petere coactus est.

At Drapes, unaque Luterius, cum legiones Caniniumque adesse cognoscerent, nec se sine certa pernicie, persequente exercitu, putarent

appris que Drapès de Sens, qui à la premiere révolte des Gaules avoit ramaſſé une armée de gens perdus de débauche, d'eſclaves à qui il avoit promis la liberté, de bannis, de voleurs, avec laquelle il avoit ſouvent enlevé nos bagages & nos convois, quand on eut appris, dis-je, que ce Drapès avoit ramaſſé cinq mille des fuyards, & qu'il marchoit vers notre Province, de concert avec Lucerius de Cahors, qui, comme on l'a vu dans les livres précédens, avoit formé le même deſſein pendant la premiere révolte; Caninius Lieutenant Général ſe mit à leurs trouſſes avec deux Légions, pour empêcher que l'effroi ou même le dommage cauſé à notre Province par le pillage de ces brigands, ne déshonorât l'armée Romaine.

A l'égard de Fabius, avec le reſte de l'armée il marcha contre ceux de Chartres, & contre les autres Nations, dont il ſavoit que les troupes étoient venues au ſecours de Dumnacus dans l'affaire qu'il venoit d'avoir contre lui : car il ne doutoit pas que ce nouveau revers ne les rendît plus ſoumis, & il prévoyoit que ſi on leur donnoit le temps de ſe reconnoître, Dumnacus pourroit encore les porter à la révolte. Sa diligence réuſſit parfaitement à faire revenir ces Peuples : car ceux de Chartres qui malgré leurs malheurs n'avoient jamais voulu entendre parler de ſe rendre, ſe ſoumirent, & donnerent des ôtages. Les autres Nations qui habitent ſur l'Océan à l'extrêmité de la Gaule, & que l'on nomme Armoriques, déterminées par la démarche de ceux de Chartres, & par l'arrivée de Fabius avec ſes Légions, obéirent auſſi ſur le champ. Ainſi Dumnacus chaſſé de chez lui, errant, n'oſant ſe montrer, fut obligé de ſe ſauver preſque ſeul au bout de la Gaule.

A l'égard de Drapès & de Luterius, comme ils virent que Caninius les pourſuivoit avec ſes Légions, que leur perte étoit certaine, qu'il leur étoit im-

Provinciæ fines intrare poſſe; nec jam liberam vagandi latrocinandique facultatem haberent, conſiſtunt in agris Cadurcorum. Ibi cum Luterius apud ſuos cives quondam, integris rebus, multum potuiſſet, ſemperque auctor novorum conſiliorum magnam apud barbaros auctoritatem haberet; oppidum Uxellodunum, quod in clientela fuerat ejus, natura loci egregie munitum, occupat ſuis & Drapetis copiis, oppidanoſque ſibi conjungit.

Quo cum confeſtim C. Caninius veniſſet, animadverteretque omnes oppidi partes præruptiſſimis ſaxis eſſe munitas, quo, defendente nullo, tamen armatis adſcendere eſſet difficile; magna autem impedimenta oppidanorum videret, quæ ſi clandeſtina fuga ſubtrahere conarentur, effugere non modo equitatum, ſed ne legiones quidem poſſent: tripartito cohortibus diviſis, trina excelſiſſimo loco caſtra fecit; a quibus paulatim, quantum copiæ patiebantur, vallum in oppidi circuitu ducere inſtituit.

Quod cum animadverterent oppidani, miſerrimaque Aleſiæ memoria ſolliciti, ſimilem caſum obſeſſionis vererentur; maximeque ex omnibus Luterius, qui fortunæ illius periculum fecerat, moneret rationem frumenti eſſe habendam: conſtituunt omnium conſenſu, parte ibi relicta copiarum, ipſi cum expeditis ad importandum frumentum proficiſci. Eo conſilio probato, proxima nocte, duobus millibus armatorum relictis, reliquos ex oppido Drapes & Luterius educunt: ii, paucos dies morati, ex finibus Cadurcorum, qui partim re frumentaria ſublevare eos cupiebant, partim prohibere, quo minus ſumerent, non poterant; magnum numerum frumenti comparant,

poſſible de pénétrer dans la province Romaine, & qu'ils n'avoient plus la liberté de piller & de voler, ils ſe retirerent dans les Querci. Luterius avoit eu autrefois un grand crédit dans ce pays-là avant ſon malheur; & comme il étoit toujours prêt à remuer, il avoit acquis une grande autorité chez ces Barbares; ce qui lui facilita le moyen de ſe ſaiſir de Cahors, ville très-forte par ſon aſſiette, qui avoit été ſous ſa protection: il ſe ſervit pour cela de ſes troupes & de celles de Drapès, & mit les habitans dans ſes intérêts.

Caninius y accourut auſſi-tot, mais ayant trouvé cette ville ſituée ſur un rocher eſcarpé de toutes parts, où il étoit difficile aux troupes de monter, quand même il n'y auroit eu perſonne pour la défendre, ayant auſſi appris que les habitans y avoient enfermé quantité de bagage, & qu'ils ne pouvoient l'en faire ſortir aſſez ſecrétement, pour qu'il ne tombât pas entre les mains de ſa Cavalerie ou même de ſes Légions; il partagea ſes cohortes en trois corps, les poſta ſur les trois plus hautes montagnes d'alentour, & delà, autant que le nombre de ſes troupes pouvoit le permettre, il leur fit tirer une ligne de circonvallation autour de la place.

A cette vue, les aſſiégés ſe rappellerent avec effroi le triſte ſort d'Aliſe, & en craignirent un pareil; Luterius ſur-tout qui s'y étoit trouvé, remontra qu'il falloit principalement ſonger aux vivres: c'eſt pourquoi ils réſolurent unanimement qu'une partie de leurs troupes reſteroit dans la place, & que les autres iroient chercher du bled. En conſéquence de cette réſolution, ils laiſſerent deux mille hommes dans la ville; & la nuit ſuivante Drapès & Luterius ſortirent avec le reſte. Au bout de quelques jours, ils revinrent chargés du bled de ceux du Querci, qui en partie les favoriſoient, & qui en partie n'étoient pas en pouvoir de s'oppoſer à leur deſſein. Che-

Nonnunquam autem expeditionibus nocturnis caſtella noſtrorum adoriuntur : quam ob cauſam C. Caninius toro oppido munitiones circumdare moratur; ne aut opus effectum tueri non poſſit, aut plurimis in locis infirma diſponat præſidia.

Magna copia frumenti comparata, conſidunt Drapes & Luterius non longius ab oppido decem millibus paſſuum, unde paulatim frumentum in oppidum ſupportarent. Ipſi inter ſe provincias partiuntur: Drapes caſtris præſidio cum parte copiarum reſtirit: Luterius agmen jumentorum ad oppidum adducit. Diſpoſitis ibi præſidiis, hora noctis circiter decima ſilveſtribus anguſtiſque itineribus frumentum importare in oppidum inſtituit : quorum ſtrepitum vigiles caſtrorum cum ſenſiſſent; exploratoreſque miſſi, quæ agerentur renunciaſſent; Caninius celeriter cum cohortibus armatis ex proximis caſtellis, in frumentarios ſub ipſam lucem impetum fecit. Ii, repentino malo perterriti, diffugiunt ad ſua præſidia : quæ noſtri ut viderunt, acrius contra armatos incitati, neminem ex eo numero vivum capi patiuntur. Effugit inde cum paucis Luterius, nec ſe recipit in caſtra.

Re bene geſta, Caninius ex captivis comperit, partem copiarum cum Drapete eſſe in caſtris a millibus non amplius decem. Qua re ex compluribus cognita, cum intelligeret, fugato duce altero, perterritos reliquos facile opprimi poſſe, magnæ felicitatis eſſe arbitrabatur, neminem ex cæde refugiſſe in caſtra, qui de accepta calamitate nuncium Drapeti perferret. Sed, cum in experiundo periculum nullum videret, equitatum omnem, Germanoſque pedites, ſummæ velocitatis omnes, ad caſtra hoſtium præmittit : ipſe

min faiſant, ils ne laiſſerent pas d'attaquer quelquefois nos forts la nuit; ce qui empêcha Caninius d'achever ſa circonvallation, de peur de n'avoir pas aſſez de monde pour la défendre, & de mettre des corps de garde trop foibles en tant d'endroits.

Leur proviſion faite, Drapès & Luterius vinrent camper environ à trois lieues de la ville, d'où ils devoient faire entrer peu à peu leur bled. Ils ſe partagerent les fonctions; Drapès reſta à la garde du camp avec une partie des troupes, & Luterius ſe chargea de la conduite du convoi. Il poſa pour cet effet des corps de garde dans les endroits qu'il jugea convenables, & vers quatre heures après minuit il fit marcher le convoi par de petites routes dans les bois, pour le faire entrer dans la ville. Nos ſentinelles entendirent leur bruit, & l'on envoya des coureurs à la découverte de ce que ce pouvoit être. Sur leur tapport, Caninius ſortit avec les cohortes qui étoient de garde dans les poſtes voiſins, & vint tomber vers le point du jour ſur le convoi, qui ſurpris de cette attaque imprévue, ſe retira vers ſon eſcorte. En même temps nos gens fondent tête baiſſée ſur ces troupes, & font main baſſe ſur tout. Luterius ſe ſauva avec peu de ſuite, & ne ſe retira point dans ſon camp.

Après le combat, Caninius apprit par des priſonniers, que Drapes étoit reſté à la garde du camp avec une partie des troupes, & que ce camp n'étoit qu'à trois lieues delà. Cet avis lui ayant été confirmé d'ailleurs, il comprit qu'après la défaite de Luterius, Drapès & ſon monde étonnés du coup ne lui donneroient pas grande peine Il regarda comme un bonheur, qu'aucun de ceux qui étoient echappés du carnage, n'eût pris la route du camp pour en porter la nouvelle à Drapès; du reſte comme il croyoit ne rien riſquer en éprouvant ce qui en

legionem unam in trina caſtra diſtribuit ; alteram ſecum expeditam ducit. Cum propius hoſtem aceeſſiſſet, ab exploratoribus, quos præmiſerat, cognoſcit, caſtra eorum, ut barbarorum fert conſuetudo, relictis locis ſuperioribus, ad ripas fluminis eſſe demiſſa, at Germanos, equiteſque, imprudentibus omnibus, de improviſo advolaſſe, & prælium commiſiſſe. Qua re cognita, legionem armatam inſtructamque adducit. Ita, repente omnibus ex partibus ſigno dato, loca ſuperiora capiuntur. Quod ubi accidit, Germani, equiteſque, ſignis legionis viſis vehementiſſime præliantur. Confeſtim omnes cohortes undique impetum faciunt : omnibus aut interfectis, aut captis, magna præda potiuntur. Capitur ipſe eo prælio Drapes.

Caninius, feliciſſime re geſta, ſine ullo pene militis vulnere, ad obſidendos oppidanos revertitur; externoque hoſte deleto, cujus timore augere præſidia, & munitione oppidanos circumdare prohibitus erat, opera undique imperat adminiſtrari. Venit eodem cum ſuis copiis poſtero die C. Fabius, partemque oppidi ſumit ad obſidendum.

Cæſar interim M. Antonium quæſtorem, cum cohortibus quindecim, in Bellovacis reliquit; ne qua rurſus novorum conſiliorum capiendorum Belgis facultas daretur. Ipſe reliquas civitates adit : obſides plures imperat : timentes omnium animos conſolatione ſanat. Cum in Carnutes veniſſet, quorum in civitate, ſuperiore commentario, Cæſar expoſuit initium belli eſſe ortum : quod præcipue eos propter conſcientiam facti timere animadvertebat, quo celerius civitatem metu liberaret, principem ſceleris ipſius & concitatorem belli Guturvatum ad ſuppli-

arriveroit, il laiſſa une Légion dans ſes trois camps, envoya devant toute ſa Cavalerie & ſon Infanterie Allemande, qui par ſa vîteſſe pouvoir égaler la Cavalerie même, & ſuivit avec ſon autre Légion. Quand il fut proche des Ennemis, ayant envoyé à la découverte, on lui rapporta, que ſelon leur coutume, les Barbares étoient campés au pied de la montagne ſur le bord de la riviere, & que ſa Cavalerie & l'Infanterie Allemande y étant arrivées au moment qu'ils s'y attendoient le moins, elles les avoient attaqués, & qu'elles étoient aux mains avec eux. Sur cet avis il part avec ſa Légion rangée en bataille; & ſur le champ le ſignal ayant été donné par-tout, il s'empare des hauteurs. Alors les Allemands & les Cavaliers appercevant les drapeaux de la Légion, redoublerent leur attaque; les cohortes fondirent en même-temps de tous côtés, de ſorte que tout fut tué ou fait priſonnier : Drapès lui-même fut pris dans ce combat, & l'on fit un grand butin.

Après cet heureux ſuccès où nous n'eumes preſque pas un ſeul ſoldat bleſſé, Caninius retourna au ſiege, & n'ayant plus à craindre d'Ennemis au dehors qui puſſent l'inquiéter, ou empêcher la circonvallation, il fit travailler vivement. Le lendemain C. Fabius arriva avec ſes troupes, & ſe chargea d'attaquer la ville par un côté.

Cependant Céſar ayant laiſſé le Queſteur M. Antoine dans le Beauvoiſis avec quinze cohortes, pour empêcher les Belges de former quelque nouvelle entrepriſe, alla viſiter les autres Nations, en exigea un plus grand nombre d'ôtages, & raſſura ceux qui croyoient avoir à craindre. Etant arrivé chez ceux de Chartres, qui, comme il l'a dit plus haut, avoient donné lieu à recommencer la guerre, & voyant que le ſouvenir de cette action les faiſoit trembler; pour les raſſurer ſur le champ, il demande qu'on lui livre Guturvatus chef & principal moteur de la révolte. Quoique ce Gaulois ſe fût caché,

cium depoſcit : qui, etſi ne civibus quidem ſuis ſe committebat; tamen celeriter, omnium cura quæſitus, in caſtra perducitur. Cogitur in ejus ſupplicium Cæſar contra naturam ſuam, maximo militum concurſu; qui omnia pericula & detrimenta belli a Guturvato accepta referebant; adeo ut verberibus exanimatum corpus ſecuri feriretur.

Ibi crebris litteris Caninii fit certior, quæ de Drapete & Luterio geſta eſſent, quoque in conſilio permanerent oppidani : quorum etſi paucitatem contemnebat, tamen pertinaciam magna pœna eſſe afficiendam judicabat; ne univerſa Gallia non vires ſibi defuiſſe ad reſiſtendum Romanis, ſed conſtantiam, putaret; neve hoc exemplo ceteræ civitates, locorum opportunitate fretæ, ſe vindicarent in libertatem, cum omnibus Gallis notum eſſe ſciret, reliquam eſſe unam æſtatem ſuæ provinciæ; quam ſi ſuſtinere potuiſſent, nullum ultra periculum vererentur. Itaque Quintum Galenum legatum cum legionibus duabus relinquit, qui juſtis itineribus ſe ſubſequererur : ipſe cum omni equitatu, quam poteſt celerrime, ad Caninium contendit.

Cum, contra exſpectationem omnium, Cæſar Uxellodunum veniſſet, oppidumque operibus clauſum animadverteret, neque ab oppugnatione recedi videret ulla conditione poſſe; magna autem copia frumenti abundare oppidanos, ex perfugis cognoviſſet : aqua prohibere hoſtem tentare cœpit. Flumen infimam vallem dividebat, quæ penè totum montem cingebat, in quo poſitum erat præruptum undique oppidum Uxellodunum. Hoc aver-

parce qu'il ne ſe fioit pas même à ſes citoyens, cependant on le chercha avec tant de ſoin qu'on l'amena bientôt au camp. Céſar contre ſon penchant naturel fut obligé de le condamner au ſupplice, pour contenter tous ſes ſoldats, qui imputoient à Guturvatus tous les dangers qu'ils avoient eourus, & toutes les pertes qu'ils avoient faites dans cette guerre; ainſi après qu'il eut été rudement fouetté de verges, on lui trancha la tête.

Ce fut là que Céſar apprit par pluſieurs lettres de Caninius le ſort de Drapès & de Luterius, & la réſolution où paroiſſoient être ceux de Cahors de ne point ſe ſoumettre. Quoiqu'il méprisât leur petit nombre, il crut pourtant que leur opiniâtreté méritoit la plus grande punition, de peur que toute la Gaule ne vînt à ſe perſuader, que pour réſiſter aux Romains, ce n'étoient pas les forces qui lui avoient manqué, mais la réſolution & la conſtance, & qu'à l'exemple de ceux de Cahors, toutes les autres Nations dont les places ſeroient avantageuſement ſituées, n'entrepriſſent de ſe remettre en liberté : car il ſavoit que les Gaulois n'ignoroient pas que ſon Gouvernement n'avoit plus qu'un an à durer, & que s'ils pouvoient ſe ſoutenir pendant ce temps là, ils n'auroient plus rien à craindre. C'eſt pourquoi il laiſſa Q. Calenus ſon Lieutenant avec deux Légions, & lui donna ordre de le ſuivre à petites journées; pour lui, il partit & ſe hâta d'aller joindre Caninius avec toute ſa Cavalerie.

Etant arrivé à Cahors au moment qu'on l'y attendoit le moins, & voyant la circonvallation achevée, en ſorte qu'il n'y avoit pas moyen d'abandonner le ſiege, ayant d'ailleurs appris des transfuges, que les aſſiégés avoient du bled en abondance, il entreprit de leur retrancher l'eau, qui étoit la ſeule choſe dont il pouvoit les priver. Une riviere traverſoit le vallon qui environnoit preſque de tous côtés le rocher ſur lequel étoit aſſis Cahors. La ſituation du lieu

tere loci natura prohibebat : ſic enim imis radicibus montis ferebatur, ut nullam in partem, depreſſis foſſis, derivari poſſet. Erat autem oppidanis difficilis & præruptus eo deſcenſus; ut, prohibentibus noſtris, ſine vulneribus ac periculo vitæ, neque adire flumen, neque arduo ſe recipere poſſent adſcenſu. Qua difficultate eorum cognita, Cæſar, ſagittariis funditoribuſque diſpoſitis, tormentis etiam quibuſdam locis contra facillimos deſcenſus collocatis, aqua fluminis prohibebat oppidanos; quorum omnis poſtea multitudo aquatum unum in locum conveniebat ſub ipſius oppidi murum, ubi magnus fons prorumpebat ab ea parte, quæ, fere pedum trecentorum intervallo, fluminis circuitu vacabat.

Hoc fonte prohiberi poſſe oppidanos cum optarent reliqui, Cæſar unus videret non ſine magno periculo; e regione ejus vineas agere adverſus montem, & aggeres ſtruere cœpit, magno cum labore, & continua dimicatione. Oppidani enim loco ſuperiore decurrentes, ſine periculo præliabantur, multoſque pertinaciter ſuccedentes vulnerabant : ut tamen non deterrerentur milites noſtri vineas proferre, & labore atque operibus locorum vincere difficultates. Eodem tempore tectos cuniculos, ab aggere & vineis agunt ad caput fontis : quod genus ſine ullo periculo, & ſine ſuſpicione hoſtium facere licebat. Exſtruitur agger in altitudinem pedum ſexaginta : collocatur in eo turris decem tabulatorum; non quidem quæ mœnibus æquaretur, (id enim nullis operibus effici poterat) ſed quæ ſuperaret fontis faſtigium. Ex ea cum tela tormentis jacerentur

ne permettoit pas de détourner le cours de cette riviere ; car elle couloit dans un terrein ſi bas qu'on ne pouvoit d'aucun côté creuſer des foſſés aſſez profonds pour l'y faire écouler. La deſcente pour y aller puiſer étoit eſcarpée & difficile aux gens de la ville, & ils ne pouvoient y venir ni s'en retirer ſans courir riſque de la vie, dès que nous nous y oppoſerions. Céſar inſtruit de ces difficultés, plaça des frondeurs & des Archers avec des machines de guerre vers les endroits où la deſcente étoit la plus facile, pour empêcher les aſſiégés d'en approcher ; de ſorte qu'il ne leur reſtoit qu'un ſeul endroit d'où ils puſſent tirer l'eau dont ils avoient beſoin C'étoit une grande fontaine qui ſortoit du pied des murs de la ville, dans l'endroit qui n'étoit pas environné de la riviere & qui pouvoit avoir trois cens pieds de long.

On auroit bien ſouhaité ôter cette reſſource aux aſſiégés, mais Céſar ſeul s'apperçut que cela ne ſe pouvoit ſans s'expoſer beaucoup. Cependant il fit faire dans ce quartier-là des mantelets pour ſe couvrir en montant la montagne, & y fit élever une terraſſe avec un travail infini, & en diſputant ſans ceſſe le terrein avec les aſſiégés : car ceux de la ville venant d'un lieu élevé combattoient ſans danger, & bleſſoient beaucoup de nos gens. Cependant nos ſoldats avançoient à la faveur des mantelets, & ſurmontoient par leur conſtance & leurs travaux toutes les difficultés que leur préſentoit la ſituation du lieu. Enſuite par le moyen des ſouterrains qu'ils ouvrirent, des claies d'oſier & des mantelets, ils arriverent à la ſource de la fontaine ; ce qu'ils pouvoient faire ſans danger & ſans que les Ennemis ſe doutaſſent de rien. En même-temps on éleva une terraſſe de ſoixante pieds de haut, ſur laquelle on dreſſa une tour à dix étages ; ce qui n'égaloit pas à la vérité la hauteur des murs de la ville, car cela étoit impoſſible ; mais du moins cette tour étoit plus haute que la fontaine & la commandoit. De-là nous lançions avec nos machines des traits ſur

ad fontis aditus; nec ſine periculo poſſent adaquari oppidani; non tantum pecora atque jumenta, ſed etiam magna hominum multitudo ſiti conſumebatur.

Quo malo perterriti oppidani, cupas ſevo, pice, ſcandulis complent: eas ardentes in opera provolvunt. Eodem tempore acerrime præliantur; ut ab incendio reſtinguendo dimicatione & periculo deterreant Romanos. Magna repente in ipſis operibus flamma exſiſtit: quæcumque enim per locum præcipitem miſſa erant, ea, vineis & aggere ſuppreſſa, comprehendebant id ipſum, quod morabatur. Milites contra noſtri, quanquam periculoſo genere prælii, locoque iniquo premebantur; tamen omnia paratiſſimo ſuſtinebant animo: res enim gerebatur & excelſo loco, & in conſpectu exercitus noſtri; magnuſque utrimque clamor oriebatur: ita, quam quiſque poterat, maxime inſignis, quo notior reſtatiorque virtus ejus eſſet, telis hoſtium flammæque ſe offerebat.

Cæſar, cum complures ſuos vulnerari videret; ex omnibus oppidi partibus cohortes montem adſcendere, &, ſimulatione mœnium occupandorum, clamorem undique jubet tollere. Quo facto perterriti oppidani, cum, quid ageretur in locis reliquis, eſſent ignari; revocant ab impugnandis operibus armatos, muriſque diſponunt. Ita noſtri, ſine prælio facto, celeriter opera flamma comprehenſa partim reſtinguunt, partim interſcindunt. Cum pertinaciter reſiſterent oppidani, & jam magna parte ſuorum ſiti amiſſa, in ſententia permanerent: ad poſtremum cuniculis venæ fontis interciſæ ſunt, atque averſæ. Quo facto repente fons perennis exhauſtus, tantam at-

toutes les avenues de cette fontaine; & ceux de la ville ne pouvoient y venir puiſer ſans péril, de ſorte que les beſtiaux, les chevaux, & les hommes même mouroient de ſoif.

Dans cette ſituation fâcheuſe, les aſſiégés s'aviſerent de remplir de ſuif, de poix & de bardeau des eſpeces de cuves ou de tonneaux, y mirent le feu, & les firent rouler tout enflammés ſur nos ouvrages. Ils firent en même-temps une vigoureuſe ſortie, pour nous occuper à nous défendre, au lieu de courir au feu. Nos ouvrages furent bien-tôt tout en flammes : car par-tout où ces tonneaux s'arrêtoient, ils embraſoient nos terraſſes & nos mantelets. Quoique nos gens euſſent à ſoutenir ce genre de combat fort dangereux à cauſe du déſavantage de leur poſte, cependant ils réſiſterent courageuſement à tout, parce que l'affaire ſe paſſoit ſur une hauteur à la vue de notre armée : des deux côtés on n'entendoit que cris, & chacun tâchoit avec d'autant plus d'ardeur de ſe ſignaler, que ſa valeur ſeroit plus connue & auroit plus de témoins : ainſi tous coutoient à l'envie au feu & au combat.

Céſar voyant pluſieurs des ſiens bleſſés, fit monter de toutes parts ſes cohortes; & comme ſi ſon deſſein avoit été de prendre la ville d'aſſaut, il leur ordonna de pouſſer de grands cris en montant. Cette feinte étonna les Ennemis, qui ignorant ce qui ſe paſſoit dans les autres endroits, rappellerent à la deſenſe de leurs murs ceux qui attaquoient nos ouvrages; ce qui nous donna moyen ou d'éteindre le feu, ou d'empêcher l'incendie de ſe communiquer, en lui coupant le paſſage. Cependant les aſſiégés continuoient toujours à vouloir ſe défendre, & perſiſtoient dans leur opiniâtreté, quoiqu'une grande partie des leurs fuſſent morts de ſoif, lorſqu'enfin par le moyen des mines étant parvenus à la ſource de la fontaine, nous vinmes à bout de la couper & de la détourner. Par ce moyen la fontaine tarit tout d'un coup, ce qui découragea ſi fort les habitants, qu'ils regarderent cette opéra-

tulit oppidanis ſalutis deſperationem, ut id non hominum conſilio, ſed Deorum voluntate factum putarent. Itaque neceſſitate coacti ſe tranſdiderunt. Cæſar, cum ſuam lenitatem cognitam omnibus ſciret; neque vereretur, ne quid crudelitate naturæ videretur aſperius feciſſe; neque exitum conſiliorum ſuorum animadverteret, ſi tali ratione diverſis in locis plures rebellare cœpiſſent : exemplo ſupplicii deterrendos reliquos exiſtimavit. Itaque omnibus, qui arma tulerant, manus præcidit : vitam conceſſit ; quo teſtatior eſſet pœna improborum. Drapes, quem captum eſſe a Caninio docui, ſive indignatione & dolore vinculorum, ſive timore gravioris ſupplicii, paucis diebus ſeſe cibo abſtinuit, atque ita interiit. Eodem tempore Luterius, quem profugiſſe ex prælio ſcripſi, cum in poteſtatem veniſſet Epaſnacti Arverni, crebro enim mutandis locis, multorum fidei ſe committebat; quod nuſquam diutius ſine periculo commoraturus videbatur, cum ſibi conſcius eſſet, quam inimicum deberet Cæſarem habere : hunc Epaſnactus Arvernus, amiciſſimus populi Romani ſine dubitatione ulla vinctum ad Cæſarem duxit.

Labienus interim in Treviris equeſtre prælium ſecundum facit; compluribuſque Treviris interfectis, & Germanis, qui nulli adverſus Romanos auxilia denegabant, principes eorum vivos in ſuam redegit poteſtatem, atque in iis Surum Æduum, qui & virtutis & generis ſummam nobilitatem habebat ſoluſque ex Æduis ad id tempus permanſerat in armis.

Ea re cognita, Cæſar cum in omnibus partibus Galliæ bene res geſtas videret ; judicaretque ſuperioribus æſtivis Galliam devictam & ſubac-

tion, non comme l'ouvrage des hommes, mais comme celui des Dieux. Ainſi forcés par la néceſſité ils ſe rendirent.

Céſar dont la clémence étoit aſſez connue, & qui n'avoit pas peur de paſſer pour être d'un naturel cruel en cas qu'il fît quelque acte de ſévérité, voyant d'ailleurs qu'il ne falloit point ſe flatter de terminer ſi-tôt la guerre des Gaules, ſi on venoit ainſi à ſe révolter dans divers endroits à la fois, crut devoir faire un exemple de ceux-ci pour intimider les autres. Ainſi il fit couper les mains à tous ceux qui avoient porté les armes; il leur laiſſa ſeulement la vie, afin que leur châtiment apprît aux méchans ce qu'ils devoient attendre de lui. Drapès que nous avons vu fait priſonnier par Caninius, ſoit qu'il fût irrité & affligé de ſe voir dans les fers, ſoit qu'il craignît un plus rude châtiment: ſe laiſſa mourir de faim. Vers le même temps Lutérius qui, comme je l'ai dit, s'étoit ſauvé de la bataille, tomba entre les mains d'Epaſnactus Auvergnat. Lutérius en changeant ſouvent de place ſe mettoit à la diſcrétion de quantité de gens: il croyoit ne pouvoir demeurer long-temps ſans danger dans un même lieu, parce que le ſouvenir de ſon crime lui faiſoit ſentir combien Céſar devoit être irrité contre lui. Epaſnactus donc fort affectionné au Peuple Romain le mena, ſans balancer, pieds & poings liés à Céſar.

D'un autre côté, Labiénus défit ceux de Trèves dans un combat de Cavalerie, leur tua beaucoup de monde, & même des Allemands, qui ne refuſoient à perſonne leur ſecours contre les Romains: il fit leurs Chefs priſonniers, entre leſquels ſe trouva un Seigneur Autunois nommé Surus, illuſtre par ſon courage & ſa haute naiſſance: il étoit le ſeul de ſon pays qui ne ſe fût pas encore ſoumis.

A la nouvelle de tant d'heureux ſuccès, Céſar qui voyoit ſes affaires en bon état dans toute la Gaule, & que ſes dernieres campagnes avoient achevé de

tam esse ; Aquitaniam nunquam ipse adisset, sed per P. Crassum quadam ex parte deviciſſet : cum duabus legionibus in eam partem est profectus, ubi extremum tempus consumeret æstivorum. Quam rem, sicut cetera, celeriter feliciterque confecit : namque omnes Aquitaniæ civitates legatos ad eum miserunt, obsidesque ei dederunt. Quibus rebus gestis, ipse cum equitum præsidio Narbonem profectus est : exercitum per legatos in hiberna deduxit : quatuor legiones in Belgio collocavit, cum Marco Antonio, & Caio Trebonio, & Publio Vatinio, & Quinto Tullio legatis : duas in Æduos misit, quorum in omni Gallia summam esse auctoritatem sciebat : duas in Turonis ad fines Carnutum posuit, quæ omnem regionem conjunctam Oceano continerent : duas reliquas in Lemovicum finibus non longe ab Arvernis, ne qua pars Galliæ vacua ab exercitu esset. Paucos dies ipse in Provincia moratus, cum celeriter omnes conventus pereucurriſſet, publicas controversias cognoviſſet, bene meritis præmia tribuiſſet : cognoscendi enim maximam facultatem habebat, quali quisque animo in rempublicam fuisset totius Galliæ defectione, quam sustinuerat fidelitate atque auxiliis provinciæ illius.

His rebus confectis, ad legiones in Belgium se recipit, hibernatque Nemetocennæ. Ibi cognoscit Comium Atrebatem prælio cum equitatu suo contendiſſe. Nam cum Antonius in hiberna veniſſet, civitasque Atrebatum in officio maneret ; Comius qui post illam vulnerationem, quam supra commemoravimus, semper ad omnes motus paratus suis civibus esse consuesset, ne condompter

dompter & de ſoumettre ces Provinces, réſolut de paſſer dans l'Aquitaine où il n'avoit jamais été, & dont P. Craſſus avoit ſoumis une partie. Il partit donc pour ce pays-là avec deux Légions, dans le deſſein d'y paſſer le reſte de la campagne. Cette affaire fut bientôt auſſi heureuſement terminée que le reſte : car tous les Peuples de la Province lui envoyerent des Députés & lui donnerent des ôtages ; après quoi il paſſa à Narbonne avec ſa Cavalerie, & mit ſes Légions en quartier d'hiver ſous la conduite de ſes Lieutenans Généraux. Il en envoya quatre dans la Gaule Belgique ſous les ordre de M. Antoine, de C. Trebonius, de P. Vatinius & de Q. Tullius : deux chez les Autunois, qu'il ſavoit avoir un grand crédit dans toute la Gaule ; deux dans la Touraine frontiere du pays Chartrain, pour tenir dans le devoir toute la contrée qui s'étend juſqu'à l'Océan, & les deux qui reſtoient, chez les Limouſins voiſins de l'Auvergne, afin d'avoir des troupes dans tous les cantons de la Gaule. Après cela il ne demeura que peu de jours dans la Gaule Narbonnoiſe, pendant leſquels il en parcourut à la hâte tous les Etats, vuida toutes les conteſtations, & récompenſa ceux qui l'avoient bien ſervi : car il avoit le merveilleux talent de pénétrer dans les intentions de chacun, & de diſcerner de quel eſprit chacun avoit été animé envers les Romains dans la révolte de toute la Gaule, que la fidélité & les ſecours qu'il avoit tirés de cette Province, l'avoient mis en état de ſoutenir.

Ces affaires terminées, il alla rejoindre ſes Légions dans la Gaule Belgique, & paſſa l'hiver à Arras. Là il apprit que Comius avec ſa Cavalerie s'étoit battu contre la nôtre. Car à l'arrivée d'Antoine dans ſon quartier d'hiver, où il trouva les Peuples de l'Artois fideles à leur devoir, Comius qui depuis la bleſſure dont on a parlé, étoit toujours diſpoſé à ſe prêter à tous les mouvemens de ſes citoyens, & à s'offrir pour

ſilia belli quærentibus auctor armorum duxque deeſſet, parente Romanis civitate, cum ſuis equitibus ſe ſuoſque latrociniis alebat; infeſtiſque itineribus commeatus complures, qui comportabantur in hiberna Romanorum, intercipiebat.

Erat attributus Antonio præfectus equitum C. Voluſenus Quadratus, qui cum eo hiemaret. Hunc Antonius ad perſequendum equitatum hoſtium mittit. Voluſenus autem ad eam virtutem, quæ ſingularis in eo erat, magnum odium Comii adjungebat; quo libentius id faceret, quod imperabatur. Itaque, diſpoſitis inſidiis, ſæpius ejus equites aggreſſus, ſecunda prælia faciebat. Noviſſie, cum vehementius contenderetur, ac Voluſenus, ipſius intercipiendi Comii cupiditate, pertinacius eum cum paucis inſecutus eſſet; ille autem fuga vehementi Voluſenum produxiſſet longius: repente omnium ſuorum invocat fidem atque auxilium, ne ſua vulnera, perfidia impoſita, paterentur inulta; converſoque equo, ſe a ceteris incautius permittit in præfectum. Faciunt idem omnes ejus equites, paucoſque noſtros convertunt atque inſequuntur. Comius incenſum calcaribus equum jungit equo Quadrati; lanceaque infeſta medium femur ejus magnis viribus tranſjicit. Præfecto vulnerato, non dubitant noſtri reſiſtere, & converſi hoſtem pellere. Quod ubi accidit, complures hoſtium, magno noſtrorum impetu pulſi, vulnerantur; & partim in fuga ptoteruntur; partim intercipiuntur. Quod ubi malum dux, equi velocitate, evitavit; graviter vulneratus præfectus, ut vitæ periculum aditurus videretur, refertur in caſtra. Comius autem, ſive expiato ſuo dolore; ſive magna parte amiſſa ſuorum, legatos ad Antonium mittit; ſeque ibi fututum, ubi præſcripſerit, & ea facturum, quæ imperaverit obſidibus datis firmat; unum illud orat, ut timori ſuo concedatur ne in conſpectum veniat cujuſquam Romani. Quam poſtu-

Chefs à ceux qui cherchoient à nous faire la guerre, voyant ſa Nation ſoumiſe aux Romains, ſe mit pour ſubſiſter lui & ſa Cavalerie à faire le métier de brigand & de voleur, ſe tenant ſur les grands chemins pour enlever les convois qu'on menoit à nos quartiers d'hiver.

Antoine avoit pour Général de ſa Cavalerie C. Voluſenus Quadratus, qui étoit en quartier d'hiver avec lui. Il le détacha contre Comius; celui-ci accepta d'autant plus volontiers cette commiſſion, qu'il étoit très-brave Officier & ennemi mortel de Comius. Il lui dreſſa donc des embuſcades, où ayant ſouvent priſe avec ſa Cavalerie, il en ſortoit toujours heureuſement. Enfin comme Voluſenus le preſſoit vivement, & que l'envie de le prendre l'avoit emporté à le pourſuivre avec peu de monde, & qu'il l'avoit même ſuivi fort loin, tout d'un coup Comius crie à ſes gens de venir le venger des coups qu'on lui avoit portés en trahiſon, & ayant tourné bride, il vient fondre ſur notre Lieutenant. Toute ſa Cavalerie en fait autant, & oblige le petit nombre de ceux qui avoient ſuivi Voluſenus à tourner le dos. En même temps Comius pouſſe à toute bride ſon cheval ſur Voluſenus, l'atteint, & lui perce la cuiſſe d'outre en outre avec ſon javelot. Nos gens voyant leur Commandant bleſſé, n'héſitent plus à réſiſter & à pouſſer les Ennemis à leur tour. Ils en bleſſent, ils en mettent en fuite, ils en tuent, ils en font priſonniers. Comius échappa par la viteſſe de ſon cheval; & Voluſenus bleſſé & preſque mourant fut reporté au camp. A l'égard de Comius, ſoit qu'il eût paſſé ſon chagrin par ce qui venoit d'arriver, ſoit qu'il fût affoibli par la perte de la plus grande partie des ſiens, il prit le parti de députer vers Antoine pour lui dire qu'il iroit où il lui commanderoit, & qu'il s'obligeroit, en donnant des ôtages, à faire tout ce qu'il lui ordonneroit. Il le pria ſeulement de ne pas lui donner la mortification & la honte de paroître jamais devant aucun Romain. Antoine jugeant que

lationem Antonius cum judicaret ab juſto naſci timore, veniam petendi dedit ; obſides accepit.

SCIO Cæſarem ſingulorum annorum ſingulos Commentarios confeciſſe, quod ego non exiſtimavi mihi faciendum ; propterea quod inſequens annus Lucio Paulo & Caio Marcello Conſulibus nullas habet Galliæ magnopere res geſtas. Ne quis tamen ignoraret quibus in locis Cæſar exercituſque eo tempore fuiſſent ; pauca ſcribenda, conjungendaque huic Commentario ſtatui.

Cæſar cum in Belgio hiemaret, unum illud propoſitum habebat, continere in amicitia civitates, nulli ſpem aut cauſam dare armorum : nihil enim minus volebat, quam ſub diſceſſum ſuum neceſſitatem ſibi aliquam imponi belli gerendi ; ne, cum exercitum deducturus eſſet, bellum aliquod relinqueretur, quod omnis Gallia libenter ſine præſenti periculo ſuſciperet. Itaque, honorifice civitates appellando, principes maximis præmiis afficiendo, nulla onera nova imponendo, defeſſam tot adverſis præliis Galliam, conditione parendi meliore, facile in pace continuit.

Ipſe, hibernis peractis, contra conſuetudinem in Italiam quam maximis itineribus eſt profectus ; ut municipia & colonias appellaret, quibus Marci Antonii quæſtoris ſui commendaret ſacerdotii petitionem : contendebat enim gratia cum libenter pro homine ſibi conjunctiſſimo, quem paulo ante præmiſerat ad petitionem ; tum acriter contra factionem & potentiam paucorum, qui Marci Antonii repulſa, Cæſaris decedentis convellere gratiam cupiebant. Hunc etſi augurem prius factum,

ſa crainte étoit juſte, lui accorda ſa demande, & reçut ſes ôtages.

Quoique Céſar ait fait un Commentaire particulier de chacune de ſes campagnes, je n'ai pourtant pas cru devoir ſuivre ſa méthode, parce que l'année ſuivante, ſous le Conſulat de L. Paulus & de C. Marcellus, il ne ſe paſſa rien de fort conſidérable dans la Gaule. Mais afin qu'on ſache ce que devinrent Céſar & ſon armée pendant ce temps-là, & où ils ſe tinrent, je vais en rendre compte en peu de mots.

En paſſant l'hiver dans la Gaule Belgique, Céſar n'avoit pour but que de retenir les Peuples de ces contrées dans l'union avec les Romains, & de ne leur donner ni ſujet de prendre les armes, ni eſpérance de pouvoir les prendre impunément. Car il ne ſouhaitoit rien moins que d'être obligé d'avoir une guerre à ſoutenir lorſqu'il ſeroit ſur ſon départ & ſur le point de congédier ſon armée; ce qu'il comptoit que les Gaulois entreprendroient alors très-facilement, dans l'eſpérance de pouvoir le faire ſans riſque, lorſqu'il ne ſeroit plus ſur les lieux avec ſes troupes. Dans cette vue il recevoit fort honorablement les Peuples, combloit leurs chefs de préſens, ne le chargeoit d'aucuns nouveaux impôts; & en les laiſſant ſe remettre de tant de malheurs ſous la douce condition de l'obéiſſance, il vint aiſément à bout de les contenir.

L'hiver étant fini, il paſſa en toute diligence en Italie contre ſa coutume, pour viſiter les villes Municipales & les Colonies, à qui il vouloit recommander ſon Queſteur M. Antoine, qui ſollicitoit le Sacerdoce. Il s'intéreſſoit d'autant plus volontiers à cette affaire, qu'il travailloit pour un homme avec qui il étoit très-lié d'amitié, qu'il avoit même fait partir avant lui pour briguer cette charge: d'ailleurs il s'agiſſoit de contrebalancer le parti & la faveur de ſes Ennemis, qui vouloient que ſon ami eſſuyât un

quam Italiam attingeret, in itinere audierat; tamen non minus juſtam ſibi cauſam municipia & colonias adeundi exiſtimavit, ut iis gratias ageret, quod frequentiam atque officium ſuum Antonio præſtitiſſent : ſimulque ſe & honorem ſuum inſequentis anni commendaret petitione; propterea quod inſolenter adverſarii ſui gloriarentur, Lucium Lentulum & Caium Marcellum Conſules creatos, qui omnem honorem & dignitatem Cæſaris exſpoliarent; ereptum Sergio Galbæ conſulatum, cum iis multo plus gratia ſuffragiiſque valuiſſet, quod ſibi conjunctus & familiaritate & neceſſitudine legationis eſſet.

Exceptus eſt Cæſaris adventus ab omnibus municipiis & coloniis incredibili honore atque amore : tum primum enim veniebat ab illo univerſæ Galliæ bello. Nihil relinquebatur, quod ad ornatum portarum, itinerum, locorumque omnium, qua Cæſar iturus erat, excogitari poſſet. Cum liberis omnis multitudo obviam procedebat : hoſtiæ omnibus locis immolabantur : tricliniis ſtratis fora templaque occupabantur; ut vel exſpectatiſſimi triumphi lætitia præcipi poſſet; tanta erat magnificentia apud opulentiores, cupiditas apud humiliores.

Cum omnes regiones Galliæ Togatæ Cæſar percucurriſſet, ſumma celeritate ad exercitum Nemetocennam rediit; legionibuſque ex omnibus hibernis ad fines Trevirorum evocatis, eo profectus eſt, ibique exercitum luſtravit. Titum Labienum Galliæ Togatæ præfecit, quo majore commendatione conciliaretur ad conſulatus petitionem. Ipſe tantum itinerum faciebat, quantum ſatis eſſe

refus, afin de faire voir que ſon Gouvernement & ſon crédit finiſſoient en même-temps. Il apprit en chemin qu'Antoine avoit été élu Augure; ce qui ne l'empêcha pas de continuer ſa route, tant pour témoigner ſa reconnoiſſance aux villes & aux colonies, qui à ſa recommandation avoient ſi bien ſervi ſon ami, que pour ſe recommander à elles dans la demande qu'il vouloit faire du Conſulat pour l'année ſuivante. Car il ſavoit que ſes Ennemis s'étoient hautement vantés, que C. Lentulus & C. Marcellus n'avoient été créés Conſuls, que pour le dépouiller de toute charge & dignité; & que Sergius Galba n'avoit été exclus, quoiqu'il eût plus de voix & de crédit qu'eux, qu'à cauſe des liaiſons d'amitié qu'il avoit avec lui, & parce qu'il avoit été ſon Lieutenant.

A ſon arrivée en Lombardie, il fut reçu par-tout avec des témoignages incroyables de reſpect & d'affection : car c'étoit la premiere fois qu'il y paroiſſoit depuis qu'il avoit ſoumis la Gaule. On n'oublia donc rien de tout ce que l'on pût imaginer pour parer les portes, les chemins, les places par où il devoit paſſer. Tout le monde femmes & enfans, ſortoient en foule au devant de lui; par-tout on immoloit des victimes : des tables étoient dreſſées dans les places publiques & dans les Temples; de ſorte qu'il goûtoit par avance la joie & la douceur d'un triomphe qui ne pouvoit lui manquer, les riches par leur magnificence, & les petits par leur zele faiſant éclater à l'envi leur raviſſement.

Après avoir parcouru tous les cantons de la Lombardie, Céſar retourna au plus vîte à Arras joindre ſon armée, donna à ſes Légions qui étoient en quartier d'hiver, rendez-vous ſur les frontieres de Trèves, s'y rendit & y fit la revue de toutes ſes troupes. Enſuite il donna à T. Labienus le Gouvernement de la Lombardie, afin qu'il fût plus en état de le ſeconder dans la demande qu'il vouloit faire du

ad mutationem locorum propter ſalubritatem exiſtimabat. Ibi quanquam crebro audiebat, Labienum ab inimicis ſuis ſollicitari; certiorque fiebat, id agi paucorum conſiliis, ut, interpoſita ſenatus auctoritate, aliqua parte exercitus ſpoliaretur : tamen neque de Labieno credidit quidquam; neque contra ſenatus auctoritatem, ut aliquid faceret, potuit adduci. Judicabat enim, liberis ſententiis patrum conſcriptorum cauſam ſuam facile obtineri : nam Caius Curius tribunus plebis, cum Cæſaris cauſam dignitatemque defendendam ſuſcepiſſet, ſæpe erat ſenatui pollicitus, ſi quem timor armorum Cæſaris læderet, & quoniam Pompeii dominatio atque arma non minimum terrorem foro inferrent; deſcederet uterque ab armis, exercituſque dimitteret : fore eo pacto liberam, & ſui juris civitatem. Neque hoc tantum pollicitus eſt; ſed etiam per ſe ſenatus diſceſſionem facere cœpit : quod ne fieret, conſules amicique Pompeii interceſſerunt, atque, ita rem moderando, diſceſſerunt.

Magnum hoc teſtimonium ſenatus erat univerſi, convenienſque ſuperiori facto : nam Marcellus, proximo anno, cum impugnaret Cæſaris dignitatem, contra legem Pompeii & Craſſi, retulerat ante tempus ad ſenatum de Cæſaris provinciis; ſententiiſque dictis, diſceſſionem faciente Marcello, qui ſibi omnem dignitatem ex Cæſaris invidia quærebat, ſenatus frequens in alia omnia tranſiit : quibus non frangebantur animi ini-

Conſulat. Pour lui, il ne faiſoit qu'autant de chemin qu'il étoit néceſſaire pour entretenir la ſanté parmi ſes ſoldats, en changeant de camp. Quoiqu'il entendît ſouvent dire que ſes Ennemis ſollicitoient fortement T. Labiénus à ſe ſéparer de lui, & qu'il fût aſſûré que quelques gens en petit nombre travailloient à engager le Sénat à lui ordonner de ſe défaire d'une partie de ſes troupes; cependant il ne voulut jamais rien croire au déſavantage de Labiénus, & l'on ne put jamais le réſoudre à entreprendre, quoi que ce fût contre l'autorité du Sénat. Auſſi étoit-il perſuadé que pourvu que les voix fuſſent libres, les Peres Conſcripts lui donneroient gain de cauſe. Car C. Curion Tribun du Peuple qui s'étoit chargé de défendre les intérêts & l'honneur de Céſar, avoit ſouvent promis au Sénat, que ſi l'armée de ce Général donnoit quelque ombrage, il la licencieroit & ſe retireroit; mais il ſoutenoit que Pompée devoit en faire autant, puiſque ſon pouvoir & ſes armes n'étoient pas moins ſuſpectes; que par là Rome ſeroit libre & en pleine jouiſſance de ſes droits. Non-ſeulement il le promit; mais même le Sénat paroiſſoit diſpoſé à prendre ce parti, lorſque pour rompre le coup & en empêcher l'exécution, les Conſuls & les amis de Pompée demanderent que la choſe ne fût pas pouſſée à cette extrêmité, & ſe ſéparerent de la ſorte.

C'étoit déja là un témoignage bien authentique de la diſpoſition de tout le Sénat en faveur de Céſar, & bien conforme à ce qui s'étoit paſſé auparavant. Car l'année précédente Marcellus qui ne cherchoit qu'à perdre Céſar d'honneur, ayant propoſé au Sénat contre la Loi de Pompée & de Craſſus de le rappeller des Gaules, & chacun ayant dit ſon avis, après que Marcellus qui ne travailloit à ſe faire un nom qu'en rendant Céſar odieux, eut voulu s'oppoſer à ce qui venoit d'être arrêté, toute l'aſſemblée paſſa auſſi-tôt à d'autres affaires. Mais cette unanimité, bien loin

micorum Cæſaris ; ſed admonebantut, quo majores pararent neceſſitudines, quibus cogi poſſet ſenatus id probare, quod ipſi conſtituiſſent.

Fit deinde ſenatuſconſultum, ut ad bellum Parthicum legio una a Cneio Pompeio, altera a Caio Cæſare mitteretur ; neque obſcure hæ duæ legiones uni Cæſari detrahuntur : nam Cneius Pompeius legionem primam, quam ad Cæſarem miſerat ; confectam ex delectu provinciæ Cæſaris, tanquam ex ſuo numero dedit. Cæſar tamen, cum de voluntate adverſariorum ſuorum nemini dubium eſſet, Cneio Pompeio legionem remiſit ; & ex ſuo numeto quintam & decimam, quam in Gallia citeriore habuerat, ex ſenatuſconſulto jubet tranſdi. In ejus locum tertiam & decimam legionem in Italia mittit, quæ præſidia tuereiur, ex quibus præſidiis quinta & decima deducebatur. Ipſe exercitum diſtribuit per hiberna ; C. Trebonium, cum legionibus quatuor, in Belgio collocai ; C. Fabium, cum totidem, in Æduos deducit. Sic enim exiſtimabat tutiſſimam fore Galliam, ſi Belgæ quorum maxima virtus, & Ædui, quorum auctoiitas ſumma eſſet, exercetibus continerentur.

Ipſe in Italiam profectus eſt. Quo cum veniſſet, cognoſcit, per C. Matcellum conſulem legiones duas ab ſe remiſſas, quæ ex ſenatuſconſulto deberent ad Parthicum bellum duci, Cneio Pompeio tranſditas, atque in Italia retentas eſſe. Hoc facto, quanquam nulli erat dubium, quin arma contra Cæſarem pararentur ; tamen Cæſar omnia patienda eſſe ſtatuit, quoad ſibi ſpes aliqua relinqueretur jure potius diſceptandi, quam belli gerendi.

Finis primi Voluminis.

d'adoucir l'animoſité de ſes Ennemis, ne ſervit qu'à les avertir de former de plus fortes brigues, pour forcer le Sénat à approuver & à favoriſer leurs deſſeins.

L'aſſemblée ordonna enſuite que Pompée & Céſar fourniroient chacun une Légion pour la guerre contre les Parthes. Il eſt viſible que ces deux Légions furent priſes ſur l'armée de Céſar : car Pompée accorda pour cette guerre la premiere Légion qu'il avoit envoyée à Céſar; & quoiqu'elle eût été levée dans la Province du dernier, il la donna comme une des ſiennes. Cependant Céſar, quoique perſonne ne pût douter de la mauvaiſe volonté de ſes Ennemis, renvoya cette Légion à Pompée, & il y joignit la quinzieme qui lui appartenoit, & qui l'avoit ſuivi dans la Lombarbie. A ſa place il fit paſſer en Italie la treizieme Légion pour garder les Fortes que quittoit la quinzieme; après quoi il mit ſes troupes en quartier d'hiver. Il envoya C. Trebonius avec quatre Légions dans la Gaule Belgique, & C. Fabius dans le pays d'Autun avec un pareil nombre. Car il croyoit pouvoir aſſûrer le repos de toute la Gaule, pourvu que ſon armée pût tenir dans le devoir, & la valeur des Belges & le grand crédit des Autunois.

Delà il partit pour l'Italie, où il apprit que les deux Légions qu'il avoit envoyées, & qui ſelon le décret du Sénat devoient être employées contre les Parthes, avoient été remiſes à Pompée par le Conſul Marcellus, & qu'elles reſteroient en Italie. Cette démarche ne permettoit plus de douter que ſes Ennemis ne vouluſſent tourner leurs armes contre lui : cependant il réſolut de tout ſouffrir, tant qu'il lui reſteroit quelque eſpérance de faire valoir ſes droits par les voies de la juſtice, pluiôt que de s'engager dans une guerre.

Fin du premier Volume.

99 955183
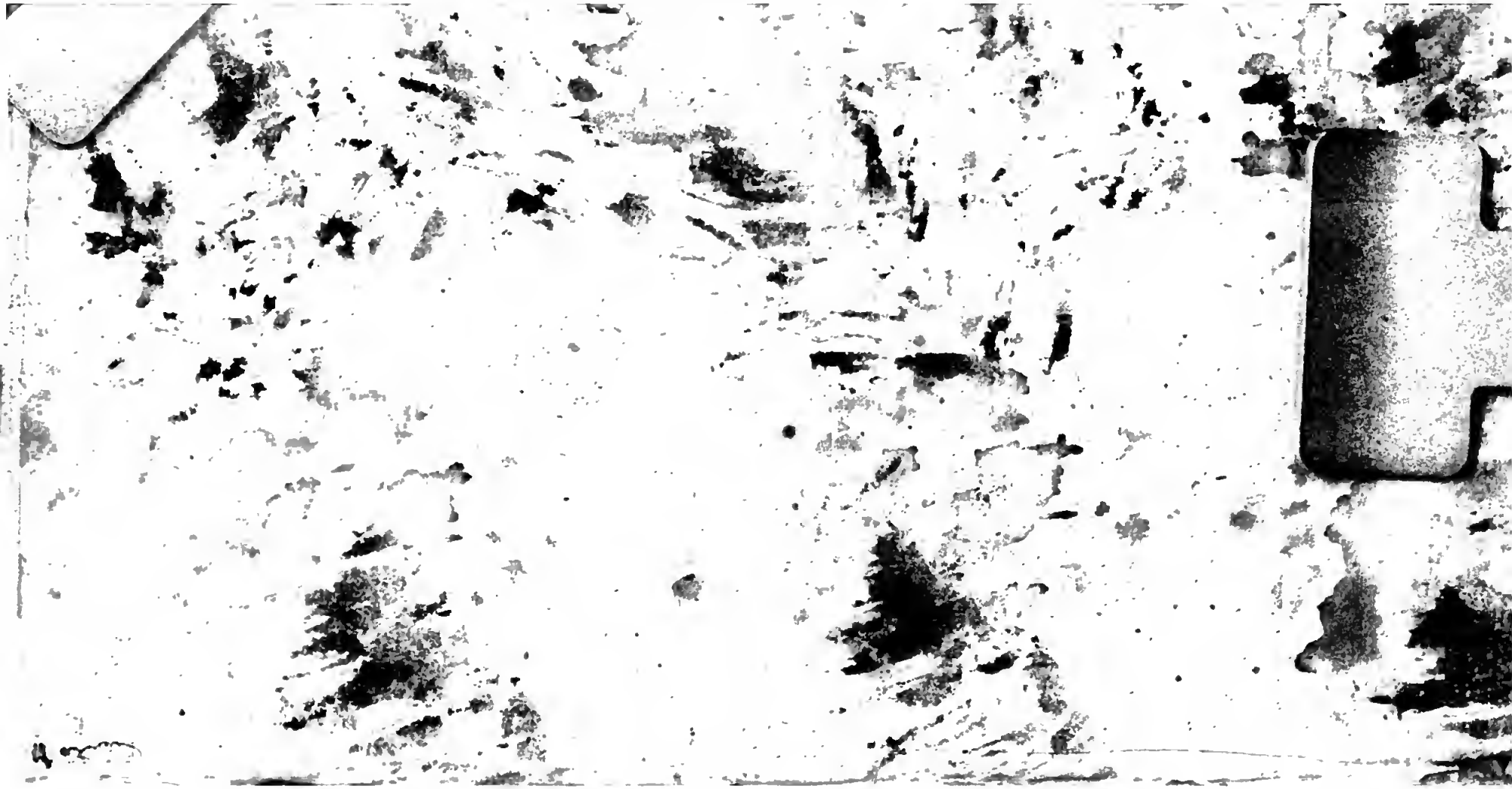
994
2465